MAURICE BEAUFRETON

Saint François d'Assise

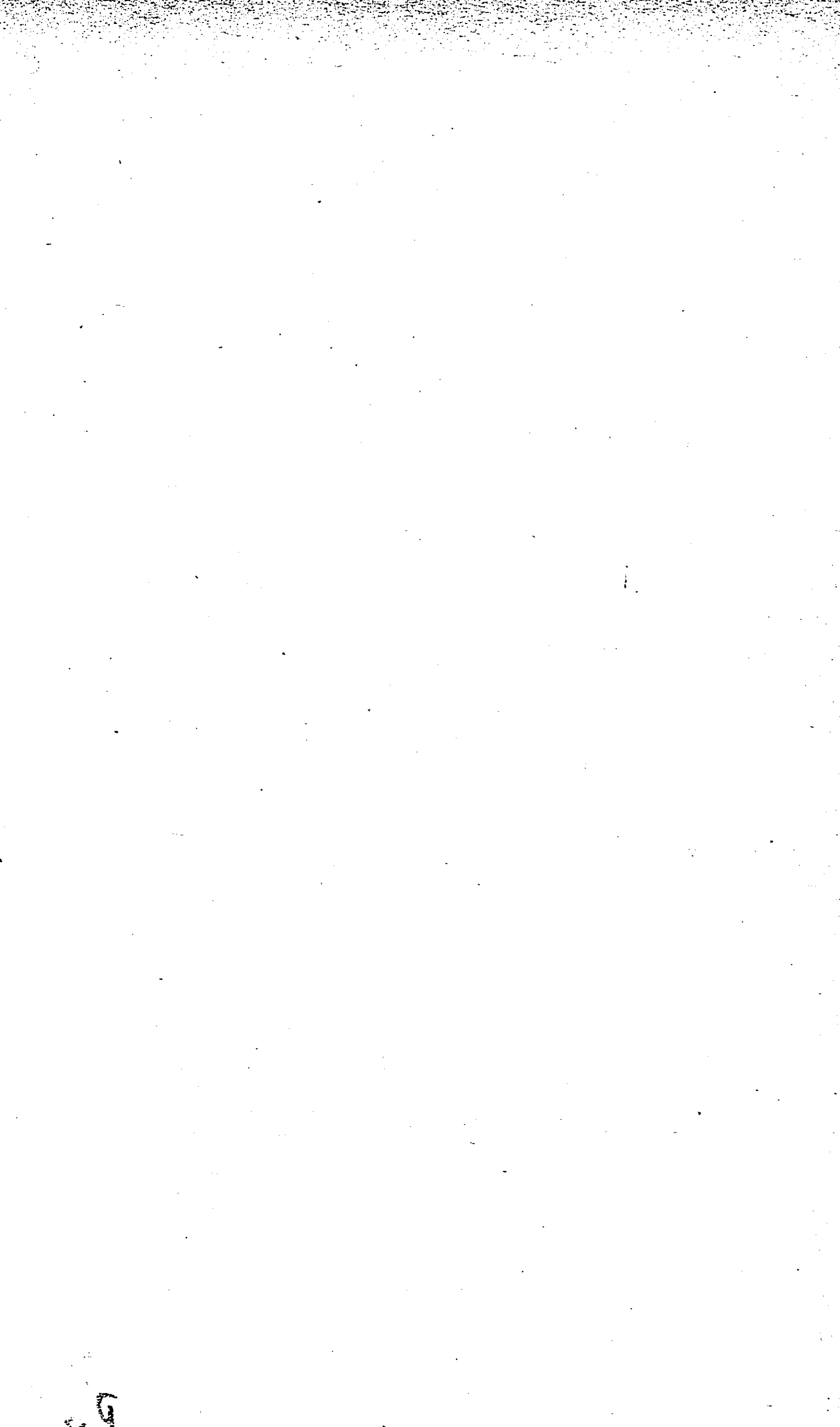
Avec un portrait



PARIS

LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE - 6e

2e édition



Il a été tiré de cet ouvrage

50 exemplaires sur papier de Hollande, numérotés de 1 à 50.

L'édition originale a été tirée sur papier d'alfa.

SAINT
FRANÇOIS D'ASSISE

DU MÊME AUTEUR :

Sainte Claire d'Assise (Collection *les Saints*). Un volume in-12 de 201 pages. J. GABALDA, éditeur, 1916.

Anthologie franciscaine du moyen âge. Un volume in-16 de XII-324 pages. G. CRÈS ET Cie, éditeurs, 1921.

Vie de Benvenuto Cellini écrite par lui-même, traduite et annotée. Deux volumes in-16 de 685 pages. G. CRÈS ET Cie, éditeurs, 1922.

(Ouvrage couronné par l'Académie française.)

Les trois Étapes de sainte Marguerite de Cortone. Un volume in-16 de 69 pages. LIBRAIRIE DE L'ART CATHOLIQUE, éditeur, 1923.

Sous presse :

Petites Fleurs de saint François. A. VOLLARD, éditeur.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur en 1925.



(Cliché Alinari.)

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

Fresque de Cimabue, dans l'église inférieure Saint-François, à Assise.

MAURICE BEAUFRETON

Saint François d'Assise

Avec un portrait



PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE-6e



(Cliché Alinari.)

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

Fresque de Cimabue, dans l'église inférieure Saint-François, à Assise.

MAURICE BEAUFRETON

Saint François d'Assise

Avec un portrait



PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE - 6e


THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARIES
CHICAGO, ILL.

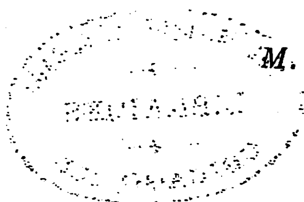
A

MONSIEUR CHARLES DUPUIS,

MEMBRE DE L'INSTITUT,

en témoignage de profonde gratitude
et de respectueux attachement.

M. B.



AVANT-PROPOS

On a, de tout temps, beaucoup écrit sur saint François, mais jamais peut-être on ne l'a tant fait que de nos jours Depuis une trentaine d'années, livres d'érudition, de vulgarisation, d'édification se succèdent sans relâche. Connaissons-nous mieux aujourd'hui celui qui fut, avec saint Dominique, le grand artisan de la contre-réforme catholique au treizième siècle? Il est au moins permis de se le demander.

C'est qu'en effet il ne suffit pas d'accumuler des textes, même inédits, autour d'une figure historique pour que celle-ci s'éclaire davantage à nos yeux. Sauf en ce qui concerne les origines de l'Ordre de la Pénitence, les textes relatifs à saint François que les recherches des érudits nous ont restitués nous révèlent beaucoup plus l'idée que les hommes d'une génération déterminée se faisaient du Patriarche d'Assise, que ce qu'était véritablement celui-ci. Speculum Perfectionis, Légende des trois Compagnons, Actus, Legenda Antiqua *sont précieux à qui veut se rendre compte du développement des traditions qui aboutirent un peu plus tard au* De Conformitate *de Barthélemy de Pise; ils ne peuvent qu'induire l'hagiographe en erreur. A celui-ci serviront seuls les Opuscules du saint, les Légendes de Thomas de Celano, et, dans une moindre mesure, la*

Légende de saint Bonaventure et quelques pages isolées que nous a laissées le treizième siècle (1).

Ayant traité longuement de la question des sources de la vie de saint François dans un des appendices au présent ouvrage, je me borne à y renvoyer les lecteurs curieux de voir comment se justifient ces vues, que certains trouveront sans doute hypercritiques, encore qu'elles aient été soutenues avant moi par des savants aussi autorisés que le bollandiste Van Ortroy et M. Henry Thode; quant aux lecteurs ordinaires, j'espère qu'ils me sauront gré de m'être refusé à suppléer au silence des textes par des hypothèses sans fondement, de m'être inquiété toujours de la solidité du terrain où je les invite à poser le pied, de les avoir mis en face des témoignages mêmes au lieu de me substituer à ceux-ci.

(1) Nous avons d'excellentes traductions des *Opuscules de saint François d'Assise*, par le P. Ubald d'Alençon, O. M. Cap. (Paris, de Gigord, 1905), et des deux premières Légendes de Thomas de Celano, par l'abbé M.-J. Fagot (*Thomas de Celano, Vie de saint François d'Assise;* Paris, librairie Saint-François, 1922). J'ai largement utilisé ces deux ouvrages, mais les références que je donne se rapportent toujours à l'original latin.

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

LIVRE PREMIER

LA JEUNESSE DE SAINT FRANÇOIS

CHAPITRE PREMIER

L'ENFANT PRODIGUE

Le jour de l'année 1182 (1) où lui naquit ce fils, Pierre, le drapier d'Assise, était en voyage d'affaires, mais, sans attendre qu'il revînt, dame Pica, son épouse, donna au nouveau-né le nom de Jean (2) et le fit baptiser sur les fonts de la cathédrale Saint-Rufin.

Pierre, fils de Bernard, avait sa maison à quelques pas en descendant de la grand'place. Quelques autres pas, à droite, menaient à l'église Saint-Georges, dont les prêtres tenaient une petite école. Ce furent les maîtres de l'enfant (3).

Qu'apprit-il auprès d'eux? Peu de chose, soit que l'enseignement fût médiocre ou rudimentaire, soit que la faculté d'intuition de l'élève lui rendît difficile l'as-

(1) Cette date est la plus probable. Dès le treizième siècle on la relève chez Albert de Stade, qui entra dans l'Ordre des Mineurs en 1240 (*Annales Stadenses*, dans *Monumenta Germaniæ Historica, Scriptores*, t. XVI, p. 350) et dans la *Chronica minor* qu'un franciscain d'Erfurt écrivit en 1261 (*Monum. Germ. Historica, Scriptores*, t. XXIV, p. 193). On trouvera à l'appendice III les renseignements que l'on possède sur la famille de saint François, et, à l'appendice IV, les légendes dont on a entouré le berceau de l'enfant.

(2) *II Celano*, 3.

(3) CELANO, *Legenda ad usum chori*, 13.

sujettissement à la marche méthodique et lente des leçons en forme. Il parvint à comprendre à peu près le latin de l'évangile, pas assez cependant pour n'avoir point besoin d'explications (1). Quant à sa calligraphie, elle demeura toujours d'une extrême gaucherie; encore préférait-il dicter et signer ses lettres d'un *tau*, c'est-à-dire d'une croix dont la traverse faisait le sommet (2). Au cours de sa dernière année, il se déclarera un ignorant (3), et son biographe n'hésite pas à dire : « Ce bienheureux n'avait aucunement été nourri dans l'étude de la science (4), » et à l'appeler un « homme sans lettres (5) ».

Dès qu'il fut en âge d'aider son père, celui-ci l'initia aux affaires. Son commerce était florissant (6), car le luxe des vêtements se répandait dans toutes les classes de la société. A Milan, en 1213, le légat Gérard de Sessa devra défendre aux prêtres l'usage des vêtements précieux, tels qu'on interdisait aux femmes d'en porter (7), et dans la règle de 1223, chapitre II, François exhortera les Frères mineurs « à ne point mépriser ni juger les hommes qu'ils voient parés de vêtements fins et éclatants ». Les laines italiennes étant de mauvaise qualité et ne pouvant servir qu'à la confection d'étoffes grossières, les marchands venaient en France et en Flandre, où l'industrie produisait des tissus brillamment colorés. Le plus souvent, on se bornait à aller jusqu'à Montpellier, un des entrepôts les plus importants du commerce de l'Orient avec l'Occident. En 1166, le voyageur Benjamin de Tudela le décrit comme « un lieu très favorable au commerce, où viennent trafiquer en foule chrétiens et Sarrasins, où affluent des Arabes du Garb, des marchands de la Lombardie, du royaume de la grande Rome, de toutes les parties de l'Égypte, de la terre d'Israël, de la Grèce, de la Gaule, de l'Espagne, de l'Angleterre, de Gênes, de Pise, et qui y parlent toutes les langues (8) ».

(1) *I Cel.*, 12.
(2) Cel., *Tractatus de miraculis*, 3.
(3) *II Cel.*, 103.
(4) *II Cel.*, 102.
(5) *I Cel.*, 120.
(6) *Prædives erat*, dit de François frère Thomas (*I Cel.*, 2).
(7) N. SORMANI, *la Gloria dei Santi Milanesi*; Milan, 1761, p. 215.
(8) Cité par G. PITON, *les Lombards en France et à Paris*; Paris, 1892, t. I, p. 29.

Pierre ne reculait pas devant ces tournées d'achat de *panni franceschi*, comme on appelait alors en Italie toutes les étoffes d'outre-monts, et, pour mieux initier son fils au négoce, il l'emmena, sans doute plus d'une fois, avec lui.

Le jeune homme garda de ces voyages une vive impression. La France lui apparut comme le pays dévot entre tous au sacrement de l'autel, et plus tard il exprimera le désir d'y retourner finir ses jours « à cause du respect qu'on y avait pour les choses saintes (1) ».

De ses voyages chez nous, il rapporta de plus une connaissance au moins superficielle de la langue et de la poésie provençales. Sa vive intelligence et son exquise sensibilité lui firent goûter avec délices les chantres de l'amour courtois. La courtoisie, fleur du jardin de France, c'est l'amour exclusif et respectueux de la Dame élue pour suzeraine, à qui le chevalier se dévoue jusqu'à la mort. C'est ainsi que François envisagera plus tard la pauvreté. Au témoignage de saint Bonaventure, il la nommait tantôt sa mère, tantôt son épouse, tantôt sa dame (2), et c'est bien lui que nous fait entendre Thomas de Celano :

« Vivant dans une vallée de larmes, écrit-il, ce bienheureux Père méprisait les vulgaires et indigentes richesses des hommes, et parce qu'il avait l'ambition d'atteindre une cime plus élevée, il aspirait de tout son cœur à la pauvreté. Dès qu'il se rendit compte que le Fils de Dieu en avait fait sa compagne familière et qu'elle était, depuis lors, proscrite dans tout l'univers, il désirait s'unir à elle dans une perpétuelle tendresse. Il devint amoureux de sa beauté et, pour être deux dans un seul esprit et s'unir plus étroitement à son épouse, il ne se contenta pas de quitter son père et sa mère, mais foula aux pieds tous les biens. Il la tint alors chastement embrassée, ne voulant pas, même pour une heure, cesser d'être son époux (3). »

On le voit, pour exprimer l'ardeur de son âme, François empruntait aux lyriques courtois leurs allégories.

(1) *II Cel.*, 201.
(2) *Leg. maior*, VII, 6.
(3) *II Cel.*, 55.

Il lui fallait, dès lors, leur emprunter jusqu'à la langue. A cette époque, la poésie italienne en était encore à ses premiers balbutiements, et « ce n'était pas dans des patois encore dépourvus de souplesse et d'élégance, que l'on pourrait songer à traduire l'idéal tout nouveau de l'amour chevaleresque, avec sa psychologie subtile et raffinée (1) ». Comme ses compatriotes, Rambertino Buvalelli, Alberto Malaspina, Bonifacio Calvo, Lanfranco Cigala, Bartolommeo Zorzi, Sordello, François emploiera donc le provençal pour rendre les émotions qui l'agitent. « Toujours en effet, nous dit Thomas de Celano, quand il était rempli du feu de l'Esprit Saint, il proférait des paroles ardentes en langue française (2). » Et le vieil historien nous fait assister à ces scènes dans une page que je dois transcrire :

« Souvent, voici ce qui arrivait : la très suave mélodie qui chantait en son cœur se traduisait au dehors par des accents français, et le divin murmure que son oreille percevait en lui-même devenait sur ses lèvres un chant d'allégresse en langage du pays de France. Parfois, nous l'avons vu de nos yeux, il ramassait à terre un morceau de bois, le plaçait sur son bras gauche, puis, prenant dans sa main droite une baguette qu'un fil maintenait courbée, il la promenait sur le bois comme sur une viole. Par ces gestes, il semblait s'accompagner lui-même, pendant qu'il chantait, en français, les louanges de Dieu. Cette exaltation finissait souvent dans les larmes, et cette joie se terminait dans la contemplation de la passion du Christ. Alors le saint poussait de continuels soupirs, ses gémissements redoublaient, et, oubliant les objets qu'il avait en main, tout son être se tendait vers le Ciel (3). »

En 1206, à l'heure solennelle où il vient de renoncer à son père, nous le voyons déjà « chanter en français les louanges de Dieu (4) ». Mais c'est sans doute plus tôt encore, aux lendemains des voyages d'affaires en Provence, que Jean, fils du marchand Pierre, épris de courtoisie, mais ne connaissant pas encore la Dame à laquelle

(1) Henri HAUVETTE, *Littérature italienne;* Paris, 1905, p. 24.
(2) *II Cel.*, 13.
(3) *II Cel.*, 127.
(4) *I Cel.*, 16.

il jurera fidélité, a jeté aux échos d'Assise ses premiers accents français. De ce jour il est devenu « le Français », Francesco (1).

***

François s'était adonné volontiers aux affaires, et il s'y montrait très avisé (2). Il possédait d'ailleurs des qualités qui devaient attirer les clients à son comptoir, comme elles feront plus tard accourir à sa voix la foule innombrable des hommes et la création tout entière. Il était poli et affable, et s'abstenait toujours de ce qui aurait pu paraître injurieux pour quelqu'un, au point qu'il semblait à tous ne pas être le fils de ceux qu'on lui donnait pour parents. Aussi Pica disait-elle volontiers aux amis qui lui en faisaient compliment : « Vous verrez que, par ses mérites, il deviendra fils de Dieu (3). » Ce futur, employé par l'excellente femme, ne laisse pas d'être un peu inquiétant.

C'est qu'en effet, comme il le dira lui-même au début de son Testament, François vivait dans le péché. Thomas de Celano traite des fautes du jeune homme avec une robuste franchise :

« Chez ceux qui portent le nom de chrétiens, écrit-il, s'est enracinée une funeste coutume et s'est implantée une pernicieuse doctrine à laquelle tous obéissent comme à une loi. Elle veut que les parents élèvent leurs fils, dès le berceau, dans la mollesse et la volupté. Ils ne parlent pas encore, ils commencent à peine à balbutier que, par la parole et le geste, on apprend à ces enfants à

(1) Si je ne craignais de trop solliciter les textes, j'attirerais l'attention sur cette phrase de Thomas de Celano (*II Cel.*, 3) : « Le nom de Jean répond bien au genre de ministère qu'il entreprit, et celui de François servit *à l'extension de sa renommée* (*ad dilatationem famæ suæ*), » ce qui impliquerait qu'il ne l'a pas reçu dès son enfance. J'ajoute que c'est seulement au début du quatorzième siècle qu'on voit naître une tradition différente avec la *Légende* apocryphe des *Trois Compagnons :* « Il fut d'abord nommé Jean par sa mère, y est-il écrit, mais son père, en revenant de France et parce que l'enfant était né durant son voyage, le surnomma François. »

(2) *I Cel.*, 2.

(3) *I Cel.*, 2 ; *II Cel.*, 3.

peine nés des choses honteuses et abominables. Et quand ils sont sevrés, on les contraint à prononcer des paroles et à commettre des actions luxurieuses. Sous l'empire de la crainte, nul d'entre eux n'ose vivre honnêtement, car alors il serait en butte aux mauvais traitements. Aussi le poète profane a-t-il raison de dire : « Parce que nous « avons grandi au milieu des habitudes de vie de nos « parents, tous les maux nous poursuivent dès notre « enfance. » Ce témoignage est exact, et les désirs des parents sont d'autant plus funestes à leurs fils, que ceux-ci les exaucent plus complètement. Puis, quand ils ont pris un peu d'âge, c'est de leur propre élan qu'ils courent à des actions toujours pires. De racines corrompues ne saurait sortir un arbre sain, et ce qui a été profondément vicié ne peut que difficilement redevenir bon.

« Et quand ils commencent à franchir les portes de l'adolescence, que pensez-vous qu'ils vont devenir? Emportés par le tourbillon des plaisirs de toutes sortes et libres de faire ce qui leur plaît, ils se livrent avec ardeur à tous les vices. Ils se font, par une volontaire servitude, les esclaves du péché et tous leurs membres deviennent des armes au service de l'iniquité. Ne conservant rien de la religion chrétienne, ni dans leur vie ni dans leurs mœurs, ils ne gardent de chrétien que le nom. Ces malheureux bien souvent sont des fanfarons de crimes, tant ils craignent de se voir méprisés, dans la mesure où ils paraîtraient innocents.

« Tel fut le misérable apprentissage que fit de la vie, dès son enfance, cet homme que nous vénérons aujourd'hui comme un saint, parce qu'il l'est en réalité. Il gaspilla ainsi lamentablement sa vie jusqu'à sa vingt-cinquième année. Et même il dépassait en coupable vanité les jeunes gens de son âge, les excitant au mal et rivalisant avec eux de folie (1). »

Cette page est tellement claire qu'il paraît superflu de la commenter. Aussi bien, ceux qui nient que François ait jamais été véritablement un pécheur en sont-ils réduits à dire que Thomas de Celano exagère. L'abbé Fagot, qui a traduit celui-ci dans notre langue, avertit ses lecteurs que « le tableau est poussé au noir »; et,

(1) *I Cel.*, 1 et 2.

pour prouver son dire, il ajoute : « Il en faudrait tempérer les traits par les premières pages de la *Vita secunda*, et surtout par les témoignages des *Trois Compagnons* (1). » Cette thèse ne résiste pas à l'examen. Dans sa seconde légende, Thomas de Celano ne rétracte rien de ce qu'il a avancé dans la première ; il se borne à n'y rien ajouter Quant aux « témoignages » des soi-disant *Trois compagnons,* il serait d'abord prudent de s'assurer s'ils sont recevables.

Le délicat poète Johannes Joergensen, que chagrinent, lui aussi, les désordres de François, s'est efforcé de les minimiser en s'appuyant sur Thomas de Celano même. Celui-ci, après avoir écrit ce qu'on a lu plus haut, poursuit en effet :

« Tout le monde l'admirait et il s'efforçait d'être au premier rang par la pompe de la vaine gloire. Il aimait les jeux, les plaisanteries, les bouffonneries, les vêtements efféminés et flottants ; très riche, pas avare mais prodigue, loin de thésauriser il dissipait sa fortune ; très avisé quand il traitait les affaires, il jetait ensuite l'argent à pleines mains. C'était un homme très distingué d'ailleurs, très adroit et très affable, ce qui nourrissait sa vanité, en lui permettant d'entraîner à sa suite nombre de jeunes gens adonnés au mal et fauteurs de crimes (2). »

Joergensen rapproche avec raison ce texte d'un passage de la seconde légende, où l'on voit le naïf et vaniteux François choisi par ses compagnons pour roi de leur troupe et faisant honneur à son titre en régalant de plantureux festins ses flatteurs (3). Puis, traitant ces détails comme une énumération des péchés imputés à son héros, le poète évoque le souvenir de joyeuses agapes dont il fut témoin un jour à Subiaco. Dans une auberge de campagne, où il prenait son repas, « un groupe de jeunes gens, dit-il, étaient venus déjeuner en commun. Sous la véranda découverte, dont la vue dominait la magnifique vallée, ils s'étaient fait dresser une longue table. Je voyais la nappe merveilleusement blanche, les

(1) Thomas DE CELANO, *Vie de saint François d'Assise, traduite du latin avec une introduction et des notes par l'abbé M.-J. Fagot;* Paris, 1922, p. 19, en note.

(2) *I Cel.*, 2.

(3) *II Cel.*, 7.

imposants *fiaschi*, les verres remplis de vin rouge, et l'agitation des garçons de l'*osteria*, courant çà et là avec d'énormes plats de macaroni. Et les rires et les chants ne s'arrêtaient point, mais sans jamais se transformer en des cris déréglés ; et puis, l'un après l'autre, des jeunes gens se levaient, prononçaient un discours ; et, entre chaque discours, une sonnerie de cors... C'est tout à fait ainsi, ajoute aussitôt Joergensen, que je me représente, joyeux et cependant gracieux et polis, ces banquets où le fils de Pierre de Bernardone tenait le sceptre de la royauté,... ces festins où la joie était légère et limpide comme ce vin jaune qui mûrit sur les penchants des monts ombriens (1) ». Le tableau est charmant, mais il n'a rien de commun avec la réalité de l'histoire.

Thomas de Celano n'a pas le moins du monde entrepris d'énumérer les péchés de François. Il a voulu montrer comment celui-ci, en groupant autour de lui les jeunes viveurs d'alentour, n'avait fait qu'alourdir le poids de ses propres fautes. Les banquets qu'il leur offrait n'avaient d'ailleurs rien de la retenue que leur prête Joergensen ; c'étaient de ces repas où règnent toujours la lascivité et la bouffonnerie, nous dit Thomas de Celano (*in quibus lasciviæ semper et scurrilitati servitur*) ; et les convives, repus, jusqu'au vomissement (*repleti ad vomitum*), souillaient ensuite de leurs chansons avinées (*ebriis cantilenis*) les places de la cité (2). Aussi le vénérable auteur, au moment de clore l'exposé des égarements de l'enfant prodigue, ajoute-t-il que si la droite du Très-Haut le transforma, ce fut « pour que son exemple donnât aux pécheurs confiance dans la grâce du pardon et qu'il devînt pour tous le modèle du retour à Dieu (3) ».

Voilà l'idée que se firent de la mission du patriarche d'Assise les premières générations de ses fils. Il est pour eux le guide du pécheur repentant. C'est ainsi qu'entre 1232 et 1235, Julien de Spire, remaniant la première légende de Thomas de Celano, voit dans l'exposé des fautes de François avant sa conversion une invitation

(1) Johannes JOERGENSEN, *Saint François d'Assise;* trad. fr. ; Paris, 1909, p. 19.
(2) *II Cel.*, 7.
(3) *I Cel.*, 2.

pour les lecteurs à admirer et à louer la profondeur incommensurable de la sagesse divine, qui permet que certains pécheurs repentants soient élevés, par l'excellence plus grande de leurs mérites, au-dessus de la plupart des justes, pour que ces derniers ne méprisent point ceux qui sont plongés au plus profond du vice et que les impies, réduits au désespoir par leurs crimes, ne redoutent pas de s'approcher de la fontaine de miséricorde et d'implorer leur pardon. C'est pourquoi, ayant à raconter brièvement la vie de François, Julien place d'abord le récit de ses fautes, afin que, dit-il, « grâce au rapprochement de celles-ci avec ses actions plus récentes qu'on ne peut, pleinement ni dignement louer, l'Auteur de sa conversion soit loué et magnifié par tous, que la pieuse humilité des justes s'accroisse, et que les pécheurs sentent s'affermir en eux l'espoir du pardon (1) ».

(1) *Légende de Julien de Spire*, éd. Van Ortroy (*Analecta Bollandiana*, 1902, p. 161). Ajoutons que, quelques lignes plus loin, Julien décrit ainsi les désordres de François : « Il poursuivait, hélas ! de toutes ses forces le bonheur et la gloire du siècle et s'efforçait de dépasser ses compagnons en cette recherche, montrant par ses jeux et ses divertissements, son maintien et son habillement, ses paroles et ses chants sans pudeur, le libertinage d'un cœur inquiet. » *Hic seculi miserrime felicitati et gloria penitus intendebat ceterosque in hiis preire conatus cordis inquieti lasciviam iocis et lusibus, gestu et habitu, verbis impudicis et cantibus ostendebat.* A la génération suivante, saint Bonaventure, posant en principe la conformité de François au Christ en toute chose (notamment dans *Leg. maior*, cap. XIV, 4 : *Voluit recta per omnia Christo crucifixo esse conformis... vivens Christo viventi et moriens morienti*), sera amené à minimiser les fautes du saint en sa jeunesse : *Superno sibi assistente præsidio, nec inter lascivos iuvenes, quamvis effusus ad gaudia, post carnis petulantiam abiit, nec inter cupidos mercatores, quamvis intentus ad lucra* (cap. I, 1).

CHAPITRE II

LA PATIENCE DE DIEU

En 1202, la joyeuse troupe dut suspendre ses réunions pour courir aux armes. Treize ans plus tôt, à l'accession d'Innocent III au trône pontifical, Assise avait fait sa révolution communale. La citadelle, dont les ruines imposantes dominent encore la ville, avait été démantelée, la cité entourée de remparts. Malheureusement le menu peuple, enivré de sa force, ne tarda pas à en abuser et voulut s'emparer des biens des nobles. Assiégés dans leurs maisons, dont plusieurs furent incendiées, ceux-ci firent appel à Pérouse, qui se hâta d'intervenir (1). Les Assisiates marchèrent à la rencontre de l'ennemi, et le choc des deux armées se produisit à mi-chemin entre les deux villes, près d'un pont de pierre jeté sur le Tibre, Ponte San Giovanni (2). Les Pérugins furent vainqueurs et firent nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouva François.

Il fut conduit, ainsi que ses camarades d'infortune, au palais du capitaine du peuple, où il demeura chargé de chaînes ; néanmoins sa joyeuse humeur ne se démentit jamais. Ses compagnons de geôle, plongés dans la tristesse et déplorant leur sort, ne comprenaient rien à son attitude et le regardaient comme un extravagant et un fou. Parfois même ils lui reprochaient sa gaieté, mais il leur répondait qu'elle avait pour objet le glorieux avenir ouvert devant lui. Son allégresse n'avait d'ailleurs rien d'égoïste, parce qu'elle n'avait rien d'artificiel, rien du raidissement du stoïque devant l'épreuve. Elle coulait

(1) Sur tous ces événements, v. Paul SABATIER, *Vie de saint François d'Assise;* Paris, s. m., pp. 12-14.

(2) *Vita B. Columbæ Reatinæ*, cap. XXIX, dans *Acta Sanctorum*, 20 mai.

spontanément de son âme et s'épandait sur les autres captifs en larges nappes où se dissolvaient leur tristesse, leur irritation, leur orgueil. Un des prisonniers, un chevalier égaré au milieu de ces miliciens bourgeois, était si fier et si insupportable que chacun proposait de le tenir à l'écart. François commença par l'endurer et, devant cet exemple, nul ne persévéra dans son dessein (1).

Enfin, en novembre 1203, la paix fut conclue entre les nobles et les bourgeois d'Assise (2). Les prisonniers des Pérugins furent rendus à la liberté, et François à sa dissipation.

Car l'épreuve de la captivité, qui l'avait providentiellement tenu plus d'un an loin des occasions de fautes, ne l'avait nullement amené à rentrer en lui-même. Cependant, il témoignait aux indigents plus de pitié et de bonté. « Un jour que, contrairement à son habitude, il avait refusé l'aumône à un mendiant, il s'en repentit sur-le-champ, se disant en lui-même qu'il est odieux et honteux de refuser la charité à qui la demande au nom d'un si grand Roi. Alors il résolut dans son cœur de toujours donner dorénavant, dans la mesure du possible, à qui tendrait la main pour l'amour de Dieu (3). » Une autre fois, « il rencontra un chevalier pauvre et presque nu ; ému de pitié, il lui donna, pour l'amour du Christ, les habits richement brodés dont il était vêtu (4) ».

Ces deux traits sont fort importants, car ils marquent le moment où François, naturellement généreux, a mis dans ses actions charitables une fin surnaturelle. Désormais, dans tout pauvre qui lui adresse une demande « pour l'amour de Dieu », il voit un messager du Très-

(1) Tous ces détails sont empruntés à *II Celano*, 4. La présence du chevalier dans la prison a fait croire à mes prédécesseurs que François, en raison de sa richesse, avait dû être mis avec les nobles. Cette interprétation ne me paraît pas fondée, car les nobles ayant pris parti pour les bourgeois devaient être bien peu nombreux, et les Pérugins, pour les humilier, les auront laissés parmi ceux dans les rangs desquels ils avaient combattu. J'incline même à penser que l'orgueilleux chevalier de la prison était seul de sa classe, d'où sa morgue et l'unanimité de ses compagnons contre lui.

(2) Cristofani, *Storie d'Assisi;* Assise, 1875, t. I, p. 93.

(3) *I Cel.*, 17.

(4) *II Cel.*, 5.

Haut. Comment pourrait-il lui rien refuser? Et parce que la miséricorde est promise aux miséricordieux, la grâce l'arrache pour la seconde fois au péché. Une grave et longue maladie l'accable.

Thomas de Celano ne nous donne aucun détail sur le mal dont François fut atteint. Il se borne à nous montrer le jeune homme se prenant « à réfléchir à des choses nouvelles pour lui », puis entrant en convalescence. « Quand il commença d'aller mieux, il se promena d'abord dans la maison pour reprendre des forces, appuyé sur une canne ; un jour enfin il sortit et se mit à contempler la campagne environnante avec plus d'attention qu'autrefois. Mais la beauté des champs, l'aspect riant des vignes, tout ce qui est une joie pour les yeux, fut impuissant à le charmer (1). » La lumière, trop vive, blessait sa vue ; l'ombre, trop fraîche, le faisait frissonner ; le soleil, trop chaud, le brûlait. Désespérant de jamais plus goûter l'allégresse des choses, « il jugea, dit Thomas de Celano, que ceux qui s'attachaient à ces biens étaient les plus fous des hommes. Il commença dès lors à se mépriser lui-même et à n'avoir que dédain pour tout ce que, la veille encore, il admirait et aimait (2) ». Et sans doute il prit quelque héroïque résolution... qu'il s'empressa de ne pas tenir.

Il guérit en effet, et dès qu'il sentit de nouveau la chaleur du sang dans ses veines, il se replongea dans les plaisirs, sans toutefois que ceux-ci l'empêchassent de songer à l'avenir. Depuis la captivité de Pérouse, il ne lui semblait plus qu'il dût passer sa vie à vendre des étoffes. Ayant combattu aux côtés d'un chevalier et vécu plus d'un an près de lui dans la prison, il avait appris de cet imprévu compagnon, tout heureux de trouver à qui parler de ses droits et privilèges, les us et coutumes de la chevalerie. Il savait maintenant que, réservée en principe aux nobles, elle n'était pas cependant inaccessible aux écuyers d'origine bourgeoise qui se signalaient dans les combats ; et comme, avec sa légèreté de caractère et sa présomption (3), il estimait

(1) *I Cel.*, 3.
(2) *I Cel.*, 3.
(3) *Levis animo erat et non modicum audax* (*I Cel.*, 4).

ne le céder à personne en courage et en grandeur d'âme, il se voyait déjà recevant l'accolade de quelque haut seigneur, le lendemain d'une victoire acquise par ses exploits.

Or, juste à ce moment, Gauthier de Brienne, à la tête des troupes d'Innocent III, combattait dans le midi de l'Italie l'Allemand Markwald qui revendiquait la tutelle du futur Frédéric II, confiée au pape par la veuve de l'empereur Henri VI. Un des nobles d'Assise résolut d'aller le rejoindre dans les Pouilles et fit de grands préparatifs. François courut trouver son concitoyen et obtint de l'accompagner (1).

Jour et nuit, il songeait de gloire. Une fois, dans une vision nocturne, « il lui sembla que sa maison était pleine d'attirail de guerre, selles, boucliers, lances, harnais de toute sorte, et, rempli de joie et d'étonnement, il se demanda ce que tout cela voulait dire. Il n'avait pas coutume en effet de voir chez lui semblable appareil, mais plutôt des ballots d'étoffes destinées à la vente. Comme il demeurait plongé dans la stupéfaction, il entendit une voix lui dire que ces armes étaient pour lui et pour ses soldats. Le matin, à son réveil, il se leva transporté de joie, certain que sa vision lui présageait de brillants succès dans les Pouilles (2) ».

Cependant, son enthousiasme tomba. Lui qui verra plus tard dans la mélancolie une redoutable maladie spirituelle (3), « il n'éprouvait plus dans son âme la joie que lui donnait jusqu'alors la pensée d'une telle entreprise. Il lui fallut se faire violence pour réaliser son dessein et prendre part à cette expédition qu'il avait

(1) *I Cel.*, 4.

(2) La *Legenda II* de Thomas de Celano embellit la donnée de ce songe. François n'y voit plus la maison paternelle, mais un palais magnifique, où se trouvent « des apprêts guerriers et une fiancée d'une grande beauté (*II Cel.*, 6). » L'idée des fiançailles de François avec la Pauvreté est née de très bonne heure. Moins d'un an après la mort du petit pauvre, un de ses fils écrivait la charmante allégorie : *Sacrum commercium beati Francisci cum Domina Paupertate,* éditée de nos jours par le P. Édouard d'Alençon (Rome, 1900), et dont François Bénédict a donné récemment une parfaite traduction (*les Noces mystiques de saint François avec Madame Pauvreté.* Paris, l'*Art catholique,* 1923).

(3) *II Cel.*, 125.

tant désirée (1) ». Aussi n'alla-t-il pas loin. Arrivé à la première étape (2), il eut un nouveau songe. « Pendant son sommeil, il entendit quelqu'un l'appeler et s'informer avec sollicitude de ses projets. Et comme il s'ouvrait de son dessein d'aller guerroyer dans les Pouilles, la voix lui demanda de qui il pouvait le plus attendre, du maître ou du serviteur. « Du maître », répondit François. Et la voix : « Alors, pourquoi cherches-tu le ser-« viteur au lieu du maître? » — « Seigneur, dit François, « que voulez-vous que je fasse? » Et le Seigneur : « Re-« tourne au pays qui t'a vu naître, car par moi ta vision « (des armes remplissant la maison paternelle) sera « réalisée spirituellement (3). »

Dès le lendemain, il revint à Assise, où son retour dut donner lieu à bien des commentaires. Il déclara que, s'il avait renoncé à se rendre dans les Pouilles, il se promettait en revanche d'accomplir dans son pays de nobles et grandes choses (4). Ainsi évitait-il de mentir même aux questionneurs importuns. Il observait d'ailleurs avec tous une courtoisie qui touchait parfois à la faiblesse. C'est ainsi qu'il consentit à ce que ses anciens compagnons le prissent de nouveau pour roi. Il semble bien, à dire vrai, qu'il se fit un peu prier, mais quelqu'un ayant laissé entendre qu'il ne refusait que pour n'avoir pas à payer, il céda par un vain amour-propre ; et, pour ne pas être traité d'avare, il offrit à ses parasites un somptueux festin, où furent servis en abondance des mets délicieux. Le banquet dégénéra en ripaille, après quoi les convives regorgeants décidèrent de former un cortège, et leurs chants d'ivrognes troublèrent le silence des rues endormies. Or, dit Thomas de Celano, « lui les suivit, et comme chef tenait en main le sceptre. Mais peu à peu il s'éloigna d'eux corporellement, l'esprit déjà

(1) *I Cel.*, 5.

(2) Saint Bonaventure, le premier à donner quelque précision, se borne à dire que François alla jusqu'à la cité prochaine : *cum ivisset usque ad proximam civitatem* (*Legenda maior*, cap. I, 3). L'auteur de la *Légende des trois compagnons*, interprétant ces mots, placera plus tard la scène à Spolète. Ajoutons que Gauthier de Brienne, ayant été tué le 11 juin 1205 au siège de Sarno, la décision et le départ de François sont antérieurs à cette date.

(3) *II Cel.*, 6.

(4) *I Cel.*, 7.

rempli du dégoût de ces vilenies, et il se mit à chanter en son cœur les louanges du Seigneur. Si grande fut alors la douceur divine dont il fut inondé, comme lui-même le raconta, qu'il demeurait sans voix, incapable d'avancer d'un pas. Un torrent de larmes emporta son âme vers les réalités invisibles, et lui fit mépriser comme étant sans valeur et pures frivolités, les choses de la terre (1) ». Dieu l'avait enfin arraché à sa turpitude. Une vie nouvelle commençait pour lui.

(1) *II Cel.*, 7.

CHAPITRE III

LES ÉTAPES DE LA VOCATION

C'est alors qu'apparaît près de lui un ami bien différent de ceux que nous avons rencontrés jusqu'ici.

« Il y avait dans la cité d'Assise, écrit Thomas de Celano, un homme que François aimait entre tous. Ils étaient du même âge, et leur fréquentation assidue, basée sur une réciproque affection, permettait à François de lui confier ses secrets. Souvent il l'emmenait dans des endroits écartés, propices aux confidences, et lui affirmait qu'il avait découvert un grand et précieux trésor. L'autre exultait et, très ému par ces récits, accompagnait volontiers son ami chaque fois que celui-ci l'en priait. Aux abords de la ville se trouvait une grotte à laquelle leur promenade aboutissait souvent. En chemin, ils parlaient de ce trésor qu'ils devaient partager. L'homme de Dieu, sanctifié déjà par ses saints désirs, laissait son compagnon dehors, pénétrait dans la grotte, et là, rempli d'un esprit nouveau et singulier, il priait son Père dans le secret. Il désirait que personne ne sût ce qu'il faisait à l'intérieur, et trouvant un bon prétexte pour dissimuler sagement cette heureuse transformation, il ne prenait conseil que de Dieu dans son saint projet. Il priait dévotement ce Dieu éternel et infaillible de diriger ses pas et de lui enseigner à faire sa sainte volonté. Son âme était plongée dans une angoisse profonde et n'ayant pas encore réalisé les désirs de son cœur, il ne pouvait trouver le calme. Des pensées diverses se succédaient en lui et leur obsession le troublait cruellement. Il brûlait intérieurement du feu divin et ne pouvait empêcher l'ardeur qui remplissait son âme de transparaître au dehors. Il se repentait d'avoir péché si grièvement, et d'avoir offensé les yeux de la

divine majesté. Déjà le mal passé ou présent n'avait plus d'attrait pour lui, mais il n'était pas encore entièrement assuré de pouvoir l'éviter à l'avenir. Aussi, quand il rejoignait son compagnon, il était tellement brisé de douleur qu'on ne reconnaissait pas, dans celui qui sortait, l'homme qui était entré un instant auparavant (1). »

Quel est cet intime ami, avec qui François devait partager son trésor? Quelle est cette grotte, à laquelle parvenaient si souvent les deux compagnons? On en est réduit à des hypothèses inconsistantes. Mais, en revanche, quelle lumière jette cette page sur le caractère de François et sur ses dispositions intimes aux premiers temps de sa conversion! Il se sent faible, et, quoiqu'il n'ait plus d'attrait pour le mal, il n'est pas entièrement assuré de pouvoir l'éviter; aussi craint-il que son repentir, tout sincère et profond qu'il soit, ne demeure stérile, et cette pensée désolante l'empêche de trouver la paix à laquelle il aspire. Mais d'autre part, toujours parce qu'il est conscient de sa propre impuissance, il redoute que la ferveur de ses larmes ne le fasse louer et exalter des hommes, et déjà il cache dans son cœur les grâces qu'il reçoit. « Bienheureux, dira-t-il plus tard, le serviteur qui thésaurise pour le ciel les biens que Dieu lui offre et ne cherche pas à en faire part au monde pour en tirer profit, car le Très-Haut lui-même manifestera ces œuvres à tous ceux qu'il lui plaira. Bienheureux le serviteur qui garde les secrets du Seigneur dans son cœur (2) ». Et, d'après saint Bonaventure, il répétera souvent à ses fils : « Quand le serviteur de Dieu reçoit en prière une visite d'en haut, il doit dire : « Vous m'avez « envoyé du ciel cette consolation à moi, pécheur in-« digne, ô Seigneur; je la remets sous votre garde, car « je m'imaginerais être voleur de votre trésor. » Et lorsque le serviteur de Dieu cesse de prier, il doit toujours se considérer comme un petit pauvre et un pécheur, tout comme s'il n'avait obtenu aucune faveur (3). »

Mais François a besoin d'épanchements, et dans les confidences de l'amitié il risque de livrer les secrets de

(1) *I Cel.*, 6.
(2) *Admonition XXVIII*, dans *Opuscula*, p. 19.
(3) S. Bonaventure, *Leg. maior*, c. X, 4.

2

Dieu. Troublant conflit de la nature et de la grâce, auquel un esprit moins souple et moins riche en nuances apporterait la solution simpliste du silence quand même. Lui ne se laisse point enfermer dans un dilemme. Il ne se résoudra pas au silence, car il ne le pourrait ; il ne trahira point le secret d'en haut, car il ne le voudrait : il parlera en allégories : « Bien que l'amour dont son âme était pleine, écrit son biographe, ne lui permît pas de se taire, il ne parlait pourtant qu'avec précaution et par énigmes. De même qu'il entretenait son intime ami du trésor caché, ainsi il s'efforçait de parler aux autres par figures (1). » A ceux qui, croyant qu'il voulait se marier, lui demandaient : « Ne penses-tu pas à prendre femme? » « L'épouse que je choisirai, répondait-il, est plus noble et plus belle que toutes les femmes que vous avez vues ; elle les surpasse toutes en grâce et en sagesse (2). »

La connaissait-il déjà, cette épouse dont il parlait avec tant d'enthousiasme? En réalité, il ne faisait que l'entrevoir de loin. Trois ans encore s'écouleront avant que Dieu lui révèle la forme de vie qu'il doit embrasser ; présentement, bien qu'il sente tomber les écailles qui lui couvraient les yeux, c'est toujours la lumière qu'il implore.

Espérant l'obtenir par un pèlerinage, il se rendit à Rome. Devant le tombeau de saint Pierre, il s'étonna de la modicité des offrandes que déposaient les visiteurs, et, avec la plus complète insouciance du lendemain, il jeta son argent à pleine poignée. Puis, comme il n'avait plus de quoi subsister, il emprunta les haillons d'un pauvre et, sur le parvis de la basilique, il prit place, tout joyeux, au milieu des mendiants. Se regardant comme un des leurs, il mangea avec eux de grand appétit. Il ne prolongea toutefois pas cette expérience de la pauvreté volontaire, de peur de faire rougir ceux qui le connaissaient, et il revint à Assise (3).

C'est là qu'il reçut enfin du Seigneur le réconfort attendu : « François, lui dit Dieu au fond de l'âme, au

(1) *I Cel.*, 7.
(2) *I Cel.*, 7.
(3) *II Cel.*, 8.

lieu des biens charnels et vains, recherche les joies spirituelles, préfère l'amertume à la douceur et méprise-toi toi-même, si tu veux me connaître. Après cette transformation, tu goûteras pleinement le sens de mes paroles (1). » « Sur-le-champ, ajoute le biographe, il se sentit pressé d'obéir aux commandements divins, et fut amené à les observer en l'occasion suivante :

« Il y avait, sur le chemin qui descend d'Assise à la vallée, à l'endroit où s'élève aujourd'hui la casa Gualdi, appelée aussi Ospadeletto, une léproserie que François connaissait bien, car, non sans affectation, il se bouchait le nez quand il l'apercevait à deux milles de distance (2). Or, un beau jour qu'il chevauchait aux environs, il se trouva soudain face à face avec un de ces ladres, qui lui demanda l'aumône. Surmontant son horreur et son dégoût, il mit pied à terre, baisa la face tuméfiée du misérable et lui mit dans la main, non seulement une offrande, mais un nouveau baiser. Puis, étonné lui-même de sa victoire et tout joyeux de l'avoir remportée, il voulut renouveler son geste. Il se rendit à la léproserie, et après avoir distribué de l'argent à chacun des malades, il leur baisa la main et la bouche (3). »

Cet événement, où François manifeste une si parfaite maîtrise de lui-même, marque le moment décisif de sa conversion, son entrée véritable dans une vie nouvelle. Quelque temps avant de mourir, alors qu'il dictera son testament spirituel, c'est le seul trait qu'il retiendra de ces années de luttes intérieures :

Le Seigneur m'a donné à moi, Frère François, la grâce de commencer ainsi à faire pénitence : j'étais dans les péchés, et il me semblait très amer de voir des lépreux ; et le Seigneur lui-même me conduisit au milieu d'eux et j'exerçai la miséricorde à leur égard. Et quand je me retirai de leur présence, ce qui m'avait paru amer fut changé pour moi en douceur de l'âme, et après je tardai peu et je sortis du siècle.

Sa sollicitude pour les lépreux ne l'empêchait d'ailleurs point de chercher à soulager les autres malheureux.

(1) *II Cel.*, 9.
(2) *I Cel.*, 17.
(3) *II Cel.*, 9.

« Il tendait une main généreuse à ceux qu'il voyait dans le dénuement, et prodiguait aux affligés une affectueuse compassion (1). » « Souvent il lui arrivait de se dépouiller de ses vêtements pour en couvrir les indigents... et plus d'une fois il offrit à de pauvres prêtres des ornements sacerdotaux » afin que le corps du Seigneur fût mieux honoré (2). Pour bien l'honorer lui-même, il entrait dans les églises qui se trouvaient sur son chemin et il y récitait cette prière, qu'il enseignera plus tard à ses fils : « Nous vous adorons, Seigneur Jésus-Christ, ici et dans toutes vos églises qui sont sur toute la terre, et nous vous bénissons d'avoir racheté le monde par votre sainte croix (3). »

Ce fut dans une de ces églises qu'en l'année 1206 se décida ce que nous l'avons vu nommer tout à l'heure sa « sortie du siècle ».

Un jour de foire, il s'était rendu à Foligno avec un chargement d'écarlates sur son cheval. Il débita ses étoffes comme à l'ordinaire, et, des offres avantageuses lui ayant été faites, il vendit jusqu'à son cheval. Foligno est à trois heures de marche d'Assise. Obligé, pour le retour, de faire à pied tout ce trajet avec une charge d'argent assez lourde, il se demandait en marchant à quoi il emploierait cette somme, car il demeurait aussi dépensier qu'autrefois, et n'avait fait que changer l'objet de ses prodigalités. Aux approches d'Assise, il passa devant une église bâtie sur le bord du chemin. Elle avait été élevée longtemps auparavant en l'honneur de saint Damien (4), mais elle était si délabrée qu'elle paraissait vouée à une ruine prochaine. Il y entra avec crainte et révérence, et voici que, s'étant prosterné devant le crucifix, il fut envahi soudain par une grâce extraordinaire qui le rendait tout différent de ce qu'il était en entrant. Tout à coup, au milieu de son trouble, l'image du Christ en croix lui parla de ses lèvres peintes. Elle l'appelait par son nom. « François, lui disait-elle,

(1) *I Cel.*, 17.
(2) *II Cel.*, 8.
(3) *Testament*, et *I Cel.*, 45.
(4) L'existence de cette église est mentionnée dès l'an 1030 (H. Thode, *Saint François d'Assise et les Origines de l'art de la Renaissance*, tr. fr., Paris, s. m., t. II, p. 13).

va, répare ma maison qui, tu le vois, tombe en ruines (1).

Tout tremblant et au comble de la stupéfaction, il fut hors de lui en entendant cette voix, et, sans prendre le moindre temps pour se ressaisir, il courut trouver le chapelain, lui baisa les mains avec un grand esprit de foi, lui offrit l'argent qu'il portait et le pria d'acheter une lampe et de l'huile, ne voulant pas que l'image sacrée restât un seul instant privée du luminaire dont l'hommage lui était dû. Le prêtre, surpris et plus émerveillé qu'on ne peut dire devant une si prompte conversion, ne pouvait en croire ses oreilles. Mais, craignant d'être le jouet d'une mauvaise plaisanterie, il n'accepta point l'argent qu'on lui offrait. N'avait-il pas vu cet homme, la veille encore pour ainsi dire, mener une vie déréglée avec ses parents et ses amis, et les dépasser tous en folie ! François, cependant, insistait de toutes ses forces, tâchant, par ses paroles, d'inspirer confiance au chapelain, priant et suppliant celui-ci de l'autoriser à rester auprès de lui pour servir le Seigneur. A la fin, le prêtre y consentit, mais, par crainte des parents, il s'obstina à refuser l'argent. Alors François jeta sa bourse dans l'embrasure d'une fenêtre, n'en faisant pas plus de cas que de la poussière (2).

Le soir venu, Pierre le drapier s'inquiéta de ne point voir François de retour et le chercha de tous côtés. Quand il fut certain que son fils était à Saint-Damien, il s'en affligea fort, rassembla ses amis et ses voisins et entreprit avec leur aide de ramener le fugitif. Mais François, averti de leur approche aux cris menaçants qu'ils poussaient, laissa libre carrière à leur colère et

(1) On peut voir encore aujourd'hui le crucifix de Saint-Damien à Assise, au couvent de Santa-Chiara.

(2) Tout ce récit est tiré de *I Cel.*, 8 et 9 et *II Cel.*, 10 et 11. Saint Bonaventure l'altère profondément. Il affirme d'abord que, depuis son faux départ pour les Pouilles, François ne s'est plus occupé du commerce paternel, afin de se consacrer tout entier à la prière (*Leg. maior*, cap. I, 4). Un jour, il sort dans la campagne pour y méditer, et entre dans l'église Saint-Damien, où le crucifix l'appelle jusqu'à trois fois. Alors, pour obéir à l'ordre du Christ, il court à la maison de ses parents, y prend son cheval et un ballot d'étoffes, vend le tout à Foligno, puis rapporte le produit de la vente au chapelain de Saint-Damien (*op. cit.*, cap. II, 1). La version de saint Bonaventure a été reproduite par le rédacteur de la *Légende* dite *des Trois Compagnons*, et c'est à ce dernier que les historiens modernes l'ont empruntée.

s'enfonça dans un réduit qu'il s'était aménagé. C'était une basse fosse située sous une maison et qu'un seul homme connaissait. Durant un mois il y demeura caché, prenant dans l'obscurité de ce réduit la nourriture qu'on pouvait lui faire passer. Baigné de larmes, il priait sans relâche, suppliant Dieu qu'il le délivrât des mains de ses persécuteurs, et favorisât avec bénignité l'accomplissement de ses pieux desseins. Dans le jeûne et les larmes, il implorait la clémence du Sauveur, et, n'attendant rien de sa propre industrie, il mettait en Dieu tout son espoir.

Or, bien qu'il vécût dans un trou, au milieu des ténèbres, non seulement il retrouva peu à peu le calme en son âme, mais il se sentit rempli d'une indicible joie, inconnue jusqu'alors. Il finit par en être à ce point enflammé qu'il résolut de quitter son réduit pour s'offrir aux malédictions des siens. Sur-le-champ il se leva et se dirigea vers la ville, s'accusant véhémentement d'inertie et de lâcheté.

Quand il parut, ceux qui l'avaient connu autrefois, comparant le présent au passé, se mirent à l'insulter vilainement. On criait : « Au fou ! » On lui jetait de la boue et des pierres. Le voyant si différent de ce qu'il avait été, si affaibli par les austérités, on mettait ce qu'il faisait sur le compte de l'épuisement et de la démence. François restait sourd à toutes les clameurs ; bien plus, loin de se laisser émouvoir et ébranler par les injures, il en rendait grâces à Dieu.

Depuis un bon moment les cris et les racontars allaient leur train par les places et les carrefours de la ville ; l'écho des moqueries retentissait de tous côtés quand enfin la rumeur en parvint jusqu'aux oreilles du père. Lorsqu'il entendit le nom de son fils, et qu'il comprit que c'était lui que ses concitoyens tourmentaient de la sorte, il bondit, non pour le délivrer, mais pour l'accabler. Perdant toute mesure, il s'élança sur lui et, le regard mauvais, il l'empoigna et le traîna brutalement jusqu'à sa maison. Faisant taire toute pitié, il l'enferma durant plusieurs jours dans un obscur réduit et, pour le faire renoncer à son dessein, il essaya d'abord des paroles, ensuite des coups et des chaînes. Mais ces mauvais traitements n'eurent d'autre effet que d'affermir François

et de le déterminer à réaliser plus généreusement ses saints désirs; les discours comme les chaînes furent impuissants à ébranler sa résolution.

Sa réclusion dura peu. Pierre, appelé par d'urgentes affaires de famille, s'absenta quelque temps. Alors Pica, qui restait seule à la maison et n'approuvait pas la conduite de son mari, tenta d'obtenir par la douceur que François se rendît à ce qu'elle dut nommer la raison. Mais, quand elle eut compris que ses efforts étaient inutiles, ses entrailles maternelles s'émurent de pitié et brisant les liens du prisonnier, elle le remit en liberté Lui, rendant grâces au Dieu tout-puissant, revint à Saint-Damien. Il s'imposa dès lors moins de contrainte, car, ayant été éprouvé par les tentations, il sortait de ses multiples combats avec un visage plus joyeux. Les injures avaient donné à son âme une plus grande assurance et, circulant librement partout, il s'avançait, le cœur plus au large.

Sur ces entrefaites, Pierre revint, trouva le cachot vide et éclata en reproches contre sa femme. Puis, frémissant et vociférant, il courut à la retraite de son fils, résolu, s'il ne pouvait le ramener, à le faire chasser du pays par les consuls. Quand François l'entendit approcher, il vint à sa rencontre avec joie et sérénité et proclama bien haut que pour lui les chaînes et les coups ne comptaient pas, ajoutant qu'avec bonheur il supporterait, pour le nom du Christ, tous les tourments. Alors son père désespéra de le détourner de la voie où il s'était engagé, et ne songea plus qu'à lui faire rendre l'argent. François désirait employer cette somme tout entière à nourrir les pauvres et à réparer l'église de Saint-Damien avec ses dépendances; mais, comme il n'aimait pas l'argent, il ne se laissa pas séduire par la vision du bon usage qu'il en aurait pu faire et, n'y étant pas attaché, il ne fut nullement troublé en le perdant. Quand on eut retrouvé la bourse qu'il avait laissée dans l'embrasure poussiéreuse d'une fenêtre, la fureur du père se calma quelque peu et son avarice fut satisfaite d'avoir récupéré l'argent. Aussitôt il conduisit son fils devant l'évêque d'Assise, Guido, pour qu'entre les mains de celui-ci François renonçât à son héritage et rendît ce qu'il en possédait déjà. François, bien loin de se dérober,

fut rempli de joie et, dans la promptitude de son âme, il s'empressa de faire ce qu'on exigeait de lui (1).

Amené en présence de l'évêque, il ne tolère ni hésitation ni retard ; sans attendre ou prononcer un mot, il se dépouille de ses vêtements, les jette à terre et les rend à son père. Il ne garda pas même ses chausses, et apparut devant toute l'assistance couvert seulement du cilice qu'il portait sur sa chair, et qu'il ne tenait certainement pas de ses parents. Alors il s'écria : « Maintenant, je puis dire librement : Notre père qui êtes aux cieux, et non plus : mon père Pierre, fils de Bernard, à qui je rends, non seulement son argent, mais encore tous mes vêtements. Je m'avancerai tout nu vers le Seigneur. » Guido, comprenant que les gestes de François contenaient en eux un mystère, et que sa résolution venait du ciel, se leva sur-le-champ, le prit dans ses bras et le couvrit du manteau dont lui-même était revêtu, puis il lui fit donner un vieil habit à l'usage du jardinier de l'évêché.

(1) Tel est le récit que donne Thomas de Celano (*I Cel.*, 10 à 14). Saint Bonaventure se borne à le résumer sans y rien changer (*Leg. maior*, cap. II, 2 à 4). Mais, au début du quatorzième siècle, le rédacteur de la *Légende des Trois Compagnons* se demanda pourquoi François avait été traduit devant l'officialité, et non devant la juridiction civile, et, pour l'assimiler aux clercs, il imagina l'épisode suivant : Pierre, de retour au logis et n'y trouvant plus son fils, s'emporte en injures contre sa femme, puis court au palais de la commune. « Il y porta plainte devant les consuls d'Assise, demandant qu'ils lui fissent rendre l'argent que son fils s'était procuré, disait-il, en mettant sa maison au pillage. Ceux-ci, le voyant si troublé, citèrent François à comparaître devant eux et lui firent notifier cette citation par un crieur public. Mais il répondit au messager que, grâce à Dieu, il était devenu libre et n'avait plus rien à voir avec les consuls, attendu qu'il s'était consacré exclusivement au service du Seigneur. Les consuls, ne voulant pas lui faire violence, dirent au père : « Puisque votre fils est maintenant serviteur de Dieu, il est hors de notre juridiction. » Voyant donc qu'auprès des magistrats il n'arriverait à rien, le père se plaignit à l'évêque d'Assise, lequel, en homme sage et discret, requit courtoisement le jeune homme de comparaître devant lui. Et François répondit à l'envoyé du prélat : « Oui, je me rendrai près du seigneur évêque, parce qu'il est père et seigneur des âmes. » Cette anecdote a été reproduite sans hésitation par tous les historiens postérieurs. Elle est assurément ingénieuse, mais sans aucun fondement, car rien n'empêche que François ait réclamé dès le premier instant d'être traduit devant l'évêque, et que son père ait accepté la juridiction du prélat, espérant peut-être que celui-ci aurait raison, plus aisément que personne, de la résistance du fils rebelle.

Dès cette heure, dit Thomas de Celano, il fut son protecteur, l'encouragea, le réconforta, et le reçut dans les entrailles de sa charité (1).

Quant à François, il quitta la ville pour se retirer dans la solitude (2). Enivré de sa victoire, il ne pouvait demeurer silencieux, et, tout en traversant une forêt, il se mit à chanter en français les louanges du Créateur. Des brigands se jetèrent sur lui en criant : « Qui es-tu? » Il venait à l'instant même de se répondre intérieurement à cette question, car, à la lueur des événements de ce jour, ses rêves chevaleresques d'autrefois s'expliquaient enfin ; aussi déclara-t-il d'une voix assurée : « Je suis le héraut du grand Roi. Que me voulez-vous? » Les brigands, le prenant pour un fou, le frappèrent, le précipitèrent dans un fossé profond rempli de neige et lui dirent en ricanant : « Reste là, pauvre héraut de Dieu ! » A force de se tourner et de se retourner, il parvint pourtant à se dégager, et, quand ses agresseurs se furent éloignés, il sortit du fossé et reprit sa marche en chantant.

Mais, au bout de quelques pas, il dut constater que le misérable habit dont l'évêque l'avait gratifié, mis en loques par les épines, l'abandonnait. Force lui fut donc de frapper à la porte d'un couvent voisin, dont les moines semblent l'avoir pris pour un simple vagabond. Pendant plusieurs jours il servit d'aide à la cuisine, couvert seulement d'une chemise grossière et réduit à convoiter les eaux grasses pour s'en nourrir. Comme on lui refusait toute pitié et qu'il ne pouvait obtenir un vêtement, si vieux fût-il, il poussa plus loin et gagna Gubbio, où un de ses amis d'autrefois lui offrit enfin une pauvre tunique (3). Thomas de Celano, qui nous rapporte ces détails, ajoute à la décharge des moines que

(1) *I Cel.*, 15 ; *II Cel.*, 12 ; S. Bonav., *Leg. maior*, cap. II, 4.

(2) S. Bonav., *Leg. maior*, cap. II, 5.

(3) Dans les *Miscellánea Francescana*, t. V, pp. 76-78, Giuseppe Mazzatinti s'est efforcé de prouver que cet ami était Federigo Spadalunga. Comme l'a fait remarquer Sabatier (*op. cit.*, p. 73, note 1), « ce Spadalunga de Gubbio a bien pu donner un vêtement à François, mais il est fort possible que ce don ait été fait beaucoup plus tard, et qu'on l'ait fixé à cette date solennelle de la vie du saint, par une sorte d'illusion d'optique, presque inévitable, par suite du rapprochement du fait et du nom de la localité ».

« quelque temps après, comme la réputation de l'homme de Dieu s'était répandue partout, et que son nom était dans toutes les bouches, le prieur, se rappelant avec confusion de quelle manière on avait traité le saint, vint le supplier, au nom du Seigneur, de lui pardonner, à lui et à ses frères (1) ».

François se rendit ensuite auprès des lépreux. Il demeurait avec eux, les servant en tout avec le plus grand zèle pour l'amour de Dieu, lavant leurs plaies et épongeant le pus de leurs ulcères (2). Il revint enfin à Saint-Damien, qu'il entendait réparer conformément à l'ordre du Christ. N'ayant plus rien à lui, il se mit à mendier dans Assise, tant pour acheter les pierres nécessaires à la restauration de l'église (3) que pour entretenir la lampe qu'il y faisait brûler devant le crucifix.

A Rome, il a pu tendre autrefois sans hésitation la main aux inconnus ; mais maintenant qu'il s'adresse, dans sa ville natale, à ses amis et connaissances, il a fort à faire pour se libérer du respect humain. Un jour notamment qu'il mendie de l'huile, il voit un groupe d'hommes qui s'amusent devant la maison où il a l'intention d'entrer. Le rouge au front, il recule. Mais, ayant élevé son âme vers le ciel, il se traite de lâche et se juge très sévèrement. Il revient vers la maison et, à haute voix, fait connaître à tous la cause de sa fausse honte. Puis, l'esprit comme enivré, il demande, en français, de l'huile et en obtient (4).

Bientôt il ne mendie plus seulement de l'argent, des pierres ou de l'huile pour Saint-Damien, mais sa propre nourriture. Tout d'abord, le chapelain qui desservait l'église, le voyant exténué par un labeur sans trêve, s'était ému de pitié et avait partagé avec lui son repas, qui n'avait d'ailleurs rien de somptueux. François loua la délicate attention de son hôte et rendit hommage à sa bonté compatissante, mais il se dit en lui-même : « Tu ne trouveras pas partout ce prêtre pour te servir une telle nourriture ; ce n'est pas ainsi que doit vivre un homme qui fait profession de pauvreté. Il ne convient

(1) *I Cel.*, 16.
(2) *I Cel.*, 17.
(3) *II Cel.*, 109.
(4) *II Cel.*, 13.

pas que tu t'habitues ainsi, car, peu à peu, tu reviendras aux choses que tu as méprisées et tu retomberas dans la mollesse. Lève-toi sans retard et va mendier de porte en porte des restes d'aliments. » Il alla donc par Assise, quêtant de porte en porte de la nourriture. Cependant, quand il vit le plat rempli de ce mélange, il recula tout d'abord d'horreur, puis, se souvenant de Dieu et vainqueur de lui-même, il se mit à manger, l'âme pleine de joie. « L'amour, conclut de ce trait frère Thomas, adoucit tout et rend savoureuse toute amertume (1). »

Les persécutions de son père lui furent d'ailleurs autrement pénibles. Profondément humilié de rencontrer François se livrant à une mendicité dont sa propre dureté était en somme la seule cause, Pierre le poursuivait partout de malédictions d'autant plus violentes que sous elles il étouffait peut-être des remords. François ne pouvait s'empêcher d'être troublé par les imprécations paternelles ; aussi, comme pour en conjurer l'effet, appela-t-il à son aide un homme du peuple très simple, le choisit pour père adoptif et lui demanda de le bénir chaque fois que son père le maudirait. Quant à son frère, qui, lui aussi, l'assaillait de paroles venimeuses, il n'eut besoin du secours de personne pour le remettre en place. Un matin d'hiver que François, vêtu de haillons et plongé dans la prière, tremblait de froid, son frère dit à l'un de ses concitoyens : « Demande-lui donc de te vendre pour un sou de sa sueur ! » — « Tu n'y penses pas, répliqua François avec un sourire ; je la vendrai bien plus cher au bon Dieu (2). »

Pour ce Dieu il œuvrait et peinait en effet sans relâche, intéressant tout le monde à la réparation de Saint-Damien. Il menait ce travail avec enthousiasme, proférant devant les assistants des paroles françaises où l'on vit plus tard la prédiction qu'en ce lieu serait fondé un monastère de saintes Vierges du Christ (3). En peu de temps la petite chapelle fut parfaitement restaurée (4) ; alors, se croyant toujours une vocation de réparateur d'églises, François se transporta de l'autre côté d'Assise,

(1) *II Cel.*, 14.
(2) *II Cel.*, 12.
(3) *II Cel.*, 13.
(4) *II Cel.*, 18.

où la vieille église bénédictine Saint-Pierre menaçait ruine, et il s'employa à sa réfection (1). Puis, d'autres concours assurant le bon achèvement de cette entreprise, il descendit dans la vallée et gagna un endroit nommé *la Portioncule*, où s'élevait une petite chapelle abandonnée, consacrée jadis à la bienheureuse Mère de Dieu.

Arrêtons-nous un instant devant ce modeste édifice, qui deviendra bientôt le berceau de l'Ordre des Mineurs. C'est un simple oratoire, d'environ sept mètres de long sur quatre de large, avec une voûte ogivale et une abside ronde. Une porte cintrée, dépourvue de tout ornement, est percée dans la façade; une autre, pareille, dans un des murs latéraux. D'après une ancienne tradition, mentionnée par Salvatore Vitali dans son *Paradisus Seraphicus* (Milan, 1645), quatre saints ermites, envoyés en Italie par saint Cyrille avec un fragment du tombeau de la Vierge, avaient reçu du pape Libère la mission de construire, dans la vallée de Spolète, une chapelle pour contenir cette relique, et avaient élevé ce sanctuaire en l'honneur de la Mère du Christ. Au sixième siècle il aurait reçu le nom de Sainte-Marie-des-Anges après que saint Benoît eut obtenu d'en prendre possession pour son Ordre. Ce n'était point à proprement parler un couvent, mais une simple *portioncula terreni*, qui appartint successivement aux religieux de Cluny, puis à ceux de Cîteaux; mais en 1075 les moines qui l'habitaient se retirèrent dans l'abbaye du mont Subasio et la laissèrent à l'abandon (2).

(1) Thomas de Celano parle de la restauration de Saint-Pierre (*I Cel.* 21), mais saint Bonaventure est le premier à donner le nom de cette église (*Leg. maior,* cap. II, 7), qu'il situe par contre inexactement. Il écrit en effet que Saint-Pierre se trouvait plus éloigné de la ville que Saint-Damien, tandis que c'est le contraire qu'il eût fallu dire. Thomas de Celano avait placé plus justement l'église *iuxta civitatem Assisii.* Elle était alors en dehors des remparts, qui l'ont comprise plus tard dans leur enceinte. Ajoutons que cet édifice est mentionné pour la première fois en 1029 (Laspeyre, *Erbkam's Zeitschrift für Bauwesen,* 1872, vol. XXII, p. 284), et que, reconstruit au treizième siècle, il a été consacré par le pape Innocent IV en 1253 (Cristofani, *op. cit.,* t. I, p. 173).

(2) V. Thode, *op. cit.,* t. II, p. 18, et surtout l'étude du P. Édouard d'Alençon, O. M. Cap., *l'Abbaye de Saint-Benoît au mont Soubase,* dans les *Etudes franciscaines,* 1909, pp. 376-424.

Au temps où François s'y rendit, on ne visitait plus la petite église, et personne n'en prenait soin. Voyant l'état lamentable où elle se trouvait, le maçon du bon Dieu fut saisi de pitié ; il s'établit là et reprit, par dévotion pour la Mère de toute bonté, la truelle qu'il venait à peine de déposer.

Nous ne savons combien de temps dura la réparation de Sainte-Marie-des-Anges, mais au début de 1209 elle était terminée et l'église rendue au culte. Le 24 février de cette année, en la fête de saint Mathias, François, y assistant à la messe, entendit l'officiant lire, selon la liturgie alors en usage, le passage de l'Évangile qui raconte comment le Seigneur envoya prêcher les soixante-douze disciples (1). Le petit pauvre, qui portait alors à peu près l'habit des ermites, une courroie de cuir autour des reins, un bâton à la main, des sandales aux pieds, fut vivement frappé par ce texte ; mais, comme il n'en avait compris qu'à peu près le sens, dès que la messe fut achevée il alla supplier le prêtre de le lui expliquer. Celui-ci le fit tout au long. Quand François eut appris que les disciples du Christ ne devaient porter ni or, ni argent, ni monnaie, ni bourse, ni besace, ni pain, ni bâton, ni chaussures, ni deux tuniques, et qu'ils avaient à prêcher le royaume de Dieu et la pénitence, il tressaillit de joie : « Voilà, s'écria-t-il, ce que je désire, ce que je cherche, ce que de toutes les fibres de mon cœur je désire accomplir. » Il enleva ses sandales, jeta son bâton, ne garda qu'une tunique et remplaça sa courroie par une corde ; puis il se fit un froc portant sur le devant l'image de la croix pour qu'elle chassât toutes les suggestions du diable. Ce vêtement était très rugueux afin qu'il crucifiât la chair avec ses vices et ses faiblesses ; très pauvre, mal taillé et tel qu'il ne pût faire envie à personne. Ainsi accoutré, l'esprit plein de ferveur et l'âme en fête, François va prêcher la pénitence à tous (2).

(1) *Matth.*, X, 9-10. V., sur la détermination de la date du 24 février, d'après ce texte, *Analecta Franciscana*, t. III, p. 2, note 5.
(2) *I Cel.*, 21-23.

LIVRE SECOND

LA PERSONNALITÉ DE SAINT FRANÇOIS

CHAPITRE PREMIER

L'INTELLIGENCE ET LA VOLONTÉ

Le nouveau prédicateur ne payait pas de mine. Un contemporain, Thomas, plus tard archidiacre de Spalato, qui l'entendit le 15 août 1222 à Bologne, nous dit de François que « ses vêtements étaient sordides, son aspect chétif, son visage sans beauté (1) ». Thomas de Celano, qui fut à même de l'observer davantage, a consigné de brèves, mais précises notations, qu'il nous a fort heureusement livrées dans leur sécheresse originelle, sans les enrober d'éloquence cicéronienne :

« C'était, écrit-il, un homme au parler facile, au visage souriant, au regard bienveillant, exempt de mollesse et de morgue. Sa taille était moyenne, plutôt courte, sa tête petite et ronde, sa figure assez allongée et étroite, son front lisse et bas, ses yeux moyens, noirs et limpides, ses cheveux bruns, ses sourcils droits, son nez régulier, mince et droit, ses oreilles écartées, mais petites, ses tempes plates, sa parole miséricordieuse, brûlante et pénétrante, la voix prenante et douce, claire et sonore, ses dents serrées, égales et blanches, ses lèvres petites et minces, sa barbe noire et clairsemée, son cou grêle, ses épaules droites, ses bras courts, ses mains fines avec

(1) *Historia Salonitanorum*, éd. Heinemann, dans *Monum. Germ. Histor.*, *SS.*, t. XXIX, p. 580.

des doigts longs et des ongles saillants, ses jambes maigres, ses pieds petits, sa peau douce. Il était décharné, grossièrement vêtu, dormait peu, avait la main toujours ouverte (1). »

Pendant plusieurs siècles, ce texte de frère Thomas sera la source unique où puiseront les peintres qui, par centaines, s'efforceront de représenter le patriarche séraphique. Aucun d'eux n'égalera Cimabue, dont le chef-d'œuvre est la grande fresque du transept nord de l'église inférieure d'Assise, où François se tient debout, les yeux noyés d'extase, à la droite de la Vierge assise sur un trône. Si nous n'avions sur le petit pauvre tant d'informations immédiates, il semble que cette admirable effigie nous le ferait connaître. Mais, puisqu'elle n'est que le génial commentaire d'un texte littéraire, bornons-nous à la saluer au passage, et allons droit aux documents de première main.

Il en est un auquel on aimerait pouvoir se fier entièrement. Parallèlement en effet à son portrait de l'homme extérieur, Thomas de Celano a placé ce séduisant tableau de l'homme intérieur :

« Qu'il était beau, splendide, glorieux, dans l'innocence de sa vie, la simplicité de son langage, la pureté de son cœur, sa tendresse pour Dieu, sa charité fraternelle, sa fervente obéissance, son commerce agréable, son aspect angélique. De mœurs douces, de nature paisible, il se montrait affable dans ses paroles, très bienveillant dans l'exhortation, savait garder très fidèlement un secret, était prévoyant dans le conseil, actif dans l'exécution, gracieux en toutes choses. Il avait l'esprit serein, l'âme douce, l'intelligence claire ; il était absorbé dans la contemplation, assidu à la prière, toujours plein de ferveur. Constant dans ses desseins, affermi dans la vertu, persévérant dans la grâce, il demeurait toujours semblable à lui-même. Il était prompt au pardon, lent à la colère, d'esprit vif, de mémoire très heureuse, subtil dans la discussion, plein de prudence dans la délibération et toujours simple. Il était sévère pour lui-même, compatissant pour les autres, toujours plein de discernement (2). »

(1) *I Cel.*, 83.
(2) *I Cel.*, 83.

Encore une fois, j'aimerais pouvoir m'abandonner à l'enthousiasme qui déborde de ces lignes, mais c'est précisément leur enthousiasme qui me tient sur la réserve. Certes, il y a là bien des traits à retenir, et que nous retiendrons, mais n'y a-t-il pas là aussi le résultat de cet inconscient travail d'idéalisation dont bénéficient les morts que nous avons chéris? Dieu me garde de chercher à diminuer le plus aimant de ses saints, mais enfin je sais qu'aucun de ceux-ci n'est, pour me servir d'une expression de M. Henri Bremond, un maître de tout repos, et que seul le Christ est l'exemplaire accompli de la perfection. Thomas de Celano lui-même, nous le verrons, rapporte certains traits de François qui attestent chez celui-ci quelques déficiences. Pas plus que le vieux chroniqueur, ne les laissons dans l'ombre. C'est, hélas! par les faiblesses qu'ils ont eues en commun avec nous que les saints nous touchent le mieux. Les sentant participants de nos infirmités, nous nous disons, au moins en de courts moments de ferveur, que rien ne s'oppose qu'avec la grâce de Dieu nous marchions sur leurs traces. François, l'un des plus richement doués parmi les fils d'Adam, n'a d'ailleurs rien à craindre de notre respectueuse curiosité.

Nous avons déjà dit quelques mots de la vivacité de son intelligence et noté la repartie avec laquelle il sut un jour arrêter les injures de son frère. Le trait suivant, qui se place aux Celle, près de Cortone, va nous fournir un nouvel exemple de son à-propos. Un pauvre était venu au lieu de séjour des frères, pleurant sur sa femme morte et ses enfants. François, qui n'avait sur lui que son manteau, dit aussitôt au malheureux : « Pour l'amour de Dieu, je te donne ce manteau à la condition que tu ne le cèdes que pour un bon prix. » Comme on s'en doute, les frères accoururent pour reprendre le manteau et empêcher cette libéralité. Mais le pauvre, encouragé par la présence de son bienfaiteur, crispait les mains sur le manteau et le défendait comme sa propriété; on dut se résoudre à le lui racheter (1).

Une autre fois, étant venu à Imola, en Romagne, il se présenta à l'évêque du lieu pour lui demander la

(1) *II Cel.*, 88.

permission de prêcher. L'évêque lui répondit : « Je suis là, mon frère, pour prêcher à mon peuple ; cela suffit. » François baissa humblement la tête et sortit. Une petite heure plus tard il rentrait : « Que veux-tu, mon frère, dit l'évêque ; que viens-tu encore me demander? » — « Seigneur, répondit-il, quand un père chasse son fils par une porte, il lui faut rentrer par une autre. » Et l'évêque, désarmé, d'acquiescer à sa requête (1).

Non seulement François a l'esprit vif, mais son cerveau perçoit également bien les sensations de tout ordre. Nous le savons musicien, et dès lors on pourrait craindre la prédominance des images auditives dans son esprit. Cependant sa mémoire visuelle n'est pas moins riche. J'ai rapporté le songe du palais plein d'armes, à la suite duquel il entreprit de rejoindre Gauthier de Brienne dans les Pouilles. En 1210, lorsqu'il demandera l'approbation de sa Règle au pape, il verra dans son sommeil les prescriptions de cette règle sous la forme de miettes de pain dont il fera des hosties, et ceux des frères qui recevront ce présent sans dévotion ou qui le dédaigneront après l'avoir reçu lui apparaîtront couverts de lèpre (2). Aussitôt la Règle approuvée, il rêvera du Saint-Siège sous la forme d'un arbre qu'il inclinera jusqu'à terre (3). A son retour d'Égypte, nous aurons la vision de la poule et de ses poussins (4). Voici enfin une réminiscence de la vision de Daniel (5), que François avait lue ou entendu lire :

« Une nuit qu'il terminait une longue prière, il s'assoupit peu à peu et s'endormit. Sa sainte âme, introduite dans le sanctuaire de Dieu, vit en songe, entre autres choses, une dame qui avait un aspect extraordinaire. Sa tête était d'or, sa poitrine et ses bras d'argent, son ventre de cristal et ses jambes de feu. Sa stature était haute, ses attaches fines et ses proportions harmonieuses. Mais cette femme remarquablement belle était couverte d'un manteau sordide (6). »

(1) *II Cel.*, 147.
(2) *II Cel.*, 209.
(3) *I Cel.*, 33.
(4) *II Cel.*, 24.
(5) *Daniel*, II, 31.
(6) *II Cel.*, 82.

A la différence de ce qu'il fit pour les songes précédents, François n'a point laissé connaître son interprétation de cette dernière vision. Il se borna à la raconter à l'un de ses compagnons, frère Pacifique, et celui-ci en a donné une explication qui ne manque pas de grandeur. D'après lui, « cette dame d'une si remarquable beauté, c'est l'âme toute belle de saint François ; la tête d'or représente sa contemplation et sa connaissance des choses éternelles ; la poitrine et les bras d'argent, ce sont les paroles du Seigneur qu'il méditait dans son cœur et qu'il mettait en pratique dans ses œuvres ; le cristal, par sa dureté, symbolise la sobriété et, par son éclat, la chasteté du saint ; le fer, c'est la fermeté de sa persévérance ; enfin le manteau sordide, c'est son pauvre corps méprisé, sous lequel se cache une âme du plus haut prix ». Beaucoup d'autres frères voyaient dans cette dame l'épouse de François, la Pauvreté. « L'éclat de sa gloire, disaient-ils, est représenté par l'or ; sa renommée par l'argent ; la profession qu'on en fait intérieurement et extérieurement, sans réserve, par le cristal ; la persévérance finale par le fer. A cette dame, le mépris des hommes charnels a tissé un manteau sordide. » D'autres encore appliquaient cette révélation à l'Ordre des Mineurs et y voyaient le présage de sa destinée à travers le temps. Quant à Thomas de Celano, il rapporte ces diverses opinions sans prendre nettement parti. Pour lui cependant, le fait seul que François refusa d'interpréter sa vision indique que celle-ci se rapportait à lui, car, si elle avait eu trait à l'Ordre des Mineurs, il n'aurait pas gardé sur elle ce silence rigoureux.

***

On peut se demander comment, en possession des plus riches dons de l'esprit, François a pu demeurer, humainement parlant, un ignorant. C'est que la science lui était inutile. Son seul livre était l'Écriture Sainte, que tantôt il lisait lui-même, et tantôt se faisait lire. « Ce que son esprit avait une fois saisi restait gravé dans son cœur en traits indélébiles ; sa mémoire lui tenait lieu

de livres, et il n'oubliait plus la parole qui avait frappé une fois son oreille, car son cœur la ruminait continuellement avec dévotion (1). » Aussi en arriva-t-il à connaître si parfaitement la Bible que ce livre même lui devint superflu :

« Un jour, alors qu'il souffrait et était assailli de toutes parts par la douleur, son compagnon lui dit : « Mon père, tu as toujours eu recours aux Écritures, « et toujours elles ont apporté un remède à tes maux. « Fais-toi lire encore, je t'en prie, quelques passages « des prophéties, et peut-être ton âme tressaillira-t-elle « de joie dans le Seigneur. » François répondit : « Il est « bon de lire les témoignages de l'Écriture, il est bon « d'y chercher le Seigneur notre Dieu ; mais j'ai tellement fréquenté les Écritures, qu'il me suffit maintenant de les méditer et de les ruminer. Je n'ai besoin « de rien de plus, mon fils : je connais le Christ, pauvre « et crucifié (2). »

Parfois, quand il devait répondre à quelque question, il lui arrivait de manifester la sagesse surnaturelle avec laquelle il pénétrait le sens des textes sacrés :

« Un jour, à Rome, dans la maison d'un cardinal, il fut interrogé sur des passages obscurs ; il donna de ces paroles profondes une explication si lumineuse qu'on eût dit qu'il n'avait jamais fait que scruter les Écritures. Et le seigneur cardinal de lui dire : « Je ne t'interroge « point comme un savant, mais comme un homme possédant l'Esprit de Dieu, et si j'accepte volontiers ton « interprétation, c'est parce qu'elle vient de Dieu « seul (3). »

La dernière année de sa vie, « durant son séjour à Sienne, il advint qu'un frère Prêcheur, homme spirituel et docteur en sacrée théologie, se rendit en cette ville. Il visita le bienheureux François. Le savant et le saint eurent un long et très doux entretien sur les paroles de Dieu. Ledit maître l'interrogea sur cette parole d'Ézéchiel : « Si tu ne représentes pas à l'impie son impiété, « je te demanderai compte de son âme (4) » et il lui dit :

(1) *II Cel.*, 102.
(2) *II Cel.*, 105.
(3) *II Cel.*, 104.
(4) *Ezéchiel*, III, 18.

« Bon père, je connais beaucoup de personnes en état « de péché mortel, et je ne représente pas à chacune « d'elles son impiété. Me sera-t-il donc demandé compte « de leurs âmes? » François répondit qu'il était un ignorant, et qu'il valait mieux pour lui être instruit par le frère que de donner son avis sur une sentence de l'Écriture. « Mon frère, repartit le maître avec humi- « lité, bien que j'aie entendu expliquer cette parole par « des savants, je voudrais pourtant bien savoir ce que « vous en pensez. » — « S'il faut prendre cette parole « dans son sens le plus général, répondit François, « voici comme je l'entends : le serviteur de Dieu doit « rayonner par sa vie et sa sainteté, et c'est la lumière « de son exemple et l'éloquence de ses actions qui fera « reproche à tous les impies. Ainsi, dis-je, l'éclat de sa « vie et le parfum de sa renommée révéleront à tous leur « impiété. » Le frère s'éloigna, très édifié et dit aux compagnons du bienheureux : « Mes frères, la théologie de « cet homme, fondée sur la pureté et la contemplation, « est comme un aigle qui plane dans le ciel, tandis que « notre science à nous se traîne à terre sur son ventre » (1).

Les lumières célestes qui l'inondaient n'empêchaient point François de faire le plus grand cas de la science des théologiens, et d'honorer ceux-ci de façon toute spéciale. Il accueillait avec égards les savants qui entraient dans l'Ordre (2), puis voulait « que les ministres de la parole de Dieu fussent à même de s'appliquer aux études spirituelles sans en être empêchés par aucune charge. « Ils ont été choisis, disait-il, par un grand Roi, « pour transmettre au peuple les ordres qu'ils reçoivent « de sa bouche... » Aussi enseignait-il qu'il faut révérer cet office et vénérer ceux qui en ont la charge. « Ils sont, « disait-il, la vie du corps, ils combattent les démons, « ils sont la pure lumière. » Quant aux docteurs en sacrée théologie, il les jugeait dignes d'honneurs plus grands encore. Un jour, il fit écrire pour tous les frères : « Nous « devons honorer et révérer tous les théologiens et ceux « qui nous dispensent la parole divine, car ils nous « donnent l'esprit et la vie. » Un jour qu'il écrivait au

(1) *II Cel.*, 103.
(2) *I Cel.*, 20.

frère Antoine (saint Antoine de Padoue), il fit mettre en tête de la lettre : « Au frère Antoine, mon évêque... » (1).

En 1219, il se fit accompagner en Orient par Pierre Cattaneo, qui était savant et de famille noble, et il ne cessa, par courtoisie, de lui donner le titre de *Messer*, et non de frère (2).

Prenons garde toutefois de nous imaginer que, du fait qu'il honorait les théologiens, François devait pousser ses fils à l'étude de la théologie. Saint Bonaventure, il est vrai, l'insinue, mais la preuve qu'il en donne est plutôt singulière : « Si tu veux savoir, dit le Docteur Séraphique, en quelle haute estime François tenait l'étude de la Sainte Écriture (c'est-à-dire, dans le langage reçu à cette époque, de la théologie), écoute ce qui suit : « Un de mes confrères, qui est encore en vie, « m'a raconté que, de son temps, on ne disposait, dans « la communauté, que d'un seul exemplaire du Nouveau « Testament et qu'ainsi plusieurs Frères ne pouvaient « s'en servir à la fois. » Alors François déchira cet unique volume et en partagea les feuillets à ses Frères, afin qu'ils pussent étudier tous sans être une cause de dérangement les uns pour les autres (3). »

Comme l'ont fait remarquer M. Franz Xaver Seppelt (4) et le P. Van Ortroy (5), voilà une interprétation plutôt étrange. Le fait de lacérer un Nouveau Testament et d'en remettre un feuillet à chacun ne prouve-t-il pas, au contraire, que François entendait fournir à ses fils, non un sujet d'étude théologique, mais une matière de méditation qui alimentât leur piété?

Car la piété est le tout de l'homme, et la science qui ne sert pas à la nourrir est un poison mortel.

Ceux-là sont tués par la lettre, qui ne veulent connaître que le texte pour paraître plus sages au milieu des autres... Ces religieux aussi sont tués par la lettre, qui ne veulent pas suivre

(1) *II Cel.*, 163.

(2) *Chronica fratris Iordani a Iano*, éd. H. Boehmer, Paris, 1908, nº 12, p. 12.

(3) S. Bonav., *Epist. de tribus quæstionibus*, nº 10, dans la grande édition des Œuvres du saint, publiée par les franciscains de Quaracchi, t. VIII, p. 334.

(4) Dans les *Kirchengeschichtliche Abhandlungen*, de Max Sdralek, 1906, pp. 151-179.

(5) Dans les *Analecta Bollandiana*, 1909, p. 132.

l'esprit des Saints Livres, et qui préfèrent n'en connaître que les paroles et les interpréter aux autres. Ceux-là au contraire sont vivifiés par l'esprit des divines Écritures, qui n'interprètent pas matériellement le texte qu'ils étudient et veulent pénétrer, mais qui, par leurs paroles et par leurs exemples, le font remonter jusqu'au Seigneur, source de tout bien (1).

Le savoir de l'homme est d'ailleurs si court qu'il n'y a pas lieu de s'en enorgueillir.

Quand même tu serais habile et intelligent, que tu posséderais toute science, que tu saurais toutes les langues et que tu scruterais finalement les problèmes célestes, tu ne pourrais te glorifier de rien de tout cela : un seul démon a connu plus de secrets du ciel, il en connaît encore de terrestres beaucoup plus que tous les hommes, bien qu'il se trouve des hommes qui aient reçu de Dieu une connaissance spéciale de la souveraine sagesse (2).

Le savant qui entre dans l'Ordre des Mineurs doit donc se préoccuper uniquement d'acquérir la sainte simplicité, sœur de la sagesse et fille de la justice. François « disait un jour que lors même qu'un clerc ne serait riche que de science, il devrait pourtant y renoncer en entrant dans l'Ordre afin de pouvoir, après s'être ainsi dépouillé, s'offrir nu aux bras du crucifix ». « La science, « disait-il, rend beaucoup d'hommes indociles, car elle « met en eux quelque chose de rigide qui les empêche « de se plier aux humbles disciplines. C'est pourquoi je « voudrais qu'un lettré commençât par m'adresser cette « prière : « Voici, mon frère, que j'ai vécu longtemps « dans le siècle sans connaître vraiment mon Dieu. Je « te demande de me désigner un coin écarté du tumulte « du monde, où je puisse, dans la douleur, passer en « revue mes années, recueillir les puissances dispersées « de mon cœur, et refondre mon âme pour devenir « meilleur (3). »

Les clercs admis dans l'Ordre cédaient-ils à quelque tentation de gloriole, il n'omettait point de les reprendre : « Il faut plaindre, disait-il, les prédicateurs qui vendent

(1) *Admonition VII*, dans *Opuscula*, p. 10.
(2) *Admonition V*, dans *Opuscula*, p. 8.
(3) *II Cel.*, 194.

leur ministère pour une obole de vaine gloire... » Afin de guérir leur enflure, il leur administra ce remède un jour : « Pourquoi vous glorifier de la conversion des hommes, alors que mes frères sans lettres les convertissent par leurs prières? » Enfin, voici l'explication qu'il donnait de ce passage : *Tandis que la femme stérile met au monde beaucoup d'enfants* (Isaïe, LIV, 4) : « La femme stérile, c'est mon pauvre petit frère qui n'a pas la charge d'enfanter des fils dans l'Église; mais au jour du jugement il en aura enfanté beaucoup, parce que ceux qu'il convertit par ses prières secrètes seront dénombrés pour sa gloire par le juge. La femme qui a beaucoup de fils sera affaiblie, car le prédicateur qui se réjouit d'avoir engendré beaucoup d'enfants par sa propre vertu reconnaîtra alors qu'il n'y a rien en eux qui vienne de lui (1). »

Parfois même il s'exprimait comme s'il condamnait toute science : « Mes frères qui sont poussés par le désir de la science, disait-il, se trouveront les mains vides au jour de la rémunération. J'aimerais mieux qu'ils s'affermissent dans la vertu, afin qu'aux jours de la tribulation ils aient avec eux le Seigneur dans leur angoisse. Car elle viendra, la tribulation, et les livres alors ne serviront de rien : ils seront jetés dans l'embrasure des fenêtres et dans les coins. »

Heureusement Thomas de Celano, qui nous a rapporté ces paroles, ajoute aussitôt : « Ce qu'il en disait n'était pas pour les détourner de l'étude de l'Écriture sainte, mais pour leur enlever à tous le souci superflu d'acquérir la science; il préférait les voir affermis dans la charité que brûlés de la soif d'apprendre (2). »

En fait, il permettait qu'on eût quelques livres dans chaque maison, à condition toutefois que nul ne se les appropriât. Un jour, un ministre qui lui demandait la permission de conserver des livres fastueux et de grand prix en reçut cette réponse : « Je ne voudrais pas pour tes livres perdre le livre de l'Évangile auquel j'ai engagé ma foi. Pour toi, agis comme il te plaira, mais je ne permets pas ce qui cache un piège (3). »

(1) *II Cel.*, 164.
(2) *II Cel.*, 195.
(3) *II Cel.*, 62.

Ce piège, il le redoutait d'autant plus que certains abus semblent s'être produits dès les débuts de l'Ordre. La première Règle, en 1221, ordonnait à tous les frères, qu'ils fussent clercs ou laïques, de réciter l'office divin, les Laudes et les oraisons suivant la forme prescrite. Les laïques sachant lire le psautier pouvaient en avoir un. Seuls les illettrés ne devaient pas avoir de livres (1). La Règle de 1223 trace au contraire une ligne de démarcation bien nette entre clercs et laïques :

Que les clercs récitent l'office divin suivant l'usage de la sainte Église romaine, excepté le psautier, dès qu'ils pourront avoir des bréviaires. Que les frères lais disent vingt-quatre *Pater noster* pour Matines, pour Laudes cinq, pour chacune des heures de Prime, Tierce, Sexte et Nones sept, pour Vêpres douze, pour Complies sept, et qu'ils prient pour les trépassés (2).

Et le chapitre x ajoute cette prohibition nouvelle :

Et que ceux qui ne savent pas les lettres ne se soucient pas de les apprendre.

Que s'est-il donc passé entre 1221 et 1223?

Encore que nous ne le sachions pas exactement, nous pouvons le présumer sans trop de risques d'erreur.

L'Ordre des Mineurs comprenait à la fois des clercs et des laïques, ceux-ci en nombre plus grand que ceux-là, et, parmi les clercs, le nombre des prêtres était si restreint qu'il ne s'en trouvait pas toujours un dans chaque groupe de Frères (3). Les laïques pouvaient donc être promus aux charges de l'Ordre, et il en fut ainsi jusqu'au généralat d'Aimon de Faversham, c'est-à-dire jusqu'aux environs de 1240 (4). Sans doute certains frères laïques furent portés à prendre sur les clercs la préséance qui appartenait à ceux-ci du fait de leur ordination, et il n'en fallut pas davantage pour que François leur rappelât le précepte de saint Paul : « Que chacun demeure près de Dieu dans l'état où il était lors de sa vocation » (5),

(1) *Regula* I, cap. III, dans *Opuscula*, p. 28.
(2) *Regula* II, cap. III, dans *Opuscula*, p. 66.
(3) C'est ce qu'on peut déduire du texte suivant de Julien DE SPIRE : *Fratres quoque tunc sacerdotes Ordinis non habentes, confitebantur sæcularibus sacerdotibus indifferenter, bonis et malis.* (Éd. VAN ORTROY, *in Anal. Bolland.*, 1902, p. 175.)
(4) *Chron. XXIV General.*, dans *Anal. Francisc.*, III, p. 251.
(5) *I Cor.*, VII, 20.

ce qu'il fit en interdisant aux illettrés de s'instruire. Cette prohibition signifiait en effet que les laïques ne devaient pas chercher à passer au rang des clercs. C'est du moins l'interprétation qu'en donnent les anciennes Constitutions générales de l'Ordre, où il est dit : « Nous défendons que les Frères qui ne savent pas lire le psautier apprennent les lettres ou que d'autres les instruisent. Et que personne ne s'élève de l'état laïque à la cléricature (1). » Tant qu'il vécut, François montra la plus sévère intransigeance à cet égard. A un frère lai qui désirait un psautier et qui lui demandait la permission d'en avoir un, il remit de la cendre en guise de psautier (2).

En somme, il est inexact de voir dans saint François un ennemi de la science, mais il faut reconnaître qu'il n'en a guère parlé que pour en signaler les dangers. On prétend, il est vrai, qu'il a manifesté par des actes sa sollicitude pour les études de ses fils, mais les preuves qu'on en apporte ne sont pas recevables. On affirme tout d'abord qu'il a nommé lui-même saint Antoine de Padoue aux fonctions de lecteur en théologie, et l'on produit même la lettre de nomination :

A mon très cher frère Antoine, frère François, salut dans le Christ.

Il me plaît que vous enseigniez à nos frères la sainte théologie, de telle sorte, cependant, que cette étude n'éteigne point en eux l'esprit de sainte oraison et de dévotion, ainsi qu'il est prescrit dans la Règle. Adieu.

Or, la Chronique des XXIV Généraux, qui donne pour la première fois, dans le troisième quart du quatorzième siècle, le texte de cette lettre, se garde d'en affirmer l'authenticité et semble se baser sur de simples traditions orales (3).

Il n'est pas davantage établi que les Frères Mineurs aient eu, au temps de saint François, une maison d'étude à Bologne. De nos jours encore, le P. Hilarin Felder

(1) J'emprunte la traduction de ce texte au P. Hilarin Felder (*op. cit.*, p. 79), dont j'adopte l'explication de l'attitude de François.

(2) *II Cel.*, 195.

(3) « *Qui (Franciscus) tale in scriptis* FERTUR *dedisse responsum* » *Chronica XXIV General.*, dans *Analecta Francis.* III, p. 132).

l'affirme en se basant sur le récit des *Actus beati Francisci* :

« Frère Jean de Sciaca, homme de grand savoir, était Ministre Provincial de Bologne au temps de saint François. Il ouvrit une maison d'étude en cette ville sans lui en demander la permission. Le saint, qui était absent, en fut informé. Il se rendit immédiatement à Bologne et blâma sévèrement ce Ministre en disant : « Tu veux « détruire mon Ordre, alors que je désire, que je veux « voir mes frères se livrer davantage à l'oraison qu'à « l'étude, suivant l'exemple de mon Seigneur Jésus-« Christ. » Puis, quittant la ville, saint François le maudit en termes très durs. Aussitôt après cette malédiction, le Ministre tomba malade. Comme son état devenait grave, il envoya des frères prier saint François de retirer sa malédiction. Le bienheureux François répondit : « La malédiction que j'ai prononcée contre « lui a été confirmée dans le ciel par le béni Seigneur « Jésus-Christ ; il est maudit. » Le Ministre malade gisait donc tristement sur son lit, sans consolation. Et voilà que soudain descendit d'en haut sur son corps une goutte de feu et de soufre qui le traversa, lui et le lit sur lequel il était étendu ; le malheureux expira au milieu d'une puanteur horrible, et le diable reçut son âme (1). »

L'anecdote a été manifestement arrangée par quelque Spirituel pour déconsidérer les partisans des études dans l'Ordre. Elle déforme avec impudence le simple témoignage que nous a conservé Thomas de Celano : « Comme François, dit-il, revenait un jour de Vérone avec l'intention de passer par Bologne, il apprit que les frères venaient d'y construire une maison. Dès qu'il eut entendu les mots : *maison des frères*, il changea d'itinéraire, évita Bologne et revint par un autre chemin. Enfin il envoya aux frères l'ordre de sortir au plus tôt de cette maison. Elle fut donc vidée ; les malades même n'y demeurèrent pas et furent mis à la porte avec les autres. La permission d'y rentrer ne fut donnée que quand le seigneur Hugolin, alors évêque d'Ostie et légat en Lombardie, eut déclaré publiquement, en chaire, que cette

(1) *Actus beati Francisci*, éd. Paul Sabatier, Paris, 1902, pp. 183-184.

maison lui appartenait. Celui qui rapporte ce témoignage et écrit ces lignes est un de ceux qui, malades, furent mis hors de la maison (1). »

Nous savons, par le registre du cardinal Hugolin, que celui-ci fit résidence à Bologne pendant l'été de 1220. C'est donc à cette date qu'il faut placer l'acte de rigueur de François (2). Thomas de Celano ne présente aucunement comme une maison d'étude le bâtiment construit par les frères. L'accroissement de la communauté, dans un centre si important que Bologne, était un motif suffisant pour agrandir la fondation primitive. D'ailleurs, tant qu'il n'y eut dans les couvents de l'Ordre que les quelques livres autorisés par François, on ne voit guère comment on eût constitué des maisons d'étude. Rien n'indique même que le patriarche séraphique ait jamais pris conscience que la prédication des Mineurs en postulait l'établissement.

***

Il est vrai que, jusqu'à la bulle *Quo elongati*, du 28 septembre 1230 (3), cette prédication ne porta que sur la morale, à l'exclusion du dogme, et encore doit-on distinguer, dans cette prédication purement morale, les simples exhortations et les sermons proprement dits.

Tous les Mineurs, clercs ou laïques, avaient le droit d'adresser au peuple de courtes exhortations, dont François, dans la première Règle, nous fait ainsi connaître le contenu :

Tous mes frères, quand il leur plaira, peuvent faire ce discours et cette exhortation ou une analogue devant n'importe quel auditoire, avec la bénédiction de Dieu : Craignez et honorez, louez et bénissez, remerciez et adorez le Seigneur tout-puissant dans la Trinité et l'Unité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, Seigneur universel. Faites pénitence, faites de dignes fruits de pénitence, parce que vous savez que vous mourrez bientôt. Donnez

(1) *II Cel.*, 58.
(2) Paul SABATIER, dans son édition du *Speculum Perfectionis*, Paris, 1898, p. 15, note 2.
(3) *Bull. Francisc.*, I, 69.

et il vous sera donné, pardonnez et il vous sera pardonné. Confessez tous vos péchés. Bienheureux ceux qui meurent dans l'exercice de la pénitence, car ils iront dans le royaume des cieux. Malheur à ceux qui ne meurent pas dans la pénitence, car ils seront les fils du diable dont ils font les œuvres, ils iront au feu éternel. Veillez et éloignez-vous de tout mal et persévérez jusqu'à la fin dans le bien (1).

Quant à l'office de la prédication proprement dite, la Règle de 1221 la réservait aux frères autorisés par le Ministre, qui devait ne la concéder qu'en connaissance de cause (2). Dans la Règle de 1223, François prescrit de nouveau « que nul des frères n'ose en aucune façon prêcher au peuple, s'il n'a été examiné et approuvé par le Ministre général de cette fraternité, et s'il n'a reçu de lui l'office de la prédication »; puis il ajoute aussitôt :

J'avertis aussi et j'exhorte les mêmes frères à ce que, dans la prédication qu'ils font, leurs paroles soient prudentes et chastes, pour l'utilité et l'éducation du peuple, lui annonçant les vices et les vertus, la peine et la gloire, ne prêchant pas longuement, parce que le Seigneur a fait le Verbe abrégé sur la terre (3).

Comment François observait-il lui-même ces préceptes? D'après Thomas de Celano, il évita toujours les subtilités de la rhétorique et le clinquant des mots (4), ce qui ne l'empêchait point d'adapter parfaitement ses discours aux auditoires les plus divers : « Bien qu'il prêchât aux simples d'une manière simple et familière, en homme qui se rendait compte que la vertu est plus puissante que les paroles, il lui arrivait cependant, devant des gens spirituels et plus cultivés, de prononcer de vivifiants et profonds discours. En peu de mots il faisait entendre ce qui paraissait inexprimable et, soulignant ses paroles par une action pleine de feu, il ravissait ses auditeurs jusqu'au ciel. Il laissait de côté l'appareil des distinctions, et il ne prêchait que ce qu'il tirait de lui-même. C'était la vraie force et sagesse, le Christ, qui donnait cette force à la parole du saint. Un

(1) *Regula* I, cap. XXI, dans *Opuscula*, p. 50.
(2) *Regula* I, cap. XVII, dans *Opuscula*, p. 46.
(3) *Regula* II, cap. IX, dans *Opuscula*, p. 71.
(4) *I Cel.*, prologue.

jour un médecin, homme savant et éloquent, disait : « Je retiens mot pour mot les sermons des autres prédi- « cateurs ; frère François est le seul dont je ne puisse « me rappeler les paroles. Ou bien, si j'en confie quelques- « unes à ma mémoire, il me semble que ce ne sont plus « celles que j'entendais tomber de ses lèvres (1). »

S'il ne prêchait « que ce qu'il tirait de lui-même », c'est que son esprit ne pouvait s'astreindre à suivre un plan préalablement établi. « Quelquefois, après avoir préparé son sermon dans la méditation, il arrivait devant le peuple sans pouvoir se rappeler ce qu'il voulait dire ni trouver autre chose. Alors, sans nulle honte, il avouait à son auditoire qu'il avait beaucoup médité, mais qu'il avait absolument tout oublié. Puis soudain il était rempli d'une telle éloquence, qu'il jetait dans l'admiration l'âme de ses auditeurs. Mais d'autres fois, ne sachant que dire, il donnait au peuple sa bénédiction et le renvoyait très édifié par cette simplicité (2). »

Le souvenir de deux sermons de François est parvenu jusqu'à nous :

« Un jour vint, dit Thomas de Celano, où, l'intérêt de son Ordre l'appelant à Rome, il souhaita vivement de parler devant le pape Honorius et les vénérables cardinaux. Le seigneur Hugolin, glorieux évêque d'Hostie, qui professait pour le saint une respectueuse et singulière affection, tout en comprenant son désir, était partagé entre la crainte et la joie. Il admirait toutefois la ferveur du saint et sa candide simplicité. Enfin, plein de confiance dans la miséricorde du Tout-Puissant qui n'abandonne jamais ceux qui recourent à lui dans leurs nécessités, il l'introduisit auprès du seigneur pape et des vénérables cardinaux. Devant cette auguste assemblée, et après avoir reçu du pape sa bénédiction et la permission de discourir, François prit la parole sans trembler. Son esprit était si plein d'ardeur qu'il ne se tenait pas de joie et que tout en parlant il s'agitait, dansant presque, non comme un baladin, mais comme un homme brûlé par le feu du divin amour. Aussi, bien loin d'exciter le rire, il arrachait à tous les assistants

(1) *I Cel.*, 107.
(2) *I Cel.*, 72.

des gémissements douloureux. Émus au plus haut point, ils admiraient la puissance de la grâce divine qui donnait à cet homme de tels accents. Pendant ce temps, le vénérable évêque d'Hostie, plein d'inquiétude, priait Dieu de toute son âme pour que la simplicité du bienheureux ne fût pas tournée en dérision, car la gloire et le mépris devaient rejaillir sur lui, devenu le père de cette famille (1). »

Ces derniers mots permettent de préciser, dans une certaine mesure, l'époque où fut prononcé le discours. Nous verrons en effet que le cardinal Hugolin devint protecteur de l'Ordre des Mineurs à la demande qu'en fit François après son retour d'Orient. Le retour du Saint s'étant effectué postérieurement au 29 mai 1220, le sermon ne peut remonter au delà (2).

Le second sermon est celui que Thomas de Spalato entendit à Bologne, le 15 août 1222 : « Le jour de l'Assomption de la Mère de Dieu, écrit ce témoin, comme j'étudiais à Bologne, j'ai vu saint François prêcher sur la place devant le palais public, en présence de presque toute la ville assemblée. Le sujet de son discours fut : les anges, les hommes, les démons. Il parla si bien et si justement de ces trois sortes d'esprits raisonnables que beaucoup de gens instruits, qui se trouvaient là, n'admirèrent pas peu le sermon de cet homme sans lettres. Il ne s'exprimait cependant pas à la façon des prédicateurs, mais comme quelqu'un qui converse. Toute la substance de ses paroles visait à éteindre les haines et à ramener la paix. Ses vêtements étaient sordides, son aspect chétif, son visage sans beauté. Mais Dieu mit

(1) *I Cel.*, 73.

(2) Dans son *Tractatus de Septem Donis Spiritus Sancti* d'où Lecoy de la Marche a extrait un intéressant volume d'*Anecdotes historiques, légendes et apologues* (Paris, 1877), le dominicain français Étienne de Bourbon, mort vers 1261, donne une version un peu différente du sermon devant la curie. Les prélats font venir François et lui intiment de prêcher devant eux. Un cardinal ami, craignant que la simplicité du petit pauvre ne soit un objet de dérision, le fait venir en secret et lui donne un beau discours à apprendre par cœur. Arrivé devant son auditoire, François ne se souvient plus de rien. Il ouvre alors son psautier, tombe sur ce passage : *Tota die confusio faciei meæ cooperuit me* (ps. XLIII, 16) et improvise un discours. Étienne de Bourbon a répété deux fois ce récit (*op. cit.*, pp. 215 et 407), qu'il a entendu raconter à un prêtre de son Ordre, mais nous ne savons d'où celui-ci le tenait.

tant d'efficacité dans ses paroles qu'il ramena à la paix et à la concorde de nombreux partis de la noblesse entre lesquels la fureur cruelle des inimitiés traditionnelles avait fait couler bien du sang. On avait pour lui tant de révérence et de dévotion qu'hommes et femmes couraient en foule après lui et qu'heureux s'estimait qui avait pu toucher le bord de son habit ou lui en arracher de petits morceaux (1). »

Texte précieux et décevant, qui stimule au plus haut point notre curiosité, et la laisse inassouvie. L'un et l'autre Thomas, d'ailleurs, le frère Mineur et l'archiprêtre de Spalato, omettent de nous dire ce que nous voudrions apprendre d'eux. Nous ignorons jusqu'au sujet du discours devant la curie, et si nous savons qu'à Bologne François a parlé sur les anges, les hommes et les démons, nous en sommes réduits à des conjectures sur la manière dont il a trouvé dans ce thème la substance d'une exhortation à la paix. C'est sans doute que, l'orateur tirant tout de lui-même et laissant de côté « l'appareil des distinctions », ses auditeurs sont demeurés comme le médecin qui n'arrivait point à retrouver les paroles qui, pourtant, l'avaient profondément édifié.

Cependant, si nous lisons attentivement le petit recueil de ses *Opuscules* et les légendes de son premier historien, nous pouvons, semble-t-il, atteindre à quelque idée de l'éloquence de François.

François est essentiellement un orateur populaire. Homme sans lettres, il ne cherche jamais à étayer d'arguments en forme ce dont il veut convaincre son auditeur ; il se sert de comparaisons familières. Veut-il, par exemple, montrer qu'une trop grande sécurité empêche de se tenir sur ses gardes? « Quand le diable, dit-il, tient un homme par un cheveu, ce cheveu peu à peu devient une poutre (2). »

Souvent la comparaison se continue et devient, comme dans l'Évangile, une parabole. Ainsi, pour montrer aux Frères comment, dans l'Ordre, savants et ignorants doivent être parfaitement unis, il leur dit : « Voici que

(1) *Historia Salonitanorum*, éd. Heinemann, dans *Monum. Germ. Histor. SS.*, t. XXIX, p. 580.

(2) *II Cel.*, 113.

tous les religieux qui sont dans l'Église s'assemblent en chapitre général. Comme on y trouve des lettrés et des illettrés, des savants et des hommes qui sans la science savent plaire à Dieu, on demande à l'un des savants et à l'un des simples de faire un sermon. Le savant réfléchit, car il est sage, et se dit à lui-même : « Ce n'est pas le « moment de faire parade de ma science, car il y a ici « des savants consommés, ni de développer des argu- « ments subtils devant des esprits très subtils, pour me « faire remarquer par mon affectation. Il me sera sans « doute plus avantageux de parler simplement. » Le jour fixé se lève, et toutes les communautés de saints se rassemblent, brûlant d'ouïr le sermon. Le savant arrive vêtu d'un sac, la tête couverte de cendres, et à l'étonnement de tous, prêchant surtout par son attitude, il prononce ces brèves paroles : « Nous avons fait de « grandes promesses, de plus grandes nous ont été faites ; « gardons les unes, soupirons après les autres. Le plaisir « est court, le châtiment éternel ; la souffrance est mi- « nime, la gloire est infinie. Beaucoup sont appelés, peu « sont élus, tous recevront leur récompense. » Les cœurs des auditeurs sont touchés de componction ; tous fondent en larmes et vénèrent comme un saint le véritable savant. Alors le simple se dit en son cœur : « Le savant « m'a pris tout ce que je voulais faire et dire. Que trouver? « Je sais quelques versets de psaumes ; eh bien ! j'agirai « à la manière des savants, puisque celui-ci vient d'agir « à la manière des simples. » A l'assemblée du lendemain, le simple se lève et donne le texte d'un psaume. Alors, rempli de l'esprit divin, il se met à parler avec tant de ferveur, de pénétration et de douceur, selon l'inspiration envoyée de Dieu, que tous, remplis de stupeur, s'écrient : « Dieu a commerce avec les simples (1) ! »

Le récit est parfaitement conduit. De la foule présentée tout d'abord, deux personnages se sont détachés à tour de rôle, et chez l'un et l'autre la délibération a précédé l'action efficace. Devant les Frères attentifs François peut maintenant expliquer sa parabole :

« Cette grande assemblée, ajoute-t-il, c'est notre Ordre ; c'est comme un chapitre général qui réunit ceux

(1) *II Cel.*, 191.

qui, dans toutes les parties du monde, vivent sous la même Règle. Là, les savants tirent profit du commerce des simples. Ils voient des frères sans instruction rechercher avec une ardeur enflammée les réalités célestes, et ceux qui n'ont pas été les élèves des hommes, amenés par l'Esprit Saint à la connaissance des choses spirituelles. Pour les simples, la familiarité des savants est fructueuse, car ils voient s'humilier, avec eux et comme eux, des hommes illustres qui dans tous les pays du monde pourraient jouir de la gloire. C'est ce qui fait la beauté resplendissante de cette sainte maison dont les charmes variés réjouissent tant le père de famille (1). »

Quand l'exigent la dignité du personnage à qui il s'adresse ou la gravité de l'enseignement qu'il veut donner, il hausse un peu le ton et met en scène les grands de la terre. Au pape, qui montre quelque hésitation à approuver la Règle, nous le verrons proposer l'allégorie de la pauvresse du désert aimée par un roi. Pour condamner les regards immodestes, c'est encore un roi qu'il fait agir :

« Un roi très puissant, dit-il, envoya à la reine deux messagers successifs. Le premier revint, rapportant simplement la réponse reçue. Les yeux de ce sage étaient restés en place et n'avaient erré nulle part. L'autre, à son retour, s'étant acquitté en quelques mots de son message, se mit à parler longuement de la beauté de la dame : « Vraiment, seigneur, j'ai vu une très belle « femme. Heureux qui la possède ! » Alors le roi s'écria : « Méchant serviteur, tu as levé sur mon épouse des « yeux impudiques. Il est clair que tu as désiré ce que « tu as si attentivement regardé. » Puis, ayant fait appeler le premier messager, il lui dit : « Quelle impression t'a « faite la reine? — Excellente, car elle a écouté en « silence et répondu avec sagesse. — Mais ne lui trouves- « tu aucune beauté? — Ceci, seigneur, est votre affaire ; « la mienne était de transmettre vos paroles. » Le roi prononça alors cette sentence : « Toi, dit-il, tu as les « yeux chastes, ton corps est plus chaste encore : reste « dans ma chambre ; quant à l'autre, qu'il sorte de

(1) *II Cel.*, 192.

« mon palais, de peur qu'il ne souille ma couche (1). »

Outre la parabole ou l'allégorie, dont la signification n'apparaît qu'après l'achèvement du récit, on rencontre encore dans l'enseignement de François le tableau dramatique placé à la suite d'un précepte en vue de l'expliquer ou d'en souligner l'importance. Ainsi, dans un petit écrit qu'on désigne sous le nom de *Lettre à tous les fidèles*, il vient de s'adresser aux pécheurs et d'évoquer devant eux l'idée de la mort :

Voyez, aveugles qu'éblouissent vos ennemis : la chair, le monde et le démon... Vous n'aurez jamais rien de bon ni dans ce siècle ni dans l'autre ! Vous croyez jouir longtemps des vanités de ce siècle ; vous vous trompez, car voici le jour et l'heure à laquelle vous ne pensez pas, et vous ne la connaissez pas et vous l'ignorez.

Et puisqu'ils l'ignorent, François la leur décrit, et avec quel âpre réalisme !

Le corps est malade, la mort arrive ; les parents, les amis sont là, ils disent : « Fais ton testament ! » La femme, les enfants, les proches, les amis font semblant de pleurer. Et le malade les regarde pleurer, s'agite fébrilement, et en lui-même dans sa pensée il dit : « Oui, mon âme, mon corps, tout mon bien, j'abandonne tout entre vos mains. » Vraiment il est maudit celui qui confie et abandonne son âme, son corps et tous ses biens en de pareilles mains. Aussi le Seigneur dit par son prophète : « Maudit l'homme qui se confie à un homme. » Et aussitôt ils font venir un prêtre, et le prêtre lui dit : « Veux-tu recevoir une pénitence pour tous tes péchés? » Il répond : « Oui. » — « Veux-tu réparer avec ta fortune tes erreurs, tes fraudes et tes injustices vis-à-vis autrui, suivant tes moyens? » — Il répond : « Non. » Et le prêtre de poursuivre : « Pourquoi *non?* » — « Parce que j'ai tout donné aux mains de mes proches et de mes amis. » Et bientôt il perd la parole, il meurt ainsi, le malheureux, de cette mort amère. Or, que tous le sachent bien, si un homme, de n'importe quelle façon et en n'importe quel endroit, meurt dans ses fautes et ses crimes sans les avoir expiés, après avoir pu s'en repentir sans l'avoir fait, le diable arrache son âme de son corps avec tant de violence et de douleur que celui-là seul peut le savoir qui est passé par là. Tous les talents, le pouvoir, la sagesse et la science qu'il croyait posséder, lui sont ravis. Ses parents, ses amis s'emparent de sa fortune, la partagent et disent : « Maudite l'âme de celui qui pouvait s'enrichir plus qu'il ne l'a fait et nous laisser davantage. »

(1) *II Cel.*, 113.

Pendant ce temps, les vers rongent son corps. Et de la sorte il a perdu son âme et son corps dans cette courte vie, il est en enfer à subir un châtiment éternel (1).

Nous sommes nés trop tard pour bien comprendre tout ce que de tels accents avaient de nouveau au début du treizième siècle. A part quelques exceptions, les prédicateurs avaient alors l'usage d'apprendre par cœur un certain nombre d'homélies des Pères de l'Église, ou encore les sermonnaires rédigés par des auteurs contemporains, et ils récitaient régulièrement ces morceaux chaque année (2). Une méthode aussi artificielle demeurait sans efficacité sur les foules. Quel heureux étonnement ce dut être pour elles lorsque retentit à leurs oreilles la parole de François, toute spontanée, toute brûlante du zèle de leur salut, et par suite toujours en parfaite concordance avec leurs besoins spirituels. Ajoutez à cela le naturel, la simplicité, la sobriété qui font encore aujourd'hui le charme des récits et paraboles. Dans la littérature italienne du treizième siècle, je ne vois de comparables que les mieux venues des histoires de ce *Novellino*, à qui l'admiration populaire a valu le sous-titre de : *libro di bel parlar gentile*. Encore est-il que l'auteur du *Novellino* écrit dans les quinze ou vingt dernières années du siècle, c'est-à-dire quelque soixante ans après la mort de François, et que ses récits nous sont parvenus sous leur forme primitive, tandis que ceux de l'humble mendiant d'Assise, à l'exception du dernier que j'ai cité, ont été pendant de longues années abandonnés à la mémoire plus ou moins fidèle de ses fils, qui les ont encore déformés en les affublant tous d'un vêtement latin, le jour où ils se sont décidés à les fixer par écrit. Ce n'est que sous ce travestissement que nous les connaissons, mais il en est d'eux comme de la Pauvreté, dont François avait fait son épouse : les oripeaux d'emprunt dont ils sont couverts n'empêchent point d'irradier leur merveilleuse beauté.

(1) *Lettre à tous les fidèles*, dans *Opuscula*, pp. 95-97.
(2) H. Felder, *op. cit.*, p. 57.

***

La vive intelligence qui les a conçus est servie par une volonté dont la fermeté nous est déjà connue. Les persécutions que François a subies de la part de ses proches, au temps de sa conversion, ne l'ont pas un instant détourné de sa résolution de servir Dieu, et pourtant il ne savait pas encore exactement ce que le Maître voulait de lui. Quand il se sera fait expliquer, à la Portioncule, l'évangile de la fête de saint Mathias, il considérera cet évangile comme sa charte de vie, et il en observera rigoureusement les préceptes jusqu'à son dernier jour.

Cependant, plusieurs prescriptions de la Règle primitive s'étant révélées trop dures pour certains Frères de complexion délicate, ou pour les Mineurs envoyés en mission sous des cieux incléments, François sait se résoudre à en mitiger la teneur. Peu importe qu'il ait rédigé lui-même ou qu'il ait simplement accepté les adoucissements apportés par la Règle de 1223 aux prescriptions antérieures sur le jeûne, la nudité des pieds, la pluralité des vêtements; ces adoucissements ont reçu son approbation et, ni dans son Testament ni ailleurs, il n'a manifesté de regret de les avoir approuvés.

S'il sait vouloir énergiquement, François sait donc aussi corriger ce que ses décisions peuvent avoir de trop absolu. Il est toutefois un point, et un point essentiel, sur lequel il s'est toujours refusé à sacrifier la lettre du texte évangélique : c'est en ce qui concerne le maniement de l'argent.

La Règle de 1221 disait à ce sujet : « Que nul des Frères, en quelque lieu qu'il soit de séjour ou de passage, ne prenne, ne reçoive ou ne fasse toucher en aucune façon argent ou deniers... en quelque occasion que ce soit, sauf dans le cas de manifeste nécessité pour les malades. Nous ne devons pas estimer et apprécier argent et deniers plus que des cailloux. Et le diable veut aveugler ceux qui désirent et apprécient l'argent plus que des pierres. Prenons garde, nous qui avons tout laissé, à ne

pas perdre pour si peu le royaume des cieux. Et si en quelque lieu nous trouvons des deniers, ne nous en soucions pas plus que de la poussière foulée par nos pieds, car c'est la vanité des vanités, et tout n'est que vanité. Et s'il arrive un jour, ce qu'à Dieu ne plaise, qu'un Frère ramasse et possède de l'argent ou des deniers, sauf dans le cas de la susdite nécessité pour les malades, que tous les Frères soient tenus de le regarder comme un faux frère, comme un voleur et un brigand, comme un propriétaire, jusqu'à ce qu'il ait fait pénitence (1). » Plus brièvement, mais tout aussi énergiquement, François déclare, dans la Règle de 1223 : « Je commande fermement à tous les Frères de ne recevoir en aucune manière deniers ou argent par eux-mêmes ou par personne interposée. » Il aggrave même les prescriptions de la Règle précédente en interdisant de recevoir de l'argent pour les malades. Leurs supérieurs devront désormais les secourir « à l'aide d'amis spirituels (2) ».

Quand un Frère, même par mégarde, vient à contrevenir à cette défense, François se départ aussitôt de sa mansuétude ordinaire et inflige au coupable une correction dont la dureté nous étonne : « Un séculier, étant entré un jour pour prier dans l'église Sainte-Marie-de-la-Portioncule, déposa au pied de la croix de l'argent comme offrande. Quand il fut sorti, un Frère, avec simplicité, le prit dans sa main et le jeta sur le rebord d'une fenêtre. Le saint fut informé de ce qu'avait fait le Frère ; alors celui-ci, se voyant répréhensible, courut implorer le pardon et se prosterner à terre, pour s'offrir au châtiment. Le saint le réprimanda et lui reprocha très durement d'avoir touché à cet argent. Puis il lui ordonna de l'enlever avec sa bouche de dessus la fenêtre, de le porter hors de l'enceinte du couvent, et de le déposer, avec sa bouche, sur du fumier d'âne (3). »

Lui-même, il ne recula jamais devant les conséquences de sa prohibition. En 1212, il s'embarque avec un compagnon pour la Syrie, où il espère recevoir le martyre. Des vents contraires le jettent sur la côte dalmate. Aucun

(1) *Regula* I, cap. VIII, dans *Opuscula*, p. 35.
(2) *Regula* II, cap. IV, dans *Opuscula*, p. 67.
(3) *II Cel.*, 65.

navire ne pouvant plus gagner la Syrie cette année-là, il prie des matelots qui partent pour Ancône de le prendre à bord. Bien entendu, comme il n'a pas le prix du passage, on refuse de le recevoir. Il se glisse alors à la dérobée dans le bateau avec son compagnon. Thomas de Celano, qui raconte cet épisode, ajoute que Dieu récompensa la confiance de son serviteur en faisant apporter par un inconnu, pour les remettre à François, des provisions qui, miraculeusement multipliées, suffirent abondamment à nourrir pendant plusieurs jours tous ceux qui se trouvaient là (1). Cet insigne miracle s'apparente, on le voit, aux multiplications de pains de l'Évangile. Néanmoins, il ne peut nous empêcher de trouver étrange l'acte de François et de nous demander si Jésus aurait agi de la sorte? Or, quelques chapitres après celui où il nous rapporte les paroles : « Ne portez ni or dans vos bourses », etc., saint Matthieu nous dit que le Sauveur, ayant à payer l'impôt du didrachme et se trouvant sans argent, envoya saint Pierre pêcher un poisson, lequel contenait un statère qui fut remis aux collecteurs (2). Lors de la première multiplication des pains, lorsque Jésus dit aux Douze : « Donnez-leur vous-même à manger, » ceux-ci demandent : « Irons-nous acheter pour deux cents deniers de pain afin de leur donner à manger (3)? » Pareille question indique nettement que la troupe apostolique avait de l'argent, et que le Maître n'en réprouvait pas l'usage. Comment François n'a-t-il pas été frappé par ces textes?

Il en a été si peu frappé que, malgré les supplications de ses Frères, il ne s'est pas une fois départi de son étroit littéralisme. Or, la défense d'avoir avec eux de l'argent entraînait pour certains Mineurs de terribles conséquences. Au Maroc, par exemple, où ils visitaient les

(1) *I Cel.*, 55.

(2) *Matth.*, XVII, 24-26. Le P. Antoine de Sérant, qui a relevé pour la première fois le contraste qu'il y a entre la conduite de Notre-Seigneur en cette circonstance et celle de François, oppose également à celui-ci, saint Paul, qui quêtait pour les pauvres de Jérusalem (*l'Ame franciscaine*, dans *Archiv. fr. hist.*, 1915, p. 450). L'opposition existe, mais seulement à partir de 1223. Dans sa Règle de 1221, François autorisait, en effet, non seulement la réception d'argent pour les malades, mais les quêtes pour les lépreux (cap. VIII).

(3) *Marc*, VI, 37.

chrétiens captifs, au lieu de leur donner des vivres on ne leur offrait que de l'argent. Le refuser invariablement, c'était s'exposer à mourir de faim; l'accepter, c'était désobéir à la Règle. Les malheureux Frères finirent par en référer au Saint-Siège, qui leur permit de se servir d'argent (1). François vit-il une rébellion dans la démarche de ses fils? Quelques mois plus tard, il écrivait dans son Testament : « Je commande fermement par obéissance à tous les Frères, *quelque part qu'ils soient*, de ne pas oser demander des lettres à la Cour romaine par eux-mêmes ou par personne interposée... »

(1) Bulle *Ex parte vestra*, du 17 mars 1226, dans *Bull. fr.*, I, 26.

CHAPITRE II

LA SENSIBILITÉ

Mais, hâtons-nous de le dire, dès que ce fidèle amant de la Pauvreté ne croit plus avoir à défendre sa Dame, il se montre plein de tendresse et de compassion.

Nous savons déjà combien il a besoin d'aimer et d'être aimé. Aux désordres de sa jeunesse, il associe des compagnons, et il s'attarde à les fréquenter alors même que leur société lui est devenue importune. Au temps de sa conversion, nous le voyons confier ses secrets à l'ami qu'il chérit entre tous. Dès qu'autour de lui se seront rassemblés sept disciples, la petite troupe se partagera en quatre couples qui s'en iront prêcher par le monde ; mais peu après il désirera les revoir tous et priera le Seigneur de les réunir sans trop tarder (1). Il exerce sur ses fils un ascendant considérable, mais il subit aussi leur influence, et ce ne sont pas toujours les plus dignes auxquels il se confie ou qui se font entendre de lui : « Il savait *par expérience*, écrit Thomas de Celano, qu'il est très dangereux de se livrer tout à tous et que celui-là ne peut être spirituel, dont les secrets ne sont pas plus profonds que ces impressions qui se lisent sur le visage et que les hommes peuvent connaître au premier abord. De plus, il avait rencontré des gens, d'accord avec lui extérieurement, mais intérieurement en désaccord, applaudissant par devant, se moquant par derrière, qui avaient influencé son jugement et lui avaient rendu un peu suspects des hommes pleins de droiture (2). » Qui dira jamais ce que fut déchirante à son cœur la malé-

(1) *I Cel.*, 30.
(2) *I Cel.*, 96.

diction de ses proches, et combien mortifiante la vie érémitique qu'il mena de 1206 à 1209 !

Aussi, dès qu'une famille spirituelle lui est née, l'affection inemployée dont son âme est pleine se répand sur tous ceux qui se donnent à Dieu par lui, et ses fils en viennent à voir dans sa dilection le signe assuré de l'état de grâce :

« Un frère appelé Richer, de noble lignage, de vie plus noble encore, aimant Dieu et se méprisant lui-même, avait le pieux désir et la volonté très ferme d'entrer dans les bonnes grâces du saint. Mais il craignait fort que celui-ci, sans en rien laisser paraître, le jugeât mal, se détournât de lui et lui refusât le bienfait de son affection. Ce frère, plein de scrupules, pensait que quiconque était aimé par François d'un amour de prédilection était digne de la grâce divine, tandis que celui à qui il ne témoignait aucune bienveillance avait encouru la colère du juge suprême. Ledit frère roulait ces idées en son esprit, se ressassait les mêmes arguments, sans révéler à personne le secret de ses pensées. Or, un jour que le bienheureux Père priait dans sa cellule, ce frère vint à lui, troublé par son habituelle préoccupation. Le saint, averti de son arrivée, comprit ce qui se passait dans cette âme. Il le fit donc appeler et lui dit : « Qu'aucune tentation ne te trouble, mon fils, qu'aucune inquiétude ne te bouleverse, car tu m'es très cher. Sache bien qu'entre tous ceux que j'aime particulièrement, tu es digne de mon amour et de ma familiarité. Viens à moi en toute confiance quand tu le voudras et parle-moi avec abandon (1). »

Frère Richer avait bien tort de craindre que François se détournât de lui. Eût-il été coupable des fautes les plus graves, il eût été accueilli à bras ouverts. En 1223, François écrira à un ministre provincial : « Je veux que le moyen de savoir si vous aimez le Seigneur et si vous m'aimez, moi son serviteur et le vôtre, ce soit de constater si vous observez ces conseils : Y a-t-il quelque part un frère, aussi coupable qu'il puisse être, qui vienne vous trouver? qu'il ne s'éloigne jamais de vous sans un mot de miséricorde, puisqu'il en cherche un peu. Et s'il

(1) *I Cel.*, 49 et 50.

n'implore point sa grâce, allez vous-même lui demander s'il ne veut pas l'accepter. Et quand même il reviendrait mille fois ensuite à vous, aimez-le plus que moi pour l'attirer au Seigneur, et ayez toujours pitié de lui (1). »

Bien entendu, il donne l'exemple de ce qu'il recommande aux autres. Mais tel est l'amour qu'il inspire, que ses réprimandes, si douces qu'elles soient, sont encore trop dures à subir. Sa conscience alors, quoiqu'elle lui rende témoignage de son innocence, ne lui laisse aucun repos tant qu'il n'est pas arrivé, à force de sollicitude, à guérir par la bonté la blessure qu'il a faite (2). Parfois même, sans un mot de reproche, il amène le coupable à confesser son péché et à s'en repentir. Ainsi, « comme il revenait d'outre-mer, accompagné de frère Léonard, d'Assise, il advint que, fatigué par le voyage et à bout de forces, il se servit quelque peu d'un âne comme monture. Son compagnon qui le suivait, bien fatigué lui aussi, se dit en lui-même : « Mes parents et les siens « n'occupaient pas la même situation. Et pourtant, « c'est lui qui est en selle et moi qui vais à pied, condui« sant son âne. » Il en était là de ses réflexions quand tout à coup François, mettant pied à terre, lui dit : « Non, « mon frère, il ne convient pas que je chevauche alors « que tu vas à pied, car dans le siècle tu étais plus noble « et plus riche que moi ! » Le frère fut stupéfait et couvert de confusion de se voir ainsi deviné. Il se jeta aux pieds du saint, et, baigné de larmes, il mit à nu ses pensées et implora pardon (3). »

S'il arrête, chez ses fils, le cours des mauvaises pensées, il comble aussi leurs vœux les plus secrets. En septembre 1224, au mont Alverne, après avoir reçu les stigmates, il eut révélation de l'ardent désir d'un de ses intimes, frère Léon, lequel souhaitait d'avoir, en guise de bouclier contre les tentations, quelques paroles de l'Écriture copiées par lui ; il se fit apporter du parchemin et de l'encre, et écrivit pour son compagnon des Louanges de Dieu dont nous aurons à parler plus tard (4). Au lit de mort de François, le même frère Léon se dit à

(1) *Opuscula*, p. 108.
(2) *I Cel.*, 54.
(3) *II Cel.*, 31.
(4) *II Cel.*, 49.

part soi : « Voici que le Père est proche de sa fin ; quelle consolation ce serait pour mon âme si après sa mort je possédais sa tunique ! » Comme si ce désir de son cœur eût été exprimé par sa bouche, peu après François l'appela et lui dit : « Je te lègue ma tunique ; accepte-la, et que dorénavant elle soit tienne. Je la porterai tant que je serai en vie, mais à ma mort elle te reviendra (1). »

Les malades étaient spécialement l'objet de sa sollicitude. Il faisait siennes les souffrances de chacun d'eux, nous dit Thomas de Celano, et leur adressait de compatissantes paroles quand il ne pouvait rien pour leur soulagement. Mais, le plus souvent, il trouvait quelque moyen de pourvoir à leurs nécessités. Si parfois des séculiers charitables lui envoyaient des électuaires, il les donnait aux autres, quoiqu'il en eût plus besoin que personne. Par charité fraternelle, il allait jusqu'à se dispenser d'observer la Règle, afin d'épargner aux siens la honte d'y contrevenir. Ainsi, les jours de jeûne, il prenait de la nourriture pour que les malades n'eussent point honte de manger, et il ne rougissait pas d'aller quêter de la viande par les rues de la ville pour un frère souffrant (2).

Quant aux pauvres, dont les haillons lui semblaient la livrée du Christ, il se faisait avec joie leur serviteur. Souvent, quand il en rencontrait portant des fagots ou d'autres fardeaux, il prenait une partie de leur charge sur ses épaules, bien faibles pourtant. Tout jeune encore, avant même d'avoir entendu l'appel d'en haut, il avait résolu de ne repousser aucun pauvre lui demandant l'aumône pour l'amour de Dieu. « Offrir un tel présent en échange des aumônes, c'est, disait-il, une noble générosité et ceux qui l'estiment moins que leurs deniers sont les plus fous des hommes. » Un jour qu'un pauvre lui demandait la charité pour l'amour de Dieu et qu'il n'avait rien à lui donner, il prit ses ciseaux et se mit en devoir de couper sa tunique. Il l'eût fait, si les Frères ne s'y fussent opposés et n'eussent, en compensation, fait au pauvre une autre aumône. Il demandait aux mondains fortunés de lui prêter, dans les grands froids,

(1) *II Cel.*, 50.
(2) *II Cel.*, 175.

pour secourir les pauvres, manteaux ou fourrures. Ils apportaient d'ailleurs, par dévotion, plus d'empressement à donner que François à demander. « J'accepte, disait-il, à condition que vous perdiez toute espérance de rentrer en possession de ces objets. » Et, plein d'allégresse, il habillait le premier pauvre venu avec ce qu'on lui avait donné.

Un jour, une pauvre femme, mère de deux frères mineurs, vint lui demander l'aumône. Il ne restait rien au couvent qu'un Nouveau Testament dans lequel, faute de bréviaire, on lisait à matines. François le fit donner et dit : « Il nous enseigne à secourir les pauvres ; je crois donc qu'à le donner nous aurons plus de mérite qu'à le lire. » Or, c'était le premier Nouveau Testament qu'on eût possédé dans l'Ordre !

Le plus souvent, François n'avait rien à donner que ses vêtements. Alors il se dépouillait sans hésiter. Thomas de Celano nous le montre en six occasions différentes, donnant ainsi son manteau. Quand il n'a pas de manteau, il découd la doublure de sa tunique ou se défait de ses chausses. Et quand son propre sacrifice ne suffit pas, il invite ses compagnons à le compléter. Un jour d'hiver, à Celano, « François portait, arrangée en manière de manteau, une étoffe que lui avait prêtée un certain Tiburtino, ami des Frères. Et comme il se trouvait dans le palais de l'évêque de Marsico, une vieille femme vint à lui, demandant l'aumône. Aussitôt il dégrafa son manteau et, bien qu'il ne lui appartînt pas, il le donna à la pauvre vieille en lui disant : « Tiens, fais-toi une tunique, car tu en as bien besoin. » La vieille sourit, et stupéfaite (peur ou joie je ne sais), elle lui prit l'étoffe des mains. Elle s'en alla bien vite, et dans la crainte qu'on ne la lui réclamât, elle coupa sur-le-champ l'étoffe avec ses ciseaux. Mais quand elle vit que ce qu'elle avait n'était pas suffisant pour faire une tunique, elle revint trouver le saint dont elle avait éprouvé une première fois la bonté, et lui montra que la pièce de drap était insuffisante. François tourna les yeux vers son compagnon, qui avait sur le dos juste ce qu'il fallait pour compléter la tunique et lui dit : « Tu entends, mon frère, cette pauvre femme. Pour l'amour de Dieu, supportons le froid, et donne à cette pauvresse de quoi achever

son vêtement. » Le saint avait donné, son compagnon donna aussi, et tous deux restèrent dépouillés pour que le vieille femme fût vêtue (1). »

On ne se borne pas à lui demander l'aumône ; on sollicite aussi de lui des miracles. Bien entendu, François se juge indigne et incapable d'opérer des prodiges et se récuse de son mieux ; mais il ne peut refuser de bénir les infirmes ou les malades qu'on lui présente, et sa bénédiction les guérit. S'il faut en croire saint Bonaventure, dès 1209, Morico, un des religieux Crucigères chargés de la léproserie d'Assise, étant gravement malade, François le guérit en lui faisant remettre, en guise d'électuaire, une bouchée de pain trempé dans l'huile de la lampe qui brûlait devant l'autel de la Vierge, à la Portioncule (2). Thomas de Celano, sans rapporter cette guérison, en signale nombre d'autres. Dès que François a tracé sur eux le signe de la croix, des aveugles voient (3), des paralytiques ou des impotents recouvrent l'usage de leurs membres (4), un boiteux se redresse (5), un épileptique est délivré (6). A son commandement, les démons quittent le corps des possédés (7). La nature inanimée elle-même lui obéit :

« Un jour, raconte frère Thomas, le bienheureux François exprima le désir de se retirer dans un ermitage pour s'adonner plus librement à la contemplation. Mais comme il était très faible, il emprunta à un pauvre homme un âne pour faire la route. C'était en été. Le paysan qui gravissait la montagne à la suite de l'homme de Dieu, harassé par cette route difficile et très longue, mourait de soif et de fatigue avant d'arriver au terme du voyage. En hâte il appelle donc le saint, le prie d'avoir pitié de lui et déclare qu'il va mourir s'il n'est réconforté par quelque boisson bienfaisante. Le saint de Dieu, toujours compatissant aux malheureux, saute aussitôt à bas de son âne, met les genoux en terre, lève

(1) *I Cel.*, 17 et 76 ; *II Cel.*, 86 à 92, 132, 196.
(2) S. Bonav., *Leg. maior*, IV, 8.
(3) *I Cel.*, 67 ; *Tractatus de miraculis*, 121 et 124.
(4) *I Cel.*, 66 et 67 ; *II Cel.*, 41 ; *Tractatus de miraculis*, 174-178, 195.
(5) *I Cel.*, 65.
(6) *I Cel.*, 68.
(7) *I Cel.*, 68-70 ; *Tractatus de miraculis*, 155 et 156.

les mains vers le Ciel et ne cesse de prier qu'en sentant sa prière exaucée. « Va, dit-il au paysan, tu trouveras « ici l'eau que le Christ vient miséricordieusement de « faire sortir du rocher pour apaiser ta soif. » O stupéfiante miséricorde du Christ qui se rend si facilement aux prières de ses serviteurs! Le paysan but l'eau que la puissance de la prière avait fait sortir de la pierre et étancha sa soif à la source jaillie d'une roche très dure. Il n'existait pas auparavant de fontaine en cet endroit, et dans la suite on eut beau la chercher avec soin, on n'en découvrit aucune trace (1). »

Giotto, chargé de représenter ce miracle dans une des fresques de l'église supérieure d'Assise, a placé tout à côté l'image de François prêchant aux oiseaux. Le grand artiste, à qui l'on avait donné comme guide la Légende de saint Bonaventure, n'a pas hésité à modifier l'ordre dans lequel le docteur séraphique avait rapporté les faits, pour peindre sur la même muraille l'obéissance des éléments et celle des animaux, ou, plus exactement, les rapports de François avec la nature entière, inanimée et animée. Abordons cette étude d'ensemble à notre tour.

***

Il semble, à lire certains écrivains, qu'au temps de François la nature n'était pour les hommes autre chose qu'un symbole, une image des réalités éternelles, seules véritables, et que dès lors on ne l'aimait point pour elle-même. François l'aurait découverte et révélée à ses disciples émerveillés.

Rien de plus faux qu'une telle conception. Ni les hommes du treizième siècle, ne furent insensibles à la beauté de la nature, ni François ne s'abstint de considérer celle-ci comme un miroir des perfections divines. Le moyen âge fut épris, autant que nous, des formes des créatures, mais celles-ci ne l'empêchaient point de penser

(1) *II Cel.*, 46. Ce miracle se retrouve dans la première des *Considérations sur les stigmates*. Il s'y place en 1224, sur les flancs de l'Alverne, alors que François gravit la montagne où il va recevoir les stigmates. Malheureusement, la valeur de cette détermination reste à établir.

au Créateur. François fut à cet égard un homme de son temps, plus sensible encore que ses contemporains au charme des choses, plus apte qu'eux à s'élever, en les contemplant, vers le Dieu qui les a créées.

Que le moyen âge ait aimé la nature pour elle-même, nous en avons le témoignage dans les œuvres innombrables des sculpteurs de cette grande époque. On a pu écrire des volumes entiers sur la flore de nos cathédrales, et la faune n'y est pas moins riche. Or, comme l'a montré M. Émile Mâle, feuilles ou fleurs sont choisies pour leur seule beauté ; animaux et quadrupèdes sont sculptés pour le seul plaisir de reproduire la nature vivante (1). Assurément, les divers peuples de la chrétienté n'ont pas, à la même heure, ouvert leurs yeux neufs sur le monde extérieur. Alors que, par exemple, la France accueillait déjà dans ses églises la nature entière, l'Italie demeurait encore fidèle aux ornements conventionnels de l'époque carolingienne. Toutefois, dès la fin du douzième siècle, les Italiens qui franchissent les Alpes et séjournent chez nous se mettent vite à l'unisson des Français et, de retour dans leur patrie, ils continuent à regarder autour d'eux et à y découvrir la beauté. Sculpteurs, ils décorent les églises à la française ; orateur et poète, François célèbre sans se lasser jamais la splendeur de la création.

Mais, de même que, dans un livre, on peut considérer la beauté de sa typographie ou les pensées qu'il exprime, le moyen âge, non content d'arrêter ses regards sur le monde extérieur, en recherche le sens caché, et il découvre celui-ci grâce au double sens dont le Créateur a doué l'âme humaine. Nous possédons en effet un sens extérieur, capable de voir et d'admirer la beauté des réalités matérielles, et un sens intérieur, tout spirituel, qui peut pénétrer au delà de la matière pour y saisir la pensée divine que celle-ci recouvre (2), et c'est dans l'Écriture sainte, interprétée allégoriquement, que cette pensée doit être cherchée.

Bien plus, pour le chrétien, la réalité visible n'est

(1) Émile Mâle, *l'Art religieux du treizième siècle en France*, 5e édition, Paris, 1923.

(2) Hugues de Saint-Victor, cité par P. Pourrat, *la Spiritualité chrétienne*, t. II, Paris, 1921, p. 163.

qu'une apparence, une ombre : l'ombre de la vérité et de la vie. Seule compte pour lui la réalité invisible. « Le mot *lion*, dit Hugues de Saint-Victor, désigne littéralement un animal, et allégoriquement il désigne le Christ ; pour nous, le mot *lion* désigne donc purement et simplement le Christ (1). »

Et les mystiques d'interpréter en allégories tout ce qui les entoure.

Honorius d'Autun reconnaît dans la noix le symbole du Christ : « L'enveloppe verte qui la recouvre, c'est sa chair ; la coquille, ce sont ses os ; l'intérieur, c'est son âme. La douce saveur de l'intérieur de la noix dont l'homme se nourrit, c'est sa divinité. La noix est divisée par une cloison en forme de croix pour symboliser la séparation de l'âme et du corps du Christ sur la croix (2). »

Pierre de Mora, cardinal et évêque de Capoue, dans son jardin contemple des roses. Il n'est pas ému par leur beauté païenne, car il suit des pensées qui se déroulent en lui : « La rose, se dit-il, est le chœur des martyrs, ou bien encore le chœur des vierges. Quand elle est rouge, elle est le sang de ceux qui sont morts pour la foi, et quand elle est blanche, elle est la pureté virginale. Elle naît au milieu des épines, comme les martyrs s'élèvent au milieu des hérétiques et des persécuteurs, ou comme une vierge pure éclate au milieu de l'iniquité. »

Hugues de Saint-Victor regarde une colombe et il songe à l'Église : « La colombe, dit-il, a deux ailes, comme il y a pour le chrétien deux genres de vie, la vie active et la vie contemplative. Les plumes bleues de ces ailes indiquent les pensées du ciel. Les nuances incertaines du reste du corps, ces couleurs changeantes qui font penser à une mer agitée, symbolisent l'océan des passions humaines, où vogue l'Église. Pourquoi la colombe a-t-elle les yeux d'un beau jaune d'or? Parce que le jaune, couleur des fruits mûrs, est la couleur même de l'expérience et de la maturité. Les yeux jaunes de la colombe, c'est le regard plein de sagesse que Dieu jette sur l'avenir. La colombe, enfin, a les pattes rouges, car

(1) Cité par P. Pourrat, *op. cit.*, p. 167.
(2) Cité par P. Pourrat, *op. cit.*, p. 169.

l'Église s'avance, à travers le monde, les pieds dans le sang des martyrs (1).

Assurément, les foules étaient loin de s'assimiler ces subtilités. Ne croyons pas cependant qu'elles leur étaient totalement étrangères. Il n'est peut-être pas un sermonnaire du moyen âge qui n'en ait fait usage (2), et le prêtre répétait au prône du dimanche la leçon du sermonnaire, plus ou moins adaptée à l'entendement des simples fidèles. Dans le livre du monde, le savant s'attachait au sens allégorique, l'ignorant au sens littéral, mais, l'un et l'autre, ils reconnaissaient à chaque chose, ou mieux à chaque mot du livre, une double signification, et François, nous l'allons voir, n'a point différé en cela de ses contemporains.

***

Homme sans instruction, il considère avant tout les créatures dans leur réalité matérielle, mais telle est la richesse intérieure de ce pauvre volontaire, que la réalité matérielle l'amène immédiatement, sans l'effort laborieux dans lequel se consument les théologiens, à l'adoration de Dieu. « Dans chaque œuvre, nous dit Thomas de Celano, il glorifiait l'artisan et il reportait sur le Créateur l'admiration que lui inspiraient les créatures. Il tressaillait d'allégresse en présence de toutes les œuvres sorties des mains de Dieu et à travers ces spectacles charmants il voyait, il contemplait la raison vivifiante et la cause première. En tout ce qui est beau il reconnaissait la Beauté suprême et tout ce qu'il y a de bon lui criait : *Celui qui nous a fait est la Bonté même* (3). »

Et parce que Dieu, non content de les créer, veille paternellement sur les œuvres sorties de ses mains, François considérait les créatures comme une immense famille, issue du même Père céleste et nourrie par la même Providence. Ce sentiment était si vif en lui qu'il

(1) J'emprunte cet exemple, ainsi que le précédent, à M. Émile Mâle, *op. cit.*, p. 46.

(2) Émile Mâle, *op. cit.*, p. 49.

(3) *II Cel.*, 165.

donnait ce nom de frère, non seulement aux bêtes, mais aux êtres inanimés. Il nous en a laissé l'éclatant témoignage dans le célèbre cantique du soleil, qu'il composa une année environ avant sa mort (1) :

Très haut, tout-puissant, bon Seigneur,
Tiennes sont les louanges, la gloire et l'honneur et toute béné-
A toi seul, ô Très-Haut, elles sont dues [diction.
Et nul homme n'est digne de te nommer.

Sois loué, ô mon Seigneur, avec toutes tes créatures,
Spécialement messire le frère soleil,
Lequel donne le jour et par lequel tu nous illumines ;
Il est beau et rayonnant avec grande splendeur,
De toi, ô Très-Haut, il est le symbole.

Sois loué, ô mon Seigneur, pour sœur lune et les étoiles,
Dans le ciel tu les as formées claires et précieuses et belles.

Sois loué, ô mon Seigneur, pour frère vent
Et pour l'air et le nuage, pour le ciel pur et pour tout temps,
Grâce auxquels tu assures à tes créatures leur soutien.

Sois loué, ô mon Seigneur, pour sœur eau,
Laquelle est très utile et humble et précieuse et chaste.

Sois loué, ô mon Seigneur, pour frère feu,
Par lequel tu illumines la nuit ;
Il est beau et gai et vaillant et fort.

Sois loué, ô mon Seigneur, pour notre mère la terre
Qui nous soutient et nous nourrit
Et produit divers fruits, les fleurs aux belles couleurs et l'herbe.

Sois loué, ô mon Seigneur, pour ceux qui pardonnent par amour
Et supportent infirmité et tribulation ; [pour toi.
Heureux qui persévéreront dans la paix,
Car par toi, ô Très-Haut, ils seront couronnés.

Sois loué, ô mon Seigneur, pour notre sœur, la mort corporelle,
A laquelle aucun homme vivant ne peut échapper ;
Malheur à ceux qui mourront coupables de péchés mortels !
Heureux qui suivront tes volontés très saintes,
Car la seconde mort ne leur fera aucun mal.

Louez et bénissez mon Seigneur et rendez-lui grâces
Et servez-le avec grande humilité (2).

(1) *II Cel.*, 213.
(2) *Speculum Perfectionis*, éd. Paul Sabatier, Paris, 1898, p. 234.

Frère de toutes les créatures, il se montre bon pour elles. « Il était ému de pitié jusqu'aux entrailles... devant les animaux sans raison, les reptiles, les oiseaux et les autres créatures sensibles ou insensibles (1). » « Craignant pour les abeilles le froid rigoureux de l'hiver, il leur faisait donner du miel ou du vin généreux. » « Aux frères qui allaient au bois, il défendait de couper l'arbre tout entier, afin qu'il pût garder l'espoir de bourgeonner de nouveau. Il ordonnait au jardinier de laisser autour des jardins une bande de terre inculte, afin qu'en leur temps, les herbes par leur verdure, et les fleurs par leur beauté, puissent proclamer combien est beau le Père de toutes choses (3). »

Il avait toutefois ses préférences, que déterminaient des raisons d'ordre symbolique : « Entre tous les animaux, nous dit Thomas de Celano, il chérissait les agneaux d'un amour tout spécial, PARCE QUE, SOUVENT ET TRÈS JUSTEMENT, DANS LES SAINTES ÉCRITURES, NOTRE-SEIGNEUR, POUR SON HUMILITÉ, EST COMPARÉ A UN AGNEAU. IL CONTEMPLAIT AVEC AMOUR ET JOIE TOUT CE QUI POUVAIT LUI OFFRIR UNE RESSEMBLANCE ALLÉGORIQUE AVEC LE FILS DE DIEU. Un jour qu'il traversait la Marche d'Ancône, après avoir prêché dans cette ville, et qu'il se dirigeait vers Osimo avec le seigneur Paul, établi par lui ministre de tous les frères dans cette province, il rencontra dans les champs un pâtre qui gardait des chèvres et des boucs. Or, dans ce troupeau de chèvres et de boucs se trouvait une petite brebis qui s'avançait avec beaucoup d'humilité et broutait très paisiblement. A cette vue le bienheureux François suspendit sa marche, et, le cœur plein de douleur, il se mit à gémir très haut et à dire au frère qui l'accompagnait : « Ne vois-tu pas « cette brebis qui marche avec douceur parmi les chèvres « et les boucs? c'est ainsi, je te le dis, que Notre-Seigneur « marchait avec douceur et humilité parmi les pharisiens « et les princes des prêtres. Aussi je te prie, mon fils, « par charité pour lui, d'avoir pitié comme moi de cette « petite brebis; nous allons l'acheter pour la tirer du

(1) *I Cel.*, 77.
(2) *I Cel.*, 80.
(3) *II Cel.*, 165.

« milieu de ces chèvres et de ces boucs. » Le frère Paul, admirant sa douleur, se mit à gémir avec lui. Mais, ne possédant rien que les grossières tuniques qui les couvraient, ils restaient là bien en peine de trouver la rançon nécessaire, lorsque soudain parut un marchand qui leur remit la somme désirée. Rendant grâces à Dieu, ils emmenèrent la brebis. Arrivés à Osimo, ils furent introduits près de l'évêque, qui les reçut avec grand respect. Il s'étonna pourtant de voir la brebis que menait l'homme de Dieu, et la tendresse qu'il lui témoignait. Mais après que le serviteur du Christ eut développé tout au long la parabole de la brebis, l'évêque, touché de componction, rendit grâces à Dieu pour la pureté de son serviteur. Le lendemain, quittant la ville, François se demanda ce qu'il allait faire de la brebis. Sur le conseil de son compagnon et frère, il en confia le soin à un couvent de servantes du Christ, près de San Severino. Les vénérables sœurs reçurent avec joie cette petite brebis, la regardant comme un grand présent de Dieu. Elles la gardèrent longtemps avec sollicitude, et de sa laine elles tissèrent une tunique qu'elles firent remettre au bienheureux François lors d'un chapitre qui se tenait à Sainte-Marie de la Portioncule. Le saint la reçut avec grand respect, la pressa sur son cœur, la baisa, tout rempli d'allégresse, et invita l'assistance à partager sa joie (1). »

Le même symbolisme se retrouve dans cet autre trait :

« Une nuit que le serviteur du Très-Haut avait reçu l'hospitalité au monastère de Saint-Vergoin, dans le diocèse de Gubbio (2), une brebis mit bas un agneau. Dans l'étable se trouvait une truie fort méchante qui, sans pitié pour la vie de l'innocent, le fit mourir en le mordant cruellement. Le lendemain, quand ils se levèrent, les hommes trouvèrent l'agneau mort et ne doutèrent point que la truie ne fût coupable de ce crime. A cette nouvelle le pieux père fut ému d'une merveilleuse compassion, et, PENSANT A UN AUTRE AGNEAU, il pleura sur la mort de cet agnelet et s'écria devant tous : « Hélas !

(1) *I Cel.*, 77 et 78.

(2) Le monastère de Saint-Vergoin est aujourd'hui l'abbaye de Vallingegno, entre Pérouse et Gubbio.

petit agneau mon frère, animal innocent, VIVANT SYMBOLE SI BIENFAISANT AUX HOMMES ! Maudite soit l'impie qui t'a tué ! Que personne, ni homme ni bête, ne mange de sa chair (1) ! »

Thomas de Celano ajoute avec admiration que la truie tomba malade sur-le-champ, mourut après trois jours de tourments, et que, jetée dans les fossés du couvent, elle se dessécha comme une planche, sans servir à la nourriture d'aucun être vivant. Je doute que tous les moines de Saint-Vergoin aient goûté sans réserve aucune la façon dont ils étaient récompensés de l'hospitalité que François venait de trouver près d'eux. Celui-ci ne frappait pas seulement en effet la truie malfaisante, mais aussi les propriétaires de l'animal, à qui la mort de l'agneau venait déjà de causer une perte sensible, et, pour venger la mort du pauvret, il portait un nouveau et plus lourd préjudice à ses hôtes ! Mais cette considération ne dut aucunement frapper son esprit, auquel demeurait seule présente la mort inique de Jésus, l'agneau de Dieu.

Bien d'autres actes de François décèlent chez lui l'interprétation allégorique chère aux hommes de son temps. C'est ainsi qu'ayant lu du Sauveur, en un psaume, « je suis un ver et non pas un homme (2) », il ramassait les vermisseaux sur la route et les mettait à l'abri, de peur qu'ils ne fussent écrasés sous les pieds des passants (3) ; il laissait brûler les flambeaux, les lampes et les cierges, ne voulant pas éteindre de sa main une lumière qui est le symbole de la lumière éternelle (4) ; il marchait avec respect sur les pierres en pensant à Celui que saint Paul appelle « la pierre (5) » ; quant aux fleurs, dès qu'il se prenait à en admirer la beauté, à en considérer l'élégance, à en respirer le parfum, « il tournait tout aussitôt son regard contemplateur vers la beauté de cette autre fleur qui sortit au printemps, dans tout son éclat, de la tige de Jessé et dont le

(1) *II Cel.*, 111.
(2) *Ps. XXI*, 7.
(3) *I Cel.*, 80.
(4) *II Cel.*, 165.
(5) *II Cel.*, 165. Le mot de saint Paul visé par François est dans la première épître aux Corinthiens, X, 4.

parfum rendit la vie à d'innombrables milliers de morts (1) ».

***

Jusqu'à l'âge de trente-huit ans, François se borna à admirer les créatures et à s'en servir comme d'échelle pour s'élever jusqu'au trône de Dieu. Mais, dans l'été de 1220, alors qu'il revenait d'Orient, il fut amené à prendre conscience du pouvoir qu'il avait sur elles. Il s'avançait par la vallée de Spolète, quand il arriva dans un lieu proche de Bevagna, où se trouvait rassemblée une grande multitude d'oiseaux de toute espèce : colombes, corneilles et moineaux. « Dès qu'il les eut aperçus, il laissa ses compagnons au milieu du chemin pour courir vers les oiseaux. Arrivé tout auprès et voyant que ceux-ci l'attendaient, il les salua selon son habitude. Il s'émerveilla de ce que ces oiseaux ne s'étaient pas envolés comme leurs pareils le font d'ordinaire et, rempli d'une grande joie, il les pria humblement de bien vouloir écouter la parole de Dieu. Entre autres choses il leur disait : « Mes frères les oiseaux, vous devez louer grandement le Créateur et l'aimer sans cesse, lui qui vous « a donné des plumes pour vous vêtir, des ailes pour « voler et tout ce qui vous est nécessaire. Dieu vous a « faits nobles parmi toutes les créatures et vous a donné « pour demeure la limpidité des airs. Vous ne semez ni « ne moissonnez, vous n'avez aucun souci de votre exis« tence, et pourtant Dieu vous protège et vous nourrit. » A ces mots,... ces petits oiseaux se mirent à manifester merveilleusement leur joie, à leur manière. Ils allongeaient le cou, battaient des ailes et ouvraient le bec en regardant le prédicateur. Et lui, allait et venait parmi eux, frôlant de sa tunique leurs ailes et leurs corps. Enfin il les bénit, puis, ayant fini son signe de croix, il leur donna licence de s'envoler. Le bienheureux Père, tout joyeux, poursuivit sa route avec ses compagnons, rendant grâces à ce Dieu que toutes les créatures reconnaissent et vénèrent... Il s'accusait de négligence pour n'avoir pas plus tôt prêché aux oiseaux, qui écoutaient

(1) *I Cel.*, 81.

la parole de Dieu avec un tel respect. Aussi, à partir de ce jour, exhorta-t-il avec sollicitude tous les oiseaux, tous les animaux, tous les reptiles, et même les créatures insensibles; journellement, après avoir invoqué le nom du Sauveur, il faisait l'expérience de leur docilité (1). »

A Alviano, il fait taire pendant qu'il prêche le bavardage des hirondelles (2). A Rieti, une tanche que lui offre un pêcheur et qu'il rejette à l'eau attend pour gagner le large d'en avoir reçu permission (3). A Rieti encore, un oiseau captif ne consent de même à reprendre sa liberté qu'après avoir été béni (4). A la Portioncule, une cigale vient, à son appel, se poser sur sa main, chante sur son ordre et ne s'éloigne qu'avec son congé (5). Dans un endroit désert, où il s'est retiré pour mieux prier, un faucon l'éveille régulièrement, la nuit, quand est arrivée l'heure à laquelle il a coutume de se lever pour rendre ses hommages à Dieu, et, quand il est accablé de douleurs plus violentes que d'habitude, l'oiseau, pris de pitié, diffère jusqu'à l'aurore de l'appeler (6). Dans sa charmante ingénuité, il ne croit pas que les fauves mêmes puissent l'attaquer. Aux derniers temps de sa vie, alors que les souffrances causées par ses stigmates l'empêchaient de cheminer à pied, il vint à passer un soir, assis sur un âne, par l'abbaye de Saint-Vergoin. Des gens qui travaillaient les champs l'engagèrent à s'arrêter jusqu'au lendemain chez les moines, de peur que les loups qui ravageaient le pays, ne dévorassent sa monture. « Je n'ai fait aucun tort à frère loup, répondit-il; pourquoi donc oserait-il dévorer frère âne? Portez-vous bien, mes enfants, et craignez Dieu ! » Et ce disant, il passa outre (7).

(1) *Cel.*, 58. La date de cet épisode est parfaitement indiquée par frère Thomas qui, dans la *Legenda I*, où il suit l'ordre chronologique, place la prédication aux oiseaux de Bevagna aussitôt après la croisade de François en Égypte.

(2) *I Cel.*, 59.

(3) *I Cel.*, 61.

(4) *II Cel.*, 167.

(5) *II Cel.*, 171.

(6) *II Cel.*, 168.

(7) *Legenda de passione sancti Verecundi militis et martiris*, éd. Faloci, dans *Miscellanea Francescana*, 1906, p. 7. Cet épisode a donné plus tard naissance à la belle légende du loup de Gubbio, immortalisée par les *Petites fleurs de saint François*.

Ainsi François, qui avait renoncé aux créatures, voyait celles-ci s'assujettir à lui ; il avait, semble-t-il, reconquis sur elles la maîtrise que possédait notre premier père dans le jardin d'Éden, et de cette maîtrise il usait pour inviter la nature entière à chanter avec lui les louanges de Dieu.

CHAPITRE III

LES RÉALITÉS INVISIBLES

Cet hymne de l'univers à la gloire de Dieu, c'est, accompli pleinement, le précepte de la charité parfaite, dont le Sauveur nous a laissé la formule : « Cherchez premièrement le Royaume de Dieu, et tout le reste vous sera donné par surcroît. » La prière de François est donc résolument théocentrique, sans retour sur l'utilité spirituelle, sans considération de la satisfaction particulière. Rien de plus probant à cet égard que la magnifique oraison par laquelle se clôt la première Règle :

Dieu tout-puissant, très haut, très saint et souverain, Père saint et juste, qui tenez en votre seigneurie le ciel et la terre, nous vous rendons grâces à cause de vous-même, de ce que, par votre sainte volonté et par votre Fils unique et votre Esprit-Saint, vous avez créé toutes les choses spirituelles et corporelles et nous-mêmes, que vous nous avez faits à votre image et à votre ressemblance et placés dans le paradis, que nous avons perdu par notre péché. Et nous vous rendons grâces de ce que, après nous avoir créés par l'entremise de votre Fils par l'amour véritable et saint dont vous nous avez aimés, vous l'avez fait naître, vrai Dieu et vrai homme, de la glorieuse et bienheureuse Marie, toujours Vierge, et de ce que, par sa croix, son sang et sa mort, vous avez voulu nous racheter de la captivité. Et nous vous rendons grâces de ce que votre Fils viendra de nouveau dans la gloire de sa majesté pour envoyer au feu éternel les maudits qui n'ont pas fait pénitence et n'ont pas voulu vous connaître, et pour dire à tous ceux qui ont voulu vous connaître et vous adorer et vous servir dans la pénitence : « Venez, les bénis de mon Père, recevez le royaume qui vous a été préparé dès l'origine du monde. »

Et puisque nous, misérables et pécheurs, nous ne sommes pas dignes de vous nommer, nous vous supplions et conjurons de faire en sorte que Notre-Seigneur Jésus-Christ, votre Fils bien-aimé, en qui vous avez mis toutes vos complaisances, vous rende grâces pour toutes choses, en même temps que le Saint-

Esprit paraclet, comme il vous plaira et comme il leur plaira, lui qui peut tout devant vous, et par lequel vous avez tant fait pour nous. Alleluia.

Et nous prions la glorieuse mère, la bienheureuse Marie, toujours Vierge, les bienheureux Michel, Gabriel, Raphaël et tous les chœurs des Esprits bienheureux, les Séraphins, les Chérubins et les Trônes, les Dominations, les Principautés et les Puissances, les Vertus, les Anges, les Archanges, le bienheureux Jean-Baptiste, Jean l'évangéliste, Pierre, Paul et les bienheureux patriarches, les prophètes, les saints Innocents, les Apôtres, les Évangélistes, les Disciples, les Martyrs, les Confesseurs, les Vierges, les bienheureux Élie et Enoch et tous les saints qui ont été, qui seront et qui sont, nous les supplions humblement, pour l'amour de vous, de vous rendre grâces, comme il vous plaît, pour toutes ces choses, à vous, Dieu souverain, véritable, éternel et vivant, qui régnez avec le Fils, notre très cher Seigneur Jésus-Christ et le Saint-Esprit paraclet dans les siècles des siècles. Amen. Alleluia.

Et nous supplions tous ceux qui veulent servir le Seigneur Dieu dans la sainte Église catholique et apostolique, tous ceux qui ont reçu les saints ordres : les prêtres, les diacres, les sous-diacres, les acolytes, les exorcistes, les lecteurs, les portiers et tous les clercs ; tous les religieux et toutes les religieuses, tous les enfants et les petits, les pauvres et les exilés, les rois et les princes, les ouvriers et les laboureurs, les serviteurs et les maîtres ; les vierges, les continents et les mariés, les laïques hommes et femmes, tous les enfants, les adolescents, les jeunes gens et les vieillards, les bien portants et les malades, tous les petits et tous les grands, les peuples de toute tribu, de toute langue et de toute nation, tous les hommes de quelque partie de la terre que ce soit, qui sont et qui seront, nous les prions et supplions, nous et tous les frères Mineurs avec nous, bien que serviteurs inutiles, afin que tous ensemble nous persévérions dans la vraie foi et dans la pénitence, car autrement nul ne peut être sauvé.

Aimons tous, de tout notre cœur, de toute notre âme, de tout notre esprit, de toute notre ardeur et de toute notre puissance, de toute notre intelligence et de toutes nos forces, de tout notre effort, de toute notre affection, de toutes nos entrailles, de tous nos désirs et de tout notre vouloir, le Seigneur Dieu, qui nous a donné tout son corps, toute son âme et toute sa vie, et nous les donne encore à tous, qui nous a créés, rachetés et sauvés par un effet de sa seule miséricorde, qui nous a comblés et nous comble encore de tant de bienfaits, quoique nous soyons misérables et méchants, pourris et fétides, ingrats et mauvais.

N'ayons donc d'autre désir, d'autre volonté, d'autre délectation que notre Créateur, Rédempteur et Sauveur, seul vrai Dieu, qui est le bien parfait, le bien complet, le bien total, le bien véri-

table et souverain, qui seul est bon, pitoyable et doux, suave et tendre, qui seul est saint, juste, véritable et droit, qui seul est benoît, innocent et pur, de qui, par qui et en qui sont tout pardon, toute grâce, toute gloire pour tous les pénitents et tous les justes, pour tous les bienheureux qui jouissent des joies du paradis. Que rien donc ne nous empêche d'atteindre à lui, que rien ne nous en sépare, que rien ne nous retarde. Tous et partout, en tout lieu, à toute heure et en tout temps, chaque jour et sans cesse, croyons véritablement et humblement, ayons dans le cœur et aimons, honorons, adorons, servons, louons et bénissons, glorifions, exaltons, magnifions, remercions le très haut et souverain Dieu éternel, en sa Trinité et en son Unité, Père, Fils et Saint-Esprit, notre Créateur à tous, le Sauveur de ceux qui croient et espèrent en lui et qui l'aiment, l'Être sans commencement et sans fin, immuable, invisible, inexprimable, ineffable, incompréhensible, insaisissable, benoît, louable, glorieux, exalté, sublime, très haut, suave, aimable, délectable et tout entier et toujours vénérable par-dessus tout dans les siècles des siècles (1).

Tout aussi caractéristiques sont les *Louanges* que François écrivit de sa propre main pour remercier Dieu de l'impression des stigmates :

Vous êtes saint, Seigneur et Dieu unique qui opérez des merveilles. Vous êtes fort. Vous êtes grand. Vous êtes le Très-Haut. Vous êtes le Roi tout-puissant, le Père saint, le Roi du ciel et de la terre. Vous êtes le Seigneur Dieu trine et un, le bien universel. Vous êtes le bien, le bien universel, le bien suprême, le Seigneur Dieu, vrai et vivant. Vous êtes la charité et l'amour. Vous êtes la sagesse. Vous êtes l'humilité. Vous êtes la patience. Vous êtes la sécurité. Vous êtes la quiétude. Vous êtes la joie et l'allégresse. Vous êtes la justice et la tempérance. Vous êtes la richesse qui contente. Vous êtes la beauté. Vous êtes la mansuétude. Vous êtes notre protection. Vous êtes notre gardien et défenseur. Vous êtes notre force. Vous êtes notre rafraîchissement. Vous êtes notre espoir. Vous êtes notre confiance. Vous êtes notre immense douceur. Vous êtes notre vie éternelle, notre Seigneur grand et admirable, notre Dieu tout-puissant, notre miséricordieux Sauveur (2).

Cet hymne d'actions de grâces a été écrit, je le sais bien, en une heure exceptionnellement solennelle ; mais,

(1) *Regula I*, ch. XXIII, dans *Opuscula*, p. 57.

(2) *Opuscula*, p. 124. Le parchemin sur lequel François écrivit ces lignes existe encore au *Sacro Convento* d'Assise. Il est reproduit en fac-similé dans la brochure suivante du P. Édouard d'ALENÇON, capucin ; *la Bénédiction de saint François*, Paris, 1897.

dans la vie de tous les jours, François ne prie pas autrement. A toutes les heures canoniales et avant l'office de la bienheureuse Vierge Marie, il adresse à Dieu cette prière :

O souverain Dieu tout-puissant, très saint et très haut, bien suprême, bien universel, bien absolu, qui seul êtes bon, nous vous offrons toute louange, toute gloire, toute action de grâces, tout honneur, toute bénédiction, et nous vous rendons toujours hommage de tout bien qui existe (1).

De même encore, quand il récite l'Office de la Passion qu'il a composé, il le termine en disant :

Bénissons le Seigneur Dieu vivant et vrai : louange, gloire, honneur et bénédiction, rapportons toujours à lui tout bien. *Amen. Amen. Fiat. Fiat.* (2).

Cette attitude de pure adoration est si naturelle à François que, lors même qu'il paraphrase le *Pater*, il ne se départ pas un instant de son théocentrisme. Nul n'ignore que sur les sept demandes du *Pater*, les trois premières concernent la gloire de Dieu et les quatre dernières nos besoins corporels et spirituels. Sur les trois premières François s'étend avec complaisance, et chaque mot de la prière divine touche tout ensemble son intelligence et son cœur ; sur les quatre dernières il passe comme en courant, ou ne s'arrête que pour adapter à l'anthropocentrisme de la formule une glose théocentrique :

Notre Père très saint, notre Créateur, notre Rédempteur, notre Sauveur et notre Consolateur ;

Qui êtes aux cieux, dans les anges et dans les saints, les illuminant pour qu'ils vous connaissent, parce que vous êtes la lumière, ô Seigneur ; les embrasant d'amour pour vous, parce que vous êtes l'amour, ô Seigneur ; habitant en eux et les remplissant de votre béatitude, parce que vous êtes, ô Seigneur, le souverain bien, le bien éternel, duquel procède tout bien, sans lequel il n'est aucun bien ;

Que votre nom soit sanctifié! que la connaissance que nous avons de vous s'éclaire, afin que nous comprenions quelle est la grandeur de vos bienfaits, quelle est l'étendue de vos promesses,

(1) *Opuscula*, p. 123.
(2) *Opuscula*, p. 128.

quelles sont la sublimité de votre majesté et la profondeur de vos jugements !

Que votre règne arrive, en nous, dès ici-bas, par votre grâce, et plus tard dans votre royaume, où l'on a de vous une vision manifeste, où l'on vous aime parfaitement, où l'on est admis en votre société bienheureuse, où l'on jouit de vous à jamais !

Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel, afin que nous vous aimions de tout notre cœur en pensant toujours à vous, de toute notre âme en vous désirant toujours, de tout notre esprit en dirigeant vers vous toutes nos intentions, en cherchant votre honneur en toutes choses, de toutes nos forces enfin en dépensant toutes ces forces, tous les sens de notre âme et de notre corps au service de votre seul amour ; que nous aimions aussi notre prochain comme nous-mêmes, l'entraînant de toutes nos forces à vous aimer, nous réjouissant du bonheur d'autrui comme s'il s'agissait du nôtre, compatissant à ses infortunes, n'offensant jamais en rien qui que ce soit.

Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien, votre Fils bien-aimé, Notre-Seigneur Jésus-Christ ; donnez-le-nous en mémoire, en connaissance et en considération de l'amour qu'il a eu pour nous, de tout ce qu'il a dit, fait et enduré pour nous.

Pardonnez-nous nos offenses, par votre miséricorde ineffable, par la vertu de la Passion de votre Fils bien-aimé, Notre-Seigneur Jésus-Christ, et par les mérites et l'intercession de la bienheureuse Vierge Marie et de tous vos élus ;

Comme nous pardonnons à tous ceux qui nous ont offensés, et, puisque nous ne leur pardonnons pas pleinement, donnez-nous, ô Seigneur, d'atteindre à la plénitude du pardon, afin que nous aimions en toute vérité nos ennemis à cause de vous et que nous intercédions dévotement pour eux auprès de vous, que nous ne rendions à personne le mal pour le mal et que nous nous attachions à servir tous les hommes par amour pour vous ;

Et ne nous laissez pas succomber à la tentation, qu'elle soit ouverte ou cachée, qu'elle nous assaille ou nous bloque ;

Mais délivrez-nous du mal passé, présent et à venir. Ainsi soit-il (1) !

La prière de François, c'est essentiellement une *élévation.* S'étant mise en présence de Dieu, l'âme en contemple et admire aussitôt les perfections infinies ; puis, si elle revient à elle-même, elle sent sa propre indignité et fait appel à Jésus, seul parfait adorateur, au chœur innombrable des anges et des saints, à la foule immense des fidèles de toute condition, présents et à venir ; sa

(1) *Opuscula,* p. 119.

louange alors, forte de leur appui, de s'élever de nouveau, plus joyeuse, plus ardente que jamais. En d'autres termes, née de la contemplation de Dieu, la prière franciscaine ne s'abaisse à considérer l'homme que pour trouver en la misère de celui-ci un motif nouveau de magnifier le Très-Haut ; elle ne touche terre que pour mieux prendre élan vers le ciel.

Et le lyrisme des effusions s'associe chez elle à la plus rigoureuse précision dogmatique. Le Dieu auquel elle s'adresse, c'est le Dieu trine et un que l'on sert « dans la sainte Église catholique et apostolique ». En ses instructions à ses fils, François insiste à chaque instant sur l'attachement qu'ils doivent témoigner à l'Église romaine, et l'on n'arrive pas à comprendre comment certains historiens ont pu voir en lui un précurseur de Luther :

Que tous les frères soient catholiques et qu'ils vivent et parlent en catholiques, est-il écrit dans la première Règle. Si l'un pèche contre la foi et la vie catholique par ses paroles ou ses actes, et s'il ne s'amende pas, qu'on le chasse absolument de notre fraternité. Regardons comme nos maîtres tous les clercs et tous les religieux en ce qui regarde le salut de l'âme et n'est pas opposé à notre règle, et respectons en Dieu leur ordre, leur office et leur façon d'agir (1).

La seconde Règle est plus formelle encore :

J'ordonne par obéissance aux ministres de demander au seigneur Pape un des cardinaux de la sainte Église romaine pour gouverneur, protecteur et correcteur de cette fraternité, afin que, toujours soumis et assujettis aux pieds de cette même sainte Église, stables en la foi catholique, nous observions la pauvreté, l'humilité et le saint évangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme nous l'avons fermement promis (2).

De même la Lettre à tous les chrétiens :

Nous devons rester attachés à l'Église catholique... Soyons pleinement convaincus que personne ne peut être sauvé si ce n'est par le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ et par les saintes paroles du Seigneur que les clercs publient, annoncent et emploient, et dont seuls ils doivent se servir et non les autres (3).

(1) *Regula I*, cap. XIX, dans *Opuscula*, p. 49.
(2) *Regula II*, cap. XII, dans *Opuscula*, p. 74.
(3) *Opuscula*, p. 91.

Enfin, aux derniers jours de sa vie, François écrira dans son Testament ces lignes qui ne laissent aucun doute sur sa pensée :

Le Seigneur me donna et me donne encore une si grande foi aux prêtres qui vivent selon la forme de la sainte Église romaine à cause de leur caractère, que s'ils me persécutaient, c'est à eux que je voudrais recourir (1).

Tout ce qu'enseigne l'Église romaine, il le croit donc fermement, il y adhère de tout son cœur ; mais, précisément parce que sa foi est vivante, il réalise plus intensément certains des mystères qui lui sont proposés. Dans le jardin du ciel il a ses fleurs préférées ; sa *dévotion* s'épanouit en de plus spéciales *dévotions*.

Et d'abord, l'idée que Dieu est « tout-puissant, très haut, très saint, et souverain » le remplit pour le Créateur d'un si profond respect qu'il se livre à des actes que nous serions tentés de qualifier d'excessifs : « S'il rencontrait quelque part, sur une route, dans une maison, dans une rue, un écrit divin ou profane, il le recueillait avec la plus grande révérence et le plaçait dans un endroit sacré ou convenable, pensant qu'il pouvait contenir le nom du Seigneur ou quelque chose s'y rapportant. Et comme un frère lui demandait un jour pourquoi il recueillait si soigneusement même les écrits des païens où ne se trouve pas le nom du Seigneur, il répondit : « Mon fils, c'est parce qu'ils renferment les lettres qui « servent à former le très glorieux nom de Dieu notre « Seigneur. D'ailleurs ce qui s'y trouve de bon n'appar- « tient ni aux païens ni aux autres hommes, mais à « Dieu seul, source de tout bien (2). »

Une telle attitude ne permet guère la familiarité de l'âme avec son auteur. Mais n'est-ce pas le Père éternel lui-même qui nous dit en nous montrant Jésus : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances ; écoutez-le ! » Comme l'écrira plus tard le vénérable Jean Eudes, « le Dieu du ciel nous domine de bien haut. La spiritualité de sa nature le dérobe aux prises de nos facultés sensibles, l'infinité de ses perfec-

(1) *Opuscula*, p. 78.
(2) *I Cel.*, 82.

tions déconcerte notre intelligence, et, quand nous pensons à lui, ce qui nous frappe le plus, c'est sa majesté qui nous éblouit, sa toute-puissance qui nous écrase, sa justice qui nous effraie... Le Dieu de la Crèche, du Calvaire et de l'Autel est plus à notre portée (1). » François n'en jugeait pas autrement, aussi était-ce « surtout l'humilité de l'Incarnation et la charité de la Passion qui l'occupaient, au point qu'il avait peine à penser à autre chose (2) ».

« La Nativité de l'Enfant-Jésus était célébrée par lui plus que toute autre solennité, dans une allégresse ineffable. « C'est, disait-il, la fête des fêtes, car en ce jour « Dieu s'est fait petit enfant et s'est nourri du lait de « la femme » Il ne pouvait se rassasier de l'image de ce corps enfantin ; la compassion pour ce tout petit attendrissait son cœur, et lui faisait balbutier de caressantes paroles. Le nom de Jésus était sur ses lèvres comme un rayon de miel. Une fois, comme on discutait pour savoir si l'on mangerait de la viande le jour de Noël, qui tombait un vendredi, il répondit au frère Morico : « Mon frère, c'est un péché d'appeler *vendredi* « le jour où l'Enfant nous est né. Je voudrais qu'en « cette fête les murs eux-mêmes pussent faire gras, « mais, puisque c'est impossible, qu'on les frotte au « moins avec de la viande. » Il désirait que ce jour-là les pauvres et les mendiants fussent bien traités par les riches et qu'on donnât aux bœufs et aux ânes plus d'avoine et de foin qu'à l'ordinaire. « S'il m'était pos- « sible de parler à l'Empereur, disait-il, je lui deman- « derais de publier un édit obligeant tous ceux qui le « peuvent à jeter du grain sur les routes, pour qu'en « cette solennité les petits oiseaux, et surtout nos sœurs « les alouettes, puissent se régaler (3). »

Et comme chez lui les sentiments s'exprimaient volontiers par des actes, la nuit de Noël de l'année 1223, au bourg de Greccio, en Ombrie, il solennisa la Nativité du Sauveur par une représentation dont Thomas de Celano nous a conservé le souvenir :

(1) Je cite d'après M. Henri BREMOND, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, t. III, Paris, 1921, p. 44, note 1.
(2) *I Cel.*, 84.
(3) *II Cel.*, 199 et 200.

« Il y avait dans ce pays, écrit frère Thomas, un homme appelé Jean, de bonne renommée, de mœurs meilleures encore, que le bienheureux François aimait d'un amour particulier, parce que, étant de haut lignage, et très honoré dans le pays, il méprisait la noblesse du sang pour ne s'attacher qu'à celle de l'âme. Une quinzaine de jours avant Noël, François le fit appeler, comme il arrivait souvent, et lui dit : « Si tu veux que nous « célébrions à Greccio la prochaine fête du Seigneur, « pars en avant, et fais en diligence les préparatifs que « je vais t'indiquer. Je désire en effet rappeler le sou- « venir de cet enfant qui naquit à Bethléem et voulut « subir pour nous toutes les incommodités de l'enfance ; « je désire voir, de mes yeux de chair, comment il était « couché dans la crèche et reposait sur le foin entre le « bœuf et l'âne. » Aussitôt ce brave et fidèle ami partit en hâte préparer à l'endroit désigné tout ce qu'avait demandé le saint.

« Le jour de joie approche, le temps de liesse est arrivé. De divers points, les frères sont convoqués. Les hommes et les femmes du pays, l'âme en fête, préparent, selon leurs moyens, qui des cierges, qui des torches pour illuminer cette nuit... Enfin l'homme de Dieu arrive et se rejouit en trouvant les préparatifs terminés. La crèche est prête, tapissée de foin ; on amène le bœuf et l'âne... Il fait clair comme en plein jour dans cette nuit, délicieuse pour les hommes et les animaux. Le peuple accourt plein d'une joie nouvelle devant ce mystère renouvelé. La forêt retentit du bruit des chants, et les rochers répètent les cris d'allégresse. Les cantiques des frères rendent à Dieu les louanges qui lui sont dues et cette jubilation fait résonner la nuit. Le Saint se tient debout près de la crèche, poussant de profonds soupirs, brisé par la pitié, rempli d'une indicible joie. La messe est célébrée au-dessus de la crèche, et le prêtre en ressent une consolation inconnue jusqu'alors. François revêt les ornements lévitiques, car il était diacre, et entonne d'une voix sonore le saint Évangile. Et sa voix véhémente, sa voix douce, sa voix claire appelle tous les assistants aux suprêmes récompenses. Ensuite il prêche au peuple qui l'entoure, et, pour parler de la naissance du pauvre Roi et de la petite cité de Bethléem, il trouve

des mots doux comme du miel. Voulant nommer le Christ Jésus, il brûlait d'un immense amour, et l'appelait « l'Enfant de Bethléem ». Il prononçait Bethléem à la façon d'un agneau qui bêle, plus avec son cœur qu'avec sa bouche. Et lorsqu'il parlait de l'Enfant de Bethléem ou de Jésus, il passait sa langue sur ses lèvres comme pour déguster avec délices et savourer la douceur de ce mot. Alors le Tout-Puissant multiplia ses bienfaits en ce lieu, et favorisa d'une vision un homme d'une vertu admirable. Il vit dans la crèche un petit enfant couché, immobile, qui à l'approche du Saint sembla sortir de son sommeil. Cette vision traduit bien la vérité, car l'Enfant gisait, oublié, dans les cœurs jusqu'au jour où saint François, par la grâce divine, vint le réveiller et imprimer dans les mémoires son souvenir ineffaçable. La veillée solennelle prit pourtant fin, et chacun, plein de joie, rentra chez soi (1). »

A vrai dire, la représentation de Greccio avait quelques précédents, ainsi qu'il résulte des recherches de dom Henri Leclercq (2). Sous le pape Jean VII (705-707), la basilique Vaticane possédait un *præsepe sanctæ Mariæ*, suivant l'expression du *Liber pontificalis*, et il existait un oratoire à l'endroit où s'éleva ensuite la *porta sancta*, oratoire décoré par ce pape de riches mosaïques en l'honneur d'une grande image de la Vierge qui se trouvait dans l'abside appelée *domus* ou *oratorium sanctæ Dei genitricis*. Le même *Liber pontificalis* parle aussi d'un *præsepe* érigé par Grégoire IV (827-844) dans la basilique de Sainte-Marie-du-Transtévère. C'était un ouvrage orné de plaques d'or et d'argent et disposé d'après le modèle de Sainte-Marie-Majeure. La crèche de cette dernière basilique était la plus célèbre et la plus ancienne de Rome. Elle remontait au moins au temps du pape Théodore (642-649) et même un siècle au delà, puisqu'il en est dès lors fait mention dans l'acte de donation de la *gloriosissima femina Flavia Xanthippe*, que Marini assigne au milieu du sixième siècle. Ce sanctuaire célèbre consistait en un petit oratoire qui offrait exactement

(1) *I Cel.*, 84-86.

(2) *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. III, 2e partie, Paris, 1914, col. 3025-3026.

la forme de la grotte de Bethléem. Il avait une entrée particulière et un autel drapé de voiles précieux avec une confession; en outre, les parois resplendissaient d'argent et de riches métaux. Lors de ses séjours dans la Ville éternelle, François dut aller plus d'une fois s'agenouiller devant la crèche de Sainte-Marie-Majeure. Cependant, entre la pompe de cet édifice et la naïveté du tableau vivant de Greccio, il n'y a guère de rapport saisissable. Le poverello n'a puisé qu'en son cœur les éléments du drame qu'il entendait représenter, et telle a été la fécondité de son geste que ses fils, compatissants comme lui à la misère de l'Enfant-Dieu, l'ont répété partout où il les a envoyés. Alors que les crèches des basiliques romaines demeuraient inimitées, l'image du *sacro bambino,* portée aux quatre coins du monde dans les bras des Mineurs, fait encore dresser chaque année, au sein de toutes nos églises, l'étable rustique où soufflent l'âne et le bœuf.

Non moins profonde a été l'influence de la dévotion de François à la passion du Sauveur.

Cette dévotion remonte chez lui au jour de sa jeunesse où le crucifix de Saint-Damien lui a parlé. « Dès cette heure, dit Thomas de Celano, la compassion pour le Christ en croix s'imprima dans sa sainte âme, et l'on peut penser pieusement que les sacrés stigmates furent alors gravés profondément dans son cœur, avant de l'être dans sa chair... Il ne pouvait dès lors contenir ses larmes et gémissait tout haut sur la Passion du Christ, qu'il paraissait avoir toujours devant les yeux. Il faisait retentir les routes de ses lamentations, et, songeant aux plaies du Christ, il ne voulait pas être consolé (1). » Lorsqu'il voit une église, c'est la pensée de Jésus crucifié qui se présente à lui, et il prie en disant : « Nous vous adorons, ô Christ, ici et dans toutes les églises du monde, et nous vous bénissons, parce que vous avez racheté le monde par votre sainte croix (2). » Il marque du thau, signe de cette croix, les lettres qu'il envoie et jusqu'aux murs des cellules de ses frères (3). Avec des

(1) *II Cel.*, 10 et 11.
(2) *Testament,* dans *Opuscula,* p. 77; *I Cel.*, 45.
(3) *Cel.*, *Tractatus de miraculis,* 3.

versets du psautier, il compose un Office pour honorer, remémorer et louer la Passion :

O vous tous qui passez par le chemin, regardez et voyez s'il est une douleur semblable à la mienne.

J'ai été entouré d'une troupe de chiens, une foule de méchants a fondu sur moi.

Ils m'ont considéré, examiné, ils ont partagé mes vêtements et tiré ma robe au sort.

Ils ont percé mes mains et mes pieds, ils ont compté tous mes os.

Ils ont ouvert leur bouche sur moi comme un loup ravissant et rugissant.

J'ai coulé comme de l'eau, et tous mes os ont été dispersés.

Mon cœur est devenu comme une cire liquéfiée au milieu de mes entrailles.

Ma force s'est desséchée comme une brique et ma langue s'est attachée à mon palais.

Ils m'ont donné pour nourriture du fiel, et dans ma soif ils m'ont abreuvé de vinaigre.

Ils m'ont réduit à la poussière de la mort, ils ont multiplié les douleurs de mes blessures.

Mais j'ai dormi et je suis ressuscité, et mon Père très saint m'a reçu dans sa gloire (1).

Et comme la compassion inspirée à François par ces textes transparents s'est traduite aux yeux du monde chrétien par le prodige des divins stigmates, l'humanité tout entière a pleuré avec lui sur les souffrances du Sauveur. Avant saint François, pour employer une belle expression de M. Émile Mâle, « la mort de Jésus-Christ était un dogme qui s'adressait à l'intelligence ; maintenant, c'est une image émouvante qui parle au cœur (2) ». Fidèle disciple du poverello, saint Bonaventure écrira bientôt : « Le véritable chrétien..., qui désire ressembler complètement au Sauveur crucifié, doit s'efforcer par-dessus tout de porter la croix du Christ Jésus soit dans son âme, soit dans sa chair, afin de se sentir vraiment, comme saint Paul, cloué à la croix avec le Christ. Or, ce sentiment, celui-là seul mérite d'en éprouver les ardeurs, qui, se souvenant avec reconnaissance de la

(1) *Opuscula*, p. 134.

(2) Émile Mâle, *l'Art religieux de la fin du moyen âge en France.* Paris, 1908, p. 76.

« Il y avait dans ce pays, écrit frère Thomas, un homme appelé Jean, de bonne renommée, de mœurs meilleures encore, que le bienheureux François aimait d'un amour particulier, parce que, étant de haut lignage, et très honoré dans le pays, il méprisait la noblesse du sang pour ne s'attacher qu'à celle de l'âme. Une quinzaine de jours avant Noël, François le fit appeler, comme il arrivait souvent, et lui dit : « Si tu veux que nous « célébrions à Greccio la prochaine fête du Seigneur, « pars en avant, et fais en diligence les préparatifs que « je vais t'indiquer. Je désire en effet rappeler le sou« venir de cet enfant qui naquit à Bethléem et voulut « subir pour nous toutes les incommodités de l'enfance ; « je désire voir, de mes yeux de chair, comment il était « couché dans la crèche et reposait sur le foin entre le « bœuf et l'âne. » Aussitôt ce brave et fidèle ami partit en hâte préparer à l'endroit désigné tout ce qu'avait demandé le saint.

« Le jour de joie approche, le temps de liesse est arrivé. De divers points, les frères sont convoqués. Les hommes et les femmes du pays, l'âme en fête, préparent, selon leurs moyens, qui des cierges, qui des torches pour illuminer cette nuit... Enfin l'homme de Dieu arrive et se rejouit en trouvant les préparatifs terminés. La crèche est prête, tapissée de foin ; on amène le bœuf et l'âne... Il fait clair comme en plein jour dans cette nuit, délicieuse pour les hommes et les animaux. Le peuple accourt plein d'une joie nouvelle devant ce mystère renouvelé. La forêt retentit du bruit des chants, et les rochers répètent les cris d'allégresse. Les cantiques des frères rendent à Dieu les louanges qui lui sont dues et cette jubilation fait résonner la nuit. Le Saint se tient debout près de la crèche, poussant de profonds soupirs, brisé par la pitié, rempli d'une indicible joie. La messe est célébrée au-dessus de la crèche, et le prêtre en ressent une consolation inconnue jusqu'alors. François revêt les ornements lévitiques, car il était diacre, et entonne d'une voix sonore le saint Évangile. Et sa voix véhémente, sa voix douce, sa voix claire appelle tous les assistants aux suprêmes récompenses. Ensuite il prêche au peuple qui l'entoure, et, pour parler de la naissance du pauvre Roi et de la petite cité de Bethléem, il trouve

des mots doux comme du miel. Voulant nommer le Christ Jésus, il brûlait d'un immense amour, et l'appelait « l'Enfant de Bethléem ». Il prononçait Bethléem à la façon d'un agneau qui bêle, plus avec son cœur qu'avec sa bouche. Et lorsqu'il parlait de l'Enfant de Bethléem ou de Jésus, il passait sa langue sur ses lèvres comme pour déguster avec délices et savourer la douceur de ce mot. Alors le Tout-Puissant multiplia ses bienfaits en ce lieu, et favorisa d'une vision un homme d'une vertu admirable. Il vit dans la crèche un petit enfant couché, immobile, qui à l'approche du Saint sembla sortir de son sommeil. Cette vision traduit bien la vérité, car l'Enfant gisait, oublié, dans les cœurs jusqu'au jour où saint François, par la grâce divine, vint le réveiller et imprimer dans les mémoires son souvenir ineffaçable. La veillée solennelle prit pourtant fin, et chacun, plein de joie, rentra chez soi (1). »

A vrai dire, la représentation de Greccio avait quelques précédents, ainsi qu'il résulte des recherches de dom Henri Leclercq (2). Sous le pape Jean VII (705-707), la basilique Vaticane possédait un *præsepe sanctæ Mariæ*, suivant l'expression du *Liber pontificalis*, et il existait un oratoire à l'endroit où s'éleva ensuite la *porta sancta*, oratoire décoré par ce pape de riches mosaïques en l'honneur d'une grande image de la Vierge qui se trouvait dans l'abside appelée *domus* ou *oratorium sanctæ Dei genitricis*. Le même *Liber pontificalis* parle aussi d'un *præsepe* érigé par Grégoire IV (827-844) dans la basilique de Sainte-Marie-du-Transtévère. C'était un ouvrage orné de plaques d'or et d'argent et disposé d'après le modèle de Sainte-Marie-Majeure. La crèche de cette dernière basilique était la plus célèbre et la plus ancienne de Rome. Elle remontait au moins au temps du pape Théodore (642-649) et même un siècle au delà, puisqu'il en est dès lors fait mention dans l'acte de donation de la *gloriosissima femina Flavia Xanthippe*, que Marini assigne au milieu du sixième siècle. Ce sanctuaire célèbre consistait en un petit oratoire qui offrait exactement

(1) *I Cel.*, 84-86.

(2) *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. III, 2e partie, Paris, 1914, col. 3025-3026.

la forme de la grotte de Bethléem. Il avait une entrée particulière et un autel drapé de voiles précieux avec une confession ; en outre, les parois resplendissaient d'argent et de riches métaux. Lors de ses séjours dans la Ville éternelle, François dut aller plus d'une fois s'agenouiller devant la crèche de Sainte-Marie-Majeure. Cependant, entre la pompe de cet édifice et la naïveté du tableau vivant de Greccio, il n'y a guère de rapport saisissable. Le poverello n'a puisé qu'en son cœur les éléments du drame qu'il entendait représenter, et telle a été la fécondité de son geste que ses fils, compatissants comme lui à la misère de l'Enfant-Dieu, l'ont répété partout où il les a envoyés. Alors que les crèches des basiliques romaines demeuraient inimitées, l'image du *sacro bambino,* portée aux quatre coins du monde dans les bras des Mineurs, fait encore dresser chaque année, au sein de toutes nos églises, l'étable rustique où soufflent l'âne et le bœuf.

Non moins profonde a été l'influence de la dévotion de François à la passion du Sauveur.

Cette dévotion remonte chez lui au jour de sa jeunesse où le crucifix de Saint-Damien lui a parlé. « Dès cette heure, dit Thomas de Celano, la compassion pour le Christ en croix s'imprima dans sa sainte âme, et l'on peut penser pieusement que les sacrés stigmates furent alors gravés profondément dans son cœur, avant de l'être dans sa chair... Il ne pouvait dès lors contenir ses larmes et gémissait tout haut sur la Passion du Christ, qu'il paraissait avoir toujours devant les yeux. Il faisait retentir les routes de ses lamentations, et, songeant aux plaies du Christ, il ne voulait pas être consolé (1). » Lorsqu'il voit une église, c'est la pensée de Jésus crucifié qui se présente à lui, et il prie en disant : « Nous vous adorons, ô Christ, ici et dans toutes les églises du monde, et nous vous bénissons, parce que vous avez racheté le monde par votre sainte croix (2). » Il marque du thau, signe de cette croix, les lettres qu'il envoie et jusqu'aux murs des cellules de ses frères (3). Avec des

(1) *II Cel.,* 10 et 11.
(2) *Testament,* dans *Opuscula,* p. 77 ; *I Cel.,* 45.
(3) *Cel., Tractatus de miraculis,* 3.

versets du psautier, il compose un Office pour honorer, remémorer et louer la Passion :

O vous tous qui passez par le chemin, regardez et voyez s'il est une douleur semblable à la mienne.

J'ai été entouré d'une troupe de chiens, une foule de méchants a fondu sur moi.

Ils m'ont considéré, examiné, ils ont partagé mes vêtements et tiré ma robe au sort.

Ils ont percé mes mains et mes pieds, ils ont compté tous mes os.

Ils ont ouvert leur bouche sur moi comme un loup ravissant et rugissant.

J'ai coulé comme de l'eau, et tous mes os ont été dispersés.

Mon cœur est devenu comme une cire liquéfiée au milieu de mes entrailles.

Ma force s'est desséchée comme une brique et ma langue s'est attachée à mon palais.

Ils m'ont donné pour nourriture du fiel, et dans ma soif ils m'ont abreuvé de vinaigre.

Ils m'ont réduit à la poussière de la mort, ils ont multiplié les douleurs de mes blessures.

Mais j'ai dormi et je suis ressuscité, et mon Père très saint m'a reçu dans sa gloire (1).

Et comme la compassion inspirée à François par ces textes transparents s'est traduite aux yeux du monde chrétien par le prodige des divins stigmates, l'humanité tout entière a pleuré avec lui sur les souffrances du Sauveur. Avant saint François, pour employer une belle expression de M. Émile Mâle, « la mort de Jésus-Christ était un dogme qui s'adressait à l'intelligence ; maintenant, c'est une image émouvante qui parle au cœur (2) ». Fidèle disciple du poverello, saint Bonaventure écrira bientôt : « Le véritable chrétien..., qui désire ressembler complètement au Sauveur crucifié, doit s'efforcer par-dessus tout de porter la croix du Christ Jésus soit dans son âme, soit dans sa chair, afin de se sentir vraiment, comme saint Paul, cloué à la croix avec le Christ. Or, ce sentiment, celui-là seul mérite d'en éprouver les ardeurs, qui, se souvenant avec reconnaissance de la

(1) *Opuscula*, p. 134.

(2) Émile Mâle, *l'Art religieux de la fin du moyen âge en France.* Paris, 1908, p. 76.

passion du Seigneur, contemple les labeurs, les souffrances et l'amour de Jésus crucifié avec une mémoire si fidèle, une intelligence si pénétrante et une volonté si aimante, qu'il puisse dire, comme l'épouse du Cantique : « Mon « bien-aimé repose sur ma poitrine, comme un sachet de « myrrhe (1). »

Le mystérieux franciscain toscan Joannes de Caulibus, en ses *Méditations sur la Vie du Christ*, proposera cette contemplation aux fidèles, et l'art, par l'intermédiaire du théâtre, tirera de ses visions les éléments d'une iconographie nouvelle (2). On vénérera les plaies de Jésus : celles des mains et des pieds et celle du côté, et, au quinzième siècle, des confréries spéciales se constitueront sous le vocable des cinq plaies du Christ. En Allemagne, la dévotion au cœur perforé de Jésus deviendra assez générale à la fin du moyen âge (3). Quand enfin au quatorzième et au quinzième siècle, le pèlerinage de Terre Sainte tombera en désuétude, l'exercice du chemin de la croix apparaîtra, pèlerinage en esprit à des stations dont le nombre ne se fixera qu'au seizième siècle, mais devant lesquelles, aujourd'hui encore, nous fléchissons le genou en disant avec François : « Nous vous adorons, ô Christ, et nous vous bénissons, parce que vous avez racheté le monde par votre sainte croix (4). »

(1) *Lignum vitæ*, n° 1, prologue, cité par P. POURRAT, *la Spiritualité chrétienne*, t. II, Paris, 1921, p. 275.

(2) V. sur ce point Émile MÂLE, *op. cit.*, chap. I à III.

(3) V. sur ce point Carl RICHSTALTER, S. J., *Die Herz-Jesu Verehrung des deutschen Mittelalters*, 2 vol., Paderborn, 1919.

(4) Sur le théocentrisme franciscain et la dévotion franciscaine au Verbe incarné, le cardinal de Bérulle, insigne tertiaire, édifiera au dix-septième siècle un splendide édifice métaphysique, où s'abriteront les maîtres de cette grande école française de spiritualité qui a trouvé récemment en M. Henri Bremond son définitif historien : Condren, Olier, le vénérable Jean Eudes, le bienheureux Grignion de Montfort. Mais dès qu'elle sort du cénacle où méditent ces disciples d'élite, la doctrine de Bérulle abandonne le sublime pour reprendre la simplicité franciscaine. La dévotion, si populaire en son temps, de Marguerite de Beaune à l'enfant Jésus, est singulièrement intéressante à cet égard. L'école française, partie de la spiritualité franciscaine, y retourne spontanément dès qu'elle s'adresse aux foules. En elle s'épanouit magnifiquement, sans nulle déformation, une des plus belles fleurs de l'arbre planté par le petit pauvre d'Assise.

***

Mais, aux yeux du chrétien, le sacrifice de la messe est le même que le sacrifice de la croix ; c'est pourquoi la dévotion de François au sacrement de l'autel était aussi ardente que sa compassion aux soufffrances de Jésus. « Il brûlait d'amour jusqu'aux moelles pour le sacrement du corps du Seigneur, et demeurait frappé de stupeur devant cette miséricorde pleine de charité et surtout devant cette charité si miséricordieuse. Ne pas entendre chaque jour au moins une messe, lorsqu'il n'avait pas d'empêchement, lui aurait paru une faute grave (1). » Et, dans les écrits qu'il a laissés, revient sans cesse cette exhortation au respect de l'eucharistie :

Pourquoi ne connaissez-vous pas la vérité et ne croyez-vous pas au Fils de Dieu? Lui, tous les jours il s'humilie comme à l'heure où, descendant de son trône royal, il vint au sein d'une vierge. Chaque jour il vient à vous lui-même sous une humble apparence. Chaque jour il descend du sein de son Père sur l'autel dans les mains du prêtre. De même qu'il s'est montré aux saints Apôtres dans sa vraie chair, de même il se montre à nous sous le pain sacré. Et de même que dans sa chair ils ne voyaient que son humanité, tout en croyant et en contemplant de leurs yeux spirituels sa divinité elle-même, ainsi nous autres, nous voyons le pain et le vin de nos yeux corporels, et nous croyons fermement que c'est là son corps très saint et son sang vrai et vivant (2).

Et encore :

Je vous conjure tous, mes frères, en vous baisant les pieds et avec toute l'affection dont je suis capable, de témoigner toute sorte de respects et d'honneurs, de votre mieux, au très saint corps et au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par qui tout ce qui était dans le ciel et sur la terre a été purifié et réconcilié avec le Père tout-puissant.

Je prie également dans le Seigneur tous mes frères qui sont, qui seront ou qui désirent être prêtres du Très-Haut, quand ils voudront célébrer la messe, qu'ils célèbrent dignement, saintement, respectueusement le vrai sacrifice du très saint corps et

(1) *II Cel.*, 201.
(2) *Admonition I*, dans *Opuscula*, p. 5.

du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, avec une intention sainte et pure, non pour un motif terrestre, par crainte ou pour plaire à quelqu'un, comme s'ils voulaient être agréables aux hommes. Que leur intention tout entière, autant que le permet la grâce du Tout-Puissant, n'aille qu'au seul souverain Seigneur, ne cherche qu'à lui plaire, car lui seul il agit là, en lui seul il se complaît. Il l'a dit : « Faites ceci en mémoire de moi. » Si quelqu'un agit autrement, il devient un autre traître Judas, il est responsable du corps et du sang du Seigneur.

Souvenez-vous, prêtres mes frères, de ce qui est écrit dans la loi de Moïse : ceux qui la transgressaient, même matériellement, étaient sans aucune rémission condamnés à mort par arrêt du Seigneur. Combien plus terrible et plus inflexible le châtiment mérité par celui qui foule aux pieds le Fils de Dieu, souille le sang du Testament qui l'a sanctifié et fait injure à l'Esprit de la grâce ! L'homme, en effet, méprise, souille et foule aux pieds l'Agneau de Dieu lorsque, comme dit l'Apôtre, il ne distingue et ne discerne pas le saint pain du Christ des autres nourritures et des autres œuvres, lorsqu'il le mange indignement, ou, s'il est en état de grâce, lorsqu'il communie sans aucun profit...

Écoutez, mes frères : si la bienheureuse Vierge Marie est honorée comme elle le mérite, pour avoir porté le Seigneur dans son sein virginal, si le bienheureux Jean-Baptiste a tremblé, n'osant pas mettre la main sur la tête de l'homme-Dieu, si le tombeau où il reposa quelques heures est vénéré, combien ne doit pas être saint, juste et digne celui qui touche de ses mains, qui prend de bouche et de cœur, qui donne aux autres le Christ, non plus mortel, mais éternellement vainqueur et glorieux, l'objet des complaisances des anges !

Considérez votre dignité, ô frères qui êtes prêtres, et soyez saints parce qu'Il est saint. Et de même que le Seigneur Dieu vous a honorés par-dessus tous par ce mystère, de même vous aussi aimez-le, honorez-le par-dessus tous. C'est un grand malheur et une misérable faiblesse que de l'avoir ainsi près de vous et de penser à de petits soucis terrestres. Que l'homme tout entier soit saisi de frayeur, que le monde entier tremble, que le ciel exulte lorsque sur l'autel, dans les mains du prêtre, descend le Christ, Fils du Dieu vivant. O admirable grandeur, étonnante condescendance ! O sublime humilité ! O humble sublimité ! Le Maître de l'Univers, Dieu lui-même et Fils de Dieu, s'humilie au point de se cacher pour notre salut sous la faible apparence du pain ! Voyez, frères, l'humilité de Dieu et répandez vos cœurs devant lui, humiliez-vous à votre tour, pour être exaltés par lui. Ne gardez rien de vous-mêmes pour vous, afin qu'il vous possède tout entiers, lui qui s'est donné à vous tout entier (1).

(1) *Lettre au chapitre général*, dans *Opuscula*, pp. 100-103.

Le respect des clercs pour l'eucharistie se manifestera spécialement par le bon entretien des calices, corporaux et linges où est consacré le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Beaucoup le laissent dans des endroits indignes, le portent sans respect le long du chemin, le prennent inconvenablement et l'administrent aux autres à tort et à travers... Allons, de ces fautes et des autres amendons-nous vite et fermement. Partout où le très saint corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ sera placé ou abandonné coupablement, qu'on l'enlève de là pour le mettre dans un endroit plus honorable (1).

Et François d'envoyer des frères par le monde avec des ciboires spéciaux, afin qu'ils enferment dans un lieu convenable les hosties consacrées partout où ils les verront conservées dans des conditions indignes. Et parce que le prêtre a le pouvoir de toucher de ses mains le corps du Sauveur, il veut qu'on les lui baise respectueusement. « S'il m'arrivait, dit-il souvent, de rencontrer en même temps saint Laurent descendu du ciel (2) et un pauvre petit prêtre, je commencerais par rendre mes hommages au prêtre et je me précipiterais pour lui baiser les mains. Je dirais : « Attendez, saint Laurent, car ces « mains touchent le Verbe de vie et possèdent un pou- « voir surnaturel (3). »

Peu importe que le prêtre soit digne ou non de sa sublime mission :

Bien que les clercs soient pécheurs, écrit-il, personne ne doit les mépriser; le Seigneur seul se réserve le droit de les juger. Plus est élevée au-dessus de toutes les autres la fonction de ceux qui sont chargés du très saint corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ que seuls ils reçoivent et que seuls ils administrent aux autres, plus est grand le péché commis contre eux, et plus cette faute dépasse celles commises contre tous les autres hommes de ce monde (4).

Un jour, en Lombardie, alors que François entrait

(1) *De reverentia corporis Domini*, dans *Opuscula*, pp. 22-23, et, presque dans les mêmes termes, *Lettre à tous les custodes*, dans *Opuscula*, pp. 113-114.

(2) On sait que saint Laurent n'était que diacre.

(3) *II Cel.*, 201.

(4) *Admonition XXVI*, dans *Opuscula*, p. 18.

dans une église pour y prier, un hérétique vint lui dire que le curé de l'endroit vivait en concubinage, et lui demanda quel respect on pouvait bien témoigner à cet homme. Le prêtre incriminé était là ; François courut à lui et se mit à genoux : « Ses mains, dit-il, ont touché le corps de mon Seigneur ; quelles qu'elles soient, elles ne peuvent altérer la vertu et l'efficace des divins sacrements. Par elles Dieu répand sur son peuple beaucoup de bienfaits et de grâces ; en l'honneur de Dieu honore donc son ministre ; même s'il perd son âme, il m'aide à sauver la mienne. » Et il baisa les mains du prêtre indigne (1).

(1) Aucun historien de saint François ne paraissant connaître cette anecdote, on me pardonnera de reproduire ici le double récit qu'en a laissé le dominicain Étienne de Bourbon (*op. cit.*, pp. 264 et 304) :

a) *Audivi quod, cum beatus Franciscus iret per Lumbardiam, quidam paccharius sive manicheus, cum ingressus fuisset quandam ecclesiam ad orandum beatus Franciscus, videns famam sanctitatis quam habebat in populo, occurrit ei, et, volens per eum populum sibi allicere et fidem subvertere et officium sacerdotale contemptibile reddere, cum parrochialis sacerdos esset infamis in parrochia de hoc quod concubinam teneret, dixit dicto sancto : « Ecce estne credendum dictis huius, et factis eius aliqua reverencia exhibenda, qui concubinam tenet et manus habet pollutas, carnes meretricis tractando ? » Attendens autem vir sanctus heretici maliciam, coram parrochianis venit ad sacerdotem illum, et, flectens genua ante eum, ait : « Si tales sunt manus illius quales iste dicit, nescio; et si eciam tales essent, scio quod non possunt inquinare virtutem et efficaciam divinorum sacramentorum. Sed, quia per manus istas multa beneficia Dei et carismata populo Dei fluunt, istas osculor ob reverenciam eorum que ministrant et cuius auctoritate administrant ea. » Et hoc dicens, et flectens genua coram sacerdote illo, manus eius osculabatur, confundens hereticos et eis credentes qui aderant.*

b) *Audivi quod, cum beatus Franciscus intraret quamdam villam in Lumbardia, et opinio esset ibi de eius sanctitate, quidam hereticus, cogitans eum hominem simplicem, volens confirmare sectam suam et credentes suos in ea, qui occurrerant, videns sacerdotem ville ei occurrere, clamavit : « Ecce, bone homo, quid dicis de isto, qui ville istius parrochiam tenet et concubinam habet et multis criminibus omnibus nobis patet obnoxius? Quid mundum potest ab eo dari vel tractari? » Advertens sanctus dolum heterici : « Estne, inquit, iste sacerdos huius ville de quo talia dicitis? » Cum dicerent : « Est », flexis genibus in luto, ait osculando manus eius : « Iste manus Dominum meum tetigerunt, nec, qualescunque sint, immundum eum facere potuerunt nec virtutem eius imminuere. In honore Domini honora ministrum; sibi malus esse potest, mihi bonus est. » Ad quod sunt heretici confutati.*

Encore qu'Étienne de Bourbon ne précise pas sa source, il est difficile de ne pas être frappé de la parfaite conformité de ce témoignage d'un contemporain avec les enseignements authentiques de François qu'on a lus plus haut.

Si les franciscanisants du protestantisme n'essayaient encore aujourd'hui de tirer à Luther ou à Calvin les dits et gestes de François, tout comme le patarin lombard tentait de le mettre en opposition avec l'Église de Rome, il serait superflu d'insister comme je le fais sur la dévotion révérentielle du petit pauvre au sacrement de l'eucharistie. Nulle époque n'eut en effet plus que le moyen âge le culte de Jésus-Hostie. « Adorons avec un profond respect ce Sacrement si digne de nos hommages, » chantera bientôt saint Thomas d'Aquin :

Tantum ergo Sacramentum
Veneremur cernui.

La profondeur du respect risquait d'ailleurs d'éloigner les fidèles de l'autel. En fait, ils finirent par s'en approcher si rarement que le quatrième Concile de Latran dut, en 1215, dans son vingt et unième décret, édicter le précepte de la communion annuelle sous peine d'exclusion de l'église pendant la vie et de privation de la sépulture chrétienne après la mort (1). Encore ces menaces furent-elles inopérantes. Le Concile demandait que le décret fût publié fréquemment dans les églises; on en vint à exiger plusieurs publications par an : quatre fois l'an d'après un concile de Terragone et un de Salamanque; tous les dimanches, de la Septuagésime à Pâques, d'après un concile de Palencia (2). Les couvents mêmes étaient paralysés par la crainte de profaner les saints mystères, et, dans son monastère d'Helfta, sainte Gertrude comptait un bon nombre de religieuses qui n'osaient communier souvent de peur de le mal faire (3).

François, je me hâte de le dire, sut se garder d'un tel éloignement. D'après Thomas de Celano, « il communiait souvent et si pieusement que sa piété se communiquait aux autres. Il apportait à cette action si sainte tout son recueillement, faisait à Dieu le sacrifice de tous ses membres, et, en recevant l'Agneau immolé, il immolait

(1) Texte dans H. Denzinger, *Enchiridion symbolorum et definitionum*, douzième édition, Fribourg-en-Brisgau, 1913, p. 194.

(2) Cités par A. Villien, *Histoire des Commandements de l'Eglise*, Paris, 1909, p. 197.

(3) Sainte Gertrude, *Revel.*, lib. IV, cap. VII, citée par P. Pourrat, *op. cit.*, p. 493.

son esprit dans le feu qui brillait toujours sur l'autel de son cœur (1) ». Encore qu'un peu plus de simplicité dans la finale de ce témoignage en eût augmenté la clarté, il en dit assez sur l'attitude de François. Non content d'ailleurs de donner à ses fils l'exemple de la fréquente communion, le patriarche séraphique leur recommandait avec instances de ne point s'écarter de la table sainte :

C'est l'esprit de Dieu qui habite en ceux qui lui sont fidèles, leur disait-il, et celui-là le possède qui reçoit le très saint corps et le sang du Seigneur (2).

Et encore :

Nous devons confesser nos péchés au prêtre et recevoir de sa main le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Celui qui ne mange pas sa chair et ne boit pas son sang ne peut entrer dans le royaume de Dieu (3).

Bien plus, il allait jusqu'à engager ses fils à communier sans avoir reçu l'absolution préalable, toutes les fois qu'ils n'arrivaient point à trouver un prêtre à qui ils pussent confesser leurs fautes :

Que mes frères bénis, clercs et lais, dit-il dans la Règle de 1221, confessent leurs péchés aux prêtres de notre Ordre. Et s'ils ne le peuvent, qu'ils se confessent à d'autres prêtres catholiques et prudents... S'ils ne peuvent trouver de prêtre, qu'ils se confessent à leur frère comme le dit l'apôtre Jacques : « Confessez-vous mutuellement vos péchés. » Mais dans ce cas qu'ils n'omettent pas de recourir ensuite aux prêtres qui seuls ont le pouvoir de lier et de délier. Et ainsi contrits et confessés, qu'ils reçoivent le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ avec grande humilité et respect, se souvenant de la parole du Seigneur : « Celui qui mange ma chair et boit mon sang possède la vie éternelle. » Et encore : « Faites ceci en mémoire de moi (4). »

Ses fils ont entendu son appel, et leur ferveur pour l'eucharistie embrase encore le monde chrétien. Chaque jour, en effet, l'Église propose à ses prêtres, après la célébration de la messe, l'oraison *Transfige*, qu'écrivit un des successeurs de François dans le gouvernement des Mineurs, saint Bonaventure. Je ne puis citer en entier

(1) *II Cel.*, 201.
(2) *Admonition I*, dans *Opuscula*, p. 5.
(3) *Lettre à tous les fidèles*, dans *Opuscula*, p. 90.
(4) *Regula I*, cap. XX, dans *Opuscula*, p. 49.

cette magnifique prière ; en voici du moins quelques lignes :

« Faites que mon âme ait faim de vous, ô pain des Anges, aliment des âmes saintes, notre pain quotidien, plein de force et de suavité, qui fait goûter à ceux qui s'en nourrissent les délices de sa saveur ! O vous que les Anges n'aspirent qu'à contempler sans cesse ! que mon cœur soit avide de vous, se nourrisse de vous, que mon âme soit remplie dans tout ce qu'elle a de plus intime de la douceur de votre goût délicieux ! Que mon cœur ait toujours soif de vous, ô fontaine de vie, source de sagesse et de science, fleuve de l'éternelle lumière, torrent de délices, abondance de la maison de Dieu (1). »

***

Qu'il apaise sa soif en s'associant, ainsi que l'ont fait les saints, au sacrifice de Jésus :

Les brebis du Seigneur l'ont suivi dans la tribulation, dans la persécution, dans l'opprobre, dans la faim et la soif, dans l'infirmité, les tentations et autres épreuves, et pour cette fidélité elles ont reçu du Seigneur la vie éternelle. Aussi est-ce une grande honte pour nous, serviteurs de Dieu, que les saints aient pratiqué ces vertus : nous parlons d'eux et nous prêchons leurs exemples, et nous voudrions pour cela recevoir gloire et honneur (2) !

Honorons-les plutôt dans leur âme et dans leur corps ; Dieu même a pour agréable l'hommage que nous leur rendons ; il l'atteste au besoin par des miracles. C'est ce dont François, dévot aux reliques des saints, fut témoin en cette circonstance que rapporte Thomas de Celano :

« Lorsqu'il se trouvait à Monte Casale, dans la province de Massa, il enjoignit aux frères d'enlever les saintes

(1) Je suis la belle traduction que donne de cette prière dom Gaspar Lefebvre, O. S. B., dans son *Missel quotidien*, Paris, Société Saint-Augustin, sans date (1920). Pourquoi faut-il que cet ouvrage, si remarquable à tant d'égards, soit affligé de la déplaisante imagerie d'un disciple attardé de James Tissot?

(2) *Admonition VI*, dans *Opuscula*, p. 9.

reliques d'une église abandonnée de tous et de les apporter au couvent. Il souffrait qu'elles eussent été privées si longtemps de la dévotion qui leur était due. Mais il fut obligé de s'absenter, et les frères, oublieux de l'ordre du Père, perdirent le mérite de l'obéissance. Et voici qu'un jour, les frères qui enlevaient la couverture de l'autel, comme à l'ordinaire, pour qu'on célébrât la messe, trouvèrent de très beaux ossements qui répandaient un suave parfum. Ils restèrent stupéfaits devant ce spectacle inattendu. Peu de temps après, le Père revint et demanda aussitôt si l'on avait accompli son ordre, touchant les reliques. Les frères confessèrent humblement leur manquement à l'obéissance, et, après une pénitence, ils obtinrent le pardon. Et François s'écria : « Béni soit le Seigneur mon Dieu, qui a fait lui-même « ce que vous auriez dû faire (1) ! »

Entre tous les saints, écrit encore frère Thomas, « il entourait d'un indicible amour la mère de Jésus, car c'est elle qui nous a donné pour frère le Dieu de majesté. Il faisait monter vers elle des chants de louanges, répandait à ses pieds des gerbes de ferventes prières, lui offrait les élans de son cœur tant et si bien qu'aucune langue humaine ne le pourrait exprimer (2). »

C'était dans l'église de la Portioncule, consacrée à la Mère de Dieu sous le vocable de Sainte-Marie-des-Anges, que la famille des Mineurs avait pris naissance ; il choisit donc Notre-Dame pour la protectrice de son Ordre (3), et les mots se pressaient sur ses lèvres lorsqu'il la saluait :

Salut, ô sainte dame, Reine très sainte, Mère de Dieu, Marie, vous la Vierge perpétuelle, choisie du haut du ciel par le Père très saint, consacrée par lui et par son très saint cher Fils et l'Esprit consolateur, vous en qui se sont trouvés et résident la plénitude de la grâce et le bien universel ! Salut, palais de Dieu ! Salut, tabernacle de Dieu ! Salut, maison du Seigneur ! Salut, vêtement du Seigneur ! Salut, servante du Seigneur ! Salut, mère de Dieu (4) !

(1) *II Cel.*, 202.
(2) *II Cel.*, 198.
(3) *II Cel.*, 198.
(4) *Opuscula*, p. 123.

Et, à chaque heure canoniale, il l'invoquait avec ferveur :

Sainte Vierge Marie, il n'est pas de femme au monde semblable à vous, fille et servante du Roi Très-Haut, du Père céleste, mère de notre très saint Seigneur Jésus-Christ, épouse de l'Esprit-Saint ; priez pour nous, avec saint Michel archange et toutes les Vertus des cieux et tous les saints, votre cher et très saint Fils, notre Seigneur et Maître (1) !

Remarquons cette association, dans une commune demande d'intercession, des anges à la Reine du Ciel. C'est sans doute à la Portioncule, ou mieux à Notre-Dame-des-Anges, qu'en méditant sur le vocable dont on y honorait la Vierge Marie, il aura pris pleinement conscience de la dette du chrétien envers l'invisible compagnon qui l'assiste perpétuellement ici-bas. En effet, nous apprend Thomas de Celano, « les anges qui combattent à nos côtés et qui marchent avec nous au milieu des ombres de la mort, étaient vénérés et aimés par lui d'une façon particulière. « Il faut honorer sans « cesse, disait-il, de tels compagnons, et invoquer de « tels gardiens. » Il enseignait qu'il ne faut pas blesser leur regard, ni faire devant eux les actions dont on rougirait devant les hommes. Comme les psaumes étaient chantés au chœur en présence des anges, il voulait que tous les frères qui étaient libres se réunissent dans l'oratoire pous psalmodier avec dévotion. Mais « c'est surtout « saint Michel, disait-il, qu'il faut particulièrement « honorer, car c'est à lui qu'est confiée la charge d'in« troduire les âmes auprès de Dieu ». Aussi jeûnait-il très dévotement en son honneur, durant quarante jours, entre l'Assomption et la Saint-Michel (29 septembre). « Chacun, disait-il, doit offrir à Dieu, en l'honneur d'un « si grand prince, un tribut de louanges, ou quelque « présent particulier (2). »

« Saint Michel Archange, disons-nous aujourd'hui, défendez-nous dans le combat ; soyez notre secours contre la malice et les embûches du diable. » François eût aimé cette prière, dont son théocentrisme se fût

(1) *Opuscula*, p. 128.
(2) *II Cel.*, 197.

accommodé, car il entendait Satan rôder autour de lui la nuit avec les troupes infernales; parfois même il se sentait roué de coups par les démons :

« Il allait seul, la nuit, prier dans les églises abandonnées ou situées dans des lieux écartés, nous dit Thomas de Celano, et là, protégé par la grâce divine, il triomphait de ses terreurs et de ses angoisses. Il luttait corps à corps avec le diable qui, dans ces endroits déserts, cherchait non seulement à le troubler intérieurement, mais encore à le faire périr dans les ruines et les éboulis. Mais le valeureux chevalier du Christ, sachant que son Seigneur est partout le maître, ne cédait pas à la terreur et répétait dans son cœur : « Être malfaisant, « tu peux diriger sur moi les traits de ta malice, mais « sans plus de résultats que si nous étions en public (1). »

C'est ce qui lui arriva notamment dans la circonstance suivante : Un jour, avec un compagnon, « il gagna une église située loin de toute habitation et, désirant prier dans la solitude, il dit au frère : « Je voudrais « demeurer seul cette nuit. Va donc à l'hôtellerie et « reviens demain au petit jour. » Resté seul, il fit monter vers Dieu de longues et très ferventes prières, puis enfin chercha un endroit où il pourrait reposer sa tête pour dormir. Mais soudain son âme fut plongée dans le trouble ; la crainte et la tristesse l'envahirent et il se mit à trembler de tous ses membres. Il sentait nettement que les assauts diaboliques étaient déchaînés contre lui, et il entendait des troupes de démons courir avec bruit sur le toit de la maison. Sur-le-champ il se leva, sortit et, traçant sur son front le signe de la croix, il s'écria : « De la part du « Dieu tout-puissant, je vous dis, démons, de faire subir « à mon corps tout ce qui vous est permis. J'y consens « volontiers, car je n'ai pas de plus grand ennemi que « mon corps ; vous me vengerez de mon adversaire en « lui infligeant, à ma place, le châtiment ! » Et les démons qui s'étaient réunis pour jeter le désarroi dans son âme, trouvant un esprit très prompt dans une chair débile, disparurent aussitôt, couverts de confusion (2). »

Une fois pourtant François eut peur, mais c'était dans

(1) *I Cel.*, 72.
(2) *II Cel.*, 122.

un palais et non plus dans une église. Invité par le cardinal Léon Brancaleone, du titre de Sainte-Croix-de-Jérusalem, « à demeurer à Rome quelque temps avec lui, il choisit pour demeure une tour écartée qui renfermait neuf abris voûtés ressemblant aux cellules d'un ermitage. La première nuit, après avoir adressé à Dieu ses prières, il s'apprêtait à se reposer lorsque survinrent les démons, qui engagèrent avec le saint une lutte acharnée. Ils le frappèrent longtemps et fort, le laissant à la fin à moitié mort. Quand ils furent partis, et qu'il eut retrouvé le souffle, le saint appela son compagnon, qui dormait dans un autre abri : « Mon frère, dit-il, je « désire que tu restes près de moi ; je crains de demeurer « seul, car à l'instant les démons viennent de me frapper. » Le saint frissonnait et ses membres tremblaient comme il arrive au cours d'un violent accès de fièvre. Ils restèrent éveillés toute la nuit, et saint François disait à son compagnon : « Les démons sont les sbires de notre « Dieu et il s'en sert pour punir nos excès. C'est une « marque de faveur toute spéciale qu'il donne à son serviteur, de ne rien laisser en lui d'impuni tant qu'il vit « dans ce monde. Pour moi, je ne me souviens d'aucune « faute pour laquelle, par la miséricorde de Dieu, je « n'aie donné satisfaction. Il a toujours usé envers « moi d'une si paternelle bienveillance, qu'il m'a montré, « pendant mes prières et mes oraisons, ce qui lui plai« sait ou lui déplaisait en moi. Il est fort possible qu'il « ait permis à ses sbires de se ruer sur moi parce que « mon séjour à la cour des grands est d'un mauvais « exemple pour autrui. En apprenant que je fréquente « les cardinaux, mes frères qui habitent de très pauvres « couvents pourraient me soupçonner de vivre au sein « des délices. Aussi, mon frère, j'estime qu'il vaut mieux « que celui qu'on regarde comme un modèle s'éloigne « des cours, et qu'il encourage ceux qui ont à supporter « des privations en les supportant lui-même. » Au matin, ils se rendirent chez le cardinal et, lui ayant raconté toute l'aventure, ils prirent congé de lui (1). »

Nous serions aujourd'hui plus hésitants que François et que son biographe à reconnaître l'action du diable

(1) *II Cel.*, 119 et 120.

en ces rencontres. La nuit tombe; dans la campagne déserte le vent souffle en tempête et mugit comme une bête monstrueuse; des pierres se détachent des vieux murs en ruines et ceux-ci, secoués par l'orage, semblent devoir s'écrouler tout entiers sur le petit pauvre agenouillé. Comment celui-ci, pour qui, ne l'oublions pas, les réalités sensibles ne sont que le pâle reflet des réalités spirituelles, ne tiendrait-il pas pour assuré qu'au déchaînement aveugle des éléments répond, et bien autrement redoutable, l'assaut des esprits infernaux! Et peut-être le cardinal, s'il eût voulu ou s'il eût su confesser habilement la valetaille de son palais, n'eût-il pas eu de peine à trouver les « sbires de Dieu » parmi les laquais chamarrés qui devaient trouver indigne d'eux d'avoir à prendre soin du mendiant d'Assise et de son compagnon. Mais François, qui n'admettait pas que les loups de Saint-Vergoin pussent dévorer sa monture, se serait refusé à croire qu'aucun homme fût assez pervers pour le frapper injustement. Sa candeur était, au fond, plus féconde que notre sagesse. Combien nos rapports avec nos semblables seraient simplifiés si nous savions rapporter à l'esprit du mal les méfaits que celui-ci leur inspire! Combien nous serions plus prompts à pardonner, plus enclins à oublier!

Et cette candeur aboutit à des déterminations viriles. Quand il sent que Dieu est avec lui, François, triomphant de ses terreurs nocturnes, n'hésite pas un instant à braver les démons; quand il se croit livré à ceux-ci par la justice d'en haut, il voit dans son abandonnement même une marque de la bienveillance divine, et, par les rigueurs de l'ascèse, il appelle de nouveau sur lui « l'internelle consolation ».

CHAPITRE IV

L'ASCÈSE

Un jour où, d'aventure, il aspirait au bien, le Fabuliste a dit :

Les vertus devraient être sœurs
Ainsi que les vices sont frères.

Les saints n'en sont pas à souhaiter cette fraternité des vertus ; ils la proclament, et François entre tous :

Salut, s'écrie-t-il, ô sagesse, ô reine, que le Seigneur te garde, toi et ta sœur la sainte et pure simplicité ! Madame la sainte pauvreté, que le Seigneur te garde, toi et ta sœur la sainte humilité ! Madame la sainte charité, que le Seigneur te garde, toi et ta sœur la sainte obéissance ! O vous toutes, vertus très saintes, que le Seigneur vous garde, c'est de lui que vous sortez et que vous venez. Il n'existe absolument aucun homme en ce monde qui puisse posséder une seule d'entre elles avant de mourir à lui-même. Celui qui en possède une, s'il ne blesse aucune des autres, les possède toutes ; celui qui en blesse une n'en possède aucune et les offense toutes. Chacune d'elles confond les vices et les péchés. La sainte patience confond Satan et toutes ses ruses. La pure et sainte simplicité confond toute la sagesse de ce monde et la sagesse de la chair. La sainte pauvreté confond toute la cupidité, l'avarice et la préoccupation de ce siècle. La sainte humilité confond l'orgueil et tous les hommes de ce monde et tout ce qui est dans le monde. La sainte charité confond toutes les tentations diaboliques et charnelles, toutes les craintes de la nature. La sainte obéissance confond toutes les volontés du corps et de la chair, elle tient le corps mortifié prêt à obéir à l'esprit, à obéir à son frère ; elle rend le chrétien soumis à tous les hommes de ce monde, et non seulement aux hommes, mais encore à tous les animaux et aux bêtes féroces qui peuvent faire de lui tout ce qu'ils veulent, autant que le Seigneur, du haut du ciel, le leur permettra (1).

(1) *Salutatio virtutum*, dans les *Opuscula*, p. 20.

Ailleurs encore :

Salut, ô vous toutes, saintes vertus, qui par la grâce et l'illumination du Saint-Esprit vous infusez dans le cœur des fidèles, et faites des infidèles les disciples de Dieu (1).

Si la possession d'une seule vertu requiert de l'homme qu'il meure d'abord à lui-même, il ne doit point cependant refuser le combat.

Car chacun a son ennemi sous sa domination : c'est le corps, instrument de notre péché. Aussi bienheureux le serviteur qui tient toujours un pareil ennemi enchaîné sous sa puissance et se garde sagement de lui-même : tant qu'il agira de la sorte aucun autre ennemi visible ou invisible ne pourra lui nuire(2).

Cela n'exclut point d'ailleurs certains ménagements : « Il faut pourvoir avec mesure aux besoins de notre frère le corps, de crainte qu'il ne soulève en nous la tempête de la mélancolie. Pour que, sans dégoût, il veille et persévère dévotement dans la prière, il faut lui enlever toute occasion de murmurer. Il pourrait dire en effet : « Je meurs de faim, je suis incapable de « porter le fardeau de tes pratiques ! » Mais s'il grogne ainsi après avoir eu un picotin suffisant, sachez alors qu'il faut faire sentir l'éperon à cette bête paresseuse et que cet âne nonchalant a besoin de l'aiguillon (3). »

Bien plus, non seulement François « recommandait que chacun consultât attentivement ses forces dans le service de Dieu », mais encore « il assurait qu'on pèche aussi gravement en refusant à son corps ce qui lui est dû, qu'en lui accordant le superflu par gourmandise (4). »

Cependant, quand il s'agissait de lui-même, François oubliait ces sages préceptes. Aux observances de la Règle, laquelle ordonnait aux frères de jeûner pendant le carême entier, tous les vendredis, et de la Toussaint à Noël, il ajoutait quarante jours de jeûne à partir de l'Épiphanie et un jeûne de plus de quatre mois, qui commençait le 20 mai, c'est-à-dire quarante jours avant la fête de saint Pierre et saint Paul, pour ne s'achever que le 28 septembre, vigile de saint Michel, avec deux

(1) *Salutatio Beatæ Virginis*, dans les *Opuscula*, p. 123.
(2) *Admonition X*, dans les *Opuscula*, p. 11.
(3) *II Cel.*, 129.
(4) *II Cel.*, 22.

jours seulement d'interruption : le jour de saint Pierre et saint Paul et le jour de l'Assomption (1). Le reste du temps, « il ne consentait jamais ou presque jamais à faire usage d'aliments cuits, ou bien il les saupoudrait de cendres et les noyait dans l'eau froide pour leur enlever le goût de l'assaisonnement. Quand il parcourait le pays en prêchant la parole de Dieu, il était souvent invité à la table des grands, qui professaient pour lui une vénération et une affection admirables. Il mangeait alors un peu de viande pour observer le précepte du saint Évangile : (*Mangez les mets que l'on vous présente*), puis, portant la main à sa bouche, il déposait le reste sous sa tunique sans que personne s'aperçût de son manège. Inutile de parler du vin, alors que, mourant de soif, il ne buvait même pas suffisamment d'eau pour se désaltérer. Quand il recevait l'hospitalité pour la nuit, il ne voulait ni matelas ni couverture, mais il étendait sur le sol sa mince tunique et c'est sur la terre nue qu'il reposait ses membres nus. Le peu de sommeil qu'il accordait à son pauvre corps, il le prenait très souvent assis, ou bien, s'il se couchait, c'était avec une pierre ou un morceau de bois en guise d'oreiller (2) ».

Rien ne peut mieux attester que ce traitement impitoyable de la chair le haut prix que François attachait à la victoire sur les tentations : « En vérité, dit-il un jour, nul ne doit se croire serviteur de Dieu s'il n'est passé par les tentations et les tribulations. Une tentation vaincue est en quelque sorte l'anneau de mariage par lequel le Seigneur s'unit à l'âme de son serviteur. Plusieurs se flattent d'avoir, durant des années, acquis des mérites, et se réjouissent de n'avoir eu à surmonter aucune tentation. Mais comme, avant le combat, la terreur aurait suffi à les vaincre, qu'ils sachent bien que le Seigneur a pris en considération la faiblesse de leur esprit. Il n'y a guère que ceux dont le courage est éprouvé, qui ont à soutenir de rudes combats (3). »

Et certes il était de ceux-là, car il essuyait de terribles tentations dans sa chair et dans son esprit.

(1) S. BONAV., *Leg. maior*, IX, 2 et 3.
(2) *I Cel.*, 51 et 52.
(3) *II Cel.*, 118.



Dans sa chair le démon de l'impureté harcelait cruellement François. L'homme spirituel, assurait le petit pauvre, supporte avec infiniment moins de difficulté les morsures des plus grands froids — et Dieu sait si la neige épaisse de l'Ombrie devait parfois sembler âpre aux pieds nus des Mineurs, — que la moindre ardeur des pensers luxurieux (1). Aussi n'hésitait-il point entre les deux tourments. « Quand la tentation charnelle venait l'assaillir, ce qui, ajoute Thomas de Celano, est naturel, il lui arrivait, en plein hiver, de se jeter dans un fossé plein d'eau glacée et d'y demeurer tant que le trouble de sa chair n'était pas apaisé (2). »

Une nuit, dans l'ermitage de Sartiano, « le démon lui envoya une très grande tentation de luxure. Le bienheureux Père, dès qu'il l'eut ressentie, quitta son vêtement et se frappa sans pitié à coups de corde en disant : « Eh bien, frère âne, aussi longtemps qu'il te « plaira de t'obstiner, tu sentiras le fouet... » Toutefois, voyant qu'en dépit de la discipline la tentation ne s'éloignait pas, bien que tous ses membres portassent la marque des coups, il sortit dans le jardin et se plongea tout nu dans un tas de neige. Puis, la prenant à pleines mains, il en façonna sept bonshommes qu'il plaça devant lui. Alors, s'adressant à son corps : « Vois, dit-il, le plus « grand, c'est ta femme ; ces quatre autres, ce sont tes « deux fils et tes deux filles ; les deux derniers, ton ser- « viteur et ta servante, nécessaires à ta maison. Il faut « te hâter de les vêtir, car ils meurent de froid. S'il te « répugne d'avoir à prendre soin de tant de personnes, « que ton seul souci soit de servir uniquement le Sei- « gneur. » Aussitôt le diable s'éloigna plein de confusion, et le saint revint dans sa cellule en glorifiant Dieu (3). »

(1) S. Bonav., *Leg. maior*, V, 3.

(2) *I Cel.*, 42.

(3) *II Cel.*, 116-117. Frère Thomas ajoute ces mots, qui feront la joie des amateurs de pittoresque : « Un frère spirituel qui vaquait alors à la prière fut témoin de toute la scène, qu'éclairaient parfaitement

Les tentations de la chair étant à ce point redoutables, le chrétien a le devoir d'en fuir le plus possible les occasions.

Que tous les frères, où qu'ils soient et où qu'ils aillent, prescrit François, évitent les mauvais regards et la fréquentation des femmes, et que nul ne s'entretienne seul avec elles. Que les prêtres leur parlent dignement au tribunal de la pénitence ou en leur donnant la direction spirituelle. Qu'absolument aucune femme n'émette le vœu d'obéissance à aucun frère, mais, après l'avoir consulté, qu'elle aille où elle voudra faire pénitence. Et veillons tous beaucoup sur nous, tenant tous nos sens dans la pureté, car, dit le Seigneur : « Celui qui a vu une femme et l'a désirée, celui-là l'a déjà souillée dans son cœur (1). »

Nous connaissons déjà la parabole de François contre les regards jetés sur les femmes. D'après Thomas de Celano, il disait encore qu' « éviter le mal en les fréquentant assidûment est aussi difficile que de marcher dans le feu, comme parle l'Écriture, sans se brûler les pieds ». Lui-même, ajoute frère Thomas, « il éprouvait tant de répulsion pour les femmes qu'il les fuyait, non, comme on pourrait le croire, par précaution ou pour donner l'exemple (2), mais parce qu'elles le remplissaient de crainte et d'horreur. Quand il se trouvait aux prises avec leur importune loquacité (3), il baissait la tête, disait humblement quelques mots et se réfugiait dans le silence. Quelquefois pourtant il levait les yeux au ciel et semblait y trouver la réponse à faire à ces terrestres

les rayons de la lune. » Quel spectacle ! et quel contraste entre le calme de l'univers endormi sous son épais manteau lumineux et l'agitation fébrile du petit pauvre, vêtu seulement des balafres tracées sur toute sa chair par la corde vengeresse !

(1) *Regula I*, cap. XII, dans les *Opuscula*, p. 41.

(2) Pourquoi pas aussi pour cela? Thomas de Celano écrit, quelques lignes plus haut : « Pour donner plus d'autorité à sa parole, il se montrait le modèle de toute vertu ; » voilà qui est pour l'exemple ; quant à la fuite par précaution, les textes abondent. Ceux que j'ai cités suffisent. En voici un autre : « Il voulait que l'on évitât absolument le doux poison qu'est la fréquentation des femmes, ce qui induit en erreur les saints eux-mêmes. Il craignait que ce ne fût pour les âmes faibles une cause de chute rapide, et souvent même pour les âmes fortes un principe de faiblesse. » (*II Cel.*, 112.)

(3) Thomas de Celano, qui était prêtre, avait, on le voit, la pratique du confessionnal.

bavardes. Cependant, celles dont l'âme était devenue, grâce à une dévotion sainte et assidue, le domicile de la sagesse, il les instruisait dans de brefs, mais admirables entretiens. Quand il parlait avec une femme, il disait ce qu'il avait à dire d'une voix forte pour que tous pussent l'entendre. Un jour il confia à son compagnon : « En toute vérité, mon très cher, je ne pourrais reconnaître le visage d'aucune femme, à l'exception de « deux. Je connais les traits d'une telle et d'une telle, « mais je n'en connais pas d'autres (1) ».

Comment d'ailleurs eût-il pu les connaître? Aux meilleures d'entre elles il ne parlait que les yeux baissés :

« Un jour que François se dirigeait vers Bevagna, il se trouva si épuisé, par suite du jeûne, qu'il ne put arriver jusqu'au bourg. Il envoya en avant son compagnon, qui demanda humblement à une dame pieuse du pain et du vin pour le restaurer. Sur-le-champ, accompagnée de sa fille, vierge consacrée à Dieu, elle courut vers le petit pauvre, lui portant le nécessaire. François ayant pris cette nourriture, fut un peu réconforté, et nourrit à son tour la mère et la fille de la parole de Dieu. Mais en leur parlant il ne leva point les yeux sur elles. Quand elles furent parties, son compagnon lui dit : « Pourquoi, « frère, n'as-tu point regardé cette sainte vierge qui « est venue à toi avec tant de dévotion? » Et le Père de répondre : « Qui pourrait ne pas craindre de « regarder l'épouse du Christ? S'il est vrai qu'on prêche « par les yeux et l'expression du visage, elle pouvait

(1) *II Cel.*, 112. On pense communément que cette double exception vise sainte Claire et Jacqueline de Settesoli, que nous rencontrerons l'une et l'autre plus tard. C'est possible, mais non certain, car il faudrait savoir à quel moment la phrase citée par frère Thomas a été prononcée. François connaissait-il alors cette Praxède, recluse romaine, en faveur de laquelle seule il fit fléchir la règle prohibant qu'aucune femme émette le vœu d'obéissance à aucun frère? Aucun de mes prédécesseurs ne parlant de cette amie du petit pauvre, il n'est pas inutile de rapporter ici ce qu'en dit Thomas de Celano : *Praxedis, religiosarum famosissima in Urbe ac orbe Romano, quæ a tenella infantia sua, propter æterni Sponsi amorem, carcere arcto se per quadraginta iam fere annos absdiderat, apud sanctum Franciscum familiaritatis gratiam commeruit specialem. Nam, quod nulli feminæ alteri fecit, ad obedientiam eam suscepit, pia devotione concedens ei religionis habitum, tunicam videlicet atque chordam* (*Tractatus de miraculis*, 181).

« me regarder; moi, je n'en avais pas le droit (1). »

Aux Pauvres Dames mêmes, réunies sur son initiative à Saint-Damien, il mesurait la joie de ses visites, et, « comme les frères s'étonnaient un jour qu'il ne donnât pas plus souvent à ces saintes servantes du Christ le réconfort de sa présence corporelle, il répondit :
« Ne croyez pas, mes bien-aimés, que je ne les chérisse
« pas de tout mon cœur. Ce serait très mal de ma part
« de ne pas les entretenir dans l'amour du Christ, après
« en avoir fait ses épouses, car on ne pourrait me repro-
« cher de ne pas les avoir appelées, mais, les ayant
« appelées, ce serait une grande cruauté de ma part de
« ne pas en prendre soin. C'est un exemple que j'ai
« voulu vous donner, afin que vous agissiez comme
« j'agis moi-même. Je ne veux pas qu'on s'offre spontané-
« ment à les visiter; j'ordonne au contraire qu'on envoie
« malgré eux vers elles ceux qui font grande difficulté
« d'accepter ce ministère, des hommes spirituels et éprou-
« vés par une longue et vertueuse vie religieuse (2). »

(1) *II Cel.*, 114.

(2) *II Cel.*, 204-205. François tint avec une rigueur inusitée à l'observance de ces prescriptions. C'est ce dont témoignent les deux traits suivants, que rapporte frère Thomas :

« Un frère qui avait dans un monastère deux filles de haute vertu déclara un jour qu'il porterait volontiers à ce couvent un petit présent que le saint voulait y envoyer. Le Père alors le réprimanda très sévèrement et lui adressa des paroles que je ne veux pas rapporter. Il fit faire la commission par un frère qui finit par s'y rendre, après avoir tout d'abord refusé.

« Uu autre frère, poussé par la compassion, se rendit en plein hiver dans un monastère, ignorant que le Père eût défendu formellement d'y aller. Le saint en fut averti et obligea le délinquant à faire tout nu plusieurs milles dans la neige par le plus grand froid. » (*II Cel.*, 206.)

Ajoutons que, d'après le frère Thomas de Pavie († 1278 ou 1279), un frère Étienne, absolument digne de foi, affirmait que François n'aimait pas même entendre qualifier de *sœurs mineures* les Pauvres Dames : « Le Seigneur nous a dispensé de prendre des épouses, disait-il; qui sait si ce n'est pas le diable qui nous envoie des sœurs ! » Le frère Étienne racontait encore que pour Claire seule François laissait paraître son affection. Encore ne l'appelait-il jamais par son nom quand il lui adressait la parole. Il se bornait à la désigner sous le nom de chrétienne (P. Livier OLIGER, O. F. M., *De origina regularum Ordinis S. Claræ*, dans l'*Archivum Fr. Hist.*, 1912, p. 418). La gracieuse légende du repas de sainte Claire à la Portioncule, qu'on lit dans les *Fioretti*, n'est qu'une protestation contre la scission des deux Ordres, consommée dans la seconde moitié du treizième siècle.

Alors même qu'il résidait près des moniales, il s'efforçait de les enseigner par son exemple plutôt que par des discours : Durant un séjour qu'il faisait à Saint-Damien, « son vicaire le supplia de porter aux saintes filles la parole de Dieu ; vaincu par ses instances, il finit par y consentir. Les Dames se réunirent comme d'habitude, autant pour entendre la parole de Dieu que pour voir leur Père. Lui, levant les yeux au ciel où son cœur habitait sans cesse, se mit à prier le Christ. Puis il se fit apporter de la cendre, la jeta autour de lui sur le pavé, en forme de cercle, et en répandit le reste sur sa tête. Tandis que ses filles étaient dans l'attente, le bienheureux Père demeurait à genoux en silence au milieu du cercle, et les cœurs étaient remplis d'une grande stupeur. Enfin, il se leva soudain et l'étonnement des Dames fut à son comble en l'entendant, en guise de sermon, réciter le *Miserere*. Quand il eut terminé, il sortit rapidement... Ainsi, ajoute Thomas de Celano, il leur apprit à se considérer comme poussière et à repousser de leurs cœurs tout sentiment qui n'eût pas été en harmonie avec cette juste appréciation (1) ».

***

S'il attachait à cet enseignement une telle importance qu'il le substituait à tout discours, c'est qu'il savait par sa propre expérience combien il est aisé de succomber aux tentations d'orgueil. Le fanfaron d'autrefois, *non modicum audax*, n'était pas mort en lui. « La louange le poussait à la chute, » écrit Thomas de Celano (2). Et encore : « Il désirait ennoblir de plus en plus son âme sans attirer sur lui l'attention, et il s'ingéniait par tous les moyens à échapper à l'admiration, *de crainte de pécher par vanité* (3). » A la Portioncule, une cigale ayant répondu pendant huit jours à ses invitations de louer Dieu, il finit par dire à ses compagnons : « Nous allons

(1) *II Cel.*, 207.
(2) *II Cel.*, 140.
(3) *I Cel.*, 54.

maintenant donner congé à notre sœur cigale qui, assez longtemps, nous a réjoui de ses cantiques, *dans la crainte que notre chair n'y trouve une occasion de gloriole* (1). »

Malgré ses efforts, il succombait parfois, et son âme cédait à des poussées d'orgueil. C'est ainsi qu'il eut un mouvement de vaine satisfaction certain jour où, n'ayant que son manteau, il venait de le donner à une pauvresse d'Assise (2). Quand pareille chose lui arrivait, il s'en accusait sur-le-champ devant tous dans une confession sincère (3). L'humiliation de cette confession publique, c'était au fond le meilleur antidote contre l'orgueil, car, avec plus de vérité que la nature, notre âme a horreur du vide ; le vice n'en disparaît que si la vertu contraire y est implantée, et dans la mesure seule où celle-ci fait l'objet de nos soins, vivifiés par la grâce de Dieu. *Vince in bono malum!* Triomphons du vice par la pratique de la vertu. Submergeons l'orgueil sous les flots limpides de l'humilité !

Être humble, qu'est-ce d'ailleurs que rendre hommage à la vérité : « Autant l'homme est devant Dieu, autant il est en fait et rien de plus (4). » « Aucun pécheur ne doit se flatter ni s'applaudir de ce qu'il peut faire. Un pécheur peut bien jeûner, prier, gémir et crucifier sa chair. Une seule chose lui est impossible : demeurer fidèle à son Maître. Il faut seulement se glorifier de rendre à Dieu la gloire qui lui est due, et, si nous le servons fidèlement, reconnaître tout ce qu'il nous donne (5). » Or, qu'avons-nous qui ne nous ait été donné? « Quand notre bienfaiteur voudra reprendre ce qu'il nous a seulement prêté, il nous restera uniquement le corps et l'âme, que possède aussi l'infidèle (6). » Tout le bien que nous faisons, c'est donc à sa grâce que nous devons le rapporter : « Quelle opinion as-tu de toi-même? demandait un jour un frère à François. — Je me regarde, répondit-il, comme le plus grand des pécheurs, car si

(1) *II Cel.*, 171.
(2) *II Cel.*, 132.
(3) *II Cel.*, 132.
(4) *Admonition XX*, dans les *Opuscula*, p. 15.
(5) *II Cel.*, 134.
(6) *II Cel.*, 133.

un scélérat avait été traité par Dieu avec une pareille miséricorde, il serait dix fois plus spirituel que moi (1). »

Aussi accepte-t-il avec empressement les humiliations qui lui viennent :

« Un jour que le saint prêchait aux gens de Terni, l'évêque de la ville, le sermon fini, le loua devant tous en ces termes : « En ces derniers temps, Dieu a illustré « son Église par cet homme pauvre, d'aspect misérable, « simple et sans lettres ; aussi sommes-nous tenus de « louer Dieu sans cesse, car il n'en a pas fait autant « pour toutes les nations. » Ayant entendu ces paroles, François se réjouit extraordinairement que l'évêque eût déclaré en termes si nets qu'il était méprisable. Et quand ils entrèrent dans l'église, il se jeta à ses pieds en s'écriant : « En vérité, seigneur évêque, vous m'avez fait grand « honneur en me laissant intact ce qui m'appartient en « propre et que les autres veulent m'enlever. Vous avez « séparé, dis-je, en homme judicieux, ce qui est pré- « cieux de ce qui est vil, rapportant à Dieu la gloire et « me laissant le mépris (2). »

Bien mieux, ajoute Thomas de Celano, « avec ses égaux et ses inférieurs il était plus disposé à recevoir qu'à faire des observations et des reproches. Un jour que, trop faible et malade pour aller à pied, il voyageait monté sur un âne, il traversa le champ d'un paysan qui justement travaillait là. Cet homme aussitôt courut à lui et lui demanda s'il était bien le frère François. Et quand le serviteur de Dieu eut répondu avec humilité que c'était lui en effet : « Prends bien garde, reprit le « paysan, d'être aussi bon que tu en as la réputation. « car beaucoup de gens mettent leur confiance en toi. « Aussi, je t'avertis qu'il ne faut jamais rien faire qui « puisse tromper notre espérance. » A ces mots François descendit de son âne, se prosterna devant le paysan, lui baisa humblement les pieds et le remercia d'avoir bien voulu l'exhorter ainsi (3). »

La promptitude de son geste montre assez à quel point

(1) *II Cel.*, 123. Il disait encore en se parlant à lui-même : « Si un brigand avait reçu du Très-Haut autant de grâces, il serait plus reconnaissant que toi, François. » (*II Cel.*, 133.)

(2) *II Cel.*, 141.

(3) *II Cel.*, 142.

son âme s'est assise dans la paix. Il ne semble pas même qu'une ombre d'humeur ait passé sur elle. François a d'ailleurs révélé les sentiments de son cœur en semblable occurrence :

Un jour il dit à son compagnon : « Je ne me considérerais pas comme un frère mineur si je n'étais pas dans l'état que je vais te décrire. Voici que je suis supérieur ; je vais au chapitre, je prêche, donne des avertissements aux frères, et à la fin une voix s'élève contre moi : « Un homme illettré et misérable ne nous convient « pas. Nous ne voulons plus que tu règnes sur nous, « car tu n'es pas éloquent, mais simple et sans culture. » Enfin je suis rejeté avec opprobre et vilipendé par tous. Je te le dis, si entendant ces paroles je ne conserve pas le même visage, la même joie spirituelle, le même désir de sainteté, je ne suis à aucun degré frère mineur (1). »

J'aimerais m'arrêter sur ce discours, devant lequel l'admiration peut se donner libre carrière ; mais il me faut poursuivre, et entrer dans un domaine où je me demande si François n'a pas confondu l'impulsion de la nature avec l'inspiration de la grâce.

« Un jour, raconte Thomas de Celano, près de l'ermitage de Poggio, aux environs de la Nativité du Seigneur, alors qu'une grande foule s'était réunie pour l'entendre prêcher, il prononça ces paroles en guise d'exorde : « Vous me prenez pour un saint homme, et « c'est pourquoi vous êtes accourus pieusement. Mais « je vous confesse que pendant ces quarante jours j'ai « mangé des mets préparés avec du lard (2). »

Combien les remèdes appliqués par Dieu même à notre âme malade sont plus sûrs que ceux dont le choix vient de nous ! Thomas de Celano ne nous dit pas quelle fut, en cette occasion, l'attitude des auditeurs de François devant la révélation qu'ils venaient d'entendre, mais l'excellent homme le laisse assez deviner. N'écrit-il pas du petit pauvre : « Il courait au-devant des injures, afin que l'égoïsme ne lui fît rien désirer ici-bas ; se méprisant ainsi, il apprenait aux autres, par la parole et par l'exemple, à se mépriser de même. *Le résultat*, c'est que

(1) *II Cel.*, 145.
(2) *II Cel.*, 131.

tous l'exaltaient, chantaient ses louanges, et qu'il était le seul à se regarder comme un misérable et un être vil (1). » Singulière stratégie contre l'orgueil !

Et parce qu'il la sent inopérante, François s'applique laborieusement à la perfectionner, à la compliquer :

« Comme il voyait que tout le monde l'honorait, il était accablé d'une grande douleur et, fuyant les honneurs qu'on lui rendait publiquement, il cherchait à se faire vilipender par quelqu'un du pays (2). »

Bien entendu, les gens refusaient de se prêter au rôle odieux qu'il entendait leur faire jouer ; il finissait alors, de guerre lasse, par l'imposer à ses fils au nom de l'obéissance :

« Un jour, affaibli par la maladie, il lui arriva de manger un peu de poulet et, ayant ainsi repris quelques forces, il entra dans la cité d'Assise. Arrivé à la porte de la ville, il ordonna au frère qui l'accompagnait de lui passer une corde au cou et de le traîner ainsi comme un voleur à travers les rues en criant à la manière d'un héraut : « Venez, venez voir ce glouton qui, à votre insu, « s'engraisse de volaille. » Le peuple accourut pour contempler cet étonnant spectacle. Et tous alors de gémir et de répéter en pleurant : « Malheur à nous, « misérables, qui passons notre vie dans le sang, et nour- « rissons nos cœurs et nos corps dans la luxure et dans « l'ivresse (3). »

Quand il s'entendait louer, « il appelait un frère et lui disait : « Au nom de l'obéissance, je t'ordonne de m'in- « jurier grossièrement et de répondre par la vérité aux « mensonges de ces gens-là. » Et le frère, bien à contrecœur, le traitait de pauvre hère, de valet, de fainéant. Alors François souriait et l'encourageait de toutes ses forces : « Que le Seigneur te bénisse ; tout ce que tu dis « là est vrai, et il est bon que le fils de Pierre, fils de « Bernard, entende ces paroles (4). »

Avait-il le droit d'agir ainsi? et le frère auquel il ordonnait de l'injurier était-il vraiment tenu d'obéir? Dans les écrits de François il est dit : « Si le supérieur donne

(1) *I Cel.*, 53.
(2) *I Cel.*, 53.
(3) *I Cel.*, 52.
(4) *I Cel.*, 53.

un précepte contraire à la conscience, il est permis de désobéir (1). » Et encore : « Que personne ne soit tenu par l'obéissance à suivre un ordre quelconque dès qu'il y a matière à faute ou à péché (2). » Or, le frère qu'il obligeait à le vitupérer devait par là même attirer sur soi la malédiction de l'Évangile, encadrée dans la Règle : « Celui qui aura dit à son frère *Raca* sera jugé coupable, et celui qui l'aura appelé fou sera puni de la géhenne du feu (3). » Comment dès lors le malheureux pouvait-il ne point voir dans l'ordre reçu « matière à faute ou à péché »? Même si François n'eût pas fait contrevenir ses fils à un texte aussi grave, on devrait dire ici, comme M. Henri Bremond dans une espèce analogue (4) : « La seule charité fraternelle n'aurait-elle pas dû le faire hésiter?... Un père ne propose pas à son fils de si atroces corvées. J'ajoute qu'un homme de sens rassis n'en rêve pas d'aussi vaines. Car enfin, l'on sait bien, de part et d'autre, que cette scène n'est qu'une feinte. (François) a beau se dire, et le plus sincèrement du monde, qu'il mériterait encore plus d'outrages ; il ne se persuadera pas qu'on l'outrage pour de bon (les encouragements qu'il prodigue à son infortuné bourreau l'attestent suffisamment). Ainsi toute la confusion est pour celui qui insulte, la gloire pour celui qui, en commandant ces insultes, a réglé lui-même, bon gré mal gré, sa propre apothéose. » Et M. Bremond de conclure : « Est-il donc si difficile de nous mépriser nous-mêmes que, pour nous convaincre enfin de notre misère, il faille avoir recours à des confidents de tragédie? »

Reconnaissons-le sans ambages : dans sa lutte contre l'orgueil, François a pris pour règle sa propre utilité spirituelle, véritable ou prétendue. C'est la revanche du sens propre sur lui (5). « Il pensait, écrit Thomas de

(1) *Admonition III* dans les *Opuscula*, p. 7.

(2) *Lettre à tous les fidèles*, dans les *Opuscula*, p. 92. V. aussi *Regula I*, cap. V (*Opuscula*, p. 30).

(3) *Luc*, V, 22, cité dans *Regula I*, cap. XI. (*Opuscula*, p. 40).

(4) Henri Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, t. VI, p. 203. Le cas étudié par M. Bremond est celui de dom Claude Martin, enjoignant à l'un de ses moines de le fouler aux pieds et de lui reprocher ses défauts avec les paroles les plus piquantes.

(5) Dès le moyen âge, de bons esprits ont senti ce qu'a d'illusoire une mise en scène telle que celle imaginée par François. A la fin du

Celano, qu'il ne faut que rarement commander au nom de l'obéissance (1). » Ne l'a-t-il point fait lui-même un peu trop?

***

Et s'il en est ainsi, comment ne pas estimer heureux ceux qui n'ont qu'à obéir? Qui le fait parfaitement n'offre point de prise au sens propre :

« La charge de supérieur renferme ses dangers, dit François, car la louange cache le précipice; mais, dans l'humilité, l'âme de l'inférieur n'a qu'à gagner. Pourquoi donc rechercher les risques plutôt que le gain assuré, alors que le temps nous a été donné pour nous enrichir (2)? »

Mais, hélas! l'obéissance parfaite est presque impossible à rencontrer :

« Un jour que le bienheureux François était assis au milieu de ses compagnons, il soupira ces mots : « On « trouverait à peine dans le monde entier un seul reli- « gieux qui obéisse parfaitement à son supérieur. » Ses compagnons tout émus lui dirent : « Enseigne-nous donc, « Père, quelle est la parfaite et souveraine obéissance? » Et lui, représentant le véritable obéissant sous la forme d'un cadavre, répondit : « Enlevez ce corps sans vie et « placez-le où il vous plaira, vous verrez qu'il ne résis- « tera pas, qu'il ne murmurera pas contre la place qu'on « lui assignera, et ne réclamera pas si on le met ail- « leurs. Si on l'assoit dans une chaire, il ne regardera « pas en haut, mais en bas, et si on lui fait revêtir la « pourpre, il sera deux fois plus livide. Tel est le véri- « table obéissant; il ne demande pas pourquoi on le « déplace, ne se soucie pas de l'endroit où on le met,

treizième siècle, un franciscain, Fra Giunta Bevegnati, interdira à sainte Marguerite de Cortone de se faire traîner, la corde au cou, dans les rues de Montepulciano, par une femme chargée de l'injurier. Parmi les motifs de son veto se trouve celui-ci : « que le mépris de soi-même sert assez souvent de marchepied à l'orgueil. » V. ma brochure *les Trois Étapes de sainte Marguerite de Cortone*. Paris, 1923, p. 10.

(1) *II Cel.*, 153.

(2) *II Cel.*, 145.

« et n'insiste pas pour qu'on l'envoie ailleurs. Élevé à « une charge, il conserve son humilité coutumière, et « plus on l'honore, plus il se juge indigne (1). »

C'est exactement, dans ses termes mêmes, l'obéissance *perinde ac cadaver* qu'exigera plus tard saint Ignace de Loyola. Obéissance complète, mais non pas aveugle, puisque, nous l'avons vu, elle s'arrête « dès qu'il y a matière à faute ou à péché », ce dont est juge, en dernier ressort, la conscience du subordonné. Elle ne s'étend qu'aux actes bons ou simplement indifférents, mais, dans ce domaine, elle est absolue, même si elle doit aboutir à des actes moins parfaits en soi que ceux auxquels pourrait se livrer le religieux laissé à sa libre initiative :

Si parfois le subordonné voit des choses meilleures et plus utiles à son âme que celles que lui commande son supérieur, qu'il sacrifie cependant sa volonté à Dieu ; son devoir est de s'efforcer d'accomplir les ordres de son supérieur, car c'est là la vraie obéissance, inspirée par l'amour, celle qui plaît à Dieu et au prochain (2),

A la condition qu'elle soit intérieure et, par suite, immédiate. En effet, « la véritable obéissance ne doit pas être seulement extérieure, mais intérieure ; non seulement acceptée, mais désirée. Si donc un frère, avant même d'entendre la voix de son supérieur, devine son désir, il doit se recueillir pour être prêt à obéir et à exécuter ses ordres au moindre signe (3) », même si la raison raisonnante lui fait voir quelque insurmontable difficulté. Qu'il s'abandonne tout entier à l'obéissance dans les mains de son supérieur ; Dieu l'en récompensera.

Au cours de sa dernière maladie, « alors que le bienheureux séjournait dans un ermitage près de Rieti, il recevait chaque jour la visite d'un médecin qui lui soignait les yeux. Or, un jour, le saint dit à ses compagnons : « Invitez le médecin et servez-lui un bon repas. » Le gardien lui répondit : « Père, nous le disons en rougissant, « nous aurions honte de l'inviter, tant nous sommes

(1) *II Cel.*, 152.
(2) *Admonition III*, dans *Opuscula*, p. 7.
(3) *I Cel.*, 45.

« pauvres en ce moment. » Le saint répliqua : « Pourquoi « voulez-vous m'obliger à répéter? » Le médecin, qui était là, s'écria : « Mes frères très chers, votre pénurie « fera mes délices. » Les frères font diligence et apportent sur la table toutes les provisions du garde-manger : un peu de pain, pas beaucoup de vin ; pour que le menu fût plus somptueux, le cuisinier y ajouta quelques légumes. Cependant la table de Dieu eut pitié de celle de ses serviteurs : quelqu'un frappe à la porte, on accourt ; une femme est là apportant une corbeille remplie de pain blanc, de poissons et, recouvrant le tout, des rayons de miel et des raisins (1). »

A quelque temps de là, « dans les derniers temps de sa maladie, désirant en pleine nuit manger du persil, il en demanda humblement. On appela le cuisinier pour le prier d'en apporter, mais il répondit qu'il n'en pourrait trouver à cette heure dans le jardin. « J'ai tant « cueilli de persil chaque jour, dit-il, et j'en ai tant « coupé, que c'est à peine si en plein midi j'en pourrais « trouver un brin. A plus forte raison serais-je inca- « pable, maintenant, dans cette nuit noire, de le recon- « naître au milieu des autres herbes. » François répondit : « Va, mon frère, ne te mets pas en peine et apporte-moi « les premières herbes qui te tomberont sous la main. » Le frère s'en alla au jardin et, arrachant à tâtons les herbes folles qui lui tombaient sous la main, il les apporta à la maison. Les frères examinèrent les herbes sauvages et, les ayant démêlées avec soin, ils y trouvèrent du persil bien feuillu et très tendre. François en prit un peu et fut tout réconforté. Il dit ensuite aux frères : « Mes frères, « au premier mot, exécutez l'ordre donné, sans attendre « qu'on le réitère. Ne prétextez jamais l'impossibilité, « car si je vous ordonne des choses au-dessus de vos « forces, l'obéissance vous donnera les forces qui vous « manquent (2). »

(1) *II Cel.*, 44.
(2) *II Cel.*, 51.

***

Or, cette attache dont l'obéissance et l'humilité nous libèrent, ce n'est qu'une des racines, — la plus tenace, la plus subtile il est vrai, — de l'esprit propriétaire. Qui sont les pauvres d'esprit, auxquels appartient le royaume des cieux?

Beaucoup, répond François, sont fidèles à l'oraison et à l'office divin, pratiquent l'abstinence et la mortification corporelle; mais qu'on leur adresse une injure, qu'on les prive de quelque chose, et ils sont aussitôt scandalisés et troublés. Ce ne sont pas là des pauvres d'esprit, car celui qui est vraiment pauvre d'esprit se hait lui-même, et chérit ceux qui le souffletent à la joue (1).

Être pauvre d'esprit, c'est renoncer à tout ce que l'on possède, à tout ce qui prolonge notre moi, à tout ce par quoi s'affirme ce moi; c'est pourquoi l'humble qui se diminue pour que le Christ croisse en lui, l'obéissant qui se dépouille de sa volonté propre, ceux-là suivent déjà la voie royale de la pauvreté. Qu'ils y marchent jusqu'au bout; nulle vertu ne pourrait les rendre plus agréables à Dieu (2).

Mais il est difficile d'y marcher jusqu'au bout. Parfois, sous prétexte de nécessité, les meilleurs mêmes hésitent à se dépouiller :

« Un jour, voyant que les frères étrangers venaient en foule à Sainte-Marie-de-la-Portioncule, et que les aumônes n'étaient pas suffisantes pour subvenir à leurs besoins, le vicaire du saint, Pierre Cattaneo, dit à François : « Mon Père, je ne sais que faire, car les frères « arrivent en foule de toute part, et je n'ai pas de quoi « subvenir à leurs besoins. Permets-moi, je t'en prie, « de mettre en réserve un peu de ce que les novices « apportent en entrant, pour pouvoir y recourir en cas « de nécessité. » François répondit : « Repousse, mon « frère très cher, cette pitié qui, en faveur des hommes,

(1) *Admonition XIV*, dans les *Opuscula*, p. 13.
(2) *II Cel.*, 200.

« te ferait commettre une impiété à l'égard de la Règle. « — Que ferai-je donc? répliqua l'autre. — Dépouille, « répondit-il, l'autel de la Vierge, et enlève les divers « ornements dont il est paré, quand tu ne pourras autre- « ment secourir les indigents. Crois-moi : il lui sera plus « agréable de voir l'Évangile de son Fils observé et son « autel dépouillé, que la garniture de son autel conservée, « et son Fils méprisé. Le Seigneur enverra quelqu'un pour « rendre à notre Mère ce qu'elle nous aura prêté (1). »

D'ailleurs, le frère Mineur n'attendra pas que des laïques charitables lui apportent sa subsistance. François usait beaucoup plus volontiers des aumônes recueillies de porte en porte que de celles qu'on lui apportait. « La honte de mendier, disait-il, est l'ennemie du salut. »

Mais, se souvenant de ce qu'il lui en avait coûté, au début, de tendre la main, il déclarait que cette autre pudeur est sainte qu'on éprouve en mendiant, sans pour cela reculer d'un pas (2), et, soucieux de ne pas demander trop aux bonnes volontés encore débiles, « au commencement, il lui arrivait assez souvent, pour se mortifier lui-même et pour ménager le respect humain des frères, de s'en aller seul quérir çà et là des aumônes. Mais, voyant qu'un certain nombre d'entre eux ne répondaient pas comme il le fallait à leur vocation, il leur dit un jour : « Mes très chers frères, alors que le Fils de Dieu était « plus noble que nous, il s'est fait pour nous pauvre « dans le monde. Par amour pour lui, nous avons choisi « la voie de la pauvreté ; nous ne devons donc pas avoir « honte d'aller demander l'aumône. Il ne convient pas « que les héritiers du royaume rougissent du gage de « l'héritage céleste. Je vous dis que beaucoup d'hommes « nobles et savants viendront se joindre à nous, et « regarderont comme un honneur d'aller mendier. Vous « donc, qui êtes les premiers de la récolte, soyez pleins « de joie et d'allégresse, et ne refusez pas de faire les « actions qui doivent être données en exemple aux « saints qui vous suivront (3). »

(1) *II Cel.*, 67. Pierre Cattaneo, mort le 10 mars 1221, n'a été vicaire de François que pendant six mois; cet épisode se place donc en 1220, au chapitre de la Saint-Michel.

(2) *II Cel.*, 71.

(3) *II Cel.*, 74.

Néanmoins les fils de famille avaient du mal à se résoudre à prendre la besace, car François paraît avoir eu besoin de renouveler plus d'une fois ses objurgations : « Plus mon fils est noble, disait-il, plus il doit mettre d'empressement, car ainsi il accroît ses mérites (1). » Il répétait souvent qu'un vrai frère Mineur ne doit pas rester longtemps sans aller mendier (2). Un jour même il se fâcha et renvoya dans le monde un frère « qui comptait pour un zéro quand il fallait mendier, mais qui tenait à table la place de plusieurs. Le saint, remarquant qu'il était ami de son ventre, et consommait les fruits sans prendre part au travail, lui dit une fois : « Passe ton chemin, frère mouche, car tu veux te nourrir « de la sueur de tes frères et rester oisif dans le champ « de Dieu. Tu es semblable au frère frelon qui, sans aider « les abeilles dans leur travail, voudrait être le premier « à manger le miel (3). » Et frère mouche sortit de l'Ordre. »

Naturellement, le frère Mineur ne devait habiter que le plus pauvre logis. François « enseignait aux siens qu'il fallait construire de pauvres abris, en bois, non en pierre, et édifier de petites cabanes d'aspect misérable. Souvent, quand il discourait sur la pauvreté, il rappelait aux frères la parole évangélique : « Les renards « ont leur tanière, les oiseaux du ciel leur nid, mais le « Fils de l'homme n'eut pas où reposer sa tête (4). »

Bien plus, il redoutait qu'à ces cabanes d'aspect misérable ses fils n'eussent encore un peu d'attachement : « Un jour, dans l'ermitage de Sartiano, un frère répondit à un autre qui lui demandait d'où il venait : « De la cel- « lule de frère François. » Le saint l'entendit et s'écria : « Puisque tu donnes mon nom à cette cellule comme si « j'en étais le propriétaire, cherche pour elle un autre « occupant, car à l'avenir je ne l'habiterai plus. Le « Seigneur, quand il se retira au désert pour y prier et « jeûner quarante jours durant, ne se fit bâtir ni cellule « ni maison, mais s'abrita sous une roche de la montagne. « Nous pouvons l'imiter selon les prescriptions de la

(1) *II Cel.*, 75.
(2) *II Cel.*, 75.
(3) *II Cel.*, 75.
(4) *II Cel.*, 56.

« Règle, en ne possédant rien en pleine propriété et en « ne gardant que l'usage des maisons, puisqu'on ne peut « s'en passer (1). »

Il interdisait donc aux frères d'habiter le moindre coin si quelqu'un n'en était le véritable propriétaire (2). Nous l'avons déjà vu n'autoriser les frères de Bologne à habiter la maison qu'on venait de leur élever « que quand le seigneur Hugolin, alors évêque d'Ostie et légat en Lombardie, eut déclaré publiquement, en chaire, que cette maison lui appartenait (3) ». A Assise, pendant une de ses absences, et à son insu, la ville avait pris l'initiative de construire une maison pour les frères à la Portioncule. A son retour, la vue seule de cet édifice le remplit de désolation. Il monta sur le toit, se mit à arracher les lattes et les tuiles, et, ajoute Thomas de Celano, « il aurait détruit la maison jusqu'aux fondations, si les chevaliers qui se trouvaient là n'eussent mis un frein à l'ardeur qui remplissait son âme, en protestant qu'elle appartenait à la commune d'Assise et non pas aux frères (4) ».

Et cependant, quand les frères logèrent dans des maisons mises à leur disposition par les bienfaiteurs de l'Ordre, il devint de plus en plus difficile de leur faire garder, en toute circonstance, l'attitude des pèlerins « s'abritant sous un toit étranger, parcourant paisiblement leur route, et brûlant de revoir leur patrie (5) ». Certain jour de Pâques, à l'ermitage de Greccio, on vit ainsi paraître sur la table une nappe et des verres. François, descendant de sa cellule, contempla sans joie ce spectacle insolite. « Furtivement et sur la pointe des pieds il se retira, emprunta le chapeau d'un pauvre qui se trouvait là, le posa sur sa tête, et lui prenant aussi des mains son bâton, il sortit. Il attendit à l'extérieur,

(1) *II Cel.*, 59.
(2) *II Cel.*, 59.
(3) *II Cel.*, 58.
(4) *II Cel.*, 57. Cet épisode est antérieur au 28 mars 1211, car nous savons, par le procès de canonisation de sainte Claire, que celle-ci, étant encore dans le monde, envoya de l'argent aux travailleurs de la Portioncule, pour leur permettre de s'acheter de la viande (P. Zeffirino Lazzeri, O. F. M., *Il processo di canonizzazione di S. Chiara d'Assisi*, dans l'*Archiv. fr. hist.*, 1920, p. 490.
(5) *II Cel.*, 59.

près de la porte, que les frères se fussent mis à table, car ils avaient coutume de ne pas l'attendre s'il n'arrivait pas au signal donné. Quand ils eurent commencé à manger, ce véritable pauvre cria à la porte : « Pour « l'amour de Dieu, faites la charité à un pèlerin pauvre « et malade ! » Les frères répondirent : « Homme ! entre « ici pour l'amour de Celui que tu as invoqué. » Il entra aussitôt et se présenta aux regards des convives. Vous pensez dans quelle stupeur ce pèlerin jeta ses familiers ! Sur sa demande on lui donna une écuelle, et, s'asseyant par terre, à l'écart, il posa le plat dans la cendre. « Main- « tenant, dit-il, je suis installé comme un frère Mineur. » Puis s'adressant aux siens : « Les exemples de pauvreté « que nous a donnés le Fils de Dieu doivent nous obliger « plus que les autres religieux. J'ai vu une table dressée « et ornée et je me suis dit qu'elle ne convenait pas aux « pauvres allant de porte en porte (1). »

La table des grands leur convenant moins encore, « lorsqu'il était invité par des seigneurs qui voulaient lui faire honneur en préparant de somptueux repas, il commençait par aller mendier dans les maisons voisines des morceaux de pain ; puis, enrichi de ces pauvres dons, il courait se mettre à table. Et comme on lui demandait un jour pourquoi il agissait ainsi, il répondit que, pour l'hommage qu'on lui rendait durant une heure, il ne voulait pas abandonner un durable héritage. « C'est la « pauvreté, disait-il, qui nous fait les héritiers et les « souverains du royaume des cieux, ce ne sont pas vos « fausses richesses (2). »

Un jour, à la table du cardinal Hugolin, évêque d'Ostie, il alla jusqu'à distribuer aux convives les morceaux de pain noir qu'il venait de mendier. « Quand le repas fut terminé, l'évêque se leva, et prenant à part l'homme de Dieu, il le serra dans ses bras : « Mon frère, « dit-il, pourquoi m'avoir infligé l'humiliation d'aller « demander l'aumône alors que ma maison est à toi et « à tes frères? » Et le saint de répondre : « Je vous ai « plutôt honoré, en rendant hommage à un plus grand « seigneur. Car la pauvreté est agréable à Dieu, quand

(1) *II Cel.*, 61.
(2) *II Cel.*, 72.

« elle va jusqu'à la mendicité volontaire. Je possède « une dignité royale et une noblesse insigne lorsque « j'invite mon Maître qui, étant riche, se fit indigent « pour nous. » Et il ajouta : « J'éprouve un plaisir plus « vif à m'asseoir à une table pauvre portant de petites « aumônes, qu'à une table somptueuse chargée de plats « presque innombrables (1). »

***

Peut-être trouvera-t-on quelque chose d'excessif dans cette attitude de François, mais n'est-il pas vrai que le tireur doit viser plus haut que le but pour l'atteindre? Si le Patriarche des Mineurs n'avait pas aussi fortement insisté sur l'observation rigoureuse de la pauvreté volontaire, que resterait-il aujourd'hui de son enseignement? Et cependant cet enseignement est aujourd'hui tout aussi actuel qu'au moyen âge. Vit-on jamais la soif de l'or dévorer davantage l'humanité? Vit-on jamais davantage les gens classés d'après leur fortune, réelle ou supposée? Le mariage, par lequel se constitue la véritable cellule sociale, n'est-il pas avant tout, la plupart du temps, l'association d'intérêts soigneusement discutés, évalués, équilibrés au préalable? Et ce néo-malthusianisme qui menace de conduire au tombeau les nations, n'est-il pas causé par le désir effréné du père de laisser à son fils le plus de richesse possible? Ah ! si quelque raison de ne pas désespérer de notre temps subsiste, malgré tous les symptômes de décomposition que nous constatons, c'est précisément le fait que les néo-malthusiens s'éliminent d'eux-mêmes avec rapidité et que seules finiront par demeurer les familles où l'on a foi dans la vie, c'est-à-dire foi au moins implicite en la Providence, les familles nombreuses où les parents, quelle que soit leur fortune présente, estimeront leur tâche remplie quand ils légueront à leurs enfants de nobles traditions. Vienne cet heureux temps ! une fois l'argent redevenu pour eux un simple moyen d'indépen-

(1) *II Cel.*, 73.

dance, au lieu d'être le but suprême de la vie, les hommes retrouveront la paix et la joie dans leur cœur (1).

Car la paix et la joie sont les fruits de la pauvreté d'esprit. N'excitant point l'envie et n'en éprouvant pas lui-même, le pauvre d'esprit goûte la paix, et parce qu'il en sait la douceur il cherche à la procurer à autrui. Au début de tous ses discours, François recommande la paix : *Dominus det vobis pacem* (2). A peine a-t-il commencé son apostolat, que nobles et bourgeois d'Assise se réconcilient et signent, le 9 novembre 1210, un accord dont le texte est parvenu jusqu'à nous (3). A Arezzo, il rétablit la paix dans la ville (4). A Bologne, d'après un texte de Thomas de Spalato qui se rapporte à l'été de 1222 et que nous avons déjà rencontré, « Dieu donnait à ses paroles une telle efficacité, qu'un grand nombre de gentilshommes, extrêmement animés les uns contre les autres, et dont la fureur avait déjà répandu

(1) Je relis une page de William James, qui me paraît renfermer la meilleure apologie qu'on ait faite de l'absolue pauvreté professée par François. La voici : « L'attitude virile de celui qui ne se soucie pas de rien posséder est moralement supérieure à l'amour de la propriété. Mais il existe dans une âme religieuse un motif plus profond de renoncer à tout : c'est l'intime satisfaction qu'elle éprouve à s'abandonner entre les mains de Dieu. Tant que l'on conserve par devers soi quelque ressource temporelle, que l'on s'accroche à un reste de prudence, l'abandon n'est pas complet, la crise n'est pas dénouée, la crainte monte la garde à la porte de la conscience, on se défie encore de Dieu. Comme un navire ballotté entre deux ancres, nous sommes suspendus entre le secours de Dieu, que nous implorons, et nos propres efforts, que nous croyons indispensables. Un médecin peut se trouver en présence d'un conflit analogue, dans l'esprit d'un alcoolique ou d'un morphinomane qui lui demande de le guérir. Il voudrait bien que le docteur le fasse triompher de son vice, mais il n'ose pas affronter l'abstinence totale. Le poison dont il est l'esclave le tient encore enchaîné. Il en dissimule sous ses vêtements, il s'en procure en cachette, il en fait pour ainsi dire la contrebande. De même un homme dont la régénération n'est pas achevée se confie encore en ses propres moyens. L'argent qu'il conserve par devers lui est comme la potion calmante que le malade souffrant d'insomnie garde près de son lit. Il cherche un secours en Dieu, mais il se dit pourtant que l'autre secours est là, sous sa main. » (W. James, *l'Expérience religieuse*, éd. fr., Paris, 1906, p. 272-273.)

(2) *I Cel.*, 23.

(3) Texte dans la *Storia d'Assisi*, d'Antonio Cristofani, t. Ier, pp. 123-129. On en trouvera un bon résumé dans les *Vies de saint François*, écrites par Le Monnier, I, pp. 165-167; Paul Sabatier, pp. 134-135; Joergensen, pp. 145-147.

(4) *II Cel.*, 108.

beaucoup de sang, se réconcilièrent publiquement ».

Avec la paix il prêche la joie : « Un jour qu'il voyait un de ses compagnons montrer un visage triste et morose, il lui dit, un peu rudement : « Il ne convient pas « qu'un serviteur de Dieu donne aux hommes le spectacle « de la tristesse ou du trouble, mais au contraire celui « de la constante affabilité. Examine tes offenses dans « ta chambre, et, devant ton Dieu, pleure et gémis. « Puis, de retour parmi les frères, laisse là ta tristesse, « et prends le même air que les autres. » Il ajouta quelques mots et conclut ainsi : « Ceux qui sont jaloux du salut « des hommes me haïssent fort ; sans cesse, ne pouvant « y réussir en moi, ils s'efforcent de jeter le trouble dans « mes compagnons. » Il aimait à ce point les hommes remplis de joie spirituelle que, dans un chapitre, comme recommandation générale, il avait fait écrire ces mots : « Que les frères aient soin de ne pas paraître extérieu- « rement sombres ou hypocritement tristes, mais qu'ils « se montrent joyeux dans le Seigneur, ouverts, gais et « aimables comme il convient (1). »

Et encore :

« La plus suave défense contre les mille embûches de l'ennemi, c'est, affirmait-il, la joie spirituelle. » Il avait coutume de dire : « Quand le diable a pu ravir à un serviteur de Dieu la joie de l'âme, il est au comble de ses vœux. Il porte avec lui une poussière qu'il peut, à son gré, souffler dans les recoins de la conscience pour obscurcir le clair regard de l'esprit et l'éclat d'une vie pure ; mais quand le cœur est plein de la joie spirituelle, c'est en vain que le serpent répand son venin mortel. Les démons n'ont aucune prise sur le serviteur du Christ qu'ils voient rempli d'une sainte allégresse. Si, au contraire, son âme est éplorée, désolée, chagrinée, elle se laissera facilement absorber par la tristesse ou entraîner vers les vaines joies. » Aussi François s'appliquait-il à vivre toujours dans la joie du cœur... Il évitait avec le plus grand soin cette maladie si funeste de la mélancolie, et quand il s'apercevait qu'elle commençait à s'infiltrer dans son âme, il recourait bien vite à la prière. Il disait encore : « Lorsqu'un serviteur de Dieu ressent un trouble

(1) *II Cel.*, 128.

quelconque, comme cela peut arriver, il doit sur-le-champ se lever, prier et demeurer en présence du Père jusqu'à ce que lui ait été rendue sa joie spirituelle. Mais s'il persiste dans cette tristesse, alors se développera en lui le mal babylonien qui, s'il n'est lavé dans les larmes, produira dans son cœur une rouille tenace (1). »

***

Ainsi le chrétien doit *s'appliquer* à vivre dans la joie spirituelle, mais il sait qu'il ne lui appartient pas de se mettre en cette joie, parce qu'elle est un don de Dieu, et si, l'ayant dans son cœur, il sent qu'elle lui échappe, il prie sans relâche jusqu'à ce qu'elle lui ait été rendue. Si tu veux éviter de tomber dans la tristesse, « pourquoi ne gravis-tu pas l'heureuse montagne qui est le principe et la cause de toute joie »?

Perchè non sali il dilettoso monte
Ch'è principio e cagion di tutta gioia? (2)

Nous voici donc devant le second aspect de l'ascèse franciscaine, aspect sans lequel cette ascèse ne serait qu'une discipline moralisante renouvelée du stoïcisme. Comme le dit M. Henri Bremond, « l'ascèse, prise en soi, n'est pas plus chrétienne que païenne : elle est ascèse et voilà tout (3) ». Ce qui caractérise l'ascèse chrétienne, c'est qu'elle postule que l'homme a pour fin suprême, non le perfectionnement de son moi, mais la gloire de Dieu, qu'il ne peut rien sans la grâce, et que Jésus est notre voie et notre modèle. Dès lors, tout en ne négligeant aucun effort pour atteindre au bien, le chrétien associe perpétuellement à cet effort l'invocation à l'aide d'en haut. *Veillez et priez* ne sont pas chez lui deux attitudes successives et indépendantes l'une de l'autre ; ce sont deux aspects indissolubles du même mouvement de son âme. Nous parlons de la prière franciscaine à

(1) *II Cel.*, 125.
(2) DANTE, *Inferno*, I, 77-78.
(3) *Revue d'ascétique et de mystique*, Toulouse, année 1922, p. 425.

propos de la pratique de la joie ; nous aurions pu tout aussi bien joindre pratique et prière à propos de la chasteté, de l'humilité, de l'obéissance ou de la pauvreté.

Nous avons déjà vu, dans un autre chapitre, que la prière, chez saint François, est essentiellement une élévation de l'âme pour adorer et louer son Créateur. Ce caractère théocentrique, c'est à la liturgie romaine qu'elle le doit. Rien de plus théocentrique, en effet, que la prière publique de l'Église. Qui n'a présent à l'esprit le *Gloria in excelsis* et le *Te Deum!* Qui ne sent monter à ses lèvres la doxologie qui clôt tous les psaumes, et le *Deo gratias*, et le *Laus tibi Domine, Rex æternæ gloriæ!* Or, François, qui est la prière faite homme, s'attache à prier liturgiquement. « Que les clercs récitent l'office divin suivant l'usage de la sainte Église romaine (1) », prescrit-il à ses fils. On conserve encore, au monastère de Sainte-Claire, à Assise, le bréviaire dont il se servait, et, au commencement de ce livre vénérable, on relève l'inscription suivante, qu'y a placée frère Léon (2) :

Le bienheureux François acquit ce livre de ses compagnons frère Ange et frère Léon. Tant qu'il fut bien portant, il voulut toujours réciter l'Office ainsi que la Règle le prescrit, et, durant sa maladie, quand il ne pouvait le réciter, il voulait au moins l'entendre. C'est ainsi qu'il fit tant qu'il vécut. Il fit de plus écrire cet évangéliaire afin qu'on lui lût l'évangile du jour, quand il ne pouvait entendre la messe du fait de la maladie ou de tout autre empêchement manifeste. C'est encore ainsi qu'il fit tant qu'il vécut. Il disait, en effet : « Quand je ne puis entendre la messe, j'adore en oraison le corps du Christ avec les yeux de mon âme de la même manière que je le vois à la messe. » Après avoir entendu ou lu l'évangile, le bienheureux François, par très profond respect pour le Seigneur, baisait toujours le livre...

Thomas de Celano nous dit de son côté : « Il apportait à la récitation des heures canoniales autant de crainte

(1) *Regula II*, cap. III, dans les *Opuscula*, p. 66.
(2) V. la brochure du P. Édouard d'Alençon : *De breviario S. P. Francisci*, Rome, 1898.

que de dévotion. Bien qu'il souffrît des yeux, de l'estomac, de la rate et du foie, il ne voulait pas, pendant la psalmodie, s'appuyer contre la muraille ou la cloison, mais toujours debout sans capuchon, ne laissant pas errer çà et là ses regards, il récitait les heures sans en omettre une syllabe. Quand il allait à pied par le monde, il suspendait sa marche pour dire son Office, et quand il voyageait à cheval, il mettait pied à terre. Un jour qu'il revenait de Rome et qu'il pleuvait sans arrêt, il descendit de cheval pour réciter l'Office et resta longtemps debout, si bien qu'il fut complètement trempé par la pluie. Il disait parfois : « Si l'on donne du repos « au corps pour qu'il prenne sa nourriture qui deviendra « avec lui la proie des vers, quelle paix et quelle tran- « quillité ne faut-il pas assurer à l'âme pour qu'elle « reçoive son aliment, qui est Dieu même (1). »

Ainsi, l'Office doit être, non seulement lu, mais psalmodié, et François a pris soin, dans une de ses lettres, d'indiquer les principes dont ses fils ont à s'inspirer dans leur chant :

Que les clercs, écrit-il, disent l'Office avec dévotion devant Dieu, ne faisant pas attention à la mélodie de la voix, mais à l'union du cœur ; que la voix s'unisse à la pensée, et la pensée à Dieu ; qu'ils puissent tous plaire à Dieu par la pureté de leur conscience, et non pas flatter les oreilles des assistants par la délicatesse de leur voix (2).

A quel point cet appel à la ferveur était entendu, nous le savons par le témoignage de Thomas d'Eccleston, en sa chronique de l'arrivée des Mineurs en Angleterre, En 1224, neuf frères envoyés par François, quatre clercs et cinq lais, débarquaient à Douvres. Même quand ils n'étaient que trois ou quatre ensemble, les clercs chantaient l'Office avec solennité (3). C'est notamment ce qui arriva en 1225, le jour de saint Laurent, à la jeune communauté de Cambridge, qui ne comptait que trois clercs, dont un novice, celui-ci tellement perclus qu'il fallut le porter à la chapelle, et qu'il pleurait de douleur

(1) *II Cel.*, 96.
(2) *Lettre au chapitre général*, dans les *Opuscula*, p. 106.
(3) *Analecta fr.*, t. I, p. 227.

tout en psalmodiant (1). Aux fêtes principales la ferveur était telle que les Vigiles duraient parfois toute la nuit (2). L'acte liturgique était devenu contemplation.

Telle était, d'ailleurs, la prière de leur Père. « S'il la commençait le soir, nous dit Thomas de Celano, il la terminait à peine au matin (3) ». Pour mieux s'y recueillir, « il se rendait insensible à tous les bruits du dehors, et, de toutes ses forces, il recueillait ses sens extérieurs et maîtrisait les mouvements de son âme... Il nichait dans les crevasses des rochers ou habitait dans les trous des murailles. Avec une sainte dévotion, il recherchait les maisons abandonnées et y restait très longtemps, anéanti dans les plaies du Sauveur. Fréquemment, il se retirait dans des lieux déserts, pour pouvoir occuper son esprit uniquement de Dieu (4) ».

S'il faut en croire saint Bonaveure, François eût voulu s'adonner entièrement à la contemplation. A un certain moment, il aurait dit à ses fils : « J'ai reçu plus de grâce pour prier que pour prêcher », et il ne serait sorti de doute que le jour où, ayant invoqué Dieu, frère Silvestre, en l'ermitage des Carceri, et Claire avec ses compagnes, à Saint-Damien, lui auraient transmis, sans s'être concertés, l'avis de continuer de prêcher la pénitence aux hommes (5).

Toutefois, comme il redoutait l'empoussièrement des pieds spirituels, il avait coutume de faire deux parts de son temps, employant l'une au bien du prochain et consacrant l'autre au recueillement de la contemplation (6). A ceux de ses fils qui entendaient se retirer pour quelque temps dans un ermitage, il enjoignait de passer alternativement du rôle de Marie à celui de Marthe. Voici d'ailleurs les prescriptions qu'ils devaient observer :

Que ceux des frères qui veulent vivre religieusement dans les ermitages soient trois ensemble ou quatre tout au plus. Que

(1) *Analecta fr.*, t. I, p. 226.
(2) *Analecta fr.*, t. I, p. 227.
(3) *I Cel.*, 71.
(4) *I Cel.*, 71.
(5) S. Bonaventure, *Legenda maior*, XII, 1 et 2.
(6) *I Cel.*, 91.

deux d'entre eux jouent le rôle de mères et les deux autres celui d'enfants, ou un tout au moins. Que les premiers mènent la vie de Marthe et les deux autres la vie de Marie-Madeleine.

Que ceux qui mèneront la vie de Marie aient une clôture et que chacun y ait sa cellule, et qu'ils ne demeurent ni ne couchent ensemble. Qu'ils disent toujours Complies de jour quand le soleil est sur son couchant; qu'ils s'appliquent à garder le silence, qu'ils récitent leurs Heures et se lèvent à Matines, et qu'ils cherchent d'abord le royaume de Dieu et sa justice. Et en temps convenable qu'ils disent Prime et Tierce, et après Tierce qu'ils ne soient pas tenus au silence, et qu'ils puissent aller et parler avec leurs mères, et, s'ils veulent, qu'ils puissent leur demander l'aumône pour l'amour du Seigneur Dieu, comme de petits pauvres. Et ensuite qu'ils récitent Sexte et None, et Vêpres, à l'heure voulue.

Et dans la clôture à l'intérieur de laquelle ils habitent, qu'ils ne laissent personne entrer ou manger. Et que les frères qui jouent le rôle de mères s'appliquent à s'écarter de tout étranger et, par obéissance à leur gardien, qu'ils éloignent tout le monde de leurs enfants, et que personne ne puisse leur parler. Et que ces enfants ne s'entretiennent avec personne, si ce n'est avec leurs mères ou avec leur gardien, quand il lui plaira d'aller les visiter avec la bénédiction de Dieu. Que les enfants prennent quelquefois la place des mères, à tour de rôle, comme il leur aura plu d'en disposer. Et que tous s'appliquent à l'observance fidèle et empressée de tous ces avis (1).

François n'hésitait jamais, quant à lui, à abandonner le rôle de Marie dès que le bien spirituel du prochain le demandait : « Il disait que rien ne doit passer avant le salut des âmes et il en donnait très souvent la preuve, en rappelant que le Fils unique de Dieu a consenti, pour les âmes, à être mis en croix... Il ne se regardait pas comme un ami du Christ s'il n'aimait pas les âmes que le Christ a aimées (2). »

Mais parfois il arrivait que Dieu ne le laissait point à l'activité de Marthe, et que, brusquement, en public, François sentait venir l'extase. Il se faisait alors un abri avec son manteau, ou, s'il n'avait pas de manteau, il se couvrait le visage de sa manche, mettant toujours quelque chose entre lui et les assistants, afin qu'ils ne s'aperçussent pas de la visite de Dieu. Il ne criait d'ail-

(1) *De religiosa habitatione in eremo*, dans les *Opuscula*, p. 83.
(2) *II Cel.*, 172.

leurs ni ne gémissait, et le ravissement allait sans suffocations ni signes extérieurs (1).

Certain jour pourtant une foule entière le surprit dans la contemplation des choses célestes. Il voyageait à âne et devait passer par Borgo-San-Sepulcro. A cette nouvelle, de toutes parts des hommes et des femmes accoururent pour le voir et le toucher par dévotion. On le toucha, on le bouscula, on coupa des morceaux de sa tunique pour en faire des reliques. Quant à lui, il était insensible à tout cela et, comme un corps sans âme, il ne s'aperçut de rien. Il continua enfin sa route, et il avait laissé loin derrière lui la ville quand, revenant à lui, il s'inquiéta de savoir si l'on en approchait (2). Élevé plus haut que toute science, il ne savait plus rien que son amour.

(1) *II Cel.*, 94.
(2) *II Cel.*, 98.

LIVRE TROISIÈME

L'ACTION CONQUÉRANTE

CHAPITRE PREMIER

LES PRÉCURSEURS DE SAINT FRANÇOIS

Quand François, ayant renoncé à la vie d'ermite, se mit à prêcher la pénitence aux foules, plus d'un de ses auditeurs dut être tenté de lui demander, comme les disciples de Jean-Baptiste à Jésus : « Es-tu celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre? » La chrétienté était en effet dans une grande attente, et cette attente avait été déjà déçue plus d'une fois.

Le douzième siècle avait connu une prospérité inouïe. Les croisades, si elles semblaient vouées à l'échec au point de vue militaire, avaient déterminé un merveilleux développement de l'art, de l'industrie et du commerce, et l'affranchissement des serfs, le mouvement communal et les progrès de la bourgeoisie n'avaient pu que favoriser cet essor de l'activité pacifique. L'Église avait largement bénéficié de l'enrichissement général, et de tous côtés abbayes et cathédrales s'étaient élevées, souvent en remplacement d'édifices encore en parfait état, mais qui ne répondaient plus au goût du jour. Les fidèles fournissaient à l'envi l'argent, la main-d'œuvre nécessaires à ces constructions, et leur générosité était à ce point intarissable, que, non contents de subvenir aux fondations nouvelles, ils accroissaient sans relâche

le patrimoine des vieilles abbayes. De 1164 à 1201, Clairvaux, l'abbaye de Saint Bernard, reçut ainsi neuf cent soixante-quatre donations, soit, en moyenne, un peu plus de vingt-cinq par an (1).

Cette accumulation de biens temporels entre les mains des clercs était mortelle à la ferveur. L'incontinence et la simonie étaient deux vices également répandus dans le monde ecclésiastique, et la fréquence avec laquelle ils sont flétris dans les décrets des conciles atteste assez l'impuissance des chefs de l'Église à les réprimer. L'un et l'autre figurent en effet dans les canons des trois premiers Conciles de Latran, en 1123, en 1139, et en 1179, et ils occupent encore une large place, au siècle suivant, dans la collection d'anecdotes du dominicain Étienne de Bourbon (2).

D'après cet auteur, saint François, dans son célèbre sermon devant les cardinaux, a montré « comment ceux qui auraient dû constituer la parure de l'Église, la souillaient par leurs vices honteux et la rendaient abominable à tous (3) ».

Or, la désaffection des fidèles pour les clercs était à ce

(1) A. Luchaire, *la Société française au temps de Philippe Auguste*, Paris, 1909, p. 229.

(2) A. Lecoy de la Marche, *Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Etienne de Bourbon;* Paris, 1897. Qu'on lise dans ce livre les traits de Guillaume, évêque de Paris, contre les prélats simoniaques (n° 444), le tour joué à un prêtre de Lorraine qui avait refusé d'ensevelir un défunt faute d'honoraires (n° 445), le fait analogue arrivé à Lyon (n° 446), la misère apportée aux prêtres par leurs concubines (n° 452), l'histoire du prêtre qui, après avoir ramené au bien une courtisane, est entraîné au mal par elle (n° 456), l'anecdote du prêtre du diocèse de Grenoble enfermé dans une armoire et vendu avec elle par un mari outragé (n° 470), les deux histoires de clercs ruinés et abandonnés par leurs maîtresses (nos 471 et 472). L'Italie n'est pas différente. Salimbene y flétrit les prêtres usuriers et fornicateurs (Ed. Holder-Egger, dans les *Monum. Germ. Hist.*, *SS.*, t. XXXII, p. 425) ; il en connaît beaucoup qui, pour justifier leur inconduite, prétendent que saint Paul aurait dit : *Et si non caste, tamen caute* (p. 391), texte qui, bien entendu, ne se trouve pas dans saint Paul. Je dois me borner à indiquer le discours tenu en 1261 par l'archevêque de Ravenne aux prêtres de son diocèse (p. 403), et l'effroyable anecdote, racontée par le pape Alexandre IV à saint Bonaventure (p. 409). Qu'on lise encore l'histoire de l'évêque de Faenza, Jacques III de Petrella (p. 426) et celle de Jean de Bondeno, chanoine de Ferrare (p. 427).

(3) A. Lecoy de la Marche, *op. cit.*, n° 407.

moment d'autant plus périlleuse que, persécutés par l'impératrice Theodora au dixième siècle, puis par l'empereur Alexis Comnène vers 1118, les tenants du vieux manichéisme oriental étaient venus chercher un refuge en Occident, et plus spécialement dans l'Italie du Nord et le Languedoc. C'étaient les Cathares, également appelés Albigeois en France et Patarins en Italie (1).

Aux yeux des Cathares, l'Église romaine ne représente en rien l'Église du Christ, pas plus que les papes ne sont les successeurs de saint Pierre, lequel n'est jamais venu à Rome. La véritable Église du Christ est celle qui, par l'imposition des mains, libère les âmes, esprits tombés du ciel dans un corps qui est l'œuvre du Mauvais. Ses fidèles, ou *croyants*, doivent renoncer à la foi de l'Église romaine, puisque celle-ci n'est autre que Satan, et s'engager à recevoir, ne fût-ce qu'à l'heure de la mort, la pleine initiation, ou *consolamentum*, qui en doit faire des saints, ou, pour parler le langage de la secte, des *parfaits*. Pour les *parfaits*, toute action corporelle est nécessairement viciée, et par suite mauvaise; aussi observent-ils une abstinence rigoureuse. Ils font trois carêmes par an : le premier, de la Saint-Brice (13 novembre) à Noël; le second, de la Quinquagésime à Pâques; le troisième, de la Pentecôte à la fête des saints Pierre et Paul. La première et la dernière semaine de ces carêmes, ils jeûnent au pain et à l'eau; les autres semaines, ils ne jeûnent ainsi que trois jours durant, mais ils en font autant toute l'année, à moins qu'ils ne soient malades ou en voyage. Jamais ils ne mangent de viande, d'œufs, de fromage. Ils considèrent le mariage comme une chose abominable, pire même que le libertinage. Celui-ci n'est en effet que passager; on peut en avoir honte et ne s'y livrer qu'en cachette; on peut même s'en repentir et y renoncer; au contraire on n'a pas honte du mariage et nul ne songe à s'en retirer (2).

Ces doctrines, les *parfaits* s'ingéniaient à les répandre de tous côtés. « Ils allaient par les villages et les cam-

(1) M. Paul Sabatier pense que le nom de Patarins leur fut donné à cause du quartier des fripiers, la *contrada dei Patari*, qu'ils habitaient à Milan (*Vie de saint François d'Assise*, p. 48, note 2).

(2) Je résume d'après l'excellent exposé de l'abbé E. VACANDARD, *l'Inquisition*, Paris, 1907, pp. 81 à 123.

pagnes, dans les villes et les marchés, parmi les mendiants, les ouvriers et les paysans ; ils s'introduisaient dans les maisons, sans qu'aucun signe extérieur révélât leur identité : agneaux et colombes d'apparence, de ton et de langage, loups dans le cœur, comme disaient les catholiques. Ils adressaient la parole aux hommes simples et aux femmes, leur parlaient tout d'abord de Dieu, des vertus, du salut de l'âme ; puis ils s'attardaient longuement sur les vices du clergé, ses richesses, le joug qu'il faisait peser sur le peuple. Ils glissaient quelques propos sur le culte, qui engendrait des abus, comme la vénération des images, ou qui répugnait au sens commun, comme la doctrine de la transsubstantiation. Enfin ils abordaient la partie métaphysique et théologique de la religion, jetant à bas les dogmes catholiques et insinuant leurs croyances... Si le Cathare parlait à un pauvre diable qui maudissait sa pauvreté, il commençait par le prendre en compassion, puis il incriminait les chrétiens riches, les prélats et les clercs qui auraient dû mener une vie évangélique et assister les humbles, afin qu'aucun de ceux-ci ne fût en proie à la misère ; dans l'Église primitive personne n'en avait pâti, et personne n'en pâtissait parmi certains hommes qu'il connaissait bien, de vrais disciples de l'Évangile, toujours prêts à partager avec les pauvres qui venaient à eux. Il ajoutait que les prélats et les clercs étaient hors de la foi et persécutaient les justes comme la Synagogue avait persécuté les apôtres (1). »

Ces discours étaient écoutés, et les Cathares faisaient partout des adeptes. Au début du treizième siècle, d'après Césaire d'Heisterbach, on en rencontrait dans près d'un millier de villes, spécialement dans le Languedoc et la Lombardie (2). A Assise même, le podestat élu en 1203 est un Cathare, Giraldo di Gilberto.

Et, en dehors des recrues qu'ils faisaient directement dans l'Église romaine, les Cathares voyaient bien sou-

(1) G. Volpe, *Movimenti religiosi e sette ereticali nella società medievale italiana;* Florence, s. m. (1922), p. 63.

(2) *Dialogi*, Anvers, 1604, p. 289. V. une énumération des églises cathares, avec exposé de leurs doctrines, dans la *Summa de Catharis et Leonistis* éditée par Martène, *Thesaurus nov. anecdot.*, t. V, p. 1762, 767, 1770, 1773-1774.

vent leurs rangs se grossir des hérétiques que cette Église avait rejetés de son sein. Ils s'assimilèrent, entre autres, les disciples d'Arnaud de Brescia : les Arnaldistes.

Au second tiers du douzième siècle, le moine Arnauld de Brescia avait voulu ramener l'Église et le clergé à la pauvreté évangélique. Il prétendait que ni un clerc ayant une propriété, ni un évêque détenant des fiefs d'une couronne, ni un moine ayant quelque bien ne pouvait faire son salut. Il niait de plus l'efficacité des sacrements administrés par de mauvais prêtres et engageait les fidèles à se confesser l'un à l'autre plutôt que de solliciter l'absolution d'un clerc en état de péché. Condamné par le concile de Latran en 1139, il était passé en France, puis en Suisse, mais avait reparu en Italie dès 1144. Excommunié par le pape Eugène III, il avait été mis à mort à Rome en 1155, à la suite d'une émeute, et l'on avait dû brûler son corps et jeter ses cendres dans le Tibre, de peur que le peuple ne les recueillît et ne les honorât comme les restes d'un martyr (1).

***

Arnaud de Brescia avait cru trouver dans une révolution politique le moyen de faire revivre l'Église primitive. Le Lyonnais Pierre Valdez n'a, au contraire, rien d'un tribun; peut-être même ne doit-il pas être tenu pour responsable de l'hérésie dans laquelle devaient tomber ses disciples (2).

C'était un riche marchand, assez peu lettré, et qui, soucieux de comprendre le sens des Évangiles, se les faisait traduire en langue vulgaire. Un jour, un des prêtres qu'il rétribuait à cet effet lui ayant répété le

(1) A. Hausrath, *Arnold von Brescia*, Leipzig, 1891; du même auteur, *Die Arnoldisten*, Leipzig, 1895; Vacandard, *Vie de saint Bernard*, t. II, pp. 235-258, 465-469.

(2) « Ils enseignèrent l'Évangile pour attester la pureté de leur doctrine, et rien ne prouve que, dans les années où Valdez resta à la tête des Pauvres de Lyon, ils aient tiré de cet enseignement d'autres principes moraux, ni qu'ils s'en soient servis pour battre en brèche l'autorité ecclésiastique. » (P. Alphandéry, *les Idées morales chez les hétérodoxes latins au début du treizième siècle;* Paris, 1903, p. 121.

conseil : « Si tu veux être parfait, va et vends tout ce que tu as », il distribua ses biens aux pauvres et s'en alla par les rues et les places prêcher la pauvreté. Son exemple fut suivi, et Valdez se trouva bientôt entouré d'un groupe de « Pauvres en esprit », ainsi qu'ils s'appelaient eux-mêmes (1). Aucune hiérarchie n'existait entre ces gens (2), mais, bien entendu, Valdez exerçait sur eux un ascendant considérable. Fermement assuré que sa doctrine était orthodoxe, il vint, en 1178, se présenter au pape Alexandre III, qui présidait alors à Rome le troisième concile de Latran. Le pontife l'accueillit paternellement, approuva son vœu de pauvreté volontaire et lui permit, ainsi qu'à ses compagnons, de prêcher avec la permission de l'Ordinaire (3). Cette condition ne fut malheureusement pas observée. A Lyon même, l'archevêque Jean aux Blanches-Mains ayant interdit aux « Pauvres en esprit » de « se mêler des Écritures en les commentant ou les prêchant », leur « maître » (était-ce encore Pierre Valdez?) répondit fièrement : « Mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes, car c'est Dieu qui a prescrit à ses apôtres de prêcher l'Évangile à toute créature (4). » C'était le schisme, et, en 1184, au concile de Vérone, le pape Lucius III enveloppa dans un même anathème Cathares et Pauvres de Lyon (5).

Du schisme à l'hérésie il n'y a qu'un pas, et les Vaudois ne tardent pas à le franchir. De l'exaltation de la pauvreté évangélique ils passent aux attaques contre les clercs et déclarent être les seuls véritables disciples du Christ; à l'autorité du Pape ils opposent celle de l'Écriture, que chacun lit en langue vulgaire; ils disent que l'âme du premier homme était une portion de la substance divine, et que l'âme de tout homme de bien n'est autre chose que l'Esprit Saint; ils nient le purgatoire, l'efficacité des

(1) A. Lecoy de la Marche, *op. cit.*, p. 290.

(2) P. Alphandéry, *op. cit.*, p. 135.

(3) *Chronic. anon. canonici Laudunensis*, dans *Recueil des historiens de la France*, t. XIII, p. 682.

(4) A. Lecoy de la Marche, *op. cit.*, p. 292.

(5) *Et quoniam nonnulli, sub specie pietatis virtutem eius... denegantes, authoritatem sibi vindicant prædicandi..., omnes qui vel prohibiti, vel non missi, præter authoritatem ab apostolica Sede vel episcopo susceptam, publice vel private prædicare præsumpserint..., pari vinculo perpetui anathematis innodamus.* Mansi, *Concil.* XXV, 4477.

prières et des bonnes œuvres appliquées aux défunts, la nécessité des mortifications corporelles ; ils attribuent à tout homme ou femme en état de grâce le pouvoir sacerdotal de lier et de délier ; ils nient à l'Église romaine le droit d'excommunier et réservent ce droit à Dieu seul ; ils se moquent des indulgences, repoussent le culte des saints et qualifient de fête des pierres la dédicace des églises. En Italie, Jean de Ronco se fait, vers 1205, le promoteur d'un mouvement plus radical encore, celui des Pauvres Lombards. Ses adeptes préconisent le mariage des clercs ; ils nient toute valeur à la tradition, alors que les Vaudois de France et d'Allemagne reconnaissent encore celle-ci quand ils en trouvent le fondement dans l'Écriture ; ils refusent aux prêtres indignes le droit de consacrer et englobent dans leur réprobation tous les prêtres de l'Église romaine, tandis que les Pauvres de Lyon continuent à déclarer que la validité des sacrements est indépendante de la moralité du ministre. Ils ont, comme les Cathares, une hiérarchie à deux degrés : les *Parfaits* et les *Croyants*. Aussi Salve Burce, de Plaisance, pourra-t-il leur dire en 1235 : « O Pauvres de Lyon et Lombards..., regardez combien vous êtes unis aux hérétiques Cathares (1) ! »

Cependant, l'Église ne renonçait pas à ramener à l'orthodoxie ses fils égarés. En 1206, une conférence à laquelle assista saint Dominique eut lieu à Pamiers entre des prêtres du midi de la France et des moines

(1) Salve BURCE, *Supra Stella*, dans Doellinger, *Beitraege zur Sektengeschichte des Mittelalters*, Munich, 1890, t. II, pp. 52-84 ; Raynier SACCONI, *Summa de Catharis et Leonistis et Pauperibus de Lugduno*, dans Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. V, pp. 1457-1776 ; Étienne DE BOURBON, *Tractatus de haeresi Pauperum de Lugduno*, même recueil, t. V, pp. 1779 et suiv. ; A. LECOY DE LA MARCHE, *op. cit.*, pp. 293-299 ; MONETA, *Adversus Catharos et Valdenses libri quinque*, éd. Richini, Rome, 1743 ; Bernardi FONTISCALIDI, *Liber contra Waldenses*, dans Migne, P. L., CCIV ; K. MULLER, *Die Valdenser und ihre einzelve Gruppen bis zum Anfang des XIVen Iahrhunderts*, dans *Theologische Studien und Kritiken*, 1886, pp. 665-732 et 1887, pp. 45-146 ; PREGER, *Ueber die Verfassung der französ Waldensiern in der älteren Zeit*, dans les *Abhandlungen d. k. k. Akad. d. Wissenchaften de Bavière, hist.*, t. XIX (1891). L'origine des Pauvres Lombards reste obscure et discutée. V. Luigi ZANONI, *Gli Umiliati nei loro rapporti con l'eresia, l'industria della lana ed i comuni nei secoli XII e XIII*, Milan, 1911, pp. 27-34 et 79-86.

de Citeaux, d'une part, et des Pauvres de Lyon, d'autre part. Un certain nombre de ceux-ci renoncèrent à leurs erreurs, et, sous la conduite de l'un d'eux, Durand de Huesca, ils vinrent demander au pape Innocent III une règle de vie et prononcer aux pieds du Pontife leur profession de foi : « ... Nous ne condamnons pas le serment, et nous croyons d'un cœur pur qu'il est licite de prêter serment... Nous croyons que la prédication est fort utile et louable, mais nous croyons qu'on ne peut s'y livrer sans l'ordre ou la permission du Souverain Pontife ou sans l'autorisation de l'Ordinaire... Nous avons renoncé au siècle, et, sur l'inspiration du Seigneur, nous avons distribué nos biens aux pauvres et décidé d'être pauvres ; ne voulant point nous soucier du lendemain, nous n'acceptons ni or, ni argent, ni quoi que ce soit au delà de la nourriture quotidienne et du vêtement. Nous nous sommes proposé de suivre les conseils évangéliques comme des préceptes ; nous nous adonnons à la prière sept fois par jour, aux heures canoniales, récitant quinze fois le *Pater*, le *Credo*, le *Miserere mei, Deus*, et d'autres oraisons. En outre, comme nous sommes clercs pour la plupart, et presque tous instruits, nous avons décidé de donner tous nos soins à la lecture, aux exhortations, à l'enseignement, à la controverse contre toutes les sectes d'erreur. Toutefois les controverses seront confiées aux frères les plus doctes, fermes dans la foi catholique et instruits dans la loi du Seigneur, afin que les adversaires de la foi catholique et apostolique soient confondus. Nous avons jugé bon, d'autre part, de confier aux plus distingués et aux plus instruits dans la loi du Seigneur et les sentences des saints Pères le soin d'enseigner dans notre école la parole de Dieu à nos frères et à nos amis. Nous le ferons avec l'autorisation des prélats, que nous vénérons comme il convient, pour avoir des frères aptes à la controverse et instruits dans la sainte Écriture, habiles à exposer la sainte doctrine à ceux qui errent, à les ramener par tous moyens à la foi et à les faire rentrer dans le giron de la sainte Église Romaine. Nous entendons garder inviolablement une virginité et une chasteté perpétuelles, et nous nous proposons de faire chaque année deux carêmes et de jeûner selon la règle ecclésiastique en usage. Nous avons

décidé de porter l'habit religieux et modeste que nous avons coutume de revêtir, avec des sandales façonnées de telle sorte qu'on reconnaisse clairement et sans hésitation que nous différons maintenant et à tout jamais, de corps comme de cœur, des Pauvres de Lyon, à moins que ceux-ci ne reviennent à l'unité catholique. Nous recevons les sacrements ecclésiastiques des mains des évêques et des prêtres dans les diocèses et les paroisses que nous habitons, et nous leur rendons l'obéissance et le respect qui leur sont dus. Si quelque séculier entend se mettre sous notre direction, à moins qu'il ne soit apte à exhorter le peuple et à argumenter contre les hérétiques, il doit vivre chez lui dans l'ordre et la religion, administrer ses biens conformément à la justice et à la miséricorde, travailler de ses mains, verser à l'Église la dîme, les prémices et les offrandes d'usage (1). »

Ces convertis, qui reçurent le nom de *Pauvres Catholiques*, firent des prosélytes. Vêtus de blanc ou de gris, ceux-ci mettent tous leurs biens en commun, font vœu de chasteté, s'imposent des jeûnes rigoureux, ne couchent dans un lit qu'en cas de maladie. L'un d'eux fait bâtir une communauté où vivent d'un côté des hommes, et de l'autre des femmes, et cette communauté dessert un hôpital de cinquante lits, ouvert aux malades, aux infirmes, aux indigents, aux enfants abandonnés, aux parturientes ; à l'approche de l'hiver, on y distribue des vêtements aux pauvres ; une chapelle en l'honneur de Marie, mère de Dieu, s'élève tout auprès (2).

Cependant, le passé des Pauvres Catholiques les rendait suspects aux évêques (3), et peut-être ne surent-ils pas toujours se garder de l'erreur (4). Au bout de quelques années, ils furent absorbés par les Augustins.

En 1210, d'autres Vaudois, groupés autour de l'Allemand Bernhard Primus, revinrent, eux aussi, à la foi

(1) Lettre d'Innocent III *Eius exemplo*, du 18 janvier 1208, dans Migne, P. L., CCXV, c. 1510.

(2) Lettre d'Innocent III *Dilectus filius*, du 26 mai 1212, dans Migne, P. L., CCXVI, c. 601.

(3) Lettres d'Innocent III *Si quemadmodum*, du 5 juillet 1209, dans Migne, P. L., CCXVI, c. 73, et *Cum inæstimabile*, du 12 mai 1210, dans Migne, P. L., CCXVI, c. 274.

(4) Lettre d'Innocent III *Gravem contra vos*, du 5 juillet 1209, dans Migne, P. L., CCXVI, c. 75.

catholique. Ce n'étaient pas des clercs, aussi le pape ne leur reconnut-il que le droit d'exhorter, avec l'autorisation du clergé, sans se livrer à la prédication proprement dite (1). En août 1212, une lettre d'Innocent III atteste leur présence dans l'évêché de Cremone; on ignore ce qu'ils deviennent ensuite.

***

Sans sortir un seul instant de l'orthodoxie, d'autres laïques avaient trouvé le moyen de satisfaire leurs aspirations vers une vie plus conforme à l'idéal évangélique. Entre 1170 et 1177, probablement sous la direction du prêtre Lambert le Bègue, s'ouvre à Liége la première maison de béguines, ou « pauvres sœurs (2) ». Indépendamment naissent tour à tour du même besoin les béguinages de Tirlemont (1202), de Valenciennes (1212), de Douai (1219), de Gand (1227), d'Anvers (1230), puis ceux de Louvain, de Bruges, de Bruxelles, de Strasbourg. Les béguines, dont le nom est de sens incertain, mais paraît un terme de mépris, sont des femmes qui, sans être tenues d'habiter en commun et sans prononcer de vœux perpétuels, vivent d'aumônes et partagent leur temps entre la prière, les soins des malades et les travaux à l'aiguille (3). Une des plus connues est la bienheureuse Marie d'Oignies, dont Jacques de Vitry a écrit la vie. Née à Nivelle, en Brabant, en 1177 ou 1178, elle avait été mariée dès l'âge de quatorze ans à un homme

(1) Lettre d'Innocent III *Cum inæstimabile*, du 14 juin 1210, dans Migne, P. L., CCXVI, c. 289.

(2) HALLMANN, *Die Geschichte des Ursprungs der belgischen Beghinen*, Berlin, 1843; DARIS, *Histoire du diocèse de Liége*, p. 570 et suiv.; FRÉDERICQ, *Corpus documentorum inquisitionis hæreticae pravitatis Neerlandicæ*, t. II, p. 9 et suiv., et, du même auteur, *Note complémentaire sur les documents de Glasgow concernant Lambert le Bègue*, dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XXIX (1895).

(3) MOSHEIM, *De beghardis et beguinabus commentarius*, Leipzig, 1790; JUNDT, *Histoire du panthéisme populaire au moyen âge et au seizième siècle*, Paris, 1875; Jos. GREVEN, *Die Anfänge der Beginen. Ein Beitrag zur Geschichte der Volksfrömmigkeit und des Ordenswesens im Hochmittelalter*, Munster, 1912.

pieux ; mais, d'un commun accord, les deux époux ne tardèrent pas à se séparer, et Marie se dévoua aux lépreux dans un quartier de Nivelle appelé Villembroke. Elle y demeura jusqu'en 1206, où, pour échapper à la vénération des foules, elle vint chercher refuge au béguinage qui s'était fondé près des Augustins de Saint-Nicolas-d'Oignies. Elle y mourut en 1213 (1).

Alors que s'ouvraient les béguinages flamands, les maisons des *Umiliati* se fondaient en Lombardie (2). Tout comme les béguinages, les groupements des Umiliati sont à l'origine des fraternités de laïques, indépendantes les unes des autres, mais animées d'un même idéal de vie plus parfaite de pauvreté et de travail. Leurs adhérents portent des vêtements gris ou cendrés, non teints, humbles, d'où le nom donné aux nouveaux pénitents. Très rapidement, certains d'entre eux glissent à l'hérésie, et, dès 1184, le pape Lucius III, au concile de Vérone, les assimile aux Pauvres de Lyon (3) ; dans quatre documents qui se répartissent entre 1186 et 1236, les Umiliati sont identifiés avec les Patarins (4) ; Burchard, abbé d'Ursperg, qui vint à Rome en 1211, oppose aux frères Mineurs et aux frères Prêcheurs les Umiliati et les Pauvres de Lyon (5) ; en 1226, le pape Honorius III doit encore imposer à certains Umiliati la destruction d'une règle suspecte (6). D'autres, par contre, non seulement demeurent dans l'orthodoxie, mais défendent vaillamment la foi catholique. En octobre 1216, Jacques de Vitry passe quelques jours à Milan et y annonce en plusieurs endroits la parole de Dieu. « On ne trouve, écrit-il, presque personne, dans la ville entière, qui résiste aux hérétiques, sauf certaines saintes gens, hommes et femmes, que les méchants et les séculiers

(1) *Acta Sanctorum*, juin, t. V, 636-666.

(2) H. Tiraboschi, *Vetera Humiliatorum Monumenta*, Milan, 1766 ; Luigi Zanoni, *op. cit.*

(3) *Et eos qui se Humiliatos vel Pauperes de Lugduno falso nomine mentiuntur... perpetuo decernimus anathemati subiacere* (Mansi, *Coll. Conc.*, XXII, p. 477).

(4) Zanoni, *op. cit.*, pp. 40-41.

(5) *Chronicon Urspergense*, dans les *Monumenta Germaniæ Historica, Script.*, t. XXIII, p. 377.

(6) Giulini, *Memorie spett. alla storia della città e camp. di Milano ne'secoli bassi*, Milan, 1857, t. VII, p. 155.

appellent des Patarins. Le Souverain Pontife, qui les a autorisés à prêcher et à tenir tête aux hérétiques et a confirmé leur Ordre, les nomme Umiliati. Ils ont tout laissé pour le Christ, se réunissent en plusieurs endroits, vivent du travail de leurs mains, prêchent souvent la parole de Dieu, l'écoutent volontiers, sont parfaits et stables dans la foi et travaillent avec succès. Cet Ordre s'est multiplié à tel point dans l'évêché de Milan qu'ils forment cent cinquante congrégations ou réunions d'hommes ou de femmes, sans compter ceux qui vivent dans leurs maisons particulières (1). »

Jacques de Vitry nous montre, non plus un groupement inorganique, mais un Ordre approuvé, ayant plusieurs catégories de membres. La fraternité primitive avait en effet donné naissance à un Ordre de frères et de sœurs solennellement consacrés à Dieu et à un second Ordre de frères et de sœurs laïques, mais assujettis à la même règle que le premier Ordre ; le noyau primitif, demeuré vivant, était devenu un tiers-Ordre, comprenant tous les Umiliati qui continuaient à vivre au sein de leur famille. Les trois Ordres avaient été approuvés par Innocent III en 1201.

La Règle commune aux deux premiers Ordres autorise frères et sœurs à demeurer dans le même couvent, mais une clôture isole les femmes. Cette clôture n'est d'ailleurs pas infranchissable pour les frères. De l'aube au coucher du soleil, tout frère autorisé à cet effet par le supérieur peut y pénétrer avec un compagnon ; une fois ou deux par mois, le supérieur réunit les sœurs en chapitre et leur adresse une pieuse allocution ; il visite aussi les sœurs infirmes, en compagnie d'un frère. Parfois la communauté n'a qu'un seul oratoire ; parfois aussi les sœurs ont une chapelle particulière.

La journée se répartit entre le travail et la prière. Au milieu de la nuit, frères et sœurs se lèvent en silence et se rendent à l'oratoire. Les retardataires se mettent à part, et doivent s'accuser de leur négligence au plus prochain chapitre. Après une brève adoration de la

(1) *Speculum Perfectionis*, éd. Paul Sabatier, pp. 296 et suiv. Vers 1220, Jacques DE VITRY a traité plus longuement des Umiliati dans son *Historia Occidentalis*, Douai, 1597, p. 335.

croix, chacun gagne sa place. On récite cinq *Pater* pour les défunts, cinq *Pater* pour les frères et sœurs, cinq *Pater* pour les bienfaiteurs, après quoi sont psalmodiées les Matines, « plus de cœur encore que de bouche, de sorte que la voix de chacun soit plus proche de Dieu que des hommes ».

Après les Matines, frères et sœurs peuvent rester à prier dans l'oratoire, travailler ou retourner dormir, mais tous doivent être réunis pour les Laudes, après lesquelles est tenu le chapitre, où chacun s'accuse de ses manquements à la Règle. Vient ensuite le travail, qui s'ouvre par l'invocation : *Deus, in adiutiorium meum intende*, trois fois répétée, et se termine par la prière : *Benedictus es, Domine, qui adiuvisti me et consolatus es me. Amen. Misereatur nostri, omnipotens Deus. Amen.* Tout en s'y adonnant, le religieux-ouvrier médite les paroles de l'Apôtre : « Celui qui ne travaille pas ne doit pas manger », et le second verset du psaume CXXVII : « Car tu manges le labeur de tes mains, tu es florissant et chargé de bonheur » ; il ne parle qu'autant que ses occupations l'exigent, et accepte sans murmure les tâches que lui impose son supérieur ou le représentant de celui-ci. A Tierce, à Sexte et à None, on interrompt le travail pour retourner à l'oratoire. De la fin des Vêpres jusqu'au crépuscule, frères et sœurs ont le choix entre la lecture et la tâche professionnelle. Le coucher suit immédiatement les Complies.

Comme on le voit, le travail occupe une très grande place dans la vie des Umiliati. Il ne doit cependant leur procurer que la nourriture quotidienne et le vêtement ; s'il ne suffit pas à ces fins, on demandera l'aumône ; si au contraire le produit qu'on en retire dépasse les besoins immédiats, on distribuera l'excédent aux pauvres, car Jésus a dit qu'il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir.

Quant aux tertiaires, ils s'engagent à pratiquer l'humilité, l'obéissance aux supérieurs, la patience, la charité ; à s'abstenir de jurer par le ciel, par la terre ou par quoi que ce soit ; à rendre à chacun son dû ; à payer la dîme ; à se montrer aumôniers aux pauvres, et spécialement à venir en aide aux confrères malades ou nécessiteux ; à jeûner le mercredi et le vendredi ; à réciter chaque

jour trois *Pater* pour les confrères vivants, trois *Pater* pour les défunts et un *Pater* pour la paix du peuple chrétien, outre un *Pater* avant les repas et, à chacune des heures canoniales, sept *Pater*, plus le *Credo* à Prime et à Complies. Ceux qui sont mariés demeurent dans le mariage ; tous portent les vêtements qui conviennent à leur condition, ni trop luxueux, ni trop vils. Le dimanche, les tertiaires entendent une allocution que leur adresse un frère « de foi éprouvée et de piété prudente », pour les exhorter aux bonnes mœurs et aux œuvres de miséricorde, sans traiter des articles de la foi et des sacrements de l'Église. Ce frère doit être muni de l'autorisation de l'évêque, mais celui-ci ne peut la refuser arbitrairement, car, selon l'Apôtre, « l'esprit ne doit pas être étouffé ».



Quelles analogies peut-on saisir entre les mouvements dont nous venons de parler et celui qui va trouver son expression dans les trois Ordres fondés par saint François?

Tout d'abord, il est manifeste qu'il n'y a rien de commun entre les Cathares et le petit pauvre d'Assise. « Entre l'inspiration de François et les doctrines cathares, a dit excellemment M. Paul Sabatier, il y a une antithèse irréductible (1). »

Les Béguines et les Umiliati visent à la pratique de

(1) L'éminent historien ajoute, il est vrai : « Mais il ne serait pas difficile de trouver chez lui des paroles et des actes qui rappellent la haine des Cathares pour la matière ; par exemple, la manière dont il traite son corps ; quelques-uns de ses conseils aux frères : *Unusquisque habet in potestate sua inimicum suum videlicet corpus, per quod peccat — Cum maiorem inimicum corpore non habeam*. Ce sont là des obscurcissements momentanés, mais inévitables ; des instants d'oubli, de découragement, où l'homme n'est plus lui-même et où il répète machinalement ce qu'on dit autour de lui (*Vie de saint François d'Assise*, p. 46, note 2). » Ces lignes attestent chez leur auteur une étrange méconnaissance de la signification de l'ascétisme chrétien. Il serait curieux de savoir comment M. Paul Sabatier interprète les paroles de saint Paul, dans l'Épître aux Romains, VII, 18-24 : « Je sais que le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair, etc. »

la pauvreté prêchée par Jésus. Il y a de prime abord analogie entre leur dessein et celui de François. L'analogie n'est toutefois qu'apparente. Les Béguines sont, pour la plupart, des femmes pauvres, pour lesquelles il n'y a pas de place dans le monde, et qui cependant ne se sentent pas de vocation pour le cloître. Demeurées seules, elles seraient vouées à la misère ; groupées par un lien religieux, elles font, en toute vérité, de nécessité vertu. Elles n'ont point à chercher la pauvreté, mais à l'accepter, sans réserve, sans murmure, comme un don de Dieu, et elles arrivent ainsi à goûter la béatitude des pauvres en esprit. On peut en dire autant des Umiliati. « Les premiers Umiliati apparaissent au sein des plus basses couches de la société, au milieu des ouvriers. Ils travaillent, non pour fuir l'oisiveté, comme le diront les chroniqueurs du quinzième siècle, mais pour ne pas mourir de faim. C'est un prolétariat, un petit artisanat qui n'a pas encore de personnalité juridique, qui se voit interdite toute espèce d'association civile et n'a d'autre moyen d'affranchissement que l'association religieuse... C'est le capitalisme des *mercatores*, avec ses salaires de famine et l'épouvantail du refus des matières premières aux rebelles, qui fait songer à une forme de vie commune, dans laquelle il n'y ait plus à se préoccuper du lendemain immédiat ; dans laquelle, au contraire, grâce à un petit capital fourni par tous, les matières premières soient assurées, et, au lieu d'avoir à livrer chaque semaine les produits fabriqués aux revendeurs, il soit possible d'ouvrir une petite boutique auprès du logis (1). » Leur pauvreté n'étant point le fait d'un dépouillement volontaire, on conçoit que ni les Béguines ni les Umiliati n'aient renoncé à posséder en commun des immeubles, tout comme les anciens Ordres monastiques. Il n'en fallait cependant pas davantage pour que l'idéal primitif fût insensiblement perdu de vue. Au quinzième siècle, les Umiliati disposent de tant de biens que, d'après les chroniqueurs Jean de Brera et Marco Bossi, ils se livrent au travail, non pour subvenir à leurs besoins, mais pour éviter le désœuvrement (2).

(1) ZANONI, *op. cit.*, p. 51.
(2) ZANONI, *op. cit.*, p. 107.

Toute différente est l'attitude de François. Né dans la richesse, il n'a d'autre désir que de trouver et garder la pauvreté la plus absolue, et il entend que ses fils la gardent à tout jamais comme lui. Je sais bien qu'un tel renoncement n'est pas sans précédents. Le Bouddha, par exemple, a vécu dans l'opulence au temps de sa jeunesse ; il a quitté la maison paternelle pour mener une vie errante, et ses disciples ont embrassé comme lui le complet dénuement. « Vêtements, nourriture, gîte, médicaments pour les malades, telle est l'énumération invariable de ce que la Communauté attendait de la pieuse bienfaisance des laïques et attendait rarement en vain. Tout ce qui sortait de ce petit cercle d'objets de première nécessité ne pouvait pas plus former la propriété de l'Ordre que celle du moine isolé. Champs, esclaves, chevaux et bétail, l'Ordre n'en possédait pas et n'avait pas le droit d'en accepter... Ce qu'il y avait de plus strictement défendu, aux individus comme à la Communauté, c'était de recevoir de l'or ou de l'argent (1). » Cependant, quel est l'objet de cet ascèse, sinon l'anéantissement du désir, grâce à quoi sera supprimée la douleur? « Dieu et le monde n'inquiètent pas le bouddhiste ; il ne connaît qu'une question : Comment en ce monde de douleurs dois-je me délivrer de la douleur (2)? » Au contraire, loin de chercher à se délivrer de la douleur, François « a voulu être conforme en tout au Christ crucifié, suspendu pauvre, douloureux et nu à la croix (3) », au Christ qui, par la croix, a racheté le monde. Entre l'égocentrisme des disciples du Bouddha et cette ardente charité, qu'y a-t-il, vraiment, de commun (4)?

(1) Oldenberg, *le Bouddha, sa vie, sa doctrine, sa communauté;* 2e éd. française, P., 1903, p. 348.

(2) Oldenberg, *op. cit.*, p. 130.

(3) S. Bonaventure, *Legenda maior.*, XIV, 4.

(4) Dans l'album de la collection *Art religieux italien* consacré à saint François (Pietro Marietti, Turin, s. m., mai 1923, p. 7), relevons sur le sujet qui nous occupe en ce moment, les lignes suivantes du P. Frédégand d'Anvers, O. M. Cap. : « Avant lui (François), les philosophes antiques, bouddhistes et stoïciens, pratiquèrent aussi le détachement absolu. Mais l'égoïsme pessimiste formait la base de leur ascèse. Comme l'attachement à l'être et à tout bien terrestre engendrait tôt ou tard la désillusion et la douleur, ils y renonçaient, afin

C'est seulement chez Pierre Valdez qu'on peut relever de véritables et profondes analogies avec François. Tous deux naissent riches et exercent dans leur jeunesse le métier de drapier ; tous deux sont frappés par le même conseil évangélique et entreprennent de le suivre à la lettre ; tous deux se mettent à prêcher l'absolue pauvreté ; tous deux vont à Rome se présenter au pape, qui approuve leur renoncement. Qu'a-t-il donc manqué à Pierre Valdez pour réaliser dès la fin du douzième siècle l'œuvre que François devait accomplir au début du siècle suivant? Même si l'on admet qu'il soit demeuré jusqu'au bout dans l'orthodoxie, il n'a pas su donner à ses disciples une règle, un enseignement. S'étant délibérément refusé à établir une hiérarchie entre eux, il ne pouvait ramener les égarés dans le droit chemin et, ne se reconnaissant point de supérieurs, ses « pauvres en esprit » devaient vite rejeter le joug de toute autorité. Alors que les Vaudois tonnent contre les vices des clercs, François dit de ceux-ci, dans son Testament : « Je ne veux pas considérer en eux le péché, car je discerne en eux le Fils de Dieu et ils sont mes seigneurs. » Alors que les Vaudois revendiquent le droit de prêcher quand l'Ordinaire le leur dénie, François écrit dans sa Règle : « Que les Frères ne prêchent dans l'évêché d'aucun évêque, quand ce dernier s'y opposera (1). » Mesure de précaution contre les défiances possibles de Rome? Non ; intégrité parfaite du sens catholique :

Nous devons rester attachés à l'Église catholique. Nous devons visiter souvent les églises, respecter les clercs, non pour eux-mêmes, s'ils sont pécheurs, mais à cause de leur charge et de

que ni l'une ni l'autre n'eussent de prise sur eux. C'est pourquoi ils étouffaient dans leur cœur tout amour et tout désir et se tenaient négatifs vis-à-vis du non-moi. A leurs yeux, l'absence totale d'émotions, l'apathie, était la perfection suprême. Saint François, au contraire, ne se voua à la pauvreté que pour être tout à Dieu et à son prochain. En renonçant à la fortune, au toit paternel et à lui-même, il gagna une richesse incomparable de grands désirs et de saintes émotions. Car, c'est par amour qu'il renonça et non par égoïsme. Dès lors son horizon, au lieu de se borner, s'élargit sans cesse, son âme s'ouvrit et embrassa Dieu, les hommes et la nature. C'est sur eux qu'il reporta toutes ses affections quand la pauvreté l'eut affranchi de tout souci terrestre. »

(1) *Regula II*, cap. IX.

leur ministère du très saint corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'ils sacrifient sur l'autel, qu'ils reçoivent et distribuent aux autres. Soyons pleinement convaincus que personne ne peut être sauvé si ce n'est par ce sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ et par les saintes paroles du Seigneur que les clercs publient, annoncent et emploient, et dont seuls ils doivent se servir et non les autres (1).

Aux yeux des sectateurs de Valdez, l'Église avait trahi l'Évangile ; aux yeux de François, l'Église, c'est l'Évangile continué.

(1) *Lettre à tous les fidèles*, dans les *Opuscula*, p. 91.

CHAPITRE II

LA FONDATION DE L'ORDRE DES MINEURS

C'est à Assise même que François fit d'abord entendre ses exhortations à la pénitence, et, quoique nul ne soit prophète en son pays, il eut bientôt un disciple, « un habitant d'Assise, d'esprit simple et pieux (1) », dont on ne nous dit pas le nom. Un homme aisé, appelé Bernard (2), se joignit ensuite à lui, dans des circonstances que rapporte Thomas de Celano (3). Ayant bien souvent donné l'hospitalité à François, il avait pu étudier et éprouver la vie et les mœurs de celui-ci. Il le voyait notamment n'accorder presque rien au sommeil et passer la nuit en prières, louant Dieu et la glorieuse Vierge sa mère. Rempli d'admiration, il le considérait comme inspiré d'En-Haut, et vint un jour lui demander conseil en ces termes : « Mon Père, si un homme avait longtemps possédé des biens venant de son maître et ne voulait pas les garder plus longtemps, que devrait-il faire pour être plus parfait? — Rendre au maître tout ce qu'il en a reçu », répondit François. Bernard répliqua : « Je reconnais que c'est de Dieu que je tiens tout ce que je possède et, suivant ton conseil, je suis prêt à tout lui rendre. — Si tu veux vraiment mettre tes paroles en pratique, dit alors François, nous entrerons à l'église demain, au point du jour, et nous ouvrirons le livre des Évangiles pour consulter le Christ lui-même. » De grand matin ils se rendent donc à l'église (4) et, après une dévote

(1) *I Cel.*, 24.

(2) Bernard de Besse, le premier, l'appelle Bernard de Quintavalle (*Analecta fr.*, t. III, p. 667).

(3) *I Cel.*, 24, et *II Cel.*, 15.

(4) D'après saint Bonaventure (*Leg. maior.*, cap. III, 3), cette église serait Saint-Nicolas, dont la caserne des carabiniers occupe aujourd'hui l'emplacement, à l'angle de la *Via di Portica* et de la *Via di S. Giacomo*.

prière, ils ouvrent l'Évangile, disposés à accomplir le premier conseil qui tombera sous leurs yeux. Le livre ouvert, le Christ leur propose son conseil : « Si tu veux être parfait, va, vends tout ce que tu possèdes et donnes-en le prix aux pauvres (1). » Renouvelant l'expérience, ils tombent sur ce passage : « N'emportez rien en voyage (2). » Ils insistent et lisent une troisième fois : « Celui qui veut venir après moi, qu'il se renonce soi-même (3). » Sans tarder, Bernard vend ses biens, en distribue le prix aux pauvres et s'attache à François.

Tandis qu'avec l'aide de celui-ci, Bernard répartissait son argent entre les mendiants d'Assise, vint à passer un prêtre séculier de la ville, Sylvestre, à qui François avait acheté des pierres au temps où il réparait les églises. Lorsqu'il vit Bernard abandonner tous ses biens aux pauvres, cet homme fut enflammé d'une vorace cupidité, et il se mit à reprocher à François de ne pas lui avoir payé exactement le prix des pierres qu'il lui avait vendues. François sourit en voyant l'âme du prêtre empoisonnée par l'avarice. Mais, voulant apaiser cette maudite ardeur, il lui mit, sans compter, de l'argent plein les mains. Sylvestre se réjouit fort de l'aubaine, mais s'étonna plus encore de cette générosité. Rentré chez lui il y réfléchissait souvent ; il se faisait des reproches en voyant qu'au seuil de la vieillesse il aimait encore le monde, en même temps qu'il demeurait stupéfait devant l'absolu détachement de François. Touché de la grâce, il ne tardera pas, lui aussi, à tout abandonner et à rejoindre les nouveaux pénitents (4).

Mais, avant qu'il vînt à eux, quelques recrues encore devaient grossir la petite troupe. Ce fut d'abord un Assisiate innommé, qui mourut peu après, « plus saintement encore qu'il n'avait vécu (5) ». Puis accoururent successivement Gilles, « homme droit, simple et craignant Dieu (6) », un frère inconnu, dont on ne nous dit

(1) *Matth.*, XIX, 21.
(2) *Luc*, X, 4.
(3) *Matth.*, XVI, 24.
(4) *II Cel.*, 109.
(5) *I Cel.*, 25.
(6) V. sur ce frère Walter W. SETON, *Blessed Giles of Assisi* (*British Society of Franciscan Studies*, vol. VIII, Manchester, 1918). D'après

rien, et Philippe qui, raconte Thomas de Celano, « comprenait et interprétait les Écritures sans avoir fréquenté les écoles (1) ».

François avait ainsi six disciples autour de lui. « Il mettait toute sa vigilance et toute sa sollicitude à former ses nouveaux fils par des enseignements nouveaux, et leur apprenait à marcher d'un pas ferme dans la voie de la sainte pauvreté et de la bienheureuse simplicité. Un jour que, rempli d'admiration devant les bienfaits répandus sur lui par la miséricorde de Dieu, il désirait en recevoir des conseils sur les progrès que lui et les siens devaient réaliser, il se retira, comme il lui arrivait très souvent, dans un lieu propice à la prière. Longtemps il y demeura en présence du Seigneur du monde avec crainte et tremblement. Dans l'amertume de son âme, il revoyait les années qu'il avait gaspillées et redisait sans cesse : « Mon Dieu, ayez pitié de moi qui suis un « pécheur ! » Et voici que, peu à peu, une joie indicible et une immense douceur pénétraient son âme. Il tomba en défaillance, ses angoisses s'évanouirent et les ténèbres se dissipèrent. La crainte qui l'avait envahi à la pensée de ses péchés anciens fit place à la certitude du complet pardon et à la confiance de vivre dans la grâce. Puis, ravi en extase et inondé d'une lumière où se dilatait son esprit, il eut une vision très nette de l'avenir. En disparaissant, cette suavité et cette lumière laissèrent en lui un renouveau d'âme et il semblait être un autre homme. Tout joyeux, il rejoignit ses frères et leur dit : « Ayez courage et réjouissez-vous en Dieu ; que votre « petit nombre ne vous attriste pas, que ma simplicité « et la vôtre ne soient pas une cause de découragement, « car le Seigneur m'a montré clairement qu'Il nous

Salimbene (éd. Holder-Egger, p. 557), sa vie aurait été écrite par frère Léon. C'est sans doute de ce texte, aujourd'hui perdu, que dérivent deux rédactions tardives, dont la plus longue a pris place dans la Chronique des XXIV Généraux (*Analecta franciscana*, t. III, pp. 74-114) et, traduite en italien, se joint d'ordinaire aux *Fioretti*. L'autre rédaction a été publiée par le P. Lemmens dans ses *Documenta antiqua franciscana* (t. I, Quaracchi, 1901) et par Walter W. Seton (*op. cit.*, pp. 52-89). On a conservé de plus une collection de *Dicta beati Aegidii* que les franciscains de Quaracchi ont éditée avec beaucoup de soin (*Bibliotheca franciscana ascetica medii aevi*, t. III, Quaracchi, 1905).

(1) *I Cel.*, 25.

« fera grandir et nous multipliera jusqu'aux extrémités « du monde. Pour votre profit je suis obligé de vous « raconter cette vision que je devrais taire si la charité « ne me faisait un devoir de parler : j'ai vu une grande « multitude d'hommes qui venaient à nous pour vivre « sous l'habit de notre sainte religion et selon la règle « de notre bienheureux Ordre. J'ai encore dans l'oreille « le bruit des pas de ceux qui allaient et venaient, guidés « par la sainte obéissance. J'ai vu les routes couvertes « de foules qui, de presque toutes les contrées, conver-« geaient vers notre pays. Les Français arrivent, les « Espagnols se hâtent, les Allemands et les Anglais « accourent, et une immense multitude, de langue « diverse, précipite sa marche. »

« Cette nouvelle remplit les frères d'une joie divine, à cause de la grâce que le Seigneur avait faite à son saint et parce que, souhaitant ardemment du bien au prochain, ils désiraient que de nouvelles recrues, pour faire leur salut, vinssent accroître leur nombre.

« Et François continua : « Pour vous aider à remercier « Dieu de tous ses bienfaits, fidèlement et dévotement, « et pour vous apprendre comment il se faut comporter « avec les frères présents et futurs, écoutez la vérité « sur ce qui arrivera dans l'avenir. L'Ordre, à ses débuts, « connaîtra des fruits d'une douceur et d'une suavité « exquises. La seconde récolte sera déjà moins agréable, « et enfin nous en cueillerons de si amers qu'ils seront « immangeables, car, malgré leur parfum et leur appa-« rence savoureuse, leur acidité sera telle que personne « ne les pourra goûter. En vérité, comme je viens de « vous le dire, Dieu fera de nous un grand peuple. Mais « il en sera de nous comme du pêcheur qui jette ses filets « dans la mer ou dans un lac, prend une grande quantité « de poissons et les met dans sa barque. A la fin, comme « la pêche est trop abondante pour qu'il puisse la rap-« porter toute, il garde dans ses réservoirs les poissons « les plus gros et les plus appétissants et jette les autres « par-dessus bord (1). »

Sur ces entrefaites, un nouveau compagnon vint se joindre aux six frères déjà rassemblés autour de Fran-

(1) *I Cel.*, 26 à 28.

çois. Alors celui-ci, s'adressant à tous, « leur parla longtemps du royaume de Dieu, du mépris du monde, du renoncement à la volonté propre et de l'esclavage où il faut réduire le corps. Puis, les ayant divisés en quatre groupes, dans l'un desquels il entra, il les envoya deux à deux par le monde en leur disant : « Mes bien-aimés, « allez deux à deux dans les diverses contrées de l'uni-« vers et prêchez aux hommes la paix et la pénitence « pour la rémission des péchés. Soyez patients dans la « tribulation et ayez l'assurance que Dieu accomplira « son dessein et tiendra ses promesses. Répondez hum-« blement si l'on vous interroge, bénissez ceux qui vous « persécuteront, rendez grâces à ceux qui vous accable-« ront d'injures et vous calomnieront, car en échange « de ces tribulations le royaume éternel vous attend. » Les frères reçurent cette mission au nom de la sainte obéissance avec joie et allégresse et se prosternèrent aux pieds de François. Il les embrassa pieusement et tendrement en disant à chacun d'eux : « Mets ta confiance dans « le Seigneur, il prendra soin de toi. » Bernard et Gilles se dirigèrent vers Saint-Jacques-de-Compostelle ; François avec un compagnon choisit une autre région ; les quatre derniers, en deux groupes, se partagèrent le reste du monde (1) ».

Ils ne durent pas aller très loin. Chacun d'eux rencontra sur sa route plus de difficultés que ne l'avait prévu François, et celui-ci, soucieux de ménager la faiblesse de ses fils, pria peu après le Seigneur de daigner les réunir sans trop tarder. Bientôt son désir fut exaucé, et les quatre groupes se retrouvèrent à la Portioncule sans s'être donné rendez-vous. Les frères rapportèrent les bienfaits qu'ils avaient reçus de Dieu, puis, pour les négligences et les ingratitudes dont ils avaient pu se rendre coupables, ils demandèrent humblement à leur Père réprimandes et directions (2). Quand on apprit qu'ils étaient de retour, « quatre hommes vertueux et méritants » vinrent se joindre à eux (3). Voyant alors que le Seigneur augmentait sans cesse leur nombre,

(1) *I Cel.*, 29 et 30.
(2) *I Cel.*, 30.
(3) *I Cel.*, 31.

François écrivit pour lui et ses frères, présents et futurs, simplement et en peu de mots, une règle de vie composée en majeure partie d'expressions mêmes de l'Évangile, qu'il désirait pratiquer dans la perfection, avec les quelques prescriptions absolument nécessaires pour une vie sainte en commun (1).

Cette Règle ne nous est parvenue qu'avec les modifications et les développements qu'elle a reçus de 1209 à 1221 (2). Il est cependant possible d'en entrevoir la teneur originale.

(1) *I Cel.*, 32. Au moment où François rédigea sa Règle, il avait donc autour de lui onze disciples, ainsi désignés par Thomas de Celano et par saint Bonaventure :

Thomas de Celano.	Saint Bonaventure.
1. *Quidam pium ac simplicem spiritum gerens.*	1. *Bernardus.*
2. *Bernardus.*	2. 3. 4. 5. 6. *Quinque... inter quos tertium sortitus est locum... Ægidius.*
3. *Vir alter... qui... post modicum consummavit.*	
4. *Ægidius.*	
5. *Unus alius appositus.*	
6. *Philippus.*	
7. *Alius bonus vir.*	7. *Alius bonus vir.*
8. 9. 10. 11. *Alii quatuor viri boni et idonei.*	8, 9. 10. 11. *Quatuor viri honesti.*

Comme on le voit, saint Bonaventure laisse de côté le premier frère inconnu, qui n'a d'ailleurs pas laissé de traces dans l'histoire de l'Ordre ; sauf sur ce point, sa liste concorde avec celle de son prédécesseur. Au siècle suivant, on établira des listes très différentes. Tout d'abord François, déclaré conforme en tout à Jésus, ne sera plus considéré comme un simple disciple du Maître, mais comme un autre Christ. Il aura donc, non plus onze compagnons, mais douze. Les *Actus* débutent par cette affirmation. Aux environs de 1369, la Chronique des XXIV Généraux ne connaît, il est vrai, que onze disciples : *Bernardus, Petrus Cathanii, Ægidius, Sabbatinus, Moricus, Johannes de Capella, Philippus Longus, Johannes de sancto Constantio, Barbarus, Bernardus Vigilantis de Vida, Angelus Tancredi de Reate* (*Analecta fr.*, III, pp. 3 et 4) ; mais, à la fin du siècle, Barthélemy de Pise ajoutera *Sylvester* (*Analecta fr.*, IV, 177) et constituera la liste traditionnelle.

(2) Je dis 1209, et non 1210 comme on l'écrit ordinairement. Ce qui frappe le plus, dans le récit de Thomas de Celano, c'est la rapidité avec laquelle les onze se groupent autour de François. A peine Bernard s'est-il dépouillé de ses biens que le troisième disciple accourt (*statim*), et Gilles suit de près (*post non multum temporis*). Tout au plus, après l'arrivée de Philippe, il semble qu'il y ait eu un léger temps d'arrêt dans le développement de la petite troupe, d'où l'allocution de François à ses fils : *Gaudete in Domino, nec, quia pauci videmini, efficiamini tristes.* Le septième arrivé, les frères partent en mission,

Tout d'abord devaient venir les textes que Jésus-Christ même, en son Évangile, avait mis sous les yeux de Bernard :

La règle et la vie de ces frères est celle-ci : vivre en obéissance, en chasteté, sans propres, et suivre la doctrine et les traces de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a dit : *Si vous voulez être parfaits, allez et vendez tout ce que vous avez et donnez-le aux pauvres et vous aurez un trésor dans le ciel.* Et encore : *Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce à lui-même, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive* (1).

Quand les frères vont par le monde, qu'ils ne portent rien en route, *ni sac, ni besace, ni pain, ni argent, ni bâton. En quelque maison qu'ils entrent, qu'ils disent d'abord : Paix à cette maison! Et pendant leur séjour dans cette maison, qu'ils mangent et boivent de ce qu'on leur présente. Qu'ils ne résistent pas aux méchants, mais si on les frappe à une joue, qu'ils tendent l'autre; si on leur enlève vêtement et tunique, qu'ils ne s'y opposent pas. Qu'ils donnent à tous ceux qui demandent. Si on leur enlève ce qui est à eux, qu'ils ne réclament point* (2).

Conformément à ces conseils du Sauveur, les frères devaient d'abord donner aux pauvres tout ce qu'ils pouvaient avoir, puis se contenter d'une tunique avec une corde et des braies (3).

mais François ne tarde pas à demander à Dieu leur retour (*modico tempore iam elapso... orabat Dominum... ut eos congregare in brevi misericorder dignaretur*) et ils reviennent de suite (*sicque factum est in modico*). Aussitôt (*statim*), les quatre derniers frères se joignent à eux. Et c'est en raison de la rapidité avec laquelle se succèdent les vocations, que François écrit sa Règle : *Videns beatus Franciscus quod dominus Deus quotidie augeret numerum in idipsum, scribit...* Le prêtre Sylvestre, dont la générosité de Bernard a touché le cœur, se convertit sans différer (*compunctus sacerdos in visu damnosam excutit moram*); cependant, il ne semble pas avoir été l'un des onze premiers frères. Thomas de Celano, qui suit l'ordre chronologique des événements, place d'ailleurs le passage de l'empereur Othon IV en Ombrie (*I Cel.*, 43) après le voyage des frères à Rome (*I Cel.*, 32-33). Or, Othon a été couronné à Rome le 4 octobre 1209. Si les historiens ont reculé jusqu'à l'été de 1210 la présentation de la Règle au pape, c'est qu'ils ont cru devoir tenir compte du chapitre X de la Légende des Trois Compagnons, qui nous montre deux des premiers frères en mission à Florence par un froid très vif. Ils en ont conclu qu'un hiver se place entre le 24 février 1209 et le voyage de François et de ses compagnons à Rome. Décevante tentative! on ne peut concilier Thomas de Celano et la Légende des Trois Compagnons, il faut choisir.

(1) *Regula I*, cap. I.

(2) *Regula I*, cap. XIV.

(3) Testament de saint François, dans les *Opuscula*, p. 79.

D'autres textes évangéliques étaient accompagnés d'un commentaire :

Le Seigneur fait cette prescription dans l'Évangile : *Attention, gardez-vous de toute malice et de toute avarice, défiez-vous de toutes les sollicitudes de ce siècle et des préoccupations de cette vie* (1). Ainsi, qu'aucun frère, en quelque lieu qu'il soit de séjour ou de passage, qu'aucun en aucune façon ne reçoive ou ne fasse toucher argent ou denrées... ni comme salaire d'un travail, ni en quelque occasion que ce soit... Nous ne devons pas estimer et apprécier argent et deniers plus que des cailloux. Et le diable veut aveugler ceux qui désirent et apprécient l'argent plus que des pierres. Prenons donc garde, nous qui avons tout laissé, à ne pas perdre pour si peu le royaume des cieux (2.)

Et quand c'est nécessaire, que les frères aillent demander l'aumône. Et qu'ils n'en rougissent pas et qu'ils songent plutôt que Notre-Seigneur Jésus-Christ, fils du Dieu vivant et tout-puissant,... a vécu d'aumônes, lui, la bienheureuse Vierge et ses disciples. Et si les hommes humilient les frères et ne veulent pas leur donner l'aumône, que ceux-ci en remercient Dieu : pour cette honte ils recevront de grands honneurs au tribunal de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Et qu'ils sachent que cette humiliation est imputable, non à ceux qui la souffrent, mais à ceux qui l'occasionnent. L'aumône est un héritage et un droit dû aux pauvres, à nous acquis par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Les frères qui l'acquièrent par leur travail auront une grande récompense. Ils procurent des avantages et des bénéfices à ceux qui la font : car tout ce que les hommes laissent au monde périra ; mais la charité et l'aumône seront récompensées par le Seigneur (3).

Ce travail des frères, auquel François vient de faire allusion, était l'objet de prescriptions spéciales :

Que nul des frères, en quelque lieu qu'il se trouve chez autrui pour servir ou pour travailler, ne soit jamais chambellan, ni cellérier, ni intendant dans la maison où il sert ; qu'il n'accepte pas d'emploi capable de causer de l'étonnement ou d'apporter

(1) *Luc*, XII, 15, et XXI, 34.

(2) *Regula I*, cap. VIII. La présence de ce texte dans la Règle primitive est attestée par Angelo CLARENO : *In regula, quam sibi papa Innocentius concessit et approbavit,... ita erat scriptum : Dominus præcepit in evangelio...* (*Expositio fr. Angeli Clareni*, citée dans *Opuscula*, p. 161, note 1).

(3) *Regula I*, cap. IX. Notre témoin est ici Hugues de Digne : *Hoc ipse diffusius in originali regula sic ponebat : Cum necesse fuerit, vadant fratres pro eleemosyna... Expositio fr. Hugonis de Digna*, citée dans *Opuscula*, p. 161, note 1.

du préjudice à son âme ; mais qu'il se fasse petit et se soumette à tous ceux qui sont dans la même maison. Et que les frères qui savent travailler travaillent et exercent leur ancien métier s'il n'est pas contraire au salut de leur âme et s'ils peuvent convenablement le faire... Et que chacun reste dans l'emploi et le métier auquel il était attaché. Et que les frères puissent pour leur travail recevoir les choses nécessaires, excepté de l'argent. Et si cela s'impose, qu'ils aillent demander l'aumône comme les autres. Et qu'ils puissent avoir les instruments et les outils nécessaires à leurs travaux (1).

D'autres textes réglementaient le jeûne, qui devait être observé le jeudi et le samedi (2). Sans doute enfin remonte à 1209 le chapitre sur les discours et exhortations que peuvent faire les frères :

Et tous mes frères, quand il leur plaira, peuvent faire ce discours et cette exhortation ou une analogue devant n'importe quel auditoire, avec la bénédiction de Dieu : Craignez et honorez, louez et bénissez, remerciez et adorez le Seigneur tout-puissant, dans la Trinité et l'Unité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, Créateur universel. Faites pénitence, faites de dignes fruits de pénitence, parce que vous savez que vous mourrez bientôt. Donnez et il vous sera donné, pardonnez et il vous sera pardonné. Confessez tous vos péchés. Bienheureux ceux qui meurent dans l'exercice de la pénitence, car ils iront dans le royaume des cieux. Malheur à ceux qui ne meurent pas dans la pénitence, car ils seront les fils du diable dont ils font les œuvres, ils iront au feu éternel. Veillez et éloignez-vous de tout mal et persévérez jusqu'à la fin dans le bien (3).

Sa Règle rédigée, François résolut d'aller, sans plus tarder, la présenter au Pape. Il ne put s'ouvrir de son dessein à l'évêque d'Assise, qui était alors à Rome ; mais il ne songea point à attendre le retour du prélat. Dieu même ne venait-il pas de lui donner un signe, en portant les frères à ce nombre de douze, qui est à la fois le nombre apostolique, le nombre de la prophétie et le nombre de la Jérusalem céleste (4)?

(1) *Regula I*, cap. VII. Nous retrouverons plus loin l'allusion que fait à ce texte *I Cel.*, 38.

(2) *Chronica fratris Jordanis a Jano*, num. 11.

(3) *Regula I*, cap. XXI.

(4) Le silence de François à l'égard de l'évêque absent étonne M. Paul Sabatier, qui y voit l'indice que « Guido commençait à se repentir des

Il partit donc. Au cours du voyage, un songe vint lui montrer que le Seigneur l'accompagnait dans sa démarche. Il rêva qu'il suivait une route au bord de laquelle s'élevait un arbre d'une grandeur remarquable, d'une belle venue, très gros et très élevé. Il s'approcha et s'arrêta à son ombre, admirant sa grandeur et sa beauté. Soudain, il se sentit devenir si grand lui-même qu'il atteignait la cime de l'arbre. Il la saisit et, d'une seule main, l'inclina sans peine jusqu'à terre (1). Ainsi le seigneur Innocent, arbre sublime et dominant le monde, s'inclinerait bénévolement à sa prière.

Arrivés à Rome, les pèlerins se logèrent à l'hôpital Saint-Antoine, au milieu des malades ; puis ils coururent au Latran, pénétrèrent dans le palais et parvinrent jusqu'au Pape ; mais celui-ci, rebuté par leur aspect misérable, les fit jeter dehors sans les entendre (2). Ils allèrent alors trouver l'évêque d'Assise, « qui se montra d'abord

encouragements qu'il avait donnés jadis au fils de Bernardone (*Vie de saint François d'Assise*, p. 91 et p. 92, note 1). » L'hypothèse a contre elle tous les témoignages anciens, depuis celui de Thomas de Celano jusqu'à ceux de la Légende des Trois Compagnons et du *Speculum Perfectionis*, pourtant chers à M. Paul Sabatier : *Guido, qui sanctum Franciscum et omnes fratres in omnibus honorabat, et speciali venerabatur dilectione*, écrit frère Thomas (*I Cel.*, 32). *Episcopus vero civitatis Assisii, ad quem pro consilio frequenter ibat vir Dei* (Légende des Trois Compagnons, cap. IX). *Ab initio meæ conversionis posuit Dominus in ore episcopi Assisii verbum suum ut mihi consuleret et bene confortaret in servitio Christi* (*Speculum Perfectionis*, cap. 10). M. Paul Sabatier allègue, il est vrai, deux documents pontificaux qui, dit-il, « viennent jeter un triste jour sur le caractère de Guido ». Dans un chapitre des décrétales d'Honorius III est racontée une plainte portée devant la curie contre l'évêque d'Assise, accusé par les Crucigères de l'hôpital *San Salvatore delle Pareti* d'avoir maltraité deux d'entre eux et d'avoir volé une partie du vin du couvent. L'autre document nous montre Guido en lutte avec les Bénédictins du mont Subasio. M. Paul Sabatier ne nous dit pas comment la première affaire s'est terminée, de sorte qu'il est impossible d'en conclure quoi que ce soit contre l'évêque d'Assise. Dans le second conflit, la curie a donné tort à celui-ci ; c'est-à-dire qu'aux yeux des canonistes romains Guido, dans un cas déterminé, s'est mépris sur l'étendue de ses droits. Il est un peu excessif d'en tirer argument contre le caractère du prélat, et, plus encore, contre la sincérité de l'appui qu'il a donné à François.

(1) *I Cel.*, 33.

(2) Addition faite par Jérôme d'Ascoli à la *Leg. maior* de saint Bonaventure. Edit. cit., p. 28, note 1. L'hôpital Saint-Antoine, aujourd'hui transformé en école, se voit encore devant Sainte-Marie-Majeure, en façade sur la *Via Carlo Alberto*.

fort ému en les voyant, car il ignorait le but de leur voyage et craignait qu'ils ne voulussent abandonner leur patrie où Dieu, par eux, ses serviteurs, avait opéré déjà tant de merveilles... Mais quand ils se furent expliqués et lui eurent fait connaître leur dessein, il se réjouit dans le Seigneur et leur promit ses conseils et son appui (1) ».

De fait, il les présenta au cardinal Jean de Saint-Paul, qui les reçut avec bienveillance et charité et loua fort leur résolution : « Mais en homme prudent et discret, il posa de multiples questions à François et lui conseilla d'embrasser la vie monastique ou érémitique. François repoussa humblement et de son mieux ces suggestions, non pas qu'il méprisât les formes de vie qu'on lui proposait, mais parce qu'un autre idéal l'attirait davantage. Le cardinal admirait cette ferveur, mais, dans la crainte que François ne se décourageât dans cette sublime entreprise, il lui montrait une route plus praticable. Enfin, vaincu par sa constance et ses prières, il l'approuva et se fit, dans la suite, son avocat auprès du pape (2) ».

Celui-ci ne devait pas voir, en effet, sans appréhension se répéter l'aventure de Pierre Valdez. A cette heure encore il devait entretenir, pour défendre les Pauvres Catholiques contre les défiances des évêques ou les mettre en garde contre leurs propres témérités, une correspondance qui ne devait finir qu'avec la disparition de cet Ordre suspect. Quand le cardinal Jean de Saint-Paul lui parla des nouveaux prédicateurs de la pauvreté, il dut se montrer singulièrement perplexe. L'écho de ses hésitations nous est d'ailleurs parvenu. D'après Thomas de Celano, Innocent III dit en effet à François : « Prie le Christ, mon fils, afin qu'il nous manifeste par toi sa volonté ; quand nous la connaîtrons nous acquiescerons avec plus de sécurité à tes pieux désirs. »

« Le saint, ajoute aussitôt frère Thomas, obéit à la demande du pasteur suprême et recourut au Christ avec confiance. Il pria avec instance et exhorta ses compagnons à supplier Dieu dévotement... Or, pendant qu'il

(1) *I Cel.*, 32.
(2) *I Cel.*, 33.

priait, il reçut une réponse... Le Christ, en effet, lui parla familièrement ainsi sous forme de parabole :

« François, lui dit-il, voici ce que tu diras au Pape : « Il y avait une fois une femme pauvre mais belle qui « demeurait dans un désert. Un roi l'aima pour son « incomparable beauté. Avec joie il l'épousa et en eut « de très généreux fils. Quand ils furent déjà grands, « et bien élevés, leur mère leur parla en ces termes : « Ne rougissez pas, mes bien-aimés, de votre pauvreté, « car vous êtes tous les fils de ce grand Roi. Allez avec « joie à sa cour et demandez-lui ce qui vous sera néces- « saire. »

« En entendant ces paroles, ils furent remplis d'étonnement et d'allégresse. Ravis de se savoir de sang royal et futurs héritiers du trône, ils estimèrent leur dénuement à l'égal de la richesse. Ils se présentèrent avec assurance devant le roi et ne tremblèrent pas devant le visage dont ils reproduisaient les traits.

« Le roi, reconnaissant en eux sa propre image, demanda, rempli d'étonnement, de qui ils étaient les fils. Et quand ils eurent affirmé qu'ils étaient les enfants de cette pauvre femme habitant au désert, le roi les embrassa en disant : « Vous êtes mes fils et mes héritiers, « ne craignez rien ; car, si des étrangers sont nourris « de ma table, il est trop juste que je fasse vivre ceux « à qui revient, de droit, tout mon héritage. » Et aussitôt le roi fit dire à cette femme d'envoyer à la cour, pour qu'il pourvût à leurs besoins, tous les fils qu'elle avait eus de lui. »

« Cette parabole remplit le saint de joie et d'allégresse. Sur-le-champ il apporta au Pape l'oracle sacré. Cette femme, c'est François qui enfanta, dans l'austérité, de nombreux fils. Le désert, c'est le monde, inculte alors et stérile en saints enseignements. La belle et nombreuse race de fils, c'est la multitude des frères ornés de toutes les vertus. Le roi enfin, c'est le Fils de Dieu, dont ils reproduisent les traits en imitant sa sainte pauvreté. Ils reçoivent leur nourriture de la table du roi sans rougir de leur humilité et, heureux d'imiter le Christ, ils vivent d'aumônes, sachant bien que, par les mépris du monde, ils achètent leur future béatitude.

« Le Pape admira la parabole et reconnut qu'évi-

demment c'était le Christ qui parlait dans cet homme. Il se rappela une vision qu'il avait eue quelques jours auparavant, et il affirma, sous l'inspiration du Saint-Esprit, qu'elle se réaliserait pour le bienheureux. Il avait vu la basilique de Latran toute branlante, qu'un religieux petit et d'humble mine supportait sur ses épaules pour l'empêcher de s'écrouler. « Vraiment, dit-il, « voici bien l'homme qui, par ses œuvres et sa doctrine, « soutiendra l'Église du Christ (1). » Alors, après beaucoup d'avis et d'exhortations, — la pensée de Pierre Valdez ne le quittait tout de même pas, — il fit de François un diacre, afin que nul ne lui contestât le droit de prêcher, et conféra la tonsure aux autres pénitents (2). Enfin il bénit les douze agenouillés à ses pieds et les congédia par ces mots pleins de promesses : « Que le « Seigneur vous accompagne, mes frères, et, selon qu'Il « daignera vous inspirer, prêchez à tous la pénitence. « Puis, quand le Tout-Puissant vous aura fait croître « en nombre et en grâce, revenez avec allégresse m'en « informer ; je vous accorderai de plus nombreuses fa« veurs et vous confierai de plus importantes mis« sions (3). »

(1) *II Cel.*, 16-17. Dans la *Vie de saint Dominique*, écrite par Constantin D'ORVIETO entre 1242 et 1246, c'est-à-dire antérieurement à l'achèvement de la *Leg. II* de Thomas de Celano, on rencontre une vision identique attribuée à Honorius III, lequel reconnaît en Dominique l'inconnu qui soutient le Latran. S'inspirant de Constantin d'Orvieto, fra Angelico a représenté, sur la *predella* du tableau du Louvre, Dominique soutenant la basilique branlante. Il a repris ce sujet dans la *predella* de l'autel de l'église Saint-Dominique, à Cortone, Sur le même compartiment figurent, à droite Dominique soutenant le Latran, à gauche la rencontre de Dominique et de François.

(2) *I Cel.*, 86 ; S. BONAV., *Leg. maior.*, cap. III, 10.

(3) *I Cel.*, 33. Je m'en voudrais de ne pas citer ici les lignes si justes de M. Paul Sabatier : « Les entrevues de François d'Assise et d'Innocent III, telles que les a exprimées Giotto, resteront à tout jamais comme le symbole vivant de la façon dont l'autorité ecclésiastique au temps du grand pontife avait compris sa mission. La voix qui s'était élevée dans une bourgade de l'Ombrie a beau être humble, faible, sans prestige, manquer de toute science théologique : on ne la brise pas, on ne lui répond ni par des sourires de pitié, ni par des mesures violentes. On l'écoute, on hésite, on l'attend, on l'éprouve. » (P. SABATIER, *l'Originalité de saint François d'Assise*, dans le *Rinnovamento*, II, 1908, pp. 425 et suiv.). Le consciencieux écrivain avait porté, dans sa *Vie de saint François d'Assise*, chap. VI, un jugement bien différent sur l'ac-

Tout heureux de cette approbation, François et ses compagnons allèrent visiter l'église Saint-Pierre et y firent leurs dévotions... Ils sortirent enfin de la ville et se dirigèrent vers la vallée de Spolète (1). Quelques jours plus tard, à la fin de mai, le Pape lui-même allait quitter Rome pour se rendre à Viterbe (2).

« En chemin, les frères s'entretenaient des bienfaits si précieux reçus du Dieu très clément, et de la réception si gracieuse que leur avait faite le vicaire du Christ, seigneur et père de l'universelle chrétienté. Comment pourraient-ils suivre ses avis et exécuter ses ordres? Quelles étaient les mesures à prendre pour assurer l'observance stricte de la Règle qu'ils avaient reçue, et pour la conserver dans son intégrité? Comment marcher devant le Très-Haut en toute sainteté et dévotion? Comment s'y prendre pour que leur vie et leurs mœurs, par l'accroissement des vertus, puissent servir d'exemple au prochain? Or, tandis que dans cette école d'humilité les nouveaux disciples du Christ discutaient ainsi, le soleil tournait et les heures s'écoulaient. Ils étaient arrivés en un lieu désert, harassés par la marche et mourant de faim; impossible de se procurer des aliments, car on était loin de toute habitation. Tout à coup, voici que, par l'intervention divine, un homme se présente portant un pain. Il le leur donne et disparaît. Comme ils ne le connaissaient point, ils s'étonnèrent en leurs cœurs et s'exhortèrent dévotement à se confier avec plus d'abandon à la miséricorde divine. Ils prirent cette nourriture, puis, bien réconfortés, ils continuèrent leur route et arrivèrent dans un lieu voisin de la ville d'Orte, où ils séjournèrent une quinzaine de jours (3).

cueil fait à François par Innocent III. J'ai grand plaisir à me trouver d'accord avec lui.

(1) *I Cel.*, 34.

(2) A. Potthast, *Regesta pontif. Rom.*, 3727.

(3) M. Paul Sabatier a cru pouvoir placer le séjour des douze à Otricoli, qui se trouve en effet sur la grande route de Rome à Spolète. Mais il reconnaît qu'il y a une heure et demie de marche d'Otricoli à Orte (*Vie de saint François d'Assise*, p. 119, note 2). C'est beaucoup. François et ses compagnons durent s'arrêter près d'Orte même, là où s'élève la petite église de Saint-Laurent. Les premières générations de l'Ordre des Mineurs témoignèrent un grand attachement à cet endroit, et de bonne heure y fut bâti un couvent, où mourut en 1260 le bienheureux

Quelques-uns d'entre eux allaient à la ville chercher les choses nécessaires à la vie et, le peu qu'ils recueillaient aux portes, ils l'apportaient aux autres frères et le mangeaient avec eux, le cœur plein d'allégresse, en rendant grâces à Dieu. S'il y avait des restes et qu'ils n'aient pu les donner à un pauvre, ils les cachaient, pour s'en nourrir plus tard, dans un tombeau où l'on mettait autrefois les morts.

« Ce lieu était désert et abandonné; il n'y venait jamais ou presque jamais personne. C'était pour eux un grand sujet d'allégresse de ne rien voir et de ne rien posséder qui pût flatter leur esprit ou leur chair. Alors ils commencèrent à connaître intimement la sainte Pauvreté. Remplis de consolation au milieu du plus complet dénuement, ils résolurent de continuer partout et toujours l'existence qu'ils menaient là. Dégagés de toute sollicitude terrestre, la consolation divine était leur unique joie; ils s'affermirent dans la volonté de ne jamais s'arracher à ses embrassements, quelles que puissent être leurs tribulations ou leurs tentations. Le charme de ce pays, si bien fait pour énerver la vigueur de l'âme, n'avait pas prise sur eux. Toutefois, dans la crainte qu'un séjour plus prolongé en ce lieu ne leur donnât l'apparence de le posséder, ils s'éloignèrent et entrèrent... dans la vallée de Spolète (1). »

Mais ils pensaient sans cesse aux heures enchanteresses qu'ils venaient de vivre, à cette chère solitude où ils avaient goûté tant de bonheur, et ils en venaient à se demander s'ils devaient vivre parmi les hommes ou se retirer dans de nouveaux déserts. François chercha dans la prière la solution de leurs difficultés, et déclara que, loin de vivre chacun pour soi, seul, ils devaient imiter celui qui, par sa mort, a racheté les hommes. Arrivés au terme du voyage, ils s'arrêtèrent donc près d'Assise même, en un lieu appelé Rivo-Torto (3).

Théobald d'Assise (*Analecta fr.*, t. IV, p. 249). Ajoutons que, de nos jours, des fouilles pratiquées près de l'église ont amené la découverte d'anciennes tombes lombardes, ce qui coïncide singulièrement avec ce que va nous apprendre Thomas de Celano (P. Nicola CAVANNA, O. F. M., *l'Umbria francescana illustrata*, Pérouse, 1910, p. 250).

(1) *I Cel.*, 34-35.

(3) *I Cel.*, 42. L'ancien Rivo-Torto doit être cherché, non à l'endroit

Il y avait là une masure abandonnée à l'ombre de laquelle on pouvait se mettre à l'abri des averses. « On arrive plus vite au Ciel, disait François, en partant d'une masure qu'en partant d'un palais. » Les frères vécurent tous ensemble en cette demeure misérable, assidus au travail et manquant de tout, parfois même de pain. Ils se contentaient des restes qu'ils allaient mendier de porte en porte dans les rues d'Assise. Leur refuge était si étroit qu'à peine pouvait-on s'y asseoir et s'y reposer, mais, de peur que l'étroitesse du gîte ne nuisît à la dilatation des cœurs et au recueillement des âmes, François avait écrit sur les poutres les noms des frères, de sorte que chacun pouvait reconnaître sa place pour prier ou dormir. On n'entendait donc ni plainte ni murmure; les cœurs étaient paisibles, et les esprits, pleins de joie, conservaient la patience (1).

C'est à Rivo-Torto que l'Ordre naissant reçut son nom : Un jour qu'on lisait la Règle devant lui, François fut frappé, dans les prescriptions relatives au travail des frères, de ces mots : *sint minores* (qu'ils soient petits). « Je veux, s'écria-t-il, que cette fraternité s'appelle : Ordre des frères Mineurs ! » Et vraiment, ajoute Thomas de Celano, c'étaient vraiment de petites gens, des *mineurs*, soumis à tous, cherchant toujours l'occasion de s'abaisser et l'occupation qui leur vaudrait des injures (2).

Quelles vertus, d'ailleurs, ne pratiquaient-ils pas !

La plus ardente charité les embrasait. « Lorsqu'ils se trouvaient réunis, ou qu'ils se rencontraient par hasard en chemin, l'amour spirituel les faisait tressaillir et ils se donnaient de nombreux témoignages de leur véritable

où s'élève actuellement l'église *Santa-Maria-di-Rivotorto*, mais à quinze cents mètres environ de la Portioncule, sur la route de Foligno, là où l'on voit, à gauche, les deux petites chapelles de Sainte-Marie-Madeleine et de *San-Rufino-d'Arce*. Ces chapelles avaient servi d'église à une léproserie. Au temps de saint François, les Crucigères qui tenaient celle-ci l'avaient transférée à *San-Salvatore-delle-Pareti*, à mi-chemin entre Assise et la Portioncule. de sorte qu'il ne restait plus à Rivo Torto qu'une masure abandonnée.

(1) *I Cel.*, 43-44.

(2) *I Cel.*, 38. Pour une raison analogue, les chefs de l'Ordre s'appelleront plus tard *Ministres*, c'est-à-dire *Serviteurs*, en mémoire des paroles de Jésus (*Matth.*, XX, 26) : *Quicumque voluerit inter vos maior fieri, sit vester minister.* (S. BONAV., *Leg. maior*, VI, 5.)

dilection. C'étaient alors de chastes embrassements, de douces marques de tendresse, de saints baisers, d'affables entretiens, des rires modestes. Leur visage était joyeux, leur regard pur, leurs paroles pleines de charité, leurs répliques empreintes de douceur. En eux, se retrouvaient les mêmes désirs, la même obéissance prompte, la même activité inlassable. N'ayant que mépris pour les choses d'ici-bas et ne se recherchant pas eux-mêmes, ils reportaient sur la communauté toute leur affection et se dépensaient sans compter pour subvenir également aux besoins de tous les frères. Ils avaient le plus grand désir d'être réunis et se réjouissaient de se retrouver ensemble ; mais la séparation était pénible, le départ amer, l'éloignement très dur.

« Soldats très disciplinés, ils ne mettaient rien au-dessus des préceptes de la sainte obéissance, et le mot *obéissance* n'était pas achevé qu'ils se préparaient à exécuter les ordres reçus ; incapables de les discuter, ils se précipitaient tête baissée pour les accomplir, sans aucune objection.

« Sectateurs de la sainte pauvreté, ils ne possédaient rien, et n'avaient aucune crainte de perdre quoi que ce fût, parce qu'ils n'étaient attachés à rien. Ils se contentaient d'une seule tunique, souvent rapiécée à l'endroit et à l'envers. Rien chez eux qui sentît la recherche ; leur aspect vil et misérable montrait qu'ils étaient parfaitement crucifiés au monde. Ils portaient une corde en guise de ceinture, leurs chausses étaient grossières ; mais ils formaient le pieux dessein de demeurer dans cet état sans jamais rien posséder de plus (1).

(1) Quel était exactement le costume de François et de ses disciples? M. Henry Thode fait remarquer que « la robe du saint, dont la forme a donné lieu à de très vifs débats au moment de la naissance de l'Ordre des Capucins, apparaît sensiblement la même sur tous les anciens portraits : le plus souvent d'une couleur brune, gris foncé ou noirâtre, elle tombe jusqu'aux pieds, serrée par une ceinture de corde dont les bouts pendent en avant ; sur les bras, de longues manches de largeur moyenne. Le capuchon, s'élevant très haut sur la tête, en pointe, dans le portrait de Subiaco, nous est montré ensuite, le plus souvent, arrêté sur l'arrière de la tête, ou bien encore posé autour du cou, comme une cravate. Les pieds sont toujours nus, sans sandales. » (H. THODE, *op. cit.*, t. I, p. 95.) Le même critique fait d'autres observations importantes : Rodolphe de Tossignano, sans doute d'après des traditions anciennes, décrit ainsi l'habit de François : *Tunica beati Francisci fuit pallentis*

« Ils vivaient sans inquiétude, crainte ou souci. Jamais d'appréhension pour le lendemain. Lorsque dans leurs voyages, ils se trouvaient en fâcheuse posture, ils ne se préoccupaient même pas d'un gîte pour le soir. Il leur arriva, par les plus grands froids, de ne trouver nulle part l'hospitalité et d'en être réduits à se tapir dans un four, à s'enfoncer dans une grotte ou une caverne pour y passer la nuit.

« La vertu de patience les avait si bien pénétrés qu'ils préféraient vivre aux lieux où ils souffraient persécution dans leur corps que là où, leur sainteté étant connue et louée, ils pouvaient compter sur l'assistance et les faveurs du monde. Il leur arriva bien souvent d'être couverts d'opprobres, accablés d'injures, dépouillés, frappés, chargés de chaînes, sans protection aucune; mais ils supportaient si virilement tout cela, qu'ils n'avaient sur les lèvres que des chants de louange et d'action de grâces.

« Presque jamais... ils ne cessaient de louer et prier Dieu. Ils s'examinaient continuellement et repassaient dans leur esprit toutes leurs actions, rendant grâces à Dieu pour le bien qu'ils avaient fait, gémissant et pleurant sur leurs négligences et leurs manques de prudence. Ils se croyaient abandonnés de Dieu s'ils ne sentaient plus en eux-mêmes la piété accoutumée et l'esprit de dévotion. Dans la crainte que le sommeil ne vînt interrompre leur prière, ils avaient toutes sortes d'industries : quelques-uns, pour éviter l'assoupissement, allaient jus-

et cinerei coloris, qualem fuisse tunicam inconsutilem Christi quidam affirmant. Fuit quoque cruciformis, cuius longitudo terram non attingebat, latitudo vero manicarum ad extremos digitorum articulos perveniebat. Capitium quoque quadratum detulit, tantæ quidem longitudinis quod faciem operiret, qualem habitum deferre consueverunt agrestes homines illius regionis. Le chapitre de Narbonne, en 1260, fixa la couleur de l'habit au gris cendré, et donna d'autres prescriptions très précises, mais qui ne furent pas universellement suivies. Le capuchon reçut alors cette forme pointue, entourant l'ovale du visage et retombant presque jusqu'à la ceinture par derrière, que l'on retrouve, le plus souvent, dans les mosaïques de Rome, dans les peintures de Cimabue et de Giotto, et plus tard encore. Les Célestins, dont l'Ordre fut approuvé en 1294, ont tenté une nouvelle simplification de l'habit franciscain. Enfin les Capucins, institués en 1525, ont adopté un capuchon pyramidal très pointu, et le portrait de Subiaco semble justifier leur prétention de revenir ainsi au costume primitif (H. Thode, *loc. cit.*, note 3).

qu'à se suspendre à l'aide de cordes ; d'autres portaient sur le corps des instruments de pénitence en fer ou en bois.

« Si parfois, ayant en suffisance la nourriture ou la boisson, leur abstinence était moins rigoureuse, ou si, fatigués par une longue route, ils dépassaient un peu les limites du nécessaire, ils s'en punissaient sans pitié par un jeûne de plusieurs jours. Ils réprimaient énergiquement leurs mouvements charnels, au point de se dévêtir par les plus grands froids et de mettre en sang tout leur corps en le déchirant avec des épines. Ils ne mortifiaient pas moins les sens extérieurs : à la fin de l'été de cette année 1209, l'empereur Othon IV, en route pour Rome, passa par là ; François demeura dans la masure, située pourtant au bord du chemin, et ne voulut point sortir pour regarder le cortège ; il imposa à ses compagnons la même retenue, sauf à un frère qui devait, avec insistance, rappeler à l'empereur que sa gloire ne serait pas de longue durée.

« Pendant le jour, ceux qui savaient un métier travaillaient de leurs mains. Les autres vivaient dans les léproseries ou autres lieux honnêtes, se faisant avec humilité et dévotion les serviteurs de tous (1). » « Je veux, disait François, que tous mes frères travaillent, se donnent du mal, et que ceux qui ne connaissent aucun métier en apprennent un, ceci pour être moins à charge aux hommes, et dans la crainte qu'au milieu de l'oisiveté notre cœur et notre langue ne s'égarent dans le mal. » Et lui-même donnait l'exemple du travail (2).

Il travaillait et prêchait. A son retour de Rome, il s'était fait entendre tout d'abord à l'église Saint-Georges (3) ; mais bientôt celle-ci fut trop petite pour contenir la foule des auditeurs, et François dut monter, chaque dimanche, dans la chaire de la cathédrale (4).

(1) *I Cel.*, 38-40, 43.

(2) *II Cel.*, 161. De même, dans le Testament de François : « Je travaillais de mes mains, et je veux travailler encore, et je veux fermement que tous les autres frères se livrent à un travail conforme à l'honnêteté. Que ceux qui ne savent pas apprennent, non pour le désir de recevoir un salaire, mais pour le bon exemple et pour chasser l'oisiveté.

(3) *I Cel.*, 23, 118.

(4) S. BONAV. *Leg. maior.*, IV, 4.

« Fort de l'autorité apostolique concédée par le Pape, il agissait maintenant avec plus d'assurance, sans user jamais de flatteries ni de paroles séduisantes. Il ne caressait pas les vices, mais y portait le fer ; il n'entretenait pas les pécheurs dans leur état, mais les cinglait de reproches sévères. Comme il avait commencé par mettre en pratique les conseils qu'il donnait aux autres, il ne redoutait aucune contradiction et disait si hardiment la vérité que les hommes les plus instruits, couverts de gloire et de dignités, admiraient ses discours et se trouvaient saisis, en sa présence, d'une crainte salutaire... Touchés par le souffle divin, beaucoup d'hommes, nobles ou roturiers, clercs ou laïcs, vinrent se joindre à lui pour se soumettre à sa discipline et combattre perpétuellement sous ses ordres (1).

Ce n'était plus toutefois à Rivo-Torto qu'on le pouvait trouver. Il avait quitté cet endroit à la suite d'un incident que Thomas de Celano nous rapporte comme suit : « Un jour, un paysan, conduisant son âne, vint à l'abri où logeait l'homme de Dieu avec ses compagnons. Craignant d'être repoussé, il excitait la bête à entrer et criait : « Pénètre dans ce hangar, c'est un service à « lui rendre ! » François fut très peiné en entendant ces mots, car il devinait l'intention qu'y mettait l'homme. Celui-ci pensait en effet que les frères voulaient demeurer là, agrandir la construction et ajouter bâtiment à bâtiment. Sur-le-champ François sortit et... se transporta... à la Portioncule », autour de laquelle les frères se bâtirent de modestes cabanes.

Bientôt ce nouveau lieu de séjour fut insuffisant, et le jeune Ordre dut essaimer. Dès lors il fallut convenir de « chapitres » où tous les frères se rencontreraient à date fixe. C'est ainsi que les trois cents premiers frères se trouvèrent réunis un jour dans le diocèse de Gubbio, près du monastère de Saint-Vergoin, dont l'abbé leur servit du pain et de l'eau, des fèves et des légumes, ainsi que du vin pour les malades (2).

Il n'est malheureusement pas possible de préciser la

(1) *I Cel.*, 44.

(2) *Legenda de passione sancti Verecundi militis et martiris*, éd. Faloci-Pulignani, dans les *Miscellanea francescana*, 1906, pp. 6 et 7.

date à laquelle remonte le chapitre de Saint-Vergoin, mais nous savons par la lettre de Jacques de Vitry que nous avons déjà citée, quelle était la situation de l'Ordre des Mineurs en octobre 1216 :

« J'avais demeuré quelque temps à la Curie, écrit notre compatriote, et j'y avais trouvé beaucoup de choses contraires à mes goûts. On s'y occupait tellement des affaires séculières et temporelles, des rois et des royaumes, des procès et des discordes, qu'on permettait à peine de dire un mot des questions d'ordre spirituel.

« Je n'ai trouvé dans ces contrées qu'une seule consolation : beaucoup de personnes des deux sexes, riches et séculières, abandonnaient tout pour le Christ et fuyaient le siècle ; on les appelait frères Mineurs. Le seigneur Pape et les Cardinaux les ont en grande vénération. Ils ne s'occupent pas du tout des choses temporelles, mais travaillent chaque jour avec une grande ardeur et un zèle immense à retirer des vanités du siècle les âmes qui se perdent et à les attirer à eux. Et par la grâce de Dieu ils ont déjà opéré de grands fruits et gagné beaucoup de monde, si bien qu'en les écoutant on dit : « Allons et « laissons-nous entraîner. » Ils vivent selon la forme de la primitive Église, dont il est écrit : « La foule des croyants « n'avait qu'un cœur et qu'une âme. » Au jour ils entrent dans les cités et les villes pour gagner quelque salaire par leur travail ; le soir ils retournent à leur ermitage ou lieu solitaire pour s'y livrer à la contemplation.

« Les femmes demeurent ensemble près des cités dans différents hospices ; elles ne reçoivent rien et vivent du travail de leurs mains. Elles se lamentent et se troublent beaucoup parce que les clercs et les laïques les honorent plus qu'elles ne le voudraient.

« Les hommes de cette religion se réunissent une fois par an avec un grand profit dans un endroit déterminé, pour se réjouir et vivre ensemble dans le Seigneur et avec le conseil de personnes recommandables ils rédigent pour eux et publient de saintes institutions qui sont confirmées par le seigneur Pape. Ensuite, pendant toute l'année, ils se dispersent en Lombardie, dans l'Étrurie, l'Apulie et la Sicile. Le frère Nicolas, *provincialis* du seigneur Pape, homme saint et religieux, a tout récemment abandonné la Curie et s'est réfugié chez eux. Mais,

comme il était très nécessaire au seigneur Pape, il a été rappelé par lui. Je crois que, pour la honte des prélats qui comme des chiens muets ne peuvent aboyer, le Seigneur, par ces hommes simples et pauvres, veut sauver beaucoup d'âmes avant la fin du monde (1). »

Comme on le voit, outre les communautés de frères Mineurs, répandues du nord au sud de l'Italie, Jacques de Vitry connaît aussi des maisons de femmes. Il nous faut revenir en arrière, pour assister à la fondation de l'Ordre des Pauvres Dames.

(1) Texte à la suite du *Speculum Perfectionis*, éd. Paul Sabatier, pp. 299-300.

CHAPITRE III

LES PAUVRES DAMES

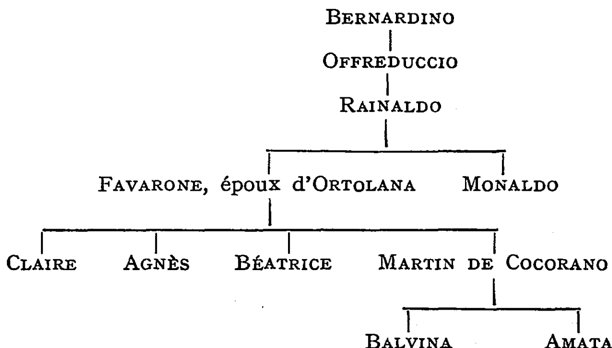
En 1193, alors que le fils de Pierre le drapier avait environ onze ans, naissait à Assise, dans une demeure seigneuriale proche de Saint-Rufin, une enfant qui reçut de sa mère, la pieuse Ortolana, le nom prédestiné de Claire (1). L'excellente femme, ancienne pèlerine de la Terre Sainte, du mont Gargan et de Rome, se souvenait, en l'imposant à sa fille, d'une promesse que Dieu lui avait faite quelque temps auparavant. Alors qu'elle priait devant le crucifix, elle avait entendu une voix lui annonçant que d'elle naîtrait une lumière destinée à illuminer le monde, et elle avait cru cette voix.

(1) Jusqu'à ces dernières années, on ne connaissait guère sainte Claire que par une légende (*Legenda sanctæ Claræ Virginis*, éd. Francesco Pennacchi, Assise, 1910), attribuée tantôt à Thomas de Celano, tantôt à saint Bonaventure, et qui n'est peut-être ni de l'un ni de l'autre. En 1920, le P. Zeffirino Lazzeri, O. M., a eu l'insigne bonne fortune de découvrir dans un manuscrit de la bibliothèque Horace de Landau, à Florence, le texte italien du procès de canonisation (P. Zeffirino LAZZERI, O. F. M., *Il processo di canonizzazione di S. Chiara d'Assisi*, dans l'*Arch. fr. hist.*, 1920, pp. 403-507). Les premières constitutions des Pauvres Dames ont fait l'objet de six monographies dont aucune ne doit être négligée. Ce sont, par ordre de publication : le Dr LEMPP, *Die Anfänge des Clarissenordens*, dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte* de Brieger, 1892, pp. 186-241 ; le P. LEMMENS, O. M., *Die Anfänge des Clarissenordens*, dans la *Römische Quartalschrift*, 1902, pp. 93-125 ; Ed. WAUER, *Entstehung und Ausbreitung des Klarissenordens*, Leipzig, 1906 ; le P. Paschal ROBINSON, O. M., *The rule of St. Clare and its observance in the light of early documents*, Philadelphie, 1912 ; le P. René DE NANTES, O. M. Cap., *les Origines de l'Ordre de sainte Claire*, Paris et Couvin, s. m. (1912) ; le P. Livier OLIGER, O. M., *De origine regularum Ordinis s. Claræ*, dans l'*Archiv. fr. hist.*, 1912, pp. 181-209 et 413-447. M. Ernest Gilliat-Smith en a de son côté traité longuement dans sa *Saint Clare of Assisi : her life and legislation* (Londres, Dent, 1914). On m'excusera de renvoyer aussi sur ce point le lecteur à ma *Sainte Claire d'Assise* (Paris, Gabalda, 1916).

La famille d'Ortolana était des plus nobles d'Assise, et celle de son mari, Favarone, ne le cédait en rien à la sienne. Claire aura pour frère « messer Martino da Cocorano (1) », ce qui l'apparente aux comtes ou seigneurs de Cocorano, château proche de l'abbaye de Saint-Vergoin (2).

L'enfant reçut, semble-t-il, une éducation soignée. Elle ne devint pas une lettrée, nous dit son biographe, mais l'audition d'un sermon de bonne tenue lui était particulièrement agréable. Elle apprit le latin, et le bréviaire dont elle se servait nous est parvenu (3). On lui enseigna de plus les travaux manuels, ainsi qu'en témoigne l'aube blanche qu'elle a filée pour François et que conservent les Clarisses d'Assise. Nous savons d'autre part que, retenue sur sa couche, à Saint-Damien, par une grave maladie, elle se faisait soulever et, appuyée sur des coussins, elle se livrait au filage du lin. Elle put ainsi confectionner plus de cinquante corporaux qu'elle

(1) Le procès de canonisation et la légende nous permettent d'établir ainsi l'arbre généalogique de la famille de sainte Claire :



(2) V. Antonio CRISTOFANI, *Storia del Castello feudale di Cocorano;* Pérouse, 1887.

(3) Ce bréviaire, conservé à Saint-Damien, a été décrit par M. Auguste CHOLAT (*le Bréviaire de sainte Claire conservé au couvent de Saint-Damien à Assise et son importance liturgique*, dans les *Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. VIII, Paris, 1904) et par le P. Leone BRACALONI, O. M. (*Il primo rituale francescano nel breviario di S. Chiara. Arch. fr. hist.*, 1923, pp. 71-78). Ce bréviaire fut à l'origine écrit pour les frères Mineurs, puis passa à l'usage des Pauvres Dames, comme le prouvent les traces de nombreuses corrections.

offrit, avec des bourses de soie ou de pourpre, aux diverses églises de la montagne ou de la vallée.

Sa mère lui avait donné elle-même les premiers enseignements de la foi, les illustrant de belles histoires empruntées à la vie des saints. Claire apprit, par exemple, qu'un des Pères du désert, Paul de Phermé, avait pour ascèse de prier sans cesse et récitait ainsi trois cents prières déterminées, les comptant à l'aide d'autant de petits cailloux, qu'il tenait dans son sein et jetait à mesure que s'achevait chacune de ses oraisons. Elle se mit aussitôt à nombrer ainsi ses *Pater*.

Elle avait grande pitié des pauvres, et leur faisait envoyer de sa propre nourriture. Elle se montrait en outre aussi largement aumônière qu'elle le pouvait. C'est ainsi qu'entre 1209 et 1211, les ouvriers qui travaillaient à la maison que la ville d'Assise faisait élever pour les frères Mineurs à la Portioncule reçurent d'elle de quoi acheter de la viande.

François et ses disciples lui étaient en effet déjà chers. En compagnie d'une parente sûre, Bona di Guelfuccio, elle alla plus d'une fois demander conseil au jeune diacre. Celui-ci l'exhortait à mépriser le monde et à n'avoir d'autre époux que Jésus-Christ, et frère Philippe lui tenait le même langage. Quand les siens entreprirent de la marier, elle refusa net.

A ce moment, son père devait être mort, car, dans les assauts qu'elle et sa sœur Agnès auront à soutenir, c'est un oncle paternel, Monaldo, qui mènera l'attaque. Quant à la mère, elle ne paraîtra pas. Ne tirons d'ailleurs aucune déduction de cet effacement d'Ortolana ; il ne peut rien nous apprendre sur les sentiments qui agitaient alors la pieuse veuve. Le droit féodal, en effet, tout en admettant les femmes à la tutelle de leurs enfants mineurs, prévoyait, pour les biens nobles, une tutelle spéciale, le *mundium*, laquelle appartenait normalement au seigneur. C'est sans doute à ce titre que l'oncle Monaldo dut se trouver investi, par suite de la disparition de son frère, d'une autorité dont il paraît d'ailleurs avoir ignoré quelque peu les limites.

Claire atteignait ses dix-huit ans, et les instances pour la décider à se marier devenaient plus pressantes. Elle ne vit bientôt d'autre moyen d'y échapper que par la

fuite. François convint avec elle que, la nuit des Rameaux, qui tombaient le 27 mars en cette année 1211, elle quitterait la maison familiale et viendrait le trouver à la Portioncule.

Sa dernière journée dans le siècle lui fut dure. Elle était à ce point brisée d'émotion que, lorsqu'à Saint-Rufin, l'église de son baptême, où elle priait pour la dernière fois de sa vie, l'évêque Guido, ayant descendu les degrés de l'autel, remit aux mains des fidèles, sortis de leur rang, l'olivier bénit, elle ne put quitter sa place et resta là, sans forces. Le prélat s'en aperçut, vint jusqu'à elle et lui tendit le rameau verdoyant, symbole du Christ même, qui seul avait en lui toute la verdeur des vertus.

Réconfortée par le divin Maître, Claire raffermit son courage, et, la nuit suivante, sans leur avoir dit adieu, elle abandonna les siens. Elle n'avait point avec elle sa fidèle Bona, alors en pèlerinage à Rome, mais la sœur de celle-ci, Pacifica, l'accompagnait. Pour n'éveiller l'attention de personne, elles entreprirent de sortir par cette porte condamnée qu'on appelait la porte des morts. M. Gilliat-Smith a noté qu'au treizième siècle et même longtemps après, dans toute l'Ombrie, comme d'ailleurs en d'autres parties de l'Italie, on croyait qu'il eût été de mauvais augure, pour le nouveau propriétaire d'une maison, d'y entrer par la porte qu'on aurait fait franchir au cadavre de son prédécesseur; aussi pratiquait-on spécialement pour le départ de celui-ci une porte destinée à être murée aussitôt après (1). La porte par où était sorti le corps de Favarone était donc obstruée avec des poutres et des pierres, et les deux jeunes filles eurent beaucoup de peine à s'y frayer un passage. Elles y parvinrent enfin et coururent, le cœur battant, jusqu'à la Portioncule, où les frères les attendaient devant l'autel. François leur coupa les cheveux et les revêtit de bure grossière. L'Ordre des Pauvres Dames était fondé.

Aussitôt leur profession faite, François les conduisit à trois quarts d'heure de là, en un lieu appelé *Insula Romana* (aujourd'hui Bastia), où s'élevait, sous le vocable

(1) E. Gilliat-Smith, *op. cit.*, p. 50.

de Saint-Paul, un monastère de religieuses bénédictines (1). Il leur confia ses compagnes jusqu'à ce que le Seigneur en eût autrement pourvu. Mais, dès le lendemain, les proches parents de Claire, outrés de sa fuite, vinrent la relancer au couvent, passant des menaces aux belles promesses, de l'attendrissement à la colère et, plusieurs jours durant, un furieux orage de récriminations ébranla les murs du tranquille enclos. Claire, inébranlable, se tenait dans la chapelle, près de l'autel, et les flots de paroles alternativement tempétueuses et caressantes se brisaient sur sa tête rasée, découverte devant ses agresseurs en témoignage de l'irrévocabilité de sa décision. A la fin ceux-ci se lassèrent et prirent le parti de rentrer à Assise.

Peut-être dans l'espoir d'éviter le retour toujours passible de ces pénibles incidents, peut-être aussi sur la demande des moniales bénédictines, effrayées du tumulte insolite dont leur maison avait été le théâtre, quelques jours plus tard, François, accompagné de frère Philippe et de frère Bernard, emmena Claire et Pacifica dans un autre couvent de la même observance, situé sur la pente occidentale du mont Subasio : Sant'Angelo-di-Panso. Les sœurs de Saint-Paul n'en conservèrent pas moins le meilleur souvenir de la vaillante fille d'Ortolana et, par le trait suivant de la Légende, nous savons qu'elles entretinrent de très cordiales relations avec les Pauvres Dames : Quarante ans plus tard, alors que Claire était déjà suspendue entre la vie et la mort, une des bénédictines de Saint-Paul eut un songe. Elle rêva qu'elle était, ainsi que ses compagnes, dans la chambre de la malade. Toutes gémissaient et pleuraient, s'attendant à voir succomber la sainte abbesse, quand apparut une

(1) Ce couvent s'élevait à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cimetière de Bastia. La chapelle existe encore. On y a placé, en 1862, une inscription rappelant le séjour de Claire. Quant au monastère de Sant'Angelo-di-Panso, dont nous parlerons tout à l'heure, on en trouvera l'emplacement en longeant d'abord la route qui va d'Assise à Spello, jusqu'à un sentier qui s'ouvre à gauche, à environ 500 mètres de la *Porta Nuova*, puis en suivant ce sentier pendant une bonne demi-heure. A la place du monastère est une maison de paysans précédée d'un terre-plein qui doit correspondre à l'ancien cloître. La chapelle, à demi ruinée, ne remonte pas au delà de 1604, ainsi qu'en témoigne une inscription.

dame resplendissante de beauté, qui leur dit que Claire ne mourrait point avant d'avoir été honorée de la visite du Seigneur et de ses disciples, représentés dans l'espèce par le Souverain Pontife et sa cour. Aussitôt réveillée, la visionnaire s'empressa de raconter le songe qu'elle avait eu, et les Pauvres Dames, immédiatement avisées de l'heureux présage, en reçurent grande consolation.

L'affection des religieuses de Saint-Paul pour le second Ordre franciscain fut pourtant dépassée par celle que lui vouèrent les bénédictines de Sant'Angelo-di-Panso, car nous savons par la bulle *Cum a nobis petitur* (1) qu'en 1238 celles-ci réformèrent leur maison pour en faire un couvent de Pauvres Dames. Il est vrai que le court passage de Claire au milieu d'elles avait été l'occasion d'un miracle :

Claire avait une sœur plus jeune qu'elle, Agnès, pour qui elle se sentait d'autant plus d'attachement que leurs deux âmes s'étaient toujours trouvées à l'unisson. Du jour où, pour sauver sa liberté menacée, elle se résolut à s'enfuir de la maison familiale et à s'attacher à Celui-là seul dont le joug est doux et le fardeau léger, le désir lui vint, plus intense à mesure que la séparation se faisait plus cruelle, d'avoir encore pour compagne cette sœur si semblable à elle, qui souffrirait sans doute comme elle des mêmes volontés despotiques et ne trouverait comme elle encore de paix solide qu'au prix du même combat. Ses vœux passèrent vite dans sa prière, et celle-ci fut exaucée sans retard, car seize jours seulement s'étaient écoulés depuis le départ de Claire, quand Agnès vint la rejoindre à Sant'Angelo-di-Panso et dit à son aînée la ferme intention qu'elle avait de se vouer, elle aussi, au service de Dieu.

Monaldo, n'espérant plus faire revenir Claire sur sa décision, s'était peu à peu résigné à accepter le fait accompli. On laissa même la jeune fille vendre, pour la donner aux pauvres, sa part de l'héritage paternel; tout au plus essaya-t-on de lui faire, vainement d'ailleurs, des offres inégalées par celles des tiers ; elle s'obstina à ne vouloir céder ses droits qu'à des étrangers, de peur

(1) Bulle *Cum a nobis petitur*, 17 décembre 1238, dans le *Bull. francisc.*, I, 258.

qu'on ne la soupçonnât de ne s'être dépouillée qu'en apparence. Mais, quand ils se trouvèrent brusquement en face d'une nouvelle fugue, exécutée cette fois par une enfant, les proches jurèrent qu'ils auraient le dernier mot, et voici comment la Légende rapporte la scène de violences à laquelle ils se livrèrent :

« Tandis que les deux sœurs, jouissant de leur bonheur, s'attachent à marcher, à Sant'Angelo-di-Panso, sur les traces du Christ, et que Claire, plus instruite des choses de Dieu, agit avec sa cadette comme une maîtresse des novices, voici que tout à coup de nouveaux assauts de leurs parents se préparent. Ayant ouï dire en effet qu'Agnès est allée retrouver Claire, douze hommes ivres de fureur accourent dès le lendemain au couvent et, dissimulant au dehors la malice de leurs desseins, ils donnent à entendre qu'ils ne viennent que pour arranger les choses. Comme ils ont déjà fait leur deuil du retour de Claire, ils se tournent aussitôt vers Agnès : « Qu'es-tu venue faire ici? lui disent-ils. Dépêche-toi de rentrer avec nous à la maison ! » L'enfant répond qu'elle ne veut pas quitter son aînée. Alors un homme d'armes, hors de lui, se jette sur elle, la roue de coups de pied et de coups de poing et se met en devoir de l'entraîner en la tirant par les cheveux. Et les autres d'activer le mouvement en la saisissant par les bras. La pauvre Agnès, pour ainsi dire arrachée des mains du Seigneur par des lions dévorants, se met à crier et à dire : « Aide-moi, sœur bien-aimée ! « Ne me laisse pas séparer du Christ mon Maître ! » Or, tandis que ces violents ravisseurs traînent l'enfant malgré elle sur la pente de la montagne, les vêtements de leur victime se déchirent et d'abondantes mèches de ses cheveux tombent dans le sentier. Et Claire, les yeux pleins de larmes, se jette en oraison, demandant à Dieu d'assurer la persévérance de sa sœur et de montrer que la force des hommes n'égale point la puissance du Très-Haut.

« A peine a-t-elle fait cette prière que le corps de sa sœur, étendu sur le sol, s'alourdit d'un si grand poids qu'il semble fiché en terre et que ses bourreaux, en réunissant leurs efforts, n'arrivent pas à lui faire franchir un ruisseau qu'ils rencontrent. Des champs et des vignes d'alentour accourent des paysans à leur aide : il leur est impossible de la soulever. Frustrés dans leur tentative,

ils essayent d'écarter l'idée du miracle par une plaisanterie et s'écrient : « Elle a mangé du plomb toute la nuit ; « il n'est pas étonnant qu'elle pèse un tel poids ! » Et voilà que le seigneur Monaldo, son oncle, est saisi d'une telle colère qu'il veut la frapper mortellement de son poing ; mais sa main, déjà levée, est soudain lancinée si cruellement que le temps seul pourra procurer quelque adoucissement à sa douleur. Enfin Claire survient et demande vivement à ses proches de mettre fin à cette scène pénible en s'en allant et de confier à sa sollicitude Agnès à demi morte. Ils laissent donc leur entreprise inachevée et s'éloignent, le cœur plein d'amertume. Alors Agnès se lève, toute en liesse, se réjouissant déjà dans la croix du Christ, pour qui elle a livré ce premier combat, et jure de se donner pour jamais au service divin.

« Et le bienheureux François, de sa propre main, lui coupa les cheveux et la forma, en même temps que Claire, dans les voies du Seigneur. »

Aujourd'hui, quiconque lit ce récit dramatique n'est pas sans éprouver une certaine gêne. Assurément, l'attitude de Monaldo et de ses tristes acolytes soulève la réprobation, et les brutalités dont la pauvre Agnès est victime lui sont un titre incontestable à notre pitié ; mais, quand on envisage le fond même de l'affaire, on n'est pas loin de se dire que les parents des deux sœurs n'étaient pas tout à fait dans leur tort en se refusant à sanctionner par le silence une fugue juvénile, et l'on en veut presque à Claire de n'avoir point conseillé à sa cadette de rentrer au logis, et à François de n'avoir pas hésité à valider les vœux d'une fillette enthousiaste. Gardons-nous cependant de céder à une impression aussi sommaire et de regarder le moyen âge avec les yeux de notre temps. N'oublions pas notamment que l'autorité civile n'avait point alors à connaître de la validité de l'entrée des mineurs en religion, et que le droit canonique, seul applicable en la matière, eût donné pleinement raison à François et à Claire. Une décrétale d'Alexandre III (pape de 1159 à 1181), qui se retrouve parmi celles de Grégoire IX, avait déclaré valides les engagements pris par les majeurs de quatorze ans (1).

(1) Decr. Greg. IX, lib. III, 31, 8.

Si Monaldo s'est désisté de son opposition, c'est qu'Agnès avait au moins cet âge le jour où elle était venue frapper à la porte de Sant'Angelo-di-Panso, et François, en s'empressant de faire prendre à l'enfant des engagements solennels, la mettait définitivement à l'abri de toute entreprise des siens. Quelques jours plus tard d'ailleurs, l'évêque d'Assise prenait ouvertement position dans le débat : il abandonnait à François Saint-Damien en faveur des filles d'Ortolana (1).

A la petite communauté il fallait, non seulement un abri, mais des constitutions. François lui en donna, comme nous le savons par Claire elle-même :

« Après que le Très-Haut céleste eut illuminé mon cœur par sa grâce, afin que je fisse pénitence, à l'exemple et selon la doctrine de saint François, notre bienheureux Père, alors, et c'était peu après sa conversion, je lui promis volontairement obéissance avec mes sœurs.

« Ce bienheureux Père vit bien qu'il n'y avait ni pauvreté, ni travail, ni tribulation, ni ignominie, ni mépris du siècle, ni rien qui pût nous faire reculer ; mais qu'au contraire tout cela se changeait pour nous en délices ineffables ; c'est pourquoi, mû d'un mouvement d'affection paternelle, il nous écrivit une forme de vie en ces termes :

« Puisque, par l'inspiration du Seigneur, vous vous êtes faites les filles et les servantes du Très-Haut et roi souverain le Père céleste, et les épouses du Saint-Esprit, en choisissant de vivre selon la perfection du saint Évangile, je veux et je promets d'avoir toujours, par moi-même et par mes frères, un soin attentif et une sollicitude spéciale de vous, comme de mes frères eux-mêmes (2). »

Seul un autre passage de la règle primitive nous est parvenu, dans une lettre de Claire à la bienheureuse Agnès de Bohême ; encore les prescriptions qu'il contient

(1) On trouvera le texte de cet acte dans la brochure *In Ricordo*, 1212-1912, publiée par les Mineurs de Saint-Damien en 1912.

(2) Règle de 1253, ch. VI, dans les *Seraphicæ Legislationis Textus originales*, Quaracchi, 1897, p. 62. Un texte presque identique se lit dans le document qu'on désigne sous le nom de *Testament de sainte Claire* (*Seraph. Leg. Textus or.*, pp. 275-276), mais, l'authenticité de cette pièce étant discutée, nous ne la citons que pour mémoire et renvoyons le lecteur à l'article du P. Paschal ROBINSON, O. M., *The writings of St. Clare of Assisi*, in *Archiv. fr. hist.*, 1910, pp. 433-447.

sur le jeûne sont-elles assez confuses (1). Nous ne savons pas davantage à quel moment il faut en placer la rédaction. Il est toutefois probable que ce fut trois ans après la prise de possession de Saint-Damien, alors que François obligea Claire à accepter le titre et les fonctions d'Abbesse.

Elle ne resta pas longtemps en vigueur. Dans l'été de 1217, François fit connaissance avec le cardinal Hugolin, qu'il sut intéresser à ses Ordres (2). et peu après le Cardinal adressa au Pape un mémoire sur les Pauvres Dames. Un grand nombre de jeunes filles et de femmes, auxquelles leur noblesse semblait promettre une brillante situation dans le monde, abandonnent les pompes et les richesses du siècle pour s'élever des demeures dans lesquelles elles vivent sans rien posséder, hormis l'enclos même qui leur sert d'abri et l'oratoire qu'elles y peuvent élever. De plusieurs côtés on lui a offert de fonder, au nom de l'Église Romaine, des maisons de cette observance, mais cette offre rencontre de l'opposition de la part de l'autorité ecclésiastique locale, qui voudrait ne voir relever que d'elle-même les établissements projetés. C'est pourquoi le Cardinal demande au Pape de s'occuper de cette affaire avec une sollicitude toute paternelle.

Par la bulle *Litteræ tuæ*, du 27 août 1218, Honorius III donne pleine satisfaction à Hugolin. Il lui ordonne de recevoir maisons et oratoires au nom de l'Église Romaine même, qui en devient propriétaire, sans que qui que ce soit puisse élever aucune prétention tant que la communauté demeure sans possessions (3).

(1) Une bonne édition de ces lettres a été donnée par M. Walter W. Seton : *Some new sources for the life of blessed Agnes of Bohemia*, Londres, 1905 (*British Society of Franciscan Studies*, vol. VII). V. dans E. Gilliat-Smith, *op. cit.*, pp. 135-137, un ingénieux commentaire du passage dont nous parlons.

(2) *Nondum alter alteri erat præcipua familiaritate coniunctus*, écrit Thomas de Celano (*I Cel.*, 74).

(3) *Bull. fr.*, t. I, p. 1. Il résulte du texte de cette bulle que le Saint-Siège n'avait pas eu jusqu'alors à s'occuper des Pauvres Dames. C'est donc par erreur que l'auteur de la Légende de sainte Claire a cru pouvoir attribuer à Innocent III, mort en 1216, la concession d'un Privilège de la Pauvreté (éd. cit., p. 22). Peut-être, au lieu d'Innocent III, a-t-il voulu écrire Honorius III et confondu le privilège d'exemption

Pour se conformer aux prescriptions du récent Concile de Latran, en vertu desquelles les nouvelles maisons religieuses devaient adopter l'une des règles monastiques déjà approuvées, Hugolin imposa aux Pauvres Dames la Règle bénédictine, toutefois un peu aggravée sur divers points dans ses rigueurs (1) :

1º Pour la première fois dans la discipline ecclésiastique, la clôture canonique est établie.

2º Le silence doit être perpétuel et observé par toutes les sœurs. Il n'est permis de le rompre que dans les cas de nécessité, ou si l'emploi dont on est chargé en exige la dispense. Si une personne religieuse ou séculière désire s'entretenir avec une sœur, elle ne pourra le faire qu'avec l'autorisation de l'Abbesse, et toujours en présence de deux autres religieuses au moins, chargées d'entendre tout ce qui sera dit au parloir. Il n'est fait exception à cette loi que pour le confesseur et le visiteur, qui devront eux-mêmes être facilement aperçus par ces religieuses. L'Abbesse n'est nullement exempte de la loi du silence, et elle ne peut le rompre que pour les besoins matériels ou spirituels de la maison.

3º Le jeûne est également perpétuel, et les religieuses doivent s'abstenir en tout temps, les mercredis et vendredis, non seulement de vin, mais encore de tout ce qui est cuit. Ces jours-là, elles se contenteront de quelques fruits ou de quelques racines qui devront toujours être crues. En outre il leur est ordonné de jeûner au pain et à l'eau quatre fois la semaine pendant le carême, et trois fois la semaine pendant l'Avent, qui doit commencer le 11 novembre, jour de saint Martin.

Ajoutons que les Constitutions permettent aux religieuses d'avoir deux tuniques et un manteau, de porter un scapulaire pour le travail, et même une serge, pourvu qu'en dessous elles aient toujours un cilice. Leur lit sera composé de deux planches sur lesquelles elles pourront étendre un morceau d'étoffe ou quelques poignées de

accordé par la bulle *Litteræ tuæ* en raison de la pauvreté des Dames de Saint-Damien avec le véritable Privilège de la Pauvreté octroyé par Grégoire IX en 1228.

(1) Le texte de cette Règle est inséré dans les bulles *Cum omnis vera*, du 24 mai 1239 (*Bull. fr.*, I, 264) et *Solet annuere*, du 12 nov. 1245 (*Bull. fr.*, I, 394).

foin. L'oreiller doit toujours être un sac rempli de paille ou autre chose semblable.

L'austérité de la Règle du cardinal Hugolin n'était pas pour déplaire à la jeune Abbesse ; peut-être même la rigueur absolument étrangère à l'esprit bénédictin qui caractérise ce document représente-t-elle l'apport personnel de Claire. Celle-ci manquait encore quelque peu de ce sens de la mesure dont elle donnera plus tard tant de magnifiques témoignages. Au moment où Saint-Damien était encore soumis à la juridiction de l'évêque d'Assise, c'est-à-dire avant l'intervention d'Hugolin dans les affaires des Pauvres Dames, Claire avait entrepris de passer le lundi, le mercredi et le vendredi de chaque semaine de carême sans prendre aucune nourriture. Naturellement, elle devint victime d'un zèle aussi indiscret, s'anémia et tomba malade. L'évêque et François durent lui interdire de continuer et exigèrent d'elle qu'elle ne restât jamais un jour sans manger au moins une once et demie de pain. Un peu plus tard, le 16 janvier 1220, cinq frères Mineurs, envoyés en mission au Maroc, y avaient souffert le martyre. A cette nouvelle, Claire faillit perdre de vue les prescriptions de la clôture pour offrir à Dieu un plus haut holocauste ; elle voulut partir, elle aussi, pour la terre d'Afrique, afin d'y verser son sang, et il fallut que François s'employât à la convaincre qu'elle servirait mieux la cause de Dieu en formant patiemment et longuement les âmes confiées à ses soins, qu'en déployant de son chef un héroïsme sans lendemain. Plus tard encore, probablement en cette année 1224-1225 où les ressorts brisés de son organisme cessèrent de rebondir sous ses coups inlassables, elle reçut de François l'ordre de remplacer par une paillasse les sarments de vigne sur lesquels elle dormait et de mettre sous sa tête un autre sac de paille ou de foin, au lieu de la bûche qui lui tenait lieu d'oreiller.

Sans doute encore eût-elle voulu voir dans la Règle nouvelle quelque clause imposant aux maisons des Pauvres Dames l'absolue pauvreté ; mais Hugolin s'y refusa, et la question fut passée sous silence. Claire et François ne manquèrent pas d'interpréter cette prétérition comme une reconnaissance tacite de leur prétention à vivre sans rien posséder ; François accepta donc

les Constitutions nouvelles, et Claire les observa (1). Quant au Cardinal, il se flattait tout au contraire que les années réduiraient peu à peu sur le point litigieux l'intransigeance de la jeune Abbesse. Lorsque, devenu pape sous le nom de Grégoire IX, il vint, en mai ou juin 1228 à Assise pour les préliminaires de la canonisation de François, il descendit à Saint-Damien, se mit à représenter à Claire que l'incertitude de ces temps troublés rendait de plus en plus périlleux le maintien de l'absolue pauvreté, et il conclut en offrant des biens au couvent. Claire, étonnée, hésitait à comprendre, et le Pontife crut son silence motivé par un scrupule : « Si ce sont vos vœux qui vous empêchent d'accepter, dit-il, je vous en délie. — Saint-Père, répondit aussitôt la digne fille de François, je ne désire nullement d'être dispensée de suivre à jamais le Christ (2). » Et, pour s'assurer contre toute nouvelle tentative, Claire pria le Pape de sanctionner par privilège officiel son droit de ne rien posséder. Grégoire riposta en riant que jamais l'Église n'avait rien accordé de pareil, mais Claire tint bon, et le Pape, touché par tant d'héroïque obstination, finit par accéder à son désir. Mais, comme il prévoyait l'embarras de la Chancellerie romaine, qui n'avait point eu jusqu'alors à libeller pareil acte, il en dressa lui-même la minute originale (3). C'était la bulle *Sicut manifestum est :*

« Comme il est manifeste, le désir de vous consacrer

(1) Bulle *Angelis gaudium*, 11 mai 1238 (*Bull. fr.*, I, 242).

(2) M. Paul Sabatier rapporte ainsi la réponse de Claire : « Saint-Père, absolvez-moi de mes péchés, mais je n'ai aucun désir d'être dispensée de suivre le Christ. » (*Vie de saint François d'Assise*, p. 183). Cette version n'est pas empruntée à la *Légende* de la sainte, comme l'indique l'auteur, mais à un écrit du quatorzième siècle, l'*Arbor Vitæ crucifixæ*, d'Ubertin DE CASALE, dont voici d'ailleurs le texte : *Unde et a domino papa Alexandro volenti eam a voto paupertatis absolvere, et possessionibus monasterium ditare, respondit illuminata virgo supra positum verbum scilicet a peccatis non ab observandis consilis Jesu Christi ab ipso se velle absolvi. Arbor vitæ*, V, 6, Milan, 1485, fol. E IIII v. a.

(3) J'adopte sur ce point l'heureuse interprétation de M. Paul Sabatier, dans son étude : *le Privilège de la Pauvreté* (*Revue d'histoire franciscaine*, 1924, pp. 18-19). D'autre part, je n'hésite pas, à la suite de E. Gilliat-Smith (*op. cit.*, p. 263), à transporter à Grégoire IX l'étonnement devant la requête inouïe de Claire et la rédaction de la minute du Privilège, que l'auteur de la Légende de sainte Claire attribuait à Innocent III. Comme nous l'avons vu, il y a eu confusion de la part du vieil écrivain.

à Dieu seul vous a fait abandonner la convoitise des choses temporelles. C'est pourquoi, après avoir vendu tous vos biens et les avoir distribués aux pauvres, vous vous proposez de n'avoir absolument aucune propriété, afin de suivre en tout les traces de Celui qui pour nous s'est fait pauvre et qui est la voie, la vérité et la vie. Or, la privation des choses nécessaires ne vous effraie point, ne vous détourne pas d'un tel dessein, car sous votre tête est la gauche de l'Époux céleste, pour soutenir la faiblesse de votre corps, que selon l'ordre de la charité vous avez soumis à la loi de l'esprit. Enfin Celui qui nourrit les oiseaux du ciel et donne leur vêtement aux lis des champs ne vous laissera pas non plus manquer de vêtement ni de nourriture jusqu'à ce qu'il vienne se manifester lui-même à vous dans l'éternité, lorsque sa droite vous étreindra dans l'heureuse plénitude de la vision béatifique. C'est pourquoi, ainsi que vous nous en avez supplié, nous confirmons par faveur apostolique votre dessein de vivre en très haute pauvreté, et par l'autorité des présentes nous vous accordons de ne pouvoir être forcées par personne à recevoir des biens (1). »

Claire demeura perpétuellement fidèle au dessein « de vivre en très haute pauvreté », et, proche de sa dernière heure, elle pourra se rendre témoignage à ce sujet : « Moi-même, avec mes sœurs, j'ai toujours eu souci d'observer la sainte pauvreté que nous avons promise au Seigneur notre Dieu et au bienheureux François (2). » Elle ne paraît cependant pas avoir conçu la pratique de cette vertu tout à fait de même que son Père spirituel. On ne trouve pas chez elle, en effet, cette horreur presque morbide de l'argent monnayé que François professait : « Si quelqu'un envoie de l'argent à une sœur, écrit-elle dans sa Règle, que l'Abbesse, après avis des Conseillères, le fasse servir à procurer à cette sœur les choses dont elle a besoin (3). » Évidemment, l'impotence à laquelle l'a réduite, dès 1224-1225, l'excès de ses austérités juvéniles n'a pas été vaine pour la législatrice des Pauvres

(1) Bulle *Sicut manifestum est*, 17 septembre 1228 (*Bull. fr.*, I, appendice, p. 771).

(2) Règle de 1253, chap. VI, 4, in *Seraphicæ Legislationis Textus Originales*, p. 63.

(3) Règle de 1253, chap. VIII, 6 ; *loc. cit.*, p. 66.

Dames. Elle a appris, un peu tard il est vrai, sur son lit de douleur, à tout ordonner en elle. C'est pourquoi, lorsque les Spirituels prêcheront l'imitation de François jusqu'en ses déficiences, Claire se trouvera du côté des modérés et de leur chef Élie. En 1235, alors que celui-ci est déjà discuté et combattu, elle écrit à Agnès de Bohême : « Suivez les conseils de notre Révérend Père, le frère Élie, Ministre général de l'Ordre tout entier. Dites-vous bien que vous devez suivre ses conseils de préférence à tous autres, et tenez-les pour plus précieux que tout autre présent qu'on vous ferait (1). » En 1239, dans une autre lettre à la même correspondante, elle trouve des accents qui nous touchent singulièrement, si nous nous rappelons l'excessive rigueur des premières années passées à Saint-Damien : « Notre corps n'est pas d'airain, ni notre force celle des pierres ; nous sommes faibles et sujettes aux infirmités de la nature, aussi je vous conjure instamment, au nom de Dieu, de modérer la trop grande rigueur de votre abstinence, afin que, mettant dans le Seigneur votre vie et votre espoir, vous lui rendiez un raisonnable hommage et que votre holocauste soit assaisonné du sel de la prudence. » En 1252, elle mettra dans sa Règle cette prescription : « Que les sœurs les plus jeunes, les débiles et celles qui servent hors du Monastère soient, selon le jugement de l'Abbesse, dispensées du jeûne avec miséricorde, et, en cas de nécessité manifeste, que les sœurs ne soient pas tenues au jeûne corporel (2). » Pour celles de ses compagnes qui payent, comme elle-même, un tribut à la maladie, elle ordonnera « qu'elles aient des paillasses pour coucher, et sous la tête un oreiller de plume ; et que celles qui ont besoin de chaussons de laine et de matelas puissent s'en servir » ; et comme il ne suffit malheureusement pas toujours aux malades d'être bien couchés pour guérir, l'Abbesse sera fermement tenue de s'enquérir avec sollicitude, par elle-même ou par d'autres sœurs, des soins

(1) Claire avait fait partager ses sentiments à sa cadette Agnès. Vers la fin de 1229, celle-ci, envoyée au couvent de Monticelli, écrit à son aînée : « Je vous prie de demander au frère Élie de me visiter le plus souvent possible et de me consoler dans le Seigneur. » (*Analecta fr.*, t. III, p. 176).

(2) Règle de 1253, chap. VIII, 7 et 12 ; *loc. cit.*, pp. 66-67.

médicaux, des aliments et de tout ce dont les infirmes auraient besoin, et de pourvoir à tout avec charité et miséricorde, comme il sera possible, suivant le lieu (1).

Autant que ses propres infirmités le lui permettaient, Claire s'acquittait personnellement de cette tâche miséricordieuse ; elle lavait de ses mains les sièges des malades, et ni la malpropreté des malheureuses impotentes, ni l'âcre odeur de leurs linges souillés n'entravaient l'inlassable élan de son zèle pieux. Même, pour leur complaire, elle se faisait hardiment indiscrète en ses prières. Un jour, elle soignait une simple converse, à qui la maladie avait enlevé tout appétit. Claire, désolée de la voir dépérir faute de nourriture, lui demanda si elle n'avait envie de rien. « Je voudrais bien, répondit la sœur, des truites du Tupino et des fouaces de Nocera. » Il n'était pas aisé de satisfaire un tel désir, car le soir venait et la pluie tombait à verse, ce qui ne permettait guère d'envoyer quelqu'un jusqu'à Nocera, localité d'ailleurs assez éloignée. Claire se jette à genoux, suppliant Dieu de se faire le pourvoyeur de la pauvre malade. Elle priait encore quand des coups retentirent à la porte du couvent. C'était un bel adolescent, chargé de deux paquets faits de serviettes nouées. Claire les ouvrit elle-même : l'un contenait des truites fraîches pêchées, l'autre d'appétissantes fouaces dorées. On rendit les serviettes au messager, et, vu l'heure déjà tardive et le mauvais temps, on l'invita à passer la nuit dans la petite hôtellerie des frères Mineurs chargés de pourvoir aux besoins spirituels et matériels de la maison, mais il s'y refusa et partit sans tarder. On voulut s'assurer du moins de la direction qu'il avait prise : il avait disparu.

Certes, tous ces soins, toutes ces prévenances dont Claire entourait les malades de la communauté s'expliquent pas la tendre compassion dont son cœur était rempli, mais on se tromperait en lui prêtant une attitude différente vis-à-vis des autres sœurs ; sans doute celles qui souffraient avaient un droit spécialement actuel à ses services, mais elle se sentait la servante de toutes indistinctement. « Que l'Abbesse, écrit-elle dans sa Règle, ait une si grande familiarité avec les sœurs, que celles-ci

(1) Règle de 1253, chap. VIII, 7 ; *loc. cit.*, p. 66.

puissent parler et agir avec elle comme avec leur servante, car il est normal que l'Abbesse soit la servante de toutes les sœurs (1). »

Et encore : « Que l'Abbesse considère le fardeau dont elle s'est chargée et à qui elle doit rendre compte du troupeau confié à ses soins. Qu'elle s'efforce aussi d'être la première par les vertus et la sainteté, beaucoup plus que par la dignité, afin que son exemple incite les autres à lui obéir, moins par crainte que par amour. Qu'elle n'ait point d'amitiés particulières, de peur que son affection pour quelques-unes n'engendre un scandale pour toute la communauté. Qu'elle console les affligées. Qu'elle soit le dernier refuge de celles qui sont dans la tribulation ; autrement, si l'on ne trouve pas auprès d'elle les remèdes nécessaires, les âmes faibles pourront succomber au mal du désespoir. Qu'elle observe en tout la vie commune, principalement à l'église, au dortoir, au réfectoire, à l'infirmerie et pour les vêtements... Pour traiter les choses qui importent à l'utilité et à l'honneur du Monastère, qu'elle confère avec toutes les sœurs, car c'est souvent au plus petit que le Seigneur révèle le mieux à faire (2). »

Telle était l'image qu'elle s'efforçait de reproduire en elle-même. L'hiver, dans le dortoir mal clos à la froidure, elle se levait au milieu de la nuit pour couvrir ses compagnes ; le matin, elle était debout la première, afin d'entraîner les jeunes sœurs par son exemple, et souvent, alors que tout le monde dormait encore dans la maison, elle allumait les lampes et sonnait elle-même la cloche, pour laisser à la sœur chargée de ce soin quelques instants de repos en plus. Quand rentraient au couvent les sœurs qui servaient au dehors, elle leur lavait les pieds, qu'elle baisait avec un tendre respect.

Par-dessus tout, elle s'efforçait de maintenir son âme dans la joie, au milieu même des pires souffrances, et rien ne lui était plus à cœur que d'entretenir cette disposition chez ses filles. Ses lettres à la bienheureuse Agnès de Bohême débordent d'allégresse et invitent à l'exultation. Quand elle voyait une des sœurs avec un

(1) Règle de 1253, chap. x, 3 ; *loc. cit.*, p. 70.
(2) Règle de 1253, chap. iv, 6 à 13 ; *loc. cit.*, pp. 58 et 59.

front soucieux, elle l'appelait en particulier et la consolait avec des larmes arrachées à sa tendresse ; parfois elle se jetait à ses pieds et l'enveloppait de douces cajoleries.

Une fois cependant l'abattement d'une des sœurs, Andrée de Ferrare, échappa à sa vigilance. Cette moniale souffrait de tumeurs scrofuleuses qui l'empêchaient de respirer librement. Certaine nuit qu'elle haletait avec peine, le désespoir entra dans son cœur ; elle quitta sa couche, descendit du dortoir et tenta de s'étrangler. Au bruit de ses râles, Claire comprit ce qui se passait ; elle eût voulu courir elle-même au secours de la pauvre fille, mais, immobilisée par ses propres infirmités, elle dut se borner à réveiller en hâte une de ses compagnes, à qui elle enjoignit de tirer de danger la sœur Andrée, de la réconforter au plus tôt avec un œuf mollet, puis de la lui amener. Quand la coupable reparut, pâle et tremblante, Claire l'engagea à se confesser au plus tôt et à s'amender résolument. Mais, si émue qu'elle fût intérieurement, elle ne se départit point de son calme habituel. « L'Abbesse et ses sœurs, enseigne-t-elle en sa Règle, doivent bien se garder de s'irriter ou de se troubler pour le péché d'autrui, parce que la colère et le trouble empêchent la charité en soi et dans les autres (1). »

Le secret de cette force d'âme était dans la prière, et la prière de Claire était analogue à celle de François. Tout comme François, elle ne fermait point les yeux devant la beauté des choses, mais s'en servait pour s'élever jusqu'à Dieu. Quand elle envoyait des sœurs au dehors, elle les exhortait à admirer la beauté des hommes, des arbres, de toute la création, et à louer de cette beauté l'Auteur du monde. Tout comme François, elle s'adressait spécialement à l'humanité souffrante de Jésus. Chaque jour elle récitait l'Office de la Passion, que le Père séraphique avait composé ; de midi à trois heures, retirée dans sa cellule, elle s'unissait, autant qu'il était en elle, au sacrifice ineffable du Sauveur, et Dieu, recevant favorablement son holocauste, l'associait aux souffrances de son Fils et l'abandonnait, comme ce Fils, aux coups du Malin ; aussi, quand sonnait l'heure de None, arrivait-il parfois à Claire de se rendre à l'Office

(1) Règle de 1253, chap. IX, 3 ; *loc. cit.*, p. 68.

les yeux injectés de sang et les paupières livides ; puis, rendue à elle-même, elle reprenait sa méditation, et le soir, alors que les autres dormaient déjà, elle se jetait face contre terre, pour pleurer sur le cadavre ensanglanté de Jésus, descendu de la croix et gisant.

Un jour de jeudi saint, agenouillée dans sa retraite coutumière, elle suivit le Maître en toutes les étapes de sa douloureuse Passion. Elle le vit agonisant au jardin des Oliviers, traîné par une soldatesque brutale devant des juges dérisoires, insulté, souffleté, flagellé toute la nuit ; puis, le lendemain matin, elle le suivit sur le chemin du Calvaire, le vit chanceler et tomber sous le poids de sa lourde croix, l'entendit clouer sur le gibet d'infamie, sentit son sang tiède ruisseler sur elle, perçut les sept paroles proférées par le divin agonisant, puis demeura près du cadavre inerte, inerte elle-même, les yeux fixes, hors de sens. Enfin, le samedi soir, une des sœurs, sans parler, lui rappela par signes la défense que lui avait faite François de rester plus d'un jour sans prendre aucune nourriture. A ce rappel, le ravissement de Claire cessa. En la laissant revenir à l'état naturel, Dieu même glorifiait l'autorité du Patriarche assisiate sur les Pauvres Dames.

Il n'était d'ailleurs point besoin à Claire de s'absorber dans l'oraison pour que la Passion de Jésus s'évoquât devant elle. Grâce à sa vive imagination, un mot parfois suffisait à la ramener au pied de la croix. Un matin, avant la messe, on avait chanté pour l'aspersion la courte antienne : *Vidi aquam egredientem de templo a latere dextro* (1). Tout le jour elle aspergea ses filles d'eau bénite, les pressant avec véhémence de garder toujours présente à la mémoire l'eau sainte qui sortit du côté de Jésus.

De la plaie béante par où coula l'eau du salut, Claire passait aux autres blessures du Sauveur, et souvent on l'entendait réciter une oraison aux cinq plaies (2). Mais, plus souvent encore, elle passait de Jésus mort sur la

(1) Cette antienne se chante au temps pascal.

(2) Le P. Zeffirino LAZZERI, O. M., a publié dans l'*Arch. fr. hist.*, 1923, pp. 247 et suiv., un texte de cette oraison qu'il a relevé dans un manuscrit du premier quart du seizième siècle, à la bibliothèque de Volterra. Il faut toutefois remarquer que, dès le quatorzième siècle, les oraisons

croix à Jésus vivant dans l'Eucharistie. Nous l'avons déjà vue filant sur son lit des corporaux pour les églises pauvres. En septembre 1240 (1), des Sarrasins à la solde de Frédéric II surgissent devant Saint-Damien : elle demeure calme et se borne à demander au frère chapelain de se placer avec le vase où l'on conserve le corps du Sauveur à la porte du réfectoire, sans doute proche de l'entrée du monastère. Là, prosternée jusqu'à terre et toute en pleurs, elle se met à prier : « Seigneur, gardez vous-même vos servantes, puisque je ne les puis garder ! » Bien que les infidèles aient escaladé les murs et soient déjà dans le cloître, ils quittent la place sans laisser de dommages derrière eux.

Claire allait se trouver bientôt devant une autre épreuve. Nous avons vu que la Règle du cardinal Hugolin ne contenait aucune prescription sur la pratique de la pauvreté. Il en était résulté que les maisons de l'Ordre de Saint-Damien avaient fini par se ranger sous deux observances absolument divergentes : les unes admettant les possessions en commun, les autres les repoussant. Innocent IV, monté sur le trône pontifical en 1243, résolut de ramener l'uniformité à cet égard, et, le 6 août 1247, il promulgua une nouvelle Règle accordant à tous les couvents le droit de posséder des biens (2).

Cette fois, Claire dut se demander si l'œuvre à laquelle elle avait consacré sa vie n'était pas anéantie. Était-ce pour en venir là que, dès 1228, vingt-quatre maisons de Pauvres Dames s'étaient constituées (3)? que, dès 1233, il avait fallu agrandir Saint-Damien, où, en 1238, se

aux cinq plaies commençaient à apparaître dans les livres d'heures. M. Émile Mâle cite à cet égard le ms. 650 de l'Arsenal, de la fin du quatorzième siècle, fol. 111. Dans un manuscrit un peu postérieur (Bibl. Nat. lat., 18 026, fol. 196, b.), du commencement du quinzième siècle, l'éminent critique d'art a relevé l'annotation suivante, dont s'accompagne le texte de la prière : « Ne trépassera le jour que de bon cœur les dira. » (Émile Mâle, *l'Art religieux de la fin du moyen âge en France;* Paris, 1908, p. 101, notes 3 et 6.

(1) J'adopte la date proposée dans la brochure déjà citée : *In ricordo* pp. 33-35.

(2) Bulle *Cum omnis*, in *Bull. fr.*, I, 476 et suiv.

(3) P. Livier Oliger, O. M., dans *Archiv. fr. hist.*, 1912, p. 443. A noter que, sur ces vingt-quatre maisons, il n'en est encore qu'une seule hors d'Italie, celle de Trente.

pressaient jusqu'à cinquante sœurs (1), où s'étaient encloses tour à tour, à la suite de Claire et d'Agnès, leur mère Ortolana, leur sœur Béatrice, leurs nièces Balvina et Amata? Le 8 septembre 1252, le cardinal Raynald, évêque d'Ostie et Protecteur de l'Ordre, étant venu à Saint-Damien, Claire lui soumit le plan d'une Règle selon son cœur. Le cardinal approuva le projet et l'appuya auprès du Pape. Celui-ci résidait alors à Pérouse. Il vint, lui aussi, voir en son couvent l'intrépide Abbesse, et cédant à ses instances, il ratifia, le 9 août 1253, par la bulle *Solet annuere*, l'approbation du prélat (2).

« Que les sœurs, y disait Claire, ne s'approprient rien, ni maison, ni terrain, ni aucune chose, mais qu'elles soient comme étrangères et en pèlerinage dans ce siècle, et, servant le Seigneur dans la pauvreté et l'humilité, qu'elles envoient demander l'aumône avec confiance. Et qu'elles se gardent bien d'avoir honte de le faire, alors que le Seigneur s'est rendu pauvre pour nous en ce monde. Voilà l'excellence de la très haute pauvreté, qui vous a instituées, mes très chères sœurs, héritières et reines du royaume des cieux, vous a rendues pauvres de biens, mais sublimes en vertus. Qu'elle soit votre partage, elle qui conduit à la terre des vivants. Attachez-vous totalement à elle, sœurs bien-aimées, afin de ne désirer jamais autre chose sous le ciel, pour le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de sa très sainte Mère (3).

L'admission, parmi les sœurs, d'une postulante riche risquerait de rendre difficile le maintien de l'absolue pauvreté. Il importe donc « que l'Abbesse et les sœurs se gardent d'être en sollicitude de ses biens temporels, mais qu'elle en fasse librement tout ce que le Seigneur lui inspirera. Si cependant elle a besoin de conseil, qu'on l'envoie à des personnes discrètes et craignant Dieu, afin que par leurs avis ses biens soient distribués aux pauvres (4) ».

Ainsi, les sœurs n'auront rien en propre. Si toutefois des parents ou d'autres personnes envoient quelque chose pour une sœur, Claire veut que l'Abbesse le lui

(1) WADDING, *Annales Minorum*, an. 1238, n. 15, II, 13.
(2) *Seraphicæ Legislationis Textus Originales*, pp. 49 à 75.
(3) Règle de 1253, chap. VIII, 1 et 2 ; *loc. cit.*, p. 65.
(4) Règle de 1253, chap. II, 5 ; *loc. cit.*, p. 53.

fasse donner ; si cette sœur elle-même en a besoin, elle pourra en user ; sinon, elle en fera part charitablement à une autre sœur qui en aurait besoin (1) », ce dont elle sera sans peine informée. La Règle prescrit en effet « qu'en toute confiance les sœurs se révèlent l'une à l'autre leurs besoins, car si une mère chérit et nourrit sa fille selon la chair, avec combien plus de soin chaque sœur doit-elle chérir et nourrir sa sœur selon l'esprit (2) » ! La pauvreté devient le tremplin d'où rebondit, ainsi porté plus haut et plus loin, l'amour mutuel (3).

***

Innocent IV avait signé, le 9 août 1253, la bulle *Solet annuere*. Dès le lendemain un frère accourait de Pérouse

(1) Règle de 1253, chap. VIII, 5 ; *loc. cit.*, p. 66.

(2) Règle de 1253, chap. VIII, 9 ; *loc. cit.*, p. 66.

(3) Un passage de la Légende de sainte Claire a fait croire à M. Paul Sabatier qu'Innocent IV avait dû accorder à l'Abbesse de Saint-Damien, outre la bulle *Solet annuere*, un nouveau Privilège de la pauvreté. Voici le texte en question :

« Ayant appris que la maladie de Claire avait augmenté, l'Évêque d'Ostie vint de Pérouse visiter l'Épouse du Christ, celle dont il avait été le père par sa charge, le nourricier par sa sollicitude, l'ami toujours dévoué par l'affection la plus pure. Il nourrit la malade par le sacrement du corps du Seigneur, il la nourrit ainsi que les autres sœurs par des paroles de salutaire exhortation. Au nom du Christ, elle supplia avec larmes un tel père qu'il eût soin de ses compagnes et des autres Dames. Elle demanda surtout qu'il obtînt du seigneur Pape et de ses cardinaux de lui confirmer le privilège de la pauvreté. Tout ce que ce fidèle soutien de la religion promit par la parole, il l'accomplit par l'action. »

Ces lignes paraissent d'une clarté parfaite à M. Paul Sabatier. « Sans de bonnes raisons, dit-il, on n'a pas le droit, que divers critiques se sont octroyés, d'attribuer à l'auteur une confusion entre le Privilège de la pauvreté et la Règle. Une Règle n'est pas un Privilège... » Et l'ingénieux écrivain de conclure que Claire, avant même de demander l'approbation de sa Règle, dut obtenir d'abord le renouvellement du Privilège de la pauvreté, ce qui fit l'objet « d'un Privilège consistorial, accordé dans les formes les plus solennelles et revêtu de la signature du Sacré Collège. » (*le Privilège de la Pauvreté*, *loc. cit.*, pp. 28-31). Malheureusement, tant que demeurera hypothétique cette bulle consistoriale, il sera prudent de s'en tenir à croire, comme on l'a fait jusqu'ici, que Claire, se trouvant en face d'une Règle inconciliable avec le Privilège de la pauvreté qui lui avait été octroyé, s'est bornée à demander que ce Privilège lui fût confirmé par l'approbation d'une Règle basée sur la pratique du renoncement à toute possession.

à Saint-Damien avec le précieux document. Il trouva Claire agonisante. Depuis le 25 juillet, elle ne pouvait plus prendre aucune nourriture. Elle demeura dix-sept jours ainsi, mais nul doute que le Seigneur n'ait alors pris soin de la réconforter lui-même, car elle garda jusqu'à sa dernière heure sa pleine lucidité d'esprit et cette force d'âme dont si souvent elle avait fait preuve. Près de sa couche se tenait un groupe de frères Mineurs, appelés par elle pour lui raconter, une fois encore, la Passion du Sauveur : frère Genièvre, vaillant archer de Dieu (1), Léon, Ange de Rieti, Raynald. Ce dernier crut utile de l'exhorter à la patience. Elle repartit aussitôt : « Frère très cher, depuis que j'ai connu la grâce de mon Seigneur Jésus-Christ, à moi révélée par son serviteur François, aucune peine ne m'a paru fâcheuse, aucune pénitence ne m'a semblé rude, aucune infirmité ne m'a été dure. » Aux moniales, dont les gémissements ne s'arrêtaient point, elle rappela tous les bienfaits dont Dieu les avait comblées, et leur recommanda l'observance de la pauvreté. Elle bénit ensuite ses filles présentes et futures, après quoi, baissant la voix, elle ajouta, comme se parlant à elle-même : « Va en paix, car tu as suivi le bon chemin. Va confiante, car ton Créateur t'a sanctifiée, t'a gardée sans cesse, t'a aimée avec toute la tendresse qu'une mère a pour son enfant. O Dieu, sois béni de m'avoir créée ! » Une des sœurs lui demanda à qui s'adressaient ces paroles : « Je parle, dit-elle, à ma benoîte âme, dont le divin guide est maintenant si près de moi. » L'aube du 11 août, fête de saint Rufin, l'apôtre d'Assise, blanchissait l'horizon. Peut-être le son joyeux des cloches de la cathédrale vint-il jusqu'à elle et lui fit-il évoquer

(1) *Egregius Domini iaculator*, et non *ioculator*, comme l'a lu par erreur M. Paul Sabatier, ce qui l'induit à écrire : « Frère Junipère, de joyeuse et sainte mémoire. » (*Speculum Perfectionis*, p. 168, note 4). Antérieurement aux *Fioretti*, on ne trouve mention de ce frère que dans deux documents, où il n'a nullement l'attitude bouffonne qu'on lui a prêtée plus tard, sans doute en vertu du calembour que M. Paul Sabatier reprend à son compte : *Egregius Domini iaculator, qui calida sæpe verba Domini eructabat*, est-il dit de lui dans la Légende de sainte Claire ; et le *Speculum Perfectionis* nous le montre *qui usque ad statum perfectæ patientiæ pervenit propter perfectam expropriationem propriæ voluntatis quam præ oculis habebat, et summum desiderium imitandi Christum per viam crucis* (*Speculum Perf.*, éd. Paul Sabatier, pp. 168-169).

la mémoire du vieux martyr, dont le sacrifice lui avait valu de naître chrétienne ; on l'entendit du moins murmurer : *Pretiosa in conspectu Domini mors Sanctorum eius* (1). Elle n'alla pas au delà dans ce psaume d'actions de grâces, ou plutôt elle s'en fut le poursuivre à jamais au Ciel.

(1) *Ps.* CXV, 15.

CHAPITRE IV

LES MISSIONS A L'ÉTRANGER

Nous avons vu qu'en 1216, au témoignage de Jacques de Vitry, les frères Mineurs avaient des maisons depuis la Lombardie jusqu'à la Sicile. L'année suivante, au chapitre de la Pentecôte, François décida l'envoi de missions en France, en Allemagne, en Hongrie et en Espagne (1), et se mit à la tête des frères qui partaient pour notre pays. Moins de quinze jours après le chapitre, il était à Florence, où se trouvait le cardinal Hugolin en qualité de légat du Saint-Siège (2). Averti de la présence du prélat, il se présenta devant lui. Hugolin ne le connaissait que de réputation, mais c'en était assez pour qu'il lui fît le meilleur accueil. Il l'interrogea sur le but de son voyage, l'écouta avec bienveillance, et, nous dit Thomas de Celano, son âme s'attacha à celle de François. « Après lui avoir demandé avec une grande dévotion le secours de ses prières, il lui offrit avec beaucoup de bienveillance d'être, en toute circonstance, son protecteur. Puis il l'engagea à ne pas poursuivre son voyage, mais à veiller très vigilamment sur ceux que Dieu lui avait confiés (3). » François, que la mort du cardinal Jean de Saint-Paul avait privé, l'année précédente, d'un puissant appui, se jeta, tout ému, aux pieds d'Hugolin et lui confia ses intérêts et ceux de ses fils ;

(1) *Chronica fratris Iordani a Iano*, n° 3. Jourdain place en 1219 l'envoi de ces missions, mais les savants éditeurs des *Analecta fr.* ont démontré qu'il faut avancer de deux ans l'événement (t. II, pp. XXV-XXXVI).

(2) En 1217 la fête de la Pentecôte tomba le 14 mai, et Hugolin quitta Florence à la fin du mois. (LEVI, *Registri dei Cardinali Ugolino e Ottaviano*, Rome, 1889, p. 6.)

(3) *I Cel.*, 75.

puis, suivant le conseil qui lui était donné, il renonça à conduire lui-même ses compagnons en France et leur donna pour chef un d'entre eux, Pacifique (1).

Le cardinal avait raison d'engager François à ne point s'éloigner de l'Italie. L'Ordre des Mineurs rencontrait en effet une sourde opposition dont Thomas de Celano nous parle à mots couverts : « Oh ! s'écrie-t-il, combien nombreux furent, surtout à l'origine, ceux qui s'ingéniaient à ravager la nouvelle plantation religieuse ! Combien cherchaient à étouffer la vigne d'élection que la main du Seigneur venait, avec tant de bonté, de planter sur la terre ! Combien s'efforçaient de voler, pour les détruire, ses premiers et plus doux fruits ! »

Mais frère Thomas d'ajouter aussitôt, à la louange d'Hugolin : « Tous ils furent frappés et réduits à néant par le glaive de ce vénérable père et seigneur. C'était en effet un torrent d'éloquence, un rempart de l'Église, un défenseur de la vérité, un ami des humbles. Béni soit le jour mémorable où le saint de Dieu se confia à un si vénérable maître (2) ! » Nous savons déjà qu'Hugolin, aussitôt après avoir vu François, s'est employé en faveur des Pauvres Dames ; nous verrons au chapitre suivant ce qu'il a fait pour les Mineurs.

Quant à l'opposition du clergé, l'appui donné par le cardinal à François dut singulièrement la réduire ; l'humilité du saint et de ses fils acheva de la désarmer. « Nous avons été envoyés, leur disait François, pour aider les clercs à sauver les âmes et nous devons suppléer à ce qui leur manque. La récompense que recevra chacun correspondra à son labeur et non à sa situation. Sachez, mes frères, que le bien des âmes est ce qu'il y a de plus agréable à Dieu, et qu'on l'obtient plus facilement par la concorde avec les clercs que par la discorde. S'ils entravent le salut des peuples, la vengeance de Dieu les attend et Il les punira à son heure. Soyez donc soumis aux Supérieurs ecclésiastiques, pour éviter autant qu'il est en votre pouvoir toute contestation jalouse. Si vous êtes les fils de la paix, vous gagnerez à Dieu le clergé et le peuple, ce qui sera plus agréable au Seigneur

(1) S. Bonaventure, *Leg. maior.*, IV, 9.
(2) *I Cel.*, 74.

que si vous lui gagniez seulement le peuple en scandalisant le clergé. Jetez un voile sur les faiblesses de celui-ci, suppléez à tout ce qui lui manque, et après tout cela demeurez plus humbles encore (1). »

Bien entendu, François donnait l'exemple de cette humilité pacifiante, qu'il savait allier d'ailleurs à la plus inlassable obstination. Un jour qu'il était venu à Imola, ville de la Romagne, il se présenta à l'évêque du lieu pour lui demander la permission de prêcher. L'évêque lui répondit : « Je suis là, mon frère, pour prêcher à mon peuple ; cela suffit. » François baissa humblement la tête et sortit. Une petite heure plus tard il rentrait. Et l'évêque : « Que veux-tu, mon frère? que viens-tu encore me demander? — Seigneur, répondit François, quand un père chasse par une porte son fils, celui-ci doit rentrer par une autre. » L'évêque fut vaincu par cette repartie ; son visage s'éclaira et il embrassa François en disant : « A toi et à tes frères, je donne une fois pour toutes la permission de prêcher à l'avenir dans mon diocèse (2). «

De bien autres difficultés attendaient les frères hors d'Italie. Suivons-les d'abord à Paris, où Pacifique conduit la mission de France.

***

Pacifique avait été dans le siècle un poète renommé, très fier du titre de *roi des vers* dont on le qualifiait, et l'empereur lui-même avait consacré sa réputation en le couronnant en grande pompe au Capitole. Sa muse était, paraît-il, assez légère, et il ne songeait nullement à se convertir certain jour où il vint voir, avec quelques autres personnes, une de ses parentes, religieuse au couvent des Pauvres Dames de San Severino. Or, au même moment, le monastère recevait aussi la visite de François, qu'on entendit prêcher à la chapelle. Et voilà que le Patriarche séraphique, les bras étendus, parla de Jésus crucifié avec une éloquence si persuasive que notre poète

(1) *II Cel.*, 146.
(2) *II Cel.*, 147.

crut le voir traversé par deux glaives de feu, disposés en croix et allant, à travers le cœur, de la tête aux pieds et de l'une à l'autre main. Il fut si bouleversé que, sans délibérer, il supplia François de l'arracher au monde et de le conduire au véritable Empereur. Dès le lendemain il revêtit l'humble bure des Frères et prit le surnom de Pacifique, parce qu'il avait quitté la vaine agitation de ce monde pour embrasser la paix véritable (1).

Il eut fort à faire pour se maintenir en cette paix à l'abbaye de Saint-Denis, où il s'abrita avec ses compagnons lors de son arrivée en France (2). Les frères ne tardèrent pas en effet à devenir suspects. Ils ne s'étaient munis d'aucune lettre de recommandation, ce qui était au moins imprudent, alors qu'un Concile tenu à Paris vers 1212 avait interdit d'admettre à la célébration les clercs qui ne pourraient exhiber de lettres testimoniales et de donner la communion et la sépulture ecclésiastique à tout étranger inconnu, alors que le Concile de Latran, en 1215, venait de prohiber la création d'Ordres nouveaux (3). On leur demanda s'ils étaient Albigeois. N'ayant jamais ouï ce mot, ils répondirent à tout hasard affirmativement et furent, bien entendu, accusés d'hérésie. Heureusement, comme ils avaient produit un exemplaire de leur Règle, l'évêque de Paris, Pierre de Nemours, et les maîtres de l'Université, examinèrent ce document, le trouvèrent conforme à la foi catholique et décidèrent de consulter le pape Honorius. Celui-ci, par la bulle *Cum dilecti*, du 11 juin 1219 (4), déclara que le genre de vie des frères avait mérité d'être approuvé par l'Église romaine, et pria les archevêques, évêques, abbés, doyens, archidiacres et autres supérieurs ecclésiastiques de les recevoir comme bons catholiques, de leur être favorables et de les traiter avec bonté.

Cette lettre aurait dû suffire à faire tomber les défiances ; pourtant, le 29 mai 1220, Honorius déplore que divers prélats français ne permettent pas aux frères de

(1) *II Cel.*, 106.

(2) Lettre écrite en 1231 par Grégoire de Naples à l'abbé de Saint-Denis, dans *Archiv. fr. hist.*, 1917, p. 303.

(3) André CALLEBAUT, O. M., *les Provinciaux de la province de France au treizième siècle*, dans *Archiv. fr. hist.*, 1917, pp. 289-356.

(4) *Bull. fr.*, t. I, p. 2.

résider dans leur diocèse et recommande de nouveau aux évêques de les y recevoir comme vrais fidèles et religieux (1). L'appel du Pape fut écouté. Avant 1226, quand Grégoire de Naples eut succédé à Pacifique dans la charge de Provincial, les frères se firent construire à Paris, en un lieu appelé Vauvert (au Luxembourg), une haute et vaste maison que François, averti, prescrivit de détruire. Cet ordre ne fut point exécuté, mais, en 1229, la maison, à peine achevée, s'écroula (2) et l'endroit fut réputé hanté par un démon. Au temps de Villon, le diable de Vauvert était encore proverbial à Paris (3).

Soixante frères au moins étaient partis pour l'Allemagne, sous la conduite de Jean de Parme. Aucun d'eux ne connaissait la langue du pays, et comme au début du voyage ils étaient tombés sur de braves gens, aux offres desquels il leur avait suffi de répondre *ia* pour en obtenir gîte et couvert, ils n'hésitèrent pas d'employer à tout propos un si précieux monosyllabe. Mal leur en prit, car il leur arriva de répondre de la sorte à la question : « Êtes-vous hérétiques, et venez-vous prêcher ici l'hérésie pour corrompre l'Allemagne comme vous avez perverti la Lombardie? » Certains furent jetés en prison ; d'autres, dépouillés de leurs vêtements, furent mis au pilori et livrés aux risées de la foule. Les pauvres frères rentrèrent en Italie, et dépeignirent l'Allemagne comme un pays si cruel que seul le désir du martyre pouvait inspirer d'y aller (4).

Également malheureux furent les frères de Hongrie. Les paysans se moquaient de l'étrange troupe et les pâtres eux-mêmes lançaient leurs chiens contre elle et piquaient les Mineurs avec leurs longs bâtons pointus. Comme les infortunés missionnaires se demandaient pour quel motif on les tourmentait ainsi, l'un d'eux émit l'idée que peut-être les gens en voulaient à leurs man-

(1) Bulle *Pro dilectis*, 29 mai 1220, *Bull. fr.*, t. I, p. 5.

(2) Thomas d'Eccleston, éd. Little, Paris, 1909, p. 59; Iohannes DE GARLANDIA, *De triumphis Ecclesiæ*, éd. Wright, Londres, 1856, p. 99.

(3) Viel est : s'il ne se rent aux armes,
C'est bien le deable de Vauvert.
(*Testament*, vers 1196-1197).

(4) *Chronica fratris Iordani a Iano*, n° 5.

teaux. Les frères s'en dépouillèrent de suite en faveur de leurs bourreaux, mais, ceux-ci ne désarmant pas, il fallut leur abandonner successivement tuniques et braies, après quoi les paysans, qui n'avaient plus rien à leur prendre, les laissèrent aller nus. Eux aussi, ils revinrent bien déconfits (1).

Mais cinq des frères envoyés en Espagne, Othon, Bérard, Pierre, Accurse et Adiuto, trouvèrent en terre infidèle la gloire du martyre. La relation de leur supplice, écrite par un témoin oculaire appartenant à la maison de l'Infant Dom Pedro de Portugal, a été retrouvée de nos jours. Voici l'essentiel de ce beau récit, à partir du moment où les frères, arrivés à Séville, se rendent à la mosquée :

« Ils avaient l'espoir d'y trouver l'occasion de dire quelques mots sur la vraie foi et de détourner les infidèles de la doctrine de Mahomet. Dès qu'ils s'en aperçurent, les Sarrasins impies se jetèrent sur les frères comme des loups sur des brebis, et les frappèrent cruellement de soufflets et de coups de bâton, et dès lors ils ne leur laissèrent plus la moindre liberté d'entrer dans le temple ou de prêcher le Christ.

« Les frères se rendirent alors au palais et dirent à un officier qu'ils désiraient parler au roi pour le salut de son âme. L'officier répondit : « Dites-moi votre message, je « le transmettrai au roi. » Ils insistèrent : « Nous n'en « ferons rien ; conduisez-nous devant le roi ; c'est à lui-« même que nous voulons parler. »

« Le roi, ayant su qu'ils étaient venus pour le voir, ordonna qu'on les fît entrer. Quand ils furent devant lui, il leur dit : « Qui êtes-vous? » Ils répondirent : « Nous « sommes du parti des Romains. » Le roi reprit : « Que « venez-vous faire ici? » Ils répondirent : « Nous venons « vous annoncer la foi de Notre-Seigneur Jésus-Christ, « afin que vous abandonniez Mahomet, ce très vil « esclave du diable, que vous vous attachiez au Sei-« gneur Dieu, votre Créateur, et que vous ayez enfin « avec nous la vie éternelle. » A ces mots, le roi, transporté de colère, ordonna qu'on leur tranchât la tête aussitôt. En entendant cette sentence, les serviteurs de

(1) *Chronica fratris Iordani a Iano*, n° 6.

Dieu se dirent les uns aux autres : « Frères, voici l'ac-« complissement de nos désirs ; soyons fermes dans le « Seigneur ! »

« Quand il vit que les frères accueillaient la sentence de mort avec une si grande joie, le roi se sentit ému de compassion et leur promit la vie et des biens en abondance s'ils voulaient renoncer au Christ et croire à Mahomet. Mais eux, refusant de proférer un tel blasphème, lui répondirent en vertu de l'autorité apostolique : « Que votre argent vous accompagne au lieu de « perdition ! »

« Le fils du roi, animé de sentiments de miséricorde envers eux, s'approcha de son père et lui dit : « Pourquoi « faites-vous tuer sans raison ces gens? Demandez aux « anciens si le droit permet de le faire ; quant à moi, il « ne me semble pas qu'il soit juste de les mettre à mort. » Après un moment d'hésitation, le roi suivit le conseil de son fils et fit conduire les frères au sommet d'une tour, où ils furent enfermés. Mais, embrasés du feu de l'Esprit-Saint et par-dessus tout du désir de souffrir la mort pour l'amour du Christ, ils ne cessaient d'y annoncer à haute voix le Christ à tous les passants et de proclamer que Mahomet n'était qu'un mensonger esclave du diable. Comme ils se refusaient à ne plus célébrer les louanges du Christ, on les transporta dans la prison commune, où ils prêchèrent sans relâche à leurs compagnons la parole de Dieu. Ils demeurèrent longtemps là, puis comparurent de nouveau devant le roi, dont les blandices ne purent les faire condescendre à sa volonté, tant était ferme leur amour du Christ. Alors le roi tint conseil avec les anciens et dit ensuite aux frères : « Voulez-vous re-«« tourner au pays des chrétiens ou aller au Maroc? » Les frères répondirent : « Envoyez-nous où il vous plaira, et « que la volonté de Dieu soit faite ! » Le roi ordonna donc qu'ils iraient au Maroc avec d'autres chrétiens.

« Ils y parvinrent après une traversée très difficile, et descendirent dans la maison d'un noble chrétien, fils du roi de Portugal, l'infant Dom Pedro (1). Dès qu'il sut

(1) L'Infant Dom Pedro (1187-1258), entré au service des Musulmans à la suite d'une querelle avec son frère, le roi Alphonse II, commandait les troupes du Miramolin Abu-Jacoub.

leur arrivée, le prince Abu-Jacoub, qui gouvernait le palais royal et le royaume, donna l'ordre de les amener devant lui. Alors de cruels bourreaux les dépouillèrent de leurs vêtements, leur attachèrent les mains derrière le dos, les couvrirent de blessures, et c'est le visage tout ensanglanté qu'ils comparurent devant le prince. Quand ils furent en sa présence, celui-ci leur demanda : « Qui « êtes-vous, malheureux? » Ils répondirent : « Nous « sommes du parti des Romains. » Le prince reprit : « Pourquoi venez-vous ici, car vous n'avez guère cou- « tume de vivre en paix et de vous accorder avec nous? » Ils répondirent : « Nous sommes des disciples de frère « François, qui a envoyé ses frères à travers le monde « pour prêcher la parole de Dieu aux Chrétiens, aux « Sarrasins et aux Juifs, et nous sommes venus ici dans « ce dessein, afin de vous montrer la voie de la vérité. » Le prince leur dit : « Quelle est la voie de la vérité? » Le frère Othon répondit : « La voie de la vérité consiste pour « vous à croire que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont « trois personnes et un seul Dieu ; à croire que le Fils « de Dieu, Notre-Seigneur Jésus-Christ, est né de la « bienheureuse Vierge Marie, a souffert, est mort, a été « enseveli, est ressuscité d'entre les morts et est monté « au ciel, d'où il viendra pour juger tous les hommes à « la fin des temps. » Abu-Jacoub demanda : « Qui vous « a appris cela? » Le frère Othon, qui était prêtre, répondit : « Nous l'avons appris de nombre de témoins très « saints, qui sont Abraham, Isaac et Jacob et les autres « patriarches, puis les prophètes ; l'Incarnation de Notre- « Seigneur Jésus-Christ nous l'a ensuite enseigné, puis « sont venus les apôtres et enfin les martyrs glorieux « et les saints de nos jours. » Le prince leur dit alors : « Il est certain que vous êtes possédés par un esprit « diabolique, et que c'est lui qui parle en vous. » Et il les fit enfermer, chacun à part, dans une maison où vinrent les saisir les bourreaux. Ceux-ci leur passèrent la corde au cou et les traînèrent en tous sens. Cruelle était la mission qu'ils avaient reçue du prince, mais plus cruelle encore la façon dont ils la remplirent. Les frères reçurent de si rudes coups que leurs entrailles s'échappaient presque ; des récipients de verre, remplis d'huile et de vinaigre furent violemment lancés en leurs blessures, et

toute la nuit on les flagella. Mais eux, s'appelant l'un l'autre à aussi haute voix que possible, s'exhortaient réciproquement à persévérer sans défaillance dans l'amour du Christ. Le lendemain, de grand matin, le prince les fit amener devant lui. On les introduisit en sa présence et ils se tinrent devant sa face. Il les interrogea : « C'est vous qui avez vitupéré notre foi et en avez « médit? » Ils répondirent : « Il n'y a d'autre foi que celle « de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et c'est elle que nous « vous prêchons. » Le roi leur dit : « Mon glaive va vous « châtier. » Les saints martyrs repartirent : « Malheureux, « nos corps sont en votre puissance, mais nos âmes sont « en celle de Dieu. » Alors le roi fit apporter son épée en grande hâte, ordonna de sortir à tous les assistants, à la seule exception des martyrs et de quelques-unes de ses suivantes, et de sa propre main il trancha la tête à chacun des cinq frères (1). » C'était le 16 janvier 1220.

Certains écrivains ont éprouvé quelque gêne devant l'ardeur qui poussa les frères du Maroc au sacrifice suprême. Tout en les saluant, M. Paul Sabatier, par exemple, ne peut s'empêcher d'écrire : « A ce paroxysme, la soif du martyre devient la folie du suicide (2). » Le rapprochement est plutôt étrange. Même au paroxysme, la soif du martyre n'a rien de commun avec la folie du suicide. Elle est d'ailleurs toujours au paroxysme, car elle est la plus haute expression de l'amour de l'homme pour Dieu, et la mesure de cet amour, c'est d'aimer Dieu sans mesure. Le martyre n'est autre chose que l'Évangile accompli parfaitement : *Evangelium Christi unde martyres fiunt*, enseigne saint Cyprien (3). Et en effet, Jésus a dit dans l'Évangile : « Celui qui voudra sauver sa vie la perdra, et celui qui perdra sa vie à cause de moi la sauvera (4) » ; et encore : « Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis (5) ». En portant partout dans leur corps la mort de Jésus, les

(1) Karl Muller, *Die Anfänge des Minoritenordens und der Bussbruderschaften;* Fribourg-en-Brisgau, 1885, pp. 207-210.

(2) Paul Sabatier, *Vie de saint François d'Assise*, p. 257.

(3) *Epist.* 38, Hartel, p. 580-581.

(4) *Luc*, IX, 24 ; *Marc*, VIII, 35 ; *Matth.*, X, 39.

(5) *Jean*, XV, 13

Mineurs du Maroc achevaient dans leur chair ce qui manquait aux souffrances du Christ (1).

Rien d'étonnant donc si Claire, en qui revivaient les pensées et les sentiments de François, se sentit toute embrasée de la même ardeur que ces bienheureux frères quand le récit de leur supplice parvint à Assise, et voulut aussitôt courir à cette terre de bénédiction où l'on pouvait mourir pour Celui qui est mort à cause de nous. Quant à François, il mit fin brusquement à la lecture de la relation, tout à la fois parce qu'elle contenait des éloges pour le fondateur de l'Ordre et qu'il voyait ses compagnons s'enorgueillir de la gloire qu'ils sentaient rejaillir sur tous. « Chacun, dit-il, doit se glorifier de ses propres croix, et non de celles d'autrui (2). » Il n'ajouta rien, mais il dut envier tout bas ceux qui, plus heureux que lui, avaient versé leur sang pour le Christ en terre sarrasine.

***

Trois fois, en effet, depuis sa conversion, il était parti cueillir chez les païens la palme du martyre. Dès l'année 1212, par ardent désir de la recevoir, il avait voulu passer en Syrie pour prêcher la foi chrétienne aux Sarrasins et autres infidèles. Rejeté par des vents contraires sur la côte dalmate, nous avons vu grâce à quel stratagème il avait réussi à regagner Ancône (3). Vers 1214 ou 1215, le martyre demeurant pour lui le but sublime qu'il brûlait toujours d'atteindre, il était parti pour le Maroc avec frère Bernard ; mais, alors qu'il avait atteint déjà l'Espagne, Dieu lui résista en face et, pour l'empêcher d'aller plus loin, lui envoya une maladie qui mit fin à son voyage (4). Enfin, en 1219, il parvint à se rendre

(1) *II Cor.*, IV, 10 ; *Col.*, I, 24.

(2) *Chronica fratris Iordani a Iano*, nº 8. Au quatorzième siècle circulera une autre version de l'événement. François écoute la lecture jusqu'au bout et s'écrie alors : « Maintenant, je puis dire en vérité que je possède cinq frères. » (*Analecta fr.*, t. III, p. 21).

(3) *I Cel.*, 55.

(4) *I Cel.*, 56 ; *Tractatus de miraculis*, 34. Des traditions populaires conservent encore en Galice le souvenir du passage de François. Voici

en Égypte, en compagnie de Pierre Cattaneo, docteur ès lois (1). Il y rejoignait une mission qu'il avait envoyée l'année précédente, sous la direction d'un homme destiné à prendre bientôt sur lui une influence considérable : frère Élie (2).

Élie était un Assisiate d'humble origine (3). Son père, nommé Bonbarone, était de Castel Britti, près de Bologne, et sa mère d'Assise. Avant d'entrer dans l'Ordre des Mineurs, il avait exercé le métier de matelassier et enseigné aux enfants d'Assise à lire dans le psautier (4). On le trouve ensuite notaire à Bologne (5) et sans nul doute il y participe à la vie universitaire, car on ne s'explique pas autrement la réputation de science dans laquelle on le tiendra plus tard (6). Envoyé en Orient, ses prédications y attirent à l'Ordre le premier des frères allemands, un sous-diacre de Spire nommé Césaire,

comment un Franciscain espagnol a raconté à Émile Baumann les origines du couvent de Santiago : « Saint François... avait trouvé un gîte chez un charbonnier nommé Cotolay; une nuit, pendant qu'il priait dehors au bas du Monte Pedroso, il connut par une révélation qu'un monastère de ses fils devait naître en cet endroit. Il postula quelques arpents de terre auprès de l'abbé des Bénédictins et promit de le payer en lui offrant chaque année *un cestillo de peces*, une corbeille de poissons. Puis il dit à Cotolay : « Dieu veut qu'ici tu me bâtisses un couvent. « — Comment peut vous obéir un pauvre charbonnier? » objecta Cotolay. Le prodige se fit pourtant et d'une manière aisée : Saint François conduisit Cotolay en un champ où il lui ordonna de fouir le sol, et un trésor s'offrit. » (Émile BAUMANN, *Trois villes saintes*, Paris, Grasset, 1912, p. 186.)

(1) *I Cel.*, 57; *Chronica fratris Iordani a Iano*, 10 et 11. Au quatorzième siècle, le compilateur de la *Chronique des XXIV Généraux* écrira que Pierre était chanoine de la cathédrale d'Assise et qu'il était entré dans l'Ordre des Mineurs aussitôt après Bernard (*Analecta fr.*, t. III, p. 4). Ce dernier renseignement est en contradiction avec ce que nous savons par Thomas de Celano, d'après lequel le frère qui vint à François aussitôt après Bernard ne tarda pas à mourir : *vir alter... qui... post modicum consummavit.*

(2) *Chronica fratris Iordani*, 7 et 9.

(3) « Le nom d'*Elie de Cortone* n'apparaît pas avant le dix-septième siècle. » (Ed. LEMPP, *Frère Elie de Cortone*, Paris, 1901, p. 36).

(4) SALIMBENE, éd. cit., p. 96.

(5) Thomas D'ECCLESTON, dans *Analecta fr.*, t. I, p. 241.

(6) *Helias vir adeo in sapientià humanà famosus, ut raros in eà pares in Italià putaretur habere*, dit de lui Bernard de Besse dans le *Catal. XIV General.* (*Analecta fr.*, t. III, p. 695.) Et Thomas d'Eccleston de s'écrier : *Quis in universo christianitatis orbe vel gratiosior vel famosior quam Helias?* (*Analecta fr.*, t. I, p. 230.)

homme de solide doctrine et de conduite digne d'imitation (1).

Encore que le terrain fût ainsi préparé, François ne semble pas avoir eu d'abord grand succès chez les chrétiens. Il se trouvait à l'armée qui assiégeait Damiette le 29 août 1219, jour où les Croisés essuyèrent un sanglant échec. Frappé de leur indiscipline, il s'était fort affligé quand il avait appris qu'on se préparait à livrer bataille. « Si c'est aujourd'hui qu'a lieu l'engagement, dit-il, à l'un de ses compagnons, le Seigneur me montre qu'il ne tournera pas à l'avantage des chrétiens. Je passerai pour un fou si je dis cela, et si je me tais je n'échapperai pas aux reproches de ma conscience. Que t'en semble? » Son compagnon lui répondit : « N'attache pas d'importance au jugement des hommes, car ce n'est pas d'aujourd'hui que tu passes pour un fou. Libère ta conscience et crains Dieu plus que les hommes. » François courut donc porter aux chrétiens ses avertissements; il les dissuada d'attaquer en leur montrant le péril. On tourna ses avis en dérision et le combat fut engagé. Tandis que les adversaires étaient aux prises, François, l'esprit en suspens, fit lever son compagnon pour regarder. Une première et une seconde fois celui-ci ne vit rien. Mais, envoyé une troisième fois, il fut témoin de la fuite des Croisés, qui perdirent six mille hommes tués ou prisonniers. Thomas de Celano, qui rapporte le fait, ajoute que François pleura surtout sur les Espagnols, qui s'étaient jetés dans la mêlée avec une si téméraire ardeur que très peu en revinrent (2).

A partir de ce jour, les cœurs s'ouvrirent volontiers aux exhortations de François; bien des clercs allèrent même jusqu'à revêtir la bure des Mineurs. C'est ce que signale Jacques de Vitry dans une lettre écrite de Damiette après la Chandeleur de 1220 :

« Rénier, prieur de Saint-Michel, est entré dans l'Ordre des frères Mineurs... Colin l'anglais, notre clerc, est entré dans le même Ordre, ainsi que deux autres de nos compagnons, Michel et maître Mathieu, auquel j'avais confié la cure de la Sainte-Chapelle. Le chantre

(1) *Chronica fratris Iordani*, 9.
(2) *II Cel.*, 30.

et Henri ont fait de même et d'autres encore dont j'oublie le nom (1). »

Jacques de Vitry ajoute que François, non content de prêcher les chrétiens, « n'a pas craint d'aller, par zèle pour la foi, à l'armée des ennemis », et, dans son *Historia Orientalis*, notre compatriote donne quelques détails sur cette entreprise du petit pauvre. Tandis qu'il se rendait au camp du Soudan, « les Sarrasins le prirent sur le chemin : « Je suis chrétien, dit-il, conduisez-moi à votre « maître. » Quand il fut traîné devant lui, à la vue de l'homme de Dieu, le monstre cruel fut changé en douceur et voulut l'écouter attentivement pendant quelques jours prêcher le Christ devant lui et les siens. Mais il craignit que quelques-uns de ses soldats, touchés par l'efficacité des paroles du saint et convertis au Seigneur, ne passassent à l'armée des chrétiens, et il ordonna de le ramener à notre camp avec toute sorte de respect et de précautions, disant : « Priez pour moi, afin que Dieu « daigne me révéler la loi et la foi qui lui plaît davan-« tage (2). »

(1) Texte dans Bœhmer, *Analekten*, pp. 101-102. Dans sa *Vie de saint François d'Assise*, p. cxxii, M. Paul Sabatier émet l'opinion que Jacques de Vitry écrivit cette lettre « au lendemain de la prise de Damiette (novembre 1219) à ses amis de Lorraine pour la leur raconter ». Elle ne peut cependant être antérieure à la Chandeleur suivante, puisqu'elle contient le récit de l'entrée solennelle du légat du Saint-Siège, laquelle eut lieu *in die Purificationis B. Mariæ*.

(2) *Historia Orientalis*, l. II, cap. 32, dans Bœhmer, *op. cit.*, pp. 104-105. V. aussi *I Cel.*, 57. Saint Bonaventure raconte le premier un épisode étrange de la prédication de François devant le Soudan : « Le Serviteur de Dieu, éclairé d'en haut, dit au Soudan : « Si tu veux te « convertir au Christ avec ton peuple, très volontiers je consentirai « à rester près de vous par amour du Seigneur. Mais si tu hésites à « abandonner la loi de Mahomet pour la foi du Christ, donne l'ordre « qu'on allume un grand feu, et j'y entrerai avec tes prêtres, afin que « tu reconnaisses quelle est celle de nos deux religions qui est la plus « certaine et la plus sacrée. » Sur quoi le Soudan lui répondit : « Je ne « crois pas qu'aucun de mes prêtres, pour soutenir sa foi, veuille entrer « dans le feu ni se soumettre à aucune espèce de martyre. » (Il avait vu un de ses prêtres, homme vieux et expérimenté, s'enfuir en entendant les paroles de François.) Alors le saint repartit : « Si tu veux me « promettre, en ton nom et au nom de ton peuple, de passer au culte « du Christ si je sors du feu sain et sauf, je suis prêt à y entrer seul ; « si je brûle, cela devra être mis sur le compte de mes péchés ; si au « contraire la puissance divine me protège, tu reconnaîtras le Christ » comme la force et la sagesse de Dieu, le vrai Dieu, Seigneur et Sau-

De retour à Damiette, nous ne savons combien de temps François y demeura. Il se rendit de là en Syrie (1), mais il est prudent de ne pas attacher d'importance aux documents du quatorzième siècle, qui nous le montrent en ce pays (2). Nous ne savons pas davantage où le joignit, au début de l'été 1220, un frère lai qui vint, sans mandat de ses supérieurs, lui communiquer d'urgence des nouvelles d'Italie (3). Ces nouvelles parurent si graves à François qu'avec un groupe de frères, dont Élie, Pierre Cattaneo et Césaire de Spire, il rentra sans plus tarder par Venise (4).

« veur de tous. » Mais le Soudan répondit qu'il n'osait point accepter cette épreuve, car il craignait le soulèvement du peuple. » (S. Bonav. *Leg. maior.*, IX, 8.) Cet épisode, représenté par Giotto dans une des fresques de l'église supérieure d'Assise, démarque au profit de François, qui n'en avait nul besoin, un trait de la vie de saint Dominique : celui-ci, pour persuader les hérétiques, avait jeté sur un bûcher le livre des Évangiles.

(1) Voici un témoignage que j'emprunte à M. Paul Sabatier (*Vie de saint François d'Assise*, p. 263, note 2) : *Cil hom qui commença l'Ordre des frères Menors, si ot nom frère François... vint en l'ost de Damiate, e i fist moult de bien, et demora tant que la ville fut prise. Il vit le mal et le péché qui comença à croistre entre les gens de l'ost, si li desplot, par quoi il s'en parti, e fu une pièce en Surie, et puis s'en rala en son païs.* (Historiens des Croisades, t. II. *L'Est de Eracles Empereur*, liv. XXXII, chap. xv.)

(2) Dans un passage de la *Chronique des tribulations de l'Ordre des Mineurs*, que cite M. Paul Sabatier (*Vie de saint François d'Assise*, p. 264), Angelo Clareno dit que le Soudan d'Égypte, touché par ses prédications, ordonna que François et tous ses frères auraient libre accès au Saint-Sépulcre sans verser aucun tribut, et ajoute que le petit pauvre y alla prier. De son côté, Barthélemy de Pise rapporte que François fit un séjour à Antioche, alors aux mains des chrétiens, et que les moines de la Montagne-Noire, à huit milles de cette ville, renonçant à toutes leurs possessions, passèrent à l'Ordre des Mineurs (*Analecta fr.*, t. IV, p. 483).

(3) *Chronica fratris Iordani*, n° 12.

(4) *Ibid.*, n° 14.

CHAPITRE V

LA CRISE ET LA RÉORGANISATION DE L'ORDRE DES MINEURS

A son départ pour l'Orient, François avait cru pourvoir aux intérêts de son Ordre en nommant deux vicaires : Mathieu de Narni et Grégoire de Naples (1). Le premier était spécialement chargé de recevoir les postulants à la Portioncule ; le second avait pour mission de visiter et consoler les frères d'Italie. Ces désignations n'étaient pas heureuses. Les deux vicaires abusèrent de l'autorité dont ils se trouvaient investis pour ajouter de nouvelles rigueurs à la Règle. En vue de donner à leurs initiatives l'apparence de la légalité, ils réunirent de vieux frères italiens en conventicule, et, avec le concours de ces anciens, ils renforcèrent la pratique des jeûnes et des abstinences. Suivant la Règle, les frères jeûnaient le mercredi et le vendredi et mangeaient de la viande les autres jours ; tout au plus pouvaient-ils en outre, avec l'autorisation de François, jeûner le lundi et le samedi. On décida qu'en temps de gras les frères ne chercheraient pas à se procurer de viande et se borneraient à en manger si on leur en offrait spontanément ; de plus, tous jeûneraient le lundi, le mercredi et le vendredi, et s'abstiendraient de laitage le lundi et le samedi, à moins que par hasard les fidèles ne vinssent à leur en donner (2)

(1) Le premier de ces frères est à peu près inconnu ; le second succédera de bonne heure (avant 1224) à Pacifique dans la charge de Ministre de la province de France. C'était, au dire de Thomas d'Eccleston, un orateur et administrateur remarquable. *Quis enim Gregorio in prædicaitone vel prælatione in Universitate Parisius vel clero totius Franciæ comparabilis?* (*Analecta fr.*, t. I, p. 230). Il mourut évêque de Bayeux en juillet 1276. On lira avec intérêt une note de M. Paul Sabatier sur ce personnage (*Speculum perfectionis*, éd. Paul Sabatier, p. 332, note 2).

(2) *Chronica fratris Iordani*, 11.

Les disciples de la première heure eux-mêmes déviaient du droit chemin. Frère Philippe, visiteur des Pauvres Dames, entreprit, contre la volonté de François, de défendre celles-ci auprès du Saint-Siège, et finit par obtenir de la Curie l'excommunication des perturbateurs. Un autre frère, Jacques de Conpello, entreprit de fonder une nouvelle famille religieuse, formée de lépreux des deux sexes ; il rédigea une Règle à leur usage et, escorté de ses lamentables adhérents, il vint la présenter au Pape pour en obtenir la confirmation. D'autres causes de désordre surgirent encore (1). Peut-être convient-il d'y ranger l'excessive facilité avec laquelle étaient admis les postulants. « Cet Ordre nous paraît très dangereux, écrivait Jacques de Vitry dans sa lettre de mars 1220, car il accepte non seulement les personnes parfaites, mais les jeunes gens et les imparfaits qui devraient être formés et éprouvés quelque temps sous une discipline conventuelle, et il les envoie deux par deux de tous les côtés du monde. »

Sans même hésiter un seul instant, François s'était refusé à admettre les innovations de ses vicaires. Le messager chargé de les lui apprendre en Syrie l'avait trouvé à table avec Pierre Cattaneo. De la viande était devant eux, et pourtant ce jour-là, d'après les décisions du conventicule d'Assise, les frères n'avaient plus le droit d'en manger. « Messer Pierre, demanda François, qu'allons-nous faire? — Hé! répondit son compagnon, messer François, nous ferons ce qu'il vous plaira, car c'est vous qui avez le pouvoir d'ordonner. — Mangeons donc ce qui nous est servi, répliqua François ; ainsi nous agirons conformément à l'Évangile (2). »

S'il savait parfaitement ce dont il ne voulait pas, il était toutefois perplexe sur les moyens à prendre pour ramener l'union parmi ses fils. Il avait l'esprit plein de cette préoccupation quand, une nuit, durant son sommeil, il eut un songe. Il vit une poule, petite et noire, semblable à une colombe domestique, dont les pattes étaient couvertes de plumes. Elle avait d'innombrables poussins qui tournaient avec insistance autour d'elle et

(1) *Chronica fratris Iordani*, 13.
(2) *Ibid.*, 12.

ne pouvaient tous être réunis sous ses ailes. François s'éveilla et, méditant en son cœur ce qu'il avait vu, il s'en fit lui-même l'interprète : « La poule, dit-il, c'est moi qui suis petit de taille et noir. Par l'innocence de la vie, je dois atteindre à la simplicité de la colombe qui vole d'autant plus librement vers le ciel qu'elle se pose plus rarement par terre. Les poussins, ce sont les frères abondants en nombre et en grâce, que la vertu de François ne suffit pas à mettre à l'abri de la persécution et des attaques des hommes. J'irai donc et les confierai à la Sainte Église Romaine, qui frappera les malveillants de sa verge puissante et nous permettra, avec l'aide de Dieu, de jouir partout d'une entière liberté pour augmenter le nombre des élus. Les fils, pleins de reconnaissance pour la douceur et les bienfaits de leur mère, s'attacheront toujours à ses pas vénérables avec une spéciale dévotion. Sous sa protection, l'Ordre sera à l'abri du mal et le fils de Bélial ne traversera pas impunément la vigne du Seigneur. La Sainte Église cherchera, dans sa sainteté, à égaler la gloire de notre sainte pauvreté et ne permettra pas que les vapeurs de l'orgueil assombrissent l'éclat de notre humilité. Elle conservera infrangibles les liens de charité et de paix qui nous unissent, en frappant les dissidents de censures très sévères. La sainte observance du pur Évangile fleurira continuellement en sa présence et elle ne laissera pas se perdre, même un instant, la bonne odeur de notre vie (1).

Ayant ainsi décidé, François, au lieu de se rendre à Assise pour discuter avec les ministres, poussa jusqu'à Rome, où il vit tout d'abord le cardinal Hugolin. Il prêcha devant le Pape, « parlant d'abondance et disant ce que lui suggérait l'Esprit », puis, la prédication finie, Honorius III s'entretint familièrement quelques instants avec lui. C'est alors que François le pria de confier au Cardinal la charge de Protecteur de l'Ordre des Mineurs : « Seigneur, lui dit-il, vous savez bien qu'il n'est pas facile à des hommes pauvres et chétifs d'approcher Votre Majesté; vous tenez l'univers en vos mains, et le souci des grandes affaires ne vous permet pas de vous occuper des petites. C'est pourquoi, Sei-

(1) *II Cel.*, 24.

gneur, je m'adresse au cœur de Votre Sainteté ; lui demandant qu'elle nous donne pour père le Seigneur évêque d'Ostie. Ainsi, la dignité de votre prééminence étant toujours sauve, les frères, au temps de la nécessité, pourront avoir recours à lui et recevoir le bienfait de sa protection et de sa direction. »

Une telle requête prouve que François acceptait pleinement la Règle imposée par Hugolin aux Pauvres Dames ; elle fut agréée par le Pape, et le Cardinal se mit aussitôt à l'œuvre (1). Les bulles octroyées à Philippe furent révoquées, on éconduisit Jacques de Conpello (2), et, par bulle du 22 septembre, un noviciat d'une année fut immédiatement imposé aux postulants (3), sans qu'on attendît que la Règle des Mineurs, remaniée et modifiée en tenant compte des usages introduits dans l'Ordre depuis 1209, pût être soumise au Saint-Siège. François se chargea de la reviser, avec la collaboration de Césaire de Spire (4).

Hugolin eût voulu que, dans cette Règle, François permît à ses fils d'accéder aux dignités ecclésiastiques. A cet effet, il lui fit rencontrer dans son palais Dominique, dont il espérait l'assentiment en ce qui concernait les frères Prêcheurs. Quand les deux fondateurs des Ordres Mendiants furent en présence l'un de l'autre, le Cardinal leur dit : « Dans l'Église primitive les pasteurs de la communauté étaient des hommes pauvres et que dévorait, non la cupidité, mais la charité. Pourquoi ne ferions-nous pas de vos frères des évêques et des prélats qui seraient pour les autres enseignement et exemple? » Une contestation s'éleva entre Dominique et François lorsqu'il s'agit de répondre, chacun voulant obliger l'autre à commencer parce qu'il le jugeait plus qualifié. Dominique répondit enfin : « Seigneur, mes frères, puissent-ils le comprendre, sont en bonne place, et je ne permettrai pas, autant qu'il sera en mon pouvoir, qu'ils essayent de s'élever d'une autre manière. » François, à son tour, s'inclina devant le Cardinal et dit : « Seigneur, mes frères ont été appelés *Mineurs* précisé-

(1) *II Cel.*, 25.
(2) *Chronica fratris Iordani*, 14.
(3) Bulle *Cum secundum*, 22 septembre 1220, *Bull. fr.*, t. I, p. 6.
(4) *Chronica fratris Iordani*, 15.

ment pour qu'ils ne cherchent pas à devenir plus grands. Leur vocation les appelle à vivre en bas lieu, à suivre les traces de l'humilité du Christ ; c'est ainsi qu'ils s'élèveront, sous le regard des saints, plus haut que les autres. Si vous voulez qu'ils portent des fruits dans l'Église de Dieu, tenez-les et conservez-les dans l'état de leur vocation ; s'ils s'élèvent, faites-les descendre malgré eux. Aussi, mon père, pour les empêcher de devenir d'autant plus orgueilleux qu'ils sont plus pauvres et de mépriser les autres, je vous prie de leur interdire l'accès des dignités. » Hugolin n'insista pas. Thomas de Celano, qui rapporte cet épisode, ajoute qu'au moment de se quitter, Dominique pria François de bien vouloir lui donner la corde dont il était ceint. Puis, les mains dans les mains, ils se recommandèrent très affectueusement l'un à l'autre, et Dominique de s'écrier : « Je voudrais, frère François, que ton Ordre et le mien n'en fissent qu'un, et vivent dans l'Église sous une même Règle (1). »

(1) *II Cel.*, 148-150. De ces mots de Dominique, le P. Van Ortroy a cru pouvoir induire que l'entrevue des deux saints a dû se placer beaucoup plus tôt, probablement en 1215, année où Dominique est venu à Rome solliciter, mais en vain, l'approbation de son Ordre. « Dans ces conjonctures, écrit le savant critique, on concevrait qu'il ait pu caresser un instant le dessein de réunir sa petite troupe aux milices déjà beaucoup plus nombreuses de saint François. Mais il ne pouvait plus en être question en 1220, après toutes les marques de bienveillance que le Saint-Siège ne cessa de lui prodiguer depuis 1216. » (*Analecta bolland.*, 1912, p. 462.) L'hypothèse ne peut toutefois être admise, puisque, d'après Thomas de Celano, François n'a connu Hugolin qu'en 1217. Il me semble d'ailleurs qu'on donne un sens un peu trop littéral au propos de Dominique. Voici en effet comment on le retrouve dans les *Vies des frères de l'Ordre dominicain*, de Gérard DE FRACHET :

« Un frère Mineur, très pieux et très digne de foi, qui avait été l'un des premiers compagnons de saint François, fit à ses frères le récit suivant, que l'un d'eux communiqua à notre général :

« Saint Dominique était à Rome, pour obtenir de Dieu et de Notre Saint-Père le Pape la confirmation de son Ordre. Une nuit que, selon sa coutume, il était en prières, il eut une vision : Jésus-Christ lui apparut debout et menaçant, et brandissant trois lances. Sa mère tombait à ses pieds et lui adressait des paroles suppliantes : « Mon fils, ayez pitié « des hommes que vous avez sauvés, et que votre justice se tempère « de douceur. » Il répondait : « Ne voyez-vous pas les outrages qu'ils « me font ? Ma justice peut-elle les laisser impunis ? » Elle reprit : « Vous « savez tout. Voici par où vous ramènerez les hommes. J'ai un bon

Quelques jours plus tard, François assistait à Assise au chapitre de la Saint-Michel. L'affluence des frères y fut si considérable que les aumônes n'étaient pas suffisantes pour subvenir à leurs nécessités (1). Le bruit avait couru que le fondateur de l'Ordre était mort ; la seule nouvelle de son retour rendit la joie à ses fils (2), encore qu'ils pussent constater qu'en plus des troubles de foie et d'estomac qu'on lui connaissait (3), il avait rapporté d'Orient une douloureuse maladie d'yeux (4). Ils ne prévoyaient point la décision que François allait leur annoncer. Après l'avoir entendu rapporter ce qu'il avait fait à Rome, ils poussèrent en effet de profonds gémissements quand ils le virent résigner sa charge de supérieur : « Maintenant, dit-il, je suis mort pour vous, mais voici frère Pierre Cattaneo, à qui tous et moi-même nous obéirons. » Et s'inclinant aussitôt devant lui, il lui promit obéissance et respect. Puis, se relevant, et les mains jointes, les yeux levés au ciel, il pria : « Seigneur, je vous recommande la famille que vous m'aviez confiée. Et maintenant, mon doux maître, à cause des infirmités que vous savez, n'étant plus en état d'en prendre soin, j'en remets la garde aux ministres. Si, à cause de leur négligence, de leur exemple ou même d'un rappel à l'ordre trop dur, un frère périt, ils devront en rendre

« serviteur que vous enverrez au monde : il prêchera votre Évangile ; « et les hommes convertis vous appelleront leur Rédempteur. Je lui « donnerai pour l'aider un autre de mes serviteurs, et ils travailleront « ensemble pour la gloire de votre nom. » Alors le Fils reprit : « Ma « mère, votre vue fait tomber ma colère ; cependant montrez-moi « ceux que vous destinez à un si grand ouvrage. » Alors Notre-Dame présenta à Notre-Seigneur Jésus-Christ saint Dominique et saint François : et il la remercia et loua ses serviteurs.

« Cependant saint Dominique dévisageait dans son extase cet ami inconnu. Le lendemain matin, il le rencontra à l'église. Il reconnaît aussitôt l'ami de sa vision, il court à lui, l'embrasse et le baise tendrement : « Le voilà, s'écrie-t-il, celui que Dieu m'envoie ! Allons, luttons « ensemble, personne ne nous résistera. » Et il se mit à lui conter sa vision de la nuit, et tous deux devinrent un seul cœur et une seule âme dans le Seigneur, ce qu'ils voulurent que leurs frères fissent à l'avenir. » Je cite d'après M. Louis Gillet, *Histoire artistique des Ordres Mendiants*, Paris, 1912, p. 16.

(1) *II Cel.*, 67.

(2) *Chronica fratris Iordani*, 15.

(3) *I Cel.*, 105 ; *II Cel.*, 130.

(4) *I Cel.*, 98 ; *II Cel.*, 44, 64, 92, 126, 166.

compte devant vous, Seigneur, au jour du jugement. » Enfin, pour pratiquer plus parfaitement l'obéissance, il demanda qu'on le confiât à l'un de ses compagnons, qu'il pût révérer spécialement comme son supérieur. On lui assigna donc un gardien, et, jusqu'à sa mort, il lui demeura soumis : « Parmi toutes les faveurs que la miséricordieuse bonté de Dieu m'a octroyées, dira-t-il un jour à ses compagnons, j'ai reçu cette grâce de pouvoir obéir aussi diligemment à un novice d'une heure, s'il m'était donné comme gardien, qu'au frère le plus ancien et le plus rempli de discernement. Le sujet ne doit pas considérer l'homme dans son gardien, mais Celui pour l'amour duquel il consent à se soumettre. Plus est méprisable celui qui commande, plus est agréable à Dieu l'humilité de celui qui obéit (1). »

***

L'abdication de François n'était heureusement pas totale. Comme l'a noté Van Ortroy, « le saint ne résigna ses fonctions de ministre général que dans la mesure où ses forces physiques le trahirent. S'il montra un empressement constant à obéir au gardien chargé de lui commander en tout ce qui touchait le bien de son âme, il ne cessa d'avoir à cœur les intérêts supérieurs de son Ordre et de les traiter avec l'assistance de son vicaire (2). Aussitôt après le chapitre de la Saint-Michel, il se mit à la rédaction de la Règle, que Césaire de Spire orna de textes tirés des Évangiles (3). Depuis 1209, la Règle des Mineurs s'était enrichie de diverses prescriptions. Nous avons vu Jacques de Vitry attester, en 1216, l'existence de chapitres annuels. D'après Thomas de Celano, c'est dans un de ces chapitres que François avait fait écrire cette recommandation contre la tristesse : « Que les frères aient soin de ne pas paraître extérieurement sombres ou hypocritement tristes, mais qu'ils se montrent

(1) *II Cel.*, 143, 151.
(2) *Analecta bolland.*, 1912, p. 460.
(3) *Chronica fratris Iordani*, 15.

joyeux dans le Seigneur, ouverts, gais et aimables comme il convient (1). » Une autre fois, il avait dicté des exhortations aux malades : « Je demande à tous mes frères malades de ne point s'irriter, dans leurs souffrances, et de n'avoir d'aigreur ni contre Dieu ni contre les frères. Qu'ils ne réclament point de médicaments avec trop d'insistance et qu'ils ne désirent pas trop vivement guérir cette chair qui doit bientôt périr et qui est l'ennemie de l'âme. Qu'ils rendent grâces de tout et que leur seul désir soit de devenir tels que Dieu les veut. Car ceux que Dieu a prédestinés à la vie éternelle, il les instruit par l'aiguillon des coups et des maladies, comme Lui-même l'a déclaré : « Je corrige et châtie ceux que j'aime (2). »

A l'institution des ministres provinciaux remontent probablement les prescriptions qui sont devenues le chapitre IV de la Règle de 1221 : « Au nom du Seigneur, que tous les frères qui sont ministres et serviteurs des autres frères placent leurs frères dans les provinces et les lieux où ils sont, qu'ils les visitent souvent, leur adressent des avis spirituels et les encouragent. Et que les autres, mes frères bénis, leur obéissent avec diligence en tout ce qui regarde le salut éternel et n'est point contraire à notre Règle. Et qu'ils observent entre eux ce que dit le Seigneur : *Tout ce que vous voulez que les autres vous fassent, faites-le-leur vous-mêmes*, et *ce que tu ne veux pas qu'on te fasse, ne le fais pas à autrui*. Et que les ministres, qui sont des serviteurs, se rappellent cette parole du Seigneur : *Je ne suis pas venu pour être servi, mais pour servir*. L'âme de leurs frères leur a été confiée, et si l'un d'eux se perd de leur faute, par suite de leur mauvais exemple, ils devront en rendre compte au jour du jugement devant le Seigneur Jésus-Christ. » Enfin, le noviciat venait d'être institué par la bulle *Cum secundum*, le 22 septembre 1220.

Sous l'influence des modérés dont il s'est entouré : Pierre Cattaneo, Césaire de Spire, Élie, François ne se borne pas à coordonner et mettre au point des dispositions déjà promulguées ou nécessitées par la bulle *Cum*

(1) *II Cel.*, 128. Cette prescription se retrouve au chapitre VII de la Règle de 1221.

(2) *II Cel.*, 175. Ce texte, rédigé à nouveau, se retrouve au chapitre X de la Règle de 1221.

secundum. Non content d'avoir réprouvé les rigueurs prescrites en son absence, il réduit les jeûnes imposés jusqu'alors aux Mineurs : « Que tous les frères jeûnent depuis la fête de la Toussaint jusqu'à la Nativité du Seigneur, et de l'Épiphanie, époque à laquelle a commencé le jeûne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, jusqu'à Pâques. En d'autres temps, qu'ils ne soient pas tenus de jeûner, en vertu de la Règle, sinon le vendredi. Et qu'il leur soit permis de manger de tous les mets qu'on leur présente, conformément à l'Évangile (chap. III). » Malgré son horreur de l'argent, il insère dans la Règle une disposition qui permet aux frères, dans un cas particulier, d'en recevoir : « Que nul des frères, en quelque lieu qu'il soit de séjour ou de passage, ne reçoive ou ne fasse toucher en aucune façon argent ou deniers... *sauf dans le cas de manifeste nécessité pour les frères malades* (chap. VIII). » Plus loin, il en vient à traiter *de ceux qui vont chez les Sarrasins et autres infidèles*, et, chose remarquable, il ne leur donne point, comme il l'eût fait un peu plus tôt, le martyre comme objectif : « Les frères qui partent, dit-il, ont deux façons de se conduire avec fruit. La première est de ne pas se disputer ni quereller et d'être soumis à toute créature pour l'amour de Dieu. La seconde, c'est, lorsqu'ils le croient agréable à Dieu, d'annoncer la parole de Dieu, de prêcher la foi au Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, au Créateur de l'univers, au Fils rédempteur et sauveur, *pour baptiser et faire des chrétiens*. » Tout au plus ajoute-t-il : « Que tous les frères se souviennent partout qu'ils se sont donnés et abandonnés avec leur personne et leur corps à Notre-Seigneur Jésus-Christ ; pour son amour, ils doivent s'exposer à tous les ennemis, visibles et invisibles (chap. XVI). »

Et pour bien affirmer que cette Règle s'impose inviolablement à ses fils, il la termine par de multiples et pressantes exhortations : « Au nom du Seigneur, je prie tous les frères d'apprendre le texte et le sens de ces paroles écrites dans cette Règle de vie pour le salut de notre âme. Qu'ils les repassent fréquemment dans leur mémoire. Et je supplie Dieu que Lui-même, Tout-Puissant, trine et un, bénisse tous ceux qui l'enseigneront, l'apprendront, la posséderont, la retiendront et la

mettront en pratique, chaque fois qu'ils se remémoreront et observeront ce qui est écrit ici pour notre salut. Je les prie tous, en leur baisant les pieds, d'aimer, d'observer et de conserver cette Règle. Et de la part du Dieu tout-puissant et du Seigneur Pape et par obéissance, moi, frère François, je prescris fermement et j'ordonne que cette Règle de vie, on ne la diminue ni ne l'augmente jamais, et que les frères n'en adoptent pas d'autre. »

Hélas ! c'est lui-même qui allait leur ordonner d'en adopter une autre.

***

Quelques mois plus tard, le 10 mars 1221, Pierre Cattaneo mourait (1) et François le remplaçait par Élie dans la charge de vicaire général. Au chapitre de la Pentecôte, environ trois mille Mineurs, profès ou novices (2), accoururent à la Portioncule pour voir et entendre *le Frère* — c'est ainsi qu'on nommait François. En présence du cardinal Rénier Capocci, un évêque célébra la messe d'ouverture, avec François comme diacre, et celui-ci prêcha sur le texte : *Benedictus Dominus Deus meus, qui docet manus meas ad prælia* (Béni soit le Seigneur mon Dieu, qui prépare mes mains pour la lutte !). Les frères campaient en plein air, répartis en vingt-trois groupes, et les gens du pays leur apportaient tant de vivres qu'au bout du septième jour on dut refuser toute offrande, et que les trois mille assistants durent rester deux jours de plus pour consommer toutes les provisions qu'ils avaient reçues.

Au cours de ce chapitre, François communiqua la Règle aux frères. En raison de l'épuisement de ses forces,

(1) C'est la date que porte l'épitaphe de son tombeau, à la Portioncule.

(2) Et non cinq mille comme l'écrit saint Bonaventure (*Leg. maior*, IV, 41). Le *Speculum Perfectionis* reproduit le nombre de cinq mille et ajoute que le chapitre fut appelé chapitre des nattes et qu'Hugolin y assistait. (Éd. Paul Sabatier, cap. 68). Barthélemy de Pise suit la version du *Speculum*. Hugolin n'assistait certainement pas à ce chapitre ; il était alors légat dans la Haute-Italie (*Registri*, doc. 17-28).

il demeurait assis aux pieds d'Élie, et celui-ci lisait et commentait les textes. Cet exposé terminé, on était déjà sur le point de se séparer quand François, se souvenant que l'Ordre n'avait pu s'établir en Allemagne, se mit à tirer Élie par un pan de son habit. Élie se pencha vers lui, l'écouta, puis, se relevant, il adressa ce discours à l'assemblée : « Mes frères, le Frère dit qu'il y a un pays qui s'appelle l'Allemagne, et où demeurent de dévots chrétiens qui, vous le savez, passent souvent par ce chemin avec de longs bâtons et de grandes gourdes en peau de bouc. Tout en chantant les louanges de Dieu et de ses saints, ils vont, couverts de sueur et brûlés de soleil, au tombeau des Apôtres. Plusieurs de nos frères, qui leur avaient été envoyés, ont été maltraités et ont dû revenir. Le Frère ne veut obliger personne à aller vers eux, mais si le zèle de Dieu et des âmes inspire à certains d'entre vous de le faire, il entend le leur permettre autant et plus volontiers encore qu'à ceux qui vont outremer. Si donc il en est ici qui veuillent aller au pays d'Allemagne, qu'ils se lèvent et viennent de ce côté. » Quatre-vingt-dix frères s'offrirent, dans l'espérance de recevoir aussitôt le martyre, tant ils étaient persuadés de ce que l'un d'eux, Jourdain de Giano, n'hésite pas à nommer *ferocitatem Theutonicorum*. Césaire de Spire, aussitôt désigné comme chef de la mission, fut chargé de choisir lui-même ses compagnons. Il en retint vingt-cinq, dont douze clercs et treize lais ; parmi les clercs étaient Thomas de Celano et, comme je viens de le dire, Jourdain de Giano (1).

***

Des trois compagnons préférés que François avait ramenés d'Égypte, le premier, Pierre Cattaneo, était mort ; le second, Césaire de Spire, avait quitté l'Italie ; quant à Élie, totalement absorbé par l'organisation et l'administration de l'Ordre, il ne pouvait plus être que rarement auprès du fondateur. C'est entre 1221 et 1223

(1) *Chronica fratris Iordani*, 16 à 19.

que les provinces furent divisées en custodies (1), et il n'en fallait pas davantage pour exiger d'Élie bien des déplacements. Dans ces conditions, rien d'étonnant que François ait été entouré de nouveaux compagnons, dont le plus intime paraît avoir été frère Léon, son confesseur (2). Les documents qui nous parlent de ce frère appartiennent tous au quatorzième siècle, mais tous s'accordent à nous le représenter comme un tenant de l'étroite observance. Évidemment les mitigations apportées par la nouvelle Règle à l'ancienne législation de l'Ordre ne devaient pas lui plaire. Il eut d'autant moins de peine à convaincre François qu'il fallait modifier ce document que, de divers côtés, on se plaignait, semble-t-il, de l'imprécision des prescriptions édictées. Au chapitre II, il était par exemple interdit aux ministres de recevoir des novices *contra formam et institutionem sanctæ Ecclesiæ;* comment les Ministres pouvaient-ils s'assurer de ne point contrevenir à cette défense? Au chapitre VIII, il était dit : « Les frères, en cas de nécessité manifeste chez les lépreux, peuvent demander l'aumône pour eux » ; leur était-il permis de recevoir jusqu'à de l'argent? Un ministre provincial écrivit à François l'embarras qui résultait pour lui de ce que les prescriptions traitant des fautes mortelles étaient dispersées dans trois chapitres différents (ch. V, XIII et XX). Le petit pauvre lui répondit :

De tous les chapitres de la Règle qui traitent des fautes mortelles, avec l'aide du Seigneur, au chapitre de la Pentecôte, d'accord avec les frères, nous ferons un seul chapitre ainsi rédigé : Si quelque frère, à l'instigation de l'ennemi, pèche mortellement, qu'il soit tenu par obéissance de recourir à son gardien. Et que les autres frères qui connaîtront sa faute se gardent de lui en faire honte et de médire de lui, mais qu'ils lui témoignent une grande bonté et tiennent bien cachée la faute de leur frère : ce ne sont pas les bien portants qui ont besoin de médecin, mais les malades. Pareillement qu'ils soient tenus de l'envoyer à son gardien avec un compagnon. Et que le gardien l'accueille avec

(1) Règle de 1223, chap. IV et VIII. Le custode a des pouvoirs propres ; il peut notamment convoquer en chapitre une fois par an, après la Pentecôte, les frères de la custodie (ch. VIII), mais le ministre provincial a seul le droit d'admettre des novices (ch. II).

(2) Bernard DE BESSE, dans *Analecta fr.*, t. III, p. 668.

bonté et agisse avec lui comme il voudrait qu'on agît avec lui-même dans un cas semblable. Et si un frère commet un péché véniel, qu'il se confesse à un de ses frères prêtres, et, s'il n'y en a pas, qu'il se confesse à un frère quelconque jusqu'à ce qu'il trouve un prêtre pour l'absoudre comme il est dit (1). Et que les confesseurs n'aient absolument pas le droit d'imposer d'autre pénitence que celle-ci : Allez et ne péchez plus (2).

Conservez avec vous cet écrit, pour qu'on puisse le mieux observer, jusqu'à la Pentecôte. Vous serez au chapitre avec vos frères. Et ces points et ceux qui sont moins explicites dans la Règle, avec l'aide du Seigneur Dieu vous tâcherez d'en obtenir l'éclaircissement (3).

La plupart des critiques estiment que cette lettre a été écrite peu de temps avant la Pentecôte de 1223. Peut-

(1) François renvoie son correspondant aux dispositions du chapitre XX de la Règle de 1221.

(2) Ces prescriptions deviendront, avec diverses modifications, le chapitre VII de la Règle de 1223.

(3) *Epist. III*, dans *Opuscula*, p. 108. Le P. Édouard d'Alençon, qui a le premier publié cette lettre en son entier, a cru que François l'avait adressée à son vicaire (*Epistolam S. Francisci ad ministrum generalem in sua forma authentica nunc primum edidit cum appendice de fr. Petro Catinii P. Eduardus Alinconensis*, Rome, 1899). M. Paul Sabatier, dans son édition du *Tractatus de Indulgentia S. Mariæ de Portiuncula*, de François Bartoli (Paris, 1900, pp. 113 et suiv.), y a vu une lettre d'objurgations et de reproches à Élie. La recommandation : *Istud denunties guardianis* ne peut pourtant s'appliquer qu'à un supérieur qui tient des gardiens sous sa juridiction immédiate, c'est-à-dire à un ministre provincial. Il en est de même des paroles : *Ibi* (*ad capitulum*) *eris cum fratribus tuis*. Ajoutons qu'on ne tarda pas à donner une origine miraculeuse à la décision qu'avait prise François de modifier la Règle. On lit dans *II Cel.*, 209, le récit suivant : « A l'époque où les frères conféraient entre eux au sujet de l'approbation de leur Règle, et où le saint lui-même était vivement préoccupé par cette affaire, il eut un songe. Il lui semblait qu'il venait de recueillir à terre des miettes de pain extrêmement ténues et qu'il devait les distribuer à la foule des frères qui l'entouraient, mourants de faim. Mais comme il n'osait distribuer des miettes si petites, craignant de voir glisser entre ses doigts cette fine poussière, une voix d'En-Haut lui cria : « François, fais une « hostie de toutes ces miettes et donne-la en nourriture à ceux qui « demandent à manger. » Il s'exécuta aussitôt. Ceux qui recevaient ce présent sans dévotion ou qui le dédaignaient après l'avoir reçu, lui apparaissaient aussitôt marqués de la lèpre. Au matin, le saint fit part à ses compagnons de tout ce qu'il avait vu, se désolant de ne pas pénétrer le secret de cette vision. Peu de temps après, tandis qu'il prolongeait sa veille et sa prière, une voix du ciel se fit entendre : « François, « lui disait-elle, les miettes de la nuit dernière, ce sont les paroles de « l'Évangile ; l'hostie, c'est la Règle ; la lèpre, c'est l'iniquité. »

être toutefois remonte-t-elle jusqu'à 1222. Le projet de François subit en effet bien des vicissitudes, sur lesquelles la lumière est loin d'être faite. Essayons pourtant de les décrire, dans la mesure où les documents le permettent.

Ayant décidé de modifier la Règle, François, nous dit saint Bonaventure, se retira sur une montagne avec deux compagnons. Dans cette solitude, après avoir jeûné au pain et à l'eau, il rédigea de nouveau la loi des Mineurs ; puis, sa tâche achevée, il remit à Élie l'écrit qu'il venait d'établir (1). Élie dut aller communiquer le document au cardinal Hugolin, protecteur de l'Ordre, et c'est probablement d'accord avec celui-ci que, quelques jours plus tard, il déclara qu'il l'avait perdu (2). Pareille incurie était plutôt invraisemblable chez un administrateur aussi soigneux qu'Élie ; une copie du texte disparu fut d'ailleurs produite ; Hugolin dut se résoudre à en discuter le contenu.

Celui-ci, c'était tout d'abord le désaveu des concessions faites en 1221 sur la question de la pauvreté. Plus d'autorisation aux frères dans le besoin de recevoir des postulants les choses nécessaires au corps comme les autres pauvres ; plus de faculté de recevoir de l'argent pour les frères malades ; plus de quêtes pour les lépreux. Pour le vêtement des frères et les nécessités des malades, les ministres et les custodes devront se borner à recourir

(1) S. Bonaventure, *Leg. maior*, IV, 11. Le *Speculum Perfectionis* (éd. Paul Sabatier, ch. 1) ajoute que les deux compagnons de François étaient Léon et un frère bolonais, Bonizo, qui ne nous est pas autrement connu. Plus tard, le compilateur de la *Chronique des XXIV Généraux* verra dans Fonte-Colombo, près de Rieti, la montagne où François se retira (*Analecta fr.*, III, 29).

(2) Saint Bonaventure, assimilant François à Moïse sur le Sinaï, écrit : *Iterato sanctus vir ad locum solitudinis rediit eamque (regulam) instar prioris, ac si ex ore Dei verba susciperet, illico reparavit et per supradictum dominum Papam Honorium octavo pontificatus illius anno, sicut optaverat, obtinuit confirmari.* Saint Bonaventure, dans un but de pacification, dissimule ainsi les négociations laborieuses dont la Règle de 1223 a été le résultat, mais son dire se heurte au témoignage du cardinal Hugolin qui, devenu pape, déclare dans la bulle *Quo elongati*, du 28 septembre 1230, qu'il a collaboré à la rédaction de cette Règle : *In condendo prædictam Regulam, obtinendo confirmationem ipsius per Sedem Apostolicam sibi astiterimus, dum adhuc essemus in minori officio constituti.* (Appendice au *Speculum Perfectionis*, éd. Paul Sabatier, p. 315).

à des amis spirituels, et ceux-ci ne pourront leur donner d'argent (1).

C'était encore, semble-t-il, l'aggravation d'autres prescriptions. Telle est du moins l'affirmation qu'on lit dans le *Speculum Perfectionis* : « Il fit écrire dans la Règle bien des choses qu'il demandait au Seigneur pour le bien de l'Ordre, dans des prières et des méditations continuelles, affirmant qu'elles étaient tout à fait selon la volonté de Dieu ; mais, quand il les communiquait aux frères, elles leur paraissaient pénibles et insupportables (2). »

Hugolin aimait profondément François et son Ordre. « Il imitait la manière de vivre des frères, et, par désir de sainteté, il était simple avec les simples, le plus petit parmi les petits et, dans la mesure du possible, il s'appliquait par sa vie et ses mœurs à paraître comme l'un d'entre eux (3). » Mais il comprenait qu'une Règle écrite tout d'abord pour onze frères, presque tous laïcs, devenait de plus en plus difficile à observer à la lettre dans un Ordre comprenant des milliers de religieux, dont nombre de clercs, et qu'il importait dès lors de l'adapter à une situation nouvelle, en assurant l'harmonie entre cette situation et l'esprit qui avait inspiré le fondateur. Jusqu'à quel point François entra-t-il dans ces vues? Il est impossible de le préciser, mais, ce qui est certain, c'est que la Règle de 1223, qui sortit des négociations entre le petit pauvre et le cardinal, est essentiellement une transaction.

Sur l'observation de la pauvreté, François maintient son intransigeance. Tout au plus consent-il à la suppression de ce qui avait constitué le chapitre XIV de la Règle de 1221 : « Quand les frères vont par le monde, qu'ils ne portent rien en route, ni sac, ni besace, ni pain, ni argent, ni bâton... » Sur tous les autres points, Hugolin impose un régime encore moins rigoureux que celui dont la Règle de 1221 avait marqué l'instauration. Les frères qui y sont forcés par la nécessité peuvent porter des chaussures (ch. II). Le jeûne de quarante jours à partir

(1) Règle de 1223, chap. IV.

(2) *Speculum Perfectionis*, éd. Paul Sabatier, chap. II ; texte presque identique au ch. XI.

(3) *I Cel.*, 99.

de l'Épiphanie est rendu facultatif ; bien plus, en tout autre temps que le carême, les frères ne sont pas tenus au jeûne en cas de nécessité manifeste (ch. III). Les fornicateurs et les frères qui pèchent contre la foi et la vie catholiques ne sont plus expulsés, comme l'exigeait la Règle de 1221 (ch. XIII et XIX) ; « si quelque frère, à l'instigation de l'ennemi, commet de ces péchés mortels pour lesquels il aura été statué qu'on recoure au seul ministre provincial, que ce frère soit tenu de recourir à son ministre le plus tôt qu'il pourra, sans retard ; et que le ministre lui-même, s'il est prêtre, lui impose la pénitence avec miséricorde ; et, s'il n'est pas prêtre, qu'il la fasse imposer par un prêtre de l'Ordre comme il lui paraîtra plus expédient devant Dieu (ch. VII). » Enfin, les prescriptions sur le travail deviennent à peine des conseils : la Règle de 1221 ordonnait « que les frères qui savent travailler travaillent et exercent leur ancien métier s'il n'est pas contraire au salut de leur âme et s'ils peuvent convenablement le faire » et invitait tous les frères à mettre « leur application à peiner dans un travail sain à l'âme » (ch. VII) ; la Règle de 1223 ne recommande plus le travail qu'aux frères « à qui le Seigneur a donné la grâce de travailler » ; encore insiste-t-elle plutôt sur la manière dont il faut travailler que sur la nécessité du travail manuel : « Qu'ils travaillent fidèlement et dévotement, de telle sorte que, chassant l'oisiveté ennemie de l'âme, ils n'éteignent pas l'esprit de sainte oraison et de dévotion auquel doivent servir les autres choses temporelles (ch. V). »

La Règle fut promulguée par bulle d'Honorius III, en date du 29 novembre 1223 (1). Avec elle triomphait la politique de modération que François lui-même avait pratiquée à son retour d'Égypte et qu'il avait ensuite abandonnée sous l'influence de son nouvel entourage. Elle provoqua, bien entendu, d'amères récriminations dans le camp des *zelanti*. Certains allèrent jusqu'à abandonner l'Ordre, et le nombre de ces renégats dut être assez considérable, puisque, moins de trois semaines plus tard, une nouvelle bulle enjoignit

(1) Bulle *Solet annuere*, du 29 novembre 1223, dans *Bullarium fr.*, t. I, p. 15.

à tous les prélats de les traiter en excommuniés (1).

Quant à François, la promulgation de la Règle le libéra d'une lourde épreuve spirituelle. Depuis deux ans, devant les objurgations des tenants de la stricte observance dont il avait fait sa compagnie, il se demandait avec anxiété s'il n'avait pas, par d'imprudentes concessions à la faiblesse humaine, ouvert la voie à la tiédeur et au relâchement. « Plongé dans l'angoisse et rempli de douleur, écrit Thomas de Celano, il affligeait son corps, se macérait et pleurait très amèrement. La lutte durait depuis plusieurs années lorsque, un jour, priant à Sainte-Marie-de-la-Portioncule, il entendit en esprit une voix qui lui disait : « François, si tu as de la foi gros « comme un grain de sénevé, dis à cette montagne qu'elle « s'éloigne, et elle s'éloignera. » Le saint répondit : « Sei- « gneur, quelle est cette montagne que vous voulez que « je transporte? » Et il entendit ces paroles : « La mon- « tagne, c'est la tentation. » Alors, il s'écria tout en larmes : « Qu'il me soit fait, Seigneur, comme vous « l'avez dit. » Aussitôt la tentation s'évanouit, il fut délivré et jouit intérieurement d'une paix parfaite (2). » Le *Fiat* de François, c'était l'acceptation complète, sans réserve aucune, de la Règle promulguée par Honorius III.

Et cette acceptation n'est nullement passive, faite de résignation ou de lassitude. François déplore ouvertement l'attitude de ceux qui opposent les traditions d'autrefois aux prescriptions nouvelles : A un frère qui lui demandait un jour pourquoi il n'avait pas conservé la garde de tous les frères, mais les avait confiés à d'autres mains comme s'ils ne lui appartenaient plus, il répondit : « J'aime tous les frères tant que je peux, mais s'ils suivaient mes traces, je les aimerais bien davantage, et je ne me rendrais pas étranger à eux. Au nombre des supérieurs, il en est qui entraînent les frères dans d'autres voies, *leur proposant les exemples des anciens* et font peu de cas de mes avertissements. Mais à la fin on verra le résultat de leur conduite (3). » Une fois il alla jusqu'à

(1) Bulle *Fratrum minorum*, du 18 décembre 1223, dans *Bullarium fr.*, t. I, p. 19.
(2) *II Cel.*, 115.
(3) *II Cel.*, 188.

maudire les *zelanti* qui faisaient montre d'austérité : Il avait appris que l'évêque de Forli avait dit à deux frères qui se présentaient à lui et qui, sous prétexte d'un plus grand mépris de soi, portaient la barbe trop longue : « Craignez de corrompre la beauté de votre Ordre par de présomptueuses nouveautés de ce genre. » Aussitôt François se leva et, les mains tendues vers le ciel, le visage baigné de larmes, il proféra ces paroles de prière ou plutôt d'imprécation : « Seigneur Jésus, vous avez choisi les apôtres au nombre de douze ; malgré la chute de l'un d'entre eux, les autres sont restés attachés à vous et remplis du même esprit ils ont prêché le saint Évangile ! Voici, Seigneur, qu'en ces derniers temps, vous souvenant de votre ancienne miséricorde, vous avez planté l'Ordre des frères pour ranimer la foi et pour que, par eux, soit accompli le mystère de votre saint Évangile. Qui donc offrira satisfaction pour eux devant vous, s'ils n'accomplissent pas leur mission et si, loin de donner à tous les hommes des exemples de lumière, ils leur montrent des œuvres de ténèbres ? Qu'ils soient maudits, Seigneur très saint, par vous, par toute la cour céleste et par moi, votre petit pauvre, ceux qui, par leur funeste exemple, ruinent et détruisent l'édifice que jadis, par les saints frères de cet Ordre, vous avez élevé et auquel vous ne cessez de travailler (1). »

En cette attitude il persévérera jusqu'à la fin. Lorsqu'il dictera son Testament, ce sera, dira-t-il à ses frères, « afin que nous observions plus catholiquement (*melius catholice*) la Règle que nous avons promise au Seigneur ». Que signifient ces mots, sinon que la Règle doit être observée dans son exacte teneur, sans additions ni suppressions, telle que le Saint-Siège l'a promulguée ? C'est d'ailleurs ce que François ajoute aussitôt :

Que le ministre général et tous les autres ministres et custodes soient tenus par obéissance de ne rien ajouter ou retrancher à ces paroles. Et dans tous les chapitres qu'ils tiendront, quand ils liront la Règle, qu'ils lisent aussi ces paroles : « Et à tous mes frères, clercs et lais, je commande fermement et par obéissance de ne pas mettre de gloses à la Règle (2). »

(1) *II Cel.*, 156.
(2) *Opuscula*, p. 82.

François avait pu désirer pour ses frères une perfection plus haute que ne l'imposait la Règle de 1223, mais il savait que le vrai disciple du Christ est celui qui renonce à tout ce qu'il possède :

Celui-là, disait-il, renonce à tout ce qu'il possède, perd son corps et son âme, qui s'abandonne tout entier lui-même à l'obéissance dans les mains de son supérieur... Et si parfois le sujet voit des choses meilleures et plus utiles à son âme que celles que lui commande son supérieur, qu'il sacrifie cependant sa volonté à Dieu ; les ordres de son supérieur, son devoir est de s'efforcer de les accomplir. Car c'est là la vraie obéissance, inspirée par l'amour, celle qui plaît à Dieu et au prochain (1).

(1) *Admonition III*, dans *Opuscula*, p. 6.

CHAPITRE VI

L'ORDRE DE LA PÉNITENCE

L'Ordre des Mineurs, même doublé de l'Ordre des Pauvres Dames, pouvait-il donner satisfaction aux besoins spirituels de tous ceux qui se convertissaient à la voix de François? La question paraît s'être posée dès l'année 1209, à peine Innocent III eut-il accordé au petit pauvre l'autorisation de prêcher. « Nombre de personnes se libéraient des soucis terrestres, écrit Thomas de Celano. A la lumière de la vie et des enseignements du bienheureux père François, elles apprenaient à se connaître, et se sentaient portées à l'amour et à la révérence dus au Créateur. Touchés par le souffle divin, beaucoup d'hommes, nobles ou roturiers, clercs ou laïques, vinrent se joindre à saint François pour se soumettre à sa discipline et combattre perpétuellement sous ses ordres... Il donnait à tous une règle de vie et montrait à chacun quelle était, dans sa condition, la véritable voie du salut (1). »

La règle de vie que donnait François nous a été conservée sous le nom de *Lettre à tous les fidèles* (2). Elle contient, pour tous les chrétiens, religieux, clercs et laïques, hommes et femmes, l'ébauche d'un programme complet de spiritualité.

François commence par rappeler que le Verbe s'est incarné, a institué l'Eucharistie, s'est offert lui-même avec son propre sang en sacrifice et en hostie sur l'autel de la croix. Pourquoi y a-t-il si peu d'hommes qui le reçoivent et veulent être sauvés par lui? Maudits soient ceux qui préfèrent les ténèbres à la lumière et refusent

(1) *I Cel.*, 37.
(2) *Opuscula*, pp. 87 98.

d'observer les commandements de Dieu. Heureux et bénis soient, au contraire, ceux qui aiment le Seigneur et le servent, l'adorant d'un cœur pur et d'un pur esprit. Offrons-lui donc jour et nuit nos louanges et nos prières, confessons toutes nos fautes aux prêtres et recevons de leurs mains le corps et le sang de Jésus-Christ. Visitons souvent les églises ; respectons les clercs, même s'ils sont pécheurs. Renonçons-nous nous-mêmes, mettons notre corps sous le joug de la servitude et de la sainte obéissance, sans toutefois que personne soit tenu par l'obéissance à suivre un ordre quelconque dès qu'il y a matière à faute ou à péché. Jeûnons, évitons les vices et les péchés, la superfluité dans le boire et le manger. Soyons charitables, humbles, aumôniers, miséricordieux ; aimons notre prochain comme nous-mêmes, et si quelqu'un ne veut pas ou ne peut pas l'aimer comme lui-même, du moins qu'il ne lui fasse pas de mal et qu'il lui cherche du bien. Tous ceux qui auront agi de la sorte et persévéré dans cette conduite jusqu'à la fin trouveront au ciel un père, un époux, un frère en Jésus-Christ ; au contraire, ceux qui ne feront pas pénitence mourront dans le désespoir et seront damnés à jamais.

Ces exhortations, quelque ardeur qu'elles eussent, quelque précise qu'en fût la portée, ne répondaient pas entièrement aux désirs de certains, engagés il est vrai dans les liens du monde, mais épris de vie plus parfaite, et à un moment qu'on ne peut malheureusement préciser, de même que d'autres familles religieuses de l'époque (1) l'Ordre des Mineurs eut des oblats et des oblates. François n'admit qu'une seule femme à l'oblature : la recluse romaine Praxède, qui fit vœu d'obéissance entre ses

(1) Chez les Cirterciens, des oblats, qui vivaient dans le monde et n'étaient pas astreints au célibat, recevaient, avec la tonsure, un costume à peu près semblable à celui des moines, prêtaient vœu d'obéissance et ne pouvaient changer de maison sans l'autorisation de l'Abbé. L'Ordre de Cîteaux ne garda pas longtemps ces oblats : le chapitre général de 1233 les astreignit aux trois vœux de religion et celui de 1293 les supprima. On voyait également hommes et femmes se grouper autour des abbayes de Prémontrés, pour observer, sous la conduite des chanoines de saint Norbert, un règlement de vie exemplaire ; même phénomène autour des monastères bénédictins d'Hirschau en Souabe, et de Squillace dans la Basse-Italie (P. Frédégand Callaey, O. M., Cap. *le Tiers-Ordre de saint François d'Assise;* Paris, 1923, p. 12).

mains et reçut de lui la tunique et la ceinture de corde (1), mais d'autres frères durent se montrer plus accueillants. C'est du moins ce qu'on peut induire de la Règle de 1221, ch. XII, où il est dit : « Qu'absolument aucune femme n'émette le vœu d'obéissance à aucun frère ; mais, après avoir consulté celui-ci, qu'elle aille, là où elle voudra, faire pénitence. » Ce texte nous révèle à la fois l'existence des oblates et leur disparition en 1221. C'est qu'à ce moment se constituait l'Ordre de la Pénitence (2).

(1) Thomas DE CELANO, *Tractatus de miraculis*, 181.

(2) Au treizième siècle, l'expression Tiers-Ordre désigne exclusivement le Tiers-Ordre des Umiliati (ZANONI, *op. cit.*, pp. 127 et suiv.) Le Tiers-Ordre franciscain porte différentes appellations : *fratres de penitentia sancti Francisci, Ordo fratrum penitentiæ, fratres continentes, collegia penitentium.* D'après saint Bonaventure, François l'avait nommé Ordre des frères de la pénitence : *Ordinem fratrum de penitentia nominari decrevit* (*Leg. maior*, IV, 6). Le P. Frédégand Callaey avait cru pouvoir écrire que l'expression *Frères du Tiers-Ordre de saint François* se rencontrait déjà dans la bulle *Cum dilecti*, du 4 juin 1230 (*op. cit.*, p. 32, note 1). Le savant religieux m'a écrit depuis lors que cette bulle commence en réalité, non par *Cum dilecti filii fratres tertii Ordinis sancti Francisci*, mais par *Cum dilecti filii Fratres pœnitentiæ* (C. EUBEL, *Bullarii Franciscani Epitome et Supplementum*, Quaracchi, 1908, p. 8, nº 5). Quant à l'institution en 1221, les documents qui l'attestent ne remontent pas au delà du quatorzième siècle (V. textes dans l'étude du P. Anastase VAN DEN WYNGAERT, O. F. M., *De tertio Ordine sancti Francisci iuxta Marianum Florentinum*, *Archiv. Fr. Hist.*, 1920, pp. 42-44), mais la suppression de l'oblature par la *Regula I* suffirait à l'établir. De nos jours, le R. P. Mandonnet, O. P., a soutenu que la prédication de François a eu pour effet l'agrégat d'une masse sociale indivise, dans laquelle les éléments, par suite d'aptitudes et de tendances inégales et sous l'influence d'une action externe, se sont constitués finalement en groupes spécifiques distincts : Frères Mineurs, Pauvres Dames et Frères de la pénitence (*les Origines de l'Ordo de pœnitentia*, dans le *Compte rendu du IVe Congrès scientifique international des catholiques tenu à Fribourg*, 1897 ; Fribourg, 1898, pp. 186 et suiv. ; *les Règles et le gouvernement de l'Ordo de pœnitentia au treizième siècle*, dans *Opuscules de critique historique*, t. I, Paris, 1903, pp. 143-250). Cette théorie a été adoptée par LITTLE (*The Sources of the History of St. Francis of Assisi*, dans *English Historical Review*, 1902, pp. 644 et suiv.) ; MORTIER (*Histoire des Maîtres Généraux de l'Ordre des Frères Prêcheurs*, t. II, Paris, 1905, pp. 25 et suiv.) ; F. TOCCO (*I primordi francescani*, dans *Studii Francescani*, Naples, 1909, pp. 164-190) ; J.-B. PIERRON (*Die Katholischen Armen*, Fribourg-en-Brisgau, 1911, pp. 147-160) ; W. SETON (*A fifteenth-century Courtesy Book and two fiftheenth century franciscan Rules*, Londres, 1914, pp. 28 et suiv.). Elle a été solidement réfutée par le P. EHRLE (*Controversen über die Anfänge des Minoritenordens*, dans *Zeitschrift für katholische Theologie*, année 1887, pp. 725-746) ; le P. VAN ORTROY (*Analecta bolland.*, 1899,

La Règle du Nouvel Ordre, œuvre du cardinal Hugolin (1), a été retrouvée par M. Paul Sabatier dans un manuscrit du couvent franciscain de Capistrano, dans les Abruzzes (2). Comme l'ont établi le P. Van den Wyngaert, O. M., et le P. Frédégand Callaey, O. M. Cap, les chapitres I à V de ce document, ainsi que les trois premiers numéros du chapitre VI, datent très probablement de 1221 ; les autres, jusqu'au chapitre XII inclusivement, sont peut-être eux aussi de la même époque, mais ils présentent certaines retouches faites les années suivantes, jusqu'en 1228 ; le chapitre XIII et dernier n'est qu'un simple appendice de quinze articles, ajoutés

pp. 294-296 ; 1905, pp. 415-419) ; le P. Édouard D'ALENÇON (*Etudes franciscaines*, année 1899, pp. 645-647) ; W. GOETZ (*Die Regel des Tertiarerordens*, dans *Zeitschrift fur Kirchengeschichte*, année 1902, pp. 97-107 ; *Die ursprünglichen Ideale des heil. Franz von Assisi*, dans *Historische Vierteljahrsschrift*, année 1903, pp. 19-50 ; *Quellen zur Geschichte des heil. Franz von Assisi*, Gotha, 1904) ; G. SCHNURER (*Franz von Assisi*, Munich, 1905) ; R. DAVIDSOHN (*Die Entstehung der Franziskaner-Tertiarier. Regel in Florenz*, dans *Geschichte von Florenz*, t. II, Berlin, 1903, pp. 127-129, et dans *Forschungen zur Geschichte von Florenz*, t. IV, Berlin, 1908, pp. 67-81) ; H. HEFELE, *Die Bettelorden und das religiöse Volksleben Ober-and Mittelitaliens im XIII Jahrhundert*, Leipzig et Berlin, 1910, pp. 62-69) ; le P. LIVIER OLIGER (*Third Order of St. Francis*, dans *The Catholic Encyclopedia*, XIV, New-York, 1912, pp. 641-644) ; le P. A. VAN DEN WYNGAERT (*op. cit.*, et *Examen des théories du R. P. Mandonnet sur l'Ordo de pœnitentia*, dans *Franciscana*, Iseghem, années 1922, pp. 229-248 et 1923, pp. 5-16).

(1) *Penitentium fratrum et Dominarum inclusarum novos instituit ordines et ad summum usque provexit* (*Vita Gregorii IX*, dans les *Rerum Ital. Scriptores* de MURATORI, t. III, p. 575). Dans son *Liber de Laudibus beati Francisci*, Bernard de Besse attribue à François un rôle plus modeste : *devote supplebat quod viro sancto iudicandi scientia deerat* (*Analecta fr.*, t. III, p. 686), ce qui a permis d'édifier nombre d'hypothèses sur la nature de la collaboration qui a dû s'établir entre Hugolin et François (V. leur énumération dans VAN DEN WYNGAERT, *De tertio Ordine...* pp. 48-53). Comme il est impossible que François et le cardinal se soient rencontrés en 1221, l'affirmation de Bernard de Besse n'a probablement pour objet que de revendiquer pour François la paternité de l'Ordre de la Pénitence.

(2) Au texte de Capistrano, publié par M. Paul SABATIER, sous le titre : *Antiqua Regula Ordinis Pœnitentium*, dans le tome I des *Opuscules de critique historique*, Paris, 1903, pp. 1-30, s'ajoutent maintenant le texte de Kœnigsberg, un peu postérieur, publié par le P. LEMMENS, O. M. (*Archiv. fr. hist.*, 1913, pp. 249 et suiv.) et le texte de la bibliothèque Horace de Landau, à Florence, peut-être un peu antérieur, publié par le P. Benvenuto BUGHETTI, O. M. (*Archiv. fr. hist.*, 1921, pp. 109 et suiv.).

dans un espace de temps difficile à fixer, mais qui s'étend peut-être jusqu'en 1247. Très justement, le P. Frédégand Callaey répartit les prescriptions des XII premiers chapitres sous trois chefs : sanctification personnelle, vie sociale des Pénitents, organisation de la Fraternité. Nous ne pouvons mieux faire que de suivre le savant religieux dans l'exposé qu'il en donne (1) :

Tout d'abord, la Règle prescrit certains moyens extérieurs de sanctification qui se rapportent à la vertu fondamentale de mortification : la simplicité et la décence dans les vêtements (ch. I, 1-16) ; l'abstention des divertissements déshonnêtes et frivoles (ch. I, 7) ; l'abstinence, la tempérance dans le boire et le manger (ch. II, 1-4) et le jeûne (ch. II, 6 ; ch. III, 1-4). Les Frères porteront un drap grossier, teint, dont le prix ne dépasse pas six sous de Ravenne l'aune, à moins de dispense. Leurs capes et leurs robes seront sans décolletage ni échancrures, mais entières avec les manches fermées. Les Sœurs emploieront le même drap et porteront un manteau avec une tunique, ou au moins une jupe noire ou blanche sous le manteau, ou une large robe de toile sans plis, qui ne coûte pas plus de douze deniers de Ravenne l'aune (2), à moins de dispense. Elles ne porteront ni écharpes ni rubans de soie ou de couleur. Les Frères comme les Sœurs ne se serviront que de fourrures d'agneau, leurs bourses et leurs ceintures seront de cuir sans bordures de soie. Et ils devront laisser tous autres ornements, si le Visiteur en décide ainsi.

Ils ne prendront point part aux festins déshonnêtes ni aux spectacles ni aux danses, ils ne favoriseront pas les histrions, et ils empêcheront leur famille de les favoriser.

Ils garderont l'abstinence excepté le dimanche, le mardi et le jeudi, à moins d'infirmités, de faiblesse, à moins d'avoir été saignés dans les trois jours ou d'être en voyage. Ils sont en outre dispensés de l'abstinence aux jours de fête suivants : la Nativité du Seigneur, le premier jour de l'année, l'Épiphanie, Pâques, les Apôtres

(1) P. Frédégand, O. M. Cap., *le Tiers-Ordre*... pp. 17-27.

(2) Douze deniers de Ravenne valaient un sou (*Josephi Antonii Pintii de nummis Ravennatibus*, Venise, 1750).

saint Pierre et saint Paul, la Nativité de saint Jean-Baptiste, l'Assomption, la Toussaint, saint Martin.

Les jours où il n'y a pas jeûne, ils pourront manger œufs et fromages.

Ils se contenteront de deux repas par jour.

Avant le repas, ils réciteront le *Pater;* après, ils diront les grâces.

Toute l'année ils jeûneront le vendredi ; de la Toussaint à Pâques, ils jeûneront en outre le mercredi, sans omettre les autres jeûnes prescrits par l'Église. De la fête de saint Martin (11 novembre) à Noël et du dimanche de la Quinquagésime jusqu'à Pâques, le jeûne sera continu, à moins qu'on en soit dispensé par maladie ou par nécessité. Trois cas de dispense de mortifications corporelles sont d'ailleurs prévus : jusqu'à leurs relevailles, les Sœurs enceintes ne seront tenues qu'à l'observance des prescriptions sur les vêtements et les prières ; les ouvriers qui sont à leur travail pourront faire trois repas par jour, de Pâques à la fête de saint Michel (29 septembre) ; enfin ceux qui travaillent chez autrui pourront manger de tout ce qu'on leur servira, excepté le vendredi et les autres jours où l'Église prescrit l'abstinence.

Les moyens de sanctification qui se réfèrent principalement à la vie intérieure sont : la prière (ch. II, 5 ; III, V) ; la confession et la communion (ch. VI, I) ; l'examen de conscience (ch. VI, 5) ; la réunion mensuelle avec messe et prédication (ch. VI, I, 3, 4).

Chaque jour tous réciteront les sept heures canoniales. Les clercs les liront comme il est prescrit aux clercs ; ceux qui savent le psautier diront à Prime le psaume *Deus in nomine tuo* et *Beati immaculati* jusqu'à *Legem pone* et les autres psaumes des heures avec le *Gloria Patri*. S'ils ne vont pas à l'église pour réciter l'office en chœur, qu'ils disent pour Matines les psaumes usités ou dix-huit autres psaumes, ou au moins les *Pater* dont la récitation est prescrite aux illettrés. Ceux-ci réciteront pour Matines douze *Pater* et sept pour chacune des autres heures avec le *Gloria Patri*. Ceux qui savent le *Credo* et le *Miserere* les diront à Prime et à Complies. S'ils ne peuvent dire leur office à l'heure convenable, ils réciteront simplement les *Pater*. Les malades ne sont pas tenus à l'office. Que tous aillent à Matines, de la Saint-

Martin à Noël et de la Quinquagésime à Pâques, à moins qu'ils n'en soient empêchés.

Les Frères et les Sœurs feront chaque soir leur examen de conscience ; ils se confesseront et communieront trois fois par an : à Noël, à Pâques et à la Pentecôte.

Chaque mois, quels que soient la ville ou le lieu de leur résidence, ils se réuniront au jour et à l'église fixés par les Ministres. La réunion est remplie par quatre exercices : la messe, la prédication, l'office divin, l'oraison privée ; durant ces exercices, les Pénitents garderont le silence, les dignitaires seuls auront le droit de parler. La prédication sera faite par une personne religieuse instruite dans la parole de Dieu, si l'on peut en avoir une facilement. Le prédicateur exhortera les assistants et les encouragera à la pénitence et à la persévérance dans les œuvres de miséricorde.

Les ordonnances relatives à la vie sociale tendent toutes à faire régner les vertus de justice, de charité et de paix.

Justice envers les supérieurs temporels et ecclésiastiques, par la prestation régulière des dîmes, sans négliger même celles qui seraient arriérées (ch. VI, 2 ; X, 6). La Règle en fait une condition préliminaire à remplir avant d'entrer dans la Fraternité.

Justice envers les supérieurs, les égaux et les inférieurs par la restitution des biens mal acquis et le paiement des dettes, deux prescriptions imposées aux postulants avec obligation pour les Ministres d'en assurer l'exécution (ch. X, 5 et 6).

Mais, si les Pénitents doivent observer la justice envers autrui, ils peuvent aussi se défendre contre toute violation de leurs droits et privilèges. En ce cas, les Ministres se concerteront avec l'Évêque, afin de pourvoir à la défense de la Fraternité (ch. X, 3).

Parmi les œuvres de charité spirituelle, notons l'exhortation, la dénonciation évangélique et la prière pour les confrères.

Tout Pénitent doit exhorter sa famille au service de Dieu (ch. VI, 6).

Celui qui visite un Frère ou une Sœur malade doit l'exhorter à la pénitence (ch. VIII, 1).

Les Frères sont obligés de dénoncer aux Ministres

ou au Visiteur celui qui aura donné du scandale, mais entre mari et femme cette dénonciation n'est pas obligatoire (ch. XII, 4).

Pour le salut des Pénitents, vivants et défunts, tout Frère prêtre dira trois messes par an ; celui qui sait le psautier le récitera ; les autres réciteront cent *Pater* avec autant de *Requiem æternam.* S'ils l'omettent, ils en diront le double (ch. IX, 3). Quand mourra l'un d'eux, ceux qui sont dans la ville ou dans le lieu où il est mort assisteront à la sépulture ; de plus, dans les huit jours qui suivront le décès, les membres de la Fraternité qui sont prêtres diront une messe, celui qui sait le psautier dira cinquante psaumes, et les autres cinquante *Pater* avec autant de *Requiem æternam.*

Les œuvres de charité corporelle imposées par la Règle se ramènent à trois : 1° l'aumône, 2° la visite et le soin des Frères malades, 3° l'assistance aux funérailles des Frères défunts.

A la réunion mensuelle, les Pénitents mettront en commun chacun une pièce de monnaie usuelle. L'argent ainsi recueilli sera, sur le conseil des Ministres, distribué de la manière suivante : aux Frères et aux Sœurs indigents, particulièrement aux malades, et pour les funérailles des Frères pauvres ; le reste sera distribué aux autres pauvres et à l'église où se tient la réunion mensuelle (ch. VII, 2).

Quand un Pénitent tombera malade, on en avisera les Ministres qui le visiteront ou le feront visiter une fois par semaine, et pourvoiront à ses nécessités corporelles comme il leur paraîtra convenable (ch. VIII, 1). S'il vient à mourir, son décès sera annoncé aux Frères et aux Sœurs de la ville ou du lieu, afin qu'ils assistent à ses funérailles et ils ne partiront pas que la messe ne soit célébrée et que le cadavre n'ait reçu la sépulture (ch. IX, 1).

Les exhortations à la concorde, que François avait multipliées dans la *Lettre à tous les fidèles*, se retrouvent dans la Règle, concrétisées en quelques prescriptions pratiques adaptées aux nécessités du temps : Avant d'être admis dans l'Ordre, le postulant devra se réconcilier avec ses voisins, s'il était en désaccord avec eux (ch. X, 6). Les Ministres veilleront à ce que les relations soient pacifiques entre les membres de la Fraternité et

les étrangers, prenant à cet égard, s'il en est besoin, l'avis de l'Évêque diocésain (ch. x, 2). Les Pénitents ne prendront ni ne porteront d'armes meurtrières contre personne (1) et ne prononceront pas de serments solennels, le serment étant alors un facteur du service militaire et partant une source de luttes et de discordes (ch. IV, 3 et 4). Enfin, pour éviter toute occasion de litiges et de divisions dans les familles, il est enjoint à tous ceux qui en sont juridiquement capables de faire leur testament et de disposer de leurs biens dans les trois mois qui suivront leur profession, de sorte qu'aucun d'eux ne vienne à mourir intestat (ch. x, 1).

L'ensemble de prescriptions que nous avons énumérées jusqu'ici suppose une solide organisation de la Fraternité. Celle-ci est placée sous l'autorité d'un *Visiteur*, de deux *Ministres* et de *Conseillers*.

Le Visiteur a pour mission d'assurer l'observation de la Règle. Nous avons vu que la qualité des vêtements et des ornements est soumise à son appréciation (ch. I, 6). Celui qui aura manqué à la Règle devra faire réparation selon la volonté du Visiteur (ch. x, 9). C'est à lui que les Ministres dénoncent les fautes des Frères et des Sœurs (ch. XII, 1). C'est lui qui prononce l'expulsion des incorrigibles (ch. XII, 2). Qui aura eu connaissance d'un scandale causé par un Pénitent pourra le révéler au Visiteur (ch. XII, 4). Enfin, celui-ci a plein pouvoir de dispenser les Frères et les Sœurs de toutes les prescriptions de la Règle, comme il lui paraîtra convenable (ch. XII, 5).

Quant aux deux Ministres, qui sont élus chaque année par les Ministres sortants et par les Conseillers (ch. XII, 6), leur compétence n'est pas uniquement disciplinaire, mais s'étend aussi aux détails extérieurs de la sanctification personnelle et de la vie sociale. Lorsqu'un postulant se présente, les Ministres examinent sa condition et profession et lui expliquent les obligations de la Fraternité, en particulier la restitution des biens (ch. x, 5). Ils ne doivent admettre au noviciat aucun hérétique ou suspect d'hérésie (ch. XI, 1), aucune femme mariée qui

(1) Dès le 16 décembre 1221, Honorius III rappelle à l'évêque de Rimini que les Frères de Faënza et des environs sont déliés du serment de prendre les armes et de suivre leur podestat à la guerre (Bulle *Significatum est*, dans *Bull. fr.*, t. I, p. 8).

ne justifierait pas du consentement de son mari (ch. XI 2). L'année de probation finie, les Ministres, sur l'avis du Conseil, reçoivent les novices dans l'Ordre, leur faisant promettre d'observer la Règle dans sa teneur actuelle et future tout le temps de leur vie. Ajoutons qu'il appartient aux Ministres de convoquer la Fraternité à la réunion mensuelle, que c'est sur leur conseil que l'on distribue les aumônes, et que l'assistance des Pénitents est confiée à leur sollicitude (ch. VII, 1, 2 ; VIII, 1).

Le Conseil, formé de quelques Frères prudents, aide les Ministres dans leur office. Son avis est requis pour l'admission des novices à la profession et pour l'expulsion des incorrigibles (ch. X, 7 ; XI, 3 ; XII, 2). Il participe en outre à l'élection des Ministres et des officiers subalternes : le trésorier, qui garde la caisse commune et distribue les aumônes recueillies à la réunion mensuelle ; les délégués, qui portent aux membres de la Fraternité les communications des Ministres (ch. XII, 6).

Peut-être me suis-je étendu trop longuement sur la Règle de vie donnée par le cardinal Hugolin aux Frères et Sœurs de la Pénitence. Avec le P. Frédégand Callaey, j'aurais pu la résumer en trois lignes : sanctification personnelle et pratique des vertus sociales de justice, de charité et de paix, et, par ces moyens, rétablissement de la perfection évangélique au milieu du monde.

LIVRE QUATRIÈME

LE STIGMATISÉ

CHAPITRE PREMIER

LE SECRET DE L'ALVERNE

Les trois Ordres nés à la voix de François avaient reçu, par les soins d'Hugolin, leur organisation. Pleinement confiant dans la direction que l'Église donnerait à sa famille religieuse, le petit pauvre gémissait toutefois de sa propre impuissance. Depuis le jour lointain de sa conversion, « jamais ou presque jamais son corps n'avait connu de repos, parcourant sans cesse des contrées diverses et lointaines pour permettre à l'esprit de promptitude, de dévotion et de ferveur qui habitait en lui, de répandre partout la semence de la parole divine. Il remplissait toute la terre de l'évangile du Christ, visitant dans une même journée cinq ou six bourgades, voire cinq ou six villes, annonçant dans chacune d'elles le royaume de Dieu, édifiant ses auditeurs par ses exemples autant que par sa parole, faisant de son corps une prédication vivante. Il existait une si parfaite harmonie entre sa chair et son esprit, l'une était tellement soumise à l'autre, que si celui-ci s'efforçait d'atteindre la sainteté parfaite, celle-là, loin d'y répugner, tâchait de le devancer... Cette soumission continuelle l'avait rendu docile à la volonté, et l'obéissance quotidienne lui avait permis d'acquérir une vertu consommée, car l'habitude devient souvent une seconde nature (1) ». L'harmonie définitivement

(1) *I Cel.*, 97.

rompue, François s'inquiéta de savoir ce que Dieu voulait désormais de lui, et au début d'août 1224, il résolut de se recueillir et jeûner, depuis l'Assomption jusqu'à la Saint-Michel, sur l'Alverne, une montagne du Casentin que Roland, comte de Chiusi, lui avait concédée onze ans plus tôt (1). Il avait avec lui quelques compagnons, entre autres frère Léon, « pour le défendre contre l'envahissement et l'agitation des hommes et protéger diligemment sa retraite », et, « par la prière et la méditation ininterrompues,... avec tout son zèle et toute la piété de son âme, il cherchait à connaître par quel moyen, quelle démarche, quel désir il pourrait s'attacher parfaitement au Seigneur selon le bon plaisir divin (2) ».

Au bout de quelques jours, il décida de recourir au moyen dont il avait jadis usé pour connaître les desseins du Ciel sur frère Bernard. Il s'approcha de l'autel élevé dans l'ermitage qu'il habitait et, prenant le livre des Évangiles, il l'y posa respectueusement. Puis, se prosternant,... il s'abîma dans la prière, suppliant humblement Dieu de daigner lui manifester sa volonté, le priant de lui indiquer, par la page où s'ouvrirait le livre, ce qu'il pourrait faire de plus opportun. Il se releva, fit le signe de la croix, prit le livre sur l'autel et l'ouvrit avec respect et tremblement. Il tomba sur le passage de la Passion où sont annoncées les tribulations que Notre-Seigneur Jésus-Christ devait subir. Pour qu'on ne pût dire que cette rencontre était due au hasard, il ouvrit une deuxième puis une troisième fois le livre et trouva le même texte ou un texte équivalent (3). Il comprit alors qu'il devait se préparer à souffrir davantage encore, et il s'y prépara en persistant dans le jeûne et l'oraison.

Et voilà que vers la fête de l'Exaltation de la sainte Croix, qu'on célèbre le 14 septembre, il eut une vision (4). Un homme lui apparut et lui parla, ayant six ailes

(1) Cette date nous est fournie par l'acte de donation que firent établir le 9 juillet 1274, les fils de Roland. Cet acte, conservé dans les archives de Borgo-San-Sepulcro, a été publié dans le *Bull. fr.*, t. IV, p. 156 note *h*.

(2) *I Cel.*, 91.

(3) *I Cel.*, 92-93.

(4) *Circa festum Exaltationis sanctæ Crucis*, dit saint Bonaventure (*Leg. maior*, XIII, 3). Dès 1284, on précisa en faveur du jour même de l'Exaltation de la sainte Croix (*Analecta fr.*, t. III, p. 374).

comme un séraphin, les bras étendus et les pieds joints, attachés à une croix. Deux de ses ailes s'élevaient au-dessus de sa tête, deux autres se déployaient pour voler, les deux dernières lui voilaient tout le corps (1). A cette vue, François fut rempli d'un extrême étonnement, mais il ne parvenait pas à comprendre ce que lui voulait cette apparition. « Il se réjouissait grandement, dans une véhémente allégresse, de voir le bienveillant et gracieux regard que posait sur lui ce séraphin d'une beauté indescriptible, mais en même temps il était complètement dérouté par ce crucifiement et cette douloureuse passion. Il se leva donc, triste et joyeux, peut-on dire, car la douleur et le plaisir se succédaient dans son âme. Avec inquiétude, il se demandait ce que pouvait signifier cette vision, et son esprit s'épuisait à en chercher le sens. Son intelligence ne pouvait dissiper cette obscurité et son cœur était tout occupé de cette apparition, quand, dans ses mains et ses pieds commencèrent d'apparaître les marques des clous telles qu'il venait de les voir dans l'homme crucifié au-dessus de lui. Ses pieds et ses mains semblaient transpercés en leur centre par des clous dont la tête apparaissait dans la paume des mains et le dessus des pieds, et ressortait de l'autre côté. Ces blessures étaient rondes à l'intérieur des mains, ovales à l'extérieur, et l'on voyait une excroissance de chair paraissant être la pointe des clous, repliée et rivée, qui dépassait. De même dans les pieds on voyait comme des clous qui ressortaient. Dans le côté droit du saint, qu'on eût dit blessé d'un coup de lance, une plaie s'était formée qui saignait souvent, au point que sa tunique et ses chausses se trouvaient mouillées par ce sang sacré (2).

(1) Isaïe avait déjà vu des séraphins à six ailes : « L'année que mourut le roi Osias, je vis le Seigneur assis sur un trône haut et grandiose, et ses franges remplissant le temple. Près de lui se tenaient debout des séraphins, chacun muni de six ailes, dont deux cachaient le visage, deux les pieds, et les deux autres servaient pour voler. Ils s'appelaient l'un l'autre, disant : « Saint, saint, saint, le Seigneur Dieu des armées, « toute la terre est pleine de sa gloire (*Isaïe*, VI, 1-3). » Sur les paroles qu'entendit François, voir aux appendices les pages consacrées au *Speculum Perfectionis*.

(2) *I Cel.*, 94-95 ; V. aussi *Tractatus de miraculis*, 4. Sur la réalité des stigmates de saint François, v. Paul SABATIER, *Vie de saint François d'Assise*, pp. 401-412 ; le P. René DE NANTES, O. M. Cap. *les Stig-*

De peur que la faveur humaine ne lui fît perdre la grâce qu'il avait reçue, François eût bien voulu cacher ses plaies à tous. Pendant quelques jours, il prit tant de précautions pour les dissimuler que ses familiers ne surent rien de ce qui s'était passé. Mais quand, le lendemain de la Saint-Michel, il lui fallut quitter l'Alverne, ses pieds ne le soutenaient plus, et il dut révéler son secret (1). Encore ne le livra-t-il pas tout entier, puisque

mates de saint François et la critique moderne, dans *Etudes Franciscaines*, 1906, pp. 341-362; le P. Michel Bihl, O. M., *De stigmatibus S. Francisci Assisiensis*, dans *Archiv. fr. hist.*, 1910, pp. 393-432.

(1) On conserve au couvent de l'Alverne un parchemin où se lit le récit suivant :

« *Pax Christi.* — Jésus, mon espérance ! — Frère Masseo, pécheur, indigne serviteur de Jésus-Christ, compagnon de frère François d'Assise, homme très agréable à Dieu.

« Paix et salut à tous les frères et fils du grand patriarche François, héraut du Christ Sauveur. Le grand patriarche ayant résolu de quitter pour la dernière fois ce mont sacré, le 30 septembre 1224, jour de la solennité de saint Jérôme, le seigneur Roland, comte de Chiusi, lui envoya une monture, afin qu'il se plaçât dessus, car il ne pouvait plus mettre à terre ses pieds percés de clous. La matinée, après avoir entendu la messe à Sainte-Marie-des-Anges, comme il avait coutume, il nous appela tous dans l'oratoire et nous enjoignit de rester tous en charité, de vaquer à l'oraison, d'avoir un soin diligent de ce lieu et d'y faire l'office jour et nuit. De plus il recommanda tout le mont sacré, exhortant les Frères, tant présents que futurs, à ne jamais permettre que ledit lieu fût profané, mais toujours respecté et vénéré, donnant sa bénédiction à tous ceux qui y habiteront et à ceux qui lui porteront révérence et égards. Pour le contraire il dit : « Qu'ils soient confondus, « ceux qui, à l'égard de ce lieu, ne seront pas respectueux, et qu'ils « attendent de Dieu le châtiment mérité. » Il me dit : « Frère Masseo, « sache que mon intention est qu'en ce lieu résident des religieux crai- « gnant Dieu et des meilleurs de mon Ordre; qu'en conséquence les « supérieurs s'efforcent d'y placer des Frères d'entre les meilleurs « Ah ! ah ! ah ! frère Masseo, je n'en dis pas davantage. » Il ordonna et imposa à nous, frère Ange, frère Sylvestre, frère Illuminé, frère Masseo, que nous eussions une sollicitude spéciale du lieu où se passa cette grande merveille de l'impression des sacrés stigmates. Cela dit, il ajouta : « Adieu, adieu, adieu, frère Masseo »; puis, se tournant vers frère Ange, il continua : « Adieu, adieu, adieu, frère Ange »; et il dit de même à frère Sylvestre et à frère Illuminé. « Restez en paix, fils très « chers, Dieu vous bénisse, frères bien-aimés ! Adieu ! Je m'éloigne « de vous par le corps, mais je vous laisse mon cœur. Moi, je m'en vais « avec frère brebis de Dieu (frère Léon), et je m'en vais à Sainte-Marie- « des-Anges, et ici je ne ferai plus retour. Moi, je pars. Adieu tous ! « Adieu mont ! Adieu, adieu, mont Alverne ! Adieu, mont des Anges ! « Adieu très cher ! Frère faucon, je te remercie de la charité dont tu « as usé envers moi. Adieu, adieu, gros rocher ! Désormais je ne viendrai

jamais il ne consentit de son vivant à rapporter les paroles qu'avait prononcées le séraphin (1). Encore s'efforça-t-il, jusqu'à sa mort, de dérober les stigmates sacrés aux regards de ses frères. Rarement il se lavait entièrement les mains : il trempait seulement les doigts dans l'eau. Jamais il ne se lavait les pieds en public. Quelqu'un lui demandant un jour sa main à baiser, il n'en découvrit que la moitié et lui tendit le bout des doigts où il y avait juste la place pour poser les lèvres. Quelquefois il donnait sa manche au lieu de sa main. Pour cacher ses pieds, il portait des chaussettes de laine (2). Personne, tant qu'il vécut, ne put voir la blessure de son côté, Élie excepté et encore une seule fois (3).

La vigilance de François fut pourtant parfois en défaut, et quelques frères parvinrent à satisfaire, plus ou moins, leur pieuse curiosité. Rufin toucha par surprise la plaie du côté, un jour où il frictionnait le petit pauvre (4). A Sienne, un frère de Brescia, qui désirait beaucoup voir les stigmates, pria instamment Pacifique de l'y aider. Celui-ci lui dit : « Quand je quitterai le couvent, je demanderai à lui baiser les mains : il me les tendra ; je te ferai un clignement d'œil et tu pourras les voir. » Au moment de partir, tous deux s'avancent donc vers François, fléchissent les genoux, et Pacifique

« plus te visiter. Adieu rocher ! Adieu, adieu, adieu, rocher qui m'as « reçu dans tes flancs, le démon restant berné, désormais nous ne nous « reverrons plus ! Adieu, Sainte-Marie-des-Anges ! je vous recom- « mande mes fils que voici, ô Mère du Verbe éternel ! »

« Pendant que notre Père disait ces paroles, nos yeux versaient des ruisseaux de larmes, d'où, lui aussi, il s'en alla en pleurant. Il emportait avec lui nos cœurs, et nous restions, nous autres, orphelins par le départ d'un tel père.

« Moi, frère Masseo, ai écrit ceci. — Dieu vous bénisse ! »

Ce texte, publié par Amoni dans son édition des *Fioretti* (Rome, 1889, pp. 390-392), est-il authentique? La critique interne n'a pas démontré qu'il soit apocryphe, mais on n'en possède pas de manuscrit antérieur au parchemin de l'Alverne, lequel remonte au plus tôt à la fin du seizième siècle, et l'aspect matériel de cette pièce trahit chez le copiste l'intention de tromper et de donner à sa transcription un faux air d'ancienneté. (Montgomery CARMICHAEL, *St. Francis's Farewell to Mount La Verna*, dans *The Monthly Register*, 1902, pp. 16-19).

(1) S. BONAVENTURE, *Leg. maior*, XIII, 4.
(2) *II Cel.*, 136.
(3) *I Cel.*, 94 ; *II Cel.*, 138.
(4) *I Cel.*, 94 ; *II Cel.*, 138.

de dire : « Donne-nous ta bénédiction, mère très aimée, et laisse-moi te baiser la main. » François la lui tend à regret, Pacifique la baise et fait signe à son compagnon de la regarder. Il demande l'autre main, la baise et la montre de même. Comme ils s'éloignaient, François soupçonna la fraude qu'ils avaient employée ; il rappela sur-le-champ Pacifique et lui dit : « Que Dieu te pardonne, mon frère, car tu viens de me causer une grande peine. » Pacifique, tombant à genoux, lui demanda humblement : « Quelle peine t'ai-je causée, mère chérie? » Mais François ne répondit rien, et l'incident fut clos par le silence (1).

Et, une fois François descendu au tombeau, la spéculation chrétienne s'est mise à approfondir le fait des stigmates. Nul n'en a mieux pénétré le mystère que saint François de Sales, dans son admirable *Traité de l'amour de Dieu* (liv. VI, ch. 15) :

« J'ai souvent considéré cette merveille, écrit-il, et en ai fait cette pensée. Ce grand serviteur de Dieu, homme tout séraphique, voyant la vive image de son Sauveur crucifié, effigiée en un Séraphin lumineux qui lui apparut sur le mont Alverne, il s'attendrit plus qu'on ne saurait imaginer, saisi d'une consolation et d'une compassion souveraine ; car regardant ce beau miroir d'amour que les Anges ne se peuvent jamais assouvir de regarder, hélas ! il pâmait de douceur et de contentement ! Mais voyant aussi d'autre part la vive représentation des plaies et blessures de son Sauveur crucifié, il sentit en son âme ce glaive impiteux qui transperça la sacrée poitrine de la Vierge Mère au jour de la Passion, avec autant de douleur intérieure que s'il eût été crucifié avec son cher Sauveur. O Dieu, Théotime, si l'image d'Abraham élevant le coup de la mort sur son cher unique pour le sacrifier, image faite par un peintre mortel, eut bien le pouvoir toutefois d'attendrir et faire pleurer le grand saint Grégoire, évêque de Nysse, toutes les fois qu'il la regardait, hé, combien fut extrême l'attendrissement du grand saint François, quand il vit l'image de Notre-Seigneur se sacrifiant soi-même sur la croix ! image que non une main mortelle, mais la main maîtresse

(1) *II Cel.*, 137.

d'un Séraphin céleste avait tirée et effigiée sur son propre original, représentant si vivement et au naturel le divin Roi des Anges, meurtri, blessé, percé, froissé, crucifié.

« Cette âme donc, ainsi amollie, attendrie et presque toute fondue en cette amoureuse douleur, se trouva par ce moyen extrêmement disposée à recevoir les impressions et marques de l'amour et douleur de son souverain Amant. Car la mémoire était toute détrempée en la souvenance de ce divin amour ; l'imagination appliquée fortement à se représenter les blessures et meurtrissures que les yeux regardaient alors si parfaitement bien exprimées en l'image présente ; l'entendement recevait les espèces infiniment vives que l'imagination lui fournissait, et enfin l'amour employait toutes les forces de la volonté pour se complaire et conformer à la Passion du Bien-Aimé : dont l'âme sans doute se trouvait toute transformée en un second crucifix. Or, l'âme, comme forme et maîtresse du corps, usant de son pouvoir sur icelui, imprima les douleurs des plaies dont elle était blessée ès endroit correspondant à ceux esquels son Amant les avait endurées. L'amour est admirable pour aiguiser l'imagination, afin qu'elle pénètre jusques à l'extérieur : les brebis de Laban, échauffées d'amour, eurent l'imagination si forte qu'elle porta coup sur les petits agnelets desquels elles étaient prégnes, pour les faire blancs ou tachetés, selon les baguettes qu'elles regardèrent dans les canaux èsquels on les abreuvait ; et les femmes grosses, ayant l'imagination affinée par l'amour, impriment ce qu'elles désirent ès corps de leurs enfants ; une imagination puissante fait blanchir un homme en une nuit, détraque sa santé et toutes ses humeurs.

« L'amour donc fit passer les tourments intérieurs de ce grand amant saint François jusqu'à l'extérieur, et blessa le corps d'un même dard de douleur duquel il avait blessé le cœur. Mais de faire les ouvertures en la chair par dehors, l'amour qui était dedans ne le pouvait pas bonnement faire : c'est pourquoi l'ardent Séraphin, venant au secours, darda des rayons d'une clarté si pénétrante, qu'elle fit réellement les plaies extérieures du Crucifix, en la chair, que l'amour avait imprimées intérieurement en l'âme. Ainsi le Séraphin, voyant Isaïe

n'oser entreprendre de parler, d'autant qu'il sentait ses lèvres souillées, vint au nom de Dieu lui toucher et épurer les lèvres avec un charbon pris sur l'autel, secondant en cette sorte le désir d'icelui. La mirrhe produit sa stacte et première liqueur comme par manière de sueur et de transpiration, mais afin qu'elle jette bien tout son suc il la faut aider par l'incision : de même l'amour divin de saint François parut en toute sa vie comme par manière de sueur, car il ne respirait en toutes ses actions que sa sacrée dilection ; mais pour en faire paraître tout à fait l'incomparable abondance, le céleste Séraphin le vint inciser et blesser, et afin que l'on sût que ces plaies étaient plaies de l'amour du Ciel, elles furent faites, non avec le fer, mais avec des rayons de lumière. »

Avec quelle tranquille audace le saint docteur départage, dans la stigmatisation de François, ce qui est l'œuvre de celui-ci et ce qui doit être attribué au Séraphin ! A François la plus large part : à François, dont « l'âme, comme forme et maîtresse du corps, usant de son pouvoir sur icelui, imprima les douleurs des plaies dont elle était blessée ès endroits correspondant à ceux èsquels son Amant les avait endurées ». Au Séraphin d'avoir donné secours à l'amour. L'indicible amour de François pour Jésus crucifié, voilà le secret des stigmates, et comment ne pas se remémorer ici les paroles du Christ à la bienheureuse Angèle de Foligno : « François m'a beaucoup aimé, j'ai beaucoup fait en lui ; mais si quelque autre personne m'aimait plus que François, je ferais plus en elle ! » Nous sommes bien loin d'un tel amour, et nous n'y aspirons pas même, hélas ! Puissions-nous pourtant, puisque l'Église nous le propose, adresser sans mensonge à Marie la strophe ardente du *Stabat :*

Fac me plagis vulnerari,
Fac me cruce inebriari
Et cruore Filii!

CHAPITRE II

LE BLESSÉ D'AMOUR

« Quand le Séraphin blessa saint François, écrit saint Jean de la Croix, les cinq plaies d'amour reçues dans l'âme manifestèrent leurs effets sur le corps et s'y imprimèrent visiblement, à la façon même dont il portait ces blessures d'amour dans l'âme. Pour l'ordinaire, Dieu n'accorde aucune faveur au corps qu'il ne l'ait faite d'abord et principalement dans l'âme, et alors, plus la jouissance et la force d'amour que cause la plaie dans l'âme est grande, plus grande aussi est la souffrance provoquée par la blessure du corps. Les deux croissent dans une même mesure, et il en est ainsi parce que, ces âmes se trouvant purifiées et fortes en Dieu, ce qui est cause de douleur et de tourment pour la chair corruptible, est douceur et saveur pour l'esprit devenu fort et sain. Et c'est chose merveilleuse que cette gradation de douleur et de saveur (1). » Nous ignorons quelle fut, chez François, la gradation de la jouissance amoureuse, mais nous pouvons décrire à grands traits la gradation de ses douleurs.

Brûlant de l'amour divin, François souffrait chaque jour davantage de constater que ses fils n'étaient pas mus uniquement par le même amour. Déjà, au temps de Pierre Cattaneo, il avait rencontré parmi eux des diffamateurs (2). La division des provinces en custodies ayant multiplié les charges, il voyait nombre de frères convoiter celles-ci. Il détestait cette témérité, et tâchait d'arracher les Mineurs à ce fléau. « Il disait que prendre

(1) S. Jean de la Croix, *la Vive flamme d'amour*, seconde strophe, vers II, tr. H. Hoornaert, 2e édition, Paris et Bruxelles, 1923, p. 177.
(2) *II Cel.*, 182.

soin des autres est chose bonne et agréable à Dieu, mais que ceux-là seuls doivent assumer la conduite des âmes qui ne se recherchent pas eux-mêmes, mais désirent, toujours et en tout, accomplir la volonté divine; qui ne mettent rien au-dessus de leur propre salut; qui n'attendent pas de leurs inférieurs des applaudissements, mais des progrès; qui n'ambitionnent pas les honneurs devant les hommes, mais la gloire devant Dieu; qui ne courent pas au-devant des dignités, mais les redoutent; qui, les ayant reçues, n'en tirent pas sujet de vanité, mais d'humiliation et qui, s'en trouvant dépouillés, se réjouissent, loin de s'affliger (1). » Pour donner l'exemple de ce qu'il attendait de ses fils, « il brûlait de l'intense désir de revenir à ses premiers exercices d'humilité, et dans l'immensité de son amour, il espérait ramener son corps, arrivé pourtant à toute extrémité, à l'ancienne servitude... « Mes frères, disait-il, commençons à servir « le Seigneur, car jusqu'ici c'est à peine si nous avons « fait quelque progrès... » Il voulait reprendre le service des lépreux et redevenir, comme autrefois, objet de mépris (2). » Ne pouvant plus marcher, il parcourait encore les villes et les campagnes, monté sur un âne, pour gagner des âmes à Dieu (3).

Cependant, toutes ses forces l'avaient abandonné. Souvent les frères lui conseillaient et lui demandaient avec d'instantes prières d'avoir recours à un médecin; il refusait de se laisser soigner. Comme l'infirmité de ses yeux augmentait tous les jours, Élie insista pour qu'il ne repoussât pas plus longtemps le secours de la médecine, mais l'acceptât au nom du Fils de Dieu par qui elle fut créée selon qu'il est écrit : « Le Très-Haut tira de la terre la médecine et l'homme prudent ne la repoussera point (*Ecclésiastique*, XXXVIII, 4). » Hugolin, de son côté, lui recommandait de se soigner, de ne pas repousser les remèdes nécessaires, de crainte que cette incurie ne lui fût imputée à péché plutôt qu'à mérite. François, vaincu par ces raisons, prit dès lors plus de précautions et reçut avec moins de scrupules les soins que nécessitait

(1) *I Cel.*, 104; de même *II Cel.*, 145.
(2) *I Cel.*, 103.
(3) *I Cel.*, 98.

son état (1). Sa conscience murmurait pourtant encore un peu. Un jour, raconte Thomas de Celano, il interrogea doucement un frère, homme de bon conseil : « Que penses-tu, mon frère, des reproches que me fait souvent ma conscience pour les soins donnés à mon corps? Elle craint que je n'accorde trop à ce malade et que je n'aie, pour le soulager, d'excessives recherches. Ce n'est pas qu'il trouve du plaisir à quoi que ce soit, car, affaibli par une longue maladie, son goût a perdu sa finesse. » Le frère répliqua sur-le-champ : « Réponds-moi, mon Père, si tu le veux bien ; est-ce que ton corps n'a pas, tant qu'il le put, accompli très diligemment tes ordres? » — François répliqua : « Je lui rends ce témoignage, mon fils, qu'il fut obéissant en toute circonstance, n'épargna jamais ses peines, mais se précipita toujours tête baissée, pour ainsi dire, à chacun de mes commandements. Il ne s'est dérobé à aucun labeur et n'a reculé devant aucune incommodité, tant qu'il put faire ma volonté. Nous nous sommes toujours accordés, lui et moi, pour servir sans aucune répugnance le Christ Notre-Seigneur. » — Le frère reprit : « Où est donc, mon Père, ta générosité, ta pitié, ta souveraine discrétion? Est-ce donc une conduite digne d'amis fidèles, que d'accepter volontiers les services sans rendre à l'autre la pareille quand il est en proie à la nécessité? Qu'aurais-tu pu faire pour le service de Jésus-Christ, ton maître, sans le secours de ta chair? Ne s'est-elle pas exposée, tu l'avoues toi-même, à tous les périls? » — « C'est très vrai, mon fils, je le confesse ! » — Le frère alors : « Est-il donc raisonnable que tu abandonnes, au temps de la nécessité, l'ami si fidèle qui, pour toi, exposa jusqu'à la mort sa personne et ses biens? Loin de toi, ô Père, secours et soutien des affligés, loin de toi ce péché qui offenserait le Seigneur ! » — « Béni sois-tu, mon fils, répondit François, toi qui as su apporter à mes scrupules de si salutaires remèdes. » Puis, s'adressant plein de joie à son corps : « Réjouis-toi, mon frère le corps, et pardonne-moi ; je suis prêt maintenant à satisfaire tes désirs et je vais m'empresser de subvenir à toutes tes nécessités (2) ! »

(1) *I Cel.*, 98 et 101.
(2) *II Cel.*, 211.

A partir de ce moment, François consentit de bonne grâce à tout ce qu'on demandait de lui. On lui appliqua à la tête de nombreux cautères, dont il ne sentait d'ailleurs pas les brûlures, tant il s'absorbait dans l'oraison ; on lui fit des saignées, on lui posa des cataplasmes et des collyres ; tout cela ne produisit aucun effet, si ce n'est peut-être une aggravation du mal (1). Une nuit qu'il était plus accablé que de coutume, il se prit, en son cœur, à avoir compassion de lui-même, et tel était son abattement que Dieu même dut l'assurer que sa maladie était le gage du royaume céleste, et que sa patience lui valait de pouvoir attendre, en toute sécurité et certitude, l'héritage de ce royaume (2).

Au cours de l'été de 1225, Hugolin le décida à venir à Rieti, où résidait la cour pontificale. Il y avait là, disait-on, un homme fort habile dans l'art de guérir les maladies d'yeux (3). François séjourna quelque temps à l'évêché (4). Aucune amélioration ne se produisait dans son état. Un jour, il appela un de ses compagnons qui, dans le siècle, avait été cithariste, et lui dit : « Frère, les hommes de ce monde ne comprennent point les mystères divins. La volupté humaine, pour charmer les oreilles, s'est emparée des instruments de musique autrefois consacrés à la louange divine. Je voudrais donc que tu empruntes une cithare en secret et que tu improvises devant moi des chansons honnêtes ; ce sera une consolation donnée à mon frère le corps qui souffre de tant de douleurs. » Le frère répondit : « Mon Père, je suis fort embarrassé, car je crains que les hommes ne voient là une marque de légèreté d'esprit. — Alors, mon frère, n'en parlons plus, répliqua François ; il est bon de s'imposer des sacrifices pour sauvegarder sa réputation. » La nuit suivante, François veillait, méditant les divins mystères, quand l'harmonie merveilleuse et la très suave mélodie d'une cithare vint frapper ses oreilles. On ne voyait personne, et le son arrivait tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, comme si le cithariste faisait de rapides évolutions. L'âme ravie en Dieu, le petit pauvre fut

(1) *I Cel.*, 101 ; *II Cel.*, 166.
(2) *II Cel.*, 213.
(3) *I Cel.*, 99.
(4) *II Cel.*, 41.

rempli d'une telle joie et douceur qu'il se croyait dans l'autre monde. Le lendemain matin, à son lever, il appela le frère cithariste et, lui ayant tout raconté en détail, il ajouta : « Le Seigneur, qui console les affligés, ne m'a jamais laissé sans consolation. Comme je ne pouvais entendre les cithares des hommes, j'ai joui d'une musique beaucoup plus délicieuse (1). »

Un peu de mieux survint, et François en profita pour se faire transporter à une heure de Rieti, dans l'ermitage de Fonte Colombo, où le médecin continua de le visiter tous les jours (2). Il passe la fête de Noël un peu plus loin encore, au bourg de Poggio Bustone, éloigné de seize kilomètres de Rieti, et il y prêche une foule considérable (3). Peut-être est-ce en cet endroit que, le croyant vêtu d'une seule tunique grossièrement rapiécée et fort éprouvé par le froid, son gardien se procura une peau de renard et la lui présenta en disant : « Père, tu souffres de la rate et de l'estomac ; je fais donc appel à ta charité dans le Seigneur pour que tu consentes à coudre cette fourrure sous ta tunique. Si tu ne la veux pas tout entière, porte-la au moins sur l'estomac. » Mais François vit un soupçon d'hypocrisie dans le port d'une fourrure dissimulée à tous les yeux : « Si tu veux que je porte une peau sous ma tunique, répondit-il, fais-en coudre une de même dimension à l'extérieur, pour que les gens, en la voyant, devinent que j'en porte une semblable en dessous. » Il fallut obtempérer à son désir (4).

Mais, au printemps suivant, on dut de nouveau soigner sa maladie d'yeux, et, à Sienne, où on le traitait, il fut gravement atteint dans tout le reste de son corps ; souffrant de continuelles douleurs d'estomac et d'une crise de foie, il vomit le sang en telle abondance qu'on le crut proche de la mort. Élie accourut de loin vers lui en toute hâte. A son arrivée, François se trouva tellement mieux qu'il put quitter Sienne et venir avec son vicaire aux Celle, près de Cortone. Durant le séjour qu'il y fit, son ventre enfla, ainsi que ses jambes et ses pieds, tandis que son estomac, de plus en plus délabré, rejetait presque toute

(1) *II Cel.*, 126.
(2) *II Cel.*, 44.
(3) *II Cel.*, 131.
(4) *II Cel.*, 130.

nourriture. Il pria donc Élie de le faire ramener à Assise (1). Comme on craignait que les gens de Pérouse ne tentassent de s'emparer par la force du corps de François, relique précieuse s'il en fût, on passa par Nocera, où les Assisiates envoyèrent une troupe de chevaliers à la rencontre du mourant. A Satriano, l'heure et la faim pressant les hommes d'armes de manger, on tenta, mais en vain, d'acheter des vivres. Les chevaliers qui l'escortaient dirent alors à François : « Donne-nous des aumônes que tu as reçues, car ici nous ne pouvons rien nous procurer. » Le petit pauvre leur répondit : « Si vous ne trouvez rien, c'est que vous avez moins confiance en Dieu qu'en vos moucherons — c'est ainsi qu'il appelait les pièces d'argent. — Mais retournez dans les maisons où vous êtes passés, offrez l'amour de Dieu en place de vos deniers, et demandez humblement l'aumône. Ne rougissez pas, car, depuis le péché, tous les biens sont donnés aux hommes comme une aumône, et Celui qui est grand Aumônier fait ses largesses avec douceur et pitié aux dignes et aux indignes. » Les chevaliers, dépouillant tout respect humain, s'en allèrent promptement demander l'aumône et obtinrent pour l'amour de Dieu beaucoup plus de provisions qu'avec leurs deniers (2). On parvint enfin à Assise, où François fut installé à l'évêché (3).

(1) *I Cel.*, 105.
(2) *II Cel.*, 77.
(3) *I Cel.*, 108; *II Cel.*, 50. Nous savons par Thomas de Celano (*II Cel.*, 220) qu'au moment de la mort de François, l'évêque d'Assise revenait d'un pèlerinage au sanctuaire du mont Gargan et se trouvait à Bénévent. Il devait être déjà parti quand on installa le malade à l'évêché, car François semblait déjà proche de sa dernière heure, et le prélat n'aurait pas entrepris un long voyage entre l'arrivée et la mort de celui dont l'église d'Assise devait être jalouse de posséder les reliques. Voici cependant un récit qu'on relève dans le *Speculum Perfectionis* (éd. Paul Sabatier, cap. 101), dont le compilateur paraît, il est vrai, avoir ignoré le pèlerinage de l'évêque au mont Gargan : « Comme le bienheureux François avait composé les susdites *Louanges* des créatures, qu'il avait appelées Cantique de frère soleil, un grave conflit surgit entre l'évêque et le podestat d'Assise. L'évêque avait excommunié le podestat, et celui-ci avait fait défendre de rien vendre ou acheter à l'évêque, ou de faire aucun contrat avec l'évêché. Le bienheureux François, étant donc malade, en fut informé, et fut d'autant plus mû de pitié que personne ne s'entremettait pour ramener la paix. « Voilà « pour nous, serviteurs de Dieu, un grand sujet de honte, dit-il à ses

Aux souffrances physiques du moribond se joignit, à la Pentecôte, la douleur de ne pouvoir assister au Chapitre, si proche pourtant, de la Portioncule. Il envoya du moins aux frères assemblés un émouvant message. Il leur rappelle d'abord que Dieu les a envoyés dans le monde pour rendre témoignage à sa parole par leurs propres paroles et par leurs actes. C'est pourquoi il les conjure tous de témoigner le plus grand respect au très saint corps et au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« compagnons : l'évêque et le podestat se haïssent, et nul ne s'entremet « pour les réconcilier. » Et, faisant aussitôt ajouter auxdites *Louanges* une strophe inspirée par les circonstances, il s'écria :

« Soyez béni, Seigneur, pour ceux qui pardonnent par amour pour vous
« Et supportent les peines et les tribulations;
« Heureux ceux qui persévèrent dans la paix,
« Par vous, ô Très-Haut, ils seront couronnés.

« Puis, appelant un de ses compagnons, il lui dit : « Va trouver le « podestat, et prie-le de ma part de se rendre devant l'évêché avec les « notables et tous les citoyens qu'il pourra réunir. » Le frère obéit, et François dit à deux autres Mineurs : « Avancez-vous devant l'évêque, « le podestat et la foule, et chantez le Cantique de frère soleil; j'espère « que le Seigneur leur rendra aussitôt l'humilité du cœur et qu'ils re- « viendront à la dilection et à l'amitié d'autrefois. »

« Tout le monde étant réuni sur la place du parvis devant l'évêché, les frères s'avancèrent et l'un d'eux annonça : « Le bienheureux François « a composé dans sa maladie des Louanges du Seigneur, père des créa- « tures; il les a faites pour glorifier Dieu et édifier le prochain; il vous « prie donc de les écouter avec grande dévotion. » Et ils se mirent à chanter.

« Le podestat se leva de suite, joignit les mains et les bras et se mit à écouter très dévotement, pleurant à chaudes larmes comme s'il eût entendu l'évangile du Seigneur; il avait en effet grande foi et dévotion dans le bienheureux François.

« Quand le Cantique fut achevé, le podestat déclara devant tous : « En vérité, je vous le dis, non seulement je veux pardonner au seigneur « évêque, que j'entends et dois regarder comme mon Seigneur, mais, « si même on avait assassiné mon frère ou mon fils, je pardonnerais « au meurtrier. » Et, ce disant, il se jeta aux pieds de l'évêque et lui dit : « Me voici prêt à tout ce que vous voudrez, pour l'amour de Notre- « Seigneur Jésus-Christ et de son serviteur, le bienheureux François. »

« L'évêque, lui prenant les mains, le releva et lui dit : « Mes fonctions « exigeraient que je sois humble, mais, puisque je suis naturellement « prompt à la colère, il faut que vous soyez indulgent pour moi. » Et avec beaucoup de tendresse et de dilection ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre et se donnèrent le baiser de paix. »

Ce récit n'a probablement pas d'autre objet que de revendiquer pour François la strophe sur les pacifiques insérée dans le Cantique du soleil.

Que les prêtres célèbrent dignement, saintement, respectueusement le sacrifice de ce corps et de ce sang, et puisque Dieu les a honorés par-dessus tous, qu'ils l'aiment, le révèrent, l'honorent, eux aussi, par-dessus tous. Puis, revenant sur lui-même, François ajoute avec humilité :

Je me confesse enfin de tous mes péchés à Dieu le Père, au Fils et à l'Esprit-Saint, à la bienheureuse Marie toujours Vierge, à tous les saints du ciel et de la terre, au ministre général de notre Ordre comme à mon vénérable Seigneur, à tous les prêtres de notre Ordre et à tous mes autres frères bénis. Sur beaucoup de points, j'ai péché par ma grande faute, spécialement contre la Règle que j'ai promis d'observer et n'ai point observée, ne disant pas l'office selon les prescriptions de cette Règle, soit par négligence, soit par maladie, soit par ignorance ou simplicité.

Et comme la mention de la Règle évoque en son esprit les résistances que certains continuent d'opposer (1), il termine en insistant de toutes ses forces pour qu'elle soit gardée jalousement :

C'est pourquoi je supplie de tout mon pouvoir mon maître, frère Élie, ministre général, de faire observer par tous la Règle inviolablement ; que les clercs disent l'office avec dévotion devant Dieu, ne faisant pas attention à la mélodie de la voix, mais à l'union du cœur ; que la voix s'unisse à la pensée, et la pensée à Dieu ; qu'ils puissent tous par la pureté de leur conscience plaire à Dieu, et non pas flatter les oreilles des gens par la volupté de leur voix. Quant à moi, je promets d'observer rigoureusement ces points autant que le Seigneur m'en donnera la grâce, et je laisserai aux frères qui sont avec moi toutes ces prescriptions à observer dans l'office et les autres exercices réguliers. Ceux des frères qui refuseront de les observer, je ne les regarde plus comme

(1) Cette résistance venait notamment de ministres provinciaux. Un peu avant le Chapitre, ou peut-être au moment même du Chapitre, François se dressa un jour sur sa couche et, dans l'exaltation de son âme, il s'écria : « Quels sont ces hommes qui ont arraché de mes mains mon Ordre et celui de mes frères? Si je puis aller au Chapitre général, je leur montrerai quelle est ma volonté. » Un frère alors lui demanda : « Pourquoi ne changes-tu pas ces ministres provinciaux qui ont abusé si longtemps de leur liberté? » François répondit en gémissant : « Qu'ils vivent à leur guise, car la perdition de quelques-uns est un moindre mal que celle d'un grand nombre de frères. » Et Thomas de Celano d'ajouter aussitôt : « Il ne disait pas cela pour tous les supérieurs, mais pour un certain nombre d'entre eux qui, pour être restés trop longtemps au pouvoir, paraissaient revendiquer leur charge comme un patrimoine (*II Cel.*, 188.) »

des catholiques ni comme mes frères; je ne veux ni les voir ni leur parler jusqu'à ce qu'ils aient fait pénitence. Et j'en dis autant de tous les autres qui passent leur temps de côté et d'autre, sans se soucier de la Règle et de la discipline : Notre-Seigneur Jésus-Christ a donné sa vie de peur de s'écarter de l'obéissance à son Père très saint (1).

Les mêmes désirs et les mêmes conseils se lisent dans le Testament de François, qui a dû par suite être dicté sensiblement au même temps :

Le Seigneur m'a donné à moi, frère François, la grâce de commencer ainsi à faire pénitence : je vivais dans le péché, et il me semblait très amer de voir des lépreux ; le Seigneur lui-même me conduisit au milieu d'eux et j'exerçai la miséricorde à leur égard. Et quand je me retirai de leur présence, ce qui m'avait paru amer fut changé pour moi en douceur de l'âme et du corps. Et après je tardai peu et je sortis du siècle. Et le Seigneur me donna une si grande foi aux églises, que j'adorais ainsi avec simplicité et je disais : « Nous vous adorons, Seigneur Jésus-Christ, ici et dans toutes vos églises qui sont sur la terre, et nous vous bénissons d'avoir racheté le monde par votre sainte croix. »

Ensuite le Seigneur me donna et me donne encore une si grande foi aux prêtres qui vivent selon la forme de la sainte Église romaine, à cause de leur caractère, que s'ils me persécutaient, c'est à eux que je voudrais recourir. Et si j'avais autant de sagesse qu'en eut Salomon, et si je trouvais de pauvres prêtres de ce siècle, je ne voudrais pas prêcher malgré eux dans leurs paroisses. Et eux et tous les autres, je veux les craindre, les aimer et les honorer comme mes seigneurs, et je ne veux pas considérer en eux le péché, car je discerne en eux le Fils de Dieu, et ils sont mes seigneurs. J'agis ainsi parce qu'en ce siècle je ne vois rien sensiblement du très haut Fils de Dieu, si ce n'est son très saint corps et son sang qu'ils reçoivent et que seuls ils administrent aux autres. Et je veux honorer par-dessus tout ces très saints mystères, les vénérer et les placer en des lieux précieux. Quant au très saint nom du Seigneur et à ses paroles écrites, partout où je les trouverai dans des endroits inconvenants, je veux les recueillir et je prie qu'on les recueille et qu'on les place en un endroit honnête. Et tous les théologiens et ceux qui nous dispensent les très saintes paroles divines, nous devons les honorer et les vénérer à l'égal de ceux qui nous communiquent l'esprit et la vie.

Et quand le Seigneur m'eut donné des frères, personne ne me

(1) *Lettre au Chapitre général et à tous les frères*, dans *Opuscula*, pp. 99-107.

montra ce que je devais faire, et le Très-Haut me révéla que je devais vivre selon la forme du saint Évangile. Et je la fis écrire en peu de mots et simplement, et le seigneur Pape me la confirma. Et ceux qui venaient embrasser cette vie donnaient aux pauvres tout ce qu'ils pouvaient avoir; ils se contentaient d'une seule tunique rapiécée dehors et dedans, à volonté, avec la corde et les braies. Et nous ne voulions pas avoir davantage.

Nous, clercs, nous disions l'office comme les autres clercs; les lais disaient des *Pater noster* et assez volontiers nous restions dans les églises. Nous étions simples et soumis à tous. Et je travaillais de mes mains et je veux travailler encore.

Il oublie que la Règle de 1223 ne recommande plus le travail qu'aux frères « à qui le Seigneur a donné la grâce de travailler », ou peut-être n'a-t-il jamais saisi la différ nce qu'il y a entre la législation en vigueur et les prescriptions primitives; aussi ajoute-t-il :

Et je veux fermement que tous les autres frères travaillent d'un travail conforme à l'honnêteté. Que ceux qui ne savent pas apprennent, non pour le désir de recevoir un salaire de leur travail, mais pour le bon exemple et pour chasser l'oisiveté. Et quand on ne nous donnera pas le prix du Seigneur, recourons à la table du Seigneur en demandant l'aumône de porte en porte.

Le Seigneur m'a révélé cette salutation que nous devons dire : « Le Seigneur vous donne la paix ! »

Et puisque la paix est fille de la pauvreté :

Que les frères aient soin de ne pas recevoir pour eux d'églises, de pauvres demeures ou autres constructions bâties pour eux, si elles ne sont conformes à la sainte pauvreté que nous avons promise dans la Règle, demeurant ici-bas comme des hôtes, des étrangers et des pèlerins.

Qu'ils ne fassent pas davantage comme les frères du Maroc, qui viennent d'obtenir, le 17 mars 1226, cette bulle *Ex parte vestra* en vertu de laquelle ils s'estiment autorisés à détenir de l'argent malgré la Règle. Qu'au moins le scandale qu'ils ont donné demeure isolé !

Je commande fermement par obéissance à tous les frères, quelque part qu'ils soient, de ne pas oser demander de bulles à la cour de Rome par eux-mêmes, ou par personne interposée, ni pour église ni pour autre lieu, ni sous prétexte de prédication ni pour cause de persécution contre leurs personnes; mais partout où ils ne seront pas reçus, qu'ils s'en aillent ailleurs pour

faire pénitence avec la bénédiction de Dieu. Et je veux fermement obéir au ministre général de cette fraternité et au gardien qu'il lui aura plu de me donner. Et je veux être tellement lié entre ses mains, que je ne puisse aller ou agir contre ses ordres et sa volonté, parce qu'il est mon maître. Et quoique je sois simple et infirme, cependant je veux toujours avoir un clerc qui récite l'office comme il est dit dans la Règle.

Et que tous les autres frères soient tenus d'obéir de même à leurs gardiens et de faire l'office selon la Règle. Et si l'on trouvait des frères qui ne fissent pas l'office selon la Règle et voulussent la varier en quelque manière, ou qui ne fussent pas catholiques, que tous les autres frères, quelque part qu'ils se trouvent, et en quelque endroit qu'ils découvrent l'un d'eux, soient tenus par obéissance de le conduire au custode le plus proche du lieu où ils l'auront découvert. Et que le custode soit tenu fermement et par obéissance de le garder étroitement jour et nuit comme un homme en prison, de telle sorte qu'on ne puisse l'enlever de ses mains jusqu'à ce qu'il le remette lui-même personnellement aux mains de son ministre. Et que le ministre soit tenu fermement et par obéissance de l'envoyer par des frères qui le gardent jour et nuit comme un prisonnier et le présentent au cardinal (Hugolin, évêque) d'Ostie, qui est maître, protecteur et correcteur de toute la fraternité.

Et que les frères ne disent pas : « Ceci est une autre règle. » C'est un souvenir, un avertissement, une exhortation; c'est mon testament que moi, petit frère François, je vous laisse à vous, mes frères bénis, afin que nous observions plus catholiquement la Règle que nous avons promis au Seigneur de garder. Et que le ministre général et tous les autres ministres et custodes soient tenus par obéissance de ne rien ajouter ou retrancher à ces paroles. Et dans tous les chapitres qu'ils tiendront, quand ils liront la Règle, qu'ils lisent aussi ces paroles : « Et à tous mes frères, clercs et lais, je commande fermement et par obéissance de ne pas mettre de gloses à la Règle ni à ces paroles en disant : « Elles doivent ainsi s'entendre. » Mais comme le Seigneur m'a donné la grâce de dire et d'écrire purement et simplement la Règle et ces paroles, ainsi purement et simplement comprenez-les et mettez-les en œuvre jusqu'à la fin avec sa sainte grâce.

Et quiconque observera ces choses, qu'il soit rempli au ciel de la bénédiction du très haut Père céleste, et sur la terre qu'il soit rempli de la bénédiction du Fils bien-aimé et du très saint Esprit Paraclet et de toutes les Vertus des cieux et de tous les saints. Et moi, frère François, votre petit serviteur, je vous confirme autant que je le puis, au dedans et au dehors, cette très sainte bénédiction. Ainsi soit-il (1).

(1) *Opuscula*, pp. 77-82.

Ce Testament ne concernait que les frères Mineurs; François n'oubliait pas cependant les Pauvres Dames, et il leur envoya ses dernières volontés :

Moi, petit frère François, je veux suivre la vie et la pauvreté de notre très haut Seigneur Jésus-Christ et de sa très sainte Mère, et persévérer dans cette voie jusqu'à la fin. Et je vous demande, Mesdames, et je vous conseille de vivre toujours dans cette très sainte vie de pauvreté. Et prenez bien garde, sous l'influence d'une doctrine ou d'un avis étranger, de ne jamais vous en écarter en quoi que ce soit (1).

On s'étonnait qu'il ne désignât pas son successeur, et un de ses compagnons crut devoir lui demander, dans l'intérêt de l'Ordre, de procéder à ce choix. François répondit en soupirant à chaque mot : « Je ne vois personne qui puisse être le chef d'une si grande armée, le pasteur d'un si nombreux troupeau. Mais je veux vous dépeindre et camper devant vous, comme on dit, le personnage en qui brilleront les qualités que doit posséder le père de cette famille.

« Ce doit être un homme de vie trèsaust ère,de beaucoup de discernement, d'une excellente renommée. Un homme qui ne doit avoir aucune affection particulière, de peur qu'en aimant davantage une partie de sa famille il ne la scandalise toute. Un homme plein d'amour et du désir de la sainte oraison, réservant pour son âme des heures déterminées et en fixant d'autres pour s'occuper du troupeau à lui confié. De bon matin, il doit offrir le sacrifice de la messe et, dans une longue adoration, se mettre, lui et son troupeau, sous la protection divine. Après l'oraison, qu'il se tienne en public à la disposition de tous, répondant à toutes les questions et prenant soin de tous avec mansuétude. Un homme dans l'âme de qui nul recoin ne soit souillé par la partialité, qui prenne autant de soin des petits et des simples que des savants et des grands. Un homme qui, s'il se distingue par les dons de l'écrivain, donne plus encore dans sa vie l'exemple de la pieuse simplicité et encourage la vertu. Un homme qui ait en horreur l'argent, ce ferment de corruption le plus redoutable pour notre profession et notre perfection.

« Chef de la famille religieuse des pauvres, se propo-

(1) *Opuscula*, p. 76.

sant en exemple à l'imitation des autres, qu'il ignore l'usage des coffrets où l'on serre l'argent. Qu'il se contente pour lui d'un habit et du petit livre (de la Règle?), d'une écritoire et d'un sceau pour les frères. Qu'il ne soit pas collectionneur de livres et qu'il ne s'adonne pas trop à la lecture, de peur d'enlever à l'exercice de sa charge le temps qu'il consacrerait à l'étude. Un homme qui console les affligés, qui soit le dernier refuge de ceux qui sont troublés, car, s'ils ne trouvent pas près de lui les remèdes efficaces, il est à craindre que les malades ne tombent dans le désespoir. Qu'il s'abaisse lui-même pour amener les violents à la douceur ; qu'il modère la rigueur de son droit pour gagner une brebis au Christ. Aux transfuges de l'Ordre, ces brebis perdues, qu'il ne ferme pas les entrailles de sa miséricorde, considérant que les tentations doivent être bien violentes qui peuvent pousser à une pareille chute.

« Je voudrais qu'il fût honoré par tous comme tenant la place du Christ, et qu'on pourvoie à toutes ses nécessités avec une parfaite charité. Mais il faudrait qu'il ne sourît pas aux honneurs, et qu'il ne reçût point avec plus de plaisir les faveurs que les injures. Si parfois, faible ou fatigué, il avait besoin d'une nourriture plus réconfortante, il devrait la prendre non en secret, mais en public, afin que les autres ne rougissent pas de soigner leurs corps affaiblis.

« Mais surtout il lui appartient de sonder les secrets des consciences, de faire sortir la vérité des retraites où elle se cache, et de fermer ses oreilles aux bavards. Enfin, il doit être tel que le désir de conserver les honneurs ne lui fasse pas fléchir les règles viriles de la justice, et qu'il se rende compte qu'une telle charge est plutôt pour lui un fardeau qu'un honneur. Il ne faudrait pas non plus qu'une trop grande bonté engendrât la mollesse, que l'indulgence excessive énervât la discipline. Il doit faire naître l'amour dans tous les cœurs, en même temps qu'exciter la terreur de ceux qui font le mal. Je voudrais encore qu'il fût entouré de compagnons vertueux, donnant comme lui l'exemple de tout ce qui est bien : fermes contre les plaisirs, forts dans les difficultés, affables aussi pour recevoir avec une sainte joie ceux qui viendraient à eux (1). »

(1) *II Cel.*, 184-186.

Comme on le voit, François estimait que le ministre général d'un Ordre qui comprenait déjà tant de prêtres devait lui-même être revêtu du sacerdoce ; on conçoit donc qu'il n'ait pas désigné Élie pour lui succéder. Pour quelles raisons aucun des prêtres de sa famille religieuse, pas même frère Léon son confesseur, pas même Antoine de Padoue qu'il appelait son évêque (1), n'a-t-il retenu son choix? Mieux vaut avouer notre ignorance que de risquer de vaines conjectures.

Et pourtant l'heure de quitter ses fils approchait pour le patriarche des Mineurs. On se demandait, en le voyant, comment l'esprit pouvait vivre encore dans un corps presque mort, où, toute la chair étant desséchée, la peau seule recouvrait les os. Il souffrait atrocement. Comme un frère lui demandait ce qu'il préférerait : supporter cette longue et cruelle infirmité ou subir de la main du bourreau un douloureux martyre, il répondit : « Ce qui me fut toujours et continue de m'être le plus doux, le plus cher, le plus agréable, c'est de voir le bon plaisir de Dieu réalisé en moi et par moi. Je désire uniquement répondre et obéir à sa volonté. Mais le martyre serait moins pénible que de supporter, même trois jours, ces souffrances (2). »

Enfin, voyant venir le jour de la libération, il pria les frères de le transporter en toute hâte à sa chère Portioncule, qu'il savait « pleine d'une grâce plus abondante et visitée par les esprits célestes », et qu'il tenait pour « l'habitation de Dieu ». Ainsi devait-il partir pour le royaume céleste de l'endroit même où il avait commencé à connaître les choses d'en haut et reçu l'onction du salut (3).

(1) *II Cel.*, 163.
(2) *I Cel.*, 107.
(3) *I Cel.*, 105, 106 et 108. Le départ de François pour la Portioncule dut être singulièrement désagréable aux Assisiates, outre qu'il les exposait à perdre les reliques du saint, beaucoup plus exposé désormais à un coup de main des Pérugins. On éprouva donc avec le temps le besoin de prouver que la décision du mourant n'avait rien eu de défavorable pour sa ville natale. Ainsi naquit la bénédiction de François à Assise, dont il existe deux versions fort différentes : celle des *Conformités* (*Analecta fr.*, t. V, pp. 181 et 428) et de la *Quatrième Considération sur les stigmates*, et celle du *Speculum Perfectionis* (ch. 124).

CHAPITRE III

L'ÉVANGILE SELON SAINT JEAN

A peine y était-il arrivé qu'il voulut ménager à une noble dame romaine, Jacqueline, veuve de Gratien Frangipani, la joie de le voir une dernière fois. Il venait même de lui faire écrire de venir au plus tôt, quand le frère qui donnait les instructions au courrier, entendant les voix d'un nombreux équipage, alla s'enquérir de ce qui se passait et se trouva en face de celle qu'il croyait loin et voulait faire prévenir. Stupéfait et ne se sentant pas de joie, il court vers François : « Père, je vous apporte une bonne nouvelle ! » Mais le mourant de l'interrompre : « Béni soit Dieu, qui nous a amené dame Jacqueline, notre frère. Ouvrez-lui la porte, faites-la entrer, amenez-la ; la défense faite aux femmes d'entrer ici ne concerne pas frère Jacqueline ! »

La pieuse romaine apportait avec elle, pour les funérailles de son Père, tout ce que demandait la lettre : un drap de couleur cendrée pour couvrir le corps du défunt, un suaire pour jeter sur son visage, un coussin pour déposer sous sa tête, une grande quantité de cierges, et, de plus, de quoi préparer la friandise que François avait sans doute autrefois mangée chez elle et qu'il désirait encore à cette heure : de la crème à la frangipane. Réconforté par l'arrivée de sa fille spirituelle, le moribond parut se trouver mieux, et l'on espéra qu'il vivrait quelques jours de plus. Jacqueline résolut donc de renvoyer sa suite et de demeurer seule avec ses deux fils et quelques écuyers, mais François lui déclara qu'elle n'aurait point à s'attarder, car il mourrait le samedi soir (1).

(1) Thomas DE CELANO, *Tractatus de miraculis*, 37 et 38.

En effet, le jeudi 1er octobre, il était à toute extrémité. Par zèle de la pauvreté, il se fit étendre à terre, dépouillé de son habit de bure, mais couvrant de sa main gauche la plaie de son côté pour qu'on ne la vît point. Son gardien, connaissant sa pensée, se leva et, prenant des chausses, une tunique et un capuchon de bure, il lui dit : « Sache que je te prête, au nom de la sainte obéissance, ces chausses, cette tunique et ce capuchon ; mais, pour t'empêcher de t'en croire le propriétaire, je t'enlève tout pouvoir de les donner à qui que ce soit. » François tressaillit d'allégresse dans son cœur en voyant qu'il était resté fidèle à sa Dame la Pauvreté, et dès qu'on l'eut revêtu de son habit d'emprunt, il éleva les mains vers le Ciel et rendit grâce au Christ, vers qui il lui était permis de s'en aller libre de toute entrave. Un de ceux qui l'assistaient lui dit : « Très doux Père, hélas ! voici que tes fils vont rester orphelins, et être privés de la vraie lumière de leurs yeux. Souviens-toi de ceux que tu abandonnes, pardonne toutes leurs fautes, et donne à tous, tant présents qu'absents, la joie de ta bénédiction ! » François réunit alors autour de lui tous les frères qui se trouvaient là, leur adressa des consolations et, avec une paternelle affection, il les exhorta au divin amour. Il ajouta quelques mots sur la patience et la pauvreté qu'ils devaient conserver, puis il étendit sur eux sa main droite et, en commençant par Élie, il la posa sur la tête de chacun et les bénit, eux et, en leur personne, tous les frères qui vivaient par le monde et tous ceux qui devaient venir ensuite à l'Ordre jusqu'à la fin des siècles (1).

(1) *I Cel.*, 109 ; *II Cel.*, 214-216. Dans la *Legenda I*, 108, Thomas de Celano avait rapporté comme suit le texte de la bénédiction d'Élie : « Toi, mon fils, je te bénis, en tout et pour tout, et puisque, entre tes mains, le Très-Haut a multiplié mes frères et mes fils, je les bénis tous en ta personne. Dans le ciel et sur la terre, que Dieu, le Roi universel, te bénisse. Je te bénis autant que je le puis, et encore plus que je ne puis ; que Dieu, qui peut tout, accomplisse en toi ce dont je suis incapable. Que Dieu se souvienne de tes travaux et de tes fatigues, et qu'Il te garde ta part d'héritage au jour de la récompense des justes. Que descende en toi toute bénédiction que tu désires, et que tes justes demandes soient exaucées. Vivez, mes fils, dans la crainte de Dieu, et demeurez toujours en Lui, car une grande tentation vous menace et la tribulation est proche. Bienheureux ceux qui continueront en ces

Ses fils pleuraient et se lamentaient sans pouvoir être consolés ; il se fit apporter un pain, le bénit, le rompit et en donna à manger un petit morceau à chacun, commémorant ainsi la dernière Cène que le Sauveur célébra avec ses disciples. Et pour mieux leur rappeler ce souvenir, il se fit apporter une Bible et demanda qu'on lui lût, dans l'Évangile selon saint Jean, le récit de l'institution de l'Eucharistie : « Avant la fête de Pâques, Jésus sachant que son heure était venue de passer de ce monde à son Père, comme il avait aimé les siens qui étaient dans le monde, il les aima jusqu'à la fin... (1). »

Les heures lui étaient comptées. Il ne voulut plus les employer qu'en actions de grâces, demandant à ses compagnons de s'unir à lui pour chanter les louanges du Christ. « Retirez mon âme de sa prison, s'écriait-il avec le psalmiste, afin que je glorifie votre nom. Les justes feront de moi leur couronne quand vous m'aurez rendu votre faveur (2). » Il invitait toutes les créatures à louer leur auteur, et redisait les vers qu'il avait autrefois composés pour les exhorter au divin amour. Il engageait la mort même à magnifier Dieu, et, se portant pour ainsi dire à sa rencontre avec joie, il l'accueillait comme un

jours la tâche commencée, car des scandales viendront qui en détourneront certains frères. Pour moi, je me hâte vers le Seigneur et me rends avec confiance près de mon Dieu que j'ai dévotement servi en mon esprit. » Dans la *Legenda II*, 216, Thomas écrit : *Nullus sibi hanc benedictionem usurpet, quam pro absentibus in præsentibus promulgavit; ut alibi scripta est aliquid insonuit speciale, sed potius ad officium detorquendum.* Élie s'est-il prévalu à quelque moment de la bénédiction qu'il avait reçue au nom de tous? A partir de la mort de son maître, le vicaire de François ne nous appartient plus, ou plutôt il mérite une étude spéciale que j'espère publier quelque jour. A la bénédiction d'Élie, le *Speculum Perfectionis* (ch. 107) substitue une bénédiction de Bernard qui paraît avoir pour base certains éloges prophétiques que François avait faits de ce frère (*II Cel*, 48). Les Actus-Fioretti (*Actus*, ch. 5 ; *Fioretti*, ch. 6) s'efforcent de concilier les deux traditions : de la main gauche François bénit Élie, et, de la main droite, Bernard, et désigne celui-ci comme chef de l'Ordre.

(1) On admet généralement avec Van Ortroy (*Analecta bolland.*, 1904, p. 121), qu'on lut à François l'évangile du jeudi saint, c'est-à-dire *Jean*, XIII, 1 à 15. Il importe pourtant de remarquer que le livre dont on se servit n'était pas un missel, mais une Bible (*I Cel.*, 110), ce qui n'invitait pas le lecteur à s'arrêter à l'endroit où se termine l'évangile du jeudi saint, c'est-à-dire au milieu du discours du Christ.

(2) *Ps. CXLI*, 9.

hôte : « Sois la bienvenue, ma sœur la mort ! » Puis s'adressant au médecin : « Ne crains pas de pronostiquer ma mort très prochaine, car elle sera pour moi la porte de la vie. » Et aux frères : « Quand vous me verrez à toute extrémité, comme j'étais il y a deux jours, vous me coucherez de même sur la terre nue et vous m'y laisserez après mon dernier soupir, pendant le temps qu'il faut à un homme marchant lentement pour accomplir un mille. » Le samedi 3 octobre, au crépuscule, ce suprême désir fut exaucé (1).

A peine l'eut-on replacé sur sa couche, que les frères eurent hâte de contempler enfin les stigmates de leur Père. Les nerfs de celui-ci n'étaient pas contractés comme ceux des cadavres ordinaires ; sa peau n'était pas durcie ; ses membres n'étaient pas rigides, mais se laissaient ployer et disposer comme on le voulait. Au milieu de ses mains et de ses pieds on voyait, non pas seulement les blessures des clous, mais les clous eux-mêmes, ayant la couleur du fer quoique faits de sa chair, et son côté droit était rougi de sang. Ces traces du martyre ne faisaient pas naître l'horreur chez ceux qui les contemplaient, mais elles donnaient à son corps une beauté et une grâce singulières. Les frères accouraient et baisaient en pleurant les mains et les pieds du pieux Père qui les avait quittés, mais surtout son côté dont la plaie rappelait la mémoire de Celui qui, d'une plaie semblable, laissa couler du sang et de l'eau pour le salut du monde (2). Par une inspiration de génie, Élie fit introduire en particulier la veuve de Gratien Frangipani et, lui remettant entre les bras le corps de son ami, il lui dit : « Voici celui que vous avez aimé pendant sa vie ; recevez-le encore après sa mort ! » Et Jacqueline, redoublant ses plaintes et ses sanglots, de serrer dans ses bras le corps de François et de le couvrir de baisers (3).

Le lendemain matin, le peuple d'Assise accourut avec tout le clergé, et l'on transporta le corps saint jusqu'à la ville, où il devait reposer dans l'église Saint-Georges. Les mains agitaient des rameaux d'oliviers ou d'autres

(1) *I Cel.*, 109 et 110 ; *II Cel.*, 217 ; *Tractatus de miraculis*, 32.
(2) *I Cel.*, 112 et 113.
(3) *Tractatus de miraculis*, 39.

arbres; les chants d'action de grâces se mêlaient aux sonneries de trompettes. Mais Élie voulait que Claire et les Pauvres Dames eussent la consolation qu'il avait ménagée à Jacqueline. Il fit prendre au cortège l'âpre sentier de Saint-Damien; on pénétra dans la petite église où les stigmates sacrés du divin Crucifié s'étaient gravés, vingt ans plus tôt, dans le cœur du jeune drapier; on ouvrit le guichet par lequel les moniales communiaient au corps du Seigneur, et le corps du patriarche y fut engagé. Alors, d'une voix basse entrecoupée de soupirs et brisée par les sanglots, les pieuses filles exhalèrent la douleur de leur âme. Et telle était la profondeur de leurs lamentations, qu'aux accents de celles-ci la joie bruyante de la foule se fondit en pleurs (1). La jubilation des Assisiates, apparemment tout au bonheur de posséder enfin les reliques de saint François, était-elle d'ailleurs si éloignée de la douleur des Pauvres Dames? A la vue des stigmates, dit Thomas de Celano, leurs âmes s'ouvraient à la componction, s'embrasaient du divin amour, se revêtaient de bonne volonté (2). Assimilé par ses plaies à Jésus crucifié, François, dès ce moment, attirait à lui les cœurs et les donnait à Dieu. Comme le bon serviteur de l'Évangile, il pouvait dire à son Maître : « Seigneur, vous m'avez remis cinq talents : voici que je vous en ai gagné cinq autres (3). »

(1) *I Cel.*, 116 et 117.
(2) *I Cel.*, 113.
(3) *Matth.*, XXV, 20.

APPENDICES

APPENDICE I

LES SOURCES DE LA VIE DE SAINT FRANÇOIS

Les sources de la vie de saint François peuvent se ranger sous cinq chefs :

1° Les écrits du saint ;
2° Les biographies qui lui ont été consacrées ;
3° Les documents diplomatiques ;
4° Les chroniques de l'Ordre des Mineurs ;
5° Les documents divers.

Examinons successivement ces diverses catégories de textes.

§ 1. *Les écrits de saint François.*

Les écrits de saint François ont fait l'objet, au dix-septième siècle, d'une importante publication de Wadding, le grand annaliste de l'Ordre des Mineurs : *Opuscula B. P. Francisci* (Anvers, 1623, in-4°). Cet ouvrage est divisé en trois parties : dans la première se placent dix-sept lettres, puis les prières et le testament du saint ; les Règles occupent la seconde ; la troisième comprend vingt-huit conférences, un Office de la Passion, des cantiques, suivis d'apophtegmes, colloques, prophéties, paraboles, *exempla*, bénédictions et sentences. Souvent rééditée, l'édition de Wadding ne répondait plus, depuis longtemps, aux exigences de la critique, quand deux nouvelles éditions, basées l'une et l'autre sur les manuscrits les plus dignes de foi, ont vu le jour en 1904, la première publiée par H. Bœhmer (1), la seconde par les Franciscains

(1) *Analekten zur Geschichte des Franciscus von Assisi. S. Francisci opuscula;* Tubingue et Leipzig, 1904, in-8°, LXXII-146 pp.

de Quaracchi, près de Florence (1). C'est sur cette dernière qu'a été établie la traduction française du P. Ubald d'Alençon, capucin, qui jouit d'une légitime réputation (2).

L'édition de Quaracchi ne comprend que les écrits latins, ce qui en exclut le *Cantique du soleil*, dont l'authenticité n'est pourtant pas douteuse. Par ailleurs, la concordance entre les deux éditions atteste la sûreté de la méthode avec laquelle elles ont été établies. Un peu plus de rigueur encore, et elles eussent été parfaites. Non seulement, en effet, il faut rejeter entièrement, comme l'ont fait les Franciscains de Quaracchi, la lettre à saint Antoine de Padoue, que Bœhmer admet à titre d'écrit douteux, mais on doit abandonner et l'oraison *Absorbeat*, dont l'attribution à saint François ne repose que sur le dire d'Ubertin de Casale (3) et de saint Bernardin de Sienne (4), et la lettre *Ad populorum rectores*, dont on ne possède pas davantage de manuscrits (5).

Si l'on veut bien reconnaître fondées ces remarques, le catalogue des écrits de saint François qui nous sont parvenus s'établit comme suit :

1. Vingt-huit admonitions ;
2. Salutation aux vertus ;
3. Avertissement aux clercs sur le respect du corps du Seigneur et sur la propreté de l'autel ;
4. Règle de 1210-1221 ;
5. Règle de 1223 ;
6. Promesse d'assistance faite aux moniales de Saint-Damien ;
7. Dernière volonté envoyée à sainte Claire ;
8. Testament ;
9. De la religieuse habitation des ermitages ;
10. Lettre à tous les fidèles ;
11. Lettre au chapitre général et à tous les frères ;
12. Lettre à un ministre ;
13. Lettre à tous les gardiens (6) ;

(1) *Opuscula sancti Patris Francisci;* Quaracchi, 1904, in-16, XVI-209 pp.

(2) *Opuscules de saint François d'Assise;* Paris, 1905, in-16, VII-286 pp.

(3) Dans l'*Arbor vitæ crucifixæ*, écrit en 1305, l. V, cap. IV.

(4) *Opera omnia*, t. II, sermo 60, art. II, c. II.

(5) Le texte de cette lettre apparaît pour la première fois dans GONZAGA, *De origine Seraphicæ Religionis*, Rome, 1587.

(6) Dans les *Analecta Bollandiana*, année 1905, p. 413, le P. Van Ortroy a fait remarquer qu'une bonne partie de cette lettre n'est que la reproduction de l'avertissement aux clercs sur le respect du corps du Seigneur, placé sous le numéro 3. Mais le même sujet se trouve également traité dans la lettre au chapitre général et à tous les frères. Étant donnée l'importance capitale que François y attachait, rien d'étonnant qu'il y soit souvent revenu.

14. Lettre à frère Léon ;
15. Exposition du *Pater* et louanges de Dieu ;
16. Salutation à la bienheureuse Vierge Marie ;
17. Petit billet à frère Léon ;
18. Office de la Passion ;
19. Cantique du soleil.

D'autres écrits de saint François ne nous sont présentement connus que par les mentions qu'en ont laissées les anciens historiens. De ce nombre sont les lettres au cardinal Hugolin, qui paraissent avoir été assez nombreuses. Voici en effet ce qu'en dit Thomas de Celano :

Chaque fois qu'une nécessité urgente concernant sa famille religieuse, ou que la charité dont il brûlait pour le saint évêque, l'obligeait à lui écrire, il ne consentait jamais à l'appeler *évêque d'Ostie*, ou *évêque de Velletri*, comme le faisaient les autres dans les salutations d'usage, mais, la lettre finie, il l'adressait *Au très révérend Père* ou bien *Au très révérend seigneur* Hugolin, évêque universel (1).

Thomas de Celano fait encore mention d'une lettre à saint Antoine de Padoue, portant la suscription *Fratri Antonio, episcopo meo* (2) et d'une lettre adressée par François mourant à Jacqueline de Settesoli (3).

De son côté, Thomas d'Eccleston parle d'une lettre de François aux frères de France, *ut visis litteris iubilarent, laudes divinæ Trinitati dicentes : « Benedicamus Patrem et Filium cum Spiritu sancto* (4), » et d'une lettre aux frères de Bologne, *in qua fuit plurimum latinum* (5).

Qui sait si l'inventaire des manuscrits de l'Ordre, poursuivi avec tant de zèle et de bonheur par les Franciscains de Quaracchi, ne nous rendra pas quelque jour un de ces textes inoubliés?

(1) *I Cel.*, 100.
(2) *II Cel.*, 163.
(3) *Tractatus de miraculis*, 37.
(4) *Analecta fr.*, t. I, p. 232.
(5) *Analecta fr.*, *loc. cit.* Dans son Testament, sainte Claire dit de son Père spirituel : « Il ne s'est pas contenté, durant sa vie, de nous exhorter souvent, de vive voix et par l'exemple, à aimer et à observer la très sainte pauvreté, mais en outre il nous laissa plusieurs écrits, afin qu'après sa mort nous ne la quittions jamais en aucune façon. » (*Seraphicæ Legislationis Textus originales*, Quaracchi, 1897, p. 276.) Dans l'état actuel de nos connaissances, il est impossible de dire si ces récits étaient différents des deux billets classés plus haut sous les numéros 6 et 7.

§ 2. *Les biographies de saint François.*

A) *Les légendes de Thomas de Celano* (1). — Le 16 juillet 1228, le cardinal Hugolin, devenu le pape Grégoire IX, présidait à Assise les cérémonies de la canonisation de François. Peut-être est-ce à ce moment qu'il chargea Thomas de Celano, un des lettrés de l'Ordre, d'écrire la vie du Patriarche des Mineurs (2).

Quel était l'homme auquel échéait cet insigne honneur?

Frère Thomas, né à Celano, dans les Abruzzes, à une époque inconnue, était entré dans l'Ordre des Mineurs au moment où François, vaincu par la maladie, avait dû abandonner son projet de passer au Maroc et était revenu d'Espagne à la Portioncule (3). L'événement se trouve placé aux environs de 1215. Au cours de l'été de l'année 1220, il tombe malade au couvent de Bologne, et François, croyant que la maison est la propriété des frères, l'en expulse ainsi que ses compagnons (4). En 1221, au chapitre tenu à la Portioncule, Césaire de Spire, nommé ministre de la nouvelle province d'Allemagne, le choisit avec vingt-trois autres pour l'accompagner. L'année suivante, il devient gardien de Mayence, Worms et Cologne, et, en 1223, il est chargé par Césaire, qui rentre en Italie, d'assumer l'intérim du provincialat. Il paraît encore à un chapitre tenu peu après à Spire par le nouveau ministre, Albert de Pise, puis il rentre pour un temps dans l'obscurité (5). Le 3 octobre 1226, on le retrouve à Assise au lit de mort de saint François (6). Peut-être y assiste-t-il, en 1228,

(1) Je signale de suite l'excellente édition du P. Édouard d'Alençon, capucin : *S. Francisci Assisiensis vita et miracula, additis opusculis liturgicis, auctore fr. Thoma de Celano;* Rome, 1906.

(2) C'est Thomas de Celano lui-même qui nous apprend cette particularité dans le prologue de sa première légende : « Je me suis efforcé, dit-il, *sur l'ordre de notre glorieux seigneur, le pape Grégoire,* de rapporter le mieux possible, quoique dans un style bien imparfait, les paroles que j'ai entendues de sa bouche et les récits que m'ont faits des témoins fidèles et dignes de foi. »

(3) Parlant de ce retour de François, Thomas de Celano écrit : « Le Seigneur, dans sa bonté, se souvint de moi et de beaucoup d'autres. François... revint à l'église Sainte-Marie-de-la-Portioncule et, peu après, des hommes nobles et lettrés vinrent se joindre à lui. » (*I Cel.*, 56.)

(4) Le récit de cet épisode, dans la *Leg. II*, 58, se clôt sur ces mots : *Testimonium perhibet et scribit haec ille qui tunc de domo ægrotus eiectus fuit.* Or, dans le même ouvrage, au numéro 223, les compagnons du saint fondateur désignent ainsi Thomas de Celano : *illo tuo filio, qui nunc et olim devotus tua scripsit præconia.*

(5) *Chronica fratris Iordani a Iano*, in *Analecta fr.*, t. I, pp. 8-11.

(6) Voici comment il s'exprime, après avoir raconté, dans le *Tractatus de miraculis*, 5, l'exposition du cadavre de saint François : *Vidi-*

à la canonisation du patriarche (1). En tout cas, au cours de l'année 1230, le frère Jourdain de Giano y reçoit de lui des reliques de saint François (2). A ce moment il est déjà l'historien officiel du petit pauvre ; quand il cessera d'écrire sur son maître le silence tombera définitivement sur lui. Sa tombe se voit à Tagliacozzo, où il mourut à une époque inconnue.

La première légende de Thomas de Celano raconte longuement la canonisation de saint François (16 juillet 1228), mais elle ne fait aucune allusion à la translation du corps du patriarche dans la basilique érigée par le frère Élie (25 mai 1230). C'est donc entre ces deux événements qu'elle a été rédigée (3). L'auteur y révèle des qualités d'historien qu'on rencontre rarement chez les écrivains de son temps. Il a la préoccupation d'écrire

mus ista qui ista dicimus, manibus contrectavimus quod manibus exaramus, lacrimosis oculis delinivimus quod labiis confitemur, tactisque sacrosanctis quod semel iuravimus. Plures vobiscum fratres, dum viveret sanctus, id aspexerunt... On a peine à comprendre comment le P. Édouard d'Alençon, éditeur des écrits séraphiques de Thomas de Celano, ait pu estimer, à la suite de son prédécesseur Rinaldi (*Seraphici viri S. Francisci Assisiatis vitæ duæ auctore B. Thoma de Celano*, Rome, 1806), que frère Thomas n'était pas présent à la mort de saint François. Rinaldi avait l'excuse de ne pas connaître le *Tractatus de miraculis*, qui n'a été découvert que de nos jours ; quant au P. Édouard d'Alençon, il en est réduit à appuyer son assertion sur deux textes, non du *Tractatus*, mais de la *Legenda II*, où la première personne du pluriel, employée par le rédacteur, n'implique pas sa présence à l'événement qu'il rapporte (*Leg. II*, 94 et 127). L'argument est sans valeur, la *Legenda II* étant, comme nous le verrons, une œuvre collective, dans laquelle Thomas de Celano n'a guère fait que tenir la plume au nom des témoins de la vie de François. Ce qu'il fallait établir, c'est que, dans le *Tractatus de miraculis*, l'emploi du pluriel implique, là aussi, une collectivité de témoins parmi lesquels le rédacteur peut ne pas se trouver. Cette preuve reste à fournir. Sans doute, comme le relève le P. Édouard, Thomas de Celano y parle de lui deux fois au singulier (9 et 54), mais aux mêmes fins il emploie également le pluriel, comme l'atteste le début du livre : *In primo narrationis ordine, quo sanctissimi patris nostr, Francisci miracula scribenda suscepimus, illud ante omnia solemnei miraculum decrevimus adnotare quo mundus admonitus, quo excitatuse, quo territus*. Le cas est-il si extraordinaire, d'un écrivain qui emploie indifféremment le *je* et le *nous* pour se désigner lui-même?

(1) On l'induit de la présence de Grégoire IX à cette cérémonie, et du fait que c'est sur l'ordre de ce pape que Thomas a écrit la *Legenda I*. Cependant, il se peut fort bien que l'ordre de Grégoire IX ait été donné à un autre moment, et, même donné le jour de la canonisation de saint François, il a pu être envoyé à Thomas absent. Ne prenons pas de simples probabilités pour des certitudes.

(3) *Chronica fratris Iordani a Iano, loc. cit.*, p. 17.

(3) Le manuscrit n° 3817 de la Bibliothèque Nationale de Paris contient une note d'après laquelle Grégoire IX aurait reçu et approuvé

non pas un recueil d'anecdotes sans lien apparent, mais une biographie véritable, présentée dans l'ordre chronologique. Un court prologue en avertit le lecteur :

J'ai divisé en trois livres et partagé en chapitres tout ce que j'ai pu recueillir touchant le Bienheureux, afin que, dans la suite des temps, on ne bouleversât pas l'ordre des faits, et qu'on ne mît pas en doute leur authenticité. Le premier livre suit l'ordre historique ; il est consacré à rappeler surtout la pureté de sa vie bienheureuse, la sainteté de ses mœurs et ses salutaires enseignements. J'y ai fait entrer aussi quelques-uns des multiples miracles que le Seigneur notre Dieu daigna opérer par notre Saint pendant sa vie mortelle. Le deuxième livre raconte les événements qui se sont déroulés depuis l'avant-dernière année de sa vie jusqu'à sa fin bienheureuse. Le troisième enfin contient le récit des nombreux miracles — bien plus nombreux sont ceux qu'il passe sous silence, — que du haut du Ciel, où il règne avec le Christ, le très glorieux Saint continue d'accomplir sur la terre.

La rigueur de ce plan n'avait malheureusement pas que des avantages. Que de faits révélateurs du caractère d'un homme, de ses pensées, de ses aspirations profondes, ne peuvent être classés avec sûreté dans le temps ! Quand nous voulons les y situer, nous recourons à l'une de ces expressions vagues, dont il nous faut nous contenter : un jour, une fois, Thomas de Celano ne méconnaît pas l'intérêt de ces épisodes, puisqu'il en a inséré un certain nombre dans la trame de son récit, mais il ne sait visiblement où les mettre. A un endroit il avoue avoir violé l'ordre historique (1) ; ailleurs il lui arrive de parler du sermon de François devant la curie, qui n'est pas antérieur à l'été de 1220, avant de raconter la première rencontre du petit pauvre avec le cardinal Hugolin, laquelle eut lieu en 1217 (2). Je le soupçonne d'avoir laissé tomber plus d'un de ces textes, ce qui expliquerait pourquoi, dans une courte *Legenda ad usum chori*, qu'il écrivit entre la translation du corps de saint François (25 mai 1230) et le généralat de Crescent de Jesi (1244), on rencontre les détails suivants, qui ne se trouvent pas dans la *Legenda I :*

(*a*) Parlant de l'impression des stigmates, frère Thomas écrit : *Ipse vero Seraph verba efficacissima Sancto dixit, quæ ipse nulli voluit revelare* (3) ;

(*b*) Il précise, plus qu'il ne l'avait fait dans la *Legenda I*, la date de la mort de François : *Die sabbati in sero feliciter migravit ad Dominum, sepultus in die Dominico* (4) ;

le texte de l'ouvrage le 25 février 1229 ; mais que vaut cette indication, apposée par un inconnu vers la fin du quatorzième siècle sur un manuscrit du siècle précédent?

(1) *I Cel.*, 50.
(2) *I Cel.*, 73-74.
(3) *Legenda ad usum chori*, 11.
(4) *Ibid.*, 17.

(*c*) Dans la *Legenda I,* il avait omis de nommer l'église où le corps de François avait tout d'abord été déposé ; dans la *Legenda ad usum chori* il écrit : *Ad civitatem relatus in ecclesia Sancti Georgii,* et ajoute cet autre détail : *ubi ipse puerulus litteras didicerat* (1).

Bientôt, malgré l'incontestable autorité de la *Legenda I* (2), une foule de récits additionnels circulèrent donc dans l'Ordre des Mineurs. Telle était la gravité des témoignages sur lesquels ils s'appuyaient que, sous le généralat de Crescent de Jesi (1244-1247), le Chapitre de l'Ordre décida qu'on relaterait de nouveau « les actions et les paroles du fondateur ».

Le travail fut confié aux plus intimes compagnons de François. Eux-mêmes, dans le prologue de l'ouvrage, ils font savoir la manière dont ils ont rempli leur mission :

AU MINISTRE GÉNÉRAL DE L'ORDRE DES FRÈRES MINEURS,

Il a paru bon jadis à la sainte assemblée du Chapitre Général et à vous, Révérendissime Père, poussé par une inspiration divine, d'enjoindre à notre faiblesse, pour la consolation des contemporains et l'instruction des générations futures, de relater les actions et les paroles de notre glorieux père François ; nous avons été mieux à même que d'autres, en effet, de les connaître directement, grâce à un commerce prolongé avec lui et à une familiarité réciproque. Aussi nous sommes-nous empressés d'obéir avec dévotion et humilité aux ordres saints qu'il n'est jamais permis d'enfreindre. Mais une étude prolongée nous a fait éprouver la faiblesse de nos forces, et nous redoutons à bon droit qu'un sujet si vénérable pour n'être pas traité dignement ne cause, par notre faute, quelque déplaisir aux autres. Il est à craindre que ces mots, qui devraient être pleins de saveur et de suavité, ne soient rendus insipides par la maladresse de ceux qui les présentent et que notre tentative ne paraisse inspirée par la présomption plutôt que par l'obéissance.

Si le fruit d'un si grand labeur n'avait qu'à affronter l'examen de

(1) *Legenda ad usum chori,* 13.

(2) La *Vita metrica* publiée par CRISTOFANI (Prato, 1882) n'est qu'une adaptation en vers de la *Legenda I;* la Légende de Julien de Spire, rédigée entre 1232 et 1235, n'a pas non plus d'autre source, de même que l'Office rimé de cet auteur. Julien n'en est que plus précieux pour l'interprétation de Thomas de Celano, puisqu'il nous révèle comment les frères de la première génération entendaient le biographe officiel. Le P. Van Ortroy a donné une bonne édition de la Légende de Julien DE SPIRE (*Analecta Bolland.*, 1902, pp. 160-202) ; quant à l'Office rimé, il a été édité de deux côtés à la fois, par le P. Hilarin FELDER, capucin : *Die liturgischen Reimofficien auf die heiligen Franciscus und Antonius gedichtet und componiert von Fr. Julian von Speier* (Fribourg, Suisse, 1901), et par J.-E. WEISS : *Die Choräle Julian's von Speier zu den Reimoffizien des Franziscus und Antoniusfestes* (Munich, 1901).

votre bienveillance et s'il n'était pas opportun de le livrer au public, nous recevrions avec beaucoup de gratitude, ou l'enseignement de vos corrections, ou la joie de votre approbation. Aussi bien, en présence d'une telle diversité de paroles et de faits, qui pourrait se flatter d'avoir si exactement tout pesé dans la balance d'une critique minutieuse, que ceux qui en entendront le récit soient tous et sur tous les points du même avis. Mais parce que, dans la simplicité de notre âme, nous avons en vue le profit de tous et de chacun, nous exhortons les lecteurs à tout interpréter avec bienveillance, à excuser la simplicité des narrateurs ou à y suppléer, afin que la dignité de celui dont il est question n'ait pas à en souffrir. Notre mémoire, comme celle des hommes sans instruction, obscurcie après un si long temps, a peine à se rappeler ces paroles délicates, subtiles, ces actions surprenantes et glorieuses qu'un esprit exercé ne pourrait que difficilement retenir, même s'il en avait été témoin. Que tous nous pardonnent nos maladresses ; notre excuse est dans la volonté si souvent exprimée de celui qui nous a ordonné d'écrire (1).

Suit l'indication du plan adopté :

Cet opuscule renferme d'abord quelques épisodes remarquables de la vie de saint François qui ne se trouvent pas dans les Légendes dont il a été l'objet jusqu'ici, parce qu'ils n'étaient p s parvenus à la connaissance de l'auteur. Ensuite nous avons essayé de dire et mis tout notre soin à représenter comment s'exerçait sur lui et sur les siens, dans la pratique des célestes enseignements et le désir de la plus haute perfection, la bonne, douce, parfait volonté du très saint Père, qui se traduisait vis-à-vis de Dieu par de saints transports, vis-à-vis des hommes par de bons exemples. Dans le récit ont été intercalés quelques miracles, quand l'occasion s'en présentait (2).

La rédaction a été confiée à frère Thomas, que les compagnons de François remercient en priant pour lui :

Nous te supplions aussi de tout notre cœur, disent-ils au saint fondateur, pour ce fils qui vient maintenant encore, comme il l'avait fait déjà autrefois, de relater tes hauts faits. Cet opuscule bien indigne de tes mérites, il a mis tout son soin à l'écrire pieusement et il t'en offre avec nous l'hommage et la dédicace. Daigne le délivrer et le mettre à l'abri de tout mal, augmenter ses mérites, et le faire parvenir, grâce à tes prières, à partager éternellement la compagnie des saints (3).

Ils avaient certes raison d'être reconnaissants au collaborateur hors de pair qu'ils avaient trouvé en frère Thomas, car celui-ci s'était effacé jusqu'à sembler écrire sous la dictée d'autrui. Comme l'a remarqué Van Ortroy, « l'allure du style dans la seconde Vie de Celano est tout autre que dans la première, sauf là où il émet quelques réflexions morales. Apparemment la nature de l'ou-

(1) *II Cel.*, 1.
(2) *II Cel.*, 2.
(3) *II Cel.*, 223.

vrage, qui est un recueil de *gesta vel etiam dicta* de saint François, explique dans une certaine mesure cette différence. D'autre part, elle ne se manifeste pas au point de soulever des doutes sur la paternité de la seconde Vie, mais assez pour qu'on devine des influences étrangères. Or, comme nous savons, par la prière finale, que l'opuscule a été écrit avec le concours d'autrui, il est vraisemblable que les collaborateurs n'auront pas seulement fourni la substance du trait, mais souvent encore le tour, je dirais presque la formule de la phrase (1) ».

La *Legenda II* est donc en toute vérité la Légende des compagnons de François. Elle mérite à ce titre la plus grande confiance, ce qui ne signifie point qu'on doive la lire sans discernement. Ses auteurs mêmes ont été frappés de la diversité de témoignages également dignes de foi : « Qui pourrait se flatter d'avoir si exactement tout pesé dans la balance d'une critique minutieuse, que ceux qui en entendront le récit soient tous et sur tous les points du même avis ! » Quand ils veulent préciser quelque peu ce qu'ils entendent nous faire connaître, leur mémoire, « obscurcie après un si long temps, a peine à se rappeler ces paroles délicates, subtiles, ces actions surprenantes et glorieuses qu'un esprit exercé ne pourrait que difficilement retenir, même s'il en avait été témoin. » De plus, l'image que les compagnons de François se font de lui n'est plus identique à celle qu'ils en avaient lorsqu'ils le possédaient encore au milieu d'eux. Dieu l'a magnifié par les stigmates glorieux du Sauveur ; ses fils le magnifient à leur tour. Le même événement, rapporté dans la *Legenda I* et dans la *Legenda II*, revêt dans celle-ci un caractère nouveau. Comme le dit l'abbé Fagot, « le fond en est substantiellement le même. Toutefois on reconnaît, dans l'importance plus grande donnée au merveilleux, les enjolivements que la légende a brodés peu à peu autour de l'histoire. L'anecdote du baiser au lépreux est caractéristique à cet égard. Les deux récits sont concordants. Mais le second ajoute que lorsque saint François se fut remis en selle, il eut beau regarder autour de lui, il ne vit plus trace de celui qu'il avait pris pour un pauvre hère (2) ».

Précisément parce qu'elle traduisait exactement l'état d'esprit des contemporains, la *Legenda II* fut favorablement accueillie et le bienheureux Jean de Parme, qui succéda à Crescent de Jesi dans le gouvernement de l'Ordre (1247-1257), prescrivit à Thomas de Celano de le compléter par un traité spécialement consacré aux miracles de saint François. Thomas obéit et adressa à Jean de Parme l'ouvrage demandé, avec une lettre d'envoi que nous

(1) *Analecta bolland.*, année 1900, p. 141.
(2) Thomas DE CELANO, *Vie de saint François d'Assise*, traduite par l'abbé M. J. Fagot. Paris, 1922, p. 7.

n'avons plus, mais dont une compilation du quatorzième siècle, la *Chronique des vingt-quatre Généraux*, nous a conservé l'incipit : *Religiosa nostra sollicitudo* (1).

Dans ce *Tractatus de miraculis beati Francisci*, Thomas de Celano se borne bien souvent à reproduire des récits miraculeux déjà rapportés dans ses deux premières légendes. Il s'en faut cependant de beaucoup que cet opuscule soit négligeable. Outre, en effet, qu'il affirme, de la façon la plus claire, la présence de son auteur au décès du patriarche des Mineurs (2), il nous fait connaître deux femmes pour qui François eut une dilection toute spéciale : Jacqueline de Settesoli (3) et la recluse romaine Praxède (4). Nous y apprenons encore que François avait coutume de peindre le signe du thau sur les murs des cellules de ses compagnons (5) ; que, près de Sienne, des brebis répondirent par des bêlements joyeux à son salut (6) ; qu'étant venu prêcher à Celano, il y reçut l'hospitalité d'un chevalier dont il prédit la mort imminente (7) ; que, lorsqu'il entreprit de se rendre au Maroc, il avait pour compagnon Bernard de Quintavalle, et que, terrassé par la maladie, il fut privé de la parole pendant trois jours (8).

B) *La Légende de saint Bonaventure* (9). — Même si l'on ne tient pas compte de la *Legenda ad usum chori*, qui paraît n'avoir été rédigée que pour une seule communauté, il y avait donc en circulation trois légendes différentes de Thomas de Celano. C'était trop pour les frères qui entendaient chercher dans ces récits les actions et les enseignements du saint d'Assise, et l'on comprend que le désir soit venu à nombre d'entre eux de voir coordonner en un ensemble harmonieux ces textes épars. D'un autre côté la *Legenda I*, écrite avant l'accession de frère Élie au généralat, le présentait sous un jour trop favorable, au gré des frères qui avaient connu sa déposition, sa défection, son excommunication, sa mort hors de l'Ordre. Il y apparaissait jusqu'à huit fois, et tous ses actes y étaient dignes d'approbation ;

(1) *Chronica XXIV Generalium*, dans *Analecta francisc.*, t. III, p. 276.
(2) *Tractatus de miraculis*, 5.
(3) *Ibid.*, 37-39.
(4) *Ibid.*, 181.
(5) *Ibid.*, 3.
(6) *Ibid.*, 31.
(7) *Ibid.*, 41.
(8) *Ibid.*, 34.
(9) Une édition commode de cette Légende et de la Légende Liturgique qui la résume a été donnée par les Franciscains de Quaracchi, *Seraphici Doctoris S. Bonaventuræ Legendæ duæ de vita S. Francisci seraphici*. Quaracchi, 1898.

Thomas de Celano le qualifiait de *bonus filius* (1), et la bénédiction toute spéciale donnée par François mourant à ce disciple qui devait si mal finir était dure à admettre, chez un saint qui « pénétrait le secret des cœurs, savait ce qui se passait loin de lui, prévoyait et disait les choses futures (2) ».

La *Legenda II*, elle aussi, avait de quoi déplaire à beaucoup. Les mitigés y trouvaient trop de pages où leur conduite était honnie. Lequel d'entre eux eût pu lire avec sérénité des passages tels que celui-ci, pris entre vingt autres :

Qu'il me soit permis, ô saint Père, de faire monter jusqu'au ciel, aujourd'hui, mes plaintes contre ceux qui se disent tes fils. L'exercice des vertus est odieux à beaucoup d'entre eux qui, voulant le repos avant le travail, prouvent ainsi qu'ils ne sont pas les fils de François, mais de Lucifer. Ce sont des malades plutôt que des combattants, que nous possédons en grand nombre. Pourtant, nés pour le labeur, ils devraient considérer leur vie comme un combat. Ils ne veulent pas progresser par l'action et sont incapables de le faire par la contemplation. Après avoir troublé tout le monde par leur singularité, travaillant plus du gosier que des mains, ils haïssent celui qui les reprend sur le seuil de la porte, et ne se laissent pas même toucher du bout des doigts. Selon les paroles de saint François, je m'étonne d'autant plus de leur impudence qu'ils n'auraient pu vivre chez eux qu'à la sueur de leur front, alors que maintenant, sans travailler, ils s'engraissent de la sueur des pauvres ! Admirable calcul ! Alors qu'ils ne font rien, on les croirait sans cesse occupés. Ils connaissent bien l'heure des repas, et, quand la faim se fait sentir, ils accusent le soleil de s'être endormi. Faut-il croire, ô bon Père, que les actions de ces hommes sont dignes de ta gloire? Pas même de ton habit (3) !

Mais, de leur côté, bien des Spirituels se sentaient tout autant malmenés : « Beaucoup, pouvaient-ils lire dans le texte des compagnons de François, changent en lieu de repos le lieu de la contemplation et font de la vie érémitique, instituée pour perfectionner les âmes, une sentine de volupté. Vivre chacun à sa guise, telle est la règle des anachorètes de notre temps (4). »

Enfin, le Traité des miracles lui-même paraît avoir inquiété les scrupuleux. On peut du moins induire des retouches qu'on lui fera bientôt subir la gêne qu'inspirait aux esprits timorés la dilection de François pour Jacqueline de Settesoli et pour Praxède.

Ajoutons que se poursuivait le travail d'idéalisation dont la *Legenda II* avait marqué la première étape. La méditation des fils de François sur les stigmates sacrés de leur Père allait même lui donner une impulsion toute nouvelle. De la conformité des

(1) *I Cel.*, 105.
(2) *II Cel.*, 27.
(3) *II Cel.*, 162.
(4) *II Cel.*, 179.

stigmates du petit pauvre à ceux du Sauveur, on en venait à conclure à la conformité de la vie de François à celle du divin Maître. De là, d'une part, de nouveaux récits merveilleux, qui répètent les miracles de Jésus : cinq mille frères, réunis au chapitre de la Portioncule, se trouvent nourris miraculeusement (1) ; François, élevé au-dessus du sol, est transfiguré devant ses compagnons (2). D'autre part, François, conforme au Christ, ne pouvait avoir, en aucun temps de sa vie mortelle, commis de fautes graves, et, dès avant 1250, un bréviaire de la Vaticane (Cod. Vat. lat. 8. 737) déclare que *bonus Deus ab enormibus peccatis eum sua gratia custodierit* (3).

Rien d'étonnant donc qu'en 1260 le chapitre de Narbonne ait demandé au Général de l'Ordre, saint Bonaventure, de rédiger une nouvelle Légende, où figureraient les actions et les paroles du fondateur qu'on avait négligé de recueillir, ou dont les récits demeureraient encore épars (4).

Pour mieux remplir sa tâche, saint Bonaventure se rendit à Assise, interrogea les survivants des compagnons de François, surtout ceux qui avaient été admis à connaître tout particulièrement sa sainteté (5). Puis, sans s'astreindre à toujours observer l'ordre chronologique, il répartit son exposé en quinze chapitres. Les quatre premiers racontent la jeunesse de François, sa conversion, l'institution et le développement de l'Ordre des Mineurs, ce qui amène l'auteur à anticiper sur les événements et à parler de l'approbation de la Règle de 1223. Suivent huit chapitres, où sont étudiés successivement l'austérité de la vie du saint, son humilité et son obéissance, son esprit de pauvreté, sa piété, à

(1) S. BONAV., *Leg. maior*, IV, 10.
(2) *Ibid.*, X, 4.
(3) Texte cité d'après le P. Leonard LEMMENS (*Archiv. Fr. Hist.*, 1908, pp. 257-259). D'après M. Louis Gillet, il y aurait un témoignage plus net encore de l'existence, vers le milieu du treizième siècle, de l'idée d'une conformité de François à Jésus : « Ce *leitmotiv*, dit l'éminent historien, est ébauché dès 1250, dans la double série des fresques de Giunta Pisano, dans la nef inférieure d'Assise : cinq scènes de la légende du saint sont placées en regard d'autant de scènes de l'Évangile. L'Alverne, par exemple, fait pendant au Calvaire. » (Louis GILLET, *Histoire artistique des Ordres mendiants*, Paris, 1912, p. 30, note 1). Malheureusement, la date de 1250, proposée par M. Gillet, repose uniquement sur l'attribution des fresques à Giunta Pisano, et cette attribution n'est pas mieux fondée que celle de Vasari, qui en faisait l'œuvre de Cimabue en collaboration avec un maître grec. D'après M. Thode ces œuvres vénérables, dues à un peintre anonyme, ne remonteraient pas au delà des environs de 1272 (H. THODE, *Saint François d'Assise et les Origines de l'art de la Renaissance en Italie*, éd. fr., t. I, p. 231).
(4) S. BONAV., *Leg. maior*, prolog., 3.
(5) *Ibid.*, 4.

laquelle saint Bonaventure rattache son amour de la nature animée et inanimée, la ferveur de sa charité et son désir du martyre, sa vertu d'oraison, son intelligence de l'Écriture sainte et son don de prophétie, l'efficacité de sa prédication et les miracles accomplis de son vivant. Deux autres chapitres racontent les derniers jours de François, depuis sa stigmatisation jusqu'à sa mort. Le quinzième chapitre est consacré à sa canonisation et au transfert de son corps à la basilique d'Assise. Enfin un long appendice décrit les principaux miracles obtenus par son intercession au ciel.

L'idée de la conformité de François au Christ guide l'auteur en tout son ouvrage : *Voluit recte per omnia Christo crucifixo esse conformis... vivens Christo viventi et moriens morienti* (1). De là, d'une part, l'allégorisme des épisodes nouveaux, et, d'autre part, les modifications apportées à nombre de récits de Thomas de Celano.

Les épisodes nouveaux sont en assez petit nombre. On en trouvera la liste chez H. Thode (2). Encore est-il que l'éminent critique, écrivant avant la découverte du *Tractatus de miraculis*, a pris pour originaux divers traits empruntés à cet opuscule. Son appréciation n'en a que plus de poids : « Ce que Bonaventure apporte de nouveau se réduit relativement à fort peu de chose (3). » « En fin de compte, écrit de son côté Van Ortroy, son ouvrage, fruit d'une minutieuse enquête, faite à Assise, auprès des compagnons survivants du fondateur, rend un hommage éclatant à la véracité et à l'esprit d'investigation de Thomas de Celano. Les survivants de la première génération franciscaine ont été consultés par le biographe officiel; toutes les communications n'ont abouti qu'à confirmer et à ratifier les recherches de Celano. C'est lui qui alimente presque exclusivement la nouvelle Vie (4). »

Non seulement les traits nouveaux sont peu nombreux, mais leur crédibilité apparaît très faible. Joergensen même, qui accueille en ses récits tant de traditions postérieures, demeure en défiance. La plupart des apports de saint Bonaventure « semblent n'être, dit-il, que des ornementations ou des prolongements de légendes antérieures. C'est ainsi que, par exemple, le prêtre Silvestre, dans la vision qui le décide à se convertir, ne voit pas seulement une croix sortir de la bouche de François, mais aperçoit encore un dragon qui s'étend sur toute la ville d'Assise et que François met en fuite. C'est également Bonaventure qui, le premier, nous raconte l'histoire de cet homme d'Assise qui, durant la jeunesse

(1) S. Bonav., *Leg. maior*, XIV, 4.
(2) H. Thode, *op. cit.*, t. II, pp. 260-261.
(3) *Ibid.*, p. 259.
(4) Van Ortroy, dans *Analecta bolland.*, 1899, p. 95.

de François, a honoré celui-ci en étalant son manteau à l'endroit où le jeune homme allait poser le pied. Dans ces petits traits et d'autres semblables, que nous rencontrons pour la première fois, nous percevons, en quelque sorte, l'écho des innombrables récits, plus ou moins fabuleux, qui circulaient de bouche en bouche sur la grand'place d'Assise, ou bien que les frères ou les gens du peuple se racontaient, le soir, à la veillée (1). »

Mais ces apports, dont la valeur historique nous paraît si douteuse, ont un sens allégorique, grâce auquel ils ont conquis et gardé la faveur des foules. Ainsi, dans la vision du prêtre Silvestre, si le dragon s'oppose à la croix qui sort de la bouche de François, c'est afin que celui-ci, au récit de ce songe, mette plus d'ardeur encore *ad hostis antiqui fugandam versutiam et crucis Christi gloriam prædicandam* (2). L'Assisiate qui étale son manteau à l'endroit où François va poser le pied s'apparente aux prophètes annonciateurs du Messie, car il déclare en même temps que le jeune marchand est destiné à faire bientôt de grandes choses et sera, en conséquence, glorieusement honoré par les fidèles du monde entier (3). Quand François, s'étant dépouillé de ses vêtements devant l'évêque d'Assise, en reçoit un vieux manteau de jardinier, il découpe cet habit en forme de croix avant de s'en couvrir. De la sorte, il se trouvait à la fois nu, *ut nudum sequeretur crucifixum Dominum quem amabat,* »et armé de la croix, *ut animam suam ligno salutis committeret* (4).

Le symbolisme des traits nouveaux n'eût pas suffi à établir la conformité de François au Christ en toute chose. Saint Bonaventure n'hésite donc pas à supprimer, dans les récits de Thomas de Celano, ce qui risquerait d'être mal interprété ; parfois même, quand sa thèse l'exige, il prend le contre-pied de son prédécesseur. C'est ainsi que les fautes de jeunesse de François disparaissent entièrement : *Deus ipsum in benedictionibus dulcedinis benigne præveniens, et de præsentis vitæ periculis clementer eripuit et cælestis gratiæ donis affluenter implevit.* Le jeune drapier n'eut pas même de mauvais camarades : *superno sibi assistente præsidio, nec inter lascivos invenes, quamvis effusus ad gaudia, post carnis petulantiam abiit* (5). Van Ortroy, à qui l'on doit la publication du *Tractatus de miraculis*, a noté quelques-unes des épurations auxquelles le saint Docteur a soumis les récits de cet ouvrage. « Il néglige le magnifique épisode de l'arrivée inopinée d'une illustre chrétienne de Rome, Jacqueline de Settesoli, auprès du

(1) Johannes JOERGENSEN, *Saint François d'Assise*, éd. fr., p. LXX.
(2) S. BONAV., *Leg. maior*, cap. III, 6.
(3) *Ibid.*, cap. I, 1.
(4) *Ibid.*, cap. II, 4.
(5) *Ibid.*, cap. I, 1.

patriarche mourant. Les portes du couvent, par ordre du saint, lui furent toutes grandes ouvertes : *Benedictus, inquit, Deus, qui dominam Iacobam fratrem nostrum direxit ad nos. Aperite, ait, portas et intrantem eam conducite, quia non est pro fratre Iacoba decretum de mulieribus observandum.* La scène qui se passa ensuite près du cadavre ne devait pas plaire davantage au chef d'Ordre, parce qu'elle risquait fort d'être mal comprise de la postérité. Ailleurs, racontant la guérison d'une sainte recluse, du nom de Praxède, Bonaventure a soin de passer sous silence une faveur spéciale que saint François lui octroya : *Nam quod nulli feminæ alteri fecit, ad obedientiam eam suscepit, pia devotione concedens ei religionis habitum, tunicam videlicet atque cordam.* Et de plus, il supprime la fin du récit qui pouvait prêter flanc à une interprétation maligne. Le même souci de l'édification lui fait enlever de l'ancien texte tout ce qui pouvait causer aux faibles une ombre de scandale. Ainsi, il rapporte l'histoire d'un châtiment exemplaire infligé à un chevalier, pour avoir mal parlé des miracles de saint François, mais il ne garde rien de la scène caractéristique des dés. *Cum autem die quadam luderet ad taxillos, vesania et incredulitate plenus, dixit ad circumstantes : Si Franciscus est sanctus, XVIII puncta venient in taxillis. Mox triplicatus senarius in taxillis apparuit et usque ad novem vices quolibet suo iactu ter senos accepit.* Voilà un curieux moyen d'avoir de la chance au jeu. De même, Bonaventure altère le récit de la délivrance d'un pauvre hère accusé d'hérésie, sans doute afin de pouvoir laisser de côté des détails typiques sur la haine que des nobles de Tivoli portaient à leur évêque. Ailleurs, des Frères Mineurs ayant prié quelqu'un de leur prêter une charrue, le malappris leur répondit : *Ego potius excoriarem duos ex vobis cum sancto Francisco, quam accommodarem vobis plaustrum.* Cette invective grossière n'a laissé aucune trace dans le texte du docteur séraphique, et il en est à peu près de même de tous les autres propos irrévérencieux, violents, blasphématoires, des descriptions trop réalistes, des détails merveilleux dont le récit de certaines guérisons est rehaussé à l'excès ; partout, Bonaventure supprime ou atténue le texte du livre des miracles (1). »

Comme on le voit, la Légende de saint Bonaventure est plutôt un livre de dévotion qu'un livre d'histoire. C'est précisément ce qui assura son succès. Celui-ci fut immense et durable : si grand, que l'auteur dut faire un résumé de son livre pour l'usage liturgique ; si durable, qu'au début du siècle suivant, lorsque le jeune Giotto vint décorer de fresques la basilique supérieure d'Assise, c'est la Légende de saint Bonaventure qu'on lui mit en mains pour le guider dans son travail. Alors qu'on ne possède que neuf

(1) Van Ortroy, dans *Analecta bolland.*, 1899, pp. 96-97.

manuscrits de la *Legenda I* de Thomas de Celano, deux de la *Legenda II* et un du *Tractatus de miraculis*, les Franciscains de Quaracchi ont relevé cent soixante-dix-neuf manuscrits de la Légende de saint Bonaventure.

Cette disproportion dans le nombre des manuscrits subsistants de l'un et de l'autre auteur a même fait penser que les écrits de frère Thomas étaient visés par le décret suivant du chapitre général tenu à Paris en 1266 :

En outre, le Chapitre général a prescrit, au nom de l'obéissance, que toutes les Légendes du bienheureux François écrites antérieurement fussent détruites; celles que les Frères pourront trouver en dehors de l'Ordre, ils s'appliqueront à les retirer de la circulation, attendu que la Légende composée par le Général a été établie d'après les témoignages qu'il a obtenus lui-même de la bouche de ceux qui ont pour ainsi dire toujours vécu avec le bienheureux François; et que tout ce qu'ils ont pu savoir et tout ce qui est prouvé y a été soigneusement inséré (1).

Il semble cependant, comme l'a soutenu Van Ortroy, que ce texte ne vise que les écrits liturgiques alors en circulation dans l'Ordre des Mineurs. En 1806, Rinaldi l'avait relevé dans un recueil d'homélies, ce qui ne fournissait pas d'indications sur sa portée véritable, mais A.-G. Little l'a retrouvé de nos jours dans une collection, malheureusement incomplète, de décisions prises dans les Chapitres généraux, de 1260 à 1282. Il résulte de cette compilation que le Chapitre de 1266 s'est beaucoup préoccupé de régler certains points de liturgie, et c'est précisément à la fin des décrets rendus à cet effet que figure le texte que nous venons de transcrire (2). Van Ortroy l'a retrouvé de son côté, à la Bibliothèque Vaticane, dans un recueil d'ordonnances exclusivement liturgiques (Cod. 429 *Reginæ Sueviæ*), ce qui en fixe définitivement le sens. « On comprend fort bien, écrit cet auteur, que l'assemblée de 1266 ait dû prendre la défense de l'Office de saint François. A cette époque, il existait au moins cinq types différents de

(1) Ce texte, publié par Rinaldi dans son édition de Thomas de Celano (*Seraphici viri S. Francesci Assisiatis vitæ duæ, auctore B. Thoma de Celano, eius discipulo*. Rome, 1806, p. xi), se trouve confirmé par le passage suivant de l'*Histoire des sept Tribulations de l'Ordre des Mineurs*, écrite entre 1314 et 1330 par Angelo Clareno, et dont les Franciscains de Quaracchi nous promettent une édition critique : *Communicaverat enim sanctus Franciscus plurima sociis suis et fratribus antiquis, que oblivitioni tradita sunt, tum quia que scripta erant in legenda prima, nova edita a fratre Bonaventura, deleta et destructa sunt, ipso iubente, tum quia contemptui sunt habita, ea quod adversari videbantur cursui communi*. Je cite d'après l'édition partielle du P. Ehrle (*Archiv für Litteratur und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. II, p. 256).

(2) *The English historial Review*, 1898, pp. 704-708.

leçons : celles de saint Bonaventure, les dernières en date ; celles de Thomas de Celano et de Jean de Ceperano (1), le texte publié par le P. Édouard d'Alençon d'après un manuscrit de Chartres (2), enfin l'Office composé par Julien de Spire... En face de cette diversité, on comprend que le Chapitre de 1266 ait songé à introduire de l'uniformité dans l'Office de saint François en adoptant un seul et même texte, à l'exclusion des autres. Son décret est le pendant de celui que les Dominicains avaient porté dans leur Chapitre général tenu à Strasbourg en 1260 : *Mandat Magister quod fratres utantur legenda beati Dominici, quæ inserta est in lectionario; et aliæ deinceps non scribantur* (3). Les Légendes antérieures à celle de saint Bonaventure purent tomber en désuétude, mais elles ne furent point proscrites, et nous allons voir un nouveau chroniqueur utiliser Thomas de Celano, en attendant qu'au commencement du quatorzième siècle, le général même de l'Ordre fasse lire celui-ci à Avignon.

C. Le « De Laudibus B. Francisci » de Bernard de Besse (4). — En 1277, le successeur de saint Bonaventure, Jérôme d'Ascoli, prescrivit de nouvelles recherches sur les origines de l'Ordre (5). C'est sans doute pour répondre à cette demande que l'ancien secétaire de saint Bonaventure écrivit son *De laudibus beati Francisci*.

Comme l'a établi Van Ortroy (6), ce petit traité ne peut remonter au delà du 28 janvier 1279, car on y trouve signalée la promotion du frère Jean Peckham au siège archiépiscopal de Cantorbéry, événement qui se place à cette date. On n'y relève rien de nouveau sur saint François, mais l'auteur a pris soin de nous avertir, dans

(1) Nous parlerons tout à l'heure de cet auteur.
(2) *Miscellanea francescana*, t. IV, pp. 187-188.
(3) Fr. Van Ortroy, dans *Analecta bolland.*, 1899, pp. 174-175. Depuis que le P. Van Ortroy a écrit ces lignes, le P. Theophile Domenichelli, O. F. M., a relevé dans le bréviaire de sainte Claire, conservé à Saint-Damien (Assise), une sixième légende liturgique, qu'il a publiée dans l'*Archiv fr. hist.*, 1908, pp. 64-67.
(4) Édité par les Franciscains de Quaracchi, dans les *Analecta francisc.*, t. III, pp. 666-692 ; autre édition par le P. Hilarin Felder, capucin, Rome, 1897.
(5) Cette prescription nous est connue par le décret suivant du Chapitre général de Padoue (1277) : *Iniungitur omnibus ministris ut litteram reverendi patris generalis ministri missam ministris in capitulo Paduano, qui sic incipit : « Venerabilibus et in Christo dilectis, »* etc., *cum omni diligentia executioni studeant demandare; cuius tenor est quod inquirant de operibus beati Francisci et aliorum sanctorum fratrum aliqua memoria digna, prout in suis provinciis contigerit, eidem generali sub certis verbis et testimoniis rescribenda.*
(6) *Analecta bolland.*, 1900, p. 134.

le prologue de son opuscule, qu'il a entendu traiter des faits et gestes des anciens frères autant que de ceux du patriarche séraphique, et que les miracles opérés par celui-ci depuis sa mort ont surtout retenu son attention. Par contre, Bernard de Besse débute par un essai de catalogue des biographies antérieures qu'on me pardonnera de reproduire :

Plenam virtutibus beati Francisci vitam scripsit in Italia exquisitæ vir eloquentiæ frater Thomas, iubente domino Gregorio Papa nono; et eam, quæ incipit « Quasi stella matutina », vir venerabilis dominus, ut fertur, Ioannes, apostolicæ Sedis notarius. In Francia vero frater Julianus, scientia et sanctitate conspicuus, qui etiam nocturnale Sancti Officium in littera et cantu posuit præter hymnos et aliquantas antiphonas ac responsoria, quæ summus ipse Pontifex et aliqui de Cardinalibus in Sancti præconium ediderant. Postremo compertum plenius vitæ decursum vas admirabile gratiarum, virtutum et scientiæ apotheca, frater Bonaventura, Generalis Minister,... authentico nimirum discretoque sermone descripsit...

Comme on le voit, ce texte énumère quatre biographies différentes :

1° La *Legenda I* de Thomas de Celano ;

2° Une Légende *Quasi stella matutina* du notaire apostolique Jean ;

3° La Légende de Julien de Spire, dont on rappelle le séjour en France, où ce frère avait été maître de chapelle du roi saint Louis ;

4° La Légende de saint Bonaventure.

Il y manque deux écrits de Thomas de Celano : la *Legenda II* et le *Tractatus de miraculis*. Mais, si nous lisons l'ouvrage attentivement, nous constatons que l'auteur s'est servi de l'un et de l'autre écrit. De la *Legenda II* proviennent divers passages des chapitres III, IV, V et VI. Du *Tractatus* est tiré, au chapitre VIII, le récit de la visite de Jacqueline de Settesoli à François mourant.

Qu'est-ce, d'autre part, que cette Légende *Quasi stella matutina*, que nous n'avons pas encore rencontrée sur notre chemin? Le moment est venu d'en dire quelques mots.

D) La Légende « Quasi stella matutina », de Jean de Ceperano. — Dans le récit de la canonisation de saint François qu'il a inséré dans la *Legenda I* (1), Thomas de Celano nous apprend que Grégoire IX prononça lui-même le panégyrique du patriarche des Mineurs, et que son discours eut pour thème ce texte de l'Ecclésiastique : *Quasi stella matutina in medio nebulæ, et quasi luna piena in diebus suis, et quasi sol refulgens, sic iste effulsit*

(1) *I Cel.*, 125.

in templo Dei (1). Le panégyrique prononcé par Grégoire IX a-t-il servi de base à la Légende du notaire apostolique Jean? C'est assez probable, encore qu'on ne puisse l'affirmer en l'absence du texte de cette Légende. Nous ne connaissons en effet celle-ci que par quelques extraits insignifiants composant les neuf leçons d'une Légende liturgique que le P. Denifle a signalée en 1885 (2) et que le P. Édouard d'Alençon a publiée en 1899 (3). Ces extraits portent la rubrique suivante : *In festo b. Francisci, ex gestis eius abbreviatis quæ sic incipiunt : « Quasi stella matutina. »* Il se peut d'ailleurs que des traits empruntés au mystérieux Jean de Ceperano aient passé dans la Légende de saint Bonaventure. Presque au début du prologue de son ouvrage, le docteur séraphique écrit : *Hic etenim, quasi stella matutina in medio nebulæ, claris vitæ micans et doctrinæ fulgoribus, sedentes in tenebris et umbra mortis irridiatione præfulgida direxit in lucem.* La citation tirée de l'Ecclésiastique n'est certainement pas placée là par hasard, et il est à présumer que l'auteur a utilisé la Légende qui s'ouvrait par cette citation.

E) *Le « Speculum Perfectionis ».* — Dans un but de pacification et d'édification, saint Bonaventure avait, nous l'avons vu, laissé tomber nombre de récits de Thomas de Celano. Ces omissions, quelque fondées qu'elles fussent, étaient regrettées par plus d'un frère ; c'est pourquoi, d'assez bonne heure sans doute, on vit circuler des compilations additionnelles à la Légende du docteur séraphique, basées plus ou moins directement sur les écrits de Thomas de Celano. La plus ancienne de ces compilations paraît être le *Speculum Perfectionis*, sous la forme où l'a publié le P. Leo-

(1) Le texte de Thomas de Celano se trouve confirmé par le clerc de la Chambre apostolique à qui l'on doit la *Vita Gregorii IX*. Voici le récit de cet auteur : *Tunc autem beatus Franciscus in civitate Assisii quasi novum sidus in ecclesiæ miraculorum claritate fulgebat; quibus per diligentem inquisitionis indaginem ex veridica testium relatione probatis, sanctissimus papa Gregorius de patrum consilio perrexit Assisium, ubi IV nonas octobris anno sui præsulatus secundo, cum venerabilium cardinalium et prælatorum diverso collegio, pretiosis ornatus palmis et cereis, de mundi partibus multitudine populi congregata, post sermonis profundi decursum, cuius tale sumpsit exordium : « Quasi stella matutina in medio nebulæ et quasi sol lucens in diebus suis, sic iste fulsit in domo Domini, » post miracula recitata et prudenter exposita, præsul beatissimus profusis lacrimis beatum Franciscum Crucifixi ministrum, cuius corde et corpore stigmatum portavit vestigia, decrevit in sanctorum catalogo adnotandum, ac post triduum Perusium est reversus* (MURATORI, *Scriptores Rerum Italicarum*, t. III, p. 576).

(2) *Zeitschrift für Kath. Theol.*, VII, p. 710.

(3) *Specilegium Franciscanum. Legenda brevis S. Francisci.* Rome, 1899.

nard Lemmens d'après un manuscrit du couvent de Saint-Isidore, à Rome (1).

Dans une très courte introduction, le compilateur déclare que son opuscule a été composé « de traits recueillis dans les écrits du saint frère Léon, compagnon du bienheureux François, et d'autres compagnons dudit bienheureux qui ne figurent pas dans la Légende officielle ». Le dessein de compléter saint Bonaventure est ouvertement déclaré.

Sur quarante-cinq chapitres que comprend l'ouvrage, seuls les chapitres 39, 43, 44 et 45 n'ont pas leurs équivalents dans la *Legenda II* de Thomas de Celano ou dans le *Tractatus de miraculis*. Ces quatre chapitres sont-ils même véritablement originaux? Ils me paraissent n'être que des gloses sur des textes que nous connaissons déjà. Le chapitre 39 commente les paroles que Thomas de Celano met dans la bouche de François : « Il vaut mieux que celui qu'on regarde comme un modèle... encourage ceux qui ont à supporter des privations en les supportant lui-même (2). » M. Paul Sabatier a remarqué que le chapitre 43 « n'est que le commentaire d'un précepte de la Règle de 1221 : *Et cuicumque ad eos venerit amicus vel adversarius, fur vel latro, benigne recipiatur* (3) ». Le chapitre 44 commente la Règle de 1223, chapitre IX, et ce passage du Testament de François : « Si j'avais autant de sagesse qu'en eut Salomon, et si je trouvais de pauvres prêtres de ce siècle, je ne voudrais pas prêcher contre leur volonté dans les paroisses où ils demeurent. » Enfin, le chapitre 45 provient manifestement des Admonitions. J'ajoute que le titre même du livre est emprunté à Thomas de Celano, lequel avait dit : *Existimo autem beatum Franciscum* SPECULUM *quoddam sanctissimus dominicæ sanctitatis et imaginem* PERFECTIONIS *illius* (4).

Avec les années, le *Speculum Perfectionis* s'enrichit de chapitres nouveaux. En 1318 (5), il atteint son développement complet sous la plume d'un Franciscain de la Portioncule, et compte alors cent vingt-quatre chapitres. C'est le texte publié par M. Paul Sabatier dès 1898 avec le fier sous-titre : *Sancti Francisci Assisiensis Legenda Antiquissima, auctore fratre Leone*.

A vrai dire, le prologue du manuscrit 1743 de la Mazarine

(1) Fr. Leonard LEMMENS, *Documenta antiqua franciscana. Paris II. Speculum Perfectionis, redactio I.* Quaracchi, 1901.
(2) *II Cel.*, 120.
(3) *Speculum Perfectionis*, éd. Paul Sabatier, Paris, 1898, p. 126, note 1.
(4) *II Cel.*, 26.
(6) Et non en 1227, comme l'a cru M. Paul Sabatier, sur la foi d'une erreur de copiste. Tous les érudits étant aujourd'hui d'accord sur ce point, j'ai cru superflu de m'y attarder.

sur lequel M. Paul Sabatier avait établi son texte, ne justifiait pas la belle assurance de cette déclaration : « Cet ouvrage, y est-il dit, a été compilé en forme de Légende, d'après divers écrits que rédigèrent et firent rédiger en divers lieux les compagnons du bienheureux François. » Mais l'éditeur, posant en principe que « le texte le plus court et le plus simple doit être regardé comme le plus authentique (1) », avertit ses lecteurs qu'il substituait à ce préambule les lignes que voici, empruntées à un ouvrage dont nous aurons à parler dans la suite, la *Legenda antiqua* : « Le bienheureux François a fait trois règles : soit celle que le pape Innocent confirma sans bulle ; puis une autre plus brève, qui fut perdue ; enfin celle que le pape Honorius confirma par bulle, et dont les ministres provinciaux supprimèrent beaucoup de choses contre la volonté du bienheureux François. »

C'est que M. Paul Sabatier retrouvait dans le *Speculum Perfectionis* des textes attribués à frère Léon par deux Spirituels du commencement du quatorzième siècle, Ubertin de Casale et Angelo Clareno.

Dans son *Arbor vitæ crucifixæ*, écirt en 1305, Ubertin de Casale cite dix fois frère Léon ; or, ces dix citations se relèvent dans le *Speculum Perfectionis* (2).

(1) *Op. cit.*, p. 250.

(2) Notons ici qu'une seule de ces citations : *Postea dicit idem sanctus frater Leo* (fol. 213 b 2) se lit dans le *Speculum-Lemmens* (chap. 7), d'où l'on doit conclure que cette compilation est antérieure à 1305. De plus, au moment où il écrit son *Arbor vitæ crucifixæ*, Ubertin de Casale ne connaît encore que des « rouleaux » écrits, dit-il, par frère Léon, mais dont il ne semble pas avoir vu les originaux : *Quoad testimonium celicum quod ista regula habuit a Domino Iesu Christo audi lector et reconde in penetralibus cordis tui. Nam quod sequitur a sancto fratre Conrado prædicto et viva voce audivit a sancto fratre Leone qui presens erat : et regulam scripsit. Et hoc ipsum in quibusdam rotulis manu sua conscriptis : quos commendavit in monasterio Sanctæ Claræ custodiendos ad futurorum memoriam dicitur contineri. In illis autem multa scripsit : sicut ex ore patris audiverat in factis suis viderat : in quibus magnalia continentur de stupendis sancti : et de futura corruptione regulæ : et de futura renovatione ipsius : et de magnaliis circa regulæ institutionem a Deo : et de intentione beati Francisci super observantiam regulæ sicut ipse illam eamdem intentionem dicebat se accepisse a Christo : quæ industria frater Bonaventura omisit : et noluit in legenda publice scribere : maxime quia aliqua erant in quibus etiam ex tunc deviatio regulæ publice monstrabatur, et nolebat fratres ante tempus extraneis infamare. Claret autem quod multo melius fuisset ea scribere : quia non tanta postea forsitam fuisset secuta ruina : maxime istud quod sequitur iam ex tunc non servabatur : cum multo dolore audivi illos rotulos fuisse distractos : et forsitan perditos : maxime quosdam ex eis* (fol. 222 a 1). En août 1311, dans sa *Declaratio*, Ubertin attribuera à frère Léon un livre et des « rouleaux », et il affirmera posséder les originaux de ceux-ci :

En 1310, dans sa *Responsio*, ou Réponse sur les quatre points en litige entre les Spirituels et la Communauté, Ubertin donne encore, sous le nom de frère Léon, deux textes qui ont pris place dans le *Speculum Perfectionis* (1).

Enfin, en 1314, au début de son *Histoire des sept tribulations de l'Ordre des Mineurs*, Angelo Clareno dit que quatre personnes ont écrit la vie du fondateur : Jean (de Ceperano) et Thomas de Celano, saint Bonaventure et cet homme admirable par sa simplicité et sa sainteté, frère Léon, compagnon de saint Francois » ; et il cite, chemin faisant, en les attribuant à ce frère, une partie du chapitre 3 et tout le chapitre 71 du *Speculum Perfectionis* (2).

Quod autem sic intenderet beatus Franciscus quoad omnia quæ in ista responsione ipsum dico intendere, licet multa pateant per regulam et testamentum et regulam ipsius, omnia tamen patent per sua verba expressa quæ per sanctum virum Leonem eius socium tam de mandato sancti patris quam etiam de devotione prædicti fratris fuerunt solemniter conscripta in libro, qui habetur in armario fratrum de Assisio et in rotulis eius quos apud me habeo, manu eiusdem fratris Leonis conscriptis, in quibus optime beati Francisci intentio quoad paupertatem regulæ declaratur contra omnes abusiones et transgressiones, quos isti colorare nituntur. Et non sunt nec fuerunt solliciti prælati huius ordinis sic illum librum de intentione patris sui diffundere sicut privilegia de recipiendis funeralibus et de instituendis procuratoribus ad temporalia causidire per litigia procuranda (je cite d'après M. Paul Sabatier, dans son édition du *Speculum*, p. CL). Le livre conservé dans l'armoire des frères d'Assise peut être le *Speculum Perfectionis;* quant aux rouleaux qu'Ubertin déclarait posséder, ils ont été retrouvés dans le manuscrit 1-73 du couvent de Saint-Isidore (Rome) par le P. Leonard LEMMENS, qui les a publiés (*Documenta Antiqua Franciscana. Pars I. Scripta fratris Leonis.* Quaracchi, 1901). L'un d'eux est la fameuse *Sanctissimi Patris nostri Francisci Intentio Regulæ;* l'autre se compose de *Verba S. P. Francisci.* Presque aussitôt après les avoir publiés, leur éditeur reconnaissait (*op. cit., Pars II. Speculum Perfectionis.* Quaracchi, 1901) que *fere omnes v. g. ideæ opusculi quod scripsit frater Leo « de intentione S. Francisci » habentur etiam in legenda secunda* (la *Legenda II* de Thomas de Celano). L'année suivante, pressé par le P. Van Ortroy, il devait encore reconnaître, en ce qui concerne les « *Verba S. Francisci* », que *omnia capitula opusculi, alio ordine, in Speculo Perfectionis inveniuntur* et défendait sa découverte en disant : *Nec prætermittere volumus, maiorem partem opusculorum alia forma inveniri in Legenda II Thomæ de Celano* (*Documenta Antiqua Franciscana. Pars III. Extractiones de Legenda antiqua.* Quaracchi, 1902, pp. 14-15). C'était exact, à la condition d'ajouter que l'or pur de Thomas de Celano s'est changé en un plomb vil dans les mains des Spirituels qui l'ont remis en circulation sous le nom de frère Léon.

(1) Un seul figure dans le *Speculum-Lemmens* (chap. 44).

(2) Ni l'un ni l'autre de ces chapitres ne se lit dans le *Speculum-Lemmens*, pas plus d'ailleurs que la partie du chapitre 11 du *Speculum-Sabatier*, citée par Angelo Clareno sans indication de source.

Pour tout lecteur non prévenu, même si l'on admet que les textes attribués par Ubertin de Casale et Angelo Clareno à frère Léon soient bien de celui-ci, il ne s'ensuivrait pas fatalement que tout le reste du *Speculum Perfectionis* eût le même auteur. Sans doute, entre 1305 et 1311, Ubertin de Casale a appris que frère Léon avait écrit, non seulement des rouleaux, mais un livre, dans lequel il est permis de voir la Légende de saint François dont parlera Angelo Clareno en 1314; ne peut-on pourtant avoir quelque défiance devant cette production tardive d'un tel écrit et son attribution à frère Léon, mort dès novembre 1271 au témoignage de Wadding?

Il est vrai que, pour M. Paul Sabatier, le *Speculum Perfectionis* a été produit bien avant le début du quatorzième siècle. Il serait antérieur même à la *Legenda I* de Thomas de Celano. Sur ce point, M. Paul Sabatier en est réduit à des arguments d'ordre subjectif. A l'entendre, « l'image que frère Léon nous présente de saint François est plus belle, plus vivante que celle que nous offre Thomas de Celano (1) ». Quant à moi, je n'hésiterais pas un instant à affirmer le contraire. Mais, pour prouver l'antériorité du *Speculum Perfectionis* par rapport à la *Legenda II* de frère Thomas, le distingué critique se meut sur un terrain plus solide. Sur cent vingt-quatre chapitres que contient le *Speculum Perfectionis* sous sa forme définitive, quatre-vingt-sept ont leur correspondance dans la *Legenda II* de Thomas de Celano (ajoutons quatre autres dans *I Celano* et deux autres encore dans le *Tractatus de miraculis*). Avec raison, M. Paul Sabatier conclut du rapprochement que « le parallélisme entre ces deux documents porte sur un trop grand nombre de récits, et ceux où la rédaction est identique sont trop nombreux pour qu'on puisse mettre en doute que l'un a copié l'autre (2) ».

La *Legenda II* de Thomas de Celano est-elle la copie? Assurément, déclare M. Paul Sabatier; et mon contradicteur entend l'établir en se basant sur une méthode dont il donne lui-même l'exposé sommaire que voici : « 1° Les indications précises ou d'un réalisme très humain marquent les documents primitifs; 2° les compilateurs subséquents ont en général une tendance à diminuer matériellement la longueur des récits qu'ils empruntent à leur source; 3° à en éliminer les détails humbles et réels; 4° à en accentuer le merveilleux (3) ».

Cette méthode appellerait plus d'une réserve, et les historiens

(1) Paul SABATIER, *op. cit.*, p. XCIX.
(2) *Ibid.*, p. CXIX.
(3) Paul SABATIER, *Examen critique des récits concernant la visite de Jacqueline de Settesoli à saint François*, dans les *Opuscules de critique historique*, fascicule XV, Paris, 1910, p. 315.

d'aujourd'hui, à quelque école qu'ils appartiennent, hésiteraient à souscrire une telle déclaration de principes. Pour M. Seignobos, par exemple, « l'abondance et la précision des détails, bien qu'elles fassent une vive impression sur les lecteurs inexpérimentés, ne garantissent pas l'exactitude des faits ; elles ne renseignent que sur l'imagination de l'auteur quand il est sincère ou sur son impudence quand il ne l'est pas (1) ». Et le R. P. Hippolyte Delehaye, de la Compagnie de Jésus, de faire écho : « La précision du détail n'est pas, par elle-même, un critère de véracité, et un certain étalage d'informations exactes doit au contraire provoquer la défiance (2). »

Nous pouvons d'ailleurs voir combien la méthode de M. Paul Sabatier est peu sûre, en étudiant, dans les *Opuscules de critique historique* de ce grand laborieux, l'*Examen critique des récits concernant la visite de Jacqueline de Settesoli à saint François*. Mettons d'abord en face l'un de l'autre les deux documents objets de la comparaison :

Thomas de Celano,
Tractatus de miraculis, 37-39.

DE DOMINA IACOBA DE SEPTEM SOLIIS

Iacoba de Septem Soliis, claritate et sanctitate pari in Urbe Romana, privilegium amoris præcipui meruerat apud sanctum. Non mihi ad huius laudem repetendum genus illustre, familiæ dignitas, amplæ divitiæ, non denique mira virtutum eius perfectio, longæva continentia vidualis. Cum itaque sanctus infirmitate illa decumberet, quæ omni languore concluso, felicem

Speculum Perfectionis,
cap. 112.

DE CIBO ET PANNO QUOS APPETEBAT CIRCA MORTEM

Quum esset in loco Sanctæ Mariæ de Angelis infirmus ultimâ infirmitate quâ sanctus mortuus est, quodam die vocavit socios suos dicens : « Vos scitis qualiter domina Iacoba de Septem Soliis mihi et nostræ religioni fuit et est fidelis plurimum et devota ; et ideo credo quod pro magnâ gratiâ et consolatione habebit si ei significaverimus statum meum, et specialiter mittatis sibi ut de

(1) Ch. LANGLOIS et Ch. SEIGNOBOS, *Introduction aux Etudes historiques;* Paris, 1897, p. 136.

(2) H. DELEHAYE, S. J., *les Passions des martyrs et les genres littéraires;* Bruxelles, 1921, p. 445). Je ne puis me retenir de citer encore quelques lignes de cet excellent livre : « Moins que tout le reste, les paroles échangées au cours de l'action seront censées avoir été retenues et répétées d'âge en âge, surtout s'il s'agit de discours ou de conversations suivies. Rien ne s'imprime plus difficilement dans la mémoire et n'est plus malaisé à reproduire exactement. Du moment qu'il n'y a ni indice ni probabilité qu'un interrogatoire, une prière, un discours aient été notés sur l'heure, tenez pour certain que l'hagiographe les a fabriqués de recette (*op. cit.*, p. 444). » M. Paul Sabatier a montré moins de circonspection en découvrant « le style de saint François » dans les discours que le *Speculum Perfectionis* met sur les lèvres du patriarche d'Assise (*Speculum Perfectionis*, pp. XXVIII et XXIX).

cursum exitu beatissimo consummavit, paucis ante mortem diebus voluit mittere pro domina Iacoba Romam, ut si eum quem tam ardenter dilexerat exsulem, iam ad patriam redeuntem cernere vellet, festina sollicitudine properaret. Scribitur littera, quæritur nuntius pernicitate vigens, et inventus ad iter succingitur. Confestim ad portam sonus auditur equorum, militum strepitus, celebritas comitivæ. Prodecens unus sociorum ad ostium, ille qui nuntium instruebat, quam absentem quærebat præsentem invenit. Totus in admiratione factus, citissime currit ad sanctum, et non se capiens præ gaudio, dixit : Bona tibi, pater, nova denuntio. Cui protinus sanctus anticipa festinatione respondens : Benedictus, inquit, Deus, qui dominam Iacobam fratrem nostrum direxit ad nos. Aperite, ait, portas, et intrantem eam conducite, quia non est pro fratre Iacoba decretum de mulieribus observandum.

Fit inter nobiles hospites exsultatio magna, et inter blanditias spiritus profusio lacrimarum. Et ut nil desit miraculo, invenitur mulier sancta portasse quidquid ad patris portandum exsequias facta prius littera continebat. Nam cinerei coloris pannum, quo recedentis corpusculum tegeretur, cereos quoque plurimos, sindonem pro facie, pulvillum pro capite, et ferculum quoddam quod sanctus appetierat detulit, et omnia quæ viri huius optaverat spiritus, suggesserat Deus. Prosequar certæ huius peregrinationis eventum, ne sine consolatione dimittam nobilem peregrinam. Exspectat gentium multitudo, prœsertim urbis populosa devotio, in brevi futurum sancti de morte natalem. Sed romanæ devotionis adventu sanctus fortior factus, plusculum auspicatur fore victurus. Unde et domina illa licentiare decrevit reliquam comitivam, sola ipsa cum filiis et paucis scutiferis remansura. Cui sanctus : Noli, inquit, sed ego sabbato recedam, tu die dominica cum omnibus remeabis. Sicque factus est ; hora

panno religioso qui in colore assimilatur cineri mittat mihi et cum ipso panno mittat etiam de illâ comestione quam in Urbe mihi pluries fecit. » Illam autem comestionem vocant Romani mortariolum quæ fit de amygdalis et zucario et de aliis rebus.

Erat enim illa domina spiritualis valde sed vidua de melioribus et ditioribus totius Romæ, quæ meritis et prædicatione beati Francisci tantam gratiam est a Domino consecuta quod semper plena lacrymis et devotione præ amore et dulcedine Christi videbatur quasi altera Magdalena.

Scripserunt ergo litteram sicut dixit sanctus et quidam frater ibat quærendo aliquem fratrem qui portaret litteram dominæ prædictæ et statim pulsatum fuit ad ostium loci. Quumque aperuisset ostium quidam frater, ecce domina Iacoba aderat quæ cum magnâ festinatione venerat ad visitandum beatum Franciscum.

Quam quum cognovisset quidam ex fratribus ivit festinanter ad beatum Franciscum et cum magnâ lætitiâ nuntiavit ei qualiter domina Iacoba venerat de Româ cum filio suo et aliis multis ad visitandum eum. Et ait : « Quid faciemus, pater? Dimittemus ipsam intrare et venire ad te? »

Hoc autem dixit quia de voluntate sancti Francisci statutum erat in loco illo propter magnam honestatem et devotionem eius ut nulla mulier deberet intrare illud claustrum. Et dixit sanctus Franciscus : « Non est observanda hæc constitutio in istâ dominâ quam tanta fides et devotio fecit de longinquis partibus huc venire. »

Introivit ergo ad beatum Franciscum ipsa domina spargens multas lacrymas coram ipso. Et mirum recte ! Apportavit enim pannum morticinum, id est cinerei coloris, pro tunicâ et omnia quæ continebantur in litterâ secum detulit ac si ipsam litteram recepisset.

Et ait fratribus dicta domina : « Fratres mei, dictum fuit mihi

condicta triumphantem introivit Ecclesiam, qui in militanti fortiter militarat. Transeo populorum concursus, iubilantium voces, campanarum solemnia, profluvia lacrimarum; transeo filiorum fletus, carorum singultus, suspiria sociorum. Ad illum veniam quod peregrinam, patris solatio destitutam, valeat consolari.

Seorsum igitur illa, tota madida lacrimis, clanculo ducitur, et proiecto inter brachia amici corpore : Hæccine, ait vicarius, quem dilexisti vivum teneas et defunctum. Calidioribus illa super corpus lacrimis irrigata, flebiles voces et singultus ingeminat, et languidos iterans amplexus et oscula, solvit velamen ut videat revelatum. Quid plura? Contemplatur pretiosum illud vas, in quo et thesaurus latuerat pretiosus, quinque margaritis ornatum. Cernit illas quas sola Omnipotentis manus toto orbe mirandas fecerat cælaturas, atque insuetis plena lætitiis in amico mortuo reviviscit. Illico non dissimulandum consulit, nec aliquatenus obtegendum cunctis oculo ad oculum demonstrandum. Certatim proinde omnes ad spectaculum currunt, quodque non fecerat Deus taliter omni nationi in veritate comperiunt, in stupore mirantur. Suspendo stilum, nolens balbutire quod explicare non possem. Iohannes Frigia Pennates tunc puer, postea Romanorum proconsul et sacri palatii comes, quod illo tempore cum matre suis oculis vidit et manibus attrectavit libere hoc ipsum iurat, dubiis omnibus confitetur. Redeat iam peregrina in patriam, prærogativa gratiæ consolata, et nos post sancti mortem ad alia transeamus.

in spiritu quum orarem : Vade et visita patrem tuum beatum Franciscum et festina et noli tardare quoniam si multum tardaveris non invenies ipsum vivum et porta sibi talem pannum pro tunicâ et tales res ut facias ei talem comestionem, similiter pro luminaribus magnam quantitatem ceræ apporta tecum et etiam de incenso. » Hoc autem continebatur in litterâ mittendâ præter incensum.

Sicque factum est ut ille qui inspiravit regibus ut irent cum muneribus ad honorandum filium suum in die nativitatis eius, inspiravit etiam illi nobili et sanctæ dominæ ut cum muneribus iret ad honorandum dilectissimum servum suum in diebus mortis imo veræ nativitatis ipsius.

Paravit ergo illa domina comestionem de quâ cupiebat comedere sanctus pater sed ipse parum comedit quia continue deficiebat et propinquabat morti.

Fecit enim fieri candelas multas quæ post eius mortem arderent coram sanctissimo corpore suo; de panno autem fecerunt ei fratres tunicam cum quâ fuit sepultus. Ipse vero iussit fratribus ut consuerent saccum super eum in signum et in exemplum humilitatis et dominæ paupertatis et in illâ hebdomadâ quâ venit domina Iacoba migravit ad Dominum pater noster sanctissimus (1).

Avec M. Paul Sabatier, je note que « dans les deux documents les faits racontés sont les mêmes, et les scènes se suivent dans le même ordre : François malade veut avertir de sa fin prochaine

(1) Ce texte se lit déjà, avec d'insignifiantes variantes, dans le *Speculum-Lemmens*, 11.

Jacqueline de Settesoli. Elle arrive avec sa suite. On la fait entrer sur l'ordre exprès du saint, malgré le règlement qui établissait une clôture (M. Paul Sabatier ajoute ici : « particulièrement « rigoureuse pour le couvent de la Portioncule » ; j'avoue ne pouvoir le suivre sur ce terrain ; la clôture était la même pour tout l'Ordre des Mineurs) et elle porte, ô merveille ! tout ce dont faisait mention la lettre qu'on allait lui envoyer (1) ».

Mais je remarque aussi que la perspective sous laquelle Thomas de Celano et le compilateur du *Speculum Perfectionis* considèrent l'événement est toute différente. Thomas de Celano le commémore pour la consolation de Jacqueline de Settesoli : *Prosequar certæ huius peregrinationis eventum, ne sine consolatione dimittam nobilem peregrinam.* L'essentiel sera donc pour lui l'inspiration qu'a eue la fille spirituelle de François d'apporter tout ce que désirait celui-ci, puis la déposition du corps du stigmatisé entre les bras de la pieuse romaine. Quant au compilateur du *Speculum*, il place son récit à la fin d'un chapitre sur les interventions de la Providence en faveur du saint, dont Dieu se plaît à exaucer jusqu'aux désirs de l'ordre temporel. D'abord se place l'épisode du repas offert au médecin de Rieti, et dont une femme généreuse fournit à point le menu ; vient ensuite l'anecdote d'un panier de poissons tout préparés qu'on apporte aux frères, à qui François vient d'exprimer le désir d'en manger ; nous arrivons enfin à l'histoire de la visite de Jacqueline de Settesoli, sous le titre : *De cibo et panno quos appetabat circa mortem.* On conçoit donc que, tandis que Thomas de Celano se bornait à parler d'un *ferculum quoddam*, le compilateur du *Speculum Perfectionis* se soit efforcé de préciser. Il n'a pas eu d'ailleurs besoin de beaucoup d'ingéniosité pour découvrir qu'il s'agissait de ce qu'on nomme encore aujourd'hui la frangipane. Thomas de Celano avait donné le nom de famille de Jacqueline en désignant le fils de celle-ci : *Iohannes Frigia Pennates.* Il s'est dit : « Le plat des Frangipani ne peut être que la frangipane, et, pour bien marquer qu'il connaissait ce dont il parlait, il en a donné la recette (2). »

Pourquoi le compilateur du *Speculum* n'envisage-t-il pas la visite de Jacqueline sous le même angle que Thomas de Celano? M. Paul Sabatier ne semble pas se l'être demandé. La question était pourtant intéressante, et sa solution n'avait rien de bien difficile. Nous savons déjà que le *Speculum Perfectionis*, sous sa

(1) Paul Sabatier, *Examen critique des récits concernant la visite de Jacqueline de Settesoli à saint François* (*Opuscules de critique historique*, fascicule xv ; Paris, 1910), p. 305.

(2) Je n'arrive pas à comprendre comment M. Paul Sabatier a pu écrire : « Si nous savons, nous, que Jacqueline était une Frangipani, un compilateur ne pouvait ni le deviner ni l'inventer (*loc. cit.*, p. 308). » Aurait-il mal lu le *Tractatus de miraculis*?

forme première, a été écrit pour servir de complément à la Légende de saint Bonaventure. Le docteur séraphique, par crainte de donner prise à la malignité, avait entièrement passé sous silence le pèlerinage de Jacqueline. Le compilateur qui résolut de recueillir les traits écartés de la Légende officielle garda la même préoccupation. Il reprit, dans Thomas de Celano, le récit du voyage de la dame de Settesoli à Assise, mais la pieuse pèlerine ne fut plus que l'instrument de la dernière grâce temporelle que Dieu ait accordée à son serviteur mourant, et tout ce qui pouvait attester l'attachement de celui-ci à sa visiteuse fut atténué ou éliminé. Alors que, d'après Thomas de Celano, François s'était écrié, dans un transport d'allégresse : *Non est pro fratre Iacoba decretum de mulieribus observandum,* le compilateur du *Speculum* écrit : *Non est observanda haec constitutio in istà dominà,* et ajoute une glose destinée à écarter toute idée de familiarité entre François et sa fille spirituelle : *quam tanta fides et devotio fecit de longinquis partibus huc venire.* De même encore, alors que, d'après Thomas de Celano, François a prié celle-ci de rester jusqu'à ce qu'il eût rendu son âme à Dieu, on lit dans le *Speculum : In illà hebdomadà, qui venit domina Iacoba, migravit ad Dominum pater noster sanctissimus,* sans que rien indique que Jacqueline était encore là. Bien entendu, alors que, d'après Thomas de Celano, Jacqueline a reçu dans ses bras le cadavre de son ami : *proiecto inter brachia amici corpore,* le compilateur du *Speculum* a supprimé cette scène magnifique.

Comme on le voit, le *Speculum Perfectionis* suppose l'existence antérieure du *Tractatus de miraculis.* M. Paul Sabatier déploie, je le reconnais, beaucoup d'ingéniosité pour prouver que le *Tractatus de miraculis* renferme une abondance de merveilleux que ne contient pas le *Speculum Perfectionis,* et il insiste sur ce que, là où le compilateur du *Speculum* voit un simple *mirum,* Thomas de Celano prononce le mot de *miraculum.* « La différence matérielle des deux mots est petite, écrit mon éminent contradicteur, leur distance morale est considérable (1) ». Je crains que cette distance morale n'existe que pour l'éditeur du *Speculum.* Que François ait deviné l'arrivée de Jacqueline avant qu'on la lui eût annoncée ; que même étant presque moribond, il ait prédit le jour de sa mort, il n'y a rien là de plus merveilleux que dans les paroles intellectuelles entendues de Jacqueline en oraison, au témoignage du seul *Speculum Perfectionis : Dictum fuit in spiritu quum orarem : Vade et visita patrem tuum beatum Franciscum et festina et noli tardere quoniam si multum tardaveris non invenies ipsum vivum et porta sibi talem pannum pro tunicâ et tales res ut facias ei talem comestionem, similiter pro luminaribus magnam*

(1) Paul Sabatier, *op. cit.*, p. 311.

quantitatem ceræ apporta tecum et etiam de incenso. Bien plus, cet encens, dont ne parle point Thomas de Celano, atteste chez le compilateur du *Speculum* l'idée de la conformité de François au Christ, idée que la génération de Thomas de Celano n'a pas connue. La matrone romaine qui vient rendre hommage à François avec de l'encens est comparée dans le *Speculum* aux mages adorant l'enfant Jésus : *Qui inspiravit regibus ut irent cum muneribus ad honorandum filium suum in die nativitatis eius, inspiravit etiam illi nobili et sanctæ dominæ ut cum muneribus iret ad honorandum dilectissimum servum suum in diebus mortis imo veræ nativitatis ipsius.*

M. Paul Sabatier n'est pas plus heureux quand, après avoir remarqué que, d'après le *Speculum Perfectionis*, « Jacqueline arriva avec son fils, tandis que Celano parle de ses fils », il ajoute : « Dans l'hypothèse qui considère le *Speculum Perfectionis* comme une compilation postérieure à Celano, il est impossible de comprendre pourquoi son auteur aurait substitué un singulier à un pluriel, et diminué ainsi l'éclat du témoignage rendu à François par la grande dame. On comprend, au contraire, parfaitement l'altération contraire (1) ». Nous savons en effet que Jacqueline, veuve dès 1217 de Gratien Frangipani, eut trois fils : Jacques, qui mourut antérieurement au 26 avril 1230 en laissant un garçon, Ange ; Jean, au témoignage duquel Thomas de Celano fait appel ; Gratien, mort, lui aussi, antérieurement au 26 avril 1230. On conçoit que Jacques, déjà majeur en 1217, n'ait pas accompagné sa mère à Assise. Jacqueline dut se faire accompagner de Jean et de Gratien, ce qui donne entièrement raison à Thomas de Celano. Si le compilateur du *Speculum* a converti en singulier le pluriel dont s'était servi son prédécesseur, c'est sans doute qu'ayant vu celui-ci faire appel au témoignage du seul Jean Frangipani, il n'a gardé dans l'esprit que la présence de ce dernier à Assise (2).

(1) Paul SABATIER, *op. cit.*, p. 311, note 1.

(2) Les textes relatifs à la descendance de Jacqueline de Settesoli ont été étudiés par le P. Édouard d'Alençon, capucin, dans son excellent opuscule *Frère Jacqueline*, Paris, 1899 (Extrait des *Etudes franciscaines*, t. II, pp. 5-20 et 227-242). Des corrections ont été apportées à ce travail par P. FEDELE, *Il leopardo e l'agnello di casa frangipane* (*Archivio della R. Società Romana di Storia Patria*, 1905, pp. 207-217). V. enfin la contribution du P. F. EHRLE, S. J., aux *Mélanges Chatelain*, Paris, 1910, *Die Frangipani und der Untergang des Archivs und der Bibliothek der Päpste am Anfang des 13-Jarhrhunderts*, pp. 448-485. P. Fedele a critiqué à tort l'expression *tunc puer*, dont se sert Thomas de Celano en parlant de Jean Frangipani. Le mot *puer* ne veut pas toujours dire enfant ; il a parfois le sens de célibataire (OVIDE, *Fastes*, IV, 226), et c'est manifestement la signification qu'il faut lui donner dans le texte de frère Thomas.

Enfin M. Paul Sabatier a mis en avant contre l'autorité de Thomas de Celano un argument dont la force paraît encore péremptoire à plus d'un érudit. Si l'on compare la *Legenda II* de Thomas de Celano et le *Speculum Perfectionis*, « on constate, dit-il, que le *Speculum Perfectionis* est plus long et d'un style beaucoup moins littéraire. Est-il possible de penser qu'un compilateur, prenant Celano pour base, l'ait allongé sans intention, sans but, pour le plaisir de gâter son style? C'est assez invraisemblable. Tout au contraire, on comprend très bien que Celano, partant d'un récit qui lui paraissait long et diffus, l'ait élagué, en ait accusé les points essentiels, mis en valeur les contours, dramatisé les situations, et se soit complu à montrer ses talents littéraires (1) ». Écartons le reproche gratuit adressé à frère Thomas d'avoir joué au gendelettre, comme eût dit Louis Veuillot; que signifie cette argumentation, sinon que Thomas de Celano a pour nos contemporains le grand désavantage d'être un excellent écrivain, et que, s'il avait été dépourvu de talent, ses écrits eussent eu toute chance d'être reconnus comme source primitive. Voilà, n'est-il pas vrai, un singulier grief! Nous avons la rare bonne fortune de posséder, sur la vie de saint François, le témoignage d'un contemporain de talent, que le Pape lui-même, ami personnel du héros, choisit entre tous autres pour raconter celui-ci, et nous allons lui préférer des textes dont personne ne conteste l'indigence! Assurément, Thomas de Celano eût parfaitement pu mettre en latin élégant la prose sans art de confrères illettrés, mais je ne vois pas qu'il soit « assez invraisemblable » que son latin, précisément trop élégant pour être goûté des foules, ait été adapté plus tard à leur usage. La *Chanson de Roland*, la plus belle de nos chansons de geste, a eu le même sort que la *Legenda II* de frère Thomas. Son reviseur a tout gâché et, au témoignage de M. Joseph Bédier, les sept versions de son œuvre qui nous sont restées font toutes piètre figure, comparées au texte plus ancien d'Oxford (2). Personne ne songe cependant à prétendre qu'il faut préférer la leçon de ce fâcheux à l'ouvrage du scribe anglo-normand.

Je me suis attardé, plus que de raison peut-être, à comparer les récits de la visite de Jacqueline de Settesoli à saint François que nous trouvons à la fois dans la *Legenda II* et dans le *Speculum Perfectionis*. Mais, puisque M. Paul Sabatier a considéré cet épisode comme particulièrement représentatif des rapports de dépendance qui existent entre les deux documents, j'ai cru devoir suivre mon savant prédécesseur sur le terrain même qu'il

(1) Paul SABATIER, *op. cit.*, p. 306.
(2) *La Chanson de Roland, publiée d'après le manuscrit d'Oxford et traduite par Joseph Bédier;* Paris, 1922, p. v.

avait choisi, rien ne pouvant, selon moi, mieux convaincre mes lecteurs de l'antériorité de Thomas de Celano.

Le *Speculum-Sabatier* ne contient pas seulement, nous le savons, des textes parallèles à ceux des écrits de frère Thomas ; il renferme encore trente chapitres qui n'ont pas d'équivalents dans ceux-ci. Examinons brièvement le contenu de ces apports.

Remarquons tout d'abord que les chapitres 16, 50 et 66 du *Speculum-Sabatier* reproduisent les chapitres 39, 44 et 43 du *Speculum-Lemmens*, sur lesquels nous nous sommes déjà expliqués. Nous pouvons donc borner notre étude aux vingt-sept chapitres dont voici le sommaire :

Chap. 1er. François, prenant le Ciel à témoin de l'opposition des ministres provinciaux à la Règle qu'il vient d'établir, le Christ se fait entendre à tous et leur prescrit d'obéir strictement.

Chap. 2. Interrogé par frère Richer de la Marche, qui lui signale que les clercs de l'Ordre ont beaucoup de livres, François déclare qu'aucun frère ne devrait posséder plus que son vêtement.

Chap. 8. François blâme son vicaire, qui avait entrepris de faire élever une petite maison où les frères pussent dire leurs heures sans être importunés.

Chap. 10. Discours de François sur les conditions auxquelles doivent être faites les fondations.

Chap. 11. Les chefs et les lettrés de l'Ordre combattent les prescriptions de François sur la pauvreté des couvents des Mineurs.

Chap. 12. François se rend témoignage de n'avoir jamais reçu d'aumônes au delà du strict nécessaire.

Chap. 13. Le Christ, parlant à François, défend que les frères possèdent quoi que ce soit, même en commun.

Chap. 19. François commente le texte évangélique : Ne vous inquiétez pas du lendemain (*Matth.*, VI, 34).

Chap. 36. François ordonne à frère Gilles de se dépouiller de son manteau en faveur d'un pauvre.

Chap. 44. François ordonne aux frères de servir les lépreux et de résider dans les léproseries.

Chap. 52. Le Christ se plaint à frère Léon de l'ingratitude et de l'orgueil des Mineurs.

Chap. 56. François se munit d'un balai pour nettoyer les églises malpropres et prêche aux prêtres le salut des âmes et la propreté des églises et des autels.

Chap. 58. Pour se punir d'avoir humilié un lépreux, François s'impose de manger au même plat que celui-ci.

Chap. 68. François réprimande les frères qui veulent suivre la voie de la sagesse et de la science humaines et leur prédit le châtiment.

Chap. 79. Des quatre prérogatives accordées par Dieu à l'Ordre des Mineurs.

Chap. 84. Des prérogatives accordées par Dieu à Sainte-Marie-des-Anges.

Chap. 85. François fait le portrait du frère parfait.

Chap. 89. François, redoutant d'éprouver trop la patience des frères qui le soignent, leur dit que Dieu même sera leur débiteur.

Chap. 90. François recommande aux moniales de Saint-Damien les vertus de leur vocation.

Chap. 101. François réconcilie l'évêque et le podestat d'Assise.

Chap. 104. La vigne de son hôte ayant été ravagée par les pèlerins qui viennent le voir, François obtient de Dieu une vendange surabondante.

Chap. 111. François, malade à Assise, désirant manger du poisson, trois poissons tout préparés lui sont apportés de la part du Provincial de Rieti.

Chap. 116. Le feu ayant pris à son vêtement, François défend qu'on l'éteigne.

Chap. 117. Le feu ayant pris à sa cellule, François, pour se punir d'avoir voulu sauver de l'incendie la couverture dont il s'enveloppait pour dormir, renonce à celle-ci.

Chap. 119. Son amour pour le soleil et pour frère feu.

Chap. 120. Cantique des créatures.

Chap. 124. François mourant bénit Assise.

Le chapitre 120, qui contient le Cantique des créatures, doit être mis hors de discussion. Cette poésie est connue de Thomas de Celano (1), et son texte figure dans le manuscrit 338 d'Assise au milieu des œuvres authentiques de saint François (2). Par contre, le chapitre 101 me paraît avoir été écrit pour justifier l'attribution à François des quatre vers sur la paix insérés dans ce cantique. Nous savons en effet par Thomas de Celano (3) qu'au moment de la mort de François l'évêque d'Assise revenait d'un pèlerinage au sanctuaire du mont Gargan et se trouvait à Bénévent. Comme, au moment où il fut transporté à Assise, François semblait déjà proche de sa dernière heure (4), on ne conçoit guère que le prélat se soit absenté pour un long voyage entre l'arrivée et la mort de celui dont l'église d'Assise devait être jalouse de posséder les reliques.

L'origine d'autres chapitres peut être indiquée. Le chapitre 36 est un remaniement d'un passage de la Vie de frère Gilles (5),

(1) *II Cel.*, 213.

(2) V. sur ce manuscrit une note du P. Livier Oliger, dans *Frate Francesco*, Assise, année 1924, pp. 182-187. La partie où se lit le Cantique des créatures remonterait aux environs de 1250.

(3) *II Cel.*, 220.

(4) *I Cel.*, 105.

(5) LEMMENS, *Documenta antiqua franciscana, pars I;* QUARACCHI, 1901, p. 40; *Analecta franciscana,* t. III, p. 76.

dont au témoignage de Salimbene, l'auteur est frère Léon; mais la pauvresse dont il est question dans les deux versions que nous avons de cet ouvrage est ici changée en pauvre. Le chapitre 44 a pour base trois lignes de Thomas de Celano sur les premiers frères de l'Ordre : *Diebus vero manibus propriis qui noverant laborabant, exsistentes in domibus leprosorum vel in aliis locis honestis, servientes humiliter et devote* (1) ; mais le compilateur du *Speculum* fausse le sens de ce texte en faisant de la résidence dans les léproseries une obligation pour tous ses fils. Le chapitre 56 commente lourdement les enseignements de François dans l'*Avertissement aux clercs sur le respect du corps du Seigneur et sur la propreté de l'autel*, dans la *Lettre au chapitre général et à tous les frères* et dans la *Lettre à tous les gardiens*. Le chapitre 84 est un hymne inspiré par l'exhortation que Thomas de Celano avait mise dans la bouche de François : *Filii, omni honore dignum habete locum habitaculi Dei, et in toto corde vestro, in voce exsultationis et confessionis, ibi confitemini Deo* (2). Le chapitre 85 vise à suppléer à la réserve de Thomas de Celano qui, parlant des frères qui soignèrent François pendant les deux dernières années de sa vie, se bornait à dire : *Verecundia... adornaverat istos, haec amabiles et benevolos eos reddebat hominibus, haec utique gratia omnibus erat communis, sed singulos virtus singula decorabat. Erat unus discretionis præcipuæ, alter patientiæ singularis, gloriosæ simplicitatis alius, reliquus vero secundum corporis vires robustus et secundum animi mores placabilis* (3). Comme on y loue la simplicité et la pureté de frère Léon, *qui vere fuit sanctissimæ puritatis*, personne, je pense, ne l'attribuera à celui-ci. Le chapitre 90 n'est qu'une glose sur le dernier message de saint François à sainte Claire, tel qu'il figure dans les *Opuscula* (4). Les chapitres 116, 117 et 119 illustrent tant bien que mal deux lignes de Thomas de Celano : *Parcit lucernis, lampadibus et candelis, nolens sua manu deturbare fulgorem, qui nutus esset lucis æternæ* (5).

Je suis tenté d'ajouter à ce groupe le chapitre 79, qui marque un développement légendaire dont le point de départ est connu. Au dos du petit billet qu'il avait obtenu de François après la stigmatisation, frère Léon avait écrit que le Séraphin, non seulement était apparu au saint, mais lui avait adressé des paroles : *post visionem et allocutionem Seraphim* (6). Il faut croire que ces

(1) *I Cel.*, 39.
(2) *I Cel.*, 106.
(3) *I Cel.*, 102.
(4) *Opuscula*, p. 76.
(5) *II Cel.*, 165.
(6) *Opuscula*, p. 199.

paroles n'étaient pas d'une parfaite clarté, car François n'avait compris le sens de la vision qu'à partir du moment où les stigmates étaient devenus visibles : *Cogitabat sollicitus quid posset haec visio designare, et ad capiendum ex ea intelligentiæ sensum anxiabatur plurimum spiritus eius* (1). Même après avoir révélé la vision du Séraphin aux plus intimes de ses compagnons, il s'était refusé à leur rapporter les paroles qu'il lui avait été donné d'entendre, et saint Bonaventure, qui note ce refus, en est réduit à une explication qui n'est qu'un aveu d'impuissance : *Credendum sane tam arcana illa fuisse sacri illius Seraph in cruce mirabiliter apparentis eloquia, quod forte non liceret hominibus ea loqui* (2). Bien entendu, tout le monde n'accepta pas de s'arrêter, comme saint Bonaventure, au seuil du mystère, et, au moment même où le Général achevait sa Légende, commençaient à circuler les premières versions des paroles du Séraphin. Entre 1264 et 1270, Thomas d'Eccleston écrit dans sa Chronique de l'arrivée des Mineurs en Angleterre : *Dixit* (*Franciscus*) *fratri Rufino, socio suo, quod cum a longe videret Angelum, nimis territus est, et quod eum dure tractavit; et dixit ei, quod Ordo suus duraret usque ad finem mundi, et nullus malæ voluntatis diu durare posset in Ordine; et quod nullus odiens Ordinem diu viveret, et quod nullus veraciter amans Ordinem suum malum finem haberet* (3). Ce sont exactement les « prérogatives » attribuées à l'Ordre des Mineurs par le compilateur du *Speculum Perfectionis*.

J'arrive maintenant aux chapitres qui n'ont, semble-t-il, aucun fondement historique, mais sont l'expression de préoccupations apologétiques ou doctrinales. Tel est tout d'abord le chapitre 124, où l'on voit François mourant bénir Assise qu'il vient de quitter. Ce récit n'a d'autre but que de prévenir toute interprétation défavorable aux Assisiates qu'on eût pu tirer du départ du moribond pour la Portioncule. Tel également le chapitre 58, qui vise à permettre aux Spirituels de se réclamer de frère Léon dans leur lutte contre la Communauté. Tel est, plus encore, le chapitre 68, sur un chapitre général auquel le *Speculum Perfectionis* fait assister cinq mille frères, en présence du cardinal Hugolin. Toute cette mise en scène n'a d'autre but que de rendre plus solennelle et plus décisive la protestation que l'auteur prête à François contre la science et la sagesse humaines. Nous savons en effet par un témoin oculaire, Jourdain de Giano, qu'environ trois mille frères (et non cinq mille) vinrent en 1221 au chapitre général, et qu'un cardinal était au milieu d'eux, mais ce prélat était Rénier Capocci et non Hugolin, de sorte qu'il ne dut recevoir

(1) *I Cel.*, 94. V. encore *Tractatus de miraculis*, 4.
(2) S. Bonav., *Legenda maior*, XIII, 4.
(3) *Analecta francisc.*, t. I, p. 245.

aucune doléance des lettrés de l'Ordre (1). Tels surtout les chapitres 1, 2, 8, 10, 11, 12, 13, 19, où est violemment défendue la conception des Spirituels sur la pauvreté franciscaine. Pour le compilateur du *Speculum*, la Règle des Mineurs, quelque sévère qu'elle soit sur ce point, ne l'est pas assez ; telle qu'elle a été promulguée, elle ne traduit pas la véritable volonté de François : *Dixit (Franciscus) fratribus haec et alia plurima et etiam fecit in regulà plura scribi, quæ cum assiduà oratione et meditatione a Domino postulabat pro utilitate religionis, affirmans ea penitus esse secundum Dei voluntatem, sed postquam ea ostendebat fratribus videbantur eis gravia et importabilia ignorantibus tunc quæ ventura erant in religione post mortem eius. Et quia valde timebat scandalum et in se et in fratribus nolebat contendere eum ipsis, sed condescendebat invitus voluntati eorum et coram Domino se excusabat* (2). Pour se conformer véritablement à la Règle, il ne suffit pas de renoncer à tout droit de propriété, il faut encore restreindre le plus possible l'usage de tous biens. C'est la doctrine de l'*usage pauvre*, à laquelle est étroitement attaché le nom de Pierre Olivi, mort le 14 mars 1298. Le compilateur du *Speculum* la met dans la bouche de François même : *Non fui latro de eleemosynis acquirendo eas vel utendo eis ultra necessitatem. Semper minus accèpi quam me contingeret* (3). La doctrine de l'usage pauvre n'ayant été formulée qu'après l'élection de Bonagrazia di S. Giovanni in Persiceto à la charge de Général (1279), la rédaction des chapitres du *Speculum* sur la pauvreté est postérieure à cette date.

Restent quatre chapitres où ne se perçoit aucune intention polémique. Deux attestent les vertus de François, qui se punit d'avoir humilié un lépreux en mangeant au même plat que lui (chap. 58), et qui, pour affermir dans la patience les frères qui le soignent, leur rappelle que Dieu même est leur débiteur (chap. 89). Les deux autres rapportent des miracles : à Rieti, François obtient de Dieu que la vigne de son hôte, ravagée par la foule des allants et venants, produise néanmoins une vendange surabondante (chap. 104) ; aux derniers temps de sa vie, un jour qu'il désire manger du poisson, la Providence lui en fait apporter à l'instant même de la part du provincial de Rieti (chap. 111). Il n'y a aucune raison décisive contre l'historicité de ces écrits ; on peut toutefois s'étonner que Thomas de Celano et saint Bonaventure, si abondamment renseignés sur tout ce qui touche à Rieti, ignorent les deux miracles rapportés par le *Speculum;* quant aux deux traits d'humilité et de bonté pour ses frères qu'on nous

(1) *Analecta fr.*, t. I, p. 6.

(2) *Speculum Perfectionis*, chap. 2. Même allégation, presque dans les mêmes termes, au chapitre 11.

(3) *Speculum Perfectionis*, chap. 12.

donne à admirer chez le patriarche des Mineurs, n'avaient-ils pas déjà leurs équivalents chez Thomas de Celano?

F) *La Légende des trois Compagnons.* — Dans cinq des manuscrits qui nous l'ont conservé (1) et dans une traduction italienne dont les manuscrits connus procèdent du manuscrit 2697 de l'Université de Bologne, le *Speculum Perfectionis* est immédiatement précédé d'un écrit qui jouit encore aujourd'hui d'un immense crédit : la *Légende des trois Compagnons.*

Cette dénomination pleine de promesses, le livre l'a reçue en raison de la lettre d'envoi par laquelle il s'ouvre. Dans cette lettre, pendant de celle qu'on lit dans la *Legenda II* de Thomas de Celano, trois compagnons de François, les frères Léon, Rufin et Ange, exposent au Général de l'Ordre, Crescent de Jesi, que, tenus d'adresser à celui-ci l'exposé des merveilles et des prodiges de leur bienheureux Père dont ils auraient eu eux-mêmes connaissance ou dont ils auraient recueilli le récit, il leur a paru bon de consigner par écrit quelques-unes des actions admirables qui ont rempli sa vie. Ils ne se sont pas, au surplus, contentés de raconter des miracles, mais ils se sont attachés aussi à mettre en lumière les traits caractéristiques de sa vie intime et sainte, à exposer l'idéal et le but qu'il a voulu et poursuivi. La lettre est datée de Greccio, le 11 août 1246.

Le programme qu'on vient de lire a-t-il été rempli par les soi-disant trois compagnons? M. Paul Sabatier me paraît avoir excellemment montré qu'il n'en est rien. « On s'attend, dit-il, à voir les trois compagnons nous raconter, avec une complaisance toute particulière, les innombrables traits de la légende qui ont eu Greccio pour théâtre ; on court à la fin du volume pour y chercher le récit des dernières années dont ils avaient été les témoins, et l'on est tout surpris de ne rien trouver. Tandis que la première moitié de l'ouvrage raconte la jeunesse de François, complétant çà et là la première Vie de Celano, la seconde est consacrée à un tableau des premiers temps de l'Ordre ; tableau d'une fraîcheur et d'une intensité de vie incomparables, et où les auteurs, à force de sainte naïveté, atteignent bien souvent au sublime ; mais, chose étrange, après nous avoir si longuement parlé de la jeunesse de saint François, puis des premiers temps de l'Ordre, la narration saute brusquement de l'année 1220 à

(1) Bruxelles, ms. bollandien de l'année 1502 ; Florence, ms. du couvent franciscain d'Ognissanti, du dernier quart du quatorzième siècle ; Liège, bibliothèque de l'Université, ms. 343, de 1408 ; Paris, bibliothèque Mazarine, ms. 989, de 1460 ; Paris, bibliothèque Mazarine, ms. 1743, de 1459. On possède encore d'autres manuscrits de la Légende des trois compagnons ; un seul, le manuscrit 1-25, du couvent franciscain de Saint-Isidore, à Rome, remonte au quatorzième siècle.

la mort et à la canonisation, auxquelles ne sont du reste consacrées que quelques courtes pages (1). »

A part la « sainte naïveté » des trois compagnons, laquelle n'existe que dans l'imagination de M. Paul Sabatier, tout cela est fort bien vu ; et avec raison encore M. Paul Sabatier conclut de ces constatations que la Légende des trois compagnons n'est qu'un fragment d'un ouvrage plus complet, dont les éléments se trouvent épars dans une compilation franciscaine du quatorzième siècle, imprimée à Venise en 1504, le *Speculum vitæ sancti Francisci et sociorum eius*. En éliminant de ce recueil les chapitres de la Légende de saint Bonaventure qui y ont été admis, la série des chapitres des *Fioretti*, deux chapitres tirés de saint Bernard, d'autres encore contenant des prières franciscaines ou les diverses attestations sur l'Indulgence de la Portioncule, M. Paul Sabatier atteignait un ensemble de cent dix-huit chapitres d'une homogénéité parfaite, dont la forme et le contenu rappelaient de très près la Légende des trois compagnons. Il y relevait notamment jusqu'à dix-neuf fois l'expression *Nos qui cum ipso fuimus*, écho du *Nobis, qui secum licet indigni fuimus* qu'on lit dans la lettre d'envoi des soi-disant trois compagnons. Or, sur ces cent dix-huit chapitres, M. Paul Sabatier devait plus tard en retrouver cent seize dans le *Speculum Perfectionis*.

On conçoit donc que, lors de la publication de ce dernier ouvrage, deux franciscains, les PP. Marcellino da Civezza et Teofilo Domenichelli, aient estimé qu'ils possédaient enfin la clef d'une ancienne traduction italienne de la Légende des trois compagnons, que le P. Stanislas Melchiorri, annaliste de l'Ordre des Mineurs, avait publiée en 1856 sans voir dans les additions qu'on y relevait autre chose que des interpolations (2). Ce texte avait été copié par un ami de saint Philippe de Néri, l'oratorien Achillei Muzio, sur un manuscrit d'époque plus reculée (*vetustiori quodam codice*) qu'on n'a pas retrouvé depuis lors. Sur soixante-dix-neuf chapitres qu'il comprenait, on comptait, outre les seize chapitres de la Légende traditionnelle, cinquante-sept chapitres concordant avec des chapitres du *Speculum Perfectionis;* six chapitres seulement provenaient d'autres sources. Devant cette constatation, les PP. Marcellino da Civezza et Teofilo Domeni-

(1) Paul Sabatier, *Vie de saint François*, p. LXII.

(2) *Leggenda di San Francesco d'Assisi scritta dalli suoi Compagni che tutt'hora conversavano con Lui, edita ed illustrata dal Padre Stanislao Melchiorri, Lector Giubilato in Sacra Teologia, Exdefinitore Generale, Annalista dell'Ordine de'Minori e socio di varie Accademie;* Recanati, 1856. L'ouvrage a eté traduit en français, sous le titre inexact que voici : *Légende de saint François d'Assise par ses trois compagnons; manuscrit du treizième siècle* (!) *publié pour la première fois* (!) *par M. l'abbé Symon de Latreiche*. Paris, Lethielleux, 1865.

chelli se dirent que l'ensemble ainsi constitué n'était autre chose que l'intégrale Légende des trois compagnons ; en regard de la vieille traduction italienne ils placèrent une reconstitution de l'original latin et publièrent le tout sous le titre . *La Leggenda di San Francesco scritta da tre suoi Compagni pubblicata per la prima volta nella vera sua integrità dai Padri Marcellino da Civezza e Teofilo Domenichelli dei Minori* (Rome, 1899).

C'était aller trop loin. De ce que la Légende des trois compagnons, sous sa forme traditionnelle, ne constitue pas un tout véritablement complet en soi, il ne s'ensuit aucunement qu'elle ait subi des mutilations. Pour le soutenir, il faudrait, comme l'a vu Van Ortroy, prouver que tous les exemplaires connus, et qui témoignent en faveur d'un texte invariablement le même, proviennent d'un seul original qui offrait déjà des lacunes. Pure conjecture, qui ne repose sur aucune base solide (1). De la discordance entre la lettre d'envoi qui précède le texte de la Légende et celui-ci, tout au plus peut-on induire que d'autres récits encore devaient prendre place dans l'ensemble ; or, ces récits, comme il est aisé de s'en convaincre par l'examen des manuscrits, nous les avons : ce sont ceux du *Speculum Perfectionis*. Légende des trois compagnons et *Speculum Perfectionis* font corps, tout en conservant leurs rubriques propres. C'est ce qui explique qu'entre les deux ouvrages existe un parallélisme exceptionnel : « Ils ne racontent guère les mêmes faits, » écrit M. Paul Sabatier, et « ceux qui y sont répétés le sont avec les analogies et les différences que revêt le même trait raconté à quelques années d'intervalle par la même personne (2) ».

La Légende dite des trois compagnons ne serait-elle donc, comme le *Speculum Perfectionis*, qu'une compilation tardive, postérieure, elle aussi, à la Légende de saint Bonaventure ? C'est ce qu'il nous faut maintenant examiner.

Tout d'abord, aucun écrivain ne la cite avant le dernier tiers du quatorzième siècle, et, s'il serait téméraire de conclure à son inexistence antérieurement à ce temps, le silence de certains auteurs ne laisse pas d'être particulièrement impressionnant. Comme l'a remarqué Van Ortroy, « conçoit-on qu'Ange de Clareno et Ubertin de Casale, si attentifs à tout ce qui regarde les amis intimes de saint François, — Clareno en parle à chaque instant, — et qui se complaisent à rapporter dans leurs ouvrages les *Dicta fratris Leonis*, ne citent pas un trait, pas une parole de la Légende des 3 *Socii*, tandis qu'ils font des emprunts, en les nommant, à Celano et à Bonaventure ? Sans doute Clareno, au

(1) Fr. Van Ortroy, *la Légende de saint François dite « Legenda trium sociorum »*, dans les *Analecta bolland.*, 1900, p. 124.
(2) *Speculum Perfectionis*, éd. Paul Sabatier, p. cxv.

début de son *Histoire des sept tribulations des frères Mineurs*, range le frère Léon parmi les principaux biographes du séraphique patriarche; mais c'est pour lui attribuer, comme l'attestent ses découpures, un certain nombre de récits qui forment un noyau respectable du *Speculum Perfectionis*. Silence non moins profond de la part du chroniqueur franciscain du treizième siècle, Salimbene. C'est un témoin bien au courant de ce qui fut écrit de plus important dans les premiers temps de son Ordre sur le saint fondateur ;... il a connu intimement le frère Léon et n'ignore pas qu'il est l'auteur d'une vie de frère Egide : *cuius vitam frater Leo, qui fuit unus de tribus specialibus sociis beati Francisci sufficienter descripsit*. C'était bien l'endroit de signaler aussi la fameuse légende de ces trois compagnons privilégiés. Et Salimbene n'en dit mot (1) ».

Peut-on dire du moins que, s'ils n'ont pas cité la Légende des trois compagnons, les écrivains du premier siècle franciscain l'ont utilisée? Van Ortroy a montré qu'il n'en est rien pour Thomas de Celano : « A partir du numéro 5, dit-il, la Légende des trois Compagnons présente une sorte de trame, où viennent souvent s'entrelacer des fragments de la première *Vie* de Celano et d'autres menus développements que l'on rencontre également et mot pour mot, ou à peu près, dans la seconde *Vie* du biographe officiel, là même où celui-ci ne fait que reprendre, sous une autre forme, des faits et des situations déjà décrits dans la première *Vie*. Si Celano est l'emprunteur, sa préoccupation constante a dû être d'isoler dans la prose des trois compagnons, ou plutôt dans sa propre prose interpolée par eux, des éléments et des phrases nouvelles, pour se les approprier et les agencer dans des récits analogues. Or, conçoit-on qu'il ait pu exécuter cette sélection minutieuse sans reprendre par-ci par-là des expressions ou de menus détails de sa première *Vie?* Et pourtant il ne se répète nulle part. Il est donc naturel de conclure qu'il a composé la seconde biographie sans avoir sous les yeux les amalgames formés en partie par d'autres à l'aide de sa première rédaction. Cette conclusion s'impose avec une entière certitude, si l'on considère que, dans des récits stylés de la même façon et provenant manifestement l'un de l'autre, il se rencontre chez les trois compagnons des particularités étrangères à la rédaction de Celano, mais enchâssées aux mêmes endroits chez Bonaventure (2). »

Pas plus que Thomas de Celano, saint Bonaventure n'a connu la Légende des trois compagnons ; c'est le compilateur de celle-ci qui a eu sous les yeux la Légende du docteur séraphique. « Cela résulte déjà, dit Henry Thode, de ce fait que, très souvent, dans

(1) Fr. Van Ortroy, *loc. cit.*, p. 138.
(2) *Ibid.*, p. 131.

la *Vie* de Bonaventure, le texte littéral de Celano et celui des trois compagnons se trouvent mélangés d'une façon qui, si les deux textes étaient des emprunts, nous feraient apparaître Bonaventure comme un servile compilateur, ce qui est inconciliable avec l'originalité d'un esprit tel que le sien. En second lieu, — et cet argument est encore plus décisif : tout ce qui, dans la Légende des trois compagnons, est nouveau par rapport à la *Vie* de Celano, ne se trouve point dans Bonaventure, et cependant ces éléments contiennent maints faits qui auraient dû intéresser Bonaventure, et que sûrement il n'aurait pas manqué d'accueillir dans sa biographie. Le fait qu'il n'a mis dans celle-ci que ce qui est commun à Celano et aux trois compagnons prouve formellement qu'il n'a point connu la Légende des trois compagnons (1). » Saint Bonaventure, si empressé à noter tous les traits de nature à attester la conformité de François au Christ n'aurait pas omis, par exemple, de parler de ce précurseur que la Légende des trois compagnons nous montre précédant François dans l'annonce de la paix et disparaissant comme Jean-Baptiste après l'avènement du serviteur de Dieu : *Et mirum certe, nec sine miraculo admittendum, quod ad hanc salutationem annunciandam ante suam conversionem habuerat quemdam precursorem, qui frequenter iverat per Assisium salutando per hunc modum : « Pax et bonum, pax et bonum; » de quo creditum est firmiter, quod sicut Ioannes Christum prænuncians, Christo incipiente prædicare, defecit; ita et ipse velut alter Ioannes beatum Franciscum præcesserit in annunciatione pacis. Qui etiam post adventum ipsius non comparuit sicut prius* (2).

Entre le moment où paraît la Légende de saint Bonaventure et celui où pour la première fois l'existence de la Légende des trois compagnons est attestée par écrit, plus de cent ans s'écoulent encore. C'est en effet dans la Chronique des XXIV Généraux de l'Ordre des Mineurs, commencée avant 1369, mais terminée au plus tôt en 1374, qu'apparaît la première mention de l'écrit attribué aux frères Léon, Ange et Rufin ; mais cette mention, basée sur le texte de la fameuse lettre d'envoi à Crescent de Jesi, indique une tradition déjà très nette : *Sextus generalis fuit Crescentius de Aesio, venerabilis senex, homo iustus et disciplinæ zelo probatus, electus in generali capitulo circa annum Domini MCCXLV celebrato, in quo capitulo idem Generalis præcepit universis fratribus, quod sibi in scriptis dirigerent, quidquid de*

(1) Henry Thode, *op. cit.*, éd. française, t. II, p. 281.

(2) *Legenda trium sociorum*, cap. VIII. Bernard de Besse, lui aussi, paraît avoir été une des sources de la Légende des trois compagnons. V. sur ce point Van Ortroy, *loc. cit.*, p. 134, et le P. Édouard d'Alençon, *la Légende... des trois compagnons;* Paris, 1902, p. 20.

vita, signis et prodigiis beati Francisci scire veraciter possent. Quo inducti fratres Leo, Angelus et Rufinus, quondam socii sancti Patris, multa, quæ de ipso viderant vel audiverant a fide dignis fratribus Philippo Longo, Illuminato, Masseo de Marignano nec non Iohanne, socio sancti fratris Aegidii, per modum Legendæ in scriptis redegerunt et eidem Generali fideliter transmiserunt (1). Entre 1385 et 1390 Barthélemy de Pise cite souvent la Légende des trois compagnons dans son *De conformitate vitæ beati Francisci ad vitam Domini Iesu*, et le *prout in Legenda trium sociorum in fine habetur,* dont il se sert à propos de la pose de la première pierre de la basilique assisiate (2), montre que le texte alors en usage correspondait bien à celui que nous possédons.

A la fin du quatorzième siècle, la Légende des trois compagnons faisait donc autorité, ce qui suppose qu'elle était connue depuis un temps déjà long. Faut-il reculer sa composition jusqu'aux environs de 1318, alors que le *Speculum-Sabatier* voyait le jour? Je ne le crois pas, car, avant de revêtir la forme que nous connaissons, elle en a eu une autre, que nous n'avons plus, mais dont l'existence est attestée par un écrit parallèle au nôtre, l'Anonyme de Pérouse.

On désigne sous ce nom un manuscrit pérugin que les Bollandistes ont publié en partie dans les *Acta Sanctorum* d'octobre, II, pp. 549-560, et que Van Ortroy a édité en entier de nos jours (3). Une courte préface y annonce l'intention de l'auteur : « Comme les serviteurs de Dieu ne doivent pas ignorer la voie et la doctrine des saints, lesquelles peuvent leur permettre de parvenir au Seigneur, moi, qui ai vu les actions de ces saints et entendu leurs paroles, et qui ai été leur disciple, j'ai recueilli et raconté, pour la gloire de Dieu et l'édification des lecteurs et auditeurs, diverses choses sur les actions de notre bienheureux frère François et de plusieurs autres frères qui vécurent au commencement de l'Ordre, et je l'ai fait selon que mon esprit en fut instruit par une inspiration divine (4). »

(1) *Analecta franciscana,* t. III, p. 261.

(2) *Ibid.*, t. V, p. 444.

(3) Dans les *Miscellanea francescana* de Mgr FALOCI-PULIGNANI, 1902 pp. 33-48.

(4) Ces quelques lignes excluent l'attribution de l'Anonyme à un auteur de la première génération franciscaine. La remarque serait superflue si le P. Zeffirino LAZZERI n'avait cru pouvoir en donner la paternité à frère Léon (*la Legenda dei tre compagni, testo senese inedito del XV secolo; appendice e discussione critica del P. Z. Lazzeri, O. F. M.;* Florence, 1923, p. 131). J'ajoute que, pour le Rév. Père, la Légende des trois compagnons, sous sa forme actuelle, ne serait autre chose que la Légende présumée perdue du mystérieux Jean de Ceperano (*op. cit.*, p. 138). Je ne signale ces hypothèses que pour leur singularité.

Viennent ensuite douze chapitres, dont le contenu correspond à celui de la Légende des trois compagnons :

Chap. 1. Des débuts et des actions des frères Mineurs qui furent les plus anciens de l'Ordre et les compagnons du bienheureux François.

Chap. 2. Des douze premiers frères qui ont suivi le bienheureux François.

Chap. 3. Du premier lieu de séjour où demeurèrent les frères, et de la persécution des proches.

Chap. 4. Comment le bienheureux François les instruisit et les envoya par le monde.

Chap. 5. Des persécutions que subirent les frères en mission par le monde.

Chap. 6. Du genre de vie des frères et de l'amour qu'ils avaient les uns pour les autres.

Chap. 7. Comment ils allèrent à Rome, où le seigneur Pape leur octroya une Règle et le droit de prêcher.

Chap. 8. Comment le bienheureux François prescrivit que les frères tinssent chapitre, et des choses qui se traitaient au chapitre.

Chap. 9. Comment des Ministres furent envoyés par les provinces du monde entier.

Chap. 10. Comment des cardinaux, devenus bienveillants pour les frères, s'intéressèrent à eux et se mirent à les aider.

Chap. 11. Comment l'Église les garda des mains des persécuteurs.

Chap. 12. De la mort, des miracles et de la canonisation du bienheureux François.

Comme on le voit, le plan de l'Anonyme de Pérouse est le même que celui de la Légende des trois compagnons. L'œuvre est un triptyque, dont la partie centrale est consacrée aux premiers temps de l'Ordre, un des volets latéraux étant affecté à la jeunesse de François et l'autre à sa mort et à sa canonisation. Voilà qui confirme l'intégrité de la Légende traditionnelle des trois compagnons.

Le texte, lui aussi, ne diffère guère de celui de la Légende des trois compagnons, sinon par plus de brièveté. Çà et là seulement quelques traits nouveaux : le prêtre de Saint-Damien est appelé Pierre ; le pauvre dont François réclame la bénédiction pour conjurer l'effet des malédictions paternelles se nomme Albert ; un emprunt enfin à Thomas de Celano (1) : la correction infligée par François à un frère qui avait touché à de l'argent. Mais parfois se rencontrent des développements et des variétés de style

(1) *II Cel.*, 65.

qui ne peuvent s'expliquer que par un original perdu dont procéderaient à la fois Anonyme de Pérouse et Légende des trois compagnons (1). Même si l'on admet que l'établissement de cet original a pu suivre de très près l'achèvement du *Speculum-Sabatier*, les remaniements que représentent l'Anonyme de Pérouse et la Légende des trois compagnons doivent être à tout le moins un peu postérieurs (2).

Et parce qu'elle est d'une époque aussi tardive, la Légende des trois compagnons contient des anachronismes qui seraient inexplicables sous la plume d'authentiques compagnons de François (3). Peut-être est-ce ces anachronismes qui ont suscité, dès le dix-septième siècle, des défiances dont l'écho nous est parvenu (4). Aujourd'hui, les défiances se sont changées en récusations motivées. Pourtant, la fameuse lettre d'envoi derrière laquelle s'abrite la Légende est si habilement rédigée que les meilleurs esprits ne renoncent pas sans regrets à ce livre qui les a charmés. Le P. Lemmens voudrait au moins garder cette préface, qu'il mettrait volontiers en tête de la *Legenda II* de

(1) Fr. Van Ortroy, dans les *Analecta bollandiana*, 1900, p. 123, et dans les *Miscellanea francescana*, 1902, p. 34. V. aussi Salvatore Minocchi, *la Legenda trium Sociorum*, Florence, 1900, p. 132.

(2) Grâce aux prétentions de la lettre d'envoi dont elle s'accompagne, la Légende des trois compagnons est seule parvenue à la notoriété. Dès la fin du quatorzième siècle, Barthélemy de Pise, dont l'érudition est pourtant prodigieuse, ignore l'Anonyme de Pérouse.

(3) Ces anachronismes ont été relevés par le P. Van Ortroy (*loc. cit.*, pp. 128-130) et par le P. Lemmens (*Documenta antiqua franciscana, pars I*, Quaracchi, 1901, pp. 22-25). Ils sont admis par Salvatore Minocchi et par le P. Édouard d'Alençon, mais demeurent contestés par M. Paul Sabatier (*De l'authenticité de la Légende des trois compagnons*, dans la *Revue historique*, 1901) et tout près de nous, par le P. Zeffirino Lazzeri.

(4) Le P. Lemmens a relevé, dans le manuscrit 1271 de la bibliothèque Corsini, à Rome, un opuscule italien écrit vers l'année 1700 : *Motivi che si propongono ai savissimi reflessi degli Em. Sign. Cardinali intorno alla Bolla di estensione dell'Indulgenza quotidiana di Porziuncola a forma del 2 Agosto*. On y lit, au folio 250, les lignes suivantes sur la Légende des trois compagnons : *Ma che sarebbe se questa Leggenda non fosse altramente de' tre compagni, ma posteriore ad essi d'un Secolo, siccome per cronologiche conghietture la affermato il Vadingo? e quanto peggio sarebbe, se questa Leggenda fosse stata supposta dagli Eretici Fraticelli, siccome ad evidenza dimostra un moderno critico?* (Leonard Lemmens, *Documenta antiqua franciscana, pars III*, Quaracchi, 1902, p. 16). Il serait intéressant de rechercher quel était le « critique moderne » qui voyait dans la Légende des trois compagnons un écrit sorti de l'officine des *Fraticelli*. Cet auteur avait d'ailleurs tort ; pas une ligne de la Légende des trois compagnons n'est entachée de l'hérésie des *Fraticelli*.

Thomas de Celano, laquelle n'en a nul besoin (1). Quant à l'abbé M.-J. Fagot, traducteur de Thomas de Celano, il corrige celui-ci... par la Légende des trois compagnons (2).

G) *Les « Actus beati Francisci et sociorum eius »* (3). — Sous ce titre a été établi, peu après, semble-t-il, le *Speculum-Sabatier* et la Légende des trois compagnons, un recueil d'anecdotes que précède un court prologue :

A la louange et à la gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de notre très saint père François. Ici ont été écrits divers traits notables et actes admirables qui ont été omis dans les Légendes dudit bienheureux et sont pourtant fort utiles et dévots.

Les Légendes en question paraissent être la Légende officielle de saint Bonaventure et les écrits plus récents qui avaient la prétention de les compléter, c'est-à-dire le *Speculum Perfectionis* et la Légende des trois compagnons. Quant aux traits et actes utiles et dévots qui composent la nouvelle collection, ce sont des traditions orales, recueillies principalement dans la Marche d'Ancône, de la bouche de divers frères : « Frère Jacques de Massa tenait ce récit de frère Léon, puis frère Hugolin de Mont-Sainte-Marie l'a entendu répéter audit frère Jacques, et moi je l'ai écrit tel que me l'a transmis ledit frère Hugolin, homme digne de toute confiance (4). » « Comme le raconta frère Jacques de Massa, saint homme qui tenait toutes ces choses de frère Masseo (5). » « Comme me le dit ce frère, qui le tenait de frère Jean de l'Alverne (6) » ; etc.

Ces traditions n'ont pas de valeur historique, mais elles constituent le folklore franciscain du quatorzième siècle commençant. Elles nous révèlent l'image que le menu peuple de l'Ombrie et de la Marche d'Ancône se faisait alors de François et de ses

(1) P. Leonard Lemmens, *Documenta antiqua francescana, pars I*, pp. 31-34, et *pars III*, pp. 16-20.

(2) Thomas de Celano, *Vie de saint François d'Assise, traduite du latin avec une introduction et des notes par l'abbé M.-J. Fagot;* Paris, 1922, p. 19, note 1.

(3) Les *Actus beati Francisci et sociorum eius* ont été édités par M. Paul Sabatier dans sa *Collection d'études et de documents;* Paris, 1902.

(4) *Actus*, éd. Paul Sabatier, p. 39. Dans un autre passage, p. 200, le frère Hugolin est nommé à la première personne : « Et toutes ces choses, frère Jean me les a rapportées à moi-même, Hugolin. » Même si ce texte figurait dans tous les manuscrits, ce qui n'est pas (M. Paul Sabatier ne le donne qu'en appendice), il ne s'ensuivrait aucunement qu'on dût voir en ce frère le « principal compilateur » des *Actus*, comme l'a dit M. Paul Sabatier (*op. cit.*, p. XX) et comme je l'ai écrit moi-même dans mon *Anthologie franciscaine du moyen âge* (Paris, 1921, p. 268).

(5) *Actus*, éd. cit., p. 58.

(6) *Ibid.*, p. 169.

premiers disciples. Cette image est, dans l'ensemble, conforme à celle qu'avait tracée Thomas de Celano, mais elle ne nous montre pas le patriarche d'Assise sous tous ses aspects. Comment le pourrait-elle, d'ailleurs, puisque, dès la première ligne du livre, le compilateur a soin de déclarer : « En premier lieu il faut savoir que notre bienheureux père François a été dans toutes ses actions conforme au Christ ! »

Nul n'ignore que les *Fioretti* sont la traduction en toscan d'un original latin appartenant au cycle des *Actus*. Quel était cet original, et de quelle manière le traducteur l'a-t-il utilisé? Outre que l'ordre dans lequel se suivent les récits n'est pas toujours le même dans les deux ouvrages (1), vingt-deux chapitres des *Actus* n'ont pas de parallèle dans les *Fioretti*, et six chapitres des *Fioretti* n'ont pas de parallèle dans les *Actus*. L'un de ces chapitres étrangers aux *Actus*, le chapitre XLVIII, provient de la cinquième Tribulation de l'Ordre des Mineurs, d'Angelo Clareno, laquelle a été composée vers 1323. Les *Fioretti* ne sauraient donc remonter plus haut. Mais leur auteur a-t-il puisé directement dans le livre d'Angelo et dans d'autres recueils, ou avait-il déjà devant lui une collection d'anecdotes qu'il n'a eu qu'à traduire? Dans l'état actuel des documents, il est impossible de répondre.

H) La « Legenda Antiqua ». — *Speculum Perfectionis*, Légende des trois Compagnons et *Actus* se retrouvent en partie dans une compilation qu'on désigne sous le nom de *Legenda Antiqua*, qu'elle porte dans l'*incipit* du manuscrit 4354 de la Bibliothèque Vaticane : *Incipit antiqua legenda sanctissimi patris nostri Francisci et aliorum beatorum fratrum sui ordinis* (2).

Cette compilation débute par un commentaire du texte de l'Écriture : *Fac secundum exemplar quod tibi in monte monstratum;* après quoi vient la préface que voici :

Quoique les œuvres illustres de la vie du bienheureux François aient été décrites dans un style très agréable par le vénérable et véridique

(1) V. la concordance entre les deux ouvrages, dans l'édition des *Actus* de M. Paul Sabatier, pp. LX à LXIII.

(2) M. Paul Sabatier a donné une bonne description de ce manuscrit dans son édition du *Speculum Perfectionis*, pp. CLXXVI et suiv. V. encore, du même auteur, la *Description du manuscrit franciscain de Liegnitz* (*Opuscules de critique historique*, t. I, pp. 33-63 ; Paris, 1901) et l'étude : *Sancti Francisci Legendæ Veteris fragmenta quædam. Ou de quelques chapitres de la compilation franciscaine connue sous le nom de Legenda Antiqua* (*circa* 1322) *qui paraissent provenir de la Legenda Vetus* (*circa* 1246) (*Opuscules de critique historique*, t. I, pp. 63-134 ; Paris, 1902). Dans l'édition précitée du *Speculum Perfectionis*, M. Paul Sabatier a de plus traduit une intéressante étude de M. Max Perlbach sur le manuscrit 196 de la bibliothèque royale de Berlin.

seigneur et maître frère Bonaventure, dans ces derniers temps toutefois, alors que j'étudiais à Avignon, j'ai trouvé nombre de traits fort notables et utiles exprimant le zèle du bienheureux pour la charité, l'humilité et la pauvreté, et attestant l'intention et la volonté de ce saint touchant l'observation de ces vertus et de toute la Règle. Ces choses se trouvaient tant dans la légende ancienne (*in legenda veteri*), à laquelle ledit frère Bonaventure a très souvent emprunté mot à mot de longues oraisons et des passages, que dans les récits véridiques des saints compagnons du bienheureux François, tels que les ont rédigés par écrit des frères dignes de foi, dont la vie sainte et les miracles par lesquels le Très-Haut les a magnifiés après leur mort rendent croyables les paroles et les témoignages. Certaines de ces choses, je les ai réunies et annotées ci-dessous, pour exciter ma dévotion, et plus encore pour secouer ma paresse.

J'ai mis d'abord des actions ou miracles d'une espèce rare et singulière de notre Père, qui ne sont pas, comme je l'ai dit plus haut, dans la légende nouvelle, et que j'ai trouvés dans un livre du révérend père et seigneur frère Frédéric, archevêque de Riga, religieux très studieux de notre ordre, grand zélateur de celui-ci et ami de toute justice. D'autres proviennent de la légende ancienne (*de legendà veteri*) du saint que le Ministre général se faisait lire à table à Avignon, devant les frères (j'étais présent et j'ai parfois fait cette lecture), afin de montrer qu'elle était vraie, utile, authentique et bonne. D'autres encore proviennent des écrits des saints compagnons dudit saint, racontant la vie et les actes de celui-ci et de ses saints compagnons. Quelques autres enfin concernent saint Antoine, le saint frère Jean de l'Alverne et d'autres frères dont la mémoire est bénie et dont les noms sont inscrits au livre de vie.

Le nom de frère Frédéric, archevêque de Riga, que cite le compilateur, permet de fixer la date au delà de laquelle il n'est pas possible de faire remonter la Légende. Ce prélat, Frédéric Baron, archevêque de Riga depuis 1304, avait quitté définitivement cette ville en 1325 pour s'établir en 1327 à Avignon, où il resta jusqu'à sa mort, laquelle est antérieure au 18 octobre 1341, date de la bulle d'institution de son successeur. La *Legenda Antiqua* remonte donc au plus tôt à 1327. On peut même affirmer qu'elle est plus récente, car, ainsi que l'a relevé M. Max Perlbach dans le manuscrit de Berlin, elle a été écrite sous le généralat de Gérard Odonis (1328-1342), *qui etiam nunc Ordini preest*, exactement vers 1334, car il est dit que cent vingt-huit ans se sont écoulés depuis la fondation de l'Ordre des Mineurs.

En dehors des quelques récits concernant saint Antoine, le saint frère Jean de l'Alverne et d'autres frères, les sources indiquées par le compilateur sont :

1° Le livre de Frédéric Baron d'où proviennent des actions ou miracles de saint François « d'une espèce rare et singulière » ;

2° La *Legenda vetus;*

3° Les écrits des saints compagnons de François.

Le livre de Frédéric Baron ne peut être que le *Speculum Perfectionis*. Le compilateur nous dit en effet qu'il a transcrit d'abord les actions ou miracles « d'une espèce rare et singulière » qu'il a tirés de cet ouvrage. Or, en tête du manuscrit vient une série de chapitres extraits du *Speculum Perfectionis*, à commencer par le chapitre 1, où la voix du Christ enjoint aux ministres d'obéir à François, ce qui constitue bien un miracle « d'une espèce rare et singulière ».

La *Legenda vetus* est clairement désignée par l'affirmation que saint Bonaventure y a « très souvent emprunté mot à mot de longues oraisons et des passages », ce qui ne peut se dire que de la *Legenda II* de Thomas de Celano. En fait, dans le manuscrit du quatorzième siècle 1-73 du couvent de Saint-Isidore à Rome, on lit au folio 168 r., sous la rubrique *De legenda veteri beati Francisci*, des extraits de la *Legenda II* de frère Thomas (1). En 1827, Papini, sur le témoignage de Stefano Rinaldi, « qui l'examina très patiemment » (la *Legenda Antiqua* telle qu'elle figure dans le manuscrit du Vatican), écrivait : « Par *Leggenda vecchia* il faut entendre la première et la seconde *Vies* de saint François écrites par Thomas de Celano. En effet, beaucoup de chapitres de ces *Vies* y sont reproduits, même à la lettre (2). » M. Paul Sabatier conteste, il est vrai, cette affirmation ; il ajoute toutefois aussitôt : « Je ne prétends certes pas, cela va sans dire, qu'il n'y ait aucun rapport entre eux ; mais les récits qui leur sont communs ont été copiés sur le *Speculum Perfectionis* et non sur Thomas de Celano (3). » Et encore : « Ce manuscrit ne renferme absolument rien provenant de *I Cel.;* quant aux fragments qui rappellent *II Cel.*, ce sont ceux que *II Cel.* avait lui-même empruntés au *Spec. Perf.* (!) et ils sont donnés dans notre manuscrit non d'après la leçon de *II Cel.*, mais d'après celle du *Spec. Perf.* (4). » Voilà qui n'est pas de nature à recommander beaucoup la *Legenda Antiqua*. M. Max Perlbach n'a fait, quant à lui, aucune difficulté à reconnaître les Légendes de Thomas de Celano dans le manuscrit de la *Legenda Antiqua* conservé à la bibliothèque royale de Berlin (5). Nous verrons tout à l'heure, dans une autre version de la *Legenda Antiqua*, vingt-quatre chapitres ou numéros transcrits littéralement de *II Celano*. En 1330, Alvare Pélage, dans son *De Planctu Ecclesiæ*, cite parfois, sous le nom

(1) V. ces extraits dans les *Documenta antiqua franciscana* du P. LEMMENS, t. II, Quaracchi, 1901, pp. 91-100.

(2) Niccola PAPINI, *la Storia di S. Francesco di Assisi;* Foligno, 1827 ; t. II, p. 246.

(3) *Speculum Perfectionis*, éd. Paul Sabatier, p. CLX, note 1.

(4) *Ibid.*, p. CLXXVI.

(5) *Ibid.*, p. CLXXXIX.

de *Legenda Antiqua*, des passages de *II Celano* (1). Entre 1385 et 1390, Barthélemy de Pise, qui a eu en main un manuscrit de la *Legenda Antiqua* un peu différent, semble-t-il, de ceux qui nous sont parvenus, désigne sous ce nom : une fois *I Celano*, et huit fois *II Celano* (2).

Enfin, les écrits des saints compagnons de François utilisés par le compilateur de la *Legenda Antiqua* sont la Légende des trois compagnons et les *Actus*.

M. Paul Sabatier a cru découvrir en outre, dans la *Legenda Antiqua*, des fragments d'une *Legenda Vetus* qui ne serait pas, même à travers le *Speculum Perfectionis*, la *Legenda II* de Thomas de Celano. Ces fragments, au nombre de sept, sont fournis, dit-il, « par de nombreux manuscrits, mais à peu près également détestables, négligés et tardifs (3) », ce qui ne laisse pas d'être déjà plutôt inquiétant. Ils sont reproduits par le savant critique avec les rubriques suivantes :

1. *De statu futuro fratrum quem prædixit sanctus Franciscus.*
2. *De intentione sancti Francisci circa observantiam regulæ ubi dicitur « Ubicumque sunt fratres qui scirent et cognoscerent ».*
3. *Exemplum de prædicta voluntate sancti Francisci.*
4. *Qualiter sanctus Franciscus prædixit quod ventus domum primogenitæ prolis suæ deberet subvertere propter amorem sciendi vel scientiæ fratrum.*
5. *Ad idem de apparitione stupenda angeli.*
6. *De euntibus inter infideles pro Christi amore.*
7. *De loco Sanctæ Mariæ de Angelis* (4).

Le premier de ces fragments n'est qu'un nouvel état du récit rapporté au chapitre 68 du *Speculum-Sabatier;* le cinquième est un remaniement de la *Legenda II* de Thomas de Celano, 82 ; le sixième a pour source le chapitre XVI de la Règle de 1221 ; la prophétie rapportée au quatrième porte la marque évidente des Spirituels ; le septième est insignifiant. Quant au troisième, il sert à illustrer le deuxième, sur lequel M. Paul Sabatier attire notre attention : « Je n'hésite pas, dit-il, à voir dans ce morceau une des plus précieuses données historiques que nous ayons sur la vie de saint François. » Mais le consciencieux écrivain ajoute aussitôt : « Je ne veux naturellement parler que de l'ensemble et du fond même du récit, non des détails et du jour sous lequel ces faits nous sont racontés. L'écrivain a forcé le ton, et nous

(1) V. exemple cité par M. Paul Sabatier dans son édition du *Speculum Perfectionis*, p. CLXII, note 1.

(2) *Analecta franciscana*, t. V, p. XLI.

(3) Paul SABATIER, *Sancti Francisci Legendæ Veteris fragmenta quædam*, etc., p. 68.

(4) *Ibid.*, pp. 90-91.

parle de prédictions et de prophéties là où il aurait été plus exact de parler de préoccupations et de pressentiments Il en est de même pour la réponse de François au pape ; on y sent l'exagération légendaire (1) »

M Paul Sabatier ne s'exprimerait pas différemment si les prétendus fragments de *Legenda Vetus* étaient des *Extractiones de Legenda Novissima*

En 1922, le P. Ferdinand-M. Delorme, O. F. M., a publié, dans l'*Archivum Franciscanum Historicum* une longue étude sur le manuscrit 1046 de la bibliothèque communale de Pérouse, où se lit une version différente de la *Legenda Antiqua* Cette version serait apparentée à d'autres manuscrits. Les *Documenta Antiqua Franciscana* du P. Lemmens en seraient des fragments, ainsi que les chapitres 147 à 198 d'un manuscrit (ancien Phillipps 12290) acquis par M. A.-G. Little, qui en a édité l'essentiel (2).

Le texte pérugin de la *Legenda Antiqua* est incomplet ; l'*incipit* nous manque, mais l'examen du manuscrit montre que la *Legenda Antiqua* y suivait immédiatement la Légende de saint Bonaventure, ce qui permet de penser que le compilateur a eu pour objet, comme son confrère d'Avignon, de compléter l'ouvrage du docteur séraphique.

De l'analyse du P. Ferdinand-M. Delorme, il résulte que tous les chapitres ont leur correspondance dans Thomas de Celano (*Legenda II* ou *Tractatus de miraculis*) ou dans le *Speculum Perfectionis*. Pour vingt-quatre chapitres ou numéros, le compilateur s'est même borné à transcrire littéralement la *Legenda II* (3), ce qui n'empêche pas le P. Ferdinand-M. Delorme de considérer sa *Legenda Antiqua* pour la source de la *Legenda II*. Il proclame sans hésitation la supériorité de frère Thomas : « Tantôt *II Cel.* complète et précise sa source par l'ajouté très opportun d'un nom propre de lieu ou de personne,... tantôt il la corrige et rectifie discrètement... ; le plus souvent, il la résume et l'abrège, n'omettant rien de la substance, mais élaguant les développements et supprimant les longueurs (4). » Et le Rév. Père de conclure : « Il est hautement invraisemblable que son récit, sobre, limé et

(1) Paul SABATIER, *Sancti Francisci Legendæ Veteris fragmenta quædam*, etc., pp. 90-91.

(2) Dans le vol. V des publications de la *British Society of Franciscan Studies*, intitulé *Collectanea Franciscana, I, edit. A.-G. Little, M.-R. James, H.-M. Bannister*, Aberdoniæ, 1914, pp. 9-113 : *Description of a franciscan Manuscript formerly in the Phillips Library, now in the possession of A.-G. Little.* M. A.-G. Little a reproduit ces textes dans le fascicule XVIII des *Opuscules de critique historique* de M. Paul SABATIER ; Paris, 1914-1919.

(3) *Archiv. Fr. Hist.*, 1922, pp. 31-70.

(4) *Ibid.*, p. 329.

littéraire, ait donné naissance à l'autre qui est très délayé, très simple et sans recherche aucune (1). » Nous avons déjà rencontré, sous la plume de M. Paul Sabatier, cette étrange apologie pour la médiocrité ; inutile donc de la discuter de nouveau.

§ 3. *Les documents diplomatiques.*

Il faut ranger dans cette catégorie, comme le propose M. Pau Sabatier, « tous les actes ayant un caractère d'authenticité publique, en particulier ceux qui ont été rédigés par la chancellerie pontificale (2) ». Y doivent donc figurer l'acte de donation de l'Alverne (3) et les Registres du Cardinal Hugolin (4), au même titre que les premières bulles pontificales concernant les frères Mineurs. Celles-ci ont été publiées par le Mineur conventuel Sbaralea dans son *Bullarium Franciscanum* (Rome, t. I, pp. 1-27). M. Paul Sabatier s'est efforcé de dresser une liste de celles qui peuvent directement ou indirectement jeter quelque lumière sur la vie de saint François et sa création (5). Cette liste est trop étroite. On ne comprend pas, par exemple, comment l'éminent critique en a pu exclure la bulle *Ex parte vestra*, du 17 mars 1226, que vise directement François dans son Testament : *Præcipio firmiter per obedientiam fratribus universis, quod, ubicumque sunt, non audeant petere aliquam litteram in curia romana.* En réalité, aucune des bulles rapportées par Sbaralea n'est sans importance pour l'historien de saint François.

§ 4. *Les Chroniques de l'Ordre des Mineurs.*

A) *La Chronique de Jourdain de Giano* (6). — L'auteur de cette Chronique, né à Giano (Ombrie), fut un des vingt-six frères qui partirent en 1221 pour l'Allemagne. Resté, semble-t-il, dans le pays, il a raconté les débuts et les développements de cette

(1) *Archiv. Fr. Hist.*, 1922, p. 327.
(2) Paul Sabatier, *Vie de saint François d'Assise*, p. xc.
(3) *Bullarium franciscanum*, t. IV (Rome, 1768), p. 156, note h.
(4) *Registri dei Cardinali Ugolino d'Ostia e Ottaviano degli Ubaldini pubblicati a cura di Guido Levi dall'Istituto storico italiano,* dans la Collection des *Fonti per la storia d'Italia*, Rome, 1890, sans oublier l'étude que l'éditeur avait publiée l'année précédente : G. Levi, *Documenti ad illustrazione del Registro del Card. Ugolino* (*Archivio della Societa Romana di storia patria*, 1889, pp. 241-326).
(5) Paul Sabatier, *Vie de saint François d'Assise*, pp. xci-xciv.
(6) La Chronique de Jourdain de Giano a été éditée trois fois de notre temps : d'abord par le Dr G. Voigt (Leipzig, 1870), puis par les Franciscains de Quaracchi (dans les *Analecta franciscana*, t. I, 1885, pp. 1-19) et enfin par H. Böhmer (Paris, 1908).

province de l'Ordre dans des souvenirs dictés en 1262. M. Johannes Joergensen me paraît avoir trop étendu la portée de la déclaration par laquelle Jourdain, déjà vieux et débile, s'excuse pour les erreurs de date qui peuvent s'être glissées dans ses écrits (1). Si Jourdain prie ses lecteurs de corriger les erreurs de dates qu'il aurait commises, il paraît par contre très sûr des faits mêmes qu'il rapporte. Comment d'ailleurs en eût-il été autrement? Au chapitre de 1221, il interrogeait chacun des frères qui devaient partir, leur demandant leur nom et leur pays afin de pouvoir dire un jour, s'ils venaient à être martyrisés : « J'ai connu celui-là, et celui-ci aussi (2). » Comme l'a dit M. Paul Sabatier, « un homme qui note ainsi dans sa mémoire ce qu'il veut plus tard raconter ou écrire, n'est pas un témoin ordinaire (3) ».

B) *Le Livre de l'arrivée des Mineurs en Angleterre* (4). — Ce livre, dû à un frère qui ne nous est pas autrement connu, Thomas d'Eccleston, est pour l'Angleterre l'équivalent du précédent ouvrage pour l'Allemagne. Il décrit l'histoire de la province d'Angleterre depuis sa fondation, en 1224, jusqu'à l'année 1260 environ, et doit être consulté pour tout ce qui touche à frère Élie.

C) *La Chronique de Salimbene* (5). — Le chroniqueur franciscain Salimbene, né le 9 octobre 1221, n'a pu connaître saint François et ne décrit point *multa magna* qu'il a entendu raconter sur le patriarche d'Assise. Par contre, toute la partie de sa Chronique intitulée *Liber de prælato* est consacrée à frère Élie. Le *Liber de prælato* a été commencé au début de septembre 1283 et achevé peu après.

D) *L'Histoire des Sept Tribulations de l'Ordre des Mineurs* (6). — Ce livre, écrit par Angelo Clareno vers 1323, est de valeur

(1) J. Joergensen, *Saint François d'Assise*, p. xciii.
(2) *Chronica fratris Iordani*, 18.
(3) Paul Sabatier, *Vie de saint François d'Assise*, p. xcvi.
(4) *Liber de adventu Minorum in Angliam*, publié dans les *Monumenta Franciscana* de la grande collection des *Rerum Britannicarum medii Aevi scriptores*, par J.-S. Brewer (1858), puis par H. Howlett (1882). Nouvelle édition par les Franciscains de Quaracchi, dans les *Analecta franciscana*, t. I, 1885, pp. 217-256. Édition critique par A.-G. Little, Paris, 1909.
(5) *Cronica fratris Salimbene de Adam, Ordinis Minorum*, éd. Oswald Holder-Egger (*Monumenta Germaniæ Historica*, *SS.*, t. XXXII), Hanovre et Leipzig, 1905-1913.
(6) Éditée en partie par le R. P. Ehrle dans les *Archiv für Litteratur und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. II (1886), pp. 125 et suiv.

inégale. Comme l'a dit le P. René de Nantes : « En général, la partie antérieure à l'année 1250 ne jouit pas partout d'un caractère vraiment historique, et pourrait être dangereuse à consulter pour un lecteur non prévenu. Il n'en est pas de même pour les événements qui suivirent cette date. C'est l'époque des luttes engagées entre les deux partis. Ange de Clareno y a pris une part très active, il se meut alors dans sa sphère et note les différents incidents qui se produisent dans le cours de ces luttes ; puis il prend tous ces matériaux, les divise, les coordonne, à l'aide de ses souvenirs rarement inexacts, il nous offre le tableau fidèle des efforts poursuivis et des défaites douloureuses du parti de la réforme... On peut et on doit se tenir en garde contre ses idées et sa doctrine, mais on ne saurait suspecter sa bonne foi et la droiture de ses intentions (1). »

E) La Chronique des XXIV Généraux de l'Ordre des Mineurs (2). — Commencée antérieurement à 1369 et achevée au plus tôt en 1374 par un frère Mineur de la province d'Aquitaine, la Chronique des XXIV Généraux ne contient rien sur saint François qui ne provienne de Thomas de Celano, de saint Bonaventure, de Bernard de Besse, du *Speculum-Sabatier* et de la Légende des trois Compagnons. Par contre, nous ne connaissons que par elle nombre de documents sur les premiers frères de l'Ordre : Bernard de Quintavalle, Rufin, Genièvre, Léon, Gilles, Masseo. Elle a été mise à contribution par les auteurs franciscains du seizième siècle : Mariano de Florence, Marc de Lisbonne, Jean de Komcrowo, Rodolphe de Tossignano. Au dix-septième siècle, l'annaliste Wadding la citera à travers Mariano de Florence et Marc de Lisbonne.

F) Le « De conformitate vitæ beati Francisci ad vitam Domini Iesu », de Barthélemy de Pise (3). — Entre 1385 et 1390, le Franciscain pisan Barthélemy Rinonico, souvent confondu avec son concitoyen Barthélemy Albisi, écrivit son grand traité de la conformité de saint François au Christ. D'une érudition prodi-

6e et 7e Tribulations) et pp. 256 et suiv. (3e, 4e et 5e Tribulations), et par Felice Tocco : *le due prime tribolazioni dell'Ordine francescano, con appendice sul valore della Cronaca delle Tribolazioni*. Extrait des *Rendiconti della R. Accademia dei Lincei*, vol. XVII, Rome, 1908, pp. 112. Les Franciscains de Quaracchi en promettent une édition complète.

(1) P. René de Nantes, O. M. Cap., *Histoire des Spirituels dans l'Ordre de saint François*, Paris, 1909, p. 448.

(2) Éditée par les Franciscains de Quaracchi dans les *Analecta franciscana*, t. III, 1897.

(3) *Ibid.*, t. IV et V, 1906-1912.

gieuse, le compilateur a utilisé à peu près tout ce qu'on avait écrit avant lui sur le patriarche des Mineurs. Son livre, laissé dans l'oubli depuis le seizième siècle, a été l'objet d'un essai de réhabilitation de la part de M. Paul Sabatier : « Je n'hésite... pas, déclare ce critique, à y voir l'ouvrage le plus important qui ait été fait sur la vie de saint François... Les Bollandistes, en l'étudiant à fond, auraient vu bien plus clair dans la difficile question des sources, et auraient épargné aux auteurs qui les ont suivis une foule d'erreurs et d'interminables recherches (1). » Les Franciscains de Quaracchi, lors de la publication de leur belle édition critique du *De conformitate*, n'ont pu ratifier cette appréciation. Barthélemy, écrivent-ils, *nimis credulus revera fuit et clausis oculis sæpe — omisso examine — acceptavit, quæ pia gens et fratres simplices retulerunt; narrat miracula, prophetias, visiones, ridicula et absurda. At... suus liber est speculum et imago fratrum sui temporis* (2). C'est à ce titre qu'il demeure précieux pour l'historien.

G) *La Chronique de Nicolas Glassberger* (3). — Cette chronique, à laquelle travaillait en 1508 le Franciscain morave Nicolas Glassberger, résume avec assez d'exactitude l'histoire des Mineurs, spécialement en Allemagne. Son auteur a eu en main différents documents qui ont disparu depuis lors, mais en ce qui concerne les temps anciens de l'Ordre jusqu'à 1374, il suit fidèlement la Chronique des XXIV Généraux.

§ 5. *Les documents divers.*

Il serait exagéré de comprendre parmi les sources, à titre de documents divers, tous les textes du moyen âge où il est question de saint François et de ses premiers disciples. Beaucoup de ces textes ne sont en effet que des mosaïques formées d'éléments empruntés. C'est ainsi que la Légende de saint François qui a pris place dans la *Légende dorée* vers 1264 repose entièrement sur la *Legenda II* et la *Legenda ad usum chori* de Thomas de Celano amalgamées avec la *Legenda maior* de saint Bonaventure (4). Un *Corpus* des témoignages divers que nous a laissés le treizième

(1) Paul Sabatier, *Vie de saint François d'Assise*, p. cxv.
(2) *Analecta franciscana*, t. IV, p. xxiii.
(3) Éditée par les Franciscains de Quaracchi dans les *Analecta franciscana*, t. II, 1887.
(4) V. l'édition critique qu'en a donnée, avec indication des sources de chaque paragraphe, le P. Ephrem Baumgartner, O. M. Cap., dans l'*Archiv. fr. hist.*, 1912, pp. 224-236.

siècle sur le patriarche des Mineurs a été établi par le P. Leonard Lemmens (1). Parmi ces documents sont à retenir :

1° Le témoignage de Thomas de Spalato sur le sermon de saint François à Bologne (2) ;

2° Deux souvenirs de passages de saint François au monastère de Saint-Vergoin, dans le diocèse de Gubbio (3) ;

3° Deux passages de la *Vita Gregorii IX* écrite par un clerc de la Chambre apostolique (4) ;

4° Deux lettres de Jacques de Vitry écrites, l'une en octobre 1216, l'autre vers mars 1220, et un chapitre de l'*Historia orientalis* du même auteur (5) ;

5° Le parallèle de Burchard, abbé Prémontré d'Ursperg, entre les frères Mineurs et les Vaudois (6) ;

Il faut en outre ajouter au *Corpus* du P. Lemmens :

6° Un passage de la lettre de saint Bonaventure : *De tribus quæstionibus ad Magistrum innominatum* (7) ;

7° Deux *Exempla*, représentés chacun par deux versions, du dominicain Étienne de Bourbon, mort en 1261 (8).

(1) Leonard LEMMENS, O. F. M., *Testimonia minora sæc. XIII de S. P. Francisco*, dans l'*Archiv. fr. hist.*, 1908, pp. 68-84 et 248-266.

(2) *Historia Salonitarum*, éd. Heinemann, dans les *Monum. Germaniæ Hist.*, *SS.*, t. XXIX, p. 580.

(3) *Legenda de passione sancti Verecundi militis et martiris*, éd. Faloci-Pulignani, dans les *Miscellanea francescana*, 1906, pp. 1-8.

(4) Publiée au dix-huitième siècle par Muratori au tome III de ses *Scriptores Rerum Italicarum*.

(5) H. BŒHMER, *Analekten zur Geschichte des Franciscus von Assisi S. Francisci opuscula*. Tubingue et Leipzig, 1904, pp. 94-106. Traduction française par le P. Ubald d'Alençon, O. M. Cap., à la suite des *Opuscules de saint François d'Assise*, Paris, 1905, pp. 276-284.

(6) *Burchardi et Cuonradi Urspergensium chronicon*, éd. A. Otto Abel et L. Weiland, dans les *Monumenta Germaniæ Hist.*, *SS.*, t. XXIII, pp. 333-383.

(7) S. BONAVENTURE, *Opera omnia*, éd. de Quaracchi, t. VIII, p. 334. Ce texte étant très bref, je crois pouvoir le transcrire ici : *Unde, ut scias quantum sibi placuerit studium sanctæ Scripturæ, audivi ego a fratre, qui vivit, quod cum Novum Testamentum venisset ad manus suas et plures fratres non possent simul habere, dividebat per folia et singulis communicabat, ut omnes studerent, nec unus alterum impediret.*

(8) A. LECOY DE LA MARCHE, *Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Etienne de Bourbon;* Paris, 1877, pp. 215, 265, 304, 407.

APPENDICE II

CHRONOLOGIE DE LA VIE DE SAINT FRANÇOIS

1182. Naissance de François.

1202. François est fait prisonnier par les Pérugins.

1203 (novembre). Il est libéré et revient à Assise.

1204 ou printemps de 1205. Il part pour les Pouilles, mais renonce à son projet dès la première étape.

1206. Il entend l'appel du crucifix de Saint-Damien et renonce à son père.

1206-1209. Il répare Saint-Damien, Saint-Pierre et Sainte-Marie-des-Anges.

1209 (24 février). Il se fait expliquer l'Évangile, à Sainte-Marie-des-Anges, et découvre enfin sa vocation.

1209 (mai). François et ses onze premiers compagnons se présentent à Innocent III, qui approuve oralement leur règle.

1211 (28 mars). François reçoit, à Sainte-Marie-des-Anges, la profession de Claire.

1212. Il tente de se rendre en Syrie. Une tempête le jette sur les côtes d'Esclavonie et il rentre en Italie par Ancône.

1213. Roland, comte de Chiusi, lui concède l'Alverne.

1214 ou 1215 (?) Il se dirige vers le Maroc, tombe malade en Espagne et se voit forcé de revenir.

1217 (mai). Il décide l'envoi de missions à l'étranger et prend lui-même la direction de la mission de France, mais, arrivé à Florence, il y fait connaissance avec le cardinal Hugolin, qui le persuade de demeurer en Italie.

1219. Il part pour l'Égyte.

1220 (été). Il revient par Venise et Vérone, évite Bologne et ordonne aux frères de cette ville de quitter une maison qu'il croit à eux.

Il prêche aux oiseaux de Bevagna, prêche à Rome devant la Curie et obtient du Pape que le cardinal Hugolin soit Protecteur de l'Ordre des Mineurs.

(29 septembre). Au chapitre de la Saint-Michel, il se démet de sa charge de supérieur et prend pour vicaire Pierre Cattaneo. Il travaille ensuite à la Règle des Mineurs, avec la collaboration de Césaire de Spire.

1221 (10 mars). Mort de Pierre Cattaneo ; François le remplace par Élie.

1221 (mai). Au chapitre de la Pentecôte, il prêche devant trois mille frères et leur communique son projet de Règle.

Rédaction et approbation verbale de la Règle de l'Ordre de la Pénitence.

1222 (15 août). François prêche à Bologne sur les anges, les hommes, les démons.

1223 (29 novembre). Le Pape approuve la Règle définitive des Mineurs.

1223 (25 décembre). François organise la représentation de la crèche à Greccio.

1224 (septembre). A l'Alverne, il reçoit les stigmates.

1225. Il compose le Cantique du soleil, séjourne à Rieti et passe la fête de Noël à Poggio Bustone.

1226. Il séjourne à Sienne, où son état s'aggrave. Élie le ramène à Assise, par Cortone et Nocera. Installé d'abord à l'évêché, il se fait transporter, fin septembre, à la Portioncule, où il meurt le samedi 3 octobre, au crépuscule.

APPENDICE III

LA FAMILLE DE SAINT FRANÇOIS

Nous savons par Thomas de Celano que le père de saint François s'appelait Pierre, et son aïeul paternel Bernard. Des documents de la Bibliothèque d'Assise permettent d'ajouter d'intéressants renseignements. Tout d'abord, d'un acte de partage dressé en 1253 *inter Picardum et Johannetum, filios Angeli de Pica, nepotes beati Francisci*, résulte que la mère et le frère du saint s'appelaient Pica et Ange. Dès 1215, le père de François était mort, car un document du 13 mai de cette année nous donne la qualification *Angelus Picæ*. Enfin, en 1228, Ange était disparu lui-même, laissant deux fils ; l'aîné, Picardo, vécut tout au moins jusqu'à 1273 ; le cadet, dont la femme se nommait Bonagratia, eut un fils appelé Francescolo. (Je résume ces documents d'après le P. Teofilo Domenichelli, O. F. M., *la Famiglia di S. Francesco;* Florence, 1907.) Bien entendu, les hagiographes ne se sont point contentés de ces données, et le père et la mère de François ont été pourvus de titres auxquels il ne manque que l'authenticité. Une édition des *Fioretti* ayant, en 1495, appelé le père du saint *Messer Pietro Bernardone de Murigoni*, les chroniqueurs franciscains les plus graves, comme Pietro Ridolfi de Tossignano, Wadding, Jacobilli, Chalippe, Sbaraglia, Papini, l'ont fait descendre des Moriconi de Lucques. Quant à Pica, ce n'est qu'au milieu du dix-huitième siècle qu'on lui donna une origine provençale. Dans un livre publié à Paris en 1752, sous le titre : *la Règle du Tiers-Ordre de la Pénitence*, le P. Claude Frassen, O. F. M., dit avoir vu dans les archives de la Provence l'acte de baptême de la mère de saint François, Pica, de la famille de Bourlemont, de Provence et de Lorraine, et son contrat de mariage avec Pierre-Bernard Moriconi, issu, lui aussi, de famille noble.

APPENDICE IV

TRADITIONS SUR LA NAISSANCE DE SAINT FRANÇOIS

L'idée de la parfaite conformité de François avec Jésus-Christ est à l'origine de deux traditions.

Selon la première, le petit pauvre d'Assise est né dans une étable, entre deux animaux. Elle est représentée, à Montefalco, par une peinture de Benozzo Gozzoli, datée de 1452. Un peu plus tard, dans une *Vie de saint François* en langue vulgaire, établie d'après la légende de saint Bonaventure et sortie des presses de Zanotti, à Milan, en 1477, on lit que « dame Pica, sur l'avis d'une personne inconnue, se fit transporter dans une étable et y mit au monde un très bel enfant, et en cet endroit on a élevé une chapelle digne de commémorer l'événement ». Cette chapelle existe réellement à Assise et porte le nom de San Francescuccio. Sur l'arc de la porte, une inscription gothique, gravée vers la seconde moitié du quinzième siècle, proclame qu'il y avait là l'étable où François est né entre un âne et un bœuf :

HOC ORATORIUM FUIT BOVIS ET ASINI STABULUM
IN QUO NATUS EST FRANCISCUS MUNDI SPECULUM.

La seconde tradition fait jouer par un ange, auprès du berceau de François, le rôle du vieillard Siméon lors de la présentation de Jésus au Temple. Une compilation de la première moitié du quatorzième siècle en a fourni le récit suivant à Barthélemy de Pise : « Le jour où naquit le bienheureux François, un ange se présenta à la porte de la maison, sous l'apparence d'un pèlerin, et demanda à la servante qu'elle lui fît voir et toucher l'enfant. Cette fille hésitait à le faire, mais, comme l'étranger insistait dans sa demande, sur l'ordre de la mère de François on lui apporta le nouveau-né. Il le reçut dans ses bras, le serra sur son cœur, le baisa, lui fit sur l'épaule droite le signe de la croix et dit : « Aujourd'hui, dans cette rue, sont nés deux enfants, ce « François et un autre ; l'un sera parmi les meilleurs hommes du « monde, et l'autre parmi les pires (*Conformitates*, éd. *Analecta* « *fr.*, t. IV, p. 109). » Ces derniers mots font sans doute allusion au malheureux frère Élie, né, semble-t-il, à Assise, mais à une époque inconnue, et qui ne mérite assurément pas cet excès d'indignité.

APPENDICE V

L'INDULGENCE DE LA PORTIONCULE

L'Indulgence dite de la Portioncule a-t-elle été demandée et obtenue par saint François? Jusqu'à la bulle *Ad nostrum* du 4 juillet 1372, cette question s'est confondue avec celle de la réalité même de l'Indulgence. Depuis que Rome a, non seulement confirmé, mais étendu celle-ci à nombre d'autres églises, les deux problèmes sont devenus distincts. Aucun catholique ne conteste plus la *réalité* de l'Indulgence de la Portioncule ; seule l'*origine* de cette Indulgence demeure discutée.

Thomas de Celano, le premier historien du patriarche d'Assise, ne dit rien de l'Indulgence de la Portioncule en des passages où l'on s'attend, en bonne logique, à la voir mentionnée. Ainsi, dans la *Legenda I*, l'auteur nous montre comment François mourant se fit transporter à la Portioncule parce qu' « il savait que Sainte-Marie-de-la-Portioncule était pleine d'une grâce plus abondante et visitée fréquemment par les esprits célestes (1). ». Ces lignes sont suivies d'une allocution de François pour recommander aux frères d'honorer ce lieu. C'était le moment de parler de l'Indulgence ; or, François n'y fait pas même allusion.

Ainsi encore, dans la *Legenda II* (2), François dit « que Dieu lui a révélé qu'entre toutes les églises du monde élevées en l'honneur de Marie, la bienheureuse Vierge aimait celle-ci (Sainte-Marie-des-Anges) d'un amour de prédilection ». Aussitôt après avoir cité ces paroles, Thomas de Celano raconte qu' « un frère dévot à Dieu eut, avant de se convertir, une vision qui, ayant trait à cette église, mérite d'être rapportée. Il vit une multitude d'hommes qui, atteints d'une lamentable cécité, entouraient l'église, le visage tourné vers le ciel, les genoux en terre. Et tous levaient des mains suppliantes et criaient vers Dieu, d'une voix pleine de larmes, implorant sa miséricorde et la lumière. Et voici qu'une grande clarté descendit du ciel et se répandit sur eux, apportant à chacun la lumière et le salut désirés ». Il n'y a rien là qui concerne l'Indulgence ; la multitude contemplée par le

(1) *I Cel.*, 106.
(2) *II Cel.*, 19.

voyant avant son entrée chez les Mineurs, c'est la foule de ceux qui trouvent la lumière et le salut en revêtant l'habit de l'Ordre, dont la Portioncule est le berceau (1).

Enfin, parlant de l'église Saint-François à la fin de sa *Legenda ad usum chori*, Thomas de Celano dit que le pape Grégoire « glorifie même ce lieu par plusieurs indulgences et pardons qui accroissent chaque jour davantage la foi et la dévotion du peuple ». S'il avait connu l'Indulgence, infiniment plus importante, de la Portioncule, il en aurait également fait mention.

Les autres historiens primitifs de l'Ordre : Julien de Spire et saint Bonaventure, gardent le même silence que Thomas de Celano (2) ; mais, en 1277, le Ministre général, Jérôme d'Ascoli, ayant prescrit aux ministres provinciaux de rechercher les actions dignes de mémoire du bienheureux François et des autres saints frères et de les consigner *sub certis verbis et testimoniis*, les trois témoignages que nous allons rapporter maintenant auraient été recueillis.

1° Le premier témoignage est double, car il émane de deux Mineurs d'Arezzo, Benoît et Rénier.

Au nom de Dieu, amen. Moi, frère Benoît d'Arezzo, qui fus autrefois avec le bienheureux François quand il vivait encore, et, par l'opération de la grâce de Dieu, ai été reçu dans l'Ordre par ce très saint Père ; moi, qui ai été compagnon de ses premiers disciples, ai vécu avec eux et qui si souvent ai, tant pendant la vie de notre saint Père que depuis sa sortie de ce monde, de fréquents entretiens avec lesdits supérieurs, je déclare avoir entendu souvent, de la bouche de l'un des susdits

(1) P. Frédégand CALLAEY, O. M. Cap., *Una difesa inedita dell'Indulgenza della Portioncola scritta da Fr. Ottavio Spader, O. M. obs. contro l'Anonimo di Reims*, dans *l'Oriente Serafico*, octobre 1916-août 1917. Le P. Callaey avait déjà émis cette opinion dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1911, p. 107.

(2) Dans leurs *Pèlerinages aux sanctuaires franciscains* (Paris-Lille, 1920, p. 99), MM. B. Kirch et H.-S. Roman écrivent : « Une lettre de saint Bonaventure, *De indulgentia Beatæ Mariæ Portuensi Assisii*, découverte par le P. Ehrle, et qui se trouvait inscrite au catalogue des mss. de la bibliothèque d'Avignon en 1375, prouve que le séraphique docteur n'ignorait pas l'existence de l'Indulgence. » En réalité, le P. Ehrle ne nous fournit que le titre du manuscrit d'Avignon : *...plures epistolæ fratris Bonaventuræ de evangelica paupertate, de indulgentia Beate Marie portuensi Assisii, de verbis sancti Francisci* (F. EHRLE, *Bibliotheca Romanorum Pontificum*, vol. I, p. 463. Rome, 1890). Même en admettant que le frère Bonaventure, auteur des lettres mentionnées, soit bien le docteur séraphique, il ne s'ensuivrait point que tout le contenu du manuscrit fût de lui. Ce recueil pouvait parfaitement renfermer des lettres de « frère Bonaventure » sur la pauvreté évangélique, indépendamment d'un traité sur l'Indulgence de la Portioncule et d'une collection de paroles de saint François.

compagnons du bienheureux François, appelé frère Masseo de Marignano, homme de vérité et de très sainte vie, que lui-même accompagna le bienheureux François à Pérouse devant le seigneur pape Honorius, quand le saint demanda l'indulgence de tous leurs péchés pour tous ceux qui, contrits et confessés, viendraient à Sainte-Marie-des-Anges, autrement dite la Portioncule, le premier jour des calendes d'août, depuis les vêpres de ce jour jusqu'aux vêpres du jour suivant. Cette indulgence, ayant été demandée avec autant d'humilité que d'insistance par le bienheureux François, fut enfin concédée très libéralement par le Souverain Pontife, bien que celui-ci objectât que ce n'était pas l'usage du Siège apostolique de concéder une telle indulgence.

Moi, frère Rénier Mariani d'Arezzo, compagnon de frère Benoît d'Arezzo, je fais la même déclaration que ci-dessus, ayant moi-même entendu ce qui vient d'être relaté, de la bouche du compagnon de saint François, frère Masseo, avec qui j'ai été lié d'une amitié toute spéciale (1).

2º A ce document est annexée une autre déposition, celle d'un noble d'Assise, Pierre Zalfani :

En présence de frère Ange, ministre de la province de saint François, de frère Boniface, de frère Guido, de frère Bartoli de Pérouse, et des autres frères résidant à la Portioncule, Pierre Zalfani a déclaré qu'il assista à la consécration de l'église Sainte-Marie-de-la-Portioncule, et qu'il entendit le bienheureux François prêcher au peuple devant sept évêques. Il avait un écrit à la main et dit : « Je veux vous envoyer tous « en paradis. Je vous annonce une indulgeuce qui m'a été accordée « de la bouche même du Souverain Pontife. Vous tous ici présents et « tous ceux qui viendront les années suivantes à pareil jour, le cœur « pur et contrit, obtiendront l'indulgence de tous leurs péchés. Je « l'avais demandée pour huit jours, mais je n'ai pu l'obtenir (2). »

3º Enfin des copies assez défectueuses, exécutées au quatorzième siècle, nous donnent un troisième témoignage :

Le seigneur Jacques Coppoli, de Pérouse, a dit à moi, frère Ange, ministre des Frères Mineurs de la province de saint François, devant frère Donato, gardien de Pérouse, et frère Ange, mon compagnon, qu'un jour, en présence de sa femme, d'une autre dame et de Jacobutio, il demanda au saint frère Léon, compagnon de saint François, si l'indulgence de la Portioncule était vraie. Celui-ci répondit affirmativement et ajouta qu'il tenait du bienheureux François que celui-ci pria

(1) Paul SABATIER, *Fratris Bartholi Tractatus de Indulgentia S. Mariæ de Portiuncula;* Paris, 1900, p. XLIV. Jusqu'à ces dernières années, on ne connaissait cette pièce que par une seule copie datant de la fin du treizième siècle. Depuis la publication de Paul Sabatier, le P. Enrico BULLETTI, O. F. M., a donné dans l'*Arch. fr. hist.* (année 1911, p. 505), le texte d'un autre manuscrit, établi entre 1292 et 1305. J'ai suivi ce nouveau texte, qui apporte une heureuse correction à la leçon reçue jusqu'ici. Le *cum eisdem de secretis Ordinis* s'y lit en effet : *cum eisdem discretis Ordinis*.

(2) Paul SABATIER, *op. cit.*, p. LIV.

le seigneur pape d'y attacher une indulgence, à l'anniversaire de la consécration de ladite église. Le Pape répondit : « Combien désires-tu? » Et le Pape parla d'une année, puis de trois, et il alla jusqu'à sept. Le bienheureux François n'était pas content. Et le Pape lui dit : « Com- « bien donc voudrais-tu? » Le bienheureux répondit : « Saint-Père, je « désire, s'il vous plaît, qu'en raison des merveilles que le Seigneur « a opérées et opère encore en ce lieu, tous ceux qui y viendront contrits « et confessés aient l'indulgence de tous leurs péchés. » Le Pape répondit : « Je consens qu'il en soit ainsi. » Entendant cela, les cardinaux dirent au Pape de révoquer cette indulgence parce qu'elle portait préjudice à la Terre Sainte. Mais le Pape répondit : « Je ne la révoquerai « en aucune manière après l'avoir accordée. » Ils reprirent : « Restrei- « gnez-la au moins autant que vous le pouvez. » Alors le Pape déclara qu'elle ne serait valable que pendant un jour naturel. Comme le bienheureux François quittait le Pape après cette concession, il entendit une voix qui disait : « François, sache que cette indulgence qu· vient « de t'être accordée sur la terre a été confirmée dans le ciel. » Et saint François dit à frère Léon : « Garde ce secret jusqu'à l'approche de ta « mort, parce que le temps n'est pas encore venu, car cette indulgence « restera cachée quelque temps, mais Dieu fera en sorte qu'elle soit « manifestée. »

Après cela, ledit seigneur Jacques interrogea de nouveau frère Léon, afin d'acquérir une plus grande certitude du fait ; et frère Léon répondit que les choses étaient comme il l'avait dit (1).

Au début du siècle suivant, de nouveaux enjolivements apparaissent. Théobald Offreducci, évêque d'Assise de 1296 à 1313, éprouve le besoin de faire taire « les détracteurs qui, poussés par l'envie ou par l'ignorance, déblatèrent avec endurcissement contre l'Indulgence de Sainte-Marie-des-Anges,... les jaloux et les querelleurs qui s'efforcent de divers côtés de la détruire, supprimer et condamner ». A cet effet, il établit un diplôme, où il s'appuya sur les attestations que nous connaissons, en y ajoutant celle d'un neveu de frère Masseo, frère Marino, mort depuis peu (*noviter*), en 1307 (2). Ce frère Marino faisait le récit suivant, qu'il disait avoir entendu maintes fois dans la bouche de son oncle :

Tandis que le bienheureux François demeurait à Sainte-Marie-de la-Portioncule, il lui fut ordonné de nuit par le Seigneur d'aller trouve le Souverain Pontife Honorius, qui était alors à Pérouse, et de lui de mander une indulgence pour ladite église de Sainte-Marie-de-la-Portion cule, qu'il venait de réparer (*tunc reparata*). Le lendemain, à son lever,

(1) Paul Sabatier, *op. cit.*, p. lii.

(2) C'est à cause de ce détail qu'on doit attribuer le diplôme à Théobald Offreducci, et non à son successeur, Théobald da Ponte, évêque d'Assise de 1314 à 1329 (Niccola Papini, *Storia del Perdono d'Assisi*, Florence, 1824, p. 42). Le diplôme de Théobald est reproduit par Paul Sabatier, *op. cit.*, p. lxxvii.

le bienheureux appela frère Masseo de Marignano, son compagnon, et alla se présenter devant le seigneur Honorius, auquel il dit : « Saint-« Père, j'ai réparé tout dernièrement (*nuper*) une église en l'honneur « de la Vierge mère du Christ ; je supplie maintenant Votre Sainteté « d'y attacher une indulgence sans exiger d'offrande des fidèles. » Le Pape répondit : « Cela ne peut se faire ainsi, car il convient que celui « qui demande une indulgence la mérite en accomplissant une œuvre « de miséricorde ; cependant, indique-moi pour combien d'années et « quelles indulgences tu veux que je concède? » Saint François reprit : « Saint-Père, plaise à Votre Sainteté de m'accorder, non des années, « mais des âmes. » Le Pape lui demanda : « Que veux-tu dire par là : « des âmes? » Le bienheureux François répondit : « Saint-Père, je vou-« drais, s'il plaît à Votre Sainteté, que tous ceux qui entreront dans « cette église confessés, contrits et, comme il convient, absous par un « prêtre, soient absous au ciel et sur la terre de la peine et de la coulpe « dues aux péchés commis par eux depuis le jour de leur baptême jus-« qu'au jour de leur entrée dans cette église. » Le seigneur Pape repartit : « Frère François, tu demandes beaucoup, et la Curie romaine n'a pas « coutume d'accorder une telle indulgence. » Le bienheureux François répliqua : « Seigneur, ce que je demande, je ne le demande pas en mon « nom, mais au nom du Seigneur Jésus-Christ qui m'a envoyé. » Le seigneur Pape consentit alors aussitôt et dit : « Je consens à ce que tu « aies cette indulgence. » Les cardinaux qui se trouvaient là intervinrent : « Seigneur, considérez qu'en concédant à cet homme une telle indul-« gence, vous détruisez l'indulgence d'outremer, et que l'indulgence « des apôtres Pierre et Paul sera réduite à rien et considérée comme « sans valeur. » Le seigneur Pape répondit : « Je la lui ai accordée et « concédée ; il n'est ni convenable ni possible d'annuler ce qui est fait ; « modifions-la toutefois, de manière à ne l'étendre qu'à un jour na-« turel. » Il appela alors saint François et lui dit : « Voici que nous « concédons à partir de maintenant, à quiconque viendra et entrera « dans ladite église, tout contrit et confessé, l'absolution de la peine « et de la coulpe, et nous voulons que cette concession soit valable « chaque année à perpétuité, pendant un seul jour naturel, depuis les « premières vêpres, la nuit comprise, jusqu'aux vêpres du jour suivant. Alors le bienheureux François, inclinant la tête, sortit du palais. Le seigneur Pape, voyant qu'il s'en allait, le rappela et lui dit : « Homme « simple, où vas-tu? Quel témoignage emportes-tu de cette indul-« gence? » Le bienheureux François répondit : « Votre parole me suffit. « Si elle est l'œuvre de Dieu, c'est son affaire de la rendre manifeste (1) ; « je n'en veux pas d'autre instrument de preuve. Que la bienheureuse « Vierge Marie en soit la charte, que le Christ en soit le notaire, et que

(1) Toute la partie du diplôme de Théobald qu'on vient de lire a été reproduite dans trois des manuscrits qui nous ont conservé la *Légende* dite des *trois compagnons :* le manuscrit d'Ognissanti (Florence), fol. 45 a ; le manuscrit du couvent de Saint-Isidore (Rome), fol. 14 a ; le manuscrit de Foligno, publié en partie à Foligno même en 1892 : *Sancti Francisci legendam trium sociorum ex Cod. Fulg. edidit Michael Faloci Pulignani, sacerdos Fulginas.* Le récit de frère Marino forme le chapitre XIX de cet ouvrage (pp. 96-98).

« les anges en soient les témoins. » Quittant ensuite Pérouse et retournant vers Assise, il s'arrêta à mi-côte, dans un endroit appelé *Il Colle* (le coteau), où il y avait une léproserie, afin d'y prendre un peu de repos avec son compagnon, et il s'y endormit. A son réveil il se mit en prière, puis il appela son compagnon et lui dit : « Frère Masseo, je te le dis au « nom de Dieu : l'indulgence que m'a accordée le Souverain Pontife « a été ratifiée dans le ciel. »

La tradition est maintenant complètement constituée. Il n'y manque plus que la date de la concession de l'Indulgence. Quelque temps après l'établissement du diplôme de l'évêque Théobald, le bienheureux François de Fabriano († le 22 avril 1322) la fixe à l'année 1216 :

L'an du Seigneur 1216, écrit-il, le 4 des nones d'août, fut consacrée par sept évêques Sainte-Marie-des-Anges, et le seigneur Pape Honorius concéda à cette église l'indulgence de la peine et de la coulpe. Ce jour-là, en présence desdits évêques, le bienheureux François annonça ainsi l'Indulgence à la foule : « Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de sa très sainte Mère, et au nom du seigneur Pape, etc. (1). »

Cette date de 1216 finira par s'imposer, mais, pendant longtemps encore, des voix discordantes se feront entendre. Dans la seconde moitié du quatorzième siècle, le compilateur de la Chronique des XXIV Généraux place l'Indulgence en 1224 (2), et la même date se retrouve au début du seizième siècle chez le franciscain allemand Nicolas Glassberger (3).

***

Les documents que nous venons de traduire ne nous font pas connaître seulement les faits sur lesquels s'appuyaient les partisans de l'authenticité de l'Indulgence ; ils nous montrent aussi le scepticisme, puis les dénégations qui accueillaient leurs dires. Benoît d'Arezzo, pour renforcer son témoignage, croit devoir le revêtir d'une solennité qui va jusqu'à l'affectation ; Jacques Coppoli, même après avoir entendu frère Léon, demeure en défiance, et éprouve le besoin de l'interroger de nouveau. Quant à l'évêque Théobald, il n'établit son diplôme que pour répondre aux détracteurs. Quelles étaient donc les objections de ceux-ci ?

Dès la fin du treizième siècle, un franciscain du parti des Spirituels, Pierre Olivi († 1298), avait entrepris de défendre

(1) Paul SABATIER, *op. cit.*, p. LXIX.
(2) 1223 ancien style. *Analecta fr.*, t. III, p. 29.
(3) *Analecta fr.*, t. II, p. 27.

l'Indulgence contre l'opposition grandissante, et consigné par écrit les objections qu'il entendait réfuter. Son ouvrage ne nous est pas parvenu tout entier, mais nous possédons, entre autres pages, celles où il expose les arguments de ses adversaires (1).

Tout d'abord, ceux-ci disaient qu'une indulgence comme celle de la Portioncule eût détourné les chrétiens du pèlerinage de Terre Sainte. A quoi bon, en effet, dépenser tant d'argent et courir péril de mort, si l'on pouvait gagner avec tant de facilité l'indulgence *ab omni culpa et pœna* (2)? Et cette facilité même n'eût-elle pas risqué d'inciter le commun des hommes à des fautes graves, et les âmes ferventes à la tiédeur? Pareille dilapidation du trésor des indulgences eût animé chez les fidèles le mépris de celles-ci, et, par suite, le mépris du pouvoir ecclésiastique lui-même.

Ce sont là, comme on voit, des arguments de convenance, que l'expérience des siècles a suffisamment réfutés. Mais les adversaires de l'Indulgence ne s'en tenaient pas là, et ils articulaient quatre autres considérations d'ordre historique et critique :

1º Rome, le lieu le plus solennel de la chrétienté, ne bénéficie pas d'une indulgence comme celle de la Portioncule, encore qu'elle soit le siège des bienheureux Pierre et Paul, et qu'y reposent les reliques de tant de martyrs ;

2º Il n'est pas vraisemblable que le Souverain Pontife ait pu accorder une telle indulgence sans en avoir sûrement considéré le fondement et en avoir entouré la concession d'une grande solennité, ce qui n'eût pu manquer de la faire aussitôt connaître ;

3º Bien plus, le soin de certifier la promulgation de cette indulgence et d'en assurer la publication eût appartenu, non seulement à celui qu'on prétendait l'avoir demandée et au pape qui, disait-on, l'avait accordée, mais aux compagnons et aux contemporains de l'un et de l'autre ;

4º Enfin, on ne doit pas croire sans raisons sérieuses et évidentes et sans preuves ni témoignages certains à une telle indulgence, alors surtout que nous n'avons pas derrière nous l'exemple

(1) *Fr. Petri Johannis Olivi Quæstio huiusque inedita de Indulgentia Portiunculæ*. Quaracchi, 1895.

(2) Abstraction faite des indulgences accordées aux croisés, le pape Alexandre III parle, dès 1171, mais sans rien préciser, d'indulgences accordées aux pèlerins de Jérusalem. Il faut toutefois attendre jusqu'à 1345 pour trouver, sous la plume du franciscain Nicolas de Poggibonsi, une liste d'indulgences *di pena e colpa* à gagner en Terre Sainte (Nic. PAULUS, *Die Ablässe der Kreuzwegandacht*, dans *Theologie und Glaube*, Paderborn, 1913, pp. 1-15, et *Berühmte doch unächte Ablässe*, dans *Historiches Jahrbuch*, XXXVI (1915), pp. 481-515.

des saints Pères, sur les actes et les écrits desquels nous devons régler nos croyances et nos actions.

Les pages où Pierre Olivi devait discuter ces considérations ne nous sont pas parvenues ; nous pouvons toutefois affirmer qu'elles ne désarmèrent aucunement l'opposition, puisque, quelques années plus tard, l'évêque Théobald devait la retrouver devant lui. Les efforts du prélat furent plus heureux que ceux de Pierre Olivi, car, dans l'intervalle, la foule des fidèles avait pris l'habitude d'accourir chaque année, le 2 août, à la Portioncule. Elle prouvait l'Indulgence en la gagnant. Dans la seconde moitié du quatorzième siècle, personne ne semble plus contester ouvertement la réalité de celle-ci et, le 4 juillet 1372, par la bulle *Ad nostrum*, le pape Grégoire XI lui-même recommande aux Mineurs d'Assise de s'opposer à ce que tout scandale se produise lors du Pardon (1). C'est la confirmation implicite de l'Indulgence par le Saint-Siège.

Cette confirmation, depuis lors explicitée bien des fois, n'en a pas moins laissé subsister dans son entier le problème de l'origine de l'Indulgence de la Portioncule, et, dès son avènement, dans la seconde moitié du dix-septième siècle, la critique historique en a souligné les difficultés. Dans un petit ouvrage anonyme paru à Reims en 1697 (2), on ne relève pas moins de dix-sept objections contre l'historicité de la concession de l'Indulgence à saint François, et, six ans plus tard, les mêmes arguments se retrouvent, paraît-il, dans une « dissertation » imprimée à Cologne (3). Ces écrits, comme d'ailleurs les réponses qu'ils provoquèrent, marquent un point mort dans la discussion, et aujourd'hui encore nous retrouvons, sous la plume de nos contemporains, les arguments pour ou contre dont se servaient les érudits du grand siècle. Faut-il en conclure que la question est insoluble?

(1) Paul Sabatier, *op. cit.*, p. 110.

(2) *Tractatus brevis historico-theologicus quo examinatur quid censendum sit de indulgentia ab ipso Christo S. Francisco in ecclesia vel sacello B. Mariæ Angelorum vulgo de Portioncula ut circumfertur, concessa. Rhemis,* 1697.

(3) *Dissertatio Historico-Theologica qua examinatur quid censendum sit de Indulgentia ab ipso Christo S. Francisco in Eccesia, vel Sacello B. Mariæ Angelorum vulgo de Portiuncula, ut circumfertur, concessa, et post ab eodem Sancto publicata.* Je n'ai pu mettre la main sur cet ouvrage, que je cite d'après le P. Mathias Grouwels, récollet : *Historia critica sacræ Indulgentiæ B. Mariæ Angelorum vulgo de Portiuncula... contra Libellos aliquos anonymos ac famosos nuper editos.* Anvers, 1726, in-8°, 496 p. (Bibl. nat., D. 36 946.)



Tout d'abord, ainsi qu'il est aisé de s'en rendre compte, les témoignages dont on se réclame en faveur de la concession de l'Indulgence à saint François se rangent sous deux chefs différents : d'une part, un témoignage direct, celui de Pierre Zalfani; d'autre part, trois témoignages indirects, qui mettent en cause deux disciples de saint François : frère Léon, mort en 1271, d'après le grand annaliste franciscain Wadding; frère Masseo mort en 1280, d'après le même auteur. Jacques Coppoli s'appuie sur frère Léon; Benoît et Rénier d'Arezzo, comme plus tard frère Marino, s'appuient sur frère Masseo. Encore doit-on remarquer que le témoignage de frère Marino est doublement indirect, puisqu'il n'a été produit qu'après la mort de ce frère par l'évêque Théobald. C'est l'écho de l'écho d'une voix.

Considérons séparément témoignage direct et témoignages indirects.

Le seul témoignage direct, celui de Pierre Zalfani, apparaît suspect au premier regard. Pourquoi Zalfani ne s'est-il fait entendre ni lors de l'enquête ordonnée par le Ministre général Crescent de Jesi entre 1244 et 1247, ni lors des investigations menées par saint Bonaventure à Assise à la suite du chapitre de 1260, ou, s'il s'est fait entendre en l'une ou l'autre circonstance, pourquoi n'est-il rien passé de son dire dans la *Legenda II* de Thomas de Celano, rien dans la Légende du Docteur séraphique? D'autre part, la Portioncule ayant été rendue au culte alors que François n'était encore qu'un ermite sans disciples, qu'est-ce que cette consécration à laquelle on nous fait assister? Qu'est-ce encore que cet écrit que François tient dans sa main pendant qu'il prêche, et que Zalfani prend manifestement pour la bulle de concession de l'Indulgence, bulle que tout le monde s'accorde à reconnaître inexistante? Comment enfin une indulgence aussi solennellement proclamée a-t-elle pu être discutée et combattue dans la suite?

Les témoignages indirects sont plus suspects encore.

En les lisant, en effet, nous ne nous demandons pas seulement pourquoi leurs auteurs ont tant attendu pour se faire entendre, mais pourquoi frère Léon et frère Masseo, dont on invoque les paroles, se sont montrés si peu soucieux de faire connaître un événement aussi important que la concession de l'Indulgence. Compagnons intimes de saint François, la *Legenda II* de Thomas de Celano est en partie leur œuvre, et ils n'y ont rien dit de l'Indulgence de la Portioncule. Plus tard, saint Bonaventure les

a interrogés sur l'ordre du Chapitre général ; ils se sont tus encore. Frère Léon n'a ouvert la bouche que lorsque l'obscur Jacques Coppoli lui a demandé si l'Indulgence était vraie (1), et frère Masseo a réservé ses confidences aux frères de son entourage (2). Voilà qui est bien étrange. On assure, je le sais, que frère Léon a reçu l'ordre de garder le secret jusqu'à l'approche de sa mort, mais cette recommandation du patriarche d'Assise est invraisemblable (3). Elle devait être faite, non pas à frère Léon, mais à frère Masseo, seul compagnon que François se serait adjoint pour se rendre auprès du Pape, et qu'il aurait informé, tout comme frère Léon, que l'Indulgence était ratifiée dans le ciel ; or, frère Masseo paraît ignorer entièrement cette prescription du silence. D'ailleurs, si frère Léon avait reçu l'ordre que l'on dit, il n'eût point manqué de parler à l'approche de sa mort, ou mieux, comme nul ne connaît sa dernière heure, il eût fixé par écrit son témoignage. En fait, nous savons par Ubertin de Casale, qui les eut en main, que frère Léon laissa des rouleaux couverts de son écriture. Mais nous savons aussi qu'Ubertin n'y a point trouvé mention de l'Indulgence, car il a connu celle-ci par le bienheureux Jean de Parme, grâce à qui il doit d'avoir fait, le 2 août 1284, le pèlerinage de la Portioncule (4).

(1) Peut-être toutefois s'était-il déjà départi de son silence en 1268, en faveur du bienheureux François de Fabriano. Celui-ci écrit en effet qu'en 1268, un an après son entrée dans l'Ordre des Mineurs, il alla gagner l'Indulgence à la Portioncule, et qu'il vit là frère Léon, lequel lui fit un récit conforme à celui qui se lit dans le diplôme de l'évêque Théobald (Paul SABATIER, *op. cit.*, p. LXVIII). Mais, comme il est impossible que frère Léon ait pu placer sous Honorius III l'achèvement de la restauration de la Portioncule, fait antérieur à la fondation de l'Ordre, force est bien de penser que François de Fabriano a, sans le vouloir, projeté dans le passé des traditions qui avaient pris consistance au moment où il écrivait.

(2) J'emploie cette formule un peu large parce que, d'après une attestation du bienheureux Jean de l'Alverne († en 1322), frère Masseo aurait tenu les propos rapportés par Benoît et Rénier d'Arezzo devant un certain nombre de frères dont nous avons les noms, et « beaucoup d'autres témoins dignes de foi ». (Paul SABATIER, *op. cit.*, pp. LIX à LXIII, et R. P. Livier OLIGER, O. M., *Il B. Giovanni della Verna* (1259-1322), *sua vita, sua testimonianza per l'Indulgenza della Porziuncola*, Arezzo, 1913, in-8°, 40 pp.)

(3) Sur la foi de plusieurs manuscrits, on a voulu voir dans la prescription attribuée à saint François un simple acte d'humilité. Elle devrait être lue : *Teneas secretum hoc usque ad diem mortis meæ*. Encore s'appliquerait-elle, non pas à la concession de l'Indulgence, mais à sa ratification au ciel (L. LEMMENS, dans *Archiv. fr. hist.*, 1908, p. 253). Le silence de frère Léon devient encore plus incompréhensible.

(4) Ubertin DE CASALE, *Arbor vitæ crucifixæ*, Venise, 1485. *Primus prologus libri primi*, fol. 1, b. 1.

Notre défiance augmente encore si nous examinons le contenu même des trois attestations. Masseo-Benoît tient en réalité dans quelques lignes ; c'en est assez cependant pour qu'il soit en contradiction avec Masseo-Marino et frère Léon. Il déclare en effet que François a demandé l'Indulgence pour tous ceux qui viendraient à la Portioncule le premier jour des calendes d'août. Au contraire, d'après Masseo-Marino et frère Léon, l'Indulgence a été demandée par François pour tous les visiteurs de Sainte-Marie-des-Anges, à quelque moment que se fît leur pèlerinage, et c'est le Pape qui, sur les instances des cardinaux, en a restreint l'obtention à un jour par an.

Frère Léon et Masseo-Marino ne concordent pas davantage. Frère Léon place la démarche de François à l'occasion d'un anniversaire de la dédicace de Sainte-Marie-des-Anges ; Masseo-Marino, par un anachronisme invraisemblable chez un compagnon de saint François, la fait remonter à l'achèvement de la réparation de la petite église, laquelle était déjà rendue au culte au printemps de 1209, alors que l'Ordre des Mineurs n'était pas fondé. Or, à ce moment, il ne pouvait s'agir pour François d'aller demander quoi que ce fût à Honorius III, qui ne devait monter que sept ans plus tard sur le trône pontifical. Autre discordance : d'après frère Léon, c'est en quittant le pape que François apprend, par révélation, que l'Indulgence a été confirmée au ciel ; dans Masseo-Marino, François n'a cette révélation que la nuit suivante, ou peut-être même le lendemain matin. Enfin, chez frère Léon et chez Masseo-Marino, François remet à Dieu le soin de manifester l'Indulgence ; mais chacun des deux témoins ajoute des détails qui lui sont propres : d'après frère Léon, le patriarche d'Assise aurait prédit l'occultation passagère de l'Indulgence ; d'après Masseo-Marino, il aurait refusé la bulle que le pape lui offrait.

Arrêtons-nous ici, car, plus encore que les contradictions entre les dires de Jacques Coppoli et ceux de frère Marino, on doit relever la commune impuissance de l'un et de l'autre à expliquer l'absence d'une bulle papale à l'origine de l'Indulgence. Or, c'est de ce silence de la chancellerie pontificale que proviennent toutes les difficultés. Si nous avions une bulle d'Honorius III accordant l'Indulgence aux pèlerins de la Portioncule, les témoignages que nous étudions seraient en effet superflus. Puisqu'ils sont discordants, qu'on nous montre au moins pourquoi nous devons nous en contenter. Jacques Coppoli et frère Marino allèguent tous deux que François a remis à Dieu le soin de manifester l'Indulgence, et nombre d'auteurs expliquent cette attitude du petit pauvre, en lui attribuant l'horreur des privilèges écrits. Et l'on cite à l'envi son Testament : « Je commande fermement par obéissance à tous les frères, quelque part qu'ils soient, de ne pas oser

demander des lettres à la cour romaine par eux-mêmes ou par personne interposée, ni pour une église ni pour un autre lieu. » C'est donner à ce texte une portée qu'il n'a pas. Écrit au lendemain de la publication de la bulle *Ex parte vestra*, obtenue sans son assentiment par les frères du Maroc, il voit dans la démarche de ses fils auprès de la Cour de Rome un acte d'insubordination, et il entend prévenir, dans la mesure de ses forces, toute possibilité de récidive. Fondateur et législateur d'Ordre, il considérait d'ailleurs, aux approches de la mort, sa tâche comme parfaite : « De même que le Seigneur m'a donné la grâce de dire et d'écrire purement et simplement la Règle et ces paroles, ainsi purement et simplement comprenez-les et mettez-les en œuvre jusqu'à la fin avec sa sainte grâce. » Quel besoin dès lors de nouvelles « lettres de la cour romaine »? Mais, dans le passé, il n'en avait pas été de même, et lorsqu'il avait demandé au pape d'approuver la Règle définitive de l'Ordre des Mineurs, François s'était gardé de laisser à Dieu le soin de manifester l'approbation obtenue, mais avait pris soin de faire authentiquer celle-ci par la bulle *Solet annuere* du 29 septembre 1223. Est-il vraisemblable qu'il ait agi autrement alors qu'il demandait, nous dit-on, un privilège dont l'énoncé seul amenait des objections sur les lèvres des plus hauts dignitaires de l'Église? Et si l'on admet, avec Jacques Coppoli, que François a prophétisé que l'Indulgence resterait cachée quelque temps, comment admettre qu'il se soit abstenu, de propos délibéré, de faire dresser l'instrument de preuve qui devait, au jour fixé par Dieu, la faire reconnaître de tous?

En 1908, le P. Héribert Holzapfel s'est efforcé d'établir, dans l'*Archivum Franciscanum Historicum*, qu'il était dans la nature comme dans les principes religieux de François de s'incliner devant l'opposition que l'Indulgence a dû soulever (je résume d'après Joergensen, que l'argumentation du Révérend Père a convaincu). « On sait en effet l'extraordinaire déférence qu'il a toujours témoignée et recommandée à l'égard de l'autorité ecclésiastique. De telle sorte que, sur ce point comme sur maints autres, il se sera incliné et aura cédé respectueusement. Mais il ne faut pas s'imaginer qu'il ait poussé le courage de la résignation jusqu'à faire ces sacrifices avec un cœur joyeux. De ce sacrifice-là, en particulier, il a dû évidemment ressentir une douleur profonde ; et souvent, dans le cercle intime des *Socii*, des amis fidèles, il a dû en parler avec un regret cuisant, de même qu'il parlait volontiers d'autres choses où il s'était trouvé vaincu, mais non convaincu. Ainsi l'Indulgence de la Portioncule, tout en ayant été vraiment obtenue de la Cour romaine, sera allée rejoindre ce trésor des *Secreta Ordinis*, dont on s'entretenait à mi-voix dans les ermitages, en attendant que l'on pût les révéler, un jour, à la pleine lumière de la publicité. Cependant, à mesure

que les années s'écoulaient, le groupe des initiés qui avaient entendu parler de l'Indulgence s'élargissait ; et, en même temps, se multipliaient aussi les ennemis de cette Indulgence, infatigables à en nier l'authenticité. Et par là on s'explique fort bien que, à la dernière heure, tandis que vivaient encore des témoins autorisés, les partisans de l'Indulgence aient tâché à se procurer un témoignage formel, établissant la réalité de ce privilège (1). »

L'hypothèse du P. Holzapfel ne manque certes pas d'ingéniosité ; mais elle n'explique aucunement pourquoi François, qui a fait authentiquer par la bulle *Solet annuere* la confirmation de la Règle des Mineurs, n'a pas agi de même le jour où, nous dit-on, il a obtenu d'Honorius III l'Indulgence de la Portioncule. Sa déférence pour l'autorité ecclésiastique ne suffit d'ailleurs point à expliquer pourquoi il se serait incliné devant une opposition à laquelle il lui eût été aisé de mettre fin. Honorius III lui a en effet survécu, et puisque ce pape, assure-t-on, avait refusé d'annuler l'Indulgence, ainsi que l'en priaient les cardinaux, rien n'était plus facile à François que de revenir lui en demander la confirmation écrite, ce qui eût aussitôt réduit au silence les opposants. Plutôt que de faire cette démarche, est-il vraisemblable qu'il ait préféré renoncer à envoyer les âmes au Paradis, pour employer l'expression que lui prête Pierre Zalfani?

La seule certitude que nous apportent les témoignages produits à partir de 1277, c'est que, pendant un certain nombre d'années, l'Indulgence de la Portioncule a été ignorée. Si, plus de cinquante ans après la mort de François, on rapporte en effet qu'il a prédit que ladite indulgence resterait cachée quelque temps, c'est que les événements écoulés dans l'intervalle peuvent être considérés comme une confirmation de cette prophétie. A quel moment donc et comment s'est constituée la tradition du célèbre pardon?

***

Quand on étudie les chroniqueurs franciscains du quatorzième siècle, on remarque qu'ils établissent un étroit rapport entre l'Indulgence de la Portioncule et la stigmatisation de saint François. Celle-ci est la confirmation de celle-là. François Bartholi (2) et Barthélemy de Pise (3) le proclament avec force : *Stigmatum impressio bulla fuit approbationis illius sacræ indulgentiæ*. Le compilateur de la Chronique des XXIV Généraux se

(1) Johannes Joergensen, *op. cit.*, p. 504.
(2) Paul Sabatier, *op. cit.*, p. 78.
(3) *Analecta fr.*, t. V, p. 36.

sert d'expressions presque identiques : *Anno vero Domini MCCXXIV ad dictæ... plenariæ indulgentiæ divinam confirmationem,... beatus Franciscus fuit Christi sacris stigmatibus in monte Alvernæ quasi bulla Regis altissimi sigillatus* (1). Quand cet auteur et, après lui, Nicolas Glassberger, reculent jusqu'à l'année 1224 la concession de l'Indulgence, c'est afin de rapprocher le plus possible de la stigmatisation l'obtention de ce privilège.

Mais, si la réalité de l'Indulgence est attestée valablement par les stigmates, c'est que, par l'impression de ceux-ci, Dieu même a proclamé la parfaite conformité de François au Christ. A vrai dire, saint Bonaventure ne reconnaît encore cette conformité que dans la volonté du patriarche séraphique : VOLUIT, *recte per omnia Christo crucifixo esse conformis... vivens Christo viventi et moriens morienti* (2), mais tous pensaient déjà que cette volonté avait été pleinement efficace, et, au début du quatorzième siècle, le compilateur des *Actus beati Francisci* ne fera qu'énoncer l'unanime conviction des fils de François lorsqu'il écrira, à la première page de son livre : *Beatus pater noster Franciscus in omnibus suis actibus* FUIT *Christo conformis.*

La croyance à l'Indulgence de la Portioncule est la conclusion logique à laquelle devait conduire l'idée de la conformité de François au Christ. Il ne suffisait pas que François eût été conforme au Christ en sa vie et en sa mort, il devait l'être encore après sa mort, et puisque le pèlerinage aux lieux où le Christ avait vécu et avait exhalé le dernier soupir était enrichi de l'indulgence de la coulpe et de la peine, le même privilège devait s'attacher au pèlerinage d'Assise, où était né, où avait vécu et était mort le seul des saints que Dieu eût revêtu de la glorieuse livrée de son Fils. Cependant nul n'était tenté d'attribuer ce privilège à la jeune église Saint-François, dont la magnificence devait d'ailleurs déplaire à plus d'un ami de la pauvreté ; les indulgences accordées par bulles pontificales aux pèlerins qui la visitaient étaient trop récentes qu'on y pût rien ajouter. Seule pouvait y prétendre l'humble église de la Portioncule, pleine d'une grâce dont François avait proclamé l'abondance, et chère à Marie entre toutes les églises du monde.

Ainsi, la croyance à l'Indulgence de la Portioncule supposait la croyance préalable à la conformité parfaite de François au Christ, mais, cette conformité admise, elle devait suivre de près. La Légende de saint Bonaventure a été terminée en 1263 ; dès 1268 le bienheureux François de Fabriano gagnait l'Indulgence, et, neuf ans plus tard, celle-ci avait déjà assez de notoriété pour que,

(1) *Analecta fr.*, t. III, p. 30.
(2) S. BONAV., *Leg. maior*, prolog., 3.

par délibération du 31 juillet 1277, la Commune de Pérouse autorisât le capitaine du peuple à s'absenter de la ville *per eundo ad festum Beatæ Mariæ Virginis quod Assisium celebratur*, à condition qu'il fût rentré le 3 août (1). C'est alors qu'on se préoccupa d'établir les titres à la créance du pardon que des foules d'année en année plus grandes se targuaient d'obtenir. Des témoignages furent réunis et produits. Simples faux ou souvenirs déformés de vieillards déclinants, leur discordance ne pouvait frapper que ceux-là qui doutaient déjà, devant que de les connaître ; pour la multitude, la négation de l'Indulgence équivalait à la négation des stigmates, puisque, par l'impression de ceux-ci sur la chair de François, Dieu même avait confirmé celle-là. Le jour où la Papauté fut amenée à intervenir, elle considéra la contrition des pèlerins de la Portioncule, leur ferveur à louer Dieu dans son serviteur François, et ratifia le pardon qu'ils accouraient gagner.

(1) Texte publié par le P. Antonio Fantozzi, O. M. F., dans l'*Archiv. Fr. Hist.*, 1916, p. 246. Il semble que, dès la fin du siècle, la renommée de l'Indulgence de la Portioncule ait dépassé les limites de l'Ombrie et gagné les Abruzzes. Entre 1294 et 1296, on attribuait du moins à Célestin V l'octroi d'une indulgence analogue à l'église de Collemaggio, près d'Aquila. C'est ce que nous apprend la bulle *Ad audientiam nostram*, de Boniface VIII (23 juillet 1296). Ce pape a ouï dire que son prédécesseur *statuerat ut qui certis temporibus ad ecclesiam ipsam accederent, forent a culpa et pœna delictorum suorum absoluti*. Il ajoute aussitôt : *Nos considerantes, quod indulgentiæ huiusmodi plus ad perditionem quam ad salutem cedere poterant animarum,... revocavimus, cassavimus, etc.* (*Bullar. frances*, IV, pp. 406-407). Ce motif d'annulation est exactement un des arguments que mettaient en avant les adversaires de l'Indulgence de la Portioncule, et la bulle *Ad audientiam nostram*, adressée notamment aux provinciaux des Mineurs, dut renforcer singulièrement l'opposition.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE QUATRIÈME

LE STIGMATISÉ

APPENDICES

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 31730.

NC 5?3?

A LA MÊME LIBRAIRIE

Saint François d'Assise, par R. BOUTET DE MONVEL. Un ouvrage orné de vingt et une gravures hors texte de Maurice BOUTET DE MONVEL.... 35 fr.

Sainte Geneviève, par M. REYNÈS-MONLAUR. 24e édition. Avec la reproduction d'une aquarelle de S. A. R. Madame la Duchesse de Vendôme. Un vol. in-16.... 7 fr. 50

Le Pape. *Rome éternelle — Pierre et César — Canossa — Dante — Charles-Quint — Napoléon — La Question romaine,* par Jean CARRÈRE. 11e mille. Un vol. in-16.... 7 fr. 50

Saint Vincent Ferrier (1350-1419), par Matthieu-Maxime GORCE. Un vol. in-8e carré avec une gravure et une carte.... 12 fr.

Saint François de Sales et notre cœur de chair, par Henry BORDEAUX, de l'Académie française. 30e mille. Un vol. in-16.... 8 fr.

Charles de Foucauld, *explorateur du Maroc, ermite au Sahara,* par René BAZIN, de l'Académie française. 80e mille. Un vol. in-8o écu. Prix.... 10 fr.

La Vie héroïque de Jean du Plessis, commandant du *Dixmude* (1892-1923), par le Comte Jean DU PLESSIS. Un vol. in-8o écu. 20e mille Prix.... 10 fr.

Jésus Christ, par le R. P. DIDON, de l'Ordre des Frères prêcheurs. 65e mille. Un vol. in-8e écu avec cartes et plans.... 10 fr.

Lettres à Mlle Th. V..., par le R. P. DIDON. 62e édition. Un vol. in-16 avec deux gravures.... 7 fr. 50

La Belle Vie de Sainte Colette de Corbie, par E. SAINTE-MARIE PERRIN. 10e édition. Un vol. in-16.... 7 fr.

Le Bon Dieu chez les enfants, par Francis JAMMES. Un vol. avec des illustrations en couleurs de Mme FRANC-NOHAIN. Cartonnage léger.... 12 fr.

Le Livre de Saint Joseph, par Francis JAMMES. 7e mille. Un vol. in-16.... 7 fr.

La Provence mystique au dix-septième siècle, par l'abbé Henri BREMOND, de l'Académie française. Un vol. in-8o écu.... 8 fr.

Les Espérances chrétiennes, par Augustin COCHIN, publiées avec une préface et des notes par Henry COCHIN. Nouvelle édition précédée d'un bref de S. S. le pape Léon XIII. Un vol. in-16.... 9 fr.

Dom Guéranger, *abbé de Solesmes,* par un moine bénédictin de la Congrégation de France. Deux volumes in-8o avec un portrait en héliogravure. 8e édition. Chaque volume.... 15 fr.

Commentaire sur la règle de Saint Benoît, par Dom Paul DELATTE, abbé de Solesmes. 6e édition. Un vol. in-8o.... 20 fr.

Sainte Jeanne-Françoise Frémyot de Chantal, sa vie et ses œuvres. Tome I : *Mémoires sur la vie et les vertus de Sainte Jeanne-Françoise Frémyot de Chantal,* par la mère Françoise-Madeleine de Chaugy. Tomes II et III : *Œuvres diverses.* Tomes IV, V, VI, VII, VIII : *Lettres.* Huit volumes in-8o cavalier. Chaque volume.... 16 fr.

PARIS. TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 31730.